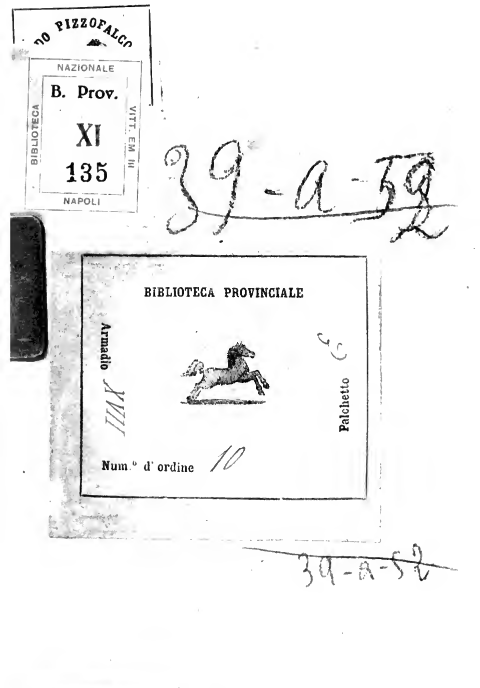

PIZZOFALCO
NAZIONALE
B. Prov.
XI
135
BIBLIOTECA
VITT. EM III
NAPOLI
39-a-52
BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
Palchetto
Num.° d' ordine 10
39-a-52

HISTOIRE

DE LA DÉCADENCE ET DE LA CHUTE

DE L'EMPIRE ROMAIN.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET

HISTOIRE

DE LA DÉCADENCE ET DE LA CHUTE

DE L'EMPIRE ROMAIN,

TRADUITE DE L'ANGLAIS

D'ÉDOUARD GIBBON.

Nouvelle Édition, entièrement revue et corrigée, précédée d'une Notice sur la vie et le caractère de Gibbon, et accompagnée de notes critiques et historiques, relatives, pour la plupart, à l'histoire de la propagation du christianisme;

Par M. F. GUIZOT.

TOME QUATRIÈME.



A PARIS,

CHEZ LEFÈVRE, LIBRAIRE,

RUE DE L'ÉPERON, N° 6.

1819.

HISTOIRE
DE LA DÉCADENCE ET DE LA CHUTE
DE L'EMPIRE ROMAIN.

CHAPITRE XIX.

Constance seul empereur. Élévation et mort de Gallus. Danger et élévation de Julien. Guerre contre les Perses et contre les Sarmates. Victoires de Julien dans les Gaules.

Les provinces divisées de l'empire furent réunies par la victoire de Constance; mais, comme ce prince faible n'avait de talens personnels ni pour la paix ni pour la guerre, comme il craignait ses généraux et se méfiait de ses ministres, le succès de ses armes ne servit qu'à établir l'autorité des eunuques sur le monde romain. Ces êtres disgraciés, ancienne production du despotisme (1) et de la jalousie orientale, furent introduits en Grèce et à Rome par la contagion du

Pouvoir des eunuques.

(1) Ammien (l. xiv, c. 6) prétend que l'origine de la castration remonte au règne de Sémiramis, qui inventa cette pratique odieuse plus de dix-neuf cents ans avant la naissance de Jésus-Christ. L'usage des eunuques a été connu en Égypte et en Asie, dans l'antiquité la plus reculée. On en parle dans la loi de Moïse, Deutéronome, xxiii, 1. *Voy.* Goguet, *Origine des Lois*, etc., part. 1, l. 1, c. 3.

luxe asiatique (1). Leur progrès fut rapide, et les eunuques, qui du temps d'Auguste avaient été abhorrés comme le cortége monstrueux d'une reine d'Égypte (2), s'introduisirent insensiblement dans les maisons des matrones, des sénateurs, et même des empereurs (3). Restreints par les sévères édits de Domitien et de Nerva (4), favorisés par l'orgueil de Dioclétien, réduits à un état obscur par la prudence de Constantin (5), ils se muliplièrent dans les palais

---

(1) *Eunuchum dixti velle te;*
Quia solæ utuntur his reginæ.
TÉRENCE, Eunuch., acte 1, scène 2.

Cette comédie est traduite de Ménandre, et l'original doit avoir paru peu après les conquêtes orientales d'Alexandre.

(2) *Miles..... spadonibus*
Servire rugosis potest.
HORACE, Carmen, v. 9; et DACIER, ad loc.

Par le mot *spado* les Romains exprimaient fortement leur horreur pour cette espèce mutilée. Le nom d'eunuque, adopté par les Grecs, prévalut insensiblement; il choquait moins l'oreille, et présentait un sens plus obscur.

(3) Il suffira de citer Posidès, affranchi et eunuque de Claude, auquel l'empereur prostitua quelques-unes des récompenses les plus honorables de la valeur militaire. *Voyez* Suétone, *in Claudio*, c. 28. Posidès dépensa une grande partie de ses richesses en bâtimens.

Ut spado vincebat capitolia nostra
Posides. JUVÉNAL, Sat. XIV.

(4) *Castrari mares vetuit.* Suétone, *in Domitian.*, c. 7. *Voyez* Dion-Cassius, l. LXVII, p. 1107; l. LXVIII, p. 1119.

(5) Il y a un passage dans l'*Histoire Auguste* (p. 137) dans lequel Lampride, en louant Alexandre-Sévère et

de ses fils dégénérés, et acquirent peu à peu la connaissance et enfin la direction des conseils les plus secrets de Constance. Le mépris et l'aversion qu'on a toujours eus pour cette espèce dégradée, semblent les avoir rendus aussi incapables qu'on les en supposait, de toute action noble et de tout sentiment d'honneur et de générosité (1); mais les eunuques étaient instruits dans l'art de l'intrigue et de l'adulation; et ils gouvernaient alternativement Constance par ses terreurs, par son indolence et par sa vanité (2). Tan

---

Constantin d'avoir mis des bornes à la tyrannie des eunuques, déplore les malheurs dont ils ont été la cause sous d'autres règnes. *Huc accedit quod eunuchos nec in consiliis, nec in ministeriis habuit, qui soli principes perdunt, dum eos more gentium aut regum Persarum volunt vivere; qui à populo etiam amicissimum semovent; qui internuncii sunt, aliud quàm respondetur referentes; claudentes principem suum, et agentes ante omnia, ne quid sciat.*

(1) Xénophon (*Cyropædia*, l. VIII, p. 540) a détaillé les motifs spécieux qui engagèrent Cyrus à confier la garde de sa personne à des eunuques. Il avait remarqué que la même mutilation, pratiquée sur les animaux, les rendait plus dociles, sans diminuer leur force ou même leur courage, et il s'imagina qu'une espèce bâtarde, séparée de tout le reste du genre humain, serait plus inviolablement attachée à son bienfaiteur. Mais une longue expérience a démenti le jugement de Cyrus. Il peut se trouver quelques exemples bien rares d'eunuques qui se sont distingués par leur talent, par leur valeur et par leur fidélité; mais en examinant l'histoire générale de la Perse, de l'Inde et de la Chine, on remarque que la puissance des eunuques annonçait toujours le déclin et la chute de chaque dynastie.

(2) *Voy.* Ammien-Marcellin, l. XXI, c. 16; l. XXII, c. 4. Tout

dis qu'un miroir trompeur l'amusait d'une fausse apparence de prospérité publique, sa nonchalance leur permettait d'intercepter les plaintes des provinces opprimées, d'accumuler d'immenses trésors par la vente de la justice et des honneurs, d'avilir les plus importantes dignités par l'élévation des hommes obscurs qui achetaient d'eux les moyens d'oppression (1), et de satisfaire leur ressentiment contre quelques âmes fermes qui refusaient audacieusement de faire leur cour à des esclaves. Le plus distingué d'entre eux était le chambellan Eusèbe, qui dirigeait si despotiquement l'empereur et son palais, qu'on pouvait dire, d'après l'expression satirique d'un écrivain impartial, que Constance jouissait de quelque crédit auprès de cet impérieux favori (2). Ce fut par ses intrigues artificieuses que ce prince souscrivit la sentence de l'infortuné Gallus, et ajouta ce crime à la longue liste des exécutions barbares et

---

le cours de cette histoire impartiale sert à justifier les invectives de Mamertin, de Libanius et de Julien lui-même, qui ont déclamé contre les vices de la cour de Constance.

(1) Aurelius-Victor blâme la négligence que son souverain a mise dans le choix de ses gouverneurs de province et des généraux de ses armées, et finit son histoire par une observation très-hardie, qu'il est moins dangereux, sous un règne faible, d'attaquer la personne du monarque que celle de ses ministres.

Uti verum absolvam brevi, ut imperatore ipso clarius ita apparitorum plerisque magis atrox nihil.

(2) *Apud quem (si verè dici debeat) multùm Constantius potuit.* Ammien, l. XVIII, c. 4.

dénaturées qui avaient déjà déshonoré la maison de Constantin.

Éducation de Gallus et de Julien.

Lorsque les deux neveux de Constantin, Gallus et Julien, furent sauvés de la fureur des soldats, le premier avait environ douze ans, et Julien en avait à peu près six. Comme l'aîné passait pour être d'une santé faible et valétudinaire, ils obtinrent moins difficilement de la feinte pitié de Constance une existence obscure et précaire; il sentait bien d'ailleurs que le meurtre de deux orphelins sans défense serait regardé du monde entier comme l'acte le plus odieux d'une cruauté réfléchie (1). Différentes villes de la Bithynie furent successivement choisies pour le lieu de leur résidence, ou plutôt de leur exil, pendant le temps de leur éducation. Mais dès que leur âge fut susceptible d'éveiller les soupçons de l'empereur, il jugea plus prudent de s'assurer de ces jeunes infortunés en les renfermant dans la forteresse de Macellum, près de la ville de Césarée. La conduite que l'on tint avec eux, pendant une captivité de six ans, fut, à quelques égards, celle qu'aurait pu avoir un tuteur attentif, tandis que sur d'autres points ils éprouvaient toute la rigueur d'un tyran soupçonneux (2). Leur

---

(1) Saint Grégoire de Nazianze (*orat.* 3, p. 90) reproche à l'apostat son ingratitude pour Marc, évêque d'Aréthuse, qui avait aidé à lui sauver la vie ; et nous apprenons, quoique d'une autorité moins respectable (Tillemont, *Hist. des emper.*, t. IV, p. 916), que Julien fut caché dans le sanctuaire d'une église.

(2) L'histoire la plus authentique de l'éducation et des

prison était un ancien palais autrefois la résidence des rois de Cappadoce. La situation en était riante, les bâtimens magnifiques et l'enceinte spacieuse. Ils firent leurs études et tous leurs exercices sous la conduite des maîtres les plus célèbres; et la nombreuse suite ou plutôt la garde qui composait la maison des neveux de Constantin, n'était pas indigne de leur naissance; mais ils ne pouvaient se dissimuler que, dépouillés de leur fortune, privés de liberté et sans aucune défense qui garantît leur sûreté, éloignés de tous ceux auxquels ils auraient pu accorder leur estime ou leur confiance, ils étaient condamnés à passer leur triste vie avec des esclaves dévoués aux ordres d'un tyran que les traitemens qu'ils en avaient soufferts rendaient leur irréconciliable ennemi. Les embarras de l'état obligèrent cependant l'empereur ou plutôt les eunuques à revêtir Gallus du titre de César dans la vingt-cinquième année de son âge; et ils cimentèrent cette alliance politique en lui faisant épouser la princesse Constantina. Après la cérémonie d'une entrevue dans laquelle les deux princes firent le serment mutuel de ne jamais rien entreprendre au préjudice l'un de l'autre, ils se retirèrent chacun dans leur résidence; Constance continua sa marche vers l'Occident, et Gallus se fixa dans la

Gallus déclaré César. A. D. 351. 5 mars.

aventures de Julien, est contenue dans une épître ou manifeste qu'il adressa lui-même au sénat et au peuple d'Athènes. Libanius (*orat. parentalis*), du côté des païens, et Socrate (l. III, c. 1) du côté des chrétiens, ont conservé différentes circonstances fort intéressantes.

ville d'Antioche, d'où, avec une autorité subordonnée, il gouverna les cinq grands diocèses de la préfecture orientale (1). Dans cet heureux changement de fortune, il n'oublia pas son frère Julien (2), qui obtint les honneurs de son rang, l'apparence de la liberté, et la restitution d'un ample patrimoine (3).

Les historiens les plus indulgens pour la mémoire de Gallus, et Julien lui-même qui désirait tirer un voile sur les faiblesses de son frère, avouent que ce César était incapable de régner. Transporté d'une prison sur un trône, il n'avait ni le génie, ni l'application, ni même la docilité nécessaires pour compenser le défaut de théorie et d'expérience. La solitude et l'adversité avaient plus aigri que corrigé son carac- Cruauté et imprudence de Gallus.

(1) Relativement à la promotion de Gallus, *voyez* Idatius, Zosime et les deux Victor. Selon Philostorgius (l. IV, c. 1), Théophile, évêque arien, fut témoin, et en quelque façon garant de cet engagement solennel. Il soutint ce caractère avec fermeté; mais Tillemont (*Hist. des emper.*, t. IV, p. 1120) croit qu'il n'est point du tout probable qu'un hérétique ait eu de si grandes vertus.

(2) Gallus et Julien n'étaient pas fils de la même mère. Leur père, Julius-Constantius, avait eu Gallus de sa première femme, nommée Galla; Julien était le fils de Basilina, qu'il avait épousée en secondes noces. (Tillemont, *Hist. des emper.*, *vie de Constantin*, art. 3. (*Note de l'Édit.*).

(3) Julien eut d'abord la liberté de suivre ses études à Constantinople; mais la réputation qu'il acquit excita bientôt l'inquiétude de Constance, et on conseilla au jeune prince de se retirer dans les contrées moins en vue de l'Ionie ou de la Bithynie.

tère sombre et violent ; et le souvenir de ce qu'il avait souffert, disposait son âme à la vengeance plutôt qu'à la compassion. Les violens accès de sa fureur extravagante furent souvent funestes à ceux qui approchaient sa personne ou qui dépendaient de son autorité (1). Constantina, son épouse, que l'on dépeint non pas comme une femme, mais comme une furie toujours altérée de sang humain (2), au lieu d'employer l'influence qu'elle avait sur Gallus pour le contenir dans les bornes de la patience et de l'humanité, irritait sans cesse la férocité de ses passions. Quoiqu'elle eût renoncé aux vertus de son sexe, elle en conservait la vanité. On lui vit accepter un collier de perles comme le prix suffisant du meurtre d'un innocent, distingué par sa naissance et par ses vertus (3). Gallus, de son côté, manifestait quelquefois

---

(1) *Voyez* Julien, *ad* S. P. Q. A., p. 271 ; saint Jérôme, *in Chron.* ; Aurelius-Victor ; Eutrope x, 14. Je copierai les expressions littérales d'Eutrope, qui a écrit son abrégé environ quinze ans après la mort de Gallus, lorsqu'il n'existait plus aucun motif de louer ou de blâmer son caractère : *Multis incivilibus gestis Gallus Cæsar..... Vir naturâ ferox, et ad tyrannidem pronior, si suo jure imperare licuisset.*

(2) *Megæra quidem mortalis, inflammatrix sævientis assidua, humani cruoris avida*, etc. Ammien-Marcellin, l. xiv, c. 1. La sincérité d'Ammien ne lui aurait pas permis de déguiser les faits ou les caractères ; mais son goût pour les ornemens ambitieux du style, lui a fait souvent hasarder des expressions d'une véhémence outrée.

(3) Il se nommait Clematius d'Alexandrie, et tout son crime fut de ne pas vouloir satisfaire les désirs de sa belle-

ouvertement sa cruauté par des exécutions militaires et des massacres populaires. Quelquefois il la déguisait sous le masque trompeur des formalités de la justice. Les endroits publics et les maisons des particuliers étaient assiégés par une troupe d'espions, et de délateurs; et le César lui-même, déguisé sous un habit plébéien, s'abaissait à jouer ce rôle odieux et méprisable. Tous les appartemens du palais étaient ornés d'instrumens de mort et de torture, et la consternation régnait sur toute la capitale de la Syrie. Comme s'il eût senti tout ce qu'il avait à craindre et combien il était peu digne de régner, le prince de l'Orient choisissait pour ses victimes, soit des habitans de la province, accusés de quelque crime imaginaire de lèse-majesté, soit ses propres courtisans qu'il soupçonnait, avec plus de raison, d'irriter contre lui, par leur correspondance secrète, le timide et soupçonneux Constance. Mais il ne réfléchissait pas qu'en se faisant détester des peuples, il perdait sa seule ressource, en même temps qu'il fournissait à la haine de ses ennemis les armes de la vérité, et à l'empereur un prétexte équitable de le priver de la pourpre et de la vie (1).

---

mère, qui sollicita sa mort par un dépit amoureux. (Amm., l. XIV, c. 1.)

(1) *Voyez* dans Ammien (liv. XIV, ch. 1, p. 7) un ample détail des cruautés de Gallus. Son frère Julien (p. 272) insinue qu'il s'était formé secrètement une conspiration contre lui; et Zosime nomme (l. II, p. 135) les personnages qui avaient conspiré; un ministre d'un rang distingué, et deux agens obscurs qui voulaient faire fortune.

Massacre des ministres de l'empereur. A. D. 354.

Aussi long-temps que la guerre civile tint en suspens le sort du monde romain, Constance feignit d'ignorer les atrocités de la faible administration à laquelle, en choisissant Gallus, il avait assujetti les provinces de l'Orient. La découverte de quelques assassins que le tyran des Gaules avait envoyés secrètement à Antioche, servit à persuader au public que l'empereur et le César étaient unis d'intérêt, et poursuivis par les mêmes ennemis (1). Mais dès que Constance eut obtenu la victoire, son collègue subordonné cessa de lui être utile, et de lui paraître formidable. On examina soigneusement et sévèrement sa conduite; on pesa chacune de ses actions, et il fut résolu en secret de lui ôter la pourpre, ou de l'éloigner au moins de la molle oisiveté de l'Asie, en l'exposant aux fatigues et aux dangers de la guerre de Germanie. La mort de Théophile, consulaire de Syrie, qui avait été massacré dans un moment de disette, par le peuple d'Antioche, de connivence avec Gallus et presque à son instigation, fut représentée non-seulement comme un trait de barbarie, mais comme une insulte dangereuse pour la majesté suprême de Constance. Deux ministres d'un rang illustre, Domitien, préfet oriental, et Montius, questeur du palais, reçurent la commission de visiter les provinces de l'Orient, et d'en réformer l'administration. On leur

(1) Zonare, t. II, l. XIII, p. 17, 18. Les assassins avaient séduit un grand nombre de légionnaires; mais leur dessein fut découvert et révélé par une vieille femme, dans la cabane de laquelle ils s'étaient retirés.

recommanda de se conduire respectueusement avec Gallus, et de l'engager, par la persuasion, à céder aux désirs de son frère et de son collègue. La témérité du préfet dérangea ces mesures prudentes, et hâta en même temps sa propre ruine et celle de son ennemi. En arrivant à Antioche, Domitien passa dédaigneusement devant les portes du palais, et sous le léger prétexte d'une indisposition, resta plusieurs jours enfermé pour composer un mémoire sanglant qu'il fit passer à la cour impériale. Cédant enfin aux pressantes sollicitations de Gallus, le préfet consentit à prendre sa place dans le conseil; mais sa première démarche fut de signifier avec arrogance au César un ordre de partir sur-le-champ pour l'Italie, et une insolente menace de punir lui-même la résistance ou le délai, en suspendant le payement de sa maison. Le neveu et la fille de Constantin pouvaient difficilement souffrir cette insolence d'un sujet. Enflammés de colère, ils firent arrêter par leurs gardes le préfet Domitien. L'affaire était encore susceptible d'accommodement; mais il devint impraticable, par l'imprudence de Montius, à qui un caractère léger faisait perdre trop souvent l'avantage de ses talens et de son expérience (1). Le questeur témoigna sa

(1) Dans le texte d'Ammien, nous lisons, *asper quidem, sed ad lenitatem propensior;* ce qui constitue une phrase contradictoire et ridicule. A l'aide d'un vieux manuscrit, Valois a rectifié la première de ces fautes, et nous apercevons un rayon de lumière par la substitution du mot *vafer*. Si nous hasardons de changer *lenitatem* en *levitatem*, cette

surprise à Gallus, dans les termes les plus offensans, de ce qu'étant à peine autorisé à déposer un magistrat municipal, il avait la hardiesse de faire arrêter un préfet du prétoire; et ayant assemblé tous les officiers civils et militaires, il leur ordonna, au nom du souverain, de défendre la personne et la dignité de ses représentans. Cette imprudente déclaration de guerre précipita l'impatient Gallus dans les démarches les plus désespérées. Il fit prendre les armes à sa garde, assembla le peuple d'Antioche, et lui confia le soin de sa vengeance et de sa sûreté. Ses ordres furent cruellement suivis; la populace saisit le préfet et le questeur, et après leur avoir lié les jambes avec des cordes, les traîna dans les rues en accablant de coups et d'injures ces malheureuses victimes, dont elle précipita les corps morts et défigurés dans le fleuve de l'Oronte (1).

Dangereuse situation de Gallus.

Après s'être porté à cette extrémité, quels que fussent les desseins de Gallus, ce n'était que dans un champ de bataille qu'il pouvait espérer de défendre avec succès son innocence. Mais l'âme de ce prince était un mélange de violence et de faiblesse. Au lieu

mutation d'une seule lettre rend tout le passage clair et conséquent.

(1) Au lieu d'être obligé de puiser çà et là dans des fragmens imparfaits, nous avons à présent le secours de l'histoire suivie d'Ammien, et nous pouvons renvoyer aux septième et neuvième chapitres de son quatorzième livre. Cependant, Philostorgius, quoiqu'un peu partial en faveur de Gallus, ne doit pas être tout-à-fait rejeté.

de prendre le titre d'Auguste, et d'employer à sa défense les troupes et les trésors de l'Orient, il se laissa tromper par l'artificieuse tranquillité de Constance, qui, lui laissant le faste illusoire de sa cour, rappela insensiblement les vieilles légions des provinces d'Asie. Mais comme il pouvait être encore dangereux d'arrêter Gallus dans sa capitale, on se servit avec succès du moyen lent et sûr de la dissimulation. Constance lui écrivait souvent, et l'exhortait, par des expressions de confiance et d'amitié, à remplir les devoirs de son rang, à décharger son collègue d'une partie des soins publics, et à venir protéger l'Occident, par sa présence, par ses conseils et par ses armes. Tant d'injures réciproques auraient dû éveiller les craintes et les soupçons de Gallus; mais il avait négligé les occasions de la fuite et de la résistance, et il s'était laissé séduire par les discours flatteurs de Scudilo, tribun militaire, qui, sous l'apparente rudesse d'un soldat, cachait l'adresse la plus insinuante. Gallus comptait sur le crédit de son épouse Constantina, dont la mort fatale, dans la circonstance présente, consomma les malheurs où elle avait entraîné son mari par ses passions impétueuses (1).

Disgrâce et mort de Gallus. A. D. 354. Décemb.

Après un long délai, le prince partit avec répugnance pour la cour impériale. Depuis Antioche jusqu'à Andrinople, il traversa la vaste étendue de ses

(1) Elle avait précédé son mari; mais elle mourut en route de la fièvre, dans une petite ville de Bithynie, nommée *Cœnum Gallicanum*.

états avec une suite nombreuse et brillante. Pour cacher ses craintes aux peuples et se les dissimuler peut-être à lui-même, il fit célébrer les jeux du cirque à Constantinople. Le cours de son voyage aurait dû l'avertir du danger dont il était menacé; dans les villes principales de son passage, il trouvait des ministres de confiance envoyés exprès pour se saisir de l'administration, observer tous ses mouvemens, et prévenir les accès de violence auxquels on craignait qu'il ne se livrât dans son désespoir. Les députés chargés de s'emparer du gouvernement des provinces qu'il laissait derrière lui, le saluaient froidement à leur passage, quelquefois même avec l'air du dédain, et l'on éloignait soigneusement, avant son arrivée, les troupes qui se trouvaient placées sur sa route, de peur qu'elles ne fussent tentées de lui offrir leurs services pour commencer une guerre civile (1). Gallus, après avoir obtenu la permission de se reposer pendant quelques jours à Andrinople, y reçut un mandat du style le plus impérieux et le plus absolu, qui lui ordonnait de laisser dans cette ville sa nombreuse

(1) Les légions thébaines qui étaient en quartier à Andrinople, envoyèrent une députation à Gallus pour lui offrir leurs services. Ammien, l. XIV, c. 11; la *Notitia* (s. 6, 20, 38, édit. Labb.) fait mention de trois légions portant le nom de légions thébaines. Le zèle de M. de Voltaire pour la destruction d'une légende méprisable, quoique célèbre, l'a engagé à nier, sur les plus faibles autorités, l'existence d'une légion thébaine dans les armées romaines. *Voyez* les *Œuvres de Voltaire*, t. XV, p. 414, édit. in-4°.

escorte, et de se hâter d'arriver avec dix chariots de poste au plus à Milan, où était alors la résidence impériale. Dans cette course rapide, le respect dû au frère et au collègue de Constance se changea en une insolente familiarité. Gallus, qui apercevait à la contenance de ses serviteurs qu'ils se regardaient déjà comme ses gardes, et qu'ils seraient peut-être dans peu ses bourreaux, commençait à se reprocher sa fatale imprudence; et le souvenir de la conduite qui lui avait attiré son infortune, excitait à la fois sa terreur et ses remords. Toute dissimulation cessa à Petovio en Pannonie; il fut conduit à un palais dans les faubourgs, où le général Barbatio, suivi d'une troupe de soldats choisis, aussi inaccessibles aux récompenses qu'à la pitié, attendait l'arrivée de son illustre victime. On l'arrêta au commencement de la nuit, et après l'avoir ignominieusement dépouillé des ornemens de César, on le transporta à Pole en Istrie, dans la prison qui avait été si récemment teinte du sang royal. L'horreur dont il se sentait saisi fut bientôt augmentée par l'apparition de son implacable ennemi, l'eunuque Eusèbe, qui en présence d'un notaire et d'un tribun, commença son interrogatoire relativement à l'administration de l'Orient. Le César, succombant sous le poids du crime et de la honte, confessa toutes les actions et tous les desseins criminels dont il était accusé. En les imputant aux conseils de la princesse son épouse, il augmenta l'indignation de Constance, qui examina avec une prévention défavorable la minute de son procès criminel. L'em-

pereur se laissa aisément convaincre que la vie de son cousin était incompatible avec le soin de sa propre sûreté. La sentence de mort fut signée, envoyée, exécutée; et le neveu de Constantin, les mains liées derrière le dos, fut décollé dans sa prison comme un vil malfaiteur (1). Ceux qui sont portés à excuser la cruauté de Constance, assurent qu'il se repentit promptemennt et qu'il révoqua l'ordre sanglant, mais que les eunuques retinrent le courrier chargé de la grâce. Ils redoutaient le caractère implacable de Gallus, et désiraient de rejoindre à *leur* empire les provinces opulentes de l'Orient (2).

De toute la nombreuse postérité de Constance Chlore, il ne restait après l'empereur régnant que le seul Julien. Le malheur de sa naissance royale l'avait enveloppé dans la disgrâce de Gallus. De sa retraite dans l'heureuse contrée de l'Ionie, on le conduisit, sous une forte garde, à la cour de Milan, où il languit environ sept mois, dans l'attente d'un supplice ignominieux pareil à ceux que, presque sous ses yeux, on infligeait tous les jours aux amis et aux

(1) *Voyez* le récit complet du voyage et de la mort de Gallus dans Ammien (l. XIV, c. 11). Julien se plaint que son frère a été exécuté sans avoir été jugé. Il tâche de justifier, ou du moins d'excuser les vengeances cruelles qu'il avait exercées contre ses ennemis; mais il semble convenir qu'on aurait pu le priver de la pourpre avec justice.

(2) Philostorgius, l. IV, c. 1; Zonare, l. XIII, t. II, p. 19. Mais le premier était partial en faveur d'un monarque arien, et l'autre transcrivait sans choix et sans discernement tout ce qu'il trouvait dans les écrits des anciens.

adhérans de sa famille. Ses regards, ses gestes, et jusqu'à son silence, étaient examinés avec l'œil vigilant de la plus maligne curiosité. Il était sans cesse assiégé par des ennemis qu'il n'avait point offensés, et par des artifices auxquels il était étranger (1). Mais à l'école de l'adversité, Julien acquit peu à peu de la fermeté et de la discrétion. Il défendit son honneur et sa vie en évitant les piéges adroits des eunuques, qui mettaient tout en œuvre pour lui faire trahir ses sentimens. Il sut renfermer son ressentiment et sa douleur, mais sans se dégrader jusqu'à flatter le tyran par une apparente approbation du meurtre de son frère. Julien attribue dévotement sa délivrance miraculeuse à la protection des dieux, qui avaient excepté son innocence de la sentence de destruction prononcée par leur justice contre la maison impie de Constantin (2). Le moyen victorieux dont la Providence s'est servie, est, dit-il, la ferme

(1) *Voyez* Ammien-Marcellin, l. xv, c. 1, 3, 8. Julien lui-même, dans son épître aux Athéniens, fait un tableau frappant de son propre danger et de ses sentimens. Il montre cependant un penchant à exagérer ce qu'il a souffert, en insinuant, quoiqu'en termes obscurs, que ses malheurs durèrent plus d'une année; ce qu'il est impossible de concilier avec la vérité de la chronologie.

(2) Julien a peint les crimes et les malheurs de la famille de Constantin dans une fable allégorique, bien imaginée, et rendue avec grâce. Elle se trouve à la fin de la septième harangue, d'où elle a été détachée et traduite par l'abbé de La Bléterie. *Vie de Jovien*, tom. II, p. 385-408.

et généreuse amitié de l'impératrice Eusebia (1), princesse aussi distinguée par son mérite que par sa beauté, et dont l'ascendant sur l'esprit de son mari contrebalançait en quelque sorte la puissante ligue des eunuques. Ce fut par son intercession que l'empereur consentit à voir Julien. Il plaida sa cause avec une noble assurance, et fut écouté favorablement. L'indulgence d'Eusebia prévalut dans le conseil, sur les efforts des eunuques. Ils tâchaient de démontrer qu'il était dangereux de laisser un vengeur du sang de Gallus, et craignant l'effet d'une seconde entrevue, ils engagèrent Julien à se retirer dans les environs de Milan, jusqu'au moment où l'empereur lui assigna la ville d'Athènes pour le lieu honorable de son exil. Il avait montré, dès sa tendre jeunesse, un goût ou plutôt une passion pour la langue, les mœurs, les sciences et la religion des Grecs; il obéit avec plaisir à un ordre si conforme à ses désirs. Loin du tumulte des armes et de la perfidie des cours, il passa six mois au milieu des bocages de l'académie, et dans la conversation familière des philosophes du siècle, qui travaillèrent à cultiver le génie, à exciter la vanité, et à enflammer la dévotion de leur auguste élève. Leurs soins furent

Julien est envoyé à Athènes. A. D. 355. Mai.

(1) Elle était née à Thessalonique en Macédoine, d'une famille noble, fille et sœur de consuls. Elle épousa l'empereur dans l'année 352, dans un temps de faction. Les historiens de tous les partis ont rendu justice à son mérite. *Voyez* les témoignages rassemblés par Tillemont, *Hist. des emper.*, t. IV, p. 750-754.

couronnés du succès. Julien conserva inviolablement pour Athènes la tendresse qu'une âme généreuse éprouve toujours au souvenir de l'endroit où elle a senti naître et briller les premiers rayons de son génie. La douceur et l'affabilité qu'il tenait de la nature et que lui imposait sa situation, lui gagnaient l'amitié des étrangers et des citoyens qui conversaient avec lui. Quelques-uns de ses compagnons d'étude le virent peut-être d'un œil prévenu par l'inimitié; mais Julien fit naître dans les écoles d'Athènes une estime générale pour ses talens et pour ses vertus, et il jouit bientôt, dans tout le monde romain, d'une honorable réputation (1).

Tandis que, dans la retraite, Julien employait son temps à s'instruire, l'impératrice, résolue d'achever sa généreuse entreprise, n'oubliait pas le soin de sa fortune. Par la mort du dernier César, Constance se trouvait chargé seul du commandement, et se sentait accablé du poids de ce vaste et puissant empire. Les plaies faites par la guerre civile n'étaient

(1) Libanius et saint Grégoire de Nazianze ont épuisé l'art et la force de leur éloquence, pour représenter Julien comme le premier des héros ou le plus odieux des tyrans. Saint Grégoire fut son condisciple à Athènes, et les symptômes de la future perversité de l'apostat qu'il décrit d'une manière si tragique, se réduisent à quelques imperfections corporelles, et à quelques singularités dans ses manières et dans sa façon de parler. Il proteste cependant qu'il prévit dès ce temps-là tous les malheurs de l'Église et de l'empire. (Saint Grégoire de Nazianze, *orat.* IV, p. 121, 122.)

pas encore guéries; la Gaule se trouvait inondée d'un déluge de Barbares, et les Sarmates ne respectaient plus la barrière du Danube. Les sauvages isauriens, dont on avait laissé les ravages impunis, augmentaient de nombre et d'audace. Ces brigands descendaient de leurs montagnes escarpées pour ravager les contrées adjacentes; ils avaient eu l'insolence d'assiéger, mais sans succès, l'importante ville de Séleucie, défendue par trois légions. D'un autre côté, le roi de Perse donnait en même temps des inquiétudes plus sérieuses; enorgueilli par ses victoires, il menaçait de nouveau les provinces de l'Asie, et la présence de l'empereur devenait également indispensable sur les frontières orientales et sur les confins de l'Occident. Pour la première fois, Constance reconnut sincèrement que des soins si variés et si étendus étaient au-dessus de ses forces (1). En vain la voix de ses flatteurs voulut se faire entendre et lui persuader que ses vertus toutes puissantes, sa fortune appuyée de la faveur du ciel, continueraient à triompher de tout obstacle; il prêta l'oreille avec complaisance aux avis d'Eusebia, qui satisfaisaient son indolence sans blesser sa vanité. S'apercevant que le souvenir de Gallus donnait des craintes à l'empereur, cette princesse lui présentait avec adresse les caractères opposés des deux frères, qu'on avait

Julien est rappelé à Milan.

(1) *Succumbere tot necessitatibus tamque crebris unum se quod numquam fecerat aperte demonstrans.* (Ammien, l. xv, c. 8.) Il rapporte ensuite dans leurs propres termes les assurances flatteuses des courtisans.

comparés, dès leur enfance, à ceux de Titus et de Domitien (1). Elle accoutumait son mari à considérer Julien comme un jeune prince modeste et sans ambition, dont la pourpre assurerait la reconnaissance et la fidélité, et que ses talens rendraient capable de remplir avec honneur une place au second rang, où il soulagerait l'empereur d'une infinité de soins, sans jamais prétendre à secouer l'autorité ou à obscurcir la gloire de son souverain et de son bienfaiteur. Après de longs et secrets efforts, l'ascendant de l'impératrice l'emporta sur l'opposition des eunuques favoris, et il fut résolu que Julien irait, avec le titre de César, gouverner les peuples au-delà des Alpes, dès qu'on aurait célébré son mariage avec la princesse Hélène, sœur de Constance (2).

Quoique l'ordre qui le rappelait à la cour fût sans doute accompagné de quelque avertissement sur sa prochaine grandeur, Julien prit le peuple d'Athènes pour témoin de sa douleur sincère et des larmes qu'il répandit quand on l'arracha, malgré lui, de sa retraite chérie (3). Il craignait pour sa vie, pour sa

---

(1) *Tantùm à temperatis moribus Juliani differens fratris, quantùm inter Vespasiani filios fuit, Domitianum et Titum.* (Ammien, l. XIV, c. 11.) Les épreuves et l'éducation des deux frères eurent une si grande ressemblance, qu'elles fournissent un exemple frappant de la différence innée des caractères.

(2) Ammien, l. XV, c. 8; Zosime, l. III, p. 137, 138.

(3) Julien, *ad* S.P. Q. A., p. 275, 276; Libanius, *orat.* X, p. 268. Julien ne céda point que les dieux ne lui eussent

gloire, et même pour sa vertu. Toute sa confiance était dans la persuasion que Minerve dirigeait sans cesse sa conduite, et qu'il était sous la protection immédiate d'une légion d'anges invisibles, que cette déesse avait empruntée pour lui au soleil et à la lune. Il n'approcha qu'avec horreur du palais de Milan; jeune et sincère, il ne put cacher son indignation quand il reçut les respects perfides et serviles des assassins de sa famille. Eusebia était enchantée d'avoir réussi dans ses bienveillans projets. L'embrassant avec la tendresse d'une sœur, elle tâcha, par les caresses les plus flatteuses, de bannir ses craintes et de le réconcilier avec sa fortune. Mais la cérémonie de lui raser sa longue barbe, et son maintien emprunté quand il fallut troquer le manteau d'un philosophe grec pour l'habit militaire d'un prince romain, amusèrent pendant quelques jours la légèreté de la cour impériale (1).

Les empereurs du siècle de Constantin ne daignaient plus consulter le sénat sur le choix d'un collègue; mais ils avaient soin de faire ratifier leur nomination par le consentement de l'armée. Dans cette occasion solennelle, les gardes et toutes les

fait connaître leur volonté par des visions et des présages. Sa piété lui défendit alors de leur résister.

(1) Julien représente lui-même (p. 274), d'une manière assez plaisante, les circonstances de cette métamorphose, ses regards baissés, et son maintien embarrassé, lorsqu'il se trouva transporté dans un monde nouveau, où tout lui paraissait étrange et dangereux.

troupes qui étaient aux environs de Milan parurent sous les armes; Constance monta sur son tribunal, tenant par la main son cousin Julien, qui accomplissait ce jour-là sa vingt-cinquième année (1). Dans un discours préparé, dont le style noble était soutenu par la dignité du débit, l'empereur représenta les différens dangers qui menaçaient la prospérité de la république, la nécessité de nommer un César pour gouverner et défendre l'Occident, et son intention de récompenser par la pourpre, s'ils y consentaient, les vertus qu'annonçait le neveu de Constantin. Les soldats témoignèrent leur approbation par un murmure respectueux : ils contemplèrent l'air mâle de Julien, et ils virent avec plaisir le feu de ses yeux tempéré par la modeste rougeur qui s'élevait sur son front, offert pour la première fois aux regards du monde. Dès que la cérémonie de son investiture fut terminée, Constance s'adressant à lui du ton d'autorité que son âge et son rang lui permettaient de prendre, exhorta le nouveau César à mériter, par des exploits héroïques, ce nom immortel et sacré, et lui donna les plus fortes assurances d'une amitié à laquelle ni le temps ni l'éloignement ne porteraient jamais atteinte. Après ce discours, les soldats frappèrent de leurs boucliers sur leurs genoux, en signe d'applaudissemens (2), et les offi-

Julien est nommé César. A. D. 355. 6 nov.

(1) *Voyez* Ammien-Marcellin, l. xv, c. 8; Zosime, l. III, p. 139; Aurel.-Victor; Victor le jeune, *in Epitom.*; Eutr., x. 14.

(2) *Militares omnes horrendo fragore scuta genibus illi-*

ciers qui entouraient le tribunal exprimèrent avec une décente retenue leur estime pour le représentant de Constance.

Les deux princes retournèrent au palais dans le même char ; et pendant la marche lente de ce cortége, Julien se répétait à lui-même un vers d'Homère, son poète favori, qui pouvait également s'appliquer à ses craintes et à sa fortune (1). Les vingt-quatre jours qu'il passa dans le palais de Milan après son investiture, et les premiers mois de son règne dans les Gaules, ne furent autre chose qu'une pompeuse mais sévère captivité. Les honneurs qu'il avait acquis ne compensaient pas la perte de sa liberté (2).

---

dentes, quod est prosperitatis indicium plenum ; nam contrà cùm hastis clypei feriuntur, iræ documentum est et doloris.... Ammien ajoute par une subtile distinction : *Eumque, ut potiori reverentiâ servaretur nec suprà modum laudabant, nec infrà quàm decebat.*

(1) Ελλαβε πορφυρεος θανατος και μοιρα κρατατη. Le mot *pourpre*, dont Homère fait usage comme d'une épithète vague, mais qui servait communément à désigner la mort, fut appliqué très-justement par Julien à la nature et au motif de ses craintes.

(2) Il peint de la manière la plus pathétique (p. 277) les peines cruelles de sa nouvelle situation. Cependant sa table était servie avec tant de luxe et de profusion, que le jeune philosophe la rejeta avec dédain. *Quum legeret libellum assiduè, quem Constantius ut privignum ad studia mittens, manû suâ conscripserat, prælicenter disponens quid in convivio Cæsaris impendi deberet, Phasianum, et vulvam et sumen exigi vetuit et inferri.* (Ammien-Marcellin, l. XVI, c. 5.)

On surveillait ses pas, on interceptait sa correspondance, et il était obligé, par prudence, de refuser la visite de ses plus intimes amis. On ne lui laissa que quatre de ses anciens domestiques; deux pages, son médecin et son bibliothécaire; ce dernier était le gardien d'une précieuse collection de livres reçus en présent de l'impératrice, aussi attentive à satisfaire les inclinations de son ami, qu'à défendre ses intérêts. Au lieu de ses fidèles serviteurs, sa maison fut composée convenablement à sa dignité de César, mais remplie d'une foule d'esclaves dénués et peut-être incapables d'attachement pour leur nouveau maître, auquel ils étaient, pour la plupart, ou inconnus ou suspects. Son défaut d'expérience pouvait exiger un conseil d'hommes sages et intelligens; mais l'étiquette minutieuse qui réglait le service de sa table, et la distribution de ses heures, convenait plus à un adolescent encore sous la discipline de ses instituteurs, qu'à un prince auquel on confiait la conduite d'une guerre importante. Aspirait-il à mériter l'estime des peuples, il était arrêté par la crainte de déplaire au souverain. Les fruits de son mariage périrent par les jaloux artifices d'Eusebia (1) elle-même, qui, en cette seule occasion,

(1) Si nous nous rappelons que Constantin, père d'Hélène, était mort plus de dix-huit ans auparavant, dans un âge très-avancé, il paraîtra probable que la fille, quoique vierge, n'était pas fort jeune au moment de son mariage. Elle accoucha bientôt d'un fils, qui mourut immédiatement après être venu au monde. *Quòd obstetrix, corrupta mer-*

parut oublier la sensibilité de son sexe, et sa générosité naturelle. Le souvenir de son père et de ses frères avertissait Julien de son propre danger, et ses craintes étaient encore augmentées par l'injuste et récente condamnation de Sylvanus. Pendant l'été qui avait précédé l'élévation de Julien, le général Sylvanus avait été choisi pour délivrer les Gaules de l'oppression des Barbares : il eut bientôt lieu de s'apercevoir que ses plus dangereux ennemis étaient restés à la cour impériale. Un délateur adroitement perfide, soutenu par plusieurs des principaux ministres, ayant obtenu de lui quelques lettres de recommandation, en effaça tout, excepté la signature, et remplit à son gré le parchemin des preuves d'un complot criminel de la plus haute importance. L'adresse et le courage des amis du général firent bientôt découvrir la fraude. Un conseil composé d'officiers civils et militaires reconnut publiquement l'innocence de Sylvanus, en présence de l'empereur. Mais la découverte arriva trop tard; le bruit de la calomnie et la saisie de ses biens avait déjà excité ce chef indigné

cede, mox natum, præsecto plus quàm convenerat umbilico, necavit. Elle accompagna l'empereur et l'impératrice dans leur voyage à Rome, et la dernière,.... *quæsitum venenum bibere per fraudem illexit, ut quotiescunque concepisset, immaturum abjiceret partum.* (Ammien, l. XVI, c. 10.) Nos médecins décideront si un tel poison existe. Quant à moi, j'incline à croire que la méchanceté du public imputait des accidens naturels aux crimes supposés de l'impératrice Eusebia.

à la révolte dont on l'avait si injustement accusé. Sylvanus prit la pourpre à Cologne, où était son quartier-général. Son activité semblait menacer d'envahir l'Italie et d'assiéger Milan. Dans cette circonstance, Ursicinus, général du même rang, regagna, par une trahison, la faveur qu'il avait perdue par d'éminens services rendus dans l'Orient. Feignant avec toute vraisemblance l'indignation que pouvaient lui inspirer des injures du genre de celle qu'on avait faite à Sylvanus, il se hâta de le joindre avec quelques cavaliers, et de trahir son crédule ami. Après un règne de vingt-huit jours, Sylvanus fut assassiné ; et les soldats qui, sans aucune intention criminelle, avaient suivi aveuglément l'exemple de leur général, rentrèrent aussitôt dans l'obéissance (1). Les flatteurs de Constance célébrèrent la sagesse et le bonheur du prince, qui venait d'éteindre une guerre civile sans courir le hasard d'une bataille.

La défense des frontières rhétiennes et la persécution de la foi catholique, retinrent Constance en Italie plus de dix-huit mois après le départ de Julien. Avant de retourner dans l'Orient, l'empereur satisfit son orgueil et sa curiosité en visitant l'ancienne capitale (2). Il alla de Milan à Rome par les voies Émi-

Constance va à Rome. A. D. 357. 28 avril.

(1) Ammien (xv, 5) était parfaitement informé de la conduite et du sort de Sylvanus. Il fut lui-même un de ceux qui suivirent Ursicinus dans sa dangereuse entreprise.

(2) Relativement aux particularités de la visite que Constance fit à Rome, *voyez* Ammien, l. xvi, c. 10. Nous ajou-

lienne et Flaminienne; et quand il en fut à quarante milles, ce prince, qui n'avait jamais vaincu un ennemi étranger, imita la pompe et tous les attributs d'une marche triomphale; son brillant cortége était composé de tous les ministres de son luxe; mais quoiqu'en pleine paix, il était environné des nombreux escadrons de ses gardes et de ses cuirassiers. Leurs étendards de soie, embossés d'or et taillés en forme de dragons, flottaient autour de l'empereur. Constance était assis seul dans un char très-élevé, incrusté d'or et de pierres précieuses. Excepté lorsqu'il baissait la tête pour passer sous la porte des villes, il affectait dans son grave maintien une roideur inflexible qui même lui donnait, pour ainsi dire, l'apparence d'une insensibilité totale. Les eunuques avaient introduit dans le palais impérial la sévère discipline de la jeunesse persane, et l'empereur s'était si bien conformé aux habitudes de patience qui en résultent, que, pendant une marche lente, par une chaleur insupportable, on ne le vit jamais porter ses mains à son visage, ni même tourner les yeux à droite et à gauche. Les magistrats et le sénat de Rome reçurent l'empereur, qui s'occupa, avec beaucoup d'attention, des différentes dignités conférées jadis par la république, et des portraits consulaires des familles distinguées. Les rues étaient bordées d'un peuple immense; des

---

terons seulement que Themistius fut nommé député de Constantinople, et que ce fut à l'occasion de cette cérémonie qu'il composa sa quatrième harangue.

acclamations répétées annonçaient sa joie de posséder la personne sacrée du souverain, après en avoir été privé pendant trente-deux ans; et Constance exprima, sur un ton de plaisanterie, son étonnement prétendu de ce que tout le genre humain se trouvait, disait-il, réuni en un instant dans le même lieu. Le fils de Constantin fut logé dans l'ancien palais d'Auguste; il présida le sénat, harangua le peuple de la tribune où Cicéron était si souvent monté; assista aux jeux du Cirque avec une complaisance extraordinaire, et accepta les couronnes d'or et les panégyriques présentés par les députés des villes principales. Il ne resta à Rome que trente jours, qui furent employés à visiter les monumens de l'art et de la puissance répandus sur les sept collines et dans les vallées qui les séparent. Il admira l'imposante majesté du Capitole, la vaste étendue des bains de Caracalla et de Dioclétien, la sévère simplicité du Panthéon, la massive grandeur de l'amphithéâtre de Titus, l'architecture élégante du théâtre de Pompée et du temple de la Paix, et par-dessus tout, l'imposante structure du forum et de la colonne de Trajan; avouant que la Renommée, si sujette à inventer et à amplifier, ne vantait point assez la métropole du monde. Le voyageur qui a contemplé les ruines de l'ancienne Rome, peut concevoir une idée imparfaite de l'impression que la vue de ses monumens devait faire éprouver quand ils élevaient leurs têtes superbes dans toute la splendeur de leur première beauté.

Constance fut si satisfait de ce voyage, qu'il eut Un obélis-

que transporté à Rome par l'ordre de Constance.

l'ambition de faire aux Romains un présent qui perpétuât le souvenir de sa reconnaissance et de sa générosité. Sa première idée fut d'imiter la statue équestre et colossale qu'il avait vue dans le forum de Trajan; mais quand il eut mûrement pesé les difficultés de l'exécution (1), il préféra d'embellir la ville par le don d'un obélisque d'Égypte. Dans les siècles reculés, mais déjà policés, qui semblent avoir précédé l'invention de l'écriture alphabétique, les anciens souverains d'Égypte élevèrent un grand nombre de ces obélisques dans les villes de Thèbes et d'Héliopolis. Ils espéraient sans doute que la simplicité de leur structure et la dureté de leur substance les mettraient à l'abri des injures du temps et de la violence (2). Plusieurs de ces extraordinaires colon-

(1) Hormisdas, prince réfugié de la Perse, fit observer à l'empereur que s'il faisait construire un pareil cheval, il lui faudrait aussi une semblable écurie, faisant allusion au forum de Trajan. On rapporte un autre bon mot d'Hormisdas. La seule chose qui lui avait déplu, disait-il, c'était de voir que les hommes mouraient à Rome tout comme ailleurs. Si nous adoptons dans le texte d'Ammien *displicuisse*, au lieu de *placuisse*, nous pouvons regarder cette plaisanterie comme un reproche qu'il faisait aux Romains de leur vanité. Le sens contraire serait la pensée d'un misanthrope.

(2) Lorsque Germanicus visita les anciens monumens de Thèbes, le plus ancien des prêtres lui expliqua le sens des hiéroglyphes. (Tacit., *Ann.* II, c. 60.) Mais il paraît probable qu'avant l'invention de l'alphabet, ces signes arbitraires ou naturels servaient de caractères aux Égyptiens.

nes avaient été transportées à Rome par Auguste et par ses successeurs, comme les monumens les plus durables de leur puissance et de leur victoire (1). Mais il restait un de ces obélisques qui, soit qu'il parût plus respectable ou plus difficile à transporter, avait échappé long-temps à l'orgueilleuse avidité des conquérans. Constantin, le destinant à embellir sa nouvelle cité (2), le fit déplacer de dessus son piédestal qui était posé devant le temple du Soleil à Héliopolis, et descendre sur le Nil jusqu'à Alexandrie. La mort de Constantin suspendit l'exécution de ce projet, et son fils résolut de faire présent de cet obélisque à l'ancienne capitale de l'empire. On construisit un vaisseau d'une grandeur et d'une force convenables pour transporter des bords du Nil à ceux du Tibre cette masse énorme de granit, d'environ cent quinze pieds de longueur. L'obélisque de Constance fut débarqué à peu près à trois milles de la ville, et élevé, à force d'art et de travail, dans le grand cirque de Rome (3).

Voyez Warburton, *Législation divine de Moïse*, t. III, p. 69, 243.

(1) *Voyez* Pline, *Hist. nat.*, l. XXXVI, c. 14, 15.

(2) Ammien-Marcellin, l. XVII, c. 4. Il donne une interprétation grecque des hiéroglyphes, et Lindenbrogius, son commentateur, ajoute une inscription latine, qui, en vingt vers du siècle de Constance, contient une histoire abrégée de l'obélisque.

(3) *Voyez* *Donat. Roma antiqua*, l. III, c. 14; l. IV, c. 12; et la dissertation savante, quoique obscure, de Bargæus sur les obélisques, insérée dans le quatrième volume de

Guerre contre les Quades et les Sarmates.

Constance apprit une nouvelle alarmante qui lui fit quitter Rome avec précipitation. Les provinces d'Illyrie étaient dans le danger le plus pressant. Les déchiremens de la guerre civile et la perte irréparable qu'avaient éprouvée les légions à la bataille de Mursa, avaient exposé ces contrées presque sans défense aux courses de la cavalerie légère des Barbares, et particulièrement aux incursions des Quades, nation puissante et féroce, qui semblaient avoir échangé les coutumes de la Germanie contre les armes et les connaissances militaires des Sarmates leurs alliés (1). Les garnisons de la frontière ne suffisaient pas pour les arrêter, et l'indolent monarque fut enfin obligé de rappeler des extrémités de ses états l'élite des troupes palatines, et de se mettre lui-même à leur tête. Cette guerre l'occupa sérieusement pendant une campagne entière, durant l'automne qui la précéda, et le printemps dont elle fut suivie. L'empereur passa le Danube sur un pont de bateaux, tailla en pièces tout ce qui se présenta devant lui, pénétra dans le cœur du pays des Quades, et leur rendit avec usure les maux dont ils avaient affligé les provinces romaines. Les Barbares épouvantés, furent bientôt for-

---

Grœvius, *Antiquités romaines*, p. 1897-1936. Cette dissertation est dédiée au pape Sixte-Quint, qui éleva l'obélisque de Constance dans la place, en face de l'église de Saint-Jean-de-Latran.

(1) Les événemens de la guerre des Sarmates et des Quades sont racontés par Ammien, XVI, 10; XVII, 12, 13; XIX, 11.

cés de demander la paix. En réparation du passé, ils offrirent la restitution de tous leurs prisonniers, et les plus distingués de leur nation pour otages et pour garans de leur conduite à l'avenir. La réception favorable et flatteuse qu'obtinrent les premiers d'entre leurs chefs qui implorèrent la clémence de l'empereur, encouragea les plus timides ou les plus obstinés à suivre leur exemple : le camp impérial fut rempli d'une foule de princes et d'ambassadeurs des tribus les plus éloignées, qui occupaient les plaines de la petite Pologne, et qui auraient pu se croire en sûreté derrière la chaîne escarpée des montagnes Carpathiennes. En faisant la loi aux Barbares qui habitaient au-delà du Danube, Constance parut sensible au malheur des Sarmates, qui, chassés de leur pays par leurs esclaves révoltés, s'étaient réfugiés chez les Quades, dont ils avaient considérablement augmenté la puissance. L'empereur, embrassant un système de politique adroit autant que généreux, tira les Sarmates de cet état de dépendance humiliante. Par un traité séparé, il les rétablit en corps de nation amie et alliée de la république, sous le gouvernement d'un monarque; il déclara qu'il avait résolu de soutenir la justice de leur cause, et d'assurer la paix de leurs provinces par la destruction ou du moins par le bannissement des Limigantes, qui conservaient tous les vices et toute la bassesse de leur méprisable origine. L'exécution de ce dessein offrait moins de gloire que de difficultés. Le territoire des Limigantes était défendu du côté des Romains par le Danube, et

par la Theiss du côté des Barbares. Le terrain marécageux qui séparait ces deux rivières, fréquemment inondé de leurs eaux, présentait un labyrinthe dangereux et inabordable, excepté pour les habitans qui en connaissaient les passages secrets et les forteresses inaccessibles. A l'approche de Constance, les Limigantes eurent alternativement recours aux supplications, aux armes et à la perfidie. Il rejeta sévèrement leur prières; et après avoir éventé leurs grossiers stratagèmes, il repoussa les efforts irréguliers de leur valeur par une conduite prudente et courageuse. Une des plus guerrières de leurs tribus s'était fixée dans une petite île au confluent de la Theiss et du Danube. Elle avait consenti à passer la rivière sous le prétexte d'une conférence amicale, pendant laquelle ces Barbares projetaient de se saisir de l'empereur, qu'ils ne croyaient pas sur ses gardes. Mais les traîtres furent victimes de leur entreprise; environnés de toutes parts, écrasés par les chevaux de la cavalerie, hachés par les légions, et dédaignant de demander quartier, ils périrent les armes à la main, et conservèrent jusqu'au dernier soupir leur maintien farouche et leur air de férocité. Après cette victoire, un corps considérable de Romains passa sur la rive opposée du Danube. Les Taifalæ, tribu des Goths, qui s'étaient engagés au service de l'empire, entourèrent les Limigantes de l'autre côté de la Theiss. Leurs anciens maîtres, les Sarmates libres, animés par l'espoir et la vengeance, gravirent les montagnes, et pénétrèrent dans le cœur du pays qui

leur avait appartenu. Un incendie général fit découvrir les huttes des Barbares qui s'étaient retirés dans le fond du désert, et le soldat combattit avec intrépidité sur un terrain marécageux, où l'on courait à chaque pas le danger d'être englouti. Les plus braves des Limigantes avaient résolu de se défendre jusqu'à la mort; mais l'autorité des vieillards fit prévaloir un avis moins violent. Les supplians en foule se rendirent au camp des Romains, suivis de leurs femmes et de leurs enfans, pour apprendre de la bouche de l'empereur le sort qu'il leur réservait. Après avoir fait l'éloge de sa propre clémence, qui le portait à pardonner leurs crimes multipliés, et à sauver les restes d'une nation coupable, Constance leur assigna pour exil un pays éloigné, où ils auraient pu jouir d'un repos honorable. Les Limigantes obéirent avec répugnance, et avant d'avoir atteint à cette nouvelle patrie, ils revinrent sur les bords du Danube, déplorèrent le malheur de leur situation, et conjurèrent l'empereur, en lui jurant une fidélité à toute épreuve, de leur accorder une habitation tranquille dans quelque canton d'une province romaine. Constance oubliant les preuves récentes de leur perfidie, écouta ses flatteurs qui s'empressèrent de lui représenter l'avantage qu'il tirerait d'une colonie de soldats, dans un temps où les sujets de l'empire accordaient plus facilement des contributions d'argent que des services militaires. On permit aux Limigantes de passer le Danube, et l'empereur leur donna audience dans une vaste plaine près du lieu où est située Bude. Ils

entourèrent son tribunal; et tandis qu'ils semblaient écouter avec respect un discours rempli de douceur et de dignité, un des Barbares lançant en l'air une de ses sandales, cria d'une voix terrible : *Marha! marha!* cri de guerre et d'alerte, qui fut le signal de la plus horrible confusion. Les Barbares s'élancèrent avec violence pour enlever l'empereur. Son trône et son lit d'or furent pillés par leurs mains grossières; mais la courageuse fidélité de ses gardes, qui reçurent la mort à ses pieds, lui donna le temps d'échapper de cette sanglante mêlée, et de s'éloigner rapidement sur un de ses meilleurs coursiers. Le nombre et la discipline des Romains tirèrent une prompte vengeance de l'affront que leur avait fait essuyer cette trahison; le combat ne fut terminé que par l'extinction du nom et de la nation des Limigantes. On remit les Sarmates errans en possession de leurs anciennes terres. Constance, quoique leur caractère léger lui inspirât peu de confiance, espéra que le sentiment de la reconnaissance pourrait avoir quelque influence sur leur conduite future; il avait remarqué la taille avantageuse et la conduite respectueuse de Zizais, un de leurs chefs les plus distingués, et il le fit roi des Sarmates. Zizais prouva par son inviolable attachement pour l'empereur qu'il était digne de son choix; et Constance, après ce succès, fut surnommé le Sarmatique, aux acclamations de son armée victorieuse (1).

(1) *Genti Sarmatarum magno decori considens apud eos regem dedit*, Aurelius-Victor. Dans une pompeuse ha-

Négociation avec Sapor, roi de Perse.

Tandis que l'empereur romain et le monarque persan défendaient à trois mille milles l'un de l'autre les limites de leurs états contre les Barbares des rives du Danube et de l'Oxus, leurs confins intermédiaires étaient exposés aux vicissitudes d'une guerre languissante et d'une trêve précaire. Deux des ministres orientaux de Constance, le préfet du prétoire Musonien, dont les talens étaient flétris par la fausseté et le défaut d'intégrité, et Cassien, duc de Mésopotamie, vétéran intrépide, entamèrent secrètement une négociation avec le satrape Tamsapor (1). Ces ouvertures de paix, traduites en langue persane, et rédigées dans le style flatteur et servile de l'Asie, furent portées dans le camp du grand Roi, qui résolut de faire savoir aux Romains, par un ambassadeur, les conditions qu'il daignait leur accorder. Narsès, qu'il revêtit de ce caractère, reçut toutes sortes d'honneurs dans le cours de son voyage depuis Antioche jusqu'à Constantinople. Arrivé à Sirmium après une longue route, il reçut sa première audience, et développa respectueusement le voile de soie qui couvrait la lettre hautaine de son souverain. Sapor, roi des rois, frère du Soleil et de la Lune (tels étaient les titres pompeux affectés par la vanité orientale), félicitait son frère Constance César de ce qu'il avait puisé de la sagesse dans l'adversité. Comme légitime succes-

---

rangue prononcée par Constance lui-même, il célèbre ses propres exploits avec beaucoup d'orgueil et quelque vérité.

(1) Ammien, XVI, 9.

seur de Darius-Hystaspes, Sapor déclarait que la rivière de Strymon en Macédoine était l'ancienne et véritable borne de son empire, mais que telle était sa modération, qu'il se contenterait des provinces d'Arménie et de Mésopotamie, qu'on avait frauduleusement enlevées à ses ancêtres : ajoutant que sans cette restitution, il était impossible d'établir une paix solide entre les deux empires, et que si son ambassadeur ne rapportait pas une réponse satisfaisante, il était préparé à soutenir, dès le printemps suivant, la justice de sa cause par la force de ses armes invincibles. Narsès, naturellement rempli de politesse et de grâce, tâcha d'adoucir, autant que son devoir le lui permettait, la hauteur de cette proposition (1). Le conseil impérial, après avoir mûrement pesé le style et le contenu de la lettre, renvoya l'ambassadeur avec la réponse suivante : « Quoique Constance pût légitimement désavouer des ministres qui avaient entamé une négociation sans ses ordres positifs, il était disposé à conclure un traité juste et honorable. Mais il regardait comme indécent et ridicule de proposer au seul et victorieux possesseur de tout l'Empire romain des conditions qu'il avait rejetées avec indignation dans un temps où sa puissance se renfermait dans les limites étroites de l'Orient. Le sort des

(1) Ammien (XVII, 5) transcrit cette lettre hautaine. Themistius (*oratio* IV, p. 57, édit. Petav.) fait mention de l'enveloppe de soie. Idatius et Zonare parlent du voyage de l'ambassadeur, et Pierre Patrice rend compte de sa conduite conciliante, *in Excerpt. legat.*, p. 28.

armes était sans doute incertain; mais Sapor ne devait pas oublier que si, dans le cours de leurs nombreuses guerres, les Romains avaient perdu quelques batailles, ils les avaient cependant terminées toutes par la victoire. » Peu de jours après le départ de Narsès, on envoya trois ambassadeurs à la cour de Sapor, qui était déjà revenu de son expédition de Syrie dans sa résidence ordinaire de Ctésiphon. Un comte, un notaire et un sophiste, furent chargés de cette importante commission; et Constance, qui désirait secrètement la conclusion de la paix, espéra que le rang du premier, l'adresse du second, et l'éloquence du troisième (1), obtiendraient de Sapor un adoucissement à ses prétentions. Mais leur négociation échoua par l'opposition et les manœuvres d'Antoninus, sujet romain (2). Forcé par l'oppression de fuir de la Syrie, il avait été admis dans les conseils de Sapor, et même à sa table royale, où, selon l'usage

(1) Ammien, XVII, 5; et Valois, *ad loc.* Le sophiste ou philosophe (dans ce siècle ces deux noms étaient synonymes), le sophiste était Eustache de Cappadoce, disciple de Jamblique, et l'ami de saint Basile. Eunape (*in vit. Edesii*, p. 44-47) attribue à l'ambassadeur philosophe la gloire d'avoir enchanté le roi barbare par les charmes persuasifs de l'éloquence et de la raison. *Voy.* Tillemont, *Hist. des Emper.*, t. IV, p. 828-1132.

(2) Ammien XVIII, 5, 6, 8. La conduite décente et respectueuse d'Antoninus vis-à-vis du général romain, le présente dans un jour très-favorable, et Ammien lui-même ne peut s'empêcher de parler du traître avec estime et compassion.

des Persans, se discutaient les affaires les plus importantes (1). L'adroit réfugié satisfaisait par les mêmes moyens à son intérêt et à sa vengeance. Il excitait sans cesse l'ambition de son nouveau maître à profiter du moment où l'élite des troupes palatines était occupée avec l'empereur à combattre sur les bords éloignés du Danube, et où les provinces épuisées de l'Orient offraient une conquête facile à ses nombreuses armées de Persans, maintenant fortifiées par l'alliance et la jonction des plus redoutables d'entre les Barbares. Les ambassadeurs romains se retirèrent sans succès, et ceux qui leur succédèrent, quoique d'un rang supérieur, furent enfermés dans une étroite prison, et menacés de la mort ou de l'exil.

Invasion de la Mésopotamie par Sapor. A. D. 359.

L'historien militaire (2), envoyé pour observer l'armée des Persans tandis qu'ils construisaient un pont de bateaux sur le Tigre, monta sur une colline d'où il vit toute la plaine d'Assyrie, aussi loin que l'horizon lui permettait de l'apercevoir, couverte de soldats, d'armes et de chevaux, et Sapor à leur tête, vêtu d'un habit éclatant de pourpre. A sa gauche, la place d'honneur chez les Orientaux, Grumbates,

(1) Cette anecdote, telle qu'elle est rapportée par Ammien, sert à prouver la véracité d'Hérodote (l. I, c. 133), et la constance des Perses à conserver leurs usages. Dans tous les siècles les Perses ont été adonnés à l'intempérance, et les vins de Shiraz ont triomphé de la loi de Mahomet. (Brisson, *de regno Pers.*, l. II, p. 462-472; et Chardin, *Voyag. en Perse*, tom. III, p. 90.)

(2) Ammien, l. XVIII, 6, 7, 8, 10.

roi des Chionites, présentait le maintien austère d'un guerrier vénérable par ses années, et célèbre par ses exploits. A la droite de Sapor était, dans un rang pareil, le roi d'Albanie, qui amenait des rives de la mer Caspienne ses tribus indépendantes. Les satrapes et les généraux étaient placés selon leur rang, et en outre de la foule immense de femmes et d'esclaves qui suivent toujours les armées orientales, on comptait plus de cent mille combattans effectifs, tous exercés à la fatigue, et choisis parmi les plus braves nations de l'Asie. Le transfuge romain, qui dirigeait en grande partie le conseil de Sapor, lui avait sagement recommandé de ne pas perdre la belle saison à entreprendre des siéges longs et difficiles; mais de marcher vers l'Euphrate, et de s'emparer sans délai de la faible et opulente capitale de la Syrie. Mais à peine entrés dans les plaines de la Mésopotamie, les Perses s'aperçurent qu'on avait pris toutes les précautions propres à retarder leurs progrès et à déconcerter leurs desseins. Les habitans et leurs troupeaux étaient retirés dans des forteresses; les fourrages verts avaient été brûlés sur pied; des pieux serrés et pointus défendaient les gués des rivières; on avait garni la rive opposée de machines de guerre, et la crue favorable des eaux de l'Euphrate ne permit point aux Barbares de tenter le passage sur le pont de Thapsacus. L'habile Antoninus changea son plan d'opérations, et conduisit l'armée par un long détour, mais à travers des territoires fertiles, vers la source de l'Euphrate, où le peu de profondeur de

ses eaux offre un passage facile. Sapor dédaigna prudemment de s'arrêter devant les murs de l'imprenable Nisibis; mais en passant sous les murs d'Amida, il voulut essayer si la majesté de sa présence n'amenerait pas sur-le-champ à ses pieds la garnison pénétrée de respect et de terreur. L'insolence d'un dard sacrilége qui, lancé au hasard, vint effleurer son royal diadème, le convainquit de son erreur; et le monarque indigné n'écouta plus qu'avec impatience l'avis de ses ministres, qui le conjuraient de ne pas sacrifier à son ressentiment tout le succès de ses armes et de son ambition. Le lendemain, Grumbates s'avança sous la porte de la ville avec un corps de troupes choisies, et somma la garnison de se rendre à l'instant, pour réparer de la seule manière qui fût en son pouvoir un semblable trait d'audace et d'insolence. On répondit à cette proposition par une grêle de traits, et un javelot lancé d'une baliste traversa le cœur du fils unique de Grumbates, jeune prince également remarquable par sa valeur et par sa beauté. Le fils du roi des Chionites fut inhumé avec toutes les cérémonies d'usage chez cette nation; et Sapor adoucit un peu la douleur du vieux guerrier, en lui jurant que la coupable ville d'Amida serait le bûcher funèbre qui servirait à expier la mort et à perpétuer la mémoire de son fils.

Siége d'Amida.

L'ancienne ville d'Amid ou Amida (1), qu'on ap-

(1) Pour la description d'Amida, *voyez* d'Herbelot, *Biblioth. orient.*, p. 108; *Histoire de Timur-Bec*, par Chere-

pelle quelquefois Diarbekir (1), du nom de la province, est située avantageusement dans une plaine fertile arrosée par le cours naturel du Tigre et par des canaux artificiels, dont le plus considérable forme un demi-cercle autour de la partie orientale de la ville. L'empereur Constance lui avait récemment accordé l'honneur de porter son nom, et l'avait fortifiée de nouveaux murs défendus par de hautes tours. L'arsenal était muni de toutes les machines de guerre propres à la défense, et la garnison avait été nouvellement renforcée de sept légions quand la place fut investie par les armées de Sapor (2). Ce prince fondait sur un assaut général son premier et principal espoir. Les différentes nations qui suivaient ses drapeaux prirent les postes qui leur furent assignés; la nation des *Vertæ* au midi, au nord les Albaniens, à l'orient les Chionites, enflam-

---

feddin-Ali, l. III, c. 41; Ahmed-Arabsiades, t. I, p. 331; c. 43; *Voyages de Tavernier*, t. I, p. 301; *Voyages d'Otter*, t. II, p. 273; et *les Voyages de Niebuhr*, t. II, p. 324-328. Le dernier de ces voyageurs, Danois savant et exact, a donné un plan d'Amida qui éclaircit les opérations du siége.

(1) Diarbekir, que les Turcs, dans leurs actes publics, nomment Kara-Amid, contient plus de seize mille maisons; elle est la résidence d'un pacha à trois queues. L'épithète de Kara vient de la couleur noire de la pierre dont sont construits les solides et anciens murs d'Amida.

(2) Les opérations du siége d'Amida sont décrites dans le plus grand détail par Ammien (XIX, 1-9), qui combattit honorablement pour sa défense, et s'échappa avec peine quand la ville fut emportée par les Persans.

més par la douleur et l'indignation; et à l'occident les Ségestins, les plus braves de l'armée, dont le front de bataille était couvert d'une ligne formidable d'éléphans (1). Les Persans de tous côtés secondaient leurs efforts et animaient leur courage. Sapor lui-même, sans égards pour son rang, hasardait sa propre vie et pressait le siége avec l'impétuosité d'un jeune soldat. Après un combat opiniâtre, les Barbares furent repoussés. Ils revinrent à la charge, et furent repoussés encore avec un épouvantable carnage. Deux légions rebelles des Gaules, qui avaient été reléguées en Orient, signalèrent par une sortie leur courage indiscipliné, et pénétrèrent, à la faveur de la nuit, jusqu'au milieu du camp des Persans. Pendant la plus terrible de ces attaques répétées, Amida fut trahie par un déserteur qui indiqua aux Barbares un escalier secret, taillé dans le creux d'un rocher sur le bord du Tigre. Soixante-dix archers de la garde royale montèrent en silence au troisième étage d'une

(1) De ces quatre nations, les Albaniens sont trop bien connus pour exiger plus de détails; les Ségestins habitaient un pays plat et vaste, qui porte encore leur nom, au sud du Khorasan, et à l'occident de l'Indostan. (Voyez *Geographia nubiensis*, p. 133; d'Herbelot, *Bibliothéque orientale*, p. 797). Nonobstant la victoire si vantée de Bahram (tom. 1, p. 410), les Ségestins, plus de quatre-vingts ans après, paraissent encore être une nation libre et alliée de la Perse. Nous ignorons où habitaient les *Vertæ* et les Chionites; mais j'inclinerais à croire que ces deux nations, ou au moins la dernière, occupaient les confins de l'Inde et de Scythie. *Voy.* Ammien, xvi, 9.

tour très-élevée qui commandait le précipice, et y attachèrent l'étendard royal, signal de confiance pour les assaillans, et de désespoir pour les assiégés. Si ces braves avaient pu se maintenir dans leur poste quelques instans de plus, peut-être le sacrifice généreux qu'ils firent de leur vie aurait-il du moins assuré la réduction de la place. Après avoir essayé sans succès les assauts et les stratagèmes, Sapor eut recours aux opérations plus lentes, mais plus sûres, d'un siége régulier, dont les travaux furent dirigés par des déserteurs romains. On ouvrit la tranchée à une distance convenable, et les soldats destinés à ce service s'avancèrent couverts de fortes claies pour remplir le fossé et saper le mur dans ses fondemens. Des tours de bois, posées sur des roues, s'avancèrent, et mirent les soldats qu'on avait pourvus de toutes sortes d'armes de traits, à portée de combattre, presque de plain pied, avec ceux qui défendaient les remparts. Tout ce que le courage et l'art pouvaient exécuter, fut employé à la défense d'Amida, et le feu des Romains détruisit souvent les ouvrages de Sapor; mais les ressources d'une ville assiégée ne sont pas inépuisables. Les Persans réparaient leurs pertes et avançaient leurs travaux; les beliers firent une large brèche, et la garnison réduite et épuisée, ne put résister à l'impétuosité d'un nouvel assaut. Les soldats, les citoyens, leurs femmes et leurs enfans, enfin tous ceux qui n'eurent pas le temps de fuir par la porte opposée, furent en-

veloppés par les vainqueurs dans un massacre général.

De Singara. A. D. 360.

Mais la ruine d'Amida sauva les provinces romaines. Quand les premiers transports que donne la victoire furent un peu calmés, Sapor dut réfléchir avec regret, que pour châtier une cité indocile, il avait perdu l'élite de ses troupes, et la saison la plus favorable pour les conquêtes (1). Un siége de soixante-treize jours lui avait enlevé trente mille de ses vétérans tombés sous les murs d'Amida. Trompé dans son espoir, le monarque retourna dans sa capitale, en cachant son déplaisir sécret sous un exté-

(1) Ammien a marqué la chronologie de cette année par trois signes, qui ne se rapportent pas très-bien entre eux, ni avec le cours de l'histoire. 1°. Le blé était mûr lorsque Sapor entra dans la Mésopotamie : *cùm jam stipulâ flavente turgerent.* Cette circonstance, dans la latitude d'Alep, nous rejetterait au mois d'avril ou de mai. *Voyez* les *Observations* de *Harmer sur l'Écrit.*, v, 1, p. 41 ; les *Voyages de Shaw*, p. 305, édit. *in*-4°. 2°. Les progrès de Sapor furent arrêtés par le débordement de l'Euphrate, qui arrive ordinairement dans les mois de juillet ou d'août. Pline, *Hist. nat.*, v, 21 ; *Viaggi di Pietro della Valle*, tom. 1, p. 696. 3°. Quand Sapor se fut rendu maître d'Amida, après un siége de soixante-treize jours, l'automne était fort avancé. *Autumno præcipiti hædorumque improbo sidere exorto.* Pour concilier ces contradictions frappantes, il faut supposer quelque délai du roi de Perse, quelques inexactitudes de l'historien, ou quelque désordre extraordinaire dans les saisons.

rieur triomphant. Il est plus que probable qu'une guerre qui avait présenté des obstacles et des dangers inattendus, dégoûta l'inconstance de ses alliés barbares, et que le vieux roi des Chionites, rassasié de vengeance, s'empressa de quitter le pays funeste où il avait perdu l'espoir de sa famille et de sa nation. Les forces et le courage de l'armée avec laquelle Sapor entra en campagne le printemps suivant, ne pouvaient plus remplir ses vues ambitieuses. Au lieu d'entreprendre la conquête de l'Orient, il fallut se contenter de réduire deux places fortes de la Mésopotamie, Singara et Bezabde (1), situées l'une dans le milieu d'un désert de sables, et l'autre sur une petite péninsule entourée presque de tous côtés par le fleuve rapide et profond du Tigre. Cinq des légions romaines réduites par Constantin à un nombre de soldats peu considérable, furent faites prisonnières, et envoyées en captivité sur les confins les plus reculés de la Perse. Après avoir démantelé Singara, le conquérant quitta cette ville éloignée et solitaire. Mais il répara soigneusement les fortifications de Bezabde, la pourvut abondamment de tous les moyens de défense, et mit dans cette place importante une garnison ou colonie de vétérans, dans l'honneur et la fidélité desquels il avait la plus grande confiance. Vers la fin de la campagne, il reçut un échec en essayant d'enlever Virtha ou Técrit, ville forte des Arabes indépendans, qui

(1) Ammien (xx, 6, 7) fait le récit de ces siéges.

passa pour imprenable jusqu'au règne de Tamerlan (1).

Conduite des Romains.

La défense de l'Orient contre les armées de Sapor exigeait et aurait employé les talens du général le plus expérimenté. C'était un bonheur pour l'état que cette province se trouvât confiée, dans cette circonstance, au brave Ursicinus, qui méritait seul la confiance des peuples et des soldats. Mais au moment du danger (2), les intrigues des eunuques firent rappeler Ursicinus, et le commandement militaire de l'Orient fut donné, par la même influence, à Sabinien, riche et rusé vétéran, qui avait atteint l'âge des infirmités sans en acquérir l'expérience. Un second ordre émané de ces conseils inconstans et soupçonneux renvoya Ursicinus sur la frontière de Mésopotamie, et le condamna aux travaux d'une guerre dont les honneurs étaient réservés pour son indigne rival. Sabinien campa tranquillement sous les murs d'Édesse, et tandis qu'il y récréait son indolence par une vaine parade d'exercices militaires,

(1) Pour l'identité de Virtha et de Técrit, *voyez* d'Anville, *Géographie ancienne*, t. II, p. 201. Pour le siége de ce château par Timur-Bec ou Tamerland, *voy.* Cherefeddin, l. III, c. 33. Le biographe persan exagère le mérite et la difficulté de cette expédition, qui délivra les caravanes de Bagdad d'une troupe formidable de voleurs.

(2) Ammien (XVIII, 5, 6; XIX, 3; XX, 2.) parle du mérite et de la disgrâce d'Ursicinus avec les détails et les sentimens de fidélité qui conviennent à un soldat relativement à son général. On peut le soupçonner d'un peu de partialité; mais au total son récit paraît et probable et conséquent.

tandis qu'au son des flûtes il exécutait la danse pyrrhique, le soin de la défense publique était laissé aux talens et à l'activité de l'ancien général. Mais lorsque Ursicinus présentait un plan vigoureux d'opérations, quand il proposait de tourner autour des montagnes avec un corps de cavalerie et de troupes légères pour enlever les convois des ennemis, fatiguer par des attaques la vaste étendue de leurs lignes, et secourir la ville d'Amida, le commandant, timide et envieux, répondait qu'il avait des ordres positifs de ne point exposer les troupes. Amida fut prise; ceux de ses braves défenseurs qui échappèrent au fer des Barbares, tombèrent dans le camp des Romains sous celui des bourreaux; et Ursicinus lui-même, après une enquête humiliante et partiale, fut puni par la perte de son grade de la mauvaise conduite de Sabinien. Mais le général, injustement condamné, osa dire à l'empereur que si de pareilles maximes continuaient à prévaloir dans les conseils, toute sa puissance suffirait difficilement à défendre ses provinces orientales des invasions de l'ennemi; et Constance éprouva bientôt la vérité de cette prédiction. Lorsque l'empereur eut subjugué ou pacifié les Barbares du Danube, il avança à marches lentes vers l'Orient, et, après avoir douloureusement contemplé les ruines encore fumantes d'Amida, il forma, avec une puissante armée, le siége de Bezabde. L'effort des plus énormes beliers fut employé contre ses murs, et la place fut réduite à la dernière extrémité; mais rien ne put vaincre le courage patient et intré-

pide de la garnison ; l'approche de la saison pluvieuse obligea enfin l'empereur à lever le siége, et à se retirer honteusement dans ses quartiers d'hiver à Antioche (1). La vanité de Constance et toute l'imagination de ses courtisans étaient fort embarrassées à trouver dans la guerre de Perse la matière d'un panégyrique, tandis que Julien, à qui il avait confié les Gaules, remplissait l'univers de sa gloire, par le récit simple et abrégé de ses exploits.

Invasion de la Gaule par les Germains.

Dans l'aveugle acharnement de la discorde civile, Constance avait abandonné aux Barbares de la Germanie les contrées de la Gaule qui obéissaient encore à son rival. Un nombreux essaim de Francs et d'Allemands furent invités à passer le Rhin, par des présens, des promesses, l'espoir du pillage et le don de toutes les terres qu'ils pourraient envahir (2). Mais l'empereur, qui, dans un embarras momentané, avait eu l'imprudence d'exciter l'avidité de ces Bar-

(1) Ammien, xx, 11. *Omisso vano incepto, hiematurus Antiochiæ redit in Syriam ærumnosam perpessus et ulcerum sed et atrocia, diuque deflenda.* C'est ainsi que Jacques Gronovius a rétabli un passage obscur; et il pense que cette seule correction aurait mérité une nouvelle édition de son auteur, dont on peut à présent deviner le sens. J'espérais trouver quelques nouveaux éclaircissemens dans les recherches récentes du savant Ernesti (Leipsig, 1773).

(2) On peut trouver dans les ouvrages de Julien lui-même (*orat. ad* S. P. Q., Athen., p. 277) le tableau des ravages des Germains, et de la détresse des Gaules. Dans Ammien, xv, 11; Libanius, *orat.* 10; Zosime, l. III, p. 140; Sozomène, l. III, c. 1.

bares, sentit bientôt combien il était difficile de faire renoncer des alliés si dangereux à des contrées dont on leur avait fait connaître la richesse. Peu soigneux de distinguer les sujets fidèles des révoltés, ces brigands indisciplinés traitaient comme leurs ennemis naturels tous ceux des habitans de l'empire dont ils convoitaient les possessions. Quarante-cinq cités florissantes, Tongres, Cologne, Trèves, Worms, Spire, Strasbourg, etc., sans compter un beaucoup plus grand nombre d'autres villes et villages, furent ravagées et la plupart réduites en cendres. Les Barbares de la Germanie, fidèles aux usages de leurs ancêtres, ne pouvaient consentir à se voir renfermer entre des murs; ils leur prodiguaient les noms odieux de sépulcres, de prisons, et, fixant leurs habitations indépendantes sur les bords des rivières du Rhin, de la Meuse et de la Moselle, ne connaissaient d'autres fortifications, dans les momens de danger, que de grands arbres renversés et jetés à la hâte au travers des routes qu'ils voulaient fermer. Les Allemands s'étaient fixés dans les contrées qui forment actuellement l'Alsace et la Lorraine; les Francs occupaient l'île des Bataves et une grande partie du Brabant, connue alors sous le nom de Toxandrie (1),

(1) Ammien (XVI, 8). Ce nom semble dérivé des *Toxandri* de Pline, et on le trouve fréquemment répété dans les histoires du moyen âge. La Toxandrie était un pays de bois et de marais, qui s'étendait depuis les environs de Tongres jusqu'au confluent du Vahal et du Rhin. *Voyez* Valois, *Notit. Galliar.* p. 558.

et qu'on peut regarder comme le berceau de la monarchie française (1). Des sources du Rhin jusqu'à son embouchure, les conquêtes des Germains s'étendaient vers l'occident de cette rivière environ sur quarante milles de pays occupé par des colonies de leur nation et portant le même nom ; mais les pays qu'ils avaient dévastés étaient trois fois plus étendus que leurs conquêtes. Jusques à une distance beaucoup plus éloignée, toutes les villes ouvertes des Gaulois étaient désertes, et les habitans des villes fortes, qui, se confiant dans leurs remparts et leur vigilance, n'avaient pas abandonné leurs demeures, ne pouvaient plus recueillir de grain que sur les terres encloses dans l'enceinte de leurs murs. Les légions, diminuées, sans paye et sans vivres, sans armes et sans discipline, tremblaient à l'approche et même au seul nom des Barbares.

Conduite de Julien.

Ce fut dans ces temps malheureux qu'on choisit un jeune prince sans expérience pour délivrer et

(1) Le paradoxe du père Daniel, qui prétendait que les Francs n'avaient jamais obtenu d'établissement fixe sur ce côté-ci du Rhin avant le règne de Clovis, est refuté très-savamment, et avec beaucoup de bon sens, par M. Biet, qui a démontré par une longue suite d'autorités, que les Francs ont possédé sans interruption la Toxandrie pendant cent trente ans avant l'avénement de Clovis. La dissertation de M. Biet a été couronnée par l'Académie de Soissons, en 1736, et semble avoir été préférée, avec justice, au discours de son célèbre concurrent, l'abbé Le Bœuf, antiquaire dont le nom exprime assez heureusement le genre de talent.

gouverner les provinces de la Gaule; ou plutôt, comme Julien le dit lui-même, pour y étaler la vaine image de la grandeur impériale. Son éducation scholastique et solitaire l'avait beaucoup plus familiarisé avec les livres qu'avec les armes, avec les auteurs de l'antiquité qu'avec les mœurs des hommes de son siècle. Il ignorait parfaitement la science pratique de la guerre et du gouvernement. Quand il répétait gauchement quelque exercice militaire qu'il ne pouvait se dispenser d'apprendre, il s'écriait en soupirant : « O Platon! Platon! quelle occupation pour un philosophe! » Cependant cette philosophie spéculative, que sont trop disposés à mépriser les hommes livrés aux affaires, avait rempli l'imagination de Julien des exemples les plus respectables, et son âme des préceptes les plus généreux. Elle y avait empreint l'amour de la vertu, le désir de la gloire et le mépris de la mort. L'habitude de la tempérance et de la frugalité, si recommandées dans les écoles, est bien plus essentielle encore dans la discipline sévère d'un camp. Julien ne prenait de la nourriture et du sommeil, que ce qu'exigeaient les besoins de la nature. Rejetant avec dédain les mets délicats destinés pour sa table, il satisfaisait son appétit avec la ration grossière que recevait le moindre des soldats. Dans la plus grande rigueur des hivers de la Gaule, il ne souffrait jamais qu'on allumât du feu dans la chambre où il couchait. Après un sommeil court et interrompu, il se levait souvent au milieu de la nuit de dessus un tapis étendu

sur le plancher, soit pour une dépêche pressée, pour visiter ses rondes, ou pour ménager un moment à ses études favorites (1). Les préceptes d'éloquence qu'il appliquait précédemment à des sujets de pure imagination, furent employés plus utilement à exciter ou à calmer les passions d'une multitude armée; et quoique l'étude de la littérature et les habitudes de sa jeunesse l'eussent plus familiarisé avec les beautés de la langue grecque, il avait cependant acquis une connaissance suffisante de la langue latine (2). Julien n'ayant jamais été destiné à occuper ni la place d'un juge, ni celle d'un législateur, il est probable qu'il s'était peu attaché à l'étude de la jurisprudence romaine : mais ses études philosophiques lui avaient donné un respect inflexible pour la justice, que tempéraient ses dispositions à la clémence, la connaissance des principes généraux d'évidence et d'équité, et la faculté de démêler avec patience les questions les plus sèches et les plus em-

(1) La vie privée de Julien dans la Gaule et la discipline sévère à laquelle il s'assujettit, sont rapportées par Julien lui-même et par Ammien (XVI, 5), qui professe une grande estime pour cette conduite, que Julien affecte de tourner en ridicule (*Misopogon*, p. 240), et qui, effectivement dans un prince de la maison de Constantin, avait droit de surprendre le monde.

(2) *Aderat latinè quoque disserenti sufficiens sermo*. Amm., XVI, 5. Mais Julien, élevé dans les écoles de la Grèce, ne regarda jamais le langage des Romains que comme un idiome vulgaire et étranger, dont seulement il pourrait être obligé de se servir en certaines occasions.

barrassantes. Le succès de ses desseins politiques et de ses opérations militaires dépendait des circonstances, et du génie de ceux auxquels il avait affaire. L'homme instruit qui manque d'expérience est souvent embarrassé dans l'application de la meilleure théorie; mais il acquit cette science indispensable par la vigueur active de son propre génie, et par la sage expérience de Salluste, officier d'un rang distingué, qui bientôt s'attacha tendrement à un prince si digne de son amitié, et qui à la plus incorruptible intégrité, joignait le talent de faire entendre les vérités les plus sévères sans jamais blesser la délicatesse de l'oreille d'un souverain (1).

Première campagne de Julien dans les Gaules. A. D. 356.

Dès que Julien eut revêtu la pourpre à Milan, on l'envoya dans la Gaule avec une faible suite de trois cent soixante soldats. Durant l'hiver qu'il passa à Vienne dans une situation pénible et inquiétante, au milieu des ministres que Constance avait chargés de diriger la conduite de son cousin, il apprit le siége et la délivrance d'Autun: cette ville ancienne et vaste, avec des murs en ruine, et une garnison sans courage, fut sauvée par l'intrépidité de quelques vé-

(1) Nous ignorons la place qu'occupait alors cet excellent ministre, à qui Julien donna depuis la préfecture de la Gaule. L'esprit soupçonneux de l'empereur l'engagea bientôt à rappeler Salluste; et nous avons encore un discours fait avec sensibilité, quoique d'une manière pédantesque (p. 240-252), dans lequel Julien déplore la perte d'un ami si précieux, auquel il se reconnait redevable de sa réputation. *Voyez* La Bléterie, *Préface de la vie de Jovien*, p. 20.

térans qui reprirent les armes pour défendre leurs foyers. En partant d'Autun pour traverser les provinces gauloises, Julien saisit la première occasion de signaler son courage. A la tête d'un petit corps d'archers et de cavalerie pesante, il choisit de deux routes la plus courte, mais la plus dangereuse, et tantôt en évitant, tantôt en repoussant les Barbares qui étaient maîtres de la campagne, il atteignit, après une marche honorable autant qu'heureuse, le camp près de Reims, où les troupes avaient ordre de s'assembler. La présence du jeune prince ranima le courage expirant des soldats, et ils marchèrent de Reims à la poursuite de l'ennemi avec une confiance qui pensa leur être fatale. Les Allemands, qui connaissaient parfaitement le pays, rassemblèrent leurs forces dispersées; et, profitant d'une nuit obscure et pluvieuse, attaquèrent avec impétuosité l'arrière-garde des Romains. Avant d'avoir pu réparer le désordre inévitable dans cette surprise, Julien perdit deux légions, qui furent taillées en pièces; et il apprit, par sa propre expérience, que la vigilance et la circonspection sont les deux plus importans préceptes de l'art de la guerre. Une seconde action plus heureuse rétablit et assura sa réputation militaire; mais comme l'agilité des Barbares les mettait à l'abri de la poursuite, sa victoire ne fut ni sanglante ni décisive. Il s'avança cependant jusqu'aux bords du Rhin, contempla les ruines de Cologne, se convainquit des difficultés de cette guerre, et à l'approche de l'hiver, se retira mécontent de la cour, de son armée, et de ses pro-

pres succès (1). La puissance de l'ennemi était encore entière. A peine Julien avait-il séparé ses troupes et pris ses quartiers à Sens dans le centre de la Gaule, qu'il fut environné et assiégé par une nombreuse armée de Germains. Réduit, dans cette extrémité, aux ressources de son propre génie, il suppléa, par sa prudente intrépidité, à la faiblesse de la ville et de la garnison ; et après trente jours de siége les Barbares se retirèrent irrités de leur peu de succès.

Seconde campagne de Julien. A. D. 357.

Fier et satisfait de ne devoir sa délivrance qu'à son épée, Julien ne pouvait cependant sans amertume se voir abandonné et trahi de ceux qui, obligés par les lois de l'honneur et de la fidélité à le défendre, méditaient peut-être secrètement sa destruction. Marcellus, maître général de la cavalerie dans les Gaules, interprétait à la rigueur les ordres d'une cour ombrageuse. Indifférent à la dangereuse situation de Julien, il avait défendu aux troupes qu'il commandait, de donner aucun secours à la ville de Sens. Si le César eût souffert en silence une insulte si dangereuse, sa personne et son autorité seraient devenues l'objet du mépris général ; et si cette action criminelle n'eût pas été punie, l'empereur aurait confirmé des soupçons qu'avait trop autorisés sa conduite passée envers les princes de la maison Fla-

(1) Ammien (XVI, 2, 3) paraît plus content des succès de cette première campagne que Julien lui-même, qui avoue naïvement qu'il n'a rien exécuté d'important, et qu'il a été forcé de fuir devant les ennemis.

vienne. On rappela Marcellus, sans user contre lui d'aucune autre mesure de sévérité (1), et le commandement de la cavalerie fut donné à Sévère, qui à la fidélité joignait la valeur et l'expérience. Capable également de conseiller avec respect, et d'exécuter avec zèle, il se soumit sans répugnance à l'autorité suprême que par les soins de sa protectrice Eusebia, Julien parvint enfin à obtenir sur les armées de la Gaule (2). On adopta pour la campagne suivante un plan sage d'opérations. Julien lui-même, à la tête du reste des vétérans et de quelques nouvelles levées que la cour avait permises, pénétra hardiment dans les cantonnemens des Germains; il rétablit avec soin les fortifications de Saverne, dont la position avantageuse pouvait également arrêter les incursions et intercepter la retraite de l'ennemi. D'un autre côté, Barbatio, général d'infanterie, s'avançait de Milan avec une armée de trente mille hommes; et, après avoir passé les montagnes, se préparait à jeter un pont sur le Rhin aux environs de Bâle. On devait

(1) Amm., XVI, 7. Libanius parle en des termes plutôt avantageux que défavorables des talens militaires de Marcellus (*orat.* 10, p. 272), et Julien fait entendre que l'empereur ne l'aurait pas rappelé si légèrement, s'il n'y avait pas eu à la cour d'autres griefs contre lui, p. 278.

(2) *Severus, non discors, non arrogans, sed longâ militiæ frugalitate compertus; et eum recta præeuntem secuturus, ut ductorem morigerus miles.* Amm., XVI, 11; Zosime, l. III, p. 140.

s'attendre que les Allemands, serrés des deux côtés par les armées romaines, seraient bientôt forcés d'évacuer les provinces de la Gaule, et s'empresseraient de marcher au secours de leur pays natal; mais l'espoir de la campagne fut perdu par l'incapacité, la jalousie, ou par l'effet des instructions secrètes qu'avait reçues Barbatio, qui se comporta comme s'il eût été l'ennemi du César et l'allié secret des Barbares. On peut attribuer à son manque d'intelligence militaire la facilité avec laquelle il laissa passer et repasser une troupe de bandits presque devant les portes de son camp; mais la perfidie qui lui fit brûler un grand nombre de bateaux et toutes ses provisions superflues, dont l'armée des Gaules avait le plus grand besoin, prouva évidemment ses criminelles intentions. Les Germains méprisèrent un ennemi qui semblait ne pas pouvoir ou ne pas vouloir les attaquer, et la retraite ignominieuse de Barbatio priva Julien d'un secours sur lequel il avait compté. Il se vit abandonné à lui-même dans une position où il ne pouvait rester sans danger, et dont il était difficile de sortir sans honte (1).

Bataille de Strasbourg. A. D. 357. Août.

Les Allemands, délivrés de la crainte d'une invasion, se préparèrent à châtier le jeune Romain qui prétendait leur disputer la possession d'un pays auquel ils avaient droit par des traités précédés de la

(1) Relativement à la jonction projetée et non exécutée de Barbatio avec Julien, et à la retraite de ce général, *voyez* Ammien, XVI, 11; et Libanius, *orat.* 10, p. 273.

conquête. Ils employèrent trois jours et trois nuits à transporter leur armée sur le Rhin. Le féroce Chnodomar, agitant la pesante javeline dont il s'était victorieusement servi contre le frère de Magnence, conduisait l'avant-garde des Barbares, et modérait, par son expérience, l'ardeur martiale qu'il inspirait par son intrépidité (1). Il était suivi de six autres rois, de dix princes d'extraction royale, d'une nombreuse troupe de vaillante noblesse, et de trente-cinq mille des plus braves soldats de la Germanie. La confiance qu'ils avaient en leurs propres forces, fut augmentée par la trahison d'un déserteur, qui déclara que le César occupait, avec une faible armée de treize mille hommes, un poste environ à vingt-un milles de leur camp de Strasbourg. Avec ces forces inférieures, Julien résolut de chercher et d'attaquer les Barbares. Le hasard d'une action générale lui parut préférable à l'incertitude fatigante d'une multitude de combats séparés, avec les différens corps de l'armée allemande. Les Romains marchèrent serrés sur deux colonnes, la cavalerie à droite, et l'infanterie à gauche. Le jour était si avancé quand ils aperçurent

(1) Ammien (XVI, 12) décrit avec son éloquence ampoulée la figure et le caractère de Chnodomar. *Audax et fidens ingenti robore lacertorum, ubi ardor prælii sperabatur immanis, equo spumante, sublimior, erectus in jaculum formidandæ vastitatis, armorumque nitore conspicuus: antea strenuus et miles et utilis præter cæteros ductor..... Decentium Cæsarem superavit æquo marte congressus.*

les ennemis, que Julien proposa de différer la bataille jusqu'au lendemain, pour donner le temps aux soldats de réparer, par la nourriture et le repos, leurs forces épuisées. Cédant néanmoins avec répugnance à leurs clameurs et même à l'avis de son conseil, il exhorta ses troupes à justifier par leur valeur l'indocilité de leur impatience, qui, si elles étaient vaincues, passerait pour de l'imprudence et de la présomption. Les trompettes sonnèrent, le cri de guerre fit retentir la plaine, et les deux armées s'élancèrent l'une contre l'autre avec une égale impétuosité. Le César, qui conduisait lui-même l'aile droite, avait mis sa confiance dans l'adresse de ses archers, et dans la force massive de ses cuirassiers ; mais ses rangs furent rompus par un mélange confus de cavalerie et d'infanterie légère, et il eut la douleur de voir fuir six cents de ses meilleurs cuirassiers (1). Julien, oubliant le soin de sa propre vie, se jeta au-devant d'eux, et, en leur rappelant leur ancienne gloire, en leur peignant l'infamie dont ils allaient se couvrir, il parvint à les rallier et à les ramener contre les ennemis victorieux. Le combat entre les deux lignes d'infanterie était sanglant et obstiné. Les Germains avaient la supériorité de la force et de la taille ; les Romains, celui de la discipline et du sang-

(1) Après la bataille, Julien essaya de rétablir l'ancienne discipline dans toute sa rigueur, en exposant les fuyards aux risées du camp, habillés en femmes. Ces troupes relevèrent noblement leur honneur dans la campagne suivante. Zosime, l. III, p. 142.

froid : mais comme les Barbares qui combattaient sous les drapeaux de l'empire, réunissaient tous ces avantages, leurs redoutables efforts, dirigés par un chef habile, décidèrent le succès de la journée. Les Romains perdirent quatre tribuns et deux cent quarante trois soldats dans la mémorable bataille de Strasbourg, si glorieuse pour le jeune César (1), et si heureuse pour les provinces opprimées de la Gaule. Six mille Allemands perdirent la vie, sans compter ceux qui furent noyés dans le Rhin, ou percés de dards tandis qu'ils tâchaient de le passer à la nage (2). Chnodomar lui-même fut entouré et pris avec trois de ses braves compagnons d'armes

(1) Julien lui-même (*ad* S. P. Q. Athen., p. 279) parle de la bataille de Strasbourg avec cette modestie que donne le sentiment intérieur du mérite : εμαχεσαμην ουκ ακλεως, ισως και εις υμας αφικετο η τοιαυτη μαχη. Zosime la compare à la victoire d'Alexandre sur Darius, et cependant nous n'avons pu découvrir aucun de ces traits frappans du génie militaire d'un général, qui fixent l'attention de la postérité sur la conduite et le succès d'une bataille.

(2) Ammien, XVI, 12. Libanius augmente de deux mille le nombre des morts (*orat.* 10, p. 274); mais ces faibles différences sont peu de chose en comparaison de soixante mille Barbares que Zosime sacrifie à la gloire de son héros. (l. III, p. 141.) Nous pourrions accuser de cette extravagance la négligence des copistes, si cet historien crédule ou partial n'avait pas converti l'armée des Allemands, qui n'était que de trente-cinq mille combattans, en une multitude innombrable de Barbares, πληθος απειρον βαρβαρων. Nous serions coupables, d'après cette découverte, de donner trop légèrement notre confiance à de semblables récits.

qui avaient fait vœu de partager le sort de leur chef, et de ne pas lui survivre. Julien le reçut avec une pompe militaire au milieu du conseil composé de ses officiers, et, lui montrant une pitié généreuse, il dissimula le mépris intérieur que lui donnait la basse soumission de son captif. Au lieu de donner le roi vaincu des Allemands en spectacle aux villes de la Gaule, le jeune César fit un respectueux hommage à l'empereur de ce trophée de sa victoire. Chnodomar reçut un traitement honorable; mais l'impatient Barbare ne put survivre long-temps à sa défaite, à sa captivité et à son exil (1).

Julien subjugue les Francs. A. D. 358.

Lorsque Julien eut repoussé les Allemands des provinces du Haut-Rhin, il tourna ses armes contre les Francs, situés plus près de l'Océan sur les confins de la Gaule et de la Germanie, que leur nombre et plus encore leur valeur intrépide faisaient considérer comme les plus formidables des Barbares (2). Quoiqu'ils se laissassent aller volontiers à l'attrait du pillage, ils aimaient la guerre pour la guerre; ils la regardaient comme l'honneur et la félicité suprême du genre humain. Leurs âmes et leurs corps étaient si parfaitement endurcis par une activité continuelle, que, selon la vive expression d'un orateur, les neiges de l'hiver avaient autant de charmes pour eux que les fleurs du printemps. Dans le mois de dé-

(1) Ammien, XVI, 12, Libanius, *orat.* 10, p. 276.

(2) Libanius (*orat.* 3, p. 157) donne un tableau très-piquant des mœurs des Francs.

cembre qui suivit la bataille de Strasbourg, Julien attaqua six cents guerriers de cette nation, qui s'étaient jetés dans deux châteaux sur la Meuse (1). Au milieu de cette dure saison, ils soutinrent avec une constance indomptable un siége de cinquante-quatre jours. Épuisés par la faim, et convaincus que la vigilance avec laquelle l'ennemi rompait les glaces de la rivière, ne leur laissait aucun espoir de s'échapper, les Francs consentirent, pour la première fois, à déroger à l'ancienne loi, qui leur ordonnait de vaincre ou de mourir. Julien envoya immédiatement ses captifs à la cour de Constance; l'empereur les accepta comme un présent précieux (2), et se réjouit de pouvoir ajouter cette troupe de héros à l'élite des gardes de son palais. La résistance opiniâtre de cette poignée de Francs, fit prévoir à Julien les difficultés de l'expédition qu'il se proposait

(1) Ammien, XVII, 2; Libanius, *orat.* 10, p. 278. L'orateur grec, interprétant mal un passage de Julien, représente les Francs comme une troupe de mille combattans; et comme il avait la tête remplie de la guerre du Péloponèse, il les compare aux Lacédémoniens qui furent assiégés et pris dans l'île de Sphactérie.

(2) Julien, *ad* S. P. Q. Athen., p. 280; Libanius, *orat.* 10, pag. 278. Selon l'expression de Libanius, l'empereur δωρα ονομαζει, ce que La Bléterie (*Vie de Julien*, p. 118) regarde comme un aveu généreux; et Valois (*ad Ammian.*, XVII, 2) comme un vil détour pour obscurcir la vérité. Dom Bouquet (*Hist. de France*, t. 1, p. 733), en substituant un mot νομιζει, évite la difficulté en détruisant le sens du passage.

d'entreprendre au commencement du printemps contre le corps entier de la nation. Sa rapide diligence surprit et déconcerta l'activité des Barbares; ordonnant à ses soldats de s'approvisionner de biscuit pour vingt jours, il vint soudainement placer son camp auprès de Tongres, tandis que les ennemis le croyaient encore à Paris dans ses quartiers d'hiver, et dans l'attente des convois qui arrivaient lentement de l'Aquitaine. Sans donner aux Francs le temps de se réunir ni de délibérer, il étendit sagement ses légions depuis Cologne jusqu'à l'Océan; et par la terreur autant que par le succès de ses armes, il réduisit bientôt les tribus suppliantes à implorer la clémence, et à subir la loi de leur vainqueur. Les Chamaviens se retirèrent docilement dans leurs anciennes habitations au-delà du Rhin; mais on permit aux Saliens de conserver leur nouvel établissement dans la Toxandrie, comme sujets et auxilaires de l'Empire romain (1). Le traité fut ratifié par des sermens solennels, et on nomma des inspecteurs pour résider parmi les Francs, et faire exécuter strictement les conditions. On rapporte une anecdote intéressante par elle-même, et qui ne dément pas le caractère que l'on donne à Julien. Il arrangea et

(1) Am., XVII, 8; Zos., l. III, p. 146-150. Son récit est obscurci par un mélange de fables; et Julien, *ad* S. P. Q., Athen., p. 280, dit; *υπεδεξαμην μεν μοιραν τυ Σαλιων εθνυς, Χαμαβυς δε εξηλασα*. Cette différence sert à confirmer l'opinion que les Francs Saliens obtinrent la permission de conserver leur établissement dans la Toxandrie.

conduisit ingénieusement jusqu'à la fin cette espèce de tragédie. Quand les Chamaviens demandèrent la paix, il exigea qu'on lui remît le fils de leur roi, comme le seul otage qui pût lui inspirer quelque confiance. Un silence lugubre, interrompu par des larmes et de longs gémissemens, peignit d'une manière expressive la douleur et la perplexité des Barbares. Leur chef, vénérable par ses cheveux blancs, déclara que son fils n'existait plus, et déplora, d'une manière pathétique, sa perte personnelle qui devenait une calamité publique. Tandis que les Chamaviens demeuraient prosternés au pied du trône, le jeune prince captif, qu'ils croyaient avoir été tué, parut inopinément devant eux. Dès que les transports bruyans de la joie furent assez apaisés pour qu'il pût se faire entendre, Julien leur tint le discours suivant : « Contemplez le prince qui faisait couler vos larmes, c'est par votre faute que vous l'aviez perdu; Dieu et les Romains vous le rendent. Je le garderai, j'élèverai sa jeunesse, plutôt comme un monument de ma propre vertu, que comme un gage de votre sincérité. Si vous violez la foi que vous m'avez jurée, les armes de la république vengeront votre perfidie sur les coupables, et non pas sur l'innocent. » Les Barbares se retirèrent pénétrés de reconnaissance et d'admiration (1).

(1) Eunape (*in Excerpt. legat.*, p. 15, 16, 17) raconte cette histoire intéressante, que Zosime a abrégée, et il l'orne de toute l'amplification d'un rhéteur grec; mais le

Ce n'était pas assez pour Julien d'avoir chassé des Gaules les Barbares de la Germanie, il aspirait à égaler la gloire du premier et du plus illustre des empereurs. A son exemple, il composa ses commentaires de la guerre des Gaules (1). César a raconté avec un sentiment d'orgueil la manière dont il passa deux fois le Rhin. Julien pouvait se vanter qu'avant de prendre le titre d'Auguste, il avait conduit les aigles romaines au-delà de ce fleuve, dans trois expéditions également couronnées du succès (2). La consternation des Germains après la bataille de Strasbourg, encouragea sa première tentative; et la répugnance des troupes céda bientôt à l'éloquence persuasive d'un commandant qui partageait les fatigues et les dangers qu'il imposait au moindre de ses soldats. Les villages des deux cotés du Meirr, abondamment approvisionnés de grains et de troupeaux, essuyèrent tous les maux qui accompagnent l'invasion d'une armée. Les principales maisons construites, du moins en partie, à l'imitation de celles des Ro-

Julien fait trois expéditions au-delà du Rhin. A. D. 357, 358, 359.

silence de Libanius, d'Ammien et de Julien lui-même, rend ce récit fort douteux.

(1) Libanius, ami de Julien, donne clairement à entendre (*orat.* 4, p. 178) que son héros a écrit une histoire de ses campagnes dans la Gaule; mais Zosime (l. III, p. 140) paraît n'avoir puisé sa relation que dans les harangues (λόγοι) et dans les épîtres de Julien. Le discours adressé aux Athéniens contient un récit exact, quoique peu circonstancié, de la guerre contre les Germains.

(2) *Voyez* Ammien, XVII, 1, 10; XVIII, 2; et Zosime, l. III, p. 144; Julien, *ad S. P. Q. Athen.*, p. 280.

mains, furent la proie des flammes, et le César avança hardiment l'espace de dix milles; il fut alors arrêté par une forêt sombre et impénétrable, minée de passages souterrains qui menaçaient à chaque pas l'assaillant d'embûches secrètes. La terre était déjà couverte de neige; Julien, après avoir réparé un ancien château bâti par Trajan, accorda aux Barbares consternés une trêve de dix mois. A l'expiration de la trêve, Julien entreprit une seconde expédition au-delà du Rhin, pour humilier l'orgueil de Surmar et d'Hortaire, deux rois des Allemands, qui avaient combattu à la bataille de Strasbourg. Ils s'engagèrent à rendre tous les prisonniers romains encore existans; et Julien s'étant procuré dans les villes et dans les villages de la Gaule une liste exacte des habitans qu'ils avaient perdus, découvrit toutes les tentatives qu'on faisait pour le tromper avec une promptitude et une facilité qui lui donnèrent presque la réputation d'une intelligence surnaturelle. Sa troisième expédition fut encore plus brillante et plus importante que les deux précédentes. Les Germains avaient rassemblé toutes leurs forces, et longeaient le bord opposé de la rivière, dans le dessein de détruire le pont, et de s'opposer au passage des Romains; mais ce sage plan de défense fut déconcerté par une savante diversion. Trois cents soldats armés à la légère, partagés dans quarante petits bateaux, descendirent la rivière en silence et eurent ordre de débarquer à une petite distance des postes de l'ennemi. Ils exécutèrent cet ordre avec tant d'audace et

de célérité, que les chefs des Barbares, plongés dans la sécurité de l'ivresse, furent sur le point d'être surpris au retour d'une fête nocturne. Sans reproduire les tableaux uniformes et rebutans du carnage et de la dévastation, il suffira de dire que Julien dicta comme il lui plut les conditions de la paix à six des plus puissans rois des Allemands. On permit à trois d'entre eux d'examiner la sévère discipline et la pompe martiale d'un camp romain. Suivi de vingt mille captifs délivrés de leurs chaînes, le César repassa le Rhin, après avoir terminé une guerre dont le succès a été comparé aux célèbres victoires remportées sur les Cimbres et sur les Carthaginois.

Julien répare les villes de la Gaule.

Dès que Julien, par sa valeur et par son intelligence, se fut assuré d'un intervalle de paix, il occupa son loisir d'un ouvrage plus intéressant pour l'humanité et pour son caractère philosophe. Les villes de la Gaule dévastées par les Barbares furent promptement réparées. On nomme particulièrement sept postes importans entre Metz et l'embouchure du Rhin qui furent, dit-on, reconstruits et fortifiés par les ordres de Julien (1). Les Germains vaincus s'étaient

(1) Ammien, XVIII, 2; Libanius, *orat.* 10, 279, 280. De ces sept postes, quatre sont aujourd'hui des villes assez considérables, Bingen, Andernach, Bonn et Nuyss. Les trois autres, Tricesimæ, Quadriburgium, et Castra Herculis ou Héraclée, ne subsistent plus; mais il y a lieu de croire que, sur le terrain de Quadriburgium, les Hollandais ont construit le fort de *Schenk*, dont le nom blessait si

soumis à la juste mais humiliante condition de préparer et de transporter les matériaux. Le zèle actif de Julien pressa l'ouvrage; et tel était l'esprit qu'il avait répandu parmi ses troupes, que les auxiliaires, renonçant à l'exemption des travaux, disputaient d'activité avec les soldats romains, pour l'exécution des services les plus pénibles. Les soins du jeune César ne se bornèrent point à la sûreté des peuples et des garnisons, il fallut encore pourvoir à leur subsistance. La désertion des uns, et la révolte des autres, auraient été la suite funeste et inévitable d'une famine. La culture des provinces gauloises avait été interrompue par les calamités de la guerre; mais les soins paternels de Julien firent suppléer l'abondance de l'île voisine à la disette du continent. Six cents barques, construites dans la forêt des Ardennes, revinrent plusieurs fois des côtes de la Grande-Bretagne chargées de grains, et remontant le Rhin, distribuèrent leur cargaison dans les villes et les forteresses situées sur ses rives (1). Les victoires de Julien rendaient à la navigation la sûreté que Constance avait

violemment l'excessive délicatesse de Boileau. *Voyez* d'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 183; Boileau. épît. IV, et les notes.

(1) Nous pouvons en croire Julien lui-même, *orat. ad S. P. Q. Athen.*, p. 280. Il fait un récit très-circonstancié de cette expédition. Zosime ajoute deux cents vaisseaux de plus, l. III, p. 145. En évaluant le port de chacun des six cents vaisseaux de Julien à soixante-dix tonnes, ils pouvaient exporter cent vingt mille quarters. *Voyez* les *Poids et Mesures d'Arbuthnot*, p. 237. Le pays qui pouvait supporter

offert d'acheter par le tribut annuel et honteux de deux mille livres d'argent. L'avarice de l'empereur refusait à ses soldats les sommes que sa main tremblante répandait avec profusion sur les Barbares; et Julien eut besoin de toute son adresse et de toute sa fermeté quand il ouvrit la campagne avec une armée qui, pendant les deux dernières années, n'avait reçu ni paye ni gratification (1).

C'était à assurer le bonheur et la paix de ses sujets que tendait ou semblait tendre l'administration de Julien (2). Il s'occupait, pendant ses quartiers d'hiver, du gouvernement civil, et affectait de préférer aux fonctions d'un général celles d'un magistrat. Avant d'entrer en campagne, il remettait aux gouverneurs des provinces les causes publiques et particulières qui avaient été portées à son tribunal; mais à son retour il examinait soigneusement toutes leurs procédures, adoucissait la rigueur de la loi, et prononçait son jugement sur la conduite même des juges. Supérieur à la dernière faiblesse qui reste quelquefois aux hommes vertueux, ce zèle ardent pour la justice, trop souvent poussé jusqu'à l'indiscrétion, il réprima par une réponse pleine de sagesse et de dignité, la chaleur d'un avocat qui accusait de concus-

Administration civile de Julien.

une pareille exportation devait avoir atteint déjà un degré de culture bien florissant.

(1) Les troupes se mutinèrent une fois, immédiatement avant le second passage du Rhin. Ammien, XVII, 9.

(2) Ammien XVI, 5; XVIII, 1; Mamertin, *in Panegyr. Vet.* XI, 4.

sion le président de la Gaule narbonnaise : *S'il ne faut que nier*, s'écria Delphidius avec véhémence, *qui jamais sera trouvé coupable? Et s'il suffit d'affirmer*, répondit Julien, *qui jamais sera déclaré innocent?* Dans l'administration générale de la paix et de la guerre, l'intérêt du souverain et celui de ses peuples est ordinairement le même; mais Constance se serait cru violemment offensé, si les vertus de Julien l'avaient privé de la moindre partie du tribut qu'il arrachait à une province épuisée. Le prince qui portait les ornemens de la royauté pouvait quelquefois prétendre à corriger l'insolente avidité des agens inférieurs, à éclairer leurs artifices, à introduire un mode de perception plus égal et plus facile; mais, d'après les sentimens de Constance, l'administration des finances reposait bien plus sûrement entre les mains de Florentius, préfet du prétoire des Gaules, tyran efféminé, également incapable de remords et de compassion. Ce ministre orgueilleux se plaignait hautement de la réclamation la plus modeste, tandis que Julien se reprochait à lui-même la faiblesse de son opposition. Le César avait rejeté avec horreur l'édit d'une taxe extraordinaire pour laquelle le préfet lui avait demandé sa signature; et le tableau frappant de la misère publique, qu'il avait été forcé de faire pour justifier son refus, offensa la cour de Constance. On lira sans doute avec plaisir les sentimens de Julien, exprimés avec chaleur et liberté dans sa lettre adressée à un de ses intimes amis. Après lui avoir exposé sa con-

duite, il continue en ces termes : « Était-il possible à un disciple d'Aristote et de Platon de se conduire autrement que je n'ai fait ? Pouvais-je abandonner les malheureux sujets confiés à mes soins ? N'étais-je pas obligé de les protéger contre les insultes répétées de ces voleurs impitoyables ? Un tribun qui déserte son poste, est puni de mort et privé des honneurs de la sépulture : comment oserais-je prononcer sa sentence, si, au moment du danger, je négligeais un devoir plus sacré et plus important ? Dieu m'a placé dans ce poste élevé, sa providence sera mon guide et mon soutien. Si je suis condamné à souffrir, j'aurai pour me soutenir le sentiment d'une conscience pure et irréprochable. Plût au ciel que j'eusse encore un conseiller comme Salluste ! Si on juge à propos de m'envoyer un successeur, je me soumettrai sans regret ; et j'aime mieux profiter du peu d'instans où je pourrai faire le bien, que de faire long-temps le mal avec impunité (1). » L'autorité précaire et dépendante de Julien faisait briller ses vertus et cachait ses défauts. Le jeune héros qui soutenait dans la Gaule le trône de Constance, n'était pas autorisé à réformer les vices du gouvernement ; mais il avait le courage de soulager ou de plaindre le malheur des peuples. La paix, ou même la conquête de la Germanie, ne

(1) Ammien, XVII, 3 ; Julien., *epist.*, 15, édit. Spanheim. Une telle conduite justifie presque ce magnifique éloge de Mamertin : *Ita illi anni spatia divisa sunt, ut aut Barbaros domitet, aut civibus jura restituat, perpetuum professus, aut contra hostem, aut contra vitia, certamen.*

pouvait pas lui donner un espoir raisonnable d'assurer la tranquillité publique, à moins qu'il ne parvînt à ranimer l'esprit martial des Romains, ou à policer les nations sauvages, et à introduire chez elles les arts et l'industrie. Cependant les victoires de Julien suspendirent un peu les invasions des Barbares, et retardèrent la chute de l'empire d'Occident.

Son influence salutaire se fit sentir aux villes de la Gaule accablée depuis si long-temps sous le poids des dissensions civiles, de la guerre des Barbares et de la tyrannie intérieure. On vit renaître l'esprit d'industrie avec l'espoir de la jouissance. L'agriculture, les manufactures et le commerce, commencèrent à refleurir sous la protection des lois, et les *curiæ* ou corporations civiles se remplirent de nouveau de membres utiles et respectables. La jeunesse cessa de rejeter le mariage, et les personnes mariées de craindre l'augmentation de leur famille. Les fêtes publiques et particulières se célébraient avec la pompe ordinaire, et la communication libre et fréquente rétablie entre les provinces présentait l'image du bonheur national (1). Une âme comme celle de Julien devait jouir délicieusement de la prospérité dont il était l'auteur; mais il jetait surtout les yeux avec complaisance et satisfaction sur la ville de Paris (2),

---

(1) Libanius, *orat. parental. in imper. Julian.*, c. 38.; *in Fabricii græc. Bibliothec.*, t. VII, p. 263, 264.

(2) *Voyez* Julien, *in Misopogon.*, p. 340, 341. L'ancienne situation de Paris est décrite par Henri Valois (*ad Ammian*, XX, 4), par son frère Adrien Valois, et par M. d'Anville,

le siége de sa résidence en hiver, et l'objet de son affection particulière. Cette superbe capitale, qui comprend aujourd'hui un terrain immense sur les deux rives de la Seine, n'occupait alors qu'une petite île au milieu de la rivière, qui fournissait une eau pure et salutaire à ses habitans. La Seine baignait le pied des murs, et on ne pouvait entrer dans la ville que par deux ponts de bois. Une épaisse forêt couvrait le nord de la rivière; mais le sud, qui porte aujourd'hui le nom d'université, fut insensiblement bâti et orné d'un palais, d'un amphithéâtre, d'un aquéduc, de bains et d'un champ de Mars pour exercer les troupes. La rigueur du climat était tempérée par le voisinage de l'Océan; et avec quelques précautions que l'expérience avaient enseignées, la vigne et les figuiers s'y cultivaient avec succès. Mais dans les hivers très-rigoureux, la Seine se glaçait profondément, et les énormes morceaux de glace qui flottaient sur ses eaux, auraient pu être comparés par un Asiatique aux blocs de marbre blanc que l'on tirait des carrières de la Phrygie. La licence et la corruption d'Antioche rappelèrent depuis au souvenir de Julien les mœurs simples et austères de sa chère Lutèce (1), où les plaisirs du théâtre étaient inconnus ou mépri-

dans leurs *Notices sur l'ancienne Gaule*; par l'abbé de Longuerue, *Description de la France*, t. 1, p. 12, 13; et M. Bonamy, dans les *Mémoires de l'Académie des inscript.*, t. xv, p. 656, 691.

(1) Την φιλην Λευκετιαν. Julien, *in Misopogon.*, pag. 340. Leucetia ou Lutetia était l'ancien nom de la cité qui, selon

sés. Il comparait avec indignation les Syriens efféminés à l'honnête et brave rusticité des Gaulois; auxquels il ne connaissait d'autre vice que l'intempérance, qu'il était tenté de leur pardonner (1). Si Julien revenait aujourd'hui dans la capitale de la France, il y trouverait des hommes savans et des génies capables d'entendre et d'instruire un disciple des Grecs. Il excuserait sans doute les vives et agréables folies d'une nation en qui les jouissances du luxe n'ont jamais énervé l'esprit martial; et il serait forcé d'applaudir à la perfection de cet art inestimable qui adoucit, épure et embellit le commerce de la société.

l'usage du quatrième siècle, prit ensuite le nom territorial de *Parisii*.

(1) Julien., *in Misopogon.*, p. 359, 360.

CHAPITRE XX.

Les motifs, les progrès et les effets de la conversion de Constantin. Établissement légal et constitution de l'Église chrétienne ou catholique.

Date de la conversion de Constantin.

L'établissement public de la foi chrétienne peut être regardé comme une de ces importantes révolutions intérieures qui excitent la curiosité la plus vive, et qui offrent la plus utile instruction. L'état de l'Europe ne se ressent plus de l'influence des victoires et de la politique de Constantin, mais une portion considérable du globe conserve les impressions qu'elle a reçues par la conversion de cet empereur; et les institutions ecclésiastiques de son règne sont encore liées, par une chaîne indissoluble, avec les opinions, les passions et les intérêts de la génération présente.

En réfléchissant sur un sujet que l'on peut discuter avec impartialité, mais qu'on ne peut examiner avec indifférence, il s'élève d'abord une difficulté d'une espèce singulière, celle de fixer l'époque réelle et précise de la conversion de Constantin. L'éloquent Lactance, au milieu de la cour impériale (1),

(1) La date des Institutions divines de Lactance a été savamment discutée; on a proposé les difficultés et les solutions, et imaginé l'expédient de deux éditions *originales*, l'une publiée durant la persécution de Dioclétien, et l'autre

paraît impatient d'annoncer au monde le glorieux exemple du souverain des Gaules, qui, dès les premiers jours de son règne, reconnut et adora la majesté du vrai et seul Dieu de l'univers (1). Le savant Eusèbe attribue la foi de Constantin au signe miraculeux qu'il aperçut dans le ciel lorsqu'il préparait son expédition d'Italie (2). L'historien Zosime assure malicieusement que l'empereur avait trempé ses mains dans le sang de son fils aîné, avant de renoncer publiquement aux dieux de Rome et de ses ancêtres (3). Constantin a donné lieu lui-même, par sa conduite, aux doutes que font naître ces diffé-

pendant la persécution de Licinius. *Voyez* Dufresnoi, *Préface*, p. 5; Tillemont, *Mém. ecclés.*, tom. VI, p. 465-470; Lardner, *Crédibilité*, etc. part. 2, tom. VII, 78-86. Quant à moi, je suis *presque* convaincu que Lactance a dédié ses Institutions au souverain de la Gaule, dans le temps où Galère, Maximin et même Licinius, persécutèrent les chrétiens, c'est-à-dire, entre les années 306 et 311.

(1) Lactance, *divin. Instit.*, l. I, VII, 27. Le premier et le plus important de ces passages est omis à la vérité dans vingt-huit manuscrits; mais il se trouve dans dix-neuf. Si nous balançons l'autorité respective de ces manuscrits, nous pouvons citer en faveur du passage un manuscrit de neuf cents ans, qui est dans la bibliothèque du roi de France; mais ce même passage ne se trouve point dans le manuscrit correct de Bologne, que le père Montfaucon suppose écrit dans le sixième ou septième siècle (*Diarium italic.*, p. 409). La plupart des éditeurs, excepté Isée, ont reconnu le style de Lactance. *Voyez* Lactance, éd. Dufresnoi, t. I, p. 596.

(2) Euseb., *in vit. Constant.*, l. I, c. 27-32.

(3) Zosime, l. II, p. 104.

rentes autorités. Selon la rigueur du langage ecclésiastique, le premier des empereurs *chrétiens* ne mérita ce nom qu'au moment de sa mort, puisque ce fut dans sa dernière maladie que, comme cathécumène, il reçut l'imposition des mains (1), et qu'on l'admit ensuite au nombre des fidèles par la cérémonie initiatoire du baptême (2). Le christianisme de Constantin doit être pris dans un sens plus vague et moins rigoureux ; et l'on a besoin de la plus sévère attention pour suivre le fil des gradations lentes et presque imperceptibles qui ont conduit le monarque à se déclarer le protecteur, et enfin le prosélyte de l'Église. Il lui fallut du temps pour renoncer aux

(1) On observait *toujours* cette cérémonie en faisant un catéchumène. *Voyez* les *Antiquités de Bingham*, l. x, c. 1, p. 419; Dom Chardon, *Hist. des Sacremens*, t. 1, p. 62; et Constantin s'y soumit pour la *première fois*, immédiatement avant son baptême et sa mort. Euseb., *in vit. Constant.*, l. iv, c. 61. D'après la liaison de ces deux faits, Valois (*ad loc. Euseb.*) tire une conclusion que Tillemont admet avec répugnance (*Hist. des Emper.*, t. iv, p. 628); et Mosheim la réfute par des argumens très-faibles, p. 968.

(2) Euseb., *in vit. Constant.*, l. iv, c. 61, 62, 63. La légende du baptême de Constantin à Rome, treize ans avant sa mort, a été fabriquée dans le huitième siècle, pour servir de motif à sa *donation*. Tel a été le progrès graduel des lumières, qu'une histoire, que le cardinal Baronius n'a pas eu honte d'affirmer (*Annal. eccles.*, A. D. 324, n° 43-49), passe aujourd'hui pour peu certaine, même dans l'enceinte du Vatican. *Voyez* les *Antiquités chrétiennes*, t. 11, p. 232. Cet ouvrage a été publié à Rome avec six approbations dans l'année 1751, par le père Mamachi, savant dominicain.

habitudes et aux préjugés de son éducation, pour reconnaître la divine toute-puissance du Christ, et pour comprendre que la vérité de sa révélation était incompatible avec le culte des dieux. La peine qu'il eut sans doute à vaincre ses propres sentimens, lui apprit à préparer avec circonspection l'important changement du culte national, et il découvrit insensiblement ses nouvelles opinions à mesure qu'il vit plus de jour à leur donner de l'influence et de l'autorité. Pendant tout le cours de son règne la foi chrétienne se répandit par une progression douce quoique accélérée ; mais elle fut quelquefois passagèrement arrêtée dans sa marche, et quelquefois détournée de sa tendance générale, par des circonstances politiques, par la prudence, et peut-être par le caprice du souverain. Il permettait à ses différens ministres d'annoncer ses ordres dans le style qui convenait le mieux à leurs principes (1) ; et il balançait avec art les craintes et les espérances de ses sujets, en publiant dans la même année deux édits, dont l'un recommandait d'observer solennellement le dimanche (2), tandis que l'autre ordonnait de con-

(1) Le questeur ou secrétaire qui a rédigé la loi du code Théodosien, fait dire à son maître avec indifférence : *Hominibus supradictæ religionis* (XVI, t. 2, leg. 1). Le ministre des affaires ecclésiastiques écrivait d'un style plus respectueux et plus dévot : *της ενθεσμου και αγιωτατης καθολικης θρησκειας* ; *le légal et très-saint culte catholique*. Voy. Eusèbe, *Hist. ecclésiast.*, l. X, c. 6.

(2) *Cod. Théod.*, l. II, tit. 8, leg. 1 ; *cod. de Just.*, l. III,

sulter régulièrement les aruspices (1). Incertains dans l'attente de cette importante révolution, les chrétiens et les païens examinaient la conduite de Constantin avec une égale anxiété, mais avec des dispositions bien différentes; les uns, par zèle et par vanité, exagéraient les marques qu'ils recevaient de sa faveur et les témoignages de sa foi; les autres au contraire, jusqu'au moment où leurs craintes se changèrent en désespoir et en ressentiment, tâchèrent de cacher au public, et de se dissimuler à eux-mêmes que les dieux de Rome ne pouvaient plus compter le chef de l'empire au nombre de leurs adorateurs. Conduits par des passions et des préjugés de la même nature, les écrivains du temps, suivant le parti qu'ils suivaient, ont fixé la profession de foi de Constantin à la plus brillante ou à la plus honteuse époque de son règne.

Superstition païenne de Constantin.

Quelques indices que les discours ou les actions de Constantin aient pu donner de sa piété chrétienne, il n'en persévéra pas moins jusqu'à l'âge d'environ quarante ans, dans la pratique de l'ancienne religion (2); et la conduite qui, dans la cour

tit. 12, leg. 3. Constantin appelle le jour du Seigneur *dies Solis*. Ce nom ne pouvait pas blesser l'oreille de ses sujets païens.

(1) *Cod. Theod.*, l. XVI, tit. 10, leg. 1. Godefroy, en qualité de commentateur, tâche (tom. VI, p. 257) d'excuser Constantin; mais Baronius, plus zélé (*Annal. ecclesiast.*, A. D. 321, n° 18), blâme avec justice et sévérité cette conduite profane.

(2) Théodoret (l. I, c. 18) insinue qu'Hélène fit élever

de Nicomédie, avait pu être motivée par ses craintes, devait être regardée dans le souverain des Gaules comme l'effet de son penchant ou de sa politique. Il rétablit les temples des dieux, et les enrichit de ses libéralités. Les médailles frappées dans les monnaies impériales étaient toujours empreintes des figures et des attributs de Jupiter et d'Apollon, d'Hercule et de Mars; et sa piété filiale augmenta le conseil de l'Olympe par l'apothéose solennelle de son père Constance (1). Mais Constantin avait une dévotion particulière pour le génie du Soleil, l'Apollon de la Mythologie grecque et romaine. Il aimait à se voir représenter avec les symboles du dieu de la lumière et de la poésie. Les flèches redoutables de cette divinité, le feu de ses regards, sa couronne de lauriers, sa beauté immortelle, et la noble élégance de ses attributs, semblaient la désigner pour le protecteur d'un jeune héros. Les autels d'Apollon furent souvent couverts des offrandes votives de Constantin. La multitude crédule se laissait persuader que l'empereur

son fils dans la religion chrétienne; mais nous pouvons certifier, d'après l'autorité plus respectable d'Eusèbe (*in vit. Constant.*, l. III, c. 47), qu'Hélène elle-même n'eut connaissance du christianisme que par les soins de Constantin.

(1) *Voyez* les médailles de Constantin dans Ducange et Banduri. Comme peu de villes avaient conservé le privilége d'avoir un coin particulier, presque toutes les médailles sortaient de la monnaie qui était immédiatement sous l'autorité impériale.

avait eu l'honneur de contempler la majesté visible de ce dieu tutélaire, et que, soit éveillé, soit dans les visions d'un songe, il en avait reçu l'heureux présage d'un règne long et victorieux. On adorait universellement le Soleil comme le guide et le protecteur invincible de Constantin ; et les païens pouvaient raisonnablement croire que le dieu outragé poursuivrait de son implacable vengeance l'ingratitude et l'impiété de son favori (1).

Constantin protége les chrétiens de la Gaule A. D. 306-312.

Tant que Constantin n'eut dans les Gaules qu'un pouvoir limité, ses sujets chrétiens furent protégés par l'autorité, et peut-être par les lois d'un prince qui laissait sagement aux dieux le soin de venger leur injure. Si nous pouvons en croire Constantin lui-même, il avait été témoin, avec indignation, des horribles cruautés exercées par les soldats romains sur des citoyens dont la religion faisait tout le crime (2). Dans l'Orient et dans l'Occident, il avait

---

(1) Le panégyrique d'Eumène (VII, *inter panegyr. vet.*), qui fut prononcé peu de mois avant la guerre d'Italie, contient une foule de preuves incontestables de la superstition païenne de Constantin, et de sa vénération particulière pour Apollon ou le Soleil, à laquelle Julien fait allusion. (*Orat. 7*, p. 228, *ἀπολλωνι στ.*) *Voyez* les *Commentaires de Spanheim sur les Césars*, p. 317.

(2) Constantin., *orat. ad sanctos*, c. 25 ; mais il serait facile de prouver que le traducteur grec a amplifié le sens de l'original latin ; et l'empereur, dans sa vieillesse, pouvait se rappeler la persécution de Dioclétien avec une horreur plus vive qu'il ne l'avait sentie lorsqu'il était jeune et professait encore le paganisme.

été à même de connaître les différens effets de l'indulgence et de la sévérité. L'exemple de Galère, son implacable ennemi, lui rendait la dernière plus odieuse, et il était invité à la première par l'autorité de son père, qui, au moment de sa mort, lui en avait recommandé l'imitation. Le fils de Constance suspendit immédiatement ou annula les édits de persécution; tous ceux qui s'étaient déjà déclarés membres de l'Église obtinrent le libre exercice de leurs cérémonies religieuses; et ils eurent bientôt lieu de compter également sur la faveur et sur la justice de leur souverain, qui commençait à sentir secrètement un respect sincère pour le nom de Christ et pour le dieu des chrétiens (1).

Édit de Milan. A. D. 313. Mars.

Environ cinq mois après la conquête de l'Italie, l'empereur fit de ses sentimens une déclaration solennelle et authentique par le fameux édit de Milan, qui rendit la paix à l'Église catholique. Dans l'entrevue des deux princes de l'Occident, Constantin, par l'ascendant de sa puissance et de son génie, obtint l'approbation de Licinius; leurs noms et leur autorité réunis désarmèrent la fureur de Maximin; et après la mort du tyran de l'Orient, l'édit de Milan fut reconnu pour une loi fondamentale dans tout le monde romain (2). La sagesse des deux empereurs

(1) *Voyez* Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. VIII, 13; l. IX, 9; et dans *la Vie de Constantin*, l. I, c. 16, 17; Lactanc., *divin. Instit.*, l. I; Cæcilius, *De mort pers.*, c. 25.

(2) Cæcilius (*De mort persec.*, c. 48) a conservé l'original latin, et Eusèbe (*Hist. ecclés.*, l. X, c. 5) a donné une tra-

pourvut à la restitution des droits civils et religieux dont on avait si injustement privé les chrétiens. On ordonna que sans discussion, sans délais et sans frais, ils seraient remis en pleine possession de leurs églises et des terres qui leur avaient été confisquées. Cette injonction rigoureuse fut adoucie par la promesse d'indemniser, du trésor impérial, ceux d'entre les acquéreurs qui auraient payé ces objets à leur valeur réelle. Les sages réglemens relatifs à la future tranquillité des fidèles, sont fondés sur les grands principes d'une tolérance égale pour tous; et cette égalité devait être regardée, par une secte nouvelle, comme une distinction avantageuse et honorable. Les deux empereurs déclarent à l'univers, qu'ils accordent aux chrétiens et à tous autres la liberté de suivre et de professer la religion qu'ils préfèrent, que leur cœur leur dicte, ou qu'ils trouvent plus conforme à leur inclination. Ils expliquent soigneusement tous les mots susceptibles d'ambiguité, rejètent toute exception, et ordonnent aux gouverneurs des provinces de se conformer strictement au sens clair et simple de l'édit, par lequel ils prétendent établir et assurer, sans aucune restriction, les droits de la liberté religieuse. Ils daignent s'expliquer sur les deux puissans motifs de cette tolérance universelle, le désir bienfaisant de rendre le peuple heureux et tranquille, et le pieux espoir d'apaiser

---

duction grecque de cet édit perpétuel, qui renvoie à des réglemens provisoires.

par cette conduite, et de rendre propice *la divinité* qui siége dans le ciel. Les empereurs déclarent avec reconnaissance, qu'ils ont déjà reçu des preuves signalées de la faveur divine, et espèrent que la même Providence continuera d'assurer, par sa protection, la prospérité du prince et des sujets de l'empire. Ces expressions vagues de piété donnent lieu à trois suppositions, qui, bien que d'une nature différente, ne sont pas incompatibles. L'esprit de Constantin flottait peut-être encore entre la religion païenne et celle des chrétiens. En suivant les complaisantes opinions du polythéisme, il pouvait reconnaître le dieu des chrétiens pour l'*une* des *nombreuses* divinités qui composaient la hiérarchie céleste, ou peut-être adoptait-il cette idée philosophique et séduisante que, malgré la différence des noms, des rites et des cérémonies, tous les hommes adressent également leur hommage au Père et au Créateur unique de l'univers (1).

Mais les résolutions des princes sont plus ordinairement dirigées par des avantages temporels, que

(1) Un panégyrique de Constantin, prononcé sept ou huit mois après l'édit de Milan. *Voy.* Godefroy, *Chronolog. Legum*, p. 7; et Tillemont (*Hist. des Emper.*, t. IV, p. 246), se sert de l'expression suivante et remarquable : *Summe rerum sator, cujus tot nomina sunt, quot linguas gentium esse voluisti, quem enim te ipse dici velis, scire non possumus.* (Panegyr. vet, IX, 26.) En rendant compte des progrès de Constantin dans la foi chrétienne, Mosheim (p. 971, etc.) est ingénieux, subtil et prolixe.

par des considérations abstraites sur des vérités spéculatives; et l'on peut raisonnablement croire que l'estime de Constantin pour le caractère moral des chrétiens, et la persuasion où il était que la propagation de l'Évangile amènerait l'exercice de toutes les vertus, servirent beaucoup à augmenter la faveur qu'il accordait à ses prosélytes. Quelque liberté qu'un monarque absolu puisse se permettre dans sa conduite, quelque indulgence qu'il veuille conserver pour ses propres passions, il est évidemment de son intérêt d'inspirer à tous ses sujets une respectueuse obéissance pour les lois naturelles et pour les engagemens civils de la société. Mais l'influence des meilleures lois est faible et précaire; elles inspirent rarement la vertu, elles n'arrêtent pas toujours le vice. Leur autorité ne s'étend pas à prohiber tout ce qu'elles condamnent, et elles ne peuvent pas toujours punir les actions qu'elles ont prohibées. Les législateurs de l'antiquité avaient appelé à leur secours la puissance de l'éducation et de l'opinion; mais tous les principes qui avaient jadis maintenu la grandeur et la pureté de Sparte et de Rome, s'étaient anéantis depuis long-temps dans la décadence d'un empire despotique. La philosophie exerçait encore son doux empire sur les esprits; mais la cause de la vertu tirait un faible secours de la superstition des païens. Dans ces circonstances décourageantes, un sage magistrat pouvait voir avec plaisir le progrès d'une religion qui répandait parmi les peuples une morale pure, bienfaisante, applicable à

tous les devoirs et à toutes les conditions de la vie, prescrite comme la volonté suprême de la divinité, et soutenue par l'attente des récompenses ou des châtimens éternels. L'histoire des Grecs et des Romains ne pouvait apprendre à l'univers à quel point la révélation divine influerait sur la réforme des mœurs nationales; et Constantin pouvait prêter quelque attention et quelque confiance aux assurances flatteuses et raisonnables de Lactance. Cet éloquent apologiste paraissait convaincu, et osait presque promettre que l'établissement de la foi chrétienne ramènerait l'innocence et la félicité du premier âge; que le culte du vrai Dieu anéantirait les guerres et les dissensions parmi les hommes, qui se regarderaient tous comme les enfans d'un même père; que tout désir impur, toute passion haineuse ou personnelle, seraient contenus par la connaissance de l'Évangile; et que les magistrats n'auraient plus besoin du glaive de la justice chez un peuple dont la sincérité, l'équité, la piété, la modération, la concorde et une bienveillance universelle, dirigeraient tous les sentimens (1).

Théorie et pratique d'obéissance passive.

L'obéissance passive, qui plie sans résistance sous le joug de l'autorité et même de l'oppression, parut sans doute à un monarque absolu la plus utile et la plus estimable des vertus évangéliques (2).

---

(1). *Voyez* l'élégante description de Lactance (*Divin. instit.*, v, 8.) Il est beaucoup plus clair et plus affirmatif qu'il ne convient à la discrétion d'un prophète.

(2) Le système politique des chrétiens est expliqué par

Les premiers chrétiens ne croyaient pas que l'institution primitive du gouvernement civil eût été fondée sur le consentement des peuples; ils attribuaient son origine aux décrets de la Providence. Quoique l'empereur régnant eût usurpé le sceptre par le meurtre et par la perfidie, il prit immédiatement le titre sacré de lieutenant de la Divinité. Il ne devait compte qu'à elle de l'abus de sa puissance, et ses sujets se trouvaient indissolublement liés, par leur serment de fidélité, à un tyran qui avait violé les lois sociales et celles de la nature. Les humbles chrétiens étaient envoyés dans ce monde comme des brebis au milieu des loups; et puisqu'il leur était défendu d'employer la violence, même pour la défense de leur religion, il leur était encore moins permis de répandre le sang humain pour la conservation de vains priviléges, ou pour les misérables intérêts d'une vie transitoire. Fidèles à la doctrine de l'apôtre qui prêchait, pendant le règne de Néron, une soumission aveugle, les chrétiens des trois premiers siècles ne souillèrent la pureté de leur conscience, ni par des révoltes, ni par des conspirations, et ils souffrirent les plus cruelles persécutions sans essayer de s'en défendre en prenant les armes contre leurs tyrans, ou de l'éviter en fuyant dans quelque coin reculé du globe (1). On a fait une comparaison odieuse

Grotius, *De jure belli et pacis*, l. 1, c. 3. 4. Grotius était républicain et exilé; mais la douceur de son caractère le disposait à soutenir l'autorité établie.

(1) Tertullien, *Apolog.*, c. 32, 34, 35, 36. *Tamen nun-*

de la conduite opposée à celle des premiers chrétiens, qu'ont tenue les protestans (1) de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre, quand ils ont défendu avec intrépidité leur liberté civile et religieuse. Peut-être, au lieu de reproches, devrait-on quelques louanges à la supériorité d'esprit et de courage de nos ancêtres, pour avoir senti les premiers que la religion ne peut pas anéantir les droits inaliénables de la nature humaine (2). Peut-être faudrait-il attribuer la patience de la primitive Église autant à sa faiblesse qu'à sa vertu. Une secte composée de plébéiens timides, sans chefs, sans armes, et sans places fortes, aurait été inévitablement détruite, s'ils avaient hasardé une imprudente et inutile résistance contre le maître des légions romaines; mais les chrétiens, soit qu'ils cherchassent à calmer la co-

quam Albiniani, nec Nigriani, vel Cassiani inveniri potuerunt Christiani. Ad Scapulam, c. 2. Si cette assertion est strictement vraie, elle exclut les chrétiens de ce siècle de tous les emplois civils et militaires, qui pouvaient les forcer à servir activement leurs gouvernemens respectifs. *Voyez* les ouvrages de Moyle, t. II, p. 349.

(1) *Voy.* l'adroit Bossuet (*Hist. des variations des Églises protestantes*, t. III, p. 210–258); et le malicieux Bayle, t. II, p. 620. Je nomme Bayle, parce qu'il est certainement l'auteur de l'*Avis aux Réfugiés*. Consultez le *Dictionnaire crititique* de Chauffepié, t. I, part. II, p. 145.

(2) Buchanan est le premier, ou au moins le plus célèbre des réformateurs, qui ait justifié la théorie de la résistance. *Voy.* son dialogue *De jure regni apud Scotos*, t. II, p. 28-30, *edit. fol.* Ruddiman.

lère de Dioclétien ou à obtenir la faveur de Constantin, pouvaient avancer, avec la confiance que donne la vérité, qu'ils regardaient l'obéissance passive comme un devoir, et que pendant trois siècles leur conduite avait été conforme à leurs principes. Ils pouvaient ajouter que le trône des Césars deviendrait inébranlable, si tous leurs sujets, en recevant la foi chrétienne, apprenaient à souffrir ainsi qu'à obéir.

Droit divin de Constantin.

Dans l'ordre habituel de la Providence, les princes et les tyrans sont considérés comme les ministres du ciel, chargés par lui de conduire ou de châtier les nations; mais l'histoire sacrée prouve, par un grand nombre d'exemples fameux, que la Divinité a souvent interposé son autorité d'une manière plus immédiate en faveur de son peuple chéri. Elle a remis le sceptre et l'épée dans les mains de Moïse, de Josué, de Gédéon, de David et des Machabées; les vertus de ces héros furent ou le motif ou l'effet de la faveur divine. Leurs victoires avaient pour objet d'accomplir la délivrance ou le triomphe de l'Église. Si les juges d'Israël étaient des magistrats passagers, les rois de Juda tiraient de l'onction royale de leur grand aïeul un droit héréditaire et indélébile, qui ne pouvait être effacé ni par leurs propres vices ni par le caprice de leurs sujets. Cette même Providence extraordinaire, qui n'était plus circonscrite dans les limites étroites de la Judée pouvait choisir Constantin et sa famille pour les protecteurs du monde chrétien, et le dévot Lactance annonce

d'un ton prophétique la gloire future, la longueur et l'universalité de son règne (1). Galère et Maximin, Licinius et Maxence, partagèrent avec le favori du ciel les provinces de l'empire; la mort tragique de Galère et de Maximin satisfit bientôt le ressentiment des chrétiens, et remplit leurs plus confiantes espérances. Les succès de Constantin contre Licinius et Maxence le débarrassèrent de deux puissans compétiteurs qui retardaient le triomphe du second David; et sa cause semblait avoir droit aux secours particuliers de la Providence. Les vices du tyran des Romains dégradaient la pourpre et la nature humaine; quoique les chrétiens semblassent obtenir momentanément sa faveur, ils n'en étaient pas moins exposés, comme le reste de ses sujets, aux effets de son extravagante et capricieuse cruauté. La conduite de Licinius découvrit promptement la répugnance avec laquelle il avait adopté les sages et pacifiques dispositions de l'édit de Milan. Il défendit dans ses états la convocation des synodes provinciaux; il renvoya ignominieusement tous ceux de ses officiers qui professaient la foi chrétienne; et quoiqu'il évitât le crime ou plutôt le danger d'une persécution générale, ses vexations partielles n'en étaient pas moins une odieuse infraction d'un engagement solennel et volontaire (2). Tandis que l'O-

(1) Lactance, *divin Inst.*, l. 1, c. 1. Eusèbe, dans son histoire, dans sa vie et dans ses harangues, tâche continuellement de prouver le droit divin de Constantin à l'empire.

(2) Nous n'avons qu'une connaissance imparfaite de la

rient, selon l'énergique expression d'Eusèbe, était enveloppé dans les ombres de l'obscurité infernale, les rayons favorables d'une lumière céleste éclairaient et échauffaient les heureuses contrées de l'Occident. La piété de Constantin était regardée comme une preuve incontestable de la justice de sa cause, et l'usage qu'il fit de la victoire démontra facilement aux chrétiens que leur héros était conduit et protégé par le Dieu des armées. La conquête de l'Italie amena un édit général de tolérance; et dès que la défaite de Licinius eut donné à Constantin la souveraineté entière de l'empire, il exhorta tous ses sujets, par des lettres circulaires, à imiter sans délai l'exemple de leur souverain, et à recevoir les divines vérités de la foi chrétienne (1).

Fidélité et zèle du parti chrétien.

La persuasion où étaient les chrétiens que la gloire de Constantin servait d'instrument aux décrets de la Providence, imprimait dans leur imagination deux idées qui, par des moyens très-différens, servaient également à faire réussir la prophétie. Leur fidélité active et pleine de zèle épuisait en sa faveur toutes les ressources de l'industrie humaine; et ils étaient intimement convaincus que le ciel seconderait leurs constans efforts par un secours miraculeux. Les ennemis de Constantin ont attribué à des motifs intéressés l'alliance qu'il forma insensiblement avec l'Église catholique, et qui semble avoir contribué

---

persécution de Licinius, tirée d'Eusèbe (*Hist. ecclésiast.*, l. x, c. 8; *Vit. Const.*, l. I, c. 49, 56; l. II, c. 1, 2). Aurelius-Victor parle en général de sa cruauté.

(1) Euseb., *in vit. Constant.*, l. II, c. 24, 42, 48, 60.

aux succès de son ambition. Au commencement du quatrième siècle, les chrétiens composaient encore un bien petit nombre relativement à la population de l'empire; mais parmi des peuples dégénérés, qui regardaient la chute ou l'élévation d'un nouveau maître avec une indifférence d'esclaves, le courage et l'union d'un parti religieux pouvaient contribuer aux succès du chef auquel ses adhérens dévouaient, par principes de conscience, leur fortune et leur vie (1). Constantin avait appris, par l'exemple de son père, à estimer et à récompenser le mérite des chrétiens; et dans la distribution des offices publics, il avait l'avantage d'affermir son gouvernement par le choix de ministres et de généraux sur la fidélité desquels il pouvait justement se reposer avec une confiance sans réserve. L'influence de missionnaires si distingués devait multiplier les prosélytes de la nouvelle doctrine à la cour et dans les armées. Les Barbares de la Germanie, qui remplissaient les rangs des légions, acquiesçaient sans résistance et par pure indifférence à la religion de leur commandant; et on peut raisonnablement

(1) Au commencement du dernier siècle, les papistes de l'Angleterre ne composaient qu'une trentième partie, et les protestans de la France ne formaient que la quinzième partie des grandes nations pour lesquelles leur puissance et leur courage étaient un continuel objet de crainte. *Voy.* les Relations que Bentivoglio, alors nonce à Bruxelles, et depuis cardinal, a envoyées à Rome. (*Relazione*, t. II, p. 211-241.) Bentivoglio était exact et bien informé; mais il est un peu partial.

supposer que quand elles passèrent les Alpes, un grand nombre de soldats avaient déjà consacré leur épée au service du Christ et de Constantin (1). L'habitude générale et le zèle de la religion diminuèrent insensiblement l'horreur que les chrétiens avaient si long-temps conservée pour la guerre et pour l'effusion du sang. Dans les conciles qui s'assemblèrent sous la protection bienveillante de Constantin, les évêques ratifièrent, par leur autorité, l'obligation du serment militaire, et infligèrent la peine d'excommunication aux soldats qui quittaient leurs armes durant la paix de l'Église (2). En même temps que Constantin augmentait dans ses états le nombre et le zèle de ses fidèles partisans, il se procurait une faction puissante dans les provinces qui obéissaient encore à ses rivaux. Une méfiance et un mécontentement secrets se répandaient parmi les sujets chrétiens de Maxence et de Licinius; le ressentiment que ce dernier ne chercha point à cacher, ne servit qu'à augmenter leur attachement pour son compétiteur. La correspon-

(1) Cette indifférence des Germains se manifeste dans l'histoire de la conversion de toutes leurs tribus. Les légions de Constantin étaient recrutées de Germains. (Zosime, l. II, p. 86), et la cour même de son père avait été remplie de chrétiens. *Voyez* le premier livre de la *Vie de Constantin*, par Eusèbe.

(2) *De his qui arma projiciunt in* pace, *placuit eos abstinere à communione.* (Concile d'Arles, canon III.) Les plus savans critiques rapportent ces mots *à la paix de l'Église.*

dance régulière qu'entretenaient les évêques des provinces les plus éloignées, leur donnait la facilité de se communiquer leurs désirs et leurs desseins, et de faire passer sans danger des avis utiles ou des contributions pieuses à Constantin, qui avait déclaré publiquement qu'il ne prenait les armes que pour la liberté de l'Église (1).

L'enthousiasme des troupes, que l'empereur partageait peut-être, animait leur courage et satisfaisait leur conscience. Elles marchaient au combat, convaincues que ce Dieu qui avait ouvert un passage aux Israélites à travers les eaux du Jourdain, qui avait fait tomber les murs de Jéricho au son des trompettes de Josué, déploierait sa puissance et sa majesté visible en faveur de Constantin. Tous les témoignages de l'histoire ecclésiastique se rassemblent pour affirmer que ces espérances furent justifiées par le miracle frappant auquel on attribue unanimement la conversion du premier empereur chrétien. La cause réelle ou imaginaire de cet événement de-

(1) Eusèbe considère toujours la seconde guerre civile contre Licinius comme une sorte de croisade religieuse. D'après l'invitation du tyran, quelques officiers chrétiens avaient repris leurs *écharpes*, ou, en d'autres termes, étaient rentrés dans le service militaire. Leur conduite a été censurée par le douzième canon du concile de Nicée, si l'on peut s'en rapporter à cette interprétation particulière, au lieu du sens obscur et général des traducteurs grecs Balsamon, Zonare et Alexis Aristène. *Voyez* Beveridge, *Pandect. eccles. græc.*; t. I, p. 72; t. II, p. 78, note.

mande et mérite toute l'attention de la postérité; je tâcherai d'apprécier impartialement la vision de Constantin, en considérant l'un après l'autre, l'étendard, le songe et le signe céleste, en séparant l'historique, le naturel et le merveilleux confondus avec tant d'art dans cette histoire extraordinaire, pour en composer le brillant et fragile édifice d'une preuve spécieuse.

Le labarum ou étendard de la croix.

1°. L'instrument d'un supplice que l'on n'infligeait qu'aux esclaves et aux étrangers, était devenu un objet d'horreur pour les citoyens de Rome; et à l'idée d'une croix était inséparablement liée celle de crime, de souffrance et d'ignominie (1). La piété de Constantin plutôt que son humanité abolit dans ses états le supplice que le Sauveur du monde avait daigné souffrir (2). Mais il fallait qu'il fût parvenu à

(1) *Nomen ipsum* crucis *absit non modo à corpore civium romanorum, sed etiam à cogitatione, oculis, auribus.* (Cicéron, *pro Rabirio*, c. 5.) Les écrivains du christianisme, saint Justin, Minutius-Félix, Tertullien, saint Jérôme, et Maxime de Turin, ont cherché avec assez de succès la figure ou la forme de la croix dans presque tous les objets de la nature et de l'art, dans l'intersection de l'équateur et du méridien, dans le visage humain, dans un oiseau qui vole, dans un homme qui nage, dans un mât de vaisseau et sa vergue, dans une charrue, dans un étendard, etc. *Voyez* Lipse, *De cruce*, l. 1, c. 9.

(2) *Voyez* Aurelius-Victor, qui regarde cette loi comme une preuve de la piété de Constantin. Un édit si honorable pour le christianisme méritait de tenir une place dans le Code de Théodose, au lieu d'être cité d'une manière indi-

vaincre les préjugés de sa propre éducation et à mépriser ceux de ses sujets, quand il fit élever au milieu de Rome sa statue portant une croix dans la main droite, avec une inscription qui attribuait sa victoire et la délivrance de Rome à la vertu de ce signe salutaire, le véritable symbole de la force et de la valeur (1). L'empereur sanctifia, par ce même symbole, les armes de ses soldats. La croix brillait sur leur casque. Elle était gravée sur leurs boucliers et tissue dans leurs étendards. Les emblèmes sacrés dont l'empereur se décorait lui-même, n'étaient distingués que par le fini du travail et par la richesse des ornemens (2). Le principal étendard qui attestait le

recte, et simplement par l'allusion qui semble résulter de la comparaison des cinquième et dix-huitième titres du neuvième livre.

(1) Eusèbe, *in vit. Constant.*, l. 1, c. 40. Cette statue, ou du moins la croix et l'inscription, peuvent être attribuées avec plus de probabilité à la seconde ou même à la troisième visite que Constantin fit à Rome immédiatement après la défaite de Maxence. L'esprit des sénateurs et celui du peuple n'étaient pas encore suffisamment disposés à recevoir un pareil monument.

(2) *Agnoscas regina libens mea signa necesse est,*
In quibus effigies crucis aut gemmata refulget,
Aut longis solido ex auro præfertur in hastis.
Hoc signo invictus, transmissis Alpibus ultor
Servitium solvit miserabile Constantinus :
. . . .
Christus purpureum *gemmanti textus in auro*
Signabat labarum, *clypeorum insignia Christus*
Scripserat; ardebat summis crux addita cristis.
PRUDENT., *in Symmachum*, l. II, 464-486.

triomphe de la croix, était connu sous la dénomination de *Labarum* (1), nom fameux, mais dont le sens est inconnu, et dont on a cherché vainement l'étymologie dans presque toutes les langues du monde. Le labarum est dépeint comme une longue pique croisée par une barre transversale (2). Sur l'étoffe de soie qui pendait de la traverse, on voyait le portrait de l'empereur et celui de ses fils, travaillés avec soin. La tête de la pique était surmontée d'une couronne d'or qui renfermait le monogramme mystérieux présentant à la fois la figure de la croix et les lettres initiales du nom du Christ (3). Cinquante gardes d'une valeur et d'une fidélité éprouvées veillaient à la sûreté du labarum; ce poste de distinc-

(1) L'origine et le sens du mot *labarum* ou *laborum*, qu'emploient saint Grégoire de Nazianze, saint Ambroise et Prudence, sont encore inconnus, malgré les efforts qu'on a faits inutilement pour lui extraire une étymologie du latin, du grec, de l'espagnol, des langues celtique, teutonique, illyrique, arménienne, etc. etc. *Voyez* Ducange, *in Gloss. med. et infim. latinitat. sub voce labarum*; et Godefroy, *ad Cod. Theodos.*, t. II, p. 143.

(2) Euseb., *in vit. Constant.*, l. I, c. 30, 31; Baronius (*Annal. eccles.*, A. D. 312, nº 26) a fait graver une représentation du labarum.

(3) *Transversâ* X *literâ*, *summo capite circumflexo*, *Christum in scutis notat.* Cæcilius, *De M. P.*, c. 44; Cuper (*ad M. P. in Edit. Lactant.*, t. II, p. 500) et Baronius (A. D. 312, nº 25) ont fait graver, d'après les anciens monumens, plusieurs figures de ces monogrammes, qui devinrent très à la mode dans le monde chrétien.

tion était accompagné d'une paye considérable ; et des événemens heureux servirent à persuader que les gardes du labarum étaient invulnérables dans l'exercice de leurs fonctions. La seconde guerre civile apprit à Licinius à connaître et à craindre l'influence de cet étendard sacré, dont la vue avait animé les soldats de Constantin d'un enthousiasme invincible au moment du danger, et avait porté en même temps le désordre et la terreur dans les rangs des légions opposées (1). Ceux des empereurs chrétiens qui respectèrent l'exemple de Constantin, déployèrent l'étendard sacré de la croix dans toutes leurs expéditions militaires ; mais quand les successeurs dégénérés de Théodose eurent cessé de paraître en personne à la tête de leurs armées, le labarum fut déposé dans le palais de Constantinople comme une relique vénérable, mais inutile (2). Les médailles de la famille Flavienne attestent encore les honneurs qu'on lui

(1) Euseb., *in vit. Constant.*, l. II, c. 7, 8, 9. Il parle du labarum comme existant avant l'expédition d'Italie; mais son récit semble indiquer qu'il ne parut à la tête des armées que plus de dix ans après, lorsque Constantin se déclara l'ennemi de Licinius et le libérateur de l'Église.

(2) Voyez *Cod. Théod.*, l. VI, tit. 25; Sozomen., l. I, c. 2; Théoph., *Chronograph.*, p. 11. Théophane vivait vers la fin du huitième siècle, près de cinq cents ans après Constantin. Les Grecs modernes ne furent point disposés à déployer dans la plaine l'étendard de l'empire et du christianisme ; prêts à fonder sur toutes sortes d'idées superstitieuses l'espoir de la *défense*, ils auraient trouvé que c'était une fiction trop hardie que de se promettre *la victoire*.

rendait. Leur pieuse reconnaissance a placé le monogramme du Christ au milieu des enseignes de Rome. Les imposantes expressions de sûreté de la république, gloire de l'armée, restauration du bonheur public, sont appliquées aux trophées religieux comme aux trophées militaires. Il existe encore une médaille de l'empereur Constance, où l'étendard du labarum est accompagné de ces paroles mémorables : PAR CE SIGNE TU VAINCRAS (1).

2°. Dans les dangers et dans les calamités, les chrétiens avaient coutume de fortifier leur corps et leur esprit par le signe de la croix. Cette pratique leur était familière dans les cérémonies de l'Église et dans toutes les occasions particulières de la vie. Ils s'en servaient comme d'un préservatif infaillible pour éloigner toute espèce de maux spirituels ou temporels (2). L'autorité de l'Église aurait suffi pour justifier la dévotion de Constantin, qui, par des gradations prudentes, reconnut la vérité et adopta les symboles de la foi chrétienne. Mais le témoignage d'un auteur contemporain donne à la piété de cet empereur un motif plus sublime et plus imposant. Dans un traité

---

(1) L'abbé du Voisin (p. 103, etc.) parle de différentes médailles, et cite une dissertation sur ce sujet, du père Grainville, jésuite.

(2) Tertullien, *De coronâ*, c. 3; saint Athanase, t. I, p. 101. Le savant Jésuite Petau (*Dogmata theolog.*, l. XV, c. 9, 10) a rassemblé sur les vertus de la croix beaucoup de passages semblables, qui ont fort embarrassé les argumentateurs protestans du dernier siècle.

destiné à défendre la cause de la religion, il affirme, avec la plus parfaite confiance, que dans la nuit qui précéda la dernière bataille contre Maxence, Constantin reçut dans un songe l'ordre de peindre le signe céleste de Dieu, le sacré monogramme du Christ, sur le bouclier de ses soldats, et que sa pieuse obéissance aux commandemens du ciel fut récompensée par la victoire decisive qui couronna sa valeur sur le pont Milvius. Quelques réflexions pourraient faire soupçonner de manque de discernement ou de véracité un rhéteur dont la plume s'était dévouée par zèle ou par intérêt au service de la faction dominante (1). Il paraît qu'il a publié à Nicomédie son ouvrage sur la mort des persécuteurs de l'Église, environ trois ans après la victoire de Constantin. Mais la distance de plus de mille milles et l'inter-

---

(1) Cæcilius, *De M. P.*, c. 44. Il est certain que cette déclamation historique a été composée et publiée lorsque Licinius, souverain de l'Orient, jouissait encore de l'amitié de Constantin et de la faveur des chrétiens. Tout lecteur doué de goût doit apercevoir que le style est fort différent et fort au-dessous de celui de Lactance; et tel est le jugement de Le Clerc et de Lardner (*Biblioth. ancien. et mod.*, t. III, p. 438; *Crédibil. de l'Évang.* etc. part. II, vol. VII, p. 94). Les partisans de Lactance ont produit trois argumens tirés du titre de ce livre, et des noms de Donatus et de Cæcilius. *Voyez* le père Lestocq, tom. II, p. 46-60. Chacune de ces preuves est en elle-même faible et défectueuse; mais leur ensemble est d'un grand poids. J'ai souvent flotté dans mon opinion; je suivrai docilement le MS. de Colbert, et j'appellerai l'auteur, quel qu'il soit, Cæcilius.

valle de trois ans, ont laissé une ample latitude aux inventions d'une foule de déclamateurs, avidement reçues par une crédulité partiale, et approuvées tacitement par l'empereur, qui pouvait écouter sans indignation un conte dont le merveilleux ajoutait à sa gloire et servait ses desseins. Le même auteur a eu soin de se pourvoir d'une vision du même genre en faveur de Licinius, qui dissimulait encore son animosité contre les chrétiens. Un ange lui présenta une formule de prière qui fut répétée par toute l'armée avant d'engager le combat contre Maximin. La fréquente répétition des miracles irrite l'esprit quand elle ne subjugue pas la raison (1); mais si l'on considère séparément le songe de Constantin, on peut l'expliquer naturellement par sa politique ou par son enthousiasme. A la veille d'un jour qui devait décider du destin de l'empire, si sa vive inquiétude fut suspendue par quelques instans d'un sommeil agité, il n'est pas étonnant que la forme vénérable du Christ et les symboles connus de sa religion, se soient présentés à l'imagination tourmentée d'un prince qui révérait le nom et implorait peut-être en secret le secours du Dieu des chrétiens. Un politique

(1) Cæcilius, *De mort. pers.*, c. 46; Voltaire paraît fondé dans son observation (*Œuvres*, tom. XIV, p. 307), lorsqu'il attribue aux succès de Constantin la renommée de son labarum, et sa supériorité sur l'ange de Licinius. Cependant, l'apparition de cet ange est adoptée par Pagi, Tillemont, Fleuri, etc., qui paraissent jaloux de multiplier les miracles.

habile pouvait également se servir d'un stratagème militaire, d'une de ces fraudes pieuses que Philippe et Sertorius avaient employées avec adresse et succès (1). Toutes les nations de l'antiquité admettaient l'origine surnaturelle des songes, et une grande partie de l'armée gauloise était déjà disposée à placer sa confiance dans le signe salutaire de la religion chrétienne. L'événement pouvait seul contredire la vision secrète de Constantin, et le héros intrépide qui avait passé les Alpes et les Apennins était capable de considérer, avec l'indifférence du désespoir, les suites d'une défaite sous les murs de Rome. La plus vive allégresse s'empara du peuple et du sénat. Ils se félicitaient également d'avoir échappé à un tyran détesté; mais en avouant que la victoire de Constantin surpassait le pouvoir des mortels, ils n'osèrent pas insinuer que l'empereur en était redevable au secours des dieux. L'arc triomphal qui fut élevé environ trois ans après, annonce en termes

(1) Outre ces exemples très-connus, Tollius (Préface à la traduction de Longin, par Boileau) a découvert une vision d'Antigone, qui assura ses troupes qu'il avait vu un pentagone (le symbole de la sûreté) avec ces mots : *Par ceci tu obtiendras la victoire ;* mais Tollius est inexcusable de n'avoir pas cité son autorité, et sa réputation en morale, aussi-bien qu'en littérature, n'est point exempte de reproche. (*Voy.* Chauffepié, *Dictionnaire critique*, t. IV, p. 460.) En outre du silence de Diodore, Plutarque, Justin, etc., on peut observer que Polyænus, qui a rassemblé dix-neuf stratagèmes militaires d'Antigone dans un chapitre séparé, l. IV, c. 6, ne parle point du tout de cette vision.

obscurs que Constantin avait sauvé et vengé Rome par la grandeur de son propre courage et par une secrète impulsion de la divinité (1). L'orateur païen, qui avait saisi le premier l'occasion de célébrer les hautes vertus du conquérant, suppose que l'empereur était admis seul à un commerce intime et familier avec l'Être suprême, qui confiait le reste des humains au soin des divinités inférieures. Il donne, par ce moyen, aux sujets, un motif plausible pour se défendre respectueusement d'embrasser la nouvelle religion (2).

Apparition d'une croix dans le ciel.

3°. Le philosophe qui examine avec un doute tranquille les songes et les présages, les miracles et les prodiges de l'histoire profane, et même ceux de l'histoire ecclésiastique, conclura probablement que si la fraude a quelquefois trompé les yeux des spectateurs, le bon sens des lecteurs a été bien plus souvent insulté par les fictions des écrivains qui ont attribué inconsidérément à l'action immédiate de la Divinité tous les événemens ou les accidens qui semblaient s'éloigner du cours ordinaire de la nature. La multitude épouvantée a souvent prêté une forme et une couleur, un mouvement et la voix à des mé-

---

(1) *Instinctu divinitatis, mentis magnitudine.* Tout voyageur curieux peut encore voir l'inscription de l'arc de triomphe de Constantin, copiée par Baronius, Gruter, etc.

(2) *Habes profectò aliquid cum illâ mente divinâ secretum; quæ delegatâ nostrâ Diis minoribus curâ uni se tibi dignatur ostendere.* (Panegyr. vet. IX, 2.)

téores singuliers qu'elle voyait traverser les airs (1). Nazarius et Eusèbe sont les deux plus célèbres orateurs qui, dans leurs panégyriques étudiés, se soient appliqués à relever la gloire de Constantin (2). Neuf ans après sa victoire, Nazarius a décrit une armée de guerriers célestes qui semblaient tomber des cieux. Il parle de leur beauté, de leur courage, de leur taille gigantesque, du torrent de lumière brillante qui sortait de leurs armures divines, et de l'indulgence qu'ils avaient de se laisser voir aux mortels et de converser avec eux; enfin il rapporte leur déclaration qu'ils étaient venus des cieux au secours de Constantin. L'orateur païen, en parlant aux Gaulois, les cite eux-mêmes comme témoins de ce prodige, et semble espérer qu'un événement si récent et si public forcera les incrédules à croire aux anciennes apparitions (3). La fable pieuse d'Eusèbe, mieux inven-

(1) M. Freret (*Mémoires de l'Acad. des inscript.*, t. IV, p. 411-437) explique, par des causes physiques, un grand nombre des prodiges de l'antiquité; et Fabricius, ridiculisé par les deux partis, essaie en vain de placer la croix céleste de Constantin parmi les taches ou cercles du soleil. (*Biblioth. græc.*, tom. VI, p. 8-29.)

(2) *Nazarius inter panegyr. vet.* X, 14, 15. Il est inutile de nommer les auteurs modernes dont l'avide et grossière crédulité s'est laissé prendre même à l'appât des idées païennes de Nazarius.

(3) Les apparitions de Castor et Pollux, et particulièrement celle qui avait pour but d'annoncer la victoire des Macédoniens, sont attestées par les historiens et par des monumens publics. *Voy.* Cicéron, *De naturâ Deorum*, II, 2;

tée et plus éloquemment écrite, parut vingt-six ans après le songe qui peut lui en avoir donné l'idée. Il raconte que Constantin étant en marche à la tête de son armée, vit de ses propres yeux, dans les airs, le signe lumineux de la croix, accompagné de cette légende : *Sois vainqueur par ce signe.* Cette surprenante apparition étonna toute l'armée et l'empereur lui-même, qui était encore incertain sur le choix d'une religion. Mais la vision de la nuit suivante fit succéder à son étonnement une foi sincère. Le Christ lui apparut, et déployant le même signe céleste qu'il avait vu dans les cieux, il daigna dire à Constantin de représenter la croix sur un étendard, et de marcher avec confiance à la victoire contre Maxence et contre tous ses ennemis (1). Le savant évêque de Césarée paraît sentir que la tardive découverte de cette anecdote merveilleuse pourrait exciter quelque surprise et quelque méfiance parmi les plus dévots de ses lecteurs. Cependant, au lieu de rassembler et de rapporter les témoignages de tant de personnes encore existantes, et sous les yeux desquelles s'était opéré cet étonnant miracle; au lieu de fixer les dates précises de temps et de lieu

III, 5, 6; Florus, II, 12; Valère-Maxime, l. I, c. 8, n° I. Cependant, le plus récent de ces miracles est omis et même nié indirectement par Tite-Live, XLV, I.

(1) Eusèbe, l. I, c. 28, 29, 30. Le silence de ce même Ensèbe, dans son histoire ecclésiastique, a fait une profonde impression sur ceux des partisans de ce miracle qui ne sont pas tout-à-fait aveugles.

qui peuvent également servir à déconcerter le mensonge et à établir la vérité (1), Eusèbe se contente de rapporter un singulier témoignage, celui de Constantin lui-même qui ne vivait plus alors, et qui, plusieurs années après cet événement, lui avait raconté en conversation cet extraordinaire incident de sa vie, dont il lui avait attesté la vérité par le serment le plus solennel (2). La prudente reconnaissance du docte évêque ne lui permettait pas de soupçonner la véracité de son victorieux souverain; mais il donne clairement à entendre que toute autre autorité lui aurait paru insuffisante pour constater un fait aussi miraculeux. Ce motif de confiance devait naturellement disparaître avec la puissance de la famille Flavienne, et ce signe céleste, que les infidèles auraient tourné en dérision (3), fut négligé par les chrétiens du siècle qui suivit la conversion de Constantin (4). Mais les Églises catholiques de l'Orient

(1) Le récit de Constantin semble indiquer qu'il aperçut la croix dans le ciel avant de passer les Alpes, lorsqu'il poursuivait Maxence. La vanité patriotique a placé la scène à Trèves, à Besançon, etc. *Voyez* Tillemont, *Histoire des emper.*, tom. IV, p. 573.

(2) Le pieux Tillemont (*Mém. ecclés.*, tom. VII, p. 1317) rejette, en soupirant, les actes bien utiles d'Artemius, vétéran et martyr, qui atteste que ses propres yeux ont été témoins de la vision de Constantin.

(3) Gelasius Cyzic. *in Act. concil. Nicen.*, l. 1, c. 4.

(4) Les partisans de la vision ne peuvent produire en sa faveur un seul témoignage des pères des quatrième et cinquième siècles, qui tous ont célébré dans leurs volumi-

et de l'Occident ont adopté un prodige qui favorise ou semble favoriser le culte populaire de la croix. La vision de Constantin conserva une place distinguée dans la légende des superstitions, jusqu'au moment où l'esprit éclairé de la critique osa rabaisser le triomphe et apprécier la véracité du premier empereur chrétien (1).

La conversion de Constantin pouvait être sincère.

Les protestans et les philosophes de ce siècle seront disposés à croire qu'au sujet de sa conversion, Constantin soutint une fourberie préméditée par un parjure solennel. Ils n'hésiteront point à prononcer que ses desseins ambitieux le guidèrent seuls dans le choix d'une religion, et que, selon l'expression d'un poète

---

neux écrits le triomphe de l'Église et celui de Constantin. Comme ces vénérables personnages n'avaient aucune antipathie pour les miracles, nous pouvons soupçonner qu'aucun d'eux n'eut connaissance de la vie de Constantin par Eusèbe, et ce soupçon est confirmé par l'ignorance de saint Jérôme. Cet ouvrage fut retrouvé par les soins de ceux qui traduisirent ou continuèrent l'histoire ecclésiastique, et qui ont représenté la vision de la croix sous différentes formes.

(1) Godefroy fut le premier qui, dans l'année 1643 (*Not. ad Philostorgium*, l. 1, c. 6, p. 16), osa montrer du doute sur un miracle défendu avec un zèle égal par le cardinal Baronius et par les centuriateurs de Magdebourg. Depuis ce moment plusieurs critiques protestans ont incliné vers le doute et la méfiance. M. Chauffepié a présenté des objections d'une grande force (*Diction. critiq.*, tom. VI, p. 6-11); et dans l'année 1774, l'abbé du Voisin, docteur en Sorbonne, a publié une apologie dont on ne peut trop louer l'érudition et la modération.

profane (1), il fit servir les autels de marchepied au trône de l'empire. Ce jugement hardi et absolu ne se trouve cependant pas justifié par la connaissance que nous avons du cœur humain, du caractère de Constantin et de la foi chrétienne. Dans les temps de ferveur religieuse, on a vu communément les plus habiles politiques éprouver une partie de l'enthousiasme qu'ils tâchaient d'inspirer, et les personnages les plus pieux et les plus orthodoxes s'accorder le dangereux privilége de soutenir la cause de la vérité par la ruse et le mensonge. L'intérêt personnel est souvent la règle de notre croyance aussi-bien que celle de nos actions; et les motifs d'avantages temporels qui déterminaient Constantin dans sa conduite publique, pouvaient disposer insensiblement son esprit à embrasser une religion favorable à sa gloire et à sa fortune. Il aimait à se croire envoyé du ciel pour régner sur la terre; cette idée flattait

---

(1) Lors Constantin dit ces propres paroles :
J'ai renversé le culte des idoles ;
Sur les débris de leurs temples fumans,
Au Dieu du ciel j'ai prodigué l'encens ;
Mais tous mes soins pour sa grandeur suprême
N'eurent jamais d'autre objet que moi-même.
Les saints autels n'étaient à mes regards
Qu'un marchepied du trône des Césars;
L'ambition, la fureur, les délices,
Étaient mes dieux, avaient mes sacrifices ;
L'or des chrétiens, leurs intrigues, leur sang,
Ont cimenté ma fortune et mon rang.

Le poëme d'où sont tirés ces vers peut être lu avec plaisir, mais la décence défend de le nommer.

sa vanité; ce droit divin en vertu duquel il s'était prétendu appelé au trône, avait été justifié par la victoire, et ses titres étaient fondés sur la vérité de la révélation chrétienne. On voit souvent des applaudissemens peu mérités faire naître une vertu réelle; ainsi la piété apparente de Constantin, en supposant qu'elle ne fût d'abord qu'apparente, peut insensiblement, par l'influence des louanges, de l'habitude et de l'exemple, avoir acquis la consistance d'une dévotion fervente et sincère. Les évêques et les prédicateurs de la secte nouvelle, dont les mœurs et le costume semblaient peu propres à l'ornement d'une cour, étaient admis à la table de l'empereur. Ils l'accompagnaient dans ses expéditions; et les païens attribuaient à la magie l'ascendant que l'un d'entre eux, Égyptien (1) ou Espagnol, acquit sur l'esprit de Constantin (2). Ce prince vivait dans la familiarité la plus intime avec Lactance, qui avait orné de toute l'éloquence de Cicéron les préceptes de l'Évangile (3), et avec Eusèbe qui a consacré l'érudition

(1) Ce favori était sans doute le grand Osius, évêque de Cordoue, qui préféra le soin pastoral de toute l'Église à celui d'un diocèse particulier. Saint Athanase (t. I, p. 703) peint magnifiquement son caractère, quoique d'une manière concise. (*Voy.* Tillem., *Mém. ecclés.*, t. VII, p. 524-561.) Osius fut accusé, peut-être injustement, de s'être retiré de la cour avec une grande fortune.

(2) *Voyez* Eusèbe, *in vit. Constant. passim.*; et Zosime, l. II, p. 104.

(3) La piété de Lactance était plus morale que mystique.

et la philosophie des Grecs au service de la religion (1) Ces habiles maîtres de controverse se trouvaient ainsi à portée d'épier avec patience le moment où l'esprit, favorablement disposé, cède facilement à la persuasion, et d'employer alors les argumens les mieux appropriés à son caractère et les plus proportionnés à son intelligence. Quelque avantageuse qu'ait pu devenir à la foi l'acquisition d'un pareil prosélyte, Constantin se distinguait par la pompe, beaucoup plus que par le discernement et la vertu, des milliers de ses sujets qui avaient embrassé la doctrine chrétienne; et il n'est point du tout incroyable qu'un soldat ignorant ait adopté une opinion fondée sur les preuves qui, dans un siècle plus éclairé, ont satisfait ou subjugué la raison d'un Grotius, d'un Locke et d'un Pascal. Occupé tout le jour du soin de son empire, Constantin employait ou affectait d'employer une partie de la nuit à lire les saintes Écritures et à composer des discours théologiques, qu'il prononçait ensuite devant des assemblées nombreuses, dont l'approbation et les applaudissemens étaient toujours unanimes. Dans un très-long discours qui existe encore, l'auguste prédicateur s'étend sur les

Erat pœne rudis, dit l'orthodoxe Bull, *disciplinæ christianæ, et in rhetoricâ meliùs quàm in theologiâ versatus.* (Defensio fidei Nicenæ, sect. 2, c. 14.)

(1) Fabricius a rassemblé avec le soin qui lui est ordinaire une liste de trois ou quatre cents auteurs cités dans la Préparation évangélique d'Eusèbe. (Voy. *Biblioth. græc.*, l. v, c. 4, tom. vi, p. 37-56.)

différentes preuves de la sainte religion; mais il appuie avec une complaisance particulière sur les vers de la Sibylle (1), et sur la quatrième églogue de Virgile (2). Quarante ans avant la naissance de Jésus-Christ, le chantre de Mantoue, comme s'il eût été inspiré par la muse céleste d'Isaïe, avait célébré, avec toute la pompe de la métaphore orientale, le retour de la Vierge, la chute du serpent, la naissance prochaine d'un enfant divin, né du grand Jupiter, qui effacerait les crimes des mortels, et gouvernerait en paix l'univers avec des vertus égales à celles de son père. Il avait annoncé l'élévation et la manifestation d'une race céleste, nation primitive répandue dans le monde entier, et le rappel de l'innocence et des félicités de l'âge d'or. Le poète ignorait peut-être le sens mystérieux et l'objet de ses sublimes prédictions qu'on a ignoblement appliquées au fils nouvellement né d'un consul ou d'un triumvir (3). Mais si cette interprétation plus brillante et

(1) *Voy.* Constant., *orat. ad Sanctos*, c. 19, 20. Il se fonde principalement sur un acrostiche mystérieux, composé dans le sixième siècle après le déluge, par la sibylle Erythrée, et traduit en latin par Cicéron. Les lettres initiales des trente-quatre vers grecs forment cette sentence prophétique : JÉSUS-CHRIST, FILS DE DIEU, SAUVEUR DU MONDE.

(2) Dans sa paraphrase de Virgile, l'empereur ajoute fréquemment au sens littéral du texte latin. *Voy.* Blondel, *des Sibylles*, l. 1, c. 14, 15, 16.

(3) Les différentes applications qui en ont été faites à un fils aîné, ainsi qu'à un second fils de Pollion, à Julie, à

vraiment spécieuse de la quatrième églogue a contribué à la conversion de Constantin, Virgile mérite d'obtenir un rang distingué parmi les plus habiles missionnaires de l'Évangile (1).

Dévotion et priviléges de Constantin.

On cachait aux étrangers et même aux catéchumènes, les mystères imposans du culte et de la foi des chrétiens, avec un soin affecté qui excitait leur étonnement et leur curiosité (2). Mais les règles de discipline sévère, introduites par la prudence des évêques, furent relâchées par la même prudence en faveur d'un prosélyte couronné qu'il était si important d'attirer par une indulgente condescendance dans le sein de l'Église; Constantin jouissait, au moins par une permission tacite, d'un grand nombre des priviléges attachés au christianisme, avant d'avoir contracté aucune des obligations du chrétien. Au

---

Drusus, à Marcellus, sont jugées incompatibles avec la chronologie, l'histoire, et le bon sens de Virgile.

(1) *Voyez* Lowth, *De sacrâ poesi Hebræorum prælect.*, XXI, p. 289-293. Dans l'examen de la quatrième églogue, le respectable évêque de Londres a déployé une érudition, un goût, une candeur et un enthousiasme modéré, qui exalte son imagination sans aveugler son jugement.

(2) La distinction entre le culte public et secret du service divin, *missa catechumenorum*, *et missa fidelium*, et le voile mystérieux que la piété ou la politique avait jeté sur la dernière, se trouvent judicieusement expliqués par Thiers, *Exposition du Saint-Sacrement*, l. I, c. 8-12, p. 59-91. Mais comme, relativement à ce sujet, on peut raisonnablement se méfier des papistes, un lecteur protestant s'en rapportera plus volontiers au savant Bingham. (*Antiquités*, l. X, c. 5.)

lieu de quitter l'Église quand la voix du diacre avertissait la multitude profane qu'elle devait se retirer, il priait avec les fidèles, disputait avec les évêques, prêchait sur les sujets les plus sublimes et les plus abstraits de la théologie, célébrait les cérémonies sacrées de la veille de Pâques, et, ne se contentant pas de participer aux mystères de la foi chrétienne, il se déclarait en quelque façon le prêtre et le pontife de ses autels (1). L'orgueil de Constantin exigeait sans doute cette distinction extraordinaire, et les services qu'il avait rendus aux chrétiens la méritaient peut-être. Une sévérité mal placée aurait pu dessécher, dans leur première croissance, les fruits de sa conversion; et si les portes de l'Église eussent été rigoureusement fermées au prince qui avait déserté les autels des dieux, le souverain de l'empire aurait été privé de l'exercice de tous les cultes religieux. Dans son dernier voyage à Rome, il renonça et insulta pieusement aux superstitions de ses ancêtres, en refusant de conduire la procession militaire de l'ordre équestre, et d'offrir des vœux à Jupiter Capitolin (2). Long-temps avant son baptême et sa mort, il avait annoncé à l'univers que jamais à l'avenir sa personne ni son image ne paraîtraient dans l'enceinte d'un temple de l'idolâtrie. Il fit en même temps distribuer

(1) *Voyez* Eusèbe, *in vit. Constant.*, l. IV, c. 15-32, et toute la teneur du sermon de Constantin. La foi et la dévotion de l'empereur ont fourni à Baronius un argument spécieux en faveur de son baptême anticipé.

(2) Zosime, l. II, p. 105.

dans toutes les provinces de l'empire des médailles et des peintures où il était représenté dans la posture humble et suppliante de la dévotion chrétienne (1).

Remise de son baptême au moment de sa mort.

On ne peut pas aisément expliquer ou excuser l'orgueil qui fit refuser à Constantin la qualité de catéchumène ; mais on explique aisément le retard de son baptême par les maximes et la pratique ecclésiastique de l'antiquité. Les évêques administraient régulièrement eux-mêmes le sacrement du baptême (2), avec l'assistance de leur clergé, dans la cathédrale de leur diocèse, durant les cinquante jours qui séparent la fête de Pâques de celle de la Pentecôte; et cette sainte saison faisait entrer un grand nombre d'enfans et de personnes adultes dans le giron de l'Église. La sagesse des parens suspendait souvent le baptême de leurs enfans jusqu'au moment où ils étaient en état d'apprécier les obligations que leur imposait ce sacrement : la sévérité des évêques exigeait un noviciat de deux ou trois ans des nouveaux convertis, et les catéchumènes eux-mêmes,

(1) Euseb., *in vit. Constant.*, l. IV, c. 15, 16.

(2) La théorie et la pratique de l'antiquité relativement au sacrement de baptême, ont été expliquées très au long par dom Chardon, *Hist. des Sacremens*, t. I, p. 3-405 ; par dom Martenne, *De Ritibus Eccles. antiquis*, tom. I ; et par Bingham, dans les dixième et onzième livres de ses *Antiquités chrétiennes*. On peut observer une circonstance dans laquelle les Églises modernes diffèrent essentiellement de la coutume ancienne. Le sacrement du baptême était immédiatement suivi de la confirmation et de la sainte communion, même lorsqu'on l'administrait à des enfans.

par différens motifs, soit temporels, soit spirituels, s'empressaient rarement d'acquérir la perfection du caractère sacré de chrétien. Le sacrememt du baptême assurait l'expiation absolue de tous les péchés; il réintégrait les âmes dans leur pureté primitive, et leur donnait un droit certain aux promesses d'une éternelle félicité. Parmi les prosélytes de la foi chrétienne, un grand nombre regardait comme très imprudent de précipiter un secours salutaire qu'on ne pouvait recevoir qu'une fois, et de perdre un privilége inestimable qu'il était impossible de recouvrer. Au moyen de ce retard, ils se livraient sans inquiétude aux plaisirs de ce monde et à la voix de leurs passions, en conservant toujours les moyens de se procurer une absolution facile et sûre (1). La su-

(1) Les pères de l'Église qui ont blâmé ce délai criminel, ne pouvaient nier cependant l'efficacité du baptême, même au lit de la mort. La rhétorique ingénieuse de saint Chrysostôme ne put trouver que trois argumens contre la prudence des chrétiens qui différaient leur baptême. 1°. Que nous devons aimer et pratiquer la vertu par amour pour elle, et non pas pour en obtenir la récompense; 2°. que la mort peut nous surprendre au moment où nous n'avons aucune possibilité de nous procurer le baptême; 3°. que, quoique placés dans le ciel, nous n'y paraîtrons que comme de faibles étoiles auprès de ces soleils de justice qui auront fourni avec succès et avec gloire une carrière marquée par les travaux. Saint Chrysostôme, *in Epist. ad Hebræos, homil.* 13; *apud* Chardon, *Hist. des Sacremens*, t. 1, p. 49. Je crois que ce délai du baptême, quoique la source des abus les plus pernicieux, n'a jamais été condamné par au-

blime théorie de l'Évangile avait fait moins d'impression sur le cœur de Constantin que sur son esprit; il poursuivit le grand objet de son ambition à travers les sentiers obscurs et sanglans de la guerre et de la politique, et après ses victoires il abusa sans modération de sa puissance. Loin de faire éclater la supériorité de ses vertus chrétiennes sur l'héroïsme imparfait et la philosophie profane de Trajan et des Antonins, Constantin perdit, dans la maturité de son âge, la réputation qu'il avait acquise dans sa jeunesse. Plus il s'instruisait dans la connaissance des saintes vérités, moins il pratiquait les vertus qu'elles recommandent, et dans la même année on le vit assembler le concile de Nicée, et ordonner le supplice ou plutôt le meurtre de son fils. Cette date seule suffit pour réfuter les malignes et fausses insinuations de Zosime (1) qui affirme qu'après la mort de Crispus les remords de son père acceptèrent des ministres de l'Évangile l'expiation qu'il avait en vain sollicitée des pontifes du paganisme. Lorsque Crispus mourut, l'empereur ne pouvait plus hésiter sur le choix d'une

---

cun concile général ou provincial, ni par aucune déclaration authentique de l'Église. Le zèle des évêques s'enflammait plus facilement pour des objets beaucoup moins importans.

(1) Zosime, l. II, p. 104. Cette insigne fausseté lui a mérité et attiré les expresions les plus dures de la part de tous les écrivains ecclésiastiques, excepté le cardinal Baronius (A. D. 324, nos 15-28), qui trouvait ainsi occasion d'employer l'infidèle contre l'arien Eusèbe.

religion; il ne pouvait plus ignorer l'infaillibilité du remède que possédait l'Église, quoiqu'il ait différé de s'en servir jusqu'au moment où l'approche de la mort le mit à l'abri de la tentation et du danger d'une rechute. Les évêques qu'il rassembla pendant sa dernière maladie, dans son palais de Nicomédie, furent édifiés de la ferveur avec laquelle il demanda et reçut le sacrement du baptême, du serment qu'il fit de se montrer jusqu'à sa mort digne de la qualité d'un disciple du Christ, et de l'humilité pieuse avec laquelle il refusa de reprendre la pourpre et les ornemens royaux, après avoir revêtu la robe blanche d'un néophyte. L'exemple et la réputation de Constantin semblèrent autoriser l'usage de retarder la cérémonie du baptême (1). Les tyrans qui vinrent après lui s'accoutumèrent à penser que le sang des innocens qu'ils auraient versé durant un long règne, serait lavé en un instant par les saintes eaux de la régénération : ainsi l'abus de la religion sapait dangereusement les fondemens de la morale.

Propagation du christianisme.

La reconnaissance de l'Église a excusé les faiblesses et préconisé les vertus de son généreux protecteur, qui a placé la foi chrétienne sur le trône du monde romain; et les Grecs qui célèbrent la fête du saint empereur, prononcent rarement le nom de Constantin, sans y ajouter le titre d'*égal aux apô-*

(1) Eusèbe (l. IV, c. 61, 62, 63), l'évêque de Césarée, annonce avec la plus grande confiance le salut éternel de Constantin.

tres (1). Cette comparaison, si elle portait sur le caractère sacré de ses divins missionnaires, ne pourrait être attribuée qu'à l'extravagance d'une adulation impie; mais si ce parallèle ne fait allusion qu'au nombre de leurs victoires évangéliques, les succès de Constantin en ce genre ont peut être égalé ceux des apôtres. Ses édits de tolérance firent disparaître les dangers temporels qui retardaient le progrès du christianisme, et les ministres actifs de la foi chrétienne furent autorisés et encouragés à employer en sa faveur tous les argumens qui pouvaient subjuguer la raison ou exciter la piété. La balance ne fut qu'un instant égale entre les deux religions; l'œil perçant de l'avarice et de l'ambition découvrit bientôt que la pratique de la religion chrétienne contribuait autant au bonheur du présent qu'à celui de l'avenir (2). L'espoir des richesses et des honneurs, l'exemple de l'empereur, ses exhortations, le pouvoir irrésistible du souverain, répandirent rapidement le zèle et la conviction parmi la foule servile et vénale qui remplit constamment les appartemens d'un palais. On récompensa par des privilèges mu-

(1) *Voyez* Tillemont, *Hist. des Emper.*, tom. IV, p. 429. Les Grecs, les Russes, et, dans des temps plus éloignés, les Latins eux-mêmes, ont voulu placer le nom de Constantin dans le catalogue des saints.

(2) *Voyez* le troisième et le quatrième livre de sa vie. Il avait coutume de dire que, soit que la foi du Christ fût prêchée du cœur ou seulement des lèvres, il s'en réjouirait toujours (l. III, c. 58).

nicipaux et par des dons agréables au peuple, les villes qui signalaient l'empressement de leur zèle par la destruction volontaire de leurs temples; et la nouvelle capitale de l'Orient s'enorgueillissait de l'avantage singulier de n'avoir jamais été profanée par le culte des idoles (1). Partout les dernières classes de la société se conduisent à l'imitation des grands, et la conversion des citoyens distingués par leur naissance, par leurs richesses, ou par leur puissance, fut bientôt suivie de celle d'une multitude dépendante (2). Le salut du peuple s'achetait à bon marché, s'il est vrai que dans une année douze mille hommes et un nombre proportionné de femmes et d'enfans furent baptisés à Rome, et qu'il n'en coûta qu'une robe

(1) Tillemont (*Hist. des Emper.*, t. IV, p. 374-616) a défendu avec force et avec courage la pureté de Constantinople contre quelques insinuations malignes du païen Zosime.

(2) L'auteur de l'*Histoire politique et philosophique des Deux-Indes* (t. I, p. 9) condamne une loi de Constantin, qui donnait la liberté à tous les esclaves qui embrassaient le christianisme. L'empereur publia effectivement une loi qui défendait aux Juifs de circoncire, et peut-être de garder aucun esclave chrétien. (*Voyez* Eusèbe, *in vit. Constant.*, l. IV, c. 27; et le *Cod. Théod.*, l. XVI, tit. 9, avec les *Commentaires* de Godefroy, t. VI, p. 247.) Mais cette exception ne regardait que les Juifs; et la généralité des esclaves qui appartenaient ou à des chrétiens ou à des païens, ne changeaient point d'état en changeant de religion. J'ignore par quelle autorité l'abbé Raynal a été induit en erreur, et le manque total de notes et de citations est un défaut impardonnable de son intéressant ouvrage.

blanche et vingt pièces d'or pour chaque converti (1). La puissante influence de Constantin ne fut pas circonscrite dans les limites étroites de sa vie ou de ses états. L'éducation qu'il donnait à ses fils et à ses neveux, assura à l'empire une race de princes dont la foi était d'autant plus vive et plus sincère, qu'ils s'étaient pénétrés, dès leur plus tendre jeunesse, de l'esprit ou du moins de la doctrine du christianisme: le commerce et la guerre répandaient la connaissance de l'Évangile au-delà des provinces romaines; et les Barbares, qui avaient dédaigné une secte proscrite et humiliée, respectèrent une religion adoptée par le plus puissant monarque et par les peuples les plus civilisés du monde (2). Les Goths et les Germains qui s'enrôlaient sous les drapeaux de l'empire, révé-

(1) Voyez *Acta sancti Silvestri*, et l'*Hist. ecclés.*, Nicéph. Callist., l. VIII, c. 34; *ap.* Baronium, *Ann. ecclés.*, A. D. 324, n[os] 67, 74. Ces autorités ne sont pas bien respectables; mais les circonstances sont si probables en elles-mêmes, que le savant D[r] Hodwell (*Hist. du Monde*, vol. III, p. 14) n'a pas hésité à les adopter.

(2) Les écrivains ecclésiastiques ont célébré la conversion des Barbares sous le règne de Constantin. (*Voy.* Sozomène, l. II, c. 6; et Théodoret, l. I, c. 23, 24.) Mais Rufin, le traducteur latin d'Eusèbe, doit être considéré comme une autorité respectable. Il a tiré son rapport d'un des compagnons de l'apôtre d'Ethiopie, et de Baeurius, prince ibérien, et en même temps comte des domestiques. Le père Mamachi a donné, dans les premier et second volumes de son grand et défectueux ouvrage, une ample compilation des faits relatifs aux progrès du christianisme.

raient la croix qui brillait à la tête des légions, et répandaient parmi leurs sauvages et fiers compatriotes des principes de religion et d'humanité. Les rois d'Ibérie et d'Arménie adoraient le Dieu de leur protecteur. Leurs sujets, qui ont invariablement conservé le nom de chrétiens, formèrent bientôt une alliance perpétuelle et sacrée avec les catholiques romains. On accusa les chrétiens de la Perse, pendant la guerre, de préférer les intérêts de leur religion à ceux de leur pays; mais tant que la paix subsista entre les deux empires, l'esprit persécuteur des mages fut toujours contenu par l'interposition de Constantin (1). La lumière de l'Évangile brillait sur les côtes des Indes. Les colonies de Juifs qui avaient pénétré dans l'Arabie et dans l'Éthiopie (2), s'opposaient aux progrès de la foi chrétienne; mais la connaissance de la révélation mosaïque facilitait en quelque façon les travaux des missionnaires; et l'Abyssinie révère encore la mémoire de Frumentius, qui dévoua sa vie, du temps de Constantin, à la conversion de ces pays éloignés. Sous le règne de Constance son fils, Théophile (3), indien d'extrac-

(1) *Voyez* dans Eusèbe (*in vit. Constant.*, l. IV, c. 9) la lettre pressante et pathétique de Constantin en faveur de ses frères chrétiens de la Perse.

(2) *Voy.* Basnage, *Hist. des Juifs*, t. VII, p. 182; t. VIII, p. 333, l. IX, p. 810. L'activité infatigable de cet écrivain poursuit les Juifs jusqu'à l'extrémité du globe.

(3) Théophile avait été donné en otage, pendant son enfance, par les habitans de l'île de Diva, ses compatriotes, et

tion, reçut la double dignité d'évêque et d'ambassadeur. Il s'embarqua sur la mer Rouge avec deux cents chevaux de la meilleure race de Cappadoce, que l'empereur envoyait au prince des Sabéens ou Homérites. Théophile était chargé de beaucoup d'autres présens utiles et curieux, au moyen desquels on espérait exciter l'admiration et se concilier l'amitié des Barbares. Le nouvel évêque fit avec succès, pendant plusieurs années, des visites pastorales aux églises de la zone torride (1).

Changement de religion nationale.

La puissance irrésistible des empereurs romains se manifesta dans l'importante et dangereuse opération de changer la religion nationale. La terreur qu'inspirait une force militaire imposante, réduisit au silence les faibles murmures des païens sans appui, et on avait lieu de compter sur la prompte obéissance que le devoir et la reconnaissance obtiendraient du clergé et du peuple chrétiens. Les Romains

---

avait été instruit par les Romains dans les sciences et dans la foi chrétienne. Les Maldives, dont Malé ou Diva est probablement la capitale, forment un amas de dix-neuf cents ou deux mille petites îles dans l'océan indien. Les anciens ne connurent qu'imparfaitement les Maldives; mais elles sont décrites dans les voyages de deux mahométans du neuvième siècle, publiés par Renaudot. (*Geograph. Nubiensis*, p. 30, 31; D'Herbelot, *Bibliothéque orientale*, p. 704. *Histoire générale des Voyages*, t. VIII.)

(1) Philostorgius, l. III, c. 4, 5, 6, avec les Observations du savant Godefroy. Le récit historique fait bientôt place à des recherches sur la situation géographique du paradis, sur des monstres extraordinaires, etc. etc.

avaient adopté depuis long-temps, comme une maxime fondamentale de leur constitution, que tous les citoyens, quels que fussent leur rang et leurs dignités, devaient également obéir aux lois, et que les soins et la police de la religion appartenaient aux magistrats civils. Il ne fut pas aisé de persuader à Constantin et à ses successeurs qu'ils avaient perdu, par leur conversion, une partie des prérogatives impériales, et qu'il ne dépendait plus d'eux de faire la loi à une religion qu'ils avaient protégée, établie et professée. Les empereurs continuèrent à jouir de la juridiction suprême sur l'ordre ecclésiastique; et le seizième livre du Code de Théodose détaille sous un grand nombre de titres l'autorité qu'ils exerçaient sur l'Église catholique. A. D. 312-432.

Distinction entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle.

L'esprit indépendant des Grecs et des Romains n'avait jamais connu la distinction entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle (1); mais elle fut introduite et confirmée par l'établissement légal de la religion chrétienne. La dignité de souverain pontife, toujours exercée depuis Numa jusqu'à Auguste par les plus illustres des sénateurs, fut enfin unie à la couronne impériale. Le premier magistrat de la république faisait lui-même les fonctions sacerdotales, toutes les fois que la superstition ou la politique les rendait

(1) *Voyez* l'Épître d'Osius, *apud S. Athanas.*, vol. 1, p. 840. La remontrance publique qu'il fut forcé d'adresser au fils, contenait les mêmes principes de gouvernement civil et ecclésiastique qu'il avait secrètement tâché d'inspirer à son père.

nécessaires (1); et il n'existait ni à Rome ni dans les provinces, aucun ordre de prêtres qui réclamassent un caractère plus sacré que le sien, ou qui prétendissent à une communication plus intime avec les dieux. Mais dans l'Église chrétienne, qui confie le service des autels à une succession de ministres consacrés, le souverain, dont le rang spirituel est moins vénérable que celui du moindre diacre, se trouvait placé hors du sanctuaire, et confondu avec le peuple des fidèles (2). On pouvait regarder l'empereur comme le père de ses sujets; mais il devait un respect et une obéissance filiale au père de l'Église; et la vénération que Constantin n'avait pu refuser aux vertus des saints et des confesseurs, fut bientôt exigée comme un droit, par l'orgueil de l'ordre épiscopal (3). Le conflit secret des juridictions ecclésiasti-

(1) M. de La Bastie (*Mémoires de l'Acad. des inscriptions*, t. XV, pag. 38-61) a prouvé, avec évidence, qu'Auguste et ses successeurs ont exercé en personne toutes les fonctions sacrées de souverain pontife ou grand-prêtre de l'Empire romain.

(2) Quelques pratiques contraires s'étaient déjà introduites dans l'Église de Constantinople; mais le sévère saint Ambroise ordonna à Théodose de se retirer du sanctuaire, et lui fit sentir la différence d'un monarque à un prêtre. *Voyez* Théodoret, l. V, c. 18.

(3) A la table de l'empereur Maxime, saint Martin, évêque de Tours, reçut la coupe de celui qui la présentait, et la remit au prêtre dont il était accompagné, avant de permettre qu'elle passât dans les mains de l'empereur. L'impératrice servit saint Martin à table. (Sulpice-Sévère, *in*

ques et civiles, embarrassait les opérations du gouvernement romain; et la piété de l'empereur s'effrayait à l'idée criminelle et dangereuse de porter une main profane sur l'arche d'alliance. La distinction des laïques et du clergé avait eu lieu, à la vérité, chez beaucoup de nations anciennes. Les prêtres des Indes, de la Perse, de l'Assyrie, de la Judée, de l'Éthiopie, de l'Égypte et de la Gaule, prétendaient tous tirer d'une origine céleste leur puissance et leurs possessions temporelles, et ces respectables institutions s'étaient insensiblement adaptées aux mœurs et au gouvernement de ces différens peuples (1). Mais la discipline de la primitive Église était fondée sur une résistance dédaigneuse à l'autorité civile. Les chrétiens avaient été obligés d'élire leurs propres magistrats, de lever et de distribuer un revenu particulier, et de faire, pour régler la police intérieure de leur république, un code de lois ratifié par le consentement du peuple et par une pratique de trois cents

---

vit. sancti Martini, c. 23, et le dialogue II, 7.) Cependant on ne sait si ces honneurs extraordinaires étaient rendus à la qualité de saint ou à celle d'évêque. On peut trouver dans les *Antiquités* de Bingham (l. II, c. 9) et dans Valois (*ad Théodoret*, l. IV, c. 6) les honneurs accordés aux évêques. *Voyez* l'étiquette hautaine à laquelle Léonce, évêque de Tripoli, soumit l'impératrice. (Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 754; *Patres apostolos*, t. II, p. 179.)

(1) Plutarque nous apprend, dans son *Traité d'Isis et d'Osiris*, qu'on initiait les rois d'Égypte aussitôt après leur élection, dans l'ordre sacerdotal, lorsqu'ils n'étaient pas déjà prêtres.

ans. Lorsque Constantin embrassa la foi des chrétiens, il sembla contracter une alliance perpétuelle avec une société indépendante, et les priviléges accordés ou confirmés par cet empereur et par ses successeurs, furent acceptés, non pas comme des grâces précaires de la cour, mais comme les droits justes et inaliénables de l'ordre ecclésiastique.

État des évêques sous les empereurs chrétiens.

L'Église catholique était gouvernée par la juridiction spirituelle et légale de dix-huit cents évêques (1), dont mille étaient répandus dans les provinces grecques, et huit cents dans les provinces latines de l'empire. L'étendue et les bornes de leurs différens diocèses dépendirent d'abord du succès des missionnaires, et varinient relativement à ces succès, au zèle des peuples et à la propagation de l'Évangile. Les églises épiscopales étaient placées très-proches les unes des autres sur les rives du Nil, sur les côtes de l'Afrique, dans le proconsulat de l'Asie, et dans toutes les provinces orientales de l'Italie. Les évêques de la Gaule et de l'Espagne, de la Thrace et du Pont, gouvernaient un vaste territoire, et envoyaient leurs suffragans dans les campagnes, pour remplir

(1) Aucun catalogue original, aucun ancien écrivain ne fixent leur nombre, et les listes partielles des Églises de l'Orient sont relativement très-modernes. La patiente activité de Charles de Saint-Paul, de Lucas Holstenius et de Bingham, a laborieusement recherché tous les sièges épiscopaux de l'Église catholique qui comprenait presque tout l'Empire romain. Le IXe livre des *Antiquités chrétiennes* est une carte très-exacte de la *Géographie ecclésiastique*.

les fonctions subordonnées du devoir pastoral (1). Un diocèse chrétien pouvait comprendre toute une province, ou être réduit à un village; mais tous les évêques avaient un rang égal et un caractère indélébile. Ils étaient tous censés successeurs des apôtres; le peuple et les lois leur accordaient à tous les mêmes priviléges. Tandis que Constantin séparait par politique les professions civile et militaire, un ordre perpétuel de ministres ecclésiastiques, toujours respectable et souvent dangereux, s'établissait dans l'Église et dans l'état. L'important tableau de sa situation et de ses attributions peut se diviser de la manière suivante: 1°. Élection populaire; 2°. ordination du clergé; 3°. propriétés; 4°. juridiction civile; 5°. censures spirituelles; 6°. prédication publique; 7°. privilége d'assemblées législatives.

1°. La liberté des élections (2) subsista long-temps Élection des

(1) Au sujet des évêques de campagne ou *chorepiscopi*, qui votaient dans les synodes et conféraient les ordres inférieurs, *voyez* Thomassin, *Discipline de l'Église*, tom. 1, p. 447, etc.; et Chardon, *Hist. des Sacrem.*, t. v, p. 395, etc. On n'en entend point parler avant le quatrième siècle; et ce caractère équivoque, qui avait excité la jalousie des prélats, fut aboli avant la fin du dixième siècle dans l'Orient et dans l'Occident.

(2) Cette liberté était très-bornée et fut bientôt anéantie: déjà, depuis le troisième siècle, les diacres n'étaient plus nommés par les membres de la communauté, mais par les évêques; bien qu'il paraisse, d'après les lettres de saint Cyprien, que, de son temps encore, aucun prêtre n'était élu sans le consentement de la communauté (ep. 68), cette

évêques par le peuple.

après l'établissement légal de la foi chrétienne (1), et les sujets de Rome jouissaient dans l'Église, du privilége qu'ils avaient perdu dans la république, de choisir les magistrats auxquels ils s'engageaient d'obéir. Aussitôt après la mort d'un évêque, le métropolitain donnait à un de ses suffragans la commission d'administrer le diocèse vacant, et de préparer, dans un temps limité, la future élection. Le droit de suffrage appartenait au clergé inférieur, qui était à portée de reconnaître le mérite des candidats, aux sénateurs ou nobles de la ville, à tous ceux qui avaient un rang ou une propriété, et enfin à tout le corps du peuple, qui accourait en foule, au jour de la cérémonie, de l'extrémité du diocèse (2), et

---

élection était loin d'être entièrement libre. L'évêque proposait à ses paroissiens le candidat qu'il avait choisi, et ils étaient admis à faire les objections que sa conduite et ses mœurs pouvaient leur inspirer. (Saint Cypr., ep. 33.) Ils perdirent ce dernier droit vers le milieu du quatrième siècle. (*Note de l'Éditeur.*)

(1) Thomassin (*Discipline de l'Église*, t. II, l. II, c. 1-8, p. 673-721) a amplement traité des élections des évêques, durant les cinq premiers siècles, dans l'Orient et dans l'Occident; mais il se montre très-partial en faveur de l'aristocratie épiscopale. Bingham (l. IV, c. 2) fait preuve de modération, et Chardon (*Hist. des Sacremens*, t. V, p. 108-128) est très-clair et très-concis.

(2) *Incredibilis multitudo, non solùm ex eo oppido* (Tours), *sed etiam ex vicinis urbibus ad suffragia ferenda convenerat*, etc. Sulpice-Sévère, *in vit. S. Martin.*, c. 7. Le concile de Laodicée (canon 13) défend le tumulte et les attroupe-

imposait quelquefois silence, par ses tumultueuses acclamations, à la voix de la raison et aux lois de la discipline. Il pouvait bien fixer par hasard son choix sur le plus digne des concurrens, sur un ancien curé, sur quelque saint religieux, ou sur un prêtre séculier, recommandable par son zèle et sa piété. Mais en général, surtout dans les grandes et opulentes villes de l'empire, la chaire épiscopale était moins recherchée comme une charge spirituelle que comme une dignité temporelle. Les vues intéressées, les passions haineuses ou personnelles, les artifices de la dissimulation, de la perfidie, la corruption, les violences ouvertes et même les scènes sanglantes qui avaient déshonoré les élections des républiques de la Grèce et de Rome, ont trop souvent influé sur le choix des successeurs des apôtres. Tandis qu'un candidat s'enorgueillissait du rang que tenait sa famille, un autre tâchait de séduire ses juges en leur offrant les délices d'une table somptueusement servie. Un troisième, plus coupable, promettait de partager les dépouilles de l'Église avec les complices de ses espérances sacriléges (1). Les lois ecclésiastiques et civiles s'occupèrent de concert à réprimer ces désordres en excluant la populace du droit de suffrage;

---

mens; et Justinien réserve le droit d'élection à la seule noblesse. (*Novelle* CXXIII, I.)

(1) Les *Épîtres* de Sidonius-Apollinaris (IV, 25; VII, 5-9) détaillent quelques scandales de l'Église de la Gaule; et la Gaule était moins policée et beaucoup moins corrompue que les provinces de l'Orient.

et les canons de l'ancienne discipline, en soumettant les candidats à certaines conditions d'âge, de rang, etc., arrêtèrent en partie le caprice aveugle des électeurs. L'autorité des évêques de la province, qui s'assemblaient dans l'église vacante pour consacrer le choix du peuple, fut souvent employée à calmer ses passions et à redresser ses erreurs. Les évêques pouvaient refuser l'ordination à un candidat qu'ils en jugeaient indigne, et la fureur des factions opposées acceptait quelquefois leur médiation. La soumission ou la résistance du peuple et du clergé dans plusieurs occasions, établirent différens exemples qui peu à peu se changèrent en lois positives, et en coutumes locales (1). Mais ce fut partout une loi fondamentale de la police religieuse, qu'un évêque ne pouvait pas prendre possession d'une chaire chrétienne sans avoir été agréé par les membres de cette église. Les empereurs, comme protecteurs de la tranquillité publique, comme premiers citoyens de Rome et de Constantinople, pouvaient exprimer leur désir sur le choix d'un métropolitain, et le faisaient sans doute avec succès : mais ces monarques absolus respectaient la liberté des élections ecclésiastiques ; et tandis qu'ils distribuaient et reprenaient à leur gré les dignités civiles et militaires, ils souf-

(1) Un compromis avait lieu quelquefois, soit au moyen d'une loi ou par le consentement des évêques et du peuple: l'un des deux partis choisissait trois candidats, et l'autre avait le droit de nommer celui des trois auquel il donnait la préférence.

fraient que les suffrages libres du peuple nommassent dix-huit cents magistrats perpétuels à des emplois importans (1). Il paraissait juste que ces magistrats n'eussent pas la liberté de s'éloigner du poste honorable dont on ne pouvait pas les priver. Cependant la sagesse des conciles essaya, sans beaucoup de succès, de les forcer à résider dans leurs diocèses, et de les empêcher d'en changer. La discipline se relâcha moins, à la vérité, dans les diocèses de l'Occident que dans ceux de l'Orient; mais les passions qui avaient nécessité les précautions, les rendirent insuffisantes. Les reproches véhémens dont s'accablèrent réciproquement des prélats irrités, ne servirent qu'à faire connaître leurs fautes réciproques et leur mutuelle imprudence.

Ordination du clergé.

2°. Les évêques étaient seuls en possession de la génération spirituelle; et ce privilége compensait en quelque façon les privations du célibat (2), qui fut

(1) Tous les exemples cités par Thomassin (*Discipline de l'Église*, t. II, l. II, c. 6, p. 704-714) paraissent des actes d'autorité extraordinaires, ou plutôt d'oppression. La nomination de l'évêque d'Alexandrie est citée par Philostorgius, *Hist. ecclés.*, l. II, 11, comme faite plus régulièrement que les autres.

(2) Le célibat du clergé, durant les cinq ou six premiers siècles, est un objet de discipline, et en même temps de controverse, qui a été examiné soigneusement. *Voyez* Thomassin, *Discipline de l'Église*, t. I, l. II, c. 60, 61, p. 886-902; et les *Antiquités* de Bingham, l. IV, c. 5. Chacun de ces critiques savans, mais atteints de partialité, expose une moitié de la vérité et cache l'autre.

d'abord recommandé comme une vertu, ensuite comme un devoir, et enfin imposé comme une obligation absolue. Celles des religions de l'antiquité qui ont établi un ordre de prêtres distingués des citoyens, dévouaient une race sacrée, une tribu ou une famille au service perpétuel des dieux (1). De telles institutions avaient plutôt pour objet d'assurer la possession que d'exciter à la conquête. Les enfans des prêtres, plongés dans une orgueilleuse indolence, jouissaient de leur saint héritage avec sécurité; et la brûlante énergie de l'enthousiasme s'éteignait au milieu des soins, des plaisirs et des sentimens de la vie domestique. Mais le sanctuaire de l'Église chrétienne s'ouvrait à tous les candidats ambitieux qui aspiraient aux récompenses du ciel, ou à des possessions dans ce monde. Les emplois du clergé étaient exercés comme ceux de l'armée et de la magistrature, par des hommes qui se sentaient appelés, par leurs talens et par leurs dispositions, à l'état ecclésiastique, ou qui avaient été choisis par un

(1) Diodore de Sicile atteste et approuve la succession héréditaire de la prêtrise chez les Égyptiens, les Chaldéens et les Indiens (l. I, p. 84; l. II, p. 142-153, ed. Wesseling.). Ammien parle des Mages comme d'une famille très-nombreuse : *Per sæcula multa ad præsens unâ eâdemque prosapiâ multitudo creata, deorum cultibus dedicata*, XXIII, 6. Ausone célèbre la *stirps druidarum* (*De Professoribus*, Burdigal., IV); mais la remarque de César (VI, 13) semble indiquer qu'il restait dans la hiérarchie celtique une porte ouverte au choix et à l'émulation.

évêque intelligent, comme les plus propres à étendre la gloire et à servir les intérêts de l'Église. Les évêques, jusqu'au moment où cet abus fut réprimé par la prudence des lois (1), jouirent du droit de contraindre les opiniâtres et de défendre les opprimés : et l'imposition des mains assurait pour la vie la possession de quelques-uns des plus précieux priviléges de la société civile. Les empereurs avaient exempté le corps entier du clergé, plus nombreux peut-être que celui des légions, de tout service public ou particulier, des offices municipaux (2), et

(1) Le sujet de la vocation, de l'ordination, de l'obédience, etc., du clergé, est laborieusement discuté par Thomassin, *Discip. de l'Église*, t. II, p. 1-83; et par Bingham, dans le quatrième livre de ses *Antiquités*, principalement dans les quatre, six et septième chapitres. Quand le frère de saint Jérôme fut ordonné en Chypre, les diacres lui tinrent la bouche fermée, de peur qu'il ne fît une protestation solennelle qui aurait rendu nulle la sainte cérémonie.

(2) Cette exemption était très-limitée : les offices municipaux étaient de deux genres, les uns étaient attachés à la qualité d'habitant, les autres à celle de propriétaire. Constantin avait exempté les ecclésiastiques des offices de la première classe (*Cod. Théod.*, l. XVI, t. II, leg. 1, 2; Eusèb., *Hist. ecclés.*, l. X, c. 7). Ils cherchèrent à s'exempter aussi de ceux de la seconde (*munera patrimoniorum*) : les gens riches, pour obtenir ce privilége, se faisaient donner des places subalternes dans le clergé; ces abus excitèrent des réclamations. Constantin rendit en 320 un édit, par lequel il défendit aux citoyens les plus riches (*decuriones* et *curiales*) d'embrasser l'état ecclésiastique, et aux évêques d'admettre de nouveaux ecclésiastiques avant qu'une place fût

de toutes les taxes ou contributions personnelles qui écrasaient leurs concitoyens d'un poids intolérable. Les devoirs de leur sainte profession étaient censés remplir suffisamment toutes leurs obligations envers la république (1). Chaque évêque acquérait un droit indestructible et absolu à l'éternelle obéissance des prêtres qu'il avait ordonnés. Le clergé de chaque église épiscopale et des paroisses dépendantes formait une société régulière et permanente, et celui des cathédrales de Constantinople (2) et de

vacante par la mort de celui qui l'occupait. (Godefroy, *ad Cod. Théod.*, l. XII, t. 1, *De decur.*) Valentinien I, par un rescrit encore plus général, déclara qu'aucun citoyen riche ne pourrait avoir une place dans l'Église. (*De Episc.*, l. XVII.) Il ordonna aussi que les ecclésiastiques qui voudraient être exempts des charges auxquelles ils étaient tenus comme propriétaires, seraient obligés d'abandonner leurs biens à leurs parens. (*Cod. Théodos.*, l. XII, t. 1, leg. 49.) (*Note de l'Éditeur.*)

(1) La charte des immunités que le clergé obtint des empereurs chrétiens, se trouve au seizième livre du code de Théodose. Elle est expliquée avec assez de bonne foi par Godefroy, dont l'opinion était balancée par les préjugés opposés de docteur et de protestant.

(2) Justinien, *Novell.*, CIII. Soixante prêtres, cent diacres, quarante diaconesses, quatre-vingt-dix sous-diacres, cent dix lecteurs, vingt-cinq chantres, et cent gardes des portes; en tout cinq cent vingt-cinq. Ce nombre modeste fut fixé par l'empereur pour décharger l'Église des dettes usuraires qu'un établissement beaucoup plus nombreux lui avait fait contracter.

Carthage (1), entretenu à leurs frais, comprenait cinq cents ministres ecclésiastiques. Leur rang (2) et leur nombre furent multipliés par la superstition des temps; elle introduisit dans l'Église les cérémonies fastueuses des Juifs et des païens. Une longue suite de prêtres, de diacres, de sous-diacres, d'acolytes, d'exorcistes, de lecteurs, de chantres et de portiers, contribuèrent, dans leurs différens postes, à augmenter la pompe et la régularité du culte religieux. Le nom de clerc et ses priviléges s'étendirent aux membres de plusieurs confréries pieuses qui aidaient dévotement au soutien du trône ecclésiastique (3). Six cents *parabolani*, ou aventuriers, visitaient les malades d'Alexandrie; onze cents *copiatæ* ou fossoyeurs enterraient les morts à Constantinople, et les nuées de moines qui s'élevaient des

---

(1) *Universus clerus Ecclesiæ carthaginiensis.... ferè quingenti vel amplius; inter quos quàm plurimi erant lectores infantuli.* Victor-Vitensis, *De persec. vandal.*, v. 9, p. 78, edit. Ruinart. Ce reste d'un état plus florissant subsista même sous l'oppression des Vandales.

(2) On compte sept ordres dans l'Église latine, non compris la dignité d'évêque; mais les quatre rangs inférieurs, ou ordres mineurs, sont réduits aujourd'hui à un vain nom, à des titres inutiles.

(3) Voy. *Cod. Théod.*, l. XVI, tit. 2, leg. 42, 43. Les Commentaires de Godefroy et l'Histoire ecclésiastique d'Alexandrie montrent le danger de ces pieuses institutions, qui troublèrent souvent la tranquillité de cette turbulente capitale.

bords du Nil, couvraient et obscurcissaient la surface du monde chrétien.

Propriétés. A. D. 313. 3° L'édit de Milan assura les revenus aussi-bien que la paix de l'Église (1). Les chrétiens ne recouvrèrent pas seulement les terres et les maisons dont les avaient dépouillés les lois persécutrices de Dioclétien; mais ils acquirent un droit légal à toutes les possessions dont ils ne jouissaient encore que par l'indulgence du magistrat. Aussitôt que l'empereur et l'empire eurent embrassé la religion chrétienne, il aurait paru juste de donner au clergé national une existence décente et honorable. Le paiement d'une taxe annuelle aurait pu délivrer le peuple des tributs abondans et abusifs que la superstition impose à ses prosélytes. Mais comme les dépenses et les besoins de l'Église augmentaient avec sa prospérité, l'ordre ecclésiastique continua d'être soutenu et enrichi par A. D. 321. les oblations volontaires des fidèles. Huit ans après l'édit de Milan, Constantin permit à tous ses sujets, sans restriction, de léguer leur fortune à la sainte Église catholique (2), et leur dévote libéralité, qui

(1) L'édit de Milan (*De mort. persec.*, c. 48) reconnait qu'il existait une propriété en terres, *ad jus corporis eorum, id est, ecclesiarum, non hominum singulorum pertinentia.* Une déclaration si authentique du magistrat suprême doit avoir été reçue dans tous les tribunaux comme une maxime de loi civile.

(2) *Habeat unusquisque licentiam sanctissimo catholicæ* (Ecclesiæ) *venerabilique concilio, decedens bonorum quod optavit relinquere.* Cod. Théod., l. XVI. tit. 2, leg. 4. Cette

avait été arrêtée pendant leur vie par le luxe ou par l'avarice, se livrait, au moment de leur mort, à l'excès de la prodigalité. Les chrétiens opulens étaient encouragés par l'exemple de leur souverain. Un monarque absolu, riche sans patrimoine, peut être charitable sans mérite, et Constantin crut trop aisément qu'il obtiendrait la faveur du ciel en faisant subsister l'oisiveté aux dépens de l'industrie, en répandant parmi les saints les richesses de ses états. Le même messager qui porta en Afrique la tête de Maxence, fut chargé d'une lettre de l'empereur à Cécilien, évêque de Carthage, où le monarque lui annonce qu'il a donné ordre aux trésoriers de la province de lui payer trois mille *folles*, ou environ dix-huit mille livres sterling, et de lui fournir le surplus dont il pourrait avoir besoin pour secourir les Églises d'Afrique, de Numidie et de Mauritanie (1). La libéralité de Constantin croissait dans une juste proportion avec sa ferveur et avec ses vices. Il fit faire au clergé de toutes les villes une distribution régulière de grains, pour suppléer aux fonds de la charité ecclésiastique; et les personnes des deux sexes qui embrassaient la vie monastique,

---

loi fut publiée à Rome (A. D. 321) dans un temps où Constantin pouvait prévoir sa prochaine rupture avec l'empereur de l'Orient.

(1) Eusèbe (*Hist. ecclés.*, l. x, 6; *in vit. Constant.*, l. iv, c. 28). Il s'étend avec satisfaction, et plusieurs fois, sur la libéralité du héros chrétien, que l'évêque avait eu occasion de connaître et d'éprouver personnellement.

acquéraient un droit particulier à la faveur de leur souverain. Les temples chrétiens d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem, de Constantinople, etc., attestaient la fastueuse piété d'un prince qui ambitionnait, dans le déclin de son âge, d'égaler les plus superbes monumens de l'antiquité (1). La forme de ces pieux édifices était d'ordinaire simple et oblongue, bien que quelquefois ils s'élevassent en dômes, ou prissent, par des extensions latérales, la figure d'une croix. On se servait presque toujours des cèdres du Liban pour les bois de charpente, et de tuiles ou peut-être de lames de cuivre doré pour la couverture; les colonnes, les murs et le pavé étaient incrustés d'une superbe variété des marbres les plus rares; les riches ornemens consacrés au service de l'autel étalaient avec profusion la soie, l'or, l'argent et les pierres précieuses; et cette magnificence extérieure avait pour base solide et assurée une vaste propriété en terres. Dans l'espace de deux siècles, depuis le règne de Constantin jusqu'à celui de Justinien, les dix-huit cents églises de l'Empire romain s'enrichirent des dons multi-

(1) Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. x, c. 2, 3, 4. L'évêque de Césarée, qui étudiait et flattait le goût de son maître, prononça publiquement une description travaillée de l'église de Jérusalem (*in vit. Constant.*, l. iv, c. 46). Elle n'existe plus, mais il a inséré dans la vie de Constantin (l. iii, c. 36) un tableau abrégé de l'architecture et des ornemens. Il fait aussi mention de l'église des Saints-Apôtres à Constantinople, l. iv, c. 59.

pliés et inaliénables du prince et de ses sujets. On peut évaluer à six cents livres sterling le revenu des évêques placés à une distance égale de l'opulence et de la pauvreté (1); mais il augmentait insensiblement en proportion de la puissance et de la richesse des villes qu'ils gouvernaient. On trouve dans un registre authentique, mais imparfait (2), l'énumération de quelques maisons, boutiques, jardins et fermes situées dans les provinces d'Italie, d'Afrique et d'Orient, qui dépendaient des trois basiliques de Rome, Saint-Pierre, Saint-Paul, et Saint-Jean-de-Latran. Elles produisaient, outre une réserve d'huile, de toile, de papier et d'aromates, un revenu net de vingt-deux mille pièces d'or, environ douze mille livres sterling. Dans le siècle de Constantin et de Justinien, les évêques ne possédaient plus et peut-être ne mé-

(1) *Voyez* Justinien, *Novell.* CXXIII, 3. Il ne parle ni du revenu des patriarches ni de celui des plus riches prélats. La plus haute évaluation du revenu d'un évêché est portée à trente livres d'or, et la plus basse à deux livres; la moyenne serait à peu près seize livres; mais toutes ces évaluations sont fort au-dessous de la valeur réelle.

(2) *Voyez* Baronius, *Annal. ecclés.*, A. D. 324, n°s 58, 65, 70, 71. Tous les actes qui sortent du Vatican sont justement suspects. Cependant ces registres ont un air d'antiquité et d'authenticité; et il est évident que s'ils ont été forgés, ce fut dans un temps où l'avidité des papes aspirait à des *fermes*, et non pas encore à des *royaumes*.

ritaient plus la confiance aveugle des citoyens et du clergé. On divisa les revenus ecclésiastiques de chaque diocèse en quatre parts; la première pour l'évêque, la seconde pour le clergé inférieur, la troisième pour les pauvres, la dernière pour les dépenses du culte public; et l'abus qu'on faisait de ce dépôt sacré fut souvent et sévèrement réprimé (1). Le patrimoine de l'Église était encore assujetti à toutes les impositions publiques (2). Le clergé de Rome, d'Alexandrie et de Thessalonique, put solliciter et obtenir quelques exemptions partielles; mais le fils de Constantin repoussa la tentative prématurée du

(1) *Voyez* Thomassin, *Discipline de l'Église*, t. III, l. II, c. 13, 14, 15, p. 689-706. Il paraît que la division légale du revenu ecclésiastique n'a pas été établie du temps de saint Ambroise et de saint Chrysostôme. Simplicius et Gelase, successivement évêques de Rome à la fin du cinquième siècle, en parlent, dans leurs Lettres pastorales, comme d'une loi générale déjà confirmée par l'usage dans l'Italie.

(2) Saint Ambroise, le plus rigide défenseur des priviléges ecclésiastiques, se soumit sans murmure à payer la taxe des terres. *Si tributum petit imperator, non negamus; agri Ecclesiæ solvunt tributum; solvimus quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo : tributum Cæsaris est, non negatur.* Baronius tâche de présenter ce tribut comme un acte de charité plutôt que comme un devoir (*Ann. ecclés.*, A. D. 387); mais l'intention, ou du moins les expressions, sont expliquées avec plus de bonne foi par Thomassin, *Discipline de l'Église*, t. III, l. I, c. 34, p. 268.

concile de Rimini, qui tendait à faire accorder à tous les biens ecclésiastiques une franchise entière et universelle (1).

4°. Le clergé latin, qui a élevé son autorité sur les ruines du droit civil et coutumier, a modestement reconnu pour un don de Constantin (2) la juridiction indépendante, qui fut pour lui le fruit du temps, du hasard et de l'industrie. Mais, dès ce temps même, les ecclésiastiques jouissaient déjà également, par la libéralité des empereurs chrétiens, de priviléges honorables qui assuraient et ennoblissaient les fonctions sacerdotales (3). 1°. Sous un gouvernement

Juridiction civile.

(1) *In ariminense synodo super ecclesiarum et clericorum privilegiis tractatu habito, usque eò dispositio progressa est, ut juga quæ viderentur ad Ecclesiam pertinere, à publicâ functione cessarent inquietudine desistente : quod nostra videtur dudum sanctio repulsisse.* Cod. Théod., l. XVI, tit. 2, leg. 15. Si le Synode de Rimini eût emporté cet article, une pratique si méritoire aurait pu expier quelques hérésies spéculatives.

(2) Eusèbe (*in vit. Constant.*, l. IV, c. 27) et Sozomène (l. I, c. 9) nous assurent que Constantin étendit et confirma la juridiction épiscopale; mais la fausseté du fameux édit, qui ne fut jamais inséré clairement dans le code de Théodose (*voyez* t. VI, p. 303), est démontrée avec évidence par Godefroy. Il est étonnant que M. de Montesquieu, jurisconsulte autant que philosophe, ait cité cet édit de Constantin (*Esprit des Lois*, l. XXIX, c. 16) sans marquer le plus léger soupçon.

(3) La question de la juridiction ecclésiastique a été obscurcie par la passion, le préjugé et l'intérêt personnel. Les deux livres les plus impartiaux qui me soient tombés dans

despotique, les seuls évêques obtinrent et conservèrent le privilége inestimable de n'être jugés que par leurs pairs : et même dans une accusation capitale, la connaissance de leur crime ou de leur innocence était réservée à un synode composé de leurs confrères. Devant un tel tribunal à moins qu'il ne fût enflammé par un ressentiment personnel ou par la discorde religieuse, l'ordre ecclésiastique devait trouver de la faveur ou même de la partialité ; mais Constantin semblait convaincu qu'une impunité secrète était moins dangereuse qu'un scandale public (1) ; et le concile de Nicée fut édifié de lui entendre déclarer publiquement, que s'il trouvait un évêque en adultère, il couvrirait le pécheur de son manteau impérial. 2°. La juridiction domestique des évêques servait également de privilége et de frein à l'ordre

les mains, sont *les Instituts de la loi canonique*, par l'abbé de Fleuri, et l'*Histoire civile de Naples*, par Giannone. Leur patrie a contribué à leur modération autant que leur caractère. Fleuri, ecclésiastique français, respectait l'autorité des parlemens ; et Giannone, jurisconsulte italien, redoutait le pouvoir de l'Église. Je dois observer ici que, comme les propositions générales que j'avance sont le résultat d'un grand nombre de faits particuliers et incomplets, je n'ai que le choix de renvoyer le lecteur à ces auteurs modernes qui ont traité expressément tel ou tel sujet, ou de multiplier les notes de cet ouvrage au point de le rendre fatigant et désagréable.

(1) Tillemont a recueilli chez Rufin, Théodoret, etc., les sentimens et les expressions de Constantin. *Mém. ecclés.*, t. III, p. 749-750.

ecclésiastique, dont les procès civils étaient décemment dérobés à la connaissance du juge séculier. Les fautes légères des prêtres n'entraînaient ni une information, ni une punition publique, et la sévérité mitigée des évêques se mesurait dans leurs douces corrections à la faiblesse d'un élève châtié par les parens ou le maître qui dirige sa jeunesse. Mais lorsqu'un membre du clergé se rendait coupable d'un crime qu'on ne pouvait suffisamment punir en le dégradant d'une profession honorable et avantageuse, le magistrat tirait le glaive de la justice, sans aucun égard pour les immunités ecclésiastiques. 3°. L'arbitrage des évêques fut reconnu par une loi positive, et les juges devaient exécuter, sans appel et sans délai, les décrets épiscopaux, dont la validité avait dépendu jusque-là du consentement des deux parties. La conversion des magistrats eux-mêmes et de tout l'empire diminua sans doute peu à peu les craintes et les scrupules des chrétiens; mais ils s'adressaient toujours de préférence au tribunal de l'évêque, dont ils respectaient l'intelligence et l'intégrité. Le vénérable Austin se plaignait avec complaisance d'être sans cesse interrompu dans ses fonctions spirituelles, par l'occupation délicate de décider sur la propriété de sommes d'or ou d'argent, de terres ou de troupeaux en litige. 4°. L'ancien privilége des sanctuaires fut transféré aux églises chrétiennes, et la pieuse libéralité de Théodose le jeune l'étendit à toute l'enceinte des terrains consacrés (1). Les fugi-

(1) Voyez *Cod. Théod.*, l. IX, tit. 14, leg. 4. Dans les

tifs et même les criminels pouvaient implorer la justice ou la miséricorde de la Divinité ou de ses ministres; la violence précipitée du despotisme se trouvait suspendue par la bienfaisante interposition de l'Église, et la puissante médiation des évêques pouvait défendre la fortune et la vie des plus illustres citoyens.

Censures spirituelles.

5°. L'évêque était le censeur perpétuel des mœurs de son troupeau. La discipline de pénitence formait un système de jurisprudence canonique (1), qui définissait avec soin les devoirs publics et particuliers de la confession, les conditions de l'évidence, les degrés des fautes et la mesure des punitions. Le pontife chrétien, chargé de cette tâche, ne pouvait, en punissant les fautes obscures de la multitude, respec-

---

ouvrages de Fra-Paolo (t. IV, p. 192, etc.) on trouve un excellent discours sur l'origine, les droits, les limites et les abus des sanctuaires. Il observe judicieusement que l'ancienne Grèce contenait quinze ou vingt *azila* ou sanctuaires, et que ce nombre se trouverait aujourd'hui dans l'enceinte d'une seule ville d'Italie.

(1) La jurisprudence de la pénitence fut successivement perfectionnée par les canons des conciles; mais comme il restait encore beaucoup de cas à la décision des évêques, à l'exemple du préteur romain, ils publiaient dans chaque circonstance les règles de discipline qu'ils se proposaient d'observer. Parmi les épîtres canoniques du quatrième siècle, celles de saint Basile-le-Grand sont les plus célèbres. Elles sont insérées dans les Pandectes de Beveridge (t. II, p. 47-151), et traduites par Chardon, *Hist. des Sacr.*, t. IV, p. 219-277.

ter les vices éclatans et les crimes destructeurs du magistrat; mais il ne pouvait examiner et blâmer la conduite du magistrat, sans contrôler en même temps l'administration du gouvernement civil. Quelques considérations de religion, de fidélité ou de crainte, mettaient la personne sacrée des empereurs à l'abri du zèle et du ressentiment des évêques; mais les prélats censuraient et excommuniaient hardiment les tyrans subordonnés qui n'étaient point décorés de la pourpre. Saint Athanase excommunia un ministre de l'Égypte; et l'interdiction du feu et de l'eau qu'il prononça contre lui fut solennellement proclamée dans les églises de la Cappadoce (1). Sous le règne de Théodose le jeune, l'éloquent et élégant Synèse, un des descendans d'Hercule (2), remplit le siége épiscopal de Ptolémaïs, près des ruines de l'an-

(1) Saint Basile, *Epist.* 47; dans Baronius (*Ann. eccles.*, A. D. 370, nº 91), qui raconte ce fait exprès, dit-il, pour prouver aux gouverneurs qu'ils n'étaient point à l'abri d'une sentence d'excommunication. Selon lui, le monarque lui-même pouvait être atteint par les foudres du Vatican; et ce cardinal raisonne beaucoup plus conséquemment que les jurisconsultes et les théologiens de l'Église gallicane.

(2) La longue suite de ses ancêtres jusqu'à Eurysthènes, le premier roi dorique de Sparte, et le cinquième descendant d'Hercule, était inscrite sur les registres de Cyrène, colonie lacédémonienne. (Synèse, *epist.* 57, p. 197, édit. de Pétau.) L'histoire du monde entier ne présente point un second exemple d'une si illustre filiation de dix-sept cents ans, sans compter les ancêtres d'Hercule.

cienne Cyrène (1), et le prélat philosophe soutint avec dignité un caractère qu'il avait revêtu avec répugnance (2). Il vainquit le monstre de Libye, le président Andronicus, qui, abusant de l'autorité d'une charge vénale, inventait chaque jour de nouvelles tortures, de nouveaux moyens d'exaction, et aggravait ainsi le crime de l'oppression par celui du sacrilége (3). Après avoir inutilement essayé de

---

(1) Synèse (*De Regno*, p. 2) déplore pathétiquement l'état obscur et malheureux dans lequel Cyrène est réduite. *Πολις Ελληνις, παλαιον ονομα και σεμνον, και εν ωδη μυρια των παλαι σοφων. Νυν πενης και κατηφης, και μεγα ερειπιον.* Ptolémaïs, nouvelle cité, à quatre-vingt deux milles à l'occident de Cyrène, obtint les honneurs métropolitains de la Pentapolis ou Haute-Lybie, qui furent transférés depuis à Sozuse. *Voyez* Wesseling, *Itinerar.*, p. 67, 68, 732; Cellarius, *Geogr.*, t. II, part. 2, p. 72-74; Charles de Santo-Paolo, *Geogr. sacra*, p. 273; d'Anville, *Géogr. anc.*, t. III, p. 43, 44; *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXVII, p. 363-391.

(2) Synèse avait représenté combien il était peu propre à l'épiscopat. (*Epist.*, c. 5, p. 246-250.) Il aimait les sciences et les plaisirs profanes, ne pouvait supporter les privations du célibat, ne croyait pas à la résurrection, et refusait de prêcher des *fables* au peuple, à moins qu'on ne lui permît de *philosopher* chez lui. Théophile, primat d'Égypte, qui connaissait le mérite de Synèse, accepta cette convention extraordinaire. (Voy. *Vie de Synèse* dans Tillemont; *Mém. eccles.*, t. XII, p. 499-554.)

(3) Lisez les invectives de Synèse (*Epist.* 57, p. 191-201.) La promotion d'Andronicus était illégale, puisqu'il était né à Bérénice dans la province où il commandait. Les instru-

corriger le magistrat par des remontrances pieuses et modérées, Synèse lança la dernière sentence de la justice ecclésiastique (1), qui dévoue Andronicus, ses complices et leurs *familles*, à la haine de la terre et du ciel. Les pécheurs impénitens, plus cruels que Phalaris ou Sennachérib, plus destructeurs que la guerre, la peste ou une nuée de sauterelles, sont privés du nom et des priviléges du chrétien, de la participation aux sacremens, et de l'espoir du paradis. L'évêque exhorte le clergé, les magistrats et le peuple à cesser toute société avec les ennemis du Christ, à les exclure de leurs tables et de leurs maisons, à leur refuser toutes les nécessités de la vie et tous les honneurs de la sépulture. L'Église de Ptolémaïs, quelque obscure et peu importante qu'elle puisse paraître, écrit à toutes les Églises du monde, ses sœurs, que les profanes qui rejeteraient ses décrets seraient enveloppés dans le crime et dans le châtiment d'Andronicus et de ses imitateurs impies. Le prélat soutint la terreur de ses armes spirituelles en s'adressant adroitement à la cour de Byzance, et

mens de torture sont soigneusement détaillés : le πιεστηριον ou presse, la δακτυληθρα, la ποδοστραβη, la ρινολαβις, l'ωταγρα, et le χειλοστροφιον, qui pressaient ou étendaient les doigts, les pieds, le nez, les oreilles et les lèvres des victimes.

(1) La sentence d'excommunication est écrite en style classique ou de rhétoricien (Synèse, *Epist.* 58, p. 201-203). L'usage assez injuste déjà de comprendre des familles entières dans les interdits, fut cependant poussé jusqu'à y envelopper une nation entière.

le président, épouvanté, implora la miséricorde de l'Église. Le descendant d'Hercule eut la satisfaction de relever de terre un tyran prosterné (1). De tels principes, de pareils exemples préparaient insensiblement le triomphe des pontifes romains destinés à poser un jour le pied sur le cou des rois.

Liberté de prêcher.

6°. Le pouvoir de l'éloquence naturelle ou acquise s'est fait sentir dans tous les gouvernemens populaires; l'âme la plus froide se sent animée, et la plus saine raison est ébranlée par la communication rapide de l'impulsion générale. Chaque auditeur est agité par ses propres passions et par celles de la multitude qui l'environne; la perte de la liberté avait réduit au silence les démagogues d'Athènes et les tribuns de Rome. L'usage de la prédication qui semble constituer une partie de la religion chrétienne, ne s'était point introduit dans les temples de l'antiquité, et les oreilles délicates des monarques n'avaient pas encore été frappées du son choquant de l'éloquence populaire, quand les chaires de l'empire se trouvèrent occupées par de pieux orateurs qui jouissaient de plusieurs avantages inconnus à leurs profanes prédécesseurs (2). Les argumens des tribuns

(1) *Voyez* Synèse, *epistol.* 47, p. 186-187; *epistol.* 72, p. 218-219; *epistol.* 89, p. 230-231.

(2) *Voyez* Thomassin, *Discipline de l'Église*, t. II, l. III, c. 83, p. 1761-1770; et *les Antiquités* de Bingham, vol. I, l. XIV, c. 4, p. 668-717. La prédication était considérée comme la fonction la plus importante de l'épiscopat; mais

étaient sur-le-champ repoussés par des antagonistes habiles et déterminés, combattant à armes égales. La cause de la justice et de la vérité pouvait tirer quelque avantage du conflit des passions ennemies. L'évêque, ou bien quelque prêtre distingué auquel il déléguait avec précaution les pouvoirs de prêcher haranguait, sans craindre une réplique ou même une interruption, une multitude soumise dont l'esprit avait été préparé et subjugué par les cérémonies révérées de la religion. Telle était la subordination sévère de l'Église catholique, que toutes les chaires d'Égypte ou d'Italie pouvaient retentir au même instant du concert des mêmes paroles *entonnées* par la voix suprême des primats de Rome ou d'Alexandrie (1). Le dessein de cette institution était louable; mais les effets n'en furent pas toujours salutaires. Les prédicateurs recommandaient la pratique des devoirs de la société, mais ils exaltaient la perfection de la vertu monastique, aussi pénible à l'individu qu'inutile au genre humain. Leurs charitables exhortations

on la confiait quelquefois à de simples prêtres, tels que saint Chrysostôme et saint Augustin.

(1) La reine Élisabeth se servait de cette expression et de ce moyen quand elle avait envie de disposer l'esprit du peuple en faveur de quelque mesure extraordinaire de son gouvernement. Son successeur redouta beaucoup les effets de cette *musique* ennemie; et le fils de celui-ci les sentit cruellement *quand la chaire, trompette ecclésiastique*, etc. Voyez *la Vie de l'archevêque Laud*, par Heylin, p. 153.

tendaient visiblement à donner au clergé le droit de disposer de la fortune des fidèles au profit des pauvres. Les plus sublimes représentations des lois et des attributs de la Divinité étaient défigurées par un mélange de subtilités métaphysiques, de cérémonies puériles et de miracles fabuleux ; et ils appuyaient, avec le zèle le plus ardent, sur le pieux mérite d'obéir aux ministres de l'Église, et de détester tous ses adversaires. Lorsque la tranquillité publique fut troublée par le schisme et par l'hérésie, ils firent éclater la trompette de la discorde ou peut-être de la sédition. Ils embarrassaient la raison de leurs auditeurs d'idées mystiques, enflammaient les passions par des invectives, et sortaient des temples d'Antioche et d'Alexandrie également propres à recevoir ou à faire souffrir le martyre. La corruption du langage et du goût se fait fortement sentir dans les déclamations véhémentes des évêques latins ; mais les discours éloquens de saint Grégoire et de saint Chrysostôme ont été comparés aux plus sublimes modèles de l'éloquence attique ou du moins asiatique (1).

Priviléges d'assemblées législatives. 7°. Les représentans de la république chrétienne s'assemblaient régulièrement tous les ans dans le printemps et dans l'automne, et ces synodes répandaient l'esprit de la discipline et de la législation ec-

(1) Ces orateurs modestes reconnaissaient humblement que n'ayant point le don des miracles, ils tâchaient d'y suppléer par l'art de l'éloquence.

clésiastique dans les cent vingt provinces qui composaient le monde romain (1). L'archevêque ou métropolitain était autorisé par les lois, à faire comparaître les évêques suffragans de son diocèse, à examiner leur conduite, à attester leur croyance, à défendre leurs droits, et à peser le mérite des candidats que le peuple et le clergé avaient choisis pour occuper les siéges vacans du collége épiscopal. Les primats de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche, de Carthage; et ensuite de Constantinople, qui exerçaient une juridiction plus étendue, assemblaient tous les évêques dépendans de leur diocèse; mais l'empereur seul avait le droit de convoquer extraordinairement les conciles généraux. Quand les affaires de l'Église l'exigeaient, le souverain ajournait les évêques de toutes les provinces. On leur payait la dépense de leur voyage, et les postes impériales recevaient un ordre de leur fournir les chevaux qui leur seraient nécessaires. Dans les premiers temps où Constantin

(1) Le concile de Nicée, dans les quatrième, cinquième, sixième et septième canons, a fait quelques réglemens fondamentaux relativement aux synodes, aux métropolitains et aux primats. Le clergé, selon les différens intérêts auxquels il a voulu appliquer les canons de ce concile, en a torturé le sens, l'a étendu par des interprétations abusives, et a eu recours aux interpolations ou aux suppositions. Les Églises *suburbicariennes* assignées (par Rufin) à l'évêque de Rome, ont été l'objet d'une violente controverse. *Voyez* Sirmond, *opera*, t. IV, p. 1-238.

était plutôt le protecteur que le prosélyte de l'Église chrétienne, il fit juger les débats religieux de l'Afrique par le concile d'Arles, dans lequel les évêques d'York, de Trèves, de Carthage et de Milan vinrent, comme amis et comme frères, discuter ensemble, dans leur langue nationale, les intérêts généraux de l'Église latine ou occidentale (1). Onze ans après, il se tint une assemblée plus nombreuse et plus célèbre à Nicée en Bithynie, pour éteindre, par une sentence définitive, les subtiles discussions qui s'étaient élevées en Égypte au sujet de la sainte Trinité. Trois cent dix-huit évêques se rendirent aux ordres de leur indulgent souverain, et on fait monter à deux mille quarante-huit le nombre des ecclésiastiques de tous les rangs, de toutes les sectes et de toutes les dénominations qui s'y trouvèrent (2). Les ecclésiastiques grecs vinrent en personne, et les légats du pontife romain se chargèrent d'exprimer l'assentiment du clergé latin. Les séances durèrent deux mois, et l'empereur les honora souvent de sa pré-

(1) Nous n'avons que trente-trois ou quarante-sept signatures épiscopales; mais Adon, dont l'autorité n'est pas à la vérité bien respectable, compte six cents évêques au concile d'Arles. (Tillemont, *Mém. ecclés.*, t. VI, p. 422.)

(2) *Voyez* Tillemont, t. VI, p. 915; et Beausobre, *Hist. du Manichéisme*, t. I, p. 529. Le nom d'évêque donné par Eutychius aux deux mille quarante-huit ecclésiastiques (*Annal.*, t. I, p. 440, *vers.* Pocock.), s'étend fort au-delà des limites d'une ordination orthodoxe ou même épiscopale.

sence. Il laissait ses gardes à la porte, et s'asseyait (avec la permission du concile) sur un tabouret bas, au milieu de la salle. Constantin écoutait avec patience et parlait avec modestie ; et tout en dirigeant les débats, il protestait humblement qu'il n'était que le ministre et non le juge des successeurs des apôtres, établis comme ministres de la religion et de Dieu sur la terre (1). Un si profond respect de la part d'un monarque absolu pour un petit nombre de sujets faibles et désarmés, ne peut se comparer qu'à la vénération qu'avaient montrée au sénat les princes romains qui avaient adopté la politique d'Auguste. Dans l'espace de cinquante ans, le témoin philosophe des vicissitudes humaines aurait pu contempler l'empereur Tacite dans le sénat de Rome, et Constantin dans le concile de Nicée. Les pères du Capitole et ceux de l'Église avaient également dégénéré des vertus de leurs fondateurs ; mais comme le respect pour les évêques était plus profondément enraciné dans l'opinion publique, ils soutinrent leur dignité avec plus de décence, et s'opposèrent quelquefois avec une mâle vigueur aux volontés de leur souverain. Le laps du temps et les progrès de la superstition ont effacé le souvenir des faiblesses, de l'ignorance et des passions qui déshonorèrent ces synodes ecclésiastiques; et le monde catholique s'est

---

(1) *Voy.* Eusèbe, *in vit. Constant.*, l. III, c. 6-21 ; Tillemont, *Mém. ecclés.*, t. XI, 669 759.

unanimement soumis (1) aux décrets infaillibles des conciles généraux (2).

(1) *Sancimus igitur vicem legum obtinere quæ à quatuor sanctis conciliis.... expositæ sunt aut firmatæ. Prædictarum enim quatuor synodorum dogmata sicut sanctas scripturas et regulas sicut leges observamus.* (Justinien, *Novell.* 131); Beveridge (*ad Pandect. Proleg.*, p. 2) remarque que les empereurs n'ont jamais fait de lois en matière ecclésiastique; et Giannone, au contraire, observe que les empereurs donnaient la sanction légale aux canons des conciles. (*Istoria civile di Napoli*, t. 1, p. 136.)

(2) *Voyez* l'article *Concile* dans l'Encyclopédie, t. III, p. 668-679, édit. de Lucques. Le docteur Bouchaud a discuté, d'après les principes de l'Église gallicane, les principales questions relatives à la forme et à la constitution des conciles provinciaux et nationaux. Les éditeurs (voyez *Préface*, p. 16) ont raison de vanter *cet article;* ceux qui consultent leur immense compilation en retirent rarement une satisfaction aussi complète.

CHAPITRE XXI.

Persécution des hérétiques. Schisme des donatistes. Secte des ariens. Saint Athanase. Troubles de l'Église sous Constantin et ses fils. Le paganisme toléré.

La reconnaissance du clergé a consacré la mémoire d'un prince qui a favorisé ses passions et ses intérêts. Les ecclésiastiques dûrent à Constantin la sûreté, la richesse, des honneurs et la vengeance. La défense de l'orthodoxie fut considérée, sous son règne, comme le devoir le plus important et le plus sacré du magistrat civil. L'édit de Milan, ou la grande charte de tolérance, avait assuré à tous les sujets de l'Empire romain la liberté de se choisir une religion et de la professer publiquement. Mais ils ne jouirent pas long-temps de ce privilége inestimable. L'empereur, en recevant la connaissance de la vérité, se pénétra des maximes de la persécution, et le triomphe du christianisme devint, pour les sectes qui se séparaient de l'Église catholique, le premier signal de l'oppression. Constantin se persuada facilement que les hérétiques qui prétendaient discuter ses opinions et résister à ses volontés, se rendaient coupables de la plus criminelle comme de la plus absurde obstination, et qu'un peu de sévérité serait un bienfait si elle pouvait sauver ces infortunés du danger de la damnation éternelle. L'empereur commença par exclure tous les ministres ou prédicateurs des

religions hétérodoxes des récompenses et des priviléges qu'il accordait libéralement au clergé orthodoxe. Mais comme il eût été possible que ces sectes subsistassent encore sous le poids de la défaveur du prince, la conquête de l'Orient fut immédiatement suivie d'un édit qui ordonna leur totale destruction (1). Après un préambule plein de reproches et d'expressions violentes, Constantin défend absolument les assemblées des hérétiques, et confisque toutes les propriétés de leurs communautés, au profit, soit du fisc, soit de l'Église catholique. Il paraît que cette sévérité était tombée principalement sur les disciples de Paul de Samosate, sur les montanistes de Phrygie, parmi lesquels se soutenait, sans interruption, une suite de prophètes enthousiastes, sur les novatiens qui rejetaient rigoureusement l'efficacité temporelle du repentir, sur les marcionites et les valentiniens, auxquels s'étaient insensiblement ralliés tous les gnostiques de l'Égypte et de l'Asie, et peut-être sur les manichéens, qui avaient nouvellement apporté de la Perse un système où les dogmes des Orientaux se mêlaient avec art à ceux du christianisme (2). On suivit avec ardeur et avec

(1) Eusèb, *in vit. Constant.*, l. III, c. 63, 64, 65, 66.

(2) Après avoir comparé les opinions de Tillemont, de Beausobre, Lardner, etc., je suis convaincu que la secte de Manès ne se propagea pas même en Perse avant l'année 270. Il est étonnant qu'une hérésie philosophique et étrangère ait pénétré si rapidement dans les provinces d'Afrique. Cependant il est difficile de rejeter l'édit de Dioclétien

succès le projet d'anéantir le nom, ou du moins d'arrêter les progrès de ces hérésies détestées. Quelques-unes des lois pénales portées contre les sectaires, furent copiées des édits de Dioclétien contre les chrétiens; et cette façon de convertir fut approuvée par les évêques qui avaient gémi sous l'oppression et réclamé alors les droits de l'humanité. On peut cependant juger, d'après deux circonstances qui eurent lieu alors, que l'esprit de Constantin n'était pas entièrement perverti par le fanatisme. Avant de condamner les manichéens et les sectes qui en dépendaient, il fit examiner avec le plus grand soin leurs préceptes religieux; et se méfiant, selon toute apparence, de ses conseillers ecclésiastiques, il chargea de cette commission délicate un magistrat civil dont les lumières et la modération avaient mérité son estime, et dont le caractère vénal lui était probablement inconnu (1). L'empereur, bientôt convaincu qu'il avait injustement proscrit la foi orthodoxe et la morale pure des novatiens, qui différaient de l'Église dans quelques articles de discipline, peut-être peu essentiels au salut, les exempta, par un édit par-

---

contre les manichéens. On peut le trouver dans Baronius, *Annal. ecclés.*, A. D. 287.

(1) *Constantinus enim, cum limatiùs superstitionum quæreret sectas, manichæorum et similium*, etc. (Amm., XV, 15.) Strategius, à qui cette commission valut le surnom de Musonien, était chrétien de la secte d'Arius. Il fut employé en qualité de comte au concile de Sardica. Libanius fait l'éloge de sa douceur et de sa prudence. (Valois *ad locum Ammian.*)

ticulier, des peines de la loi générale (1). Il leur permit de bâtir une église à Constantinople, honora les miracles de leurs saints, invita l'évêque Acesius au concile de Nicée, et se permit seulement, sur la rigidité de sa doctrine, ces railleries douces et familières qui, de la bouche d'un souverain, sont reçues avec éloge et reconnaissance (2).

Controverse en Afrique. A. D. 312.

Les plaintes et les accusations mutuelles dont le trône de Constantin fut assailli dès que la mort de Maxence eut soumis l'Afrique à son autorité, étaient peu propres à édifier un prosélyte incertain. Il apprit avec étonnement que les provinces de ce vaste pays, depuis les confins de Cyrène jusqu'aux colonnes d'Hercule, étaient déchirées par des dissensions religieuses (3). Cette discorde venait d'une double élec-

(1) *Cod. Théod.*, l. XVI, tit. 5, leg. 2. Comme la loi générale n'est point insérée dans le Code Théodosien, il est probable que dans l'année 438, les sectes qui avaient été condamnées étaient éteintes.

(2) Sozomène, l. 1, c. 22; Socrate, l. 1, c. 10. Ces historiens ont été soupçonnés, sans aucun motif, à ce qu'il me semble, d'être attachés à la doctrine des novatiens. L'empereur dit à l'évêque : « Acesius, prenez une échelle, et montez tout seul au ciel. » La plupart des sectes chrétiennes ont emprunté tour à tour l'échelle d'Acesius.

(3) Les meilleurs matériaux relativement à cette partie de l'histoire ecclésiastique, se trouvent dans l'édition d'Optat de Milève, publiée à Paris, en 1700, par M. Dupin, qui l'a enrichie de notes critiques, de discussions géographiques, d'actes authentiques, et d'un abrégé exact de toute cette controverse. M. de Tillemont a rempli la plus grande

tion dans l'église de Carthage, considérée, par son rang et par ses richesses, comme le second siége ecclésiastique de l'Occident. On avait nommé deux primats d'Afrique, Cécilien et Majorin. Depuis la mort du dernier, sa place était occupée par Donat, dont les talens supérieurs et les vertus apparentes étaient le plus ferme soutien de son parti. L'avantage que Cécilien aurait pu tirer de la priorité de son ordination, disparaissait par la précipitation illégale ou au moins inconvenante avec laquelle on l'avait élu, sans attendre l'arrivée des évêques de Numidie. L'autorité de ces évêques, qui, au nombre de soixante-dix, condamnèrent Cécilien et consacrèrent Majorin, se trouve aussi affaiblie par l'indigne réputation d'une partie de ces prélats, par des intrigues de femmes, des marchés sacriléges, et par les procédés tumultueux qu'on reproche à ce concile de Numidie (1).

---

partie d'un de ses volumes de l'histoire des donatistes (t. VI, part. 1), et je lui suis redevable d'une ample collection de passages de saint Augustin relativement à ces hérétiques.

(1) *Schisma igitur illo tempore confusæ mulieris iracundia peperit; ambitus nutrivit; avaritia roboravit.* (Optat, l. 1, c. 19.) Le langage de Purpurius est celui d'un frénétique furieux : *Dicitur te necasse filios sororis tuæ duos. Purpurius respondit : Putas me terreri à te... Occidi, et occido eos qui contra me faciunt.* (Acta concil. Cirtensis, ad calc. Optat., p. 274.) Lorsque Cécilien fut invité à une assemblée d'évêques, Purpurius dit à ses confrères, ou plutôt à ses complices : « Qu'il vienne ici recevoir l'imposition de nos mains, et pour punition, nous lui casserons la tête en guise de pénitence. (Optat, l. 1, c. 19.)

Les évêques des deux factions soutenaient avec un égal emportement que leurs adversaires avaient perdu tous leurs droits et s'étaient publiquement déshonorés en livrant les saintes Écritures aux officiers de Dioclétien. Leurs reproches mutuels et l'histoire de cette négociation obscure, donnent lieu de croire que la dernière persécution avait aigri le zèle des chrétiens d'Afrique sans réformer leurs mœurs. Cette Église divisée n'était plus capable de porter un jugement impartial. On discuta successivement la cause dans cinq tribunaux formés par le choix de l'empereur, et l'affaire dura plus de trois ans depuis le premier appel jusqu'au jugement définitif. La recherche sévère que firent le substitut du préteur et le proconsul d'Afrique, le rapport des deux évêques visiteurs qu'on avait envoyés à Carthage, les décrets des conciles d'Arles et de Rome, et le jugement suprême de Constantin dans son sacré consistoire, furent tous en faveur de Cécilien. Les chefs du clergé et les magistrats civils le reconnurent unanimement pour le véritable et légitime primat de l'Afrique. On mit ses évêques suffragans en possession des honneurs et des revenus de l'Église, et ce ne fut pas sans peine que Constantin se borna à exiler les chefs de la faction des donatistes. On peut présumer de l'attention avec laquelle leur cause fut examinée, que les lois de l'équité présidèrent au jugement. Il est possible aussi que, comme les prélats le prétendirent, Osius, favori de l'empereur, ait abusé de son influence sur son maître en trompant sa crédulité. Il

est possible que le mensonge et la corruption aient fait condamner l'innocent ou aggraver la condamnation du coupable. Au reste, si une injustice de cette espèce eût terminé une dispute dangereuse, on pourrait la classer parmi les inconvéniens attachés à une administration arbitraire, auxquels la postérité ne prend point de part.

Schisme des donatistes. A. D. 315.

Cependant cet événement, qui paraît à peine digne d'une place dans l'histoire, fut la source d'un schisme qui désola durant plus de trois siècles la province d'Afrique, et n'y fut anéanti qu'avec le christianisme même. Les donatistes, enflammés du zèle inflexible du fanatisme et de la liberté, refusèrent d'obéir aux usurpateurs dont ils rejetaient l'élection et l'autorité spirituelle. Exclus de la société civile et religieuse de tout le genre humain, ils excommunièrent audacieusement le genre humain, qui embrassait la cause impie de Cécilien et celle des traîtres dont il avait reçu sa prétendue ordination. Ils assuraient avec confiance et avec une sorte de triomphe, que la succession apostolique était interrompue; que la criminelle contagion du schisme enveloppait tous les évêques de l'Europe et de l'Asie, et que les prérogatives de l'Église catholique n'appartenaient plus qu'au petit nombre de fidèles Africains qui seuls avaient conservé la pureté de leurs préceptes et de leur discipline. A cette théorie sévère ils joignirent les pratiques les moins charitables. Tous les prosélytes qui leur venaient même des provinces les plus reculées de l'Orient

recevaient une seconde fois le baptême et l'ordination (1). Les donatistes regardaient ces sacremens comme nuls lorsqu'ils avaient été administrés par des hérétiques ou des schismatiques. Ils assujettissaient les évêques, les jeunes filles et même les enfans à une pénitence publique, avant de les admettre à leur communion. S'ils obtenaient une église occupée précédemment par leurs adversaires les catholiques, ils purifiaient ce profane édifice avec autant de soin qu'un temple souillé par le culte des idoles. On lavait le pavé, on grattait les murs, et l'on brûlait l'autel ordinairement construit en bois. On fondait les vases sacrés, et les saintes hosties étaient jetées aux chiens avec toutes les cérémonies ignominieuses qui devaient enflammer et perpétuer l'animosité des factions religieuses (2). Malgré cette aversion irréconciliable, les adhérens des deux partis, confondus et divisés dans toutes les villes de l'Afrique, conservaient le même extérieur, le même langage, le même zèle, le même culte et la même doctrine. Proscrits par les chefs de l'Église et du gouverne-

(1) Les conciles d'Arles, de Nicée et de Trente, confirmèrent la pratique sage et modérée de l'Église de Rome. Les donatistes toutefois eurent l'avantage de maintenir le sentiment de saint Cyprien et d'une grande partie de la primitive Église. Vincentius-Lirinensis (p. 332, *ap.* Tillemont, *Mém. ecclésiast.*, t. VI, p. 138) a expliqué pourquoi les donatistes brûlent dans les enfers, tandis que saint Cyprien est dans le ciel avec Jésus-Christ.

(2) *Voyez* le sixième livre d'Optat de Milève, p. 91-100.

ment civil, les donatistes se maintinrent cependant en nombre supérieur dans quelques provinces, particulièrement en Numidie; et quatre cents évêques reconnaissaient l'autorité de leur primat. Mais l'invincible esprit de secte dévorait les entrailles de la secte même, et l'Église schismatique était déchirée par des dissensions intestines. Le quart des évêques donatistes suivait la doctrine indépendante des maximianistes. Le sentier étroit et solitaire que leur avaient marqué leurs premiers conducteurs les éloignait de plus en plus du genre humain; et la petite secte à peine connue sous le nom de rogatiens, affirmait avec assurance que si le Christ descendait du ciel pour juger les humains, il ne reconnaîtrait la pureté de sa doctrine que dans quelques villages obscurs de la Mauritanie césarienne (1).

Les trinitaires.

Le schisme des donatistes fut renfermé dans l'Afrique. Mais le mal causé par les opinions des trinitaires se répandit successivement dans tout le monde chrétien. La source du schisme des premiers fut une querelle occasionnée par l'abus de la liberté; et le système mystérieux des trinitaires prit naissance dans l'abus de la philosophie. Depuis le siècle de Constantin jusqu'à celui de Clovis et de Théodoric, les disputes théologiques de l'arianisme se trouvèrent tellement mêlées dans toutes les affaires temporelles,

(1) Tillem., *Mém. eccl.*, t. VI, part. 1, p. 253. Il plaisante sur leur cruauté partiale. Tillemont a beaucoup de vénération pour saint Augustin, le grand docteur du système de la prédestination.

soit des Romains, soit des Barbares, qu'il doit être permis à l'historien d'écarter respectueusement le voile qui couvre le sanctuaire pour jeter un coup d'œil sur la marche de la raison, de la foi, des erreurs et des passions, depuis l'école de Platon jusqu'au déclin et à la chute de l'empire.

Système de Platon avant Jésus-Christ. 300.

Le génie de Platon, éclairé par ses propres méditations ou par les connaissances traditionnelles des prêtres de l'Égypte (1), avait essayé de découvrir la nature mystérieuse de la divinité. Quand il eut élevé ses pensées jusqu'à la contemplation sublime d'un être préexistant par lui-même, et cause nécessaire de l'univers, le philosophe athénien ne pût concevoir comment la simple unité de son essence pouvait admettre la variété infinie d'idées distinctes et successives qui composent l'ensemble du monde intellectuel; comment un être purement immatériel avait pu exécuter ce plan admirable, et assujettir à des formes la sauvage indépendance du chaos. La vaine espérance de vaincre des difficultés qui acca-

(1) *Plato Egyptum peragravit, ut à sacerdotibus barbaris numeros et cœlestia acciperet.* (Cicér., *De finibus*, v, 25.) Les Égyptiens conservaient peut-être encore la tradition de la religion des patriarches. Josèphe a persuadé à plusieurs pères de l'Église que Platon avait tiré des Juifs une grande partie de ses connaissances; mais on ne peut guère concilier cette opinion avec l'obscurité et l'insociabilité du peuple juif, dont les Écritures ne furent accessibles à la curiosité des Grecs que plus de cent ans après la mort de Platon. *Voyez* Marsham, *Canon. Chron.*, p. 144; Leclerc, *Epist. critic.*, VII, p. 177-194.

bleront toujours la faiblesse de l'esprit humain, a pu conduire Platon à considérer la nature divine sous les trois différentes modifications, de la première cause, de la raison ou *logos*, et de l'âme ou esprit de l'univers. Son imagination poétique personnifia et anima ces abstractions métaphysiques, et il représenta, dans son système, les trois principes *archiques* ou originels comme trois dieux étroitement unis l'un à l'autre par une génération mystérieuse et ineffable. Il considéra particulièrement le *logos* sous les termes moins inabordables de Fils du Père éternel, de créateur et de conservateur de l'univers. Telle était, selon toutes les apparences, la doctrine secrète que l'on enseignait furtivement dans les jardins de l'académie (1). Et si l'on en croit les disciples plus modernes de Platon, une étude et une application assidue de trente années suffisait à peine pour acquérir la parfaite intelligence de cette doctrine (2).

---

(1) Les modernes que j'ai pris pour guides dans la connaissance du système de Platon, sont Cudworth (*Système intellectuel*, p. 568-620); Basnage (*Hist. des Juifs*, l. IV, p. 53-86); Le Clerc (*Epist. crit.*, VII, p. 194-209), et Brucker (*Hist. philosoph.*, t. I, p. 675-706). Comme leur érudition était égale et leur intention différente, un observateur attentif peut tirer quelques lumières de leurs disputes, et regarder comme constans les faits dont ils conviennent unanimement.

(2) Cet exposé de la doctrine de Platon me paraît contraire

Enseigné dans les écoles d'Alexan- Les victoires des Macédoniens avaient répandu dans l'Égypte et dans l'Asie le langage et les sciences

---

au véritable sens des écrits de ce philosophe. La brillante imagination qu'il a portée dans ses recherches métaphysiques, son style plein d'allégories et de figures ont pu induire en erreur des interprètes qui ne cherchaient pas dans l'ensemble de ses ouvrages et au-delà des images dont se servait l'écrivain, le fond des idées du philosophe. Il n'y a point, à mon avis, de Trinité dans Platon ; il n'a établi aucune génération mystérieuse entre les trois prétendus principes qu'on lui fait distinguer. Enfin, il n'a jamais conçu que comme des *attributs* de la divinité ou de la matière, les idées dont on prétend qu'il a fait des *substances*, des êtres réels.

Selon Platon, Dieu et la matière existent de toute éternité. Avant la création du monde la matière avait en elle un principe de mouvement, mais sans but et sans lois : c'est ce principe que Platon appelle l'*âme irraisonnable du monde* (αλογος ψυχη), parce que, dans sa doctrine, tout principe spontané et originaire de mouvement s'appelle *âme*. Dieu voulut imprimer *la forme* à cette matière, c'est-à-dire, 1°. travailler la matière et en former des corps; 2°. régler son mouvement et l'assujettir à un but, à des lois. La divinité ne pouvait agir, dans cette opération, que d'après les idées existantes dans son intelligence ; leur réunion la remplissait, et forma le type idéal du monde. C'est ce monde idéal, cette intelligence divine, existante avec Dieu de toute éternité, et appelée par Platon νους ou λογος, dont on lui attribue la personnification, la substantialisation ; tandis qu'il suffit d'un examen attentif pour se convaincre qu'il ne lui a jamais donné d'existence hors de la divinité, et qu'il ne considérait le *logos* que comme l'ensemble des idées de Dieu, l'entendement divin dans ses rapports avec

de la Grèce, et le sytème théologique de Platon, drie, avant Jésus-Christ.
peut-être perfectionné, s'enseignait avec moins de 300.

le monde. L'opinion contraire est inconciliable avec toute sa philosophie : ainsi, il dit (*Timæus*, p. 348, *édit. bip.*) qu'à l'idée de la divinité est essentiellement unie celle d'une intelligence, d'un *logos;* il aurait donc admis un double *logos*, l'un inhérent à la divinité comme attribut, l'autre existant hors d'elle comme substance. Il affirme (*Timæus*, p. 316, 337, 348; *Sophista*, t. II, p. 265, 266) que l'intelligence *principe d'ordre* (νυς ου λογος) ne peut exister que comme attribut d'une âme (ψυχη), *principe de mouvement et de vie* dont la nature nous est inconnue. Comment eût-il pu, d'après cela, regarder le *logos* comme une substance douée d'une existence indépendante? Ailleurs il l'explique par ces deux mots επιστημη, *science*, et διανοια, *intelligence*, qui désignent des attributs de la divinité. (*Sophist.*, tom. II, p. 299.) Enfin il résulte de plusieurs passages, entre autres du *Phileb.*, tom. IV, p. 247-248, que Platon n'a jamais prêté aux mots *noûs*, *logos*, que l'un de ces deux sens : *le résultat de l'action de la divinité*, c'est-à-dire, l'ordre, l'ensemble des lois qui gouvernent le monde; et c'est ici l'*âme raisonnable du monde* (λογιστικη ψυχη) ou *la cause même de ce résultat*, c'est-à-dire l'intelligence divine. Quand il sépare Dieu, le type idéal du monde, et la matière, c'est pour expliquer comment, dans son système, Dieu a procédé lors de la création pour unir le principe d'ordre qu'il avait en lui, sa propre intelligence, le *logos*, au principe de mouvement, à l'âme irraisonnable *alogos psuchè*, qui était dans la matière. Quand il parle de la place qu'occupe le monde idéal (τοπος νοητος), c'est pour désigner l'entendement divin qui en est la cause. Enfin, on ne trouve nulle part dans ses écrits une véritable personnification des êtres prétendus dont on a dit qu'il formait une Trinité; et si cette personnification existait, elle s'appliquerait également à plusieurs

réserve dans la célèbre école d'Alexandrie (1). Sous la protection des Ptolémées, une nombreuse colonie de Juifs s'était fixée dans leur nouvelle capitale (2).

---

autres idées, dont on pourrait former plusieurs Trinités différentes.

Du reste, cette erreur dans laquelle sont tombés la plupart des interprètes de Platon, tant anciens que modernes, était assez naturelle. Outre les piéges que leur tendait son style figuré, outre la nécessité d'embrasser en entier le système de ses idées, et de ne pas expliquer les passages isolément, la nature même de sa doctrine pouvait y conduire. Lorsque Platon parut, l'incertitude des connaissances humaines et les tromperies continuelles des sens étaient reconnues, et donnaient lieu à un scepticisme général. Socrate avait voulu mettre la morale à l'abri de ce scepticisme; Platon tenta d'en sauver la métaphysique, en cherchant dans l'entendement humain la source de la certitude que les sens ne peuvent fournir. Il inventa le système des idées innées, dont l'ensemble formait, selon lui, le monde idéal, et affirma que ces idées étaient les véritables attributs attachés nonseulement à nos représentations des objets, mais encore à la nature des objets eux-mêmes; nature que nous pouvions connaître d'après elles. Il donnait donc à ces idées une existence positive comme attributs; ses commentateurs pouvaient aisément leur donner une existence réelle comme substances, d'autant que les termes dont il se servait pour les désigner αὐτο το καλον αυτο το αγαθον (*la beauté elle-même, la bonté elle-même*), se prêtaient à cette substantialisation (*hypostasis.*) (*Note de l'Éditeur.*)

(1) Brucker, *Hist. phylosoph.*, t. 1, page 1349-1357. L'école d'Alexandrie est célébrée par Strabon (l. XVII) et par Ammien (XXII, 6).

(2) Josèphe, *Antiquit.*, l. XII, c. 1, 3. Basnage, *Hist. des Juifs*, l. VII, c. 7.

Tandis que le corps de cette nation se contentait d'accomplir les cérémonies légales, et s'occupait d'un commerce lucratif, quelques Hébreux d'un génie plus élevé se livraient à la contemplation religieuse et philosophique (1). Ils étudièrent avec soin et embrassèrent avec ardeur le système théologique du philosophe d'Athènes; mais leur orgueil national aurait été offensé, par l'aveu de leur pauvreté, et ils se parèrent audacieusement des riches trésors qu'ils dérobaient à leurs maîtres, les Égyptiens, comme d'un héritage sacré qu'ils tenaient de leurs ancêtres. Un siècle avant la naissance de Jésus-Christ, les Juifs d'Alexandrie publièrent un traité de philosophie, dans lequel on reconnaît aisément le style et les préceptes de l'école platonicienne; et il fut unanimement reçu comme une production originale et une émanation précieuse de la sagesse que le ciel avait inspirée à Salomon (2). On trouve le même

Cent ans avant Jésus-Christ.

(1) Relativement à l'origine de la philosophie juive, *voyez* Eusèbe, *Præparat. evangel.*, 8, 9, 10. Philon prétend que les thérapeutes étudiaient la philosophie, et Brucker a prouvé (*Hist. philosoph.*, t. II, p. 787) qu'ils donnaient la préférence à celle de Platon.

(2) *Voyez* Calmet, *Dissertations sur la Bible*, t. II, p. 277. Plusieurs des pères de l'Église ont reçu le *Livre de la Sagesse* de Salomon, comme un ouvrage de ce monarque; et quoique rejeté par les protestans, faute d'un original hébreu, il a obtenu, avec le reste de la *Vulgate*, la sanction du concile de Trente.

mélange de la foi mosaïque et de la philosophie des Grecs (1) dans les OEuvres de Philon, que

(1) La philosophie de Platon n'était pas la seule source de celle qu'on professait dans l'école d'Alexandrie. Cette ville, où se réunirent des lettrés grecs, juifs, égyptiens, fut le théâtre d'un bizarre amalgame des systèmes de ces trois peuples. Les Grecs y apportèrent un platonisme déjà altéré; les Juifs, qui avaient pris à Babylone un grand nombre d'idées orientales, et dont les opinions théologiques ou philosophiques avaient subi de grands changemens par ces communications, s'efforcèrent de concilier le platonisme avec leur nouvelle doctrine, et le défigurèrent entièrement; enfin les Égyptiens, qui ne voulaient pas abandonner des idées pour lesquelles les Grecs eux-mêmes avaient du respect, travaillèrent de leur côté à les arranger avec celles de leurs voisins. C'est dans l'*Ecclésiastique* et dans le livre *de la Sagesse* que se fait sentir l'influence de la philosophie orientale plutôt que celle du platonisme: on trouve dans ces livres et dans ceux des derniers prophètes, comme Ézéchiel, des idées que les Juifs n'avaient pas avant la captivité de Babylone, dont on ne saurait trouver le germe dans Platon, et qui viennent visiblement des Orientaux. Ainsi Dieu, présenté sous l'image de *la lumière*, et le principe du mal sous celui *des ténèbres*, l'histoire des bons et des mauvais anges, le paradis et l'enfer, etc., sont des dogmes dont l'origine, ou tout au moins la détermination positive, ne saurait être rapportée qu'à la philosophie orientale. Platon croyait la matière éternelle; les Orientaux et les Juifs la regardaient comme une création de Dieu, seul éternel. Il est impossible d'expliquer la philosophie de l'école d'Alexandrie par le seul mélange de la théologie judaïque et de la philosophie grecque; la philosophie orientale, quelque peu

ce philosophe composa en grande partie sous le règne d'Auguste (1). L'âme matérielle de l'uni-

---

connue qu'elle soit, s'y fait reconnaître à chaque instant : ainsi, selon le Zendavesta, c'est par la *parole* (*honover*), plus ancienne que le monde, qu'Ormuzd a créé toutes choses. Cette *parole* est le *logos* de Philon, bien différent, par conséquent, de celui de Platon. J'ai fait voir que Platon n'avait jamais personnifié le *logos* du type idéal du monde; Philon hasarda cette personnification : la Divinité, selon lui, a un double *logos* ; le premier (λογος ενδιαθετος) est le type idéal du monde, le monde idéal, c'est *le premier-né* de la Divinité ; le second (λογος προφορικος) est *la parole* même de Dieu, personnifiée sous l'image d'un être agissant pour créer le monde sensible et le rendre semblable au monde idéal ; c'est le *second fils* de Dieu. Poussant jusqu'au bout ses rêveries, Philon alla jusqu'à personnifier de nouveau le monde idéal sous l'image d'un *homme céleste* (ουρανιος ανθρωπος), type primitif de l'homme, et le monde sensible sous l'image d'un autre homme, moins parfait que l'homme céleste. Certaines idées de la philosophie orientale ont pu donner lieu à cet étrange abus de l'allégorie, qu'il suffit de rapporter pour faire voir quelles altérations avait déjà subies alors le platonisme, et quelle en était la source : encore Philon est-il de tous les Juifs d'Alexandrie celui dont le platonisme est le plus pur. (*Voyez* Buhle, *Introd. à l'Hist. de la philosophie moderne*, en allem., p. 590 et suiv. ; Michaëlis, *Introd. au Nouveau Testament*, en allem., part. II, p. 973.) C'est de ce mélange d'orientalisme, de platonisme et de judaïsme, que sortit le gnosticisme, qui a produit tant d'extravagances théologiques et philosophiques, et où les idées orientales dominent évidemment. (*Note de l'Édit.*)

(1) Le Clerc (*Épîtres critiques*, VIII, page 211-228) a prouvé, d'une manière victorieuse, le platonisme de Philon,

vers (1) pouvait offenser la piété des Hébreux : mais il faisait du *logos* le Jehovah de Moïse et des patriarches ; et le fils de Dieu fut envoyé sur la terre sous une forme visible, et même sous une figure humaine, pour s'y occuper de ces soins de détail qui paraissent incompatibles avec la nature et les attributs de l'auteur de toutes choses (2).

---

si fameux, qu'il était passé en proverbe. Basnage (*Hist. des Juifs*, l. IV, c. 5) a démontré clairement que les œuvres théologiques de Philon furent composées avant la mort et très-probablement avant la naissance de Jésus-Christ. Dans ce temps d'obscurité, les connaissances de Philon sont plus étonnantes que ses erreurs. (Bull. *Defens. fid. nicen.*, s. 1, c. 1, p. 12.)

(1) *Mens agitat molem, et magno se corpori miscet.*

En outre de cette âme matérielle, Cudworth a découvert (p. 562) dans Amelius, Porphyre, Plotin, et, selon lui, dans Platon lui-même, une âme spirituelle, supérieure, *upercosmienne*, de l'univers ; mais Brucker, Basnage et Le Clerc, prétendent que cette double âme est une invention oiseuse des derniers platoniciens.

(2) Petau., *Dogmata theologica*, t. II, l. VIII, c. 2, p. 791 ; Bull., *Defens. fid. nicen.*, s. 1, c. 1 ; p. 8, 13. Cette opinion fut adoptée dans la théologie chrétienne, jusqu'au moment où les ariens en abusèrent. Tertullien (*advers. Praxeam*, c. 16) contient un passage remarquable et dangereux. Après avoir mis en opposition, d'une manière aussi indiscrète qu'ingénieuse, la nature de Dieu et les actions de Jehovah, il conclut : *Scilicet ut hæc de Filio Dei non credenda fuisse, si non scripta essent ; fortassè non credenda de Patre, licet scripta.*

L'éloquence de Platon, le nom de Salomon, l'autorité de l'école d'Alexandrie, le consentement des Juifs et des Grecs, ne suffisaient point pour établir la vérité d'une doctrine mystérieuse qui séduisait l'esprit, mais qui révoltait la raison. Un apôtre ou un prophète inspiré par la Divinité, pouvait seul exercer un empire légitime sur la foi du genre humain; et la Théologie de Platon aurait toujours été confondue avec les visions philosophiques de l'académie, du portique et du lycée, si le nom et les attributs divins du *logos* n'avaient pas été confirmés par la plume céleste du dernier (1) et du plus sublime des évangélistes (2). Sous le règne de Nerva, la ré-

Révélé par l'apôtre saint Jean. A. D. 97.

(1) Les platoniciens admiraient le commencement de l'Évangile de saint Jean, comme contenant une imitation exacte de leurs principes. (Saint Augustin, *De Civit. Dei*, x, 29; Amélius *apud Cyril., advers. Julian.*, l. VIII, p. 283.) Mais dans les troisième et quatrième siècles, les Platoniciens d'Alexandrie ont pu perfectionner leur Trinité par l'étude de la théologie chrétienne.

(2) Une courte discussion sur le sens dans lequel saint Jean a pris le mot *logos*, prouvera qu'il ne l'a point emprunté de la philosophie de Platon.

L'évangéliste se sert de ce mot sans explication préalable, comme d'un terme que ses contemporains connaissaient déjà et devaient comprendre. Pour savoir le sens qu'il lui prête, il faut donc chercher quel était celui qu'on lui prêtait de son temps: on en trouve deux; l'un était attaché au mot *logos* par les Juifs de la Palestine; l'autre par l'école d'Alexandrie, spécialement par Philon. Les Juifs avaient craint de tout temps de prononcer le nom même de *Jehovah*; ils avaient contracté l'habitude de désigner Dieu par quel-

vélation chrétienne apprit à l'univers étonné que le *logos*, qui était de toute éternité avec Dieu, qui

---

qu'un de ses attributs : ils l'appelaient tantôt *la sagesse*, tantôt *la parole* : « Les cieux ont été faits par *la parole* de l'Éternel (Ps. 33, v. 6). » Accoutumés aux allégories, ils s'adressaient souvent à cet attribut de la Divinité comme à un être réel. Salomon fait dire à la Sagesse : « J'appartiens à l'Éternel, j'ai présidé dans ses conseils, j'étais avant tous ses ouvrages ; de toute ancienneté, j'ai été établie souveraine long-temps avant que la terre fût créée, etc. » (Prov., c. 8, v. 22 *seq.*) Le séjour en Perse ne fit qu'augmenter le penchant à des allégories soutenues. On trouve dans l'*Ecclésiastique* du Siracide et dans le livre de *la Sagesse*, des descriptions allégoriques de la sagesse, comme celle-ci : « Je sors de la bouche du Très-Haut, et j'ai couvert la terre comme d'une nuée..... Seule, j'ai dessiné les bornes du ciel et creusé les abîmes de la mer..... Le Créateur m'a créée avant les siècles, et je subsisterai pendant tous les siècles..... Celui qui se nourrira de mes fruits n'aura plus faim ; celui qui s'abreuvera à ma source n'aura plus soif. » (*Ecclésiastique*, c. 24, v. 3, 5, 9 et 20 ; *voyez* aussi le livre de *la Sagesse de Salomon*, c. 7 et 9.) On voit d'après cela que les Juifs entendaient par les mots hébreux et chaldaïques qui signifiaient *sagesse*, *parole*, et qui furent traduits en grec par ceux de σοφια, λογος, un simple attribut de la Divinité qu'ils personnifiaient allégoriquement, mais dont ils ne faisaient point un être réel, particulier, hors de Dieu.

L'école d'Alexandrie, au contraire, et Philon entre autres, mêlant les idées grecques aux idées judaïques et orientales, et se livrant à un penchant vers le mysticisme, personnifia le *logos*, et le représenta (*voy.* la note 1, p. 172) comme un être particulier, créé de Dieu, et intermédiaire

était Dieu lui-même, qui avait créé toutes choses, et pour qui tout avait été fait, s'était incarné dans la

---

entre Dieu et les hommes; c'est le second *logos* de Philon (λογος προφορικος), celui qui agit lors de la naissance du monde, seul de son espèce (μονογενης), créateur du monde sensible (κοσμος αισθητος), que Dieu forma d'après le monde idéal (κοσμος νοητος) qu'il avait en lui, et qui était le premier *logos* (ο ανωτατω), le *premier né* (ο πρεσβυτερος υιος) de la divinité. Le *logos*, pris dans ce sens, était donc un être créé, mais antérieur à la création du monde, voisin de Dieu et chargé de ses relations avec les hommes.

Quel est celui de ces deux sens que Saint Jean a eu l'intention de prêter au mot *logos* dans le premier chapitre de son évangile et dans tout ce qu'il a écrit?

Saint Jean était un Jnif né et élevé en Palestine; il ne connaissait point, ou du moins très-peu, la philosophie des Grecs et celle des Juifs grécisans; il devait donc naturellement attarher au mot *logos* le sens qu'y attachaient les Juifs de la Palestine. Que l'on compare en effet les attributs qu'il prête au *logos* avec ceux qui lui sont prêtés dans les Proverbes, dans la Sagesse de Salomon, dans l'Ecclésiastique, on verra que ce sont les mêmes: *la parole était dans le monde, et le monde a été fait par elle; elle était la vie et la lumière des hommes*, etc. (Évangile selon saint Jean, c. 1, v. 4, 10, etc.) Il est impossible de ne pas reconnaître dans ce chapitre les idées que les Juifs se faisaient du *logos* allégorisé. L'évangéliste personnifie ensuite réellement ce que ses prédécesseurs n'avaient personnifié que poétiquement, car il affirme que *la parole est devenue chair* (v. 14); c'est pour le prouver qu'il écrivait. Examinées de près, les idées qu'il donne du *logos* ne sauraient s'accorder avec celles qu'en avaient Philon et l'école d'Alexandrie; elles répondent au contraire à celles des Juifs de la Palestine. Peut-

personne de Jésus de Nazareth ; qu'il était né d'une vierge, et avait souffert la mort sur une croix. Outre le dessein général de donner une base perpétuelle aux divins honneurs du Christ, les plus anciens et les plus respectables des écrivains ecclésiastiques conviennent que le théologien évangélique avait particulièrement l'intention de refuter les deux hérésies opposées qui troublaient la paix de la primitive

Les ébio- Église (1). 1°. La foi des ébionistes (2), et peut-être

---

être saint Jean se servant d'un mot connu pour expliquer une doctrine qui ne l'était pas, en a-t-il altéré un peu le sens : c'est cette altération que l'on croit découvrir en rapprochant les divers passages de ses écrits.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les Juifs de la Palestine qui ne voyaient pas cette altération, ne devaient trouver rien d'étrange dans ce que disait saint Jean du *logos;* au moins le comprenaient-ils sans peine ; tandis que les philosophes grecs et les Juifs grécisans, de leur côté, y portaient des préventions et des idées faciles à concilier avec celles de l'évangéliste qui ne les contredisait pas expressément. Cette circonstance a dû beaucoup favoriser les progrès du christianisme ; aussi les pères de l'Église des deux premiers siècles et au-delà, formés presque tous à l'école d'Alexandrie, prêtaient-ils au *logos* de saint Jean un sens assez semblable à celui dans lequel l'avait pris Philon. Leur doctrine se rapprochait beaucoup de celle qu'au quatrième siècle le concile de Nicée condamna dans la personne d'Arius. (*Note de l'Éditeur.*)

(1) *Voyez* Beausobre, *Hist. critique du Manich.*, tom. 1, p. 377. L'Évangile selon saint Jean est supposé avoir été publié environ soixante-dix ans après la mort de Jésus-Christ.

(2) Mosheim (p. 331) et Le Clerc (*Hist. ecclés.*, p. 535)

celle des nazaréens (1), était grossière et imparfaite. Ils révéraient Jésus comme le plus grand des prophètes, doué d'une puissance et d'une vertu surnaturelles. Ils appliquaient à sa personne et à son règne futur toutes les prédictions des oracles hébreux qui annoncent le règne spirituel et éternel du messie (2). Quelques-uns d'entre eux admettaient qu'il était né d'une vierge; mais ils rejetaient avec obstination l'existence précédente, et les perfections divines du *logos* ou fils de Dieu, qui sont définies si clairement dans l'Évangile de saint Jean. Environ cinquante ans après, les ébionites, dont saint Justin martyr a rapporté les erreurs avec moins de sévérité qu'elles ne paraissent le mériter (3), ne compo- nites et les docètes.

---

expliquent clairement les sentimens des ébionites. Les critiques attribuent à un de ces sectaires les Clémentines publiées par les pères apostoliques.

(1) Les polémistes opiniâtres comme Bull (*Judicium eccles. cathol.*, c. 2) insistent sur l'orthodoxie des nazaréens, qui paraît moins pure et moins certaine aux yeux de Mosheim, p. 330.

(2) L'obscurité et les souffrances de Jésus ont toujours été le grand argument des Juifs. « *Deus..... contrariis coloribus Messiam depinxerat; futurus erat rex, Judex, pastor*, etc. » *Voyez* Limborch et Orobio *amicâ*, *Collat.*, p. 8, 19, 53, 76, 192, 234. Cette objection a obligé les chrétiens à élever leurs yeux vers un royaume spirituel et éternel.

(3) Saint Justin martyr, *Dialog. cum Tryphonte*, p. 143, 144. *Voyez* Le Clerc, *Hist. ecclés.*, p. 615; Bull et Grabe son éditeur (*Judicium eccles. catholic.*, c. 7, et l'*Appendix*), essaient de défigurer les sentimens ou les paroles de saint

saient qu'une très-faible partie du peuple chrétien. 2°. Les gnostiques, connus sous la dénomination de *docètes*, donnaient dans l'excès contraire. Ils reconnaissaient la nature divine du Christ, et ne croyaient point à sa nature humaine (1). Élevés dans l'école

Justin; mais leur correction, qui fait violence au texte, a été rejetée même de l'édition des Bénédictins.

(1) La plupart des docètes rejetaient la véritable divinité de Jésus-Christ aussi-bien que sa nature humaine : ils étaient du nombre des gnostiques, dont quelques philosophes, au parti desquels se range Gibbon, ont voulu faire dériver les opinions de celles de Platon. Ces philosophes ne réfléchissaient pas que le platonisme avait subi des altérations continuelles, et que celles qui lui donnaient quelques rapports avec les idées des gnostiques, étaient postérieures à la naissance reconnue des sectes comprises sous ce nom. Mosheim a prouvé (dans ses *Instit. histor. eccles. major.*, sec. 1, p. 136 *sqq.*, et p. 339 *sqq.*) que la philosophie orientale, combinée avec la philosophie cabalistique des Juifs, avait donné naissance au gnosticisme. Les rapports qui existent entre cette doctrine et les monumens qui nous restent de celle des Orientaux, comme les Chaldéens et les Perses, sont évidens, et ont été la source des erreurs des gnostiques chrétiens qui ont voulu concilier leurs anciennes idées avec leur nouvelle croyance. C'est à cause de cela qu'en niant la nature humaine du Christ, ils niaient aussi son union intime avec Dieu, et ne le prenaient que pour une des *substances* (*Æones*) créées de Dieu. Comme ils croyaient à l'éternité de la matière, et la regardaient comme *le principe du mal*, par opposition à la Divinité, cause première et *principe du bien*, ils ne voulaient pas admettre qu'une des *substances* pures, un des *Æones* issus de Dieu, se fût, en participant à la nature matérielle, allié

de Platon, accoutumés à l'idée sublime du *logos*, ils concevaient aisément que le plus pur des *æones* ou *substances émanées* de la Divinité pouvait prendre la forme et l'apparence d'un mortel (1); mais ils prétendaient que les imperfections de la matière étaient incompatibles avec la pureté d'une substance céleste. Le sang du Christ fumait encore sur le Calvaire, que déjà les docètes inventaient des hypothèses impies et extravagantes; ils publiaient qu'au lieu d'être sorti du sein d'une vierge (2), Jésus était descendu sur les bords du Jourdain sous la forme d'un homme fait, qu'il avait fasciné la vue de ses ennemis et même de ses disciples, et que les satellites de Pilate avaient épuisé leur impuissante fureur sur un fantôme qui sembla mourir sur la croix et sortir trois jours après du séjour des morts (3).

---

au principe du mal, et tel était le motif qui leur faisait rejeter l'humanité réelle de Jésus-Christ. (*Voyez* Ch. G. F. Walch, *Hist. des Hérésies* (en allem.), tom. I, p. 217 *sqq.*; Brucker, *Histor. crit. philos.*, tom. II, p. 639.) (*Note de l'Éditeur.*)

(1) Les ariens reprochaient au parti orthodoxe d'avoir pris ses sentimens sur la Trinité, des Valentiniens et des marcionites. *Voyez* Beausobre, *Hist. du Manich.*, l. III, c. 5, 7.

(2) *Non dignum est utero credere Deum, et Deum Christum..... Non dignum est ut tanta majestas per sordes et squalores mulieris transire credatur.* Les gnostiques tenaient pour l'impureté de la matière et du mariage; et ils étaient scandalisés des grossières interprétations des pères et de saint Augustin lui-même. *Voyez* Beausobre, t. II, p. 523.

(3) *Apostolis adhuc in sæculo superstitibus apud Judæam*

Nature mystérieuse de la Trinité.

La sanction divine qu'un apôtre avait donnée au principe fondamental de la Théologie de Platon, encouragea les savans prosélytes des second et troisième siècles à étudier et à admirer les écrits du sage d'Athènes, qui avait prédit d'une manière si merveilleuse une des plus étonnantes découvertes de la révélation chrétienne. Le nom respectable de Platon

---

Christi sanguine recente, et phantasma *corpus domini asserebatur.* Cotelier pense (*Patres apostol.*, t. II, p. 24) que ceux qui refusent de croire que les *docètes* parurent du temps des apôtres, peuvent aussi nier qu'il fait jour à midi. Ces docètes, qui formaient un parti considérable parmi les gnostiques, étaient ainsi appelés, parce qu'ils prétendaient que le corps de Jésus-Christ n'en avait eu que l'apparence (*).

(*) Le nom de *docètes* ne fut donné à ces sectaires que dans le cours du deuxième siècle : ce nom ne désignait pas une secte proprement dite, il s'appliquait à toutes les sectes qui enseignaient la non-réalité du corps matériel de Jésus-Christ : de ce nombre étaient les valentiniens, les basilidiens, les ophites, les marcionites, contre qui Tertullien écrivit son livre *De carne Christi*, et d'autres gnostiques. A la vérité, Clément d'Alexandrie (l. III, *stromat.*, c. 13, p. 552) fait une mention expresse d'une secte de docètes, et nomme même comme un de ses chefs un certain Cassianus; mais tout nous porte à croire que ce n'était point là une secte particulière. Philastrius (*De hæres.*, c. 31) reproche à Saturninus d'être un *docète.* Irénée (*adversus hæreses*, c. 23) fait le même reproche à Basilide. Epiphane et Philastrius, qui ont traité avec détail de chaque hérésie particulière, ne nomment point spécialement celle des docètes : l'évêque d'Antioche Sérapion (Eusèbe, *Hist. ecclésiast.*, l. VI, c. 12) et Clément d'Alexandrie (l. VII, *stromat.*, p. 900) paraissent être les premiers qui se soient servis de ce nom générique, et on ne le retrouve dans aucun monument antérieur, quoique l'erreur qu'il indique existât déjà du temps des apôtres. (*Voyez* Ch.-Guil.-Fr. Walch, *Hist. des hérésies*, t. I, p. 233; Tillemont, *Mém. pour servir à l'Hist. ecclésiast.*, t. II, p. 50; Buddæus, *De Eccl. apostol.*, c. 5, §. 7). (*Note de l'Editeur.*)

servait également aux orthodoxes (1), qui l'employaient pour soutenir la vérité, et aux hérétiques, qui en abusaient pour défendre l'erreur (2). L'autorité d'habiles commentateurs et la science de la dialectique furent employées à justifier les conséquences éloignées qu'on pouvait tirer de ces opinions et à suppléer au silence discret des écrivains sacrés. On agita dans les écoles philosophiques et chrétiennes d'Alexandrie les grandes et subtiles questions relatives à la nature, la génération, la distinction, et à l'égalité des trois divines personnes de la mystérieuse *Triade* ou *Trinité* (3). L'avide curiosité tra-

(1) On peut trouver dans La Motte le Vayer (tom. v, p. 135, etc., édit. 1757), et dans Basnage (*Hist. des Juifs*, t. IV, p. 29-79, etc.) des preuves du respect que les chrétiens avaient pour la personne de Platon et pour sa doctrine.

(2) *Dolco bonâ fide, Platonem omnium hæreticorum condimentarium factum.* Tertullien, *De animâ*, c. 23; Pétau (*Dogm. theolog.*, t. III, *proleg.* 2) prouve que ce reproche était général. Beausobre (t. I, l. III, c. 9, 10) a présenté les erreurs des gnostiques comme une conséquence des principes de Platon; et comme dans l'école d'Alexandrie ces principes se trouvaient mélangés avec la philosophie orientale (Brucker, t. I, p. 1356), le sentiment de Beausobre peut se concilier avec l'opinion de Mosheim (*Hist. générale de l'Église*, vol. I, p. 37).

(3) Théophile, évêque d'Antioche, fut le premier qui employa le mot *Triade*, *Trinité*: ce terme abstrait qui était déjà familier dans les écoles de la philosophie, ne doit avoir été introduit dans la théologie des chrétiens que passé le milieu du second siècle.

vaillait avec ardeur à découvrir les secrets de l'abîme, et l'orgueil des professeurs et de leurs disciples se contentait d'une science de mots. Mais le plus savant des théologiens de la chrétienté, le grand saint Athanase lui même, avoue ingénument (1), que quand il se fatiguait l'esprit à méditer sur la divinité du *logos*, il sentait ses vains et pénibles efforts repoussés par une résistance invincible; que plus il réfléchissait, moins il comprenait, et que plus il écrivait, moins il se trouvait en état d'exprimer ses idées. Dans cette recherche, nous sommes forcés à chaque pas de sentir et d'avouer la disproportion immense qui existe entre l'objet et les bornes de l'intelligence humaine. Nous pouvons bien parvenir à abstraire dans notre pensée ces notions du temps, de l'espace et de la matière, si étroitement liées à toutes les perceptions de nos connaissances expérimentales. Mais lorsque nous prétendons raisonner sur une substance infinie, ou sur une génération spirituelle, aussitôt que d'une idée négative nous voulons déduire quelques conclusions positives, nous retombons dans l'obscurité, dans l'incertitude et dans des contradictions inévitables. Comme ces difficultés naissent de la nature du sujet, elles accablent également sous leur inébranlable poids le philosophe et le théologien; mais nous observerons deux circonstances es-

(1) Saint Athanase, t. I, p. 808. Ses expressions sont infiniment énergiques; et comme il écrivait à des moines, rien ne l'obligeait à affecter un langage raisonnable.

sentielles et particulières, qui distinguent la doctrine catholique des opinions de l'école platonicienne.

Zèle des chrétiens.

I. Une société choisie de philosophes dont l'éducation libérale avait éveillé la curiosité, pouvait méditer en silence et discuter paisiblement, dans les jardins d'Athènes ou dans la bibliothèque d'Alexandrie, les questions abstraites de la métaphysique. Ces spéculations élevées, qui ne pouvaient ni convaincre l'esprit, ni agiter les passions des platoniciens eux-mêmes, n'étaient considérées qu'avec la plus froide indifférence par les gens oisifs, par les hommes occupés, et même par ceux qui se livraient à l'étude (1). Mais lorsque la révélation eut fait du *logos* un article de foi, dès qu'il devint l'objet de l'espoir et du culte des chrétiens, les prosélytes de ce système mystérieux se multiplièrent rapidement dans toutes les provinces de l'Empire romain. Les personnes qui, par leur âge, leur sexe ou leurs occupations, étaient le moins capables de juger; celles qui n'avaient aucune habitude des méditations abstraites, aspirèrent à contempler l'essence de la nature divine : et Tertullien (2) se glorifie avec em-

(1) Nous devions espérer de trouver la Trinité théologique de Platon dans un Traité qui prétend expliquer les opinions des anciens philosophes, relativement à la nature des dieux; mais Cicéron avoue naïvement que, quoiqu'il ait traduit le Timée, il n'a jamais pu comprendre ce dialogue mystérieux. *Voyez* saint Jérôme, *Præf. ad* l. XII, *in Isaïam*, t. V, p. 154.

(2) Tertullien, *in Apolog.*, c. 46. *Voyez* Bayle, son Dic-

phase de ce qu'un artisan chrétien peut répondre sans hésiter à des questions qui auraient embarrassé tous les sages de la Grèce. Quand il s'agit de sujets si éloignés de notre portée, la différence de l'homme du génie le plus sublime à l'homme le plus borné, doit être considérée comme infiniment petite. On pourrait toutefois calculer les degrés de la faiblesse par ceux de l'obstination et de la suffisance dogmatique. Au lieu de continuer à traiter ces questions comme un amusement propre à remplir les momens d'oisiveté, on les regarda comme la plus sérieuse affaire de cette vie, et comme une préparation indispensable pour la vie à venir. Une théologie à laquelle il était important de croire, dont on ne pouvait douter sans impiété, et qu'il pouvait même être dangereux de ne pas bien comprendre, devint le sujet familier des méditations et des conversations du peuple. Le zèle ardent de la dévotion enflamma la froide indifférence de la philosophie, et les métaphores mêmes du langage usité servirent à corrompre le jugement et à tromper l'expérience. Les chrétiens, tout en abhorrant le mode impur de génération admis dans la mythologie des Grecs (1), rai-

---

tionnaire au mot *Simonide* : ses remarques sur la présomption de Tertullien sont profondes et intéressantes.

(1) Lactance IV, 8. Cependant la *probole* ou *prolatio* que les ecclésiastiques les plus orthodoxes empruntaient sans scrupule des valentiniens, et qu'ils expliquaient par la comparaison d'une fontaine ou d'une source, du soleil et de ses rayons, etc., ou ne signifiait rien ou favorisait l'idée

sonnaient cependant d'après l'analogie établie entre un père et son fils. La qualité de fils semblait nécessiter une soumission perpétuelle envers l'auteur volontaire de son existence (1). Mais comme l'acte de la génération est supposé, dans le sens le plus métaphysique et le plus abstrait, transmettre tous les avantages d'une nature égale (2), ils n'osaient point fixer des bornes au pouvoir ou à l'existence du fils d'un père éternel et tout-puissant. Les chrétiens de Bithynie déclarèrent devant le tribunal de Pline, quatre-vingts ans après la mort de Jésus-Christ, qu'ils l'invoquaient comme un Dieu; et les différentes sectes qui prennent la dénomination de ses disciples (3), ont perpétué ses honneurs divins dans tous les siècles et

---

matérielle de la génération divine. *Voyez* Beausobre, t. I, l. III, c. 7, p. 548.

(1) Plusieurs des premiers écrivains ont avoué franchement que le fils devait son existence à la volonté du père. (*Voyez* Clarke, *Trinité de l'Écriture*, p. 280-287.) D'un autre côté, saint Athanase et ses disciples ne semblent point disposés à accorder ce qu'ils craignent de nier. Les théologiens se tirent de cette difficulté par la distinction de deux volontés, l'une précédente et l'autre concomitante. (Pétau, *Dogm. theolog.*, t. II, l. VI, c. 8, p. 587-603.)

(2) *Voy.* Pétau, *Dogm. theolog*, t. II, l. II, c. 10, p. 159.

(3) *Carmenque Christo, quasi Deo dicere secum invicem.* Plin., *Epist.* X, 97. Le sens de *Deus*, Θεος, Elohim dans les langues plus anciennes, est soigneusement examiné par Le Clerc (*Ars critica*, p. 150-156); et le socinien Emlyn soutient avec force la pratique d'adorer une créature douée de toute excellence. *Voyez* son *Traité*, p. 29-36, 51-145.

dans tous les pays. Leur tendre respect pour la mémoire du Christ, et l'horreur qu'ils ressentaient pour le culte d'un être créé, leur auraient fait adopter la divinité égale et absolue du *logos*, si l'essor rapide qui les portait vers le trône du ciel n'eût été imperceptiblement réprimé par la crainte de violer l'unité et la suprématie du père du Christ et de l'univers. On peut remarquer dans les ouvrages des célèbres théologiens qui ont écrit vers la fin du siècle apostolique et avant la controverse arienne, l'incertitude et la perplexité des chrétiens dans le choix de ces deux opinions. Les orthodoxes et les hérétiques réclament, avec une confiance égale, l'autorité de ces écrivains; et les critiques les plus judicieux ont avoué que, si ces docteurs ont été assez heureux pour posséder les vérités de la foi catholique, ils ont eu aussi le tort d'exprimer leurs sentimens en termes vagues, inexacts et quelquefois contradictoires (1).

Autorité de l'Église.

II. La dévotion des individus fut la première différence qui distingua les chrétiens des platoniciens; la seconde fut dans l'autorité de l'Église. Les disciples de la philosophie soutenaient leurs droits à la liberté intellectuelle, et leur respect pour les

(1) *Voy.* Daillé, *De usu patrum;* et Le Clerc, *Biblioth. univers.*, t. x, p. 409. L'immense ouvrage du père Pétau sur la Trinité (*Dogm. theolog.*, t. II) a été composé dans l'intention de décrier la foi des pères opposés au concile de Nicée. C'est du moins l'effet qu'il a produit, et la savante défense de l'évêque Bull n'a pu en effacer l'impression.

sentimens de leurs maîtres était un tribut volontaire qu'ils offraient à une raison supérieure. Mais les chrétiens formaient une société nombreuse et disciplinée. Leurs lois et leurs magistrats exerçaient une juridiction sévère sur les pensées des fidèles. On fixa leur imagination flottante par des symboles et par des professions de foi (1). La liberté particulière du jugement fut soumise aux décisions des synodes généraux. L'autorité des théologiens se régla sur leur rang ecclésiastique; et les évêques, successeurs des apôtres, infligeaient les censures de l'Église à ceux qui s'écartaient de la foi orthodoxe. Mais dans un siècle de controverse religieuse, la contrainte ajoute une nouvelle force à l'activité de l'imagination, et des motifs d'ambition ou d'avarice animaient quelquefois le zèle ou l'obstination d'un esprit rebelle. Un argument métaphysique devenait la cause ou le prétexte d'une contestation politique. Les subtilités de l'école platonicienne servaient de signes de ralliement aux factions populaires, et l'aigreur de la dispute augmentait la distance qui séparait les opinions respectives. Tant que les hérésies obscures de Praxeas et de Sabellinus s'efforcèrent de confondre le père avec le fils (2), on doit excuser les orthodoxes d'a-

Factions.

(1) La rédaction des symboles les plus anciens laissait une grande latitude. *Voyez* Bull (*Judicium eccles. cathol.*), qui tâche d'empêcher Episcopius de tirer parti de cette observation.

(2) Mosheim (p. 425, 680-714) explique clairement les hérésies de Praxeas, Sabellius, etc. Praxeas, qui vint à

voir tenu plus rigoureusement à la distinction qu'à l'égalité des personnes divines; mais lorsque la chaleur de la controverse fut calmée, et que les églises de Rome, d'Afrique et d'Égypte, ne craignirent plus les progrès des sabelliens, les opinions théologiques prirent un cours plus tranquille, mais plus invariable, vers l'extrémité contraire, et les docteurs les plus orthodoxes se permirent des expressions et des définitions qu'ils avaient condamnées dans la bouche des sectaires (1). Lorsque l'édit de tolérance eut rendu aux chrétiens la paix et le loisir, la controverse des trinitaires se ranima dans l'ancienne résidence de l'école platonicienne, la savante, riche et tumultueuse ville d'Alexandrie; et la flamme de la discorde religieuse se communiqua rapidement des écoles au clergé, au peuple, à la province et dans tout l'Orient. On agita les questions abstraites de l'éternité du *logos*, dans les conférences ecclésiastiques et dans les sermons. Le zèle d'Arius et celui de ses adversaires rendirent bientôt publiques ses opinions hétérodoxes (2). Ses antagonistes les plus

Arius.

Rome à la fin du second siècle, abusa quelque temps de la bonhomie de l'évêque, et fut réfuté par Tertullien.

(1) Socrate reconnait que le désir de soutenir une opinion absolument opposée au sentiment de Sabellius, donna naissance à l'hérésie d'Arius.

(2) Saint Epiphane (tom. 1, *Hæres*, l. XIX, 3, p. 729) donne une peinture très-intéressante de la personne et des mœurs d'Arius, du nombre et du caractère de ses premiers disciples; l'on ne peut que regretter qu'il ait si prompte-

violens rendaient hommage à son érudition et à la pureté de ses mœurs. Ce célèbre ecclésiastique s'était présenté, dans une élection, pour obtenir l'episcopat, et il y avait renoncé peut-être par générosité (1) : son concurrent Alexandre devint son juge. On plaida la cause devant lui, et après avoir paru hésiter quelque temps, le prélat prononça la sentence finale comme un article de foi essentielle (2). L'indocile Arius osa résister à l'autorité de son évêque irrité, et fut banni de la communion de l'Église; mais son orgueil se soutint par la faveur d'un parti nombreux. Il comptait au nombre de ses partisans déclarés deux évêques de l'Égypte, sept prêtres, douze diacres, et, ce qui paraîtra peut-être incroyable, sept cents vierges. La majeure partie des évêques d'Asie paraissaient favoriser ses opinions. Ils avaient à leur tête

ment abandonné le personnage d'historien pour celui de controversiste.

(1) *Voyez* Philostorgius, l. 1, c. 3; et *le Commentaire* de Godefroy. Cependant l'autorité de Philostorgius est affaiblie aux yeux des orthodoxes par ses opinions ariennes, et à ceux des critiques judicieux par sa partialité, ses préjugés et son ignorance.

(2) Sozomène (l. 1, c. 15) prétend qu'Alexandre ne prit aucune part au commencement de la controverse, dont il n'avait pas même connaissance; et Socrate (l. 1, c. 5) assure au contraire que la vaine subtilité de ses spéculations théologiques fut ce qui donna naissance à cette dispute. Le docteur Jortin, dans ses remarques sur l'histoire ecclésiastique, a blâmé la conduite d'Alexandre avec sa liberté ordinaire. Προς οργην εξαπτεται.... ομοιως φρονειν εκελευσε.

Eusèbe de Césarée, le plus savant des prélats chrétiens, et Eusèbe de Nicomédie, qui avait acquis une grande réputation comme homme d'état, sans avoir rien perdu de celle d'un saint. Les synodes de la Palestine et de la Bithynie furent opposés aux synodes

A. D. 318-325. de l'Égypte. Cette dispute théologique attira l'attention du prince et celle du peuple, et fut soumise, au bout de six ans (1), à l'autorité suprême du concile général de Nicée.

Trois systèmes de la Trinité. Lorsqu'on eut imprudemment exposé les mystères de la foi chrétienne aux discussions du public, on put reconnaître que l'intelligence humaine était capable de se former trois systèmes différens sur la nature de la divine Trinité; on prononça qu'aucun des trois n'était absolument exempt d'erreur et d'hé-

Arianisme. résie (2). 1°. Selon la première hypothèse, soutenue par Arius et par ses disciples, le *logos* était une production dépendante et spontanée, créée de rien par la volonté du Père éternel; le Fils, par lequel toutes

(1) Le feu de l'arianisme a pu couver quelque temps en secret; mais il y a lieu de croire qu'il fit explosion dès l'année 319. (Tillemont, *Mém. ecclés.*, t. VI, p. 774-780.)

(2) *Quid credidit? Certè*, aut *tria nomina audiens tres Deos esse credidit, et idolatra effectus est;* aut *in tribus vocabulis trinominem credens Deum, in Sabellii hæresim incurrit:* aut *edoctus ab arianis, unum esse verum Deum patrem, filium et spiritum sanctum credidit creaturas.* Aut *extra hæc quid credere potuerit nescio.* (Saint Jérôme, *advers. Luciferianos.*) Saint Jérôme réserve pour le dernier le système orthodoxe, qui est plus compliqué et plus difficile.

choses ont été faites (1), avait été engendré avant tous les mondes, et les plus longues périodes astronomiques n'étaient qu'une seconde, si on les comparait à la durée de son existence; cette durée n'était cependant pas infinie (2), et des temps avaient précédé l'ineffable génération du *logos*. Le Père tout-puissant avait transmis à ce fils unique sa vaste intelligence, son esprit, et l'avait empreint de tout l'éclat de sa gloire. Image visible de la perfection invisible, il voyait au-dessous de lui, à une distance incommensurable, les trônes des archanges. Il ne brillait cependant que d'une lumière réfléchie, et, comme les fils des empereurs romains décorés du titre de César ou d'Auguste (3), il gouvernait le monde en obéissant aux volontés de son père et son maître. 2°. Dans la seconde hypothèse, le *logos* possédait toutes les perfections inhérentes et incommunicables que la religion et la philosophie attribuent au Dieu suprême. Trois esprits ou substances dis- Trithéisme.

(1) Comme la doctrine absolue d'une création faite de rien s'introduisit peu à peu parmi les chrétiens (Beausobre, t. II, p. 165-215), la dignité de l'ouvrier s'accrut naturellement en raison de celle de l'ouvrage.

(2) La métaphysique du docteur Clarke (*Trinité de l'Écriture*, p. 276-280) a su s'accommoder à l'idée d'une génération éternelle provenant d'une cause infinie.

(3) Plusieurs des premiers pères employèrent cette comparaison profane et absurde, particulièrement Athénagore, dans son Apologie à l'empereur Marc-Aurèle et à son fils; et Bull lui-même la cite sans la blâmer. (Voyez *Defens. fid. nicen.*, c. 3, n° 5, n. 4.)

tinctes et infinies, trois êtres égaux et éternels composaient l'essence divine (1); et il y aurait eu contradiction, si un des trois avait pu un instant ne pas exister ou bien avait dû cesser d'être (2). Les partisans d'un système qui semblait établir trois divinités indépendantes, s'efforçaient de conserver l'unité d'une première cause si visible dans le dessein et dans l'ordre de l'univers, par l'accord perpétuel de leur administration et la conformité nécessaire de leurs volontés. On peut apercevoir une faible image de cette unité d'action dans la société des hommes et même des animaux. Les causes qui troublent leur harmonie viennent de l'inégalité ou de l'imperfection de leurs facultés. Mais la toute-puissance, guidée par une sagesse et une bonté infinies, ne peut manquer de choisir les mêmes moyens pour accomplir les mêmes fins. 3°. Trois êtres, tirant d'eux-mêmes la nécessité de leur existence et possédant nécessairement tous les attributs divins dans le degré le plus parfait; éternels en durée, infinis en espace, intimement présens l'un pour l'autre et pour tout

Sabellianisme.

(1) *Voyez* Cudworth, *Système intellectuel*, p. 559-579. Cette dangereuse hypothèse fut soutenue par les deux Grégoire, de Nysse et de Nazianze, par saint Cyrille d'Alexandrie, et par saint Jean de Damas, etc. *Voyez* Cudworth, p. 603; Le Clerc, *Biblioth. univers.*, t. XVIII, p. 97-105.

(2) Saint Augustin semble envier la liberté des philosophes. *Liberis verbis loquuntur philosophi..... Nos autem non dicimus duo vel tria principia, duos vel tres Deos.* (De civit. Dei, X, 23.)

l'univers, impriment dans l'imagination étonnée l'idée d'un seul et même être (1), qui, dans l'ordre de la grâce et celui de la nature, peut se manifester sous différentes formes, et être considéré sous différens aspects. Par cette hypothèse, une trinité réelle et substantielle est réduite à une trinité de noms et de modifications abstraites, qui n'existent que dans l'esprit de celui qui les conçoit. Le *logos* n'est plus une personne, mais un attribut, et ce n'est que dans un sens figuré que l'épithète de fils peut être appliquée à la sagesse éternelle qui était avec Dieu depuis le commencement, et par laquelle, mais non pas par qui, toutes choses ont été faites. L'incarnation du *logos* n'est plus qu'une simple inspiration de la sagesse divine, qui inspirait l'âme et dirigeait toutes les actions du mortel Jésus. Après avoir ainsi parcouru tout le cercle théologique, on s'aperçoit avec surprise que le système des sabelliens finit où celui des ébionites commence, et que ce mystère incompréhensible, qui nous oblige à l'adorer, échappe à la curiosité de nos recherches (2).

(1) Boece, qui était fort versé dans la philosophie de Platon et d'Aristote, explique l'unité de la Trinité par la *non-différence* des trois personnes. *Voyez* les remarques judicieuses de Le Clerc, *Biblioth. choisie*, t. XVI, p. 225, etc.

(2) Si les sabelliens se révoltaient contre cette conclusion, conduits alors dans un autre abîme, ils se trouvaient confesser que le père était né d'une vierge, qu'il avait souffert sur la croix, ce qui leur valut de la part de leurs adversaires le surnom odieux de *patri-passians*. (Voyez les *Satires*

Concile de Nicée. A. D. 325.

En supposant les évêques du concile de Nicée (1) en liberté d'obéir aux mouvemens de leur conscience, Arius et ses partisans ne pouvaient se flatter d'obtenir la majorité des suffrages en faveur d'une hypothèse si directement contraire aux deux opinions le plus généralement adoptées dans le monde catholique. Les ariens sentirent le danger de leur situation et se revêtirent prudemment de ces vertus modestes rarement pratiquées ou même recommandées dans la fureur des discussions civiles ou religieuses, si ce n'est par le parti le plus faible. Ils prêchaient la modération et l'exercice de la charité chrétienne; ils appuyaient sur la nature incompréhensible de la question, et rejetant tous les termes ou les définitions qui ne se trouvaient pas dans les saintes Écritures, ils offraient de satisfaire leurs antagonistes par de très-fortes concessions, sans cependant renoncer tout-à-fait à leurs principes. La faction victorieuse recevait leurs propositions avec une méfiance hautaine, et tâchait de découvrir quelque article de différence

---

de Tertullien contre Praxeas, et les *Réflexions modérées* de Mosheim, p. 423-681; et Beausobre, t. I, l. III, c. 6, p. 533.)

(1) Les anciens rapportent les transactions du concile de Nicée d'une manière non-seulement partiale, mais très-imparfaite. On ne retrouve point de tableaux tels qu'en aurait fait Fra-Paolo; mais on peut voir dans Tillemont (*Mém. ecclés.*, t. VI, p. 669-759) et dans Le Clerc (*Biblioth. univers.*, t. X, 453-454) les ébauches grossières qu'en ont tracées la bigoterie et la raison.

inadmissible qui pût constater l'hérésie et les suites dangereuses de l'arianisme. On lut publiquement et on déchira avec mépris une lettre dans laquelle Eusèbe de Nicomédie, le protecteur des ariens, avouait ingénument que l'admission de l'*homoousion* ou consubstantiel, expression familière aux platoniciens, était incompatible avec leur système de théologie. Les évêques qui faisaient la loi dans le concile saisirent avidement cette heureuse occasion; et, suivant l'énergique expression de saint Ambroise (1), le glaive que l'hérésie avait elle-même tiré du fourreau leur servit pour abattre la tête de ce monstre détesté. La consubstantialité du père et du fils fut établie par le concile de Nicée; et elle a été unanimement reçue comme un article fondamental de la foi chrétienne par le consentement des Églises grecques, latines, orientales et protestantes. Mais si le même mot n'eût pas servi également à rendre les hérétiques odieux et à unir les catholiques, il n'aurait pas rempli le but de la majesté du concile qui l'avait adopté comme un article de foi. Cette majorité était divisée en deux partis, dont l'un penchait pour les opinions des trithéistes, et l'autre pour celles des sabelliens. Mais comme ces deux extrêmes semblaient saper ou la religion naturelle ou la révéla-

(1) Nous sommes redevables à saint Ambroise (*De Fide*, l. III, c. ult.) de la connaissance de cette anecdote curieuse. *Hoc verbum posuerunt patres, quod viderunt adversariis esse formidini; ut tanquam evaginato ab ipsis gladio, ipsum nefandæ caput hereseos amputarent.*

tion, ils convinrent mutuellement de mitiger la rigueur de leurs principes, et de désavouer les conséquences justes, mais odieuses, que leurs adversaires pouvaient en tirer. L'intérêt de la cause commune les engagea à unir leurs forces et à céler leur différends; les conseils d'une tolérance salutaire calmèrent leur animosité, et leurs disputes furent suspendues par le moyen du mystérieux *homoousion* que les deux partis avaient la liberté d'expliquer conformément à leurs opinions particulières. L'interprétation des sabelliens, qui avait obligé, cinquante ans auparavant, le concile d'Antioche (1) à proscrire l'usage de cette expression fameuse, la rendait précieuse à ceux d'entre les théologiens qui inclinaient secrètement pour une trinité purement de nom; mais les saints les plus célèbres du temps d'Arius, l'intrépide Athanase, le savant Grégoire de Nazianze, et les autres piliers de l'Église qui défendaient avec talent et avec succès la doctrine de Nicée, semblaient regarder le nom de *substance* comme le synonyme de *nature*, et ils essayaient d'en expliquer la signification en affirmant que trois hommes étaient consubstantiels ou *homoousiens* l'un à l'autre, puisqu'ils étaient de la même espèce (2). Cette égalité distincte

(1) *Voy.* Bull, *Defens. fid. nicen.*, sect. II, c. I, p. 25-36. Il pense que son devoir l'oblige à concilier les deux synodes orthodoxes.

(2) Selon Aristote, les étoiles étaient homoousiennes l'une à l'autre. « Pétau a prouvé qu'homoousien signifie d'*une même substance en genre*. C'est aussi l'opinion de Cur-

fut tempérée d'une part par la connexion interne et par la pénétration spirituelle qui unit indissolublement les personnes divines (1); et de l'autre, par la prééminence du père, que l'on reconnaissait en tant qu'elle était compatible avec l'indépendance du fils (2). Telles étaient les bornes dans lesquelles pouvait se mouvoir en toute sûreté le fil incertain et presque invisible de l'orthodoxie. De quelque côté qu'on en sortît, les hérétiques et les démons, placés en embuscade, guettaient pour les saisir et les dévorer au passage, ceux qui avaient le malheur de s'égarer. Mais comme les degrés de haine théologique dépendent beaucoup plus des motifs de rivalité que de l'importance de la question, les hérétiques qui refusaient au fils quelques attributs, étaient plus odieux et plus sévèrement traités que ceux qui niaient son existence. Saint Athanase passa sa vie à combat-

cellæus, Cudworth, Le Clerc, etc.; et vouloir le prouver serait *actum agere*. » Cette remarque judicieuse est du docteur Jortin (vol. II, p. 212), qui examine la controverse arienne avec autant de candeur que d'érudition et de sagacité.

(1) *Voy.* Pétau (*Dog. théolog.*, t. II, l. IV, c. 16, p. 453, etc.); Cudworth (p. 559); Bull (sect. IV, p. 285-290, éd. Grab.) La Περιχωρησις ou *Circumincessio* est peut-être l'endroit le plus profond et le plus obscur de l'abîme théologique.

(2) La troisième section de la défense de Bull pour la foi de Nicée, que quelques-uns de ses antagonistes traitent de galimatias, et d'autres d'hérésie, est consacrée à la suprématie du père.

tre l'extravagance impie des ariens (1); mais il défendit pendant vingt ans le sabellianisme de Marcellus d'Ancyre; et après qu'il eut été forcé d'abandonner son parti, il ne parla jamais qu'avec un sourire équivoque des erreurs légères de son respectable ami (2).

L'autorité d'un concile général, auquel les ariens furent eux-mêmes forcés de se soumettre, imprima sur les bannières du parti orthodoxe le caractère mystérieux du mot *homoousion*, qui contribua, nonobstant quelques débats obscurs et quelques combats nocturnes, à maintenir et à perpétuer l'uniformité de la foi, ou du moins de son langage. Les consubstantialistes, à qui leur succès a obtenu le titre de catholiques, se glorifiaient de l'invariable simplicité de leur symbole; ils insultaient aux variations continuelles de leurs adversaires, privés d'une règle de foi incontestable. La sincérité ou les artifices des chefs ariens, la crainte des lois ou celle des peuples, leur vénération pour le Christ, leur haine pour saint Athanase, toutes les causes sacrées et

(1) Saint Athanase et ses disciples avaient coutume de saluer les ariens du nom d'*ariomanites*.

(2) Saint Épiphane, t. I; *Hæres.*, l. XXII, c. 4, p. 837. *Voy.* les aventures de Marcellus dans Tillemont, *Mém. ecclés.*, t. VII, p. 880-899. Eusèbe répondit par trois livres qui existent encore, à son ouvrage en un seul livre, sur l'unité de Dieu. Après un examen long et soigné, Pétau (t. II, l. I, c. 14, p. 78) a prononcé à regret la condamnation de Marcellus.

profanes qui déterminent ou dérangent les projets d'une faction religieuse, introduisirent parmi les sectaires un esprit de discorde et d'inconstance qui donna naissance en peu d'années à dix-huit différens systèmes de religion (1), et vengea l'autorité de l'Église qu'ils avaient bravée. L'ardent saint Hilaire (2), que la rigueur de sa propre situation disposait plutôt à dissimuler les erreurs du clergé d'Orient qu'à les exagérer, déclare que dans la vaste étendue des dix provinces de l'Asie, dans laquelle il était exilé, on ne trouvait qu'un très-petit nombre de prélats qui conservassent la connaissance du vrai Dieu (3). Les persécutions qu'il avait éprouvées, les désordres dont il était le témoin et la victime, cal-

(1) Saint Athanase, dans son Épître relative aux synodes de Séleucie et de Rimini (t. I, p. 886-905), a donné une ample liste des symbóles ariens, qui a été augmentée et perfectionnée par les travaux de l'infatigable Tillemont, *Mém. ecclés.*, t. VI, p. 477.

(2) Érasme a tracé avec beaucoup de justesse et de liberté le caractère de saint Hilaire. Les bénédictins se sont occupés, dans leur édition, à réviser le texte, à composer les annales de sa vie, et à justifier ses sentimens et sa conduite.

(3) *Absque episcopo Eleusio et paucis cum eo, ex majore parte Asianæ decem provinciæ, inter quas consisto verè deum nesciunt. Atque utinam penitùs nescirent! cum proclivìore enim veniâ ignorarent, quàm obtrectarent.* (S. Hil., *De synodis, sive de fide Orientalium*, c. 63, p. 1186, *edit. benedict.*) Dans le célèbre *Parallèle entre l'Athéisme et la Superstition*, on surprend quelquefois l'évêque de Poitiers en conformité d'opinions philosophiques avec Bayle et Plutarque.

mèrent momentanément ses passions irascibles; et dans le discours suivant, dont je vais transcrire quelques lignes, l'évêque de Poitiers se laisse aller, sans y prendre garde, au ton d'un philosophe chrétien. « C'est, dit saint Hilaire, une chose aussi déplorable que dangereuse, qu'il y ait autant de professions de foi que d'opinions parmi les hommes, autant de doctrines que d'inclinations, et autant de sources de blasphème qu'il y a de péchés parmi nous, parce que nous faisons arbitrairement des symboles que nous expliquons arbitrairement. L'*homoousion* est successivement rejeté, reçu et expliqué dans différens conciles. La ressemblance totale ou partielle du père et du fils devient, dans ces temps malheureux, un sujet de dispute. Chaque année, chaque mois, nous inventons de nouveaux symboles pour expliquer des mystères invisibles. Nous nous repentons de ce que nous avons fait, nous défendons ceux qui se repentent, nous anathématisons ceux que nous avons défendus, nous condamnons la doctrine des autres parmi nous, ou notre doctrine chez les autres; et en nous déchirant avec une fureur réciproque, nous avons travaillé à notre ruine mutuelle (1). »

Sectes des ariens. On n'attend pas de moi, on trouverait peut-être mauvais que j'enflasse cette digression théologique

(1) *Hilarius ad Constantium*, l. II, c. 4, 5, p. 1227-1228. Ce passage remarquable a mérité l'attention de Locke, qui l'a transcrit (vol. III, p. 470) dans son nouveau modèle de *Souvenirs*.

par un examen minutieux des dix-huit symboles ou confessions de foi différentes dont les auteurs ont presque tous désavoué le nom odieux de l'arianisme dans lequel ils avaient pris naissance. On peut prendre plaisir à tracer la forme et la végétation d'une plante bizarre; mais une description fastidieuse de feuilles sans fleurs, de branches sans fruits, épuiserait bientôt la patience sans satisfaire la curiosité. Je citerai cependant une des questions qui s'éleva dans la controverse arienne, parce qu'elle produisit et servit à distinguer trois sectes qui n'étaient unies ensemble que par leur aversion commune pour l'*homoousion* du concile de Nicée. 1°. Leur demandait-on si le fils était semblable au père, les hérétiques qui suivaient les principes d'Arius et même les disciples de la philosophie, répondaient négativement sans hésiter, et faisaient une grande différence entre le Créateur et la plus parfaite de ses créatures. Ce raisonnement, facile à comprendre, fut soutenu par Ætius (1) que le zèle de ses adversaires a surnommé l'athée. Son génie actif et entreprenant lui avait fait essayer de tous les métiers. Il avait été successivement esclave ou du moins journalier, chaudronnier ambulant, orfévre, médecin, maître d'école, théo-

(1) Dans Philostorg. (l. III, c. 15) le caractère et les aventures d'Ætius paraissent fort singuliers, quoique adoucis par une main amie. L'éditeur Godefroy (p. 153), qui était plus attaché à son sentiment qu'à son auteur, a rassemblé toutes les circonstances odieuses conservées ou inventées par ses ennemis.

logien, et enfin l'apôtre d'une nouvelle Église qui se multiplia par l'habileté de son disciple Eunomius (1). Armé des textes de la sainte Écriture et des syllogismes captieux de la logique d'Aristote, le subtil Ætius avait acquis la réputation d'un argumentateur invincible, qu'il était impossible de convaincre ou d'embarrasser. Ce talent lui valut l'amitié des évêques ariens ; mais ils furent obligés d'abandonner et même de persécuter un allié dangereux, dont les argumens adroits et serrés rendaient leur cause odieuse au peuple et offensaient les plus dévots de leurs prosélytes. 2°. La toute-puissance du Créateur suggéra l'idée spécieuse et respectueuse de parité entre le père et le fils, et la foi devait adopter humblement ce que la raison ne pouvait se dispenser d'admettre, qu'un Dieu suprême avait sans doute la puissance de communiquer ses perfections infinies, et de créer un être semblable à lui (2). Les ariens étaient puissamment soutenus par l'autorité et les talens de leurs chefs qui avaient remplacé Eusèbe, et qui occupaient

(1) Au jugemen td'un homme qui faisait cas de ces deux sectaires, Ætius avait une tête plus forte, et Eunome plus d'art et d'érudition (Philostorg., l. VIII, c. 18). La *Confession et l'Apologie d'Eunome* est du très-petit nombre des ouvrages hérétiques qui ont échappé. (Fabricius, *Biblioth. græc.*, t. VIII, p. 258-305.)

(2) Cependant, selon Estius et Bull, il y a un pouvoir, celui de la création, que Dieu ne peut communiquer à une créature. Estius, qui fixe si hardiment les limites de la toute-puissance, était Hollandais de naissance et théologien de son métier. (Dupin, *Bibl. ecclés.*, t. XVII, p. 45.)

les principaux siéges de l'Orient; ils détestaient hautement, et peut-être avec quelque affectation, l'impiété d'Ætius; ils faisaient profession de croire, ou sans réserve, ou conformément aux saintes Écritures, que le fils était très-différent de toutes les autres créatures et qu'il était semblable au père seulement; mais ils niaient qu'il fût ou de la même ou d'une semblable substance. Ils déclaraient quelquefois hardiment leur séparation sur ce point, et dans d'autres occasions ils bataillaient sur le mot substance, qui semble renfermer une notion complète ou du moins distincte de la nature de la Divinité. 3°. La secte qui soutenait la doctrine d'une substance semblable était la plus nombreuse, au moins dans les provinces de l'Asie; et s'il est vrai que les chefs des deux partis se soient trouvés assemblés au concile de Séleucie (1), leur opinion aurait prévalu par une majorité de cent cinq évêques contre quarante-trois. Le mot grec que l'on choisit pour exprimer cette mystérieuse ressemblance a une si grande affinité avec le symbole orthodoxe, que les profanes de tous les siècles ont tourné en ridicule les querelles violentes dont une seule diphthongue avait été la source entre les *homoousiens* et les *homoiousiens*. Comme il arrive souvent que les sons et les caractères qui ont ensemble le plus de rapport

(1) Sabinus (*ap. Socrat.*; l. II, c. 39) a rapporté les actes de ce synode arien; saint Athanase et saint Hilaire en ont expliqué les divisions; Baronius et Tillemont ont soigneusement rassemblé toutes les autres circonstances qui y sont relatives.

servent à représenter les idées les plus opposées, l'observation paraîtrait ridicule si l'on pouvait découvrir quelque différence réelle et sensible entre la doctrine de ceux qu'on appelait improprement semi-ariens, et la doctrine des catholiques. L'évêque de Poitiers, qui, dans la Phrygie où il était exilé, travaillait sagement à concilier les deux partis, cherche à prouver que par une interprétation pieuse et fidèle (1), on peut réduire l'*homoiousion* au sens de *consubstantiel*. Il avoue cependant que ce mot a quelque chose d'obscur et de suspect; et comme si l'obscurité était l'essence des querelles théologiques, les semi-ariens, qui touchaient aux portes de l'Église, furent ceux qui les assaillirent avec la plus implacable fureur.

Foi de l'Église latine ou occidentale.

Les provinces de l'Égypte et de l'Asie, qui avaient adopté la langue et les mœurs des Grecs, étaient infectées du poison de la controverse sur l'arianisme. L'étude familière du système de Platon, un penchant naturel pour la discussion, un idiome harmonieux et abondant, étaient pour le peuple et le clergé de l'Orient une source inépuisable de mots, de distinc-

(1) *Fideli et pia intelligentia*..... De Synod., c. 77, p. 1193. Dans ses courtes remarques apologétiques (publiées pour la première fois par les bénédictins, d'après un manuscrit de Chartres) il observe qu'il se servait de cette expression mesurée, *qui intelligerem et impiam* (p. 1206; *voy*. p. 1146). Philostorg., qui voyait les mêmes objets sous un autre jour, incline à oublier la différence de l'importante diphthongue. (*Voyez* VIII, 17; et Godefroy, p. 352.)

tions, et dans la chaleur de la dispute, ils oubliaient également le doute recommandé par la philosophie et la soumission exigée par la religion. Les peuples de l'Occident étaient d'un caractère moins curieux. Des objets invisibles avaient moins de prise sur leurs passions; ils exerçaient plus rarement leur imagination dans l'art dangereux de la dispute; et telle était l'heureuse ignorance de l'Église gallicane, que plus de trente ans après le premier concile général, saint Hilaire lui-même n'avait point encore connaissance du symbole de Nicée (1). Les Latins n'avaient reçu les lumières de la science divine que par le moyen faible, obscur et douteux d'une traduction. La pauvreté et l'inflexibilité naturelles de leur langue manquaient souvent d'équivalens pour les termes grecs et pour les mots techniques de la philosophie platonicienne (2) qui avaient été consacrés par l'Évangile ou par l'Église à exprimer les mystères de la foi chétienne. Un seul mot défectueux aurait pu introduire dans la théologie latine une longue suite d'erreurs et de perplexités (3). Mais comme les provinces occidentales

(1) *Testor Deum cœli atque terræ mecum neutrum audissem, semper tamen utrumque sensisse.... Regeneratus pridem et in episcopatu aliquantisper manens, fidem Nicenam nunquam nisi exulaturus audivi.* (Saint Hilaire, *De Synodis*, c. 96, p. 1205.) Les bénédictins sont persuadés qu'il gouverna le diocèse de Poitiers plusieurs années avant son exil.

(2) Sénèque (*epist.* 58) se plaint de ce que le το ον des platoniciens (le *ens* des scolastiques plus hardis) ne pouvait s'exprimer par un mot latin.

(3) La préférence que le quatrième concile de Latran

avaient eu le bonheur de puiser leur religion dans une source orthodoxe, elles conservèrent avec constance la doctrine qu'elles avaient reçue avec docilité; elles avaient été munies, par les soins paternels du pontife romain, du préservatif efficace de l'*homoousion* avant que la contagion de l'arianisme se fût étendue jusqu'à leurs frontières. Leurs caractères et leurs sentimens se firent connaître dans le synode mémorable de Rimini, plus nombreux que le concile de Nicée, puisqu'il rassembla plus de quatre cents évêques d'Italie, d'Afrique, d'Espagne, des Gaules, de la Bretagne et de l'Illyrie. Après les premiers débats, le parti arien se trouva composé de quatre-vingts évêques, quoique tous affectassent d'anathématiser le nom et la mémoire d'Arius. L'infériorité de ce nombre était compensée par les avantages de l'adresse, de l'expérience et de la conduite. Ursace et Valens, deux prél[illegible] l'Illyrie, dirigeaient la minorité; ils avaient passé leur vie dans les conciles et dans les intrigues des cours, et s'étaient formés sous le savant Eusèbe dans les guerres religieuses de l'Orient. A force d'argumens et de négociations, ils embarrassèrent, étourdirent et trompèrent l'honnête simplicité des évêques latins, qui se laissèrent enlever le palladium de la foi plus par ruse et par im-

Concile de Rimini. A.D. 360.

donna à la fin à une unité numérique sur l'unité générique, fut favorisée par l'idiome latin. *Voyez* Pétau, t. II, l. IV, c. 13, p. 424; τριας semble donner l'idée de substance, et *trinitas* celle de qualité.

portunité que par violence. On empêcha le concile de Rimini de se séparer jusqu'à ce que ses membres eussent signé une profession de foi captieuse dans laquelle on inséra, en place de l'*homoousion*, quelques expressions susceptibles d'une interprétation hérétique. Ce fut dans cette occasion que, selon saint Jérôme, l'univers s'étonna de se trouver arien (1). Mais les évêques des provinces latines, à peine arrivés dans leurs diocèses, s'aperçurent de leur erreur, se repentirent de leur faiblesse, et désavouèrent avec horreur leur ignominieuse capitulation. L'*homoousion*, dont les fondemens n'avaient été qu'ébranlés, se trouva plus solidement établi que jamais dans toutes les églises de l'Occident (2).

Conduite des empereurs dans les querelles religieuses de l'arianisme.

Tels furent la naissance, les progrès et les révolutions des disputes théologiques qui troublèrent la paix de la chrétienté sous les règnes de Constantin et de ses fils. Mais comme ces princes prétendaient étendre leur despotisme sur les opinions comme sur la fortune et sur la vie de leurs sujets, le poids de leur suffrage entraînait souvent la balance ecclésiastique, et les prérogatives du roi du ciel étaient

(1) *Ingemuit totus orbis, et arianum se esse miratus est.* Saint Jérôme, *Advers. Lucifer.*, t. 1, p. 145.

(2) Sulpice-Sévère (*Hist. sacra*, l. II, p. 419-430, *ed. Lugd. Bat.* 1647) raconte en style éloquent l'histoire du concile de Rimini. On la trouve aussi dans le Dialogue de saint Jérôme contre les lucifériens. Le dessein de ce dernier est d'excuser la conduite des évêques latins, qui se laissèrent tromper et s'en repentirent.

fixées, changées ou modifiées dans le cabinet d'un roi de la terre.

Indifférence de Constantin. A. D. 324.

Quoique le funeste esprit de discorde qui avait pénétré dans toutes les provinces de l'Orient eût troublé le triomphe de Constantin, il vit d'abord l'objet de la dispute avec une froide indifférence. Ignorant encore que les querelles théologiques fussent si difficiles à apaiser, il écrivit avec douceur aux deux antagonistes, Alexandre et Arius (1); et il paraît avoir plutôt écouté dans sa lettre la raison indépendante d'un politique ou d'un soldat, que les principes ou les suggestions de ses conseillers ecclésiastiques. Constantin attribue l'origine de cette controverse à une dispute subtile et frivole sur un point incompréhensible de la loi. Il blâme également l'indiscrétion du prélat qui a élevé la question, et l'imprudence du prêtre qui a voulu la résoudre. Il s'afflige que des chrétiens qui adorent le même Dieu, qui ont la même religion et la même doctrine, puissent être divisés par des distinctions de si peu d'importance; et il recommande sérieusement au clergé d'Alexandrie l'exemple des philosophes de la Grèce, qui soutenaient leurs argumens sans colère, et conservaient la liberté des opinions sans manquer aux

(1) Eusèb., *in vit. Constant.*, l. II, c. 64-72. Baronius est fort offensé des principes de tolérance et d'indifférence religieuse contenus dans cette Épître; Tillemont n'en est pas moins scandalisé. Ils supposent que l'empereur avait autour de lui quelque conseiller pervers, ou Satan ou Eusèbe. *Voyez* les *Remarques* de Jortin, t. II, p. 183.

devoirs de l'amitié. L'indifférence dédaigneuse du souverain aurait peut-être anéanti la dispute, si le torrent populaire avait été moins rapide et moins impétueux, ou si Constantin lui-même avait pu conserver cette froideur prudente au milieu du fanatisme et des factions. Mais ses ministres ecclésiastiques trouvèrent bientôt le moyen d'égarer en lui l'impartialité du magistrat et de réveiller le zèle du prosélyte. Il fut irrité des insultes faites à ses statues, il s'alarma de la grandeur réelle et encore plus de la grandeur imaginaire d'un mal qui faisait de si rapides progrès; et du moment où il rassembla trois cents évêques dans les murs d'un même palais, il éteignit tout espoir de réunion et de tolérance. La présence du monarque augmentait l'importance des débats, son attention multipliait les argumens; il s'exposait lui-même avec une intrépidité patiente qui animait la valeur des combattans. On a fort exalté l'éloquence et la sagacité de Constantin (1). Cependant un général romain dont la religion était encore douteuse, et dont l'esprit n'était éclairé ni par l'étude ni par l'inspiration, était peu capable sans doute de discuter en langue grecque une question méthaphysique ou un article de foi. Mais le crédit d'Osius, son favori, qui paraît avoir présidé au concile de Nicée, peut avoir disposé Constantin en faveur du parti orthodoxe, et l'avoir animé contre les hérétiques; le soin qu'on prit de lui insinuer à propos que ce même

Son zèle. A. D. 325.

(1) Euseb., *in vit. Constant.*, l. III, c. 13.

Eusèbe de Nicomédie, qui se déclarait alors leur protecteur, avait précédemment favorisé l'usurpateur durant la guerre civile, dut encore l'exaspérer contre eux (1). Constantin ratifia le symbole de Nicée; et cette déclaration positive que ceux qui résisteraient au jugement divin du concile pouvaient se préparer à l'exil, étouffa sur-le-champ les murmures d'un petit nombre d'opposans. De dix-sept évêques qui protestaient, le nombre fut immédiatement réduit à deux. Eusèbe de Césarée donna un consentement équivoque à l'*homoousion* (2); et la conduite faible et incertaine d'Eusèbe de Nicomédie ne servit qu'à retarder d'environ trois mois sa disgrâce et son exil (3). On bannit l'impie Arius dans le fond de l'Illyrie, et ses disciples furent flétris par la loi de la dénomination odieuse de porphyriens. On brûla pu-

Il persécute les ariens.

(1) Théodoret (l. 1, c. 20) a conservé une lettre de Constantin au peuple de Nicomédie, dans laquelle le monarque se déclare publiquement l'accusateur d'un de ses sujets. Il appelle Eusèbe ο της τυραννικης ωμοτητος συμμυστης, et se plaint de sa conduite hostile pendant la guerre civile.

(2) *Voyez* dans Socrate (l. 1, c. 8), ou plutôt dans Théodoret (l. 1, c. 12), une lettre originale d'Eusèbe de Césarée dans laquelle il tâche de se justifier d'avoir acquiescé à l'*homoousion*. Le caractère d'Eusèbe a toujours été très-problématique; mais ceux qui ont lu la seconde lettre critique de Le Clerc (*Ars critica*, t. III, p. 30-69) doivent avoir fort mauvaise opinion de l'orthodoxie et de la sincérité de l'évêque de Césarée.

(3) Saint Athanase, t. 1, p. 727; Philostorg., l. 1, c. 10; et les *Commentaires* de Godefroy, p. 41.

bliquement ses écrits, et il fut défendu, sous peine de la vie, d'en conserver. Enfin l'empereur s'était pénétré de l'esprit de la controverse, et le style de ses édits, pleins de sarcasmes et d'invectives, avait pour but d'inspirer à ses sujets la haine qu'il ressentait contre les ennemis du Christ (1).

Mais, comme si la conduite de Constantin eût été l'effet de sa colère plutôt que de ses principes, trois ans s'étaient à peine écoulés depuis le concile de Nicée, qu'il laissa apercevoir quelques symptômes de pitié, et même d'indulgence, pour la secte proscrite que protégeait en secret celle de ses sœurs qu'il aimait le plus : il rappela les exilés, et Eusèbe de Nicomédie, reprenant bientôt son ascendant sur l'esprit de Constantin, fut remis en possession du siége épiscopal dont il avait été ignominieusement chassé. Arius lui-même reçut à la cour les honneurs et les respects que l'on doit à l'innocence opprimée. Le synode de Jérusalem approuva sa doctrine, et l'empereur parut empressé de réparer son injustice en le faisant admettre, par un ordre absolu, à la communion publique dans la cathédrale de Constantinople. Arius mourut le jour même où il devait jouir de son triomphe. Les étonnantes et horribles circonstances de sa mort ont donné à penser que les saints orthodoxes avaient contribué par des moyens

Et les orthodoxes. A. D. 328-337.

(1) Socrate, l. 1, c. 9. Dans les lettres circulaires qu'il adressa aux différentes villes, Constantin employa contre les hérétiques les armes du ridicule et de la raillerie.

plus efficaces que leurs prières, à délivrer l'Église du plus formidable de ses ennemis (1). D'après différentes accusations, saint Athanase d'Alexandrie, Eustache d'Antioche et Paul de Constantinople, les principaux chefs du parti catholique furent jugés et déposés sur les sentences de plusieurs conciles. Constantin les relégua dans les provinces les plus éloignées de sa cour; et le premier des empereurs chrétiens dans ses derniers momens, reçut le sacrement du baptême des mains de l'évêque arien de Nicomédie. On ne peut justifier le gouvernement ecclésiastique de Constantin, du reproche de faiblesse et de légèreté; mais le monarque crédule et peu au fait des stratagèmes de l'esprit de parti, peut s'être laissé séduire par les protestations modestes et trompeuses des hérétiques, dont il ne comprit jamais parfaitement les opinions. Tandis qu'il protégeait Arius et qu'il persécutait saint Athanase, il n'en regardait pas moins le concile de Nicée comme le rempart de la foi chrétienne et la gloire particulière de son règne (2).

(1) Nous tenons cette histoire de saint Athanase, tom. 1, p. 670. Il laisse apercevoir un peu de répugnance à jeter de l'odieux sur la mémoire des morts. Il est possible qu'il ait exagéré ; mais la correspondance continuelle entre Alexandrie et Constantinople ne lui aurait guère permis d'inventer. Ceux qui, croyant au récit littéral de la mort d'Arius, disent que ses boyaux lui sortirent du corps avec ses excrémens, n'ont d'autre alternative que celle du miracle ou du poison.

(2) On peut suivre le changement graduel des sentimens

Constance favorise les ariens. A. D. 337-361.

Les fils de Constantin ont sans doute été admis dès leur enfance au nombre des catéchumènes ; mais ils différèrent leur baptême à l'exemple de leur père, et prétendirent prononcer, comme lui, leur jugement sur les mystères dans lesquels ils n'avaient jamais été régulièrement initiés (1). Le sentiment de Constance, qui hérita des provinces de l'Orient, et qui réunit enfin tout l'empire sous un seul maître, décida, en quelque façon, du sort des trinitaires. Le prêtre ou évêque arien qui avait dérobé pour lui le testament de Constantin, profita de l'heureuse occasion qui l'avait introduit dans la familiarité d'un prince dont les domestiques favoris dirigeaient les conseils. Les eunuques et les esclaves répandaient le poison spirituel dans le palais ; les femmes de l'impératrice le communiquaient aux gardes, et l'empereur le recevait de l'impératrice elle-même (2). Le pen-

---

ou du moins de la conduite de Constantin dans Eusèbe, *vit. Constant.*, l. III, c. 23 ; l. IV, c. 41 ; dans Socrate, l. I, c. 23-39 ; Sozomène, l. II, c. 16-34 ; Théodoret, l. I, c. 14-34 ; et Philostorgius l. II, c. 1-17. Mais le premier de ces écrivains était trop près de la scène de l'action, et les autres en étaient trop éloignés. Il est assez extraordinaire que la continuation de l'histoire de l'Église ait été abandonnée à deux laïques et à un hérétique.

(1) *Quia etiam tum catechumenus sacramentum fidei meritò videretur potuisse nescire.* (Sulpice-Sévère, *Hist. sacra*, l. II, 410.)

(2) Socrate, l. II, c. 2 ; Sozomène, l. III, c. 18 ; saint Athanase, t. I, p. 813-834. Il observe que les eunuques sont naturellement les ennemis du *fils*. Comparez les *Re-*

chant que Constance avait toujours témoigné pour la faction d'Eusèbe, fut cultivé avec succès par l'habileté des chefs de ce parti; et la victoire que l'empereur remporta sur Magnence lui donna une nouvelle disposition et de nouvelles facilités pour faire servir son pouvoir à protéger l'arianisme. Tandis que les deux armées combattaient dans la plaine de Mursa et que le sort des rivaux dépendait de la victoire, le fils de Constantin, prosterné au pied des autels dans l'église des Martyrs, était en proie aux plus vives inquiétudes. Son consolateur spirituel, Valens, évêque arien du diocèse, prenait des précautions pour s'assurer sa faveur, en lui annonçant le premier son triomphe, ou en lui ménageant les moyens de fuir s'il était vaincu. Une chaîne secrète de messagers agiles et sûrs lui rendait compte à chaque instant des vicissitudes du combat; et, tandis que l'empereur tremblait au milieu de ses pâles et mornes courtisans, l'évêque lui annonça que les légions de la Gaule étaient vaincues, et laissa entendre, avec quelque présence d'esprit, qu'un ange lui avait révélé ce glorieux événement. Le monarque reconnaissant attribua le succès de la journée aux mérites et à l'intercession de l'évêque de Mursa dont la foi avait mérité que le ciel se déclarât pour lui par cette marque signalée et miraculeuse de son approba-

---

marques de Jortin sur l'*Histoire ecclésiastique*, vol. IV, page 3, avec une certaine généalogie que l'on trouve dans Candide, c. 4, et qui finit avec un des premiers compagnons de Christophe Colomb.

tion (1). Les ariens, qui regardaient la victoire de Constance comme la leur propre, mirent sa gloire au-dessus de celle de son père (2). Cyrille, évêque de Jérusalem, donna immédiatement après la bataille, la description d'une croix céleste environnée d'un brillant arc-en-ciel. Il prétendit qu'au jour de la Pentecôte, environ à la troisième heure, cette croix avait paru au-dessus de la montagne des Olives, à la grande édification des pèlerins et du peuple de la sainte cité (3). On augmenta peu à peu l'étendue de ce météore. L'historien arien n'a pas craint d'affirmer que les deux armées l'avaient aperçue des plaines de la Pannonie, et que l'usurpateur de la Gaule, qu'il traite à dessein d'idolâtre, avait pris la fuite devant ce signe protecteur de l'orthodoxie chrétienne (4).

(1) Sulpice-Sévère, *in Hist. sacrâ*, l. II, p. 405, 406.

(2) Cyrille (*ap.* Baron., A. D. 353, n° 26) observe que sous le règne de Constantin, la croix avait été trouvée dans les entrailles de la terre; mais qu'elle parut sous le règne de Constance au milieu des airs. Cette opposition prouve évidemment que Cyrille ignorait l'étonnant miracle auquel on attribue la conversion de Constantin; et cette ignorance est d'autant plus surprenante, qu'il n'y avait que douze ans que ce prince était mort, lorsque Cyrille fut sacré évêque de Jérusalem par le successeur immédiat d'Eusèbe de Césarée. *Voyez* Tillemont (*Mém. ecclés.*, t. VIII, p. 715.)

(3) Il n'est pas aisé de déterminer jusqu'à quel point l'imagination de Cyrille peut avoir été secondée par l'apparition d'un cercle solaire.

(4) Philostorgius (l. III, c. 26) est suivi par l'auteur de

Conciles ariens.

Le sentiment d'un judicieux étranger qui a considéré impartialement les progrès de la discorde civile et religieuse, mérite ici notre attention. Quelques lignes d'Ammien, qui servait dans les armées de Constance, et qui avait étudié le caractère de l'empereur, nous instruiront plus que des pages d'invectives scolastiques. « Constance, dit cet historien modéré, a défiguré, par les rêveries de la superstition, la religion chrétienne, qui, en elle-même, est claire et simple. Au lieu d'employer son autorité à réconcilier les deux partis, il a encouragé et propagé, par des disputes de mots, les différends qu'avait excités sa vaine curiosité. Les grands chemins étaient constamment couverts d'une troupe d'évêques qui galopaient d'une province à une autre, pour se rendre à des assemblées qu'on appelle *synodes*, et ces orgueilleux prélats épuisaient l'établissement des postes par les courses rapides et multipliées qu'ils faisaient pour réduire toute la secte à leur opinion particulière (1). » La connaissance détachée que nous avons

la Chronique d'Alexandrie, par Cedrenus et par Nicéphore. *Voyez* Godefroy, *Dissertat.*, p. 188. Ils ne pouvaient pas refuser un miracle même de la main d'un ennemi.

(1) Un passage si curieux mérite d'être transcrit. *Christianam religionem absolutam et simplicem, anili superstitione confundens; in quâ scrutendâ perplexius, quàm componendâ gravius excitaret dissidia plurima; quæ progressa fusius aluit concertatione verborum, ut catervis antistitum jumentis publicis ultrò citròque discurrentibus, per synodos, quas appellant, dum ritum omnem ad suum trahere conan-*

des événemens de l'histoire ecclésiastique sous le règne de Constance, fournirait un ample commentaire à ce passage remarquable, qui justifie les inquiétudes trop fondées de saint Athanase. Il craignait, disait-il, que l'activité turbulente d'un clergé, parcourant tout l'empire en quête de la véritable foi, n'excitât le rire et le mépris des infidèles (1). Dès que l'empereur se vit délivré des terreurs de la guerre civile, il consacra son loisir dans ses quartiers d'hiver à Arles, à Milan, à Sirmium et à Constantinople, aux passe-temps ou aux travaux de la controverse. Le glaive du magistrat et même du tyran appuya les argumens du théologien; et comme Constance a condamné les décrets orthodoxes du concile de Nicée, il est généralement reconnu que son ignorance et son incapacité égalaient sa présomption (2). Les eunuques, les femmes, et les évêques qui gouvernaient cet esprit faible et vain, lui avaient inspiré une aversion invincible pour l'*homoousion;* mais sa conscience timide s'effrayait de l'impiété d'Ætius. La dangereuse faveur du malheureux Gallus avait aggravé le crime de cet athée qu'on accusait même d'avoir contribué, par des suggestions et des sophismes, à faire massacrer à Antioche les ministres

---

tur (Valois lit *conatur*) *rei vehiculariæ concideret nervos.* (Amm., XXI, 16.)

(1) Saint Athanase, t. I, p. 870.

(2) Socrate, l. II, c. 35-47; Sozomène, l. IV, c. 12-30; Théodoret, l. II, c. 18-32; Philostorgius, l. IV, c. 4-12; l. V, c. 1-4; l. VI, c. 1-5.

impériaux. L'esprit de Constance, incapable de se laisser fixer par la foi ou modérer par la prudence, égaré dans un abîme obscur, se précipitait aveuglément dans l'extrémité opposée à celle qui l'épouvantait. Il embrassait et condamnait successivement les mêmes opinions ; tantôt il exilait, et tantôt il rappelait les chefs des factions arienne et semi-arienne (1). Durant la saison des affaires et des fêtes publiques, il passait les jours et même les nuits à choisir des mots et à peser des syllabes pour en composer les articles incertains de sa foi, qu'il méditait jusque dans son sommeil ; et l'on recevait ses songes incohérens comme des visions célestes. Constance acceptait avec complaisance le titre pompeux d'évêque des évêques, que lui conféraient des ecclésiastiques qui oubliaient les intérêts de leur ordre pour ceux de leurs passions. Le projet d'établir une uniformité de doctrine, pour laquelle il assembla tant de conciles dans les Gaules, dans l'Italie, dans l'Asie et dans l'Illyrie, fut sans cesse déconcerté par sa propre inconstance, par les dissensions des ariens, et par la résistance des catholiques. Il résolut enfin, par un dernier effort qu'il pensait devoir être dé-

(1) Sozomène, l. IV, c. 23 ; saint Athan., t. I, p. 831. Tillemont (*Mém. ecclés.*, t. VII, p. 947) a tiré des Traités détachés de Lucifer de Cagliari différens exemples du fanatisme impérieux de Constance. Le seul titre de ces Traités respire le zèle et inspire la terreur : *Moriendum pro Dei filio ; De regibus apostaticis ; De non conveniendo cum hæretico ; De non parcendo in Deum delinquentibus.*

cisif, d'assembler un concile général dont il dicterait impérieusement les décrets. Le terrible tremblement de terre de Nicomédie, la difficulté de trouver un lieu convenable, et peut-être des motifs secrets de politique, firent changer les arrangemens. Les évêques de l'Orient reçurent ordre de s'assembler à Séleucie en Isaurie, et ceux de l'Occident tinrent leurs séances à Rimini, sur la côte de la mer Adriatique. Au lieu de ne demander à chaque province que deux ou trois députés, l'empereur convoqua le corps entier des évêques. Après quatre jours de débats violens, le concile d'Orient se sépara sans rien décider. Celui d'Occident continua pendant sept mois. Taurus, préfet prétorien, avait ordre de ne laisser partir les prélats que quand ils auraient unanimement adopté la même opinion; il était autorisé à exiler quinze des plus indociles, et avait la promesse du consulat en cas qu'il fît réussir cette difficile entreprise. Ses sollicitations et ses menaces, l'autorité du souverain, les sophismes de Valens et d'Ursace, le malaise, le froid, la faim, l'ennui profond d'un exil sans terme, arrachèrent enfin à la répugnance des évêques de Rimini le consentement qui leur était demandé. Les députés de l'Orient et de l'Occident se rendirent à Constantinople dans le palais de l'empereur, et il eut la satisfaction de donner à l'univers une profession de foi qui établissait la *ressemblance* sans exprimer la *consubstantialité* du fils de Dieu (1). A. D. 360.

(1) Sulpice-Sévère, *Histor. sacra*, l. II, p. 418-430. Les

Mais le triomphe de l'arianisme avait été précédé de l'éloignement du clergé orthodoxe, qu'on ne put ni corrompre ni intimider; et la persécution injuste et inutile du grand saint Athanase déshonora le règne de Constance.

Caractère et aventures d'Athanase.

On a rarement occasion de remarquer, soit dans la vie active, soit dans la vie spéculative, les effets que peut produire, et les obstacles que peut surmonter le génie d'un seul homme quand il s'applique invariablement à un seul objet. Le nom immortel d'Athanase (1) sera toujours étroitement lié à la doctrine catholique de la Trinité, à la défense de laquelle il consacra tous les momens de sa vie et toutes les facultés de son être. Élevé dans la maison d'Alexandre, il s'était vigoureusement opposé à l'hérésie arienne dès ses commencemens. Il avait rempli, pendant la vieillesse de ce prélat, les importantes

historiens grecs étaient fort mal instruits des affaires de l'Occident.

(1) Nous pouvons regretter que saint Grégoire de Nazianze ait composé le panégyrique et non pas la vie de saint Athanase; mais nous pouvons tirer des matériaux authentiques de ses propres épîtres et de ses apologies, t. 1, p. 670-951. Je n'imiterai pas l'exemple de Socrate (l. II, c. 1) qui publia la première édition de son histoire sans consulter les écrits de saint Athanase. Cependant, Socrate même, Sozomène, écrivain beaucoup plus actif dans ses recherches, et le savant Théodoret, lient la vie de saint Athanase à l'Histoire ecclésiastique. Par les soins de Tillemont (t. VIII) et des éditeurs bénédictins, les faits ont été recueillis, et toutes les difficultés examinées.

fonctions de son secrétaire, et les vertus naissantes du jeune diacre frappèrent les pères du concile de Nicée de surprise et de respect. Un danger public fait souvent oublier les misérables prétentions de l'âge et du rang; et, cinq mois après son retour de Nicée, le diacre Athanase obtint le siége archiépiscopal d'Alexandrie. Il l'occupa pendant quarante-six ans, et cette longue administration se passa en combats contre l'arianisme. Banni cinq fois de son siége, il consuma vingt ans de sa vie dans l'exil et dans les dangers; et presque toutes les provinces de l'empire furent successivement témoins de son mérite et des persécutions qu'il souffrit pour la cause de l'*homoousion* dont il considérait la défense comme le seul plaisir, la seule affaire, le premier devoir et la gloire de sa vie. Au milieu des orages de la persécution, l'archevêque d'Alexandrie se montra patient dans ses travaux, jaloux de sa réputation, indifférent pour les dangers; et quoique atteint de la contagion du fanatisme, saint Athanase déploya une supériorité de caractère et de talens qui le rendait plus digne que les fils dégénérés de Constantin, de gouverner une grande monarchie. Eusèbe de Césarée avait une érudition plus profonde et plus étendue; l'éloquence sans art d'Athanase ne pouvait se comparer au style élégant d'un Grégoire et d'un Basile; mais lorsqu'il était appelé à défendre sa conduite ou ses sentimens, il écrivait et parlait, sans préparation, avec une véhémence et une clarté qui entraînaient la persuasion. L'Église orthodoxe l'a toujours consi-

A. D. 326-373

déré comme un de ses plus sages professeurs de théologie, et il avait la réputation d'être versé dans deux sciences profanes, moins convenables à un prélat, dans la jurisprudence (1) et dans la divination (2). Ses partisans attribuèrent à l'inspiration divine, et ses ennemis imputèrent à une magie infernale quelques conjectures justes qu'il fit sur l'avenir, et dont, en raisonnant avec impartialité, on aurait dû faire honneur à son expérience et à son jugement.

Mais comme le primat d'Égypte eut continuellement à combattre les passions et les préjugés des hommes de tous les états, depuis le moine jusqu'à l'empereur, la connaissance du cœur humain fut sa première étude et la plus importante de ses acquisitions. Il conservait au milieu des différens aspects d'un théâtre continuellement changeant, un coup d'œil toujours également juste et sûr, et ne manquait jamais de saisir ces momens décisifs dont les génies médiocres ne sentent le prix que quand ils les ont irrévocablement perdus. L'archevêque d'Alexandrie savait distinguer quand il fallait déployer la hardiesse

(1) Sulpice-Sévère (*Hist. sacra*, l. II, p. 396) le traite de chicaneur, de jurisconsulte. On ne découvre ce caractère ni dans la vie ni dans les écrits de saint Athanase.

(2) *Dicebatur enim fatidicarum sortium fidem, quæve augurales portenderent alites scientissimè callens aliquoties prædixisse futura.* (Ammien, XV, 7.) Sozomène raconte une prophétie, ou plutôt une plaisanterie (l. IV, c. 10,) qui prouve évidemment, si les corbeaux parlent latin, que saint Athanase comprenait le langage des corbeaux.

du commandement, ou suivre les voies de l'insinuation, combien de temps il pouvait combattre l'autorité, et quand il était prudent de fuir la persécution. Tandis qu'il dirigeait les foudres de l'Église contre l'hérésie et la rebellion, il conservait au milieu des siens la douceur indulgente et flexible d'un prudent chef de parti. L'élection d'Athanase n'a point échappé aux reproches de précipitation et d'irrégularité (1); mais la décence de sa conduite le rendit cher au peuple et au clergé. Les habitans d'Alexandrie voulaient prendre les armes pour la défense de leur éloquent et généreux prélat. L'attachement invariable de son clergé lui servit de soutien ou du moins de consolation dans ses malheurs, et les cent évêques de l'Égypte défendirent toujours sa cause avec intrépidité. Ainsi qu'auraient pu le lui prescrire l'orgueil et la politique, Athanase visitait son diocèse, depuis les bouches du Nil jusqu'aux confins de l'Éthiopie : il conversait familièrement avec les derniers du peuple, et saluait avec humilité les ermites et les saints du désert (2); ce n'était pas seu-

(1) Dans les conciles tenus contre saint Athanase, on relève légèrement l'irrégularité de son ordination. *Voyez* Philostorgius, l. II, c. 11; et Godefroy, p. 71. Mais on ne peut guère supposer que l'assemblée des évêques de l'Égypte ait attesté solennellement une fausseté reconnue. (Saint Athan., t. I, p. 726.)

(2) *Voyez* l'*Histoire des Pères du Désert*, publiée par Rosweide; et Tillemont (*Mém. ecclés.*, t. VII), dans les vies de saint Antoine, saint Pachome, etc. Saint Athanase lui-

lement dans les assemblées ecclésiastiques, parmi ceux dont le rapprochaient une éducation et des habitudes semblables, qu'Athanase faisait sentir l'ascendant de son génie : il se présentait dans la cour des princes avec une aisance ferme et respectueuse ; et dans les vicissitudes de sa bonne et de sa mauvaise fortune, il ne perdit jamais ni la confiance de ses amis ni l'estime de ses adversaires.

Persécution d'Athanase. A. D. 330.

Dans sa jeunesse, le primat d'Égypte résista à Constantin-le-Grand, qui lui avait ordonné plusieurs fois d'admettre Arius à la communion catholique (1). L'empereur respecta l'inflexible opposition d'Athanase, et semblait disposé à la lui pardonner : la faction qui le regardait comme son plus formidable ennemi, fut forcée de dissimuler sa haine, et de préparer de loin une attaque indirecte. On répandit des soupçons et des bruits calomnieux ; on représenta l'archevêque comme un tyran orgueilleux ; on l'accusa hautement d'avoir violé le traité conclu dans

même, qui ne dédaigna pas d'écrire la vie de son ami saint Antoine, a soigneusement observé que ce saint moine avait souvent annoncé et déploré les désordres de l'hérésie arienne.

(1) Constantin, dans les commencemens, menaça de paroles ; mais dans ses lettres il avait recours à la prière, *και αγραφως μεν ηπειλει, γραφων δε, ηξιω*. Insensiblement elles prirent le ton menaçant. Mais en même temps qu'il exigeait que l'Église fût ouverte à *tous*, il évitait de spécifier le nom odieux d'Arius. Saint Athanase, en politique habile, indique soigneusement ces nuances (t. 1, p. 788), qui lui fournirent quelques moyens d'excuse et de délai.

le concile de Nicée avec les disciples schismatiques de Mélèce (1). Saint Athanase avait ouvertement désapprouvé cette paix ignominieuse; et l'empereur se laissa persuader que le primat abusait de son autorité civile et ecclésiastique, pour persécuter des sectaires qui lui étaient odieux; qu'il avait brisé d'une main sacrilége un calice dans une de leurs églises de Maræotis; qu'il avait fait fouetter ou mettre en prison six de leurs évêques, et qu'il avait poussé la cruauté jusqu'à assassiner ou mutiler de sa propre main Arsène, autre prélat du même parti (2). Ces accusations attaquaient l'honneur et la vie d'Athanase; Constantin les remit à son frère Dalmatius-le-Censeur, qui résidait à Antioche. On assembla successivement des synodes à Tyr et à Césarée, et les évêques de l'Orient eurent ordre de juger le primat avant de procéder à la consécration de la nouvelle église de la Résurrection à Jérusalem. Athanase pouvait être sûr de sa propre innocence; mais, persuadé que la haine qui avait dicté l'accusation, dicterait aussi les

(1) Les mélétiens d'Égypte, de même que les donatistes d'Afrique, prirent naissance dans une querelle épiscopale, produite par l'esprit de persécution. Je n'ai pas le loisir de suivre une controverse obscure, qui semble avoir été défigurée par la partialité de saint Athanase et l'ignorance de saint Épiphane. *Voy.* l'*Hist. génér. de l'Égl.*, par Mosheim, vol. 1, p. 201 (trad. angl.).

(2) Sozomène (l. II, c. 25) détaille la manière dont les six évêques furent traités. Mais saint Athanase, si abondant sur le sujet d'Arsène et du calice, ne fait pas la moindre réponse à cette grave accusation.

procédures et la sentence, il récusa prudemment le tribunal de ses ennemis, méprisa les ajournemens du synode de Césarée, et après de long délais, habilement concertés, ne se soumit enfin qu'à l'ordre absolu de l'empereur, qui menaçait de punir sa désobéissance s'il refusait de comparaître devant le
A. D. 335. concile de Tyr (1). Athanase, avant de quitter Alexandrie, à la tête de cinquante prélats d'Égypte, s'était sagement assuré le secours des mélétiens, et Arsène lui-même, la prétendue victime et l'ami secret du primat, était caché dans son cortége. Eusèbe de Césarée déploya dans le concile de Tyr, qu'il dirigeait, moins de prudence et plus de passion qu'on n'aurait dû en attendre de ses lumières et de son expérience. Sa nombreuse faction faisait retentir la salle des noms d'homicide et de tyran, et les clameurs étaient encouragées par la patience apparente d'Athanase, qui attendait en silence le moment de répondre d'une manière décisive, en faisant paraître au milieu de l'assemblée Arsène plein de vie et sans blessure. Il ne pouvait pas répondre d'une manière si évidente et si victorieuse aux autres accusations : cependant l'archevêque était en état de prouver que dans le village où on l'accusait d'avoir brisé un calice,

(1) Saint Athanase, t. I, p. 788; Socrate, l. I, c. 28; Sozomène, l. II, c. 25. L'empereur, dans sa lettre de convocation (Euseb., *in vit. Constant.*, l. IV, c. 42), semble juger d'avance quelques membres du clergé; et il était plus que probable que les évêques du synode appliqueraient ces reproches à saint Athanase.

il n'avait jamais existé ni église, ni autel, ni calice. Les ariens, résolus de trouver leur ennemi coupable et de le condamner, essayèrent cependant de déguiser leur injustice sous une apparence de formalités judiciaires. Le synode chargea six évêques de faire des informations sur les lieux; et cette mesure, à laquelle s'opposèrent rigoureusement les évêques d'Égypte, ouvrit le champ à de nouvelles scènes de violences et de parjures (1). Lorsque les députés furent revenus d'Alexandrie, la majorité du concile prononça contre Athanase une sentence définitive d'exil et de dégradation. Après avoir dicté un décret plein de fiel, de fureur et de perfidie, qu'ils présentèrent à l'empereur, et qu'ils publièrent dans l'église catholique, les prélats reprirent le maintien dévot qui convenait au pèlerinage du saint Sépulcre (2).

Premier exil d'Athanase. A. D. 336.

Mais Athanase, loin de se soumettre à l'injuste arrêt de ses juges, n'avait pas même voulu y donner quelque poids par sa présence; et sans attendre sa sentence, l'intrépide primat, résolu d'apprendre, par une dangereuse expérience, si le trône était inaccessible à la voix de la vérité, se jeta dans une barque prête à partir pour la ville impériale. Craignant

(1) *Voyez* particulièrement la seconde apologie de saint Athanase, tom. I, p. 763-808; et *ses Épîtres aux moines*, p. 808-866. Elles sont appuyées sur des documens originaux et authentiques. Elles inspireraient cependant plus de confiance s'il s'y montrait moins innocent, et ses ennemis moins absurdes.

(2) Euseb., *in vit. Constant.*, l. IV, c. 41-47.

que l'empereur ne refusât ou n'éludât une audience s'il la lui demandait, il tint son arrivée secrète; et épiant le moment où Constantin, revenant d'une maison de campagne voisine, rentrait à cheval dans la ville, l'archevêque, au milieu de la principale rue de Constantinople, se présenta hardiment devant son souverain irrité. Surpris et indigné de cette étrange apparition, Constantin donna ordre à ses gardes d'éloigner l'importun; mais un respect involontaire arrêta son ressentiment, et la hauteur du monarque se sentit subjuguée par le courage et l'éloquence d'un évêque qui réclamait sa justice et réveillait sa conscience (1). Constantin écouta les plaintes d'Athanase avec une attention impartiale et même bienveillante: il fit sommer les juges de lui rendre compte de leurs procédés; et les artifices de la faction d'Eusèbe auraient été confondus, si une adroite calomnie ne fût venue aggraver les charges portées contre le primat, en y ajoutant la supposition d'un crime impardonnable. On l'accusa du coupable projet de retenir à Alexandrie la flotte chargée de grains pour l'approvisionnement de Constantinople (2).

(1) Saint Athanase, t. I, p. 804. Dans une église dédiée à saint Athanase, le tableau de cette circonstance de sa vie aurait été plus intéressant que la plupart des miracles et des martyres.

(2) Saint Athanase, t. I, p. 729; Eunape (*in vit. Sophist.*, p. 36 37, édit. Commelin) a raconté un singulier trait de la crédulité et de la cruauté de Constantin dans une circonstance semblable. L'éloquent Sopater, philosophe syrien,

L'empereur jugea qu'il était prudent d'assurer la paix de l'Égypte par l'absence d'un chef factieux; mais il refusa de nommer à son archevêché; et la sentence qu'il prononça, après avoir hésité long-temps, fut plutôt un ostracisme jaloux qu'un exil ignominieux. Athanase passa vingt-huit mois dans la province reculée de la Gaule, mais à la cour hospitalière de Trèves. La mort de Constantin changea la face des affaires. L'indulgence d'un nouveau règne rétablit Athanase sur son siége archiépiscopal, et l'honorable édit que donna à cette occasion le jeune Constantin, exprime un sentiment profond de l'innocence et du mérite de l'hôte respectable qu'il avait reçu dans sa cour (1).

Restauration d'Athanase. A. D. 338.

La mort de ce prince exposa le primat d'Égypte à une seconde persécution; et [redacted] faible Constance, souverain de l'Orient, devint bientôt le complice secret du parti d'Eusèbe. Quatre-vingt-dix évêques de cette secte, ou plutôt de cette faction, s'assemblè-

Son second exil. A. D. 341.

était aimé de l'empereur; mais il eut le malheur de déplaire à Ablavius, préfet du prétoire. La flotte chargée de grains, faute d'un vent du midi, ne put arriver, et le peuple de Constantinople murmura. Sopater eut la tête tranchée, pour avoir, disait la sentence, arrêté les vents par une puissance magique. Suidas ajoute que Constantin voulait prouver par cette exécution qu'il avait absolument renoncé à la superstition des gentils.

(1) En revenant, il vit deux fois Constance à Viminiacum et à Césarée en Cappadoce. (Saint Athanase, t. I, p. 676.) Tillemont prétend que Constantin le présenta à ses deux frères dans la Pannonie. (*Mém. ecclés.*, t. VIII, p. 69.)

rent à Antioche, sous le prétexte spécieux de dédier la cathédrale. Ils composèrent une profession de foi en termes obscurs, mêlés d'une teinte de semi-arianisme, et vingt-cinq canons qui servent encore de règle à la discipline des Grecs orthodoxes (1). On décida, avec une apparence d'équité, qu'un évêque dépossédé par un synode ne pouvait être remis en possession de son évêché que par un second synode composé du même nombre d'ecclésiastiques; et on appliqua immédiatement cette loi à la cause d'Athanase. Le concile d'Antioche prononça ou plutôt confirma sa dégradation : un étranger, nommé Grégoire, prit possession de son archevêché, et Philagrius, préfet d'Égypte (2), eut ordre de soutenir l'autorité du nouveau primat de toute la puissance civile et militaire de la province. Victime de la conspiration des prélats de l'Asie, Athanase se retira d'Alexandrie, et pendant trois ans exilé et sup-

---

(1) *Voyez* Beveridge, *Pandect.*, t. I, p. 429-452; et t. II, *Notes*, p. 182; Tillemont, *Mém. ecclés.*, t. VI, p. 310-324. Saint Hilaire de Poitiers a parlé de ce synode d'Antioche d'une manière beaucoup trop favorable et trop respectueuse. Il y compte quatre-vingt-dix-sept évêques.

(2) Saint Grégoire de Nazianze fait un grand éloge (t. I, *orat.* 21, p. 390, 391) de ce magistrat si odieux à saint Athanase :

Sæpè premente Deo fert Deus alter opem.

J'aime à trouver, pour l'honneur du genre humain, quelques bonnes qualités chez les hommes que la faction opposée représentait comme des tyrans et des monstres.

pliant (1), il assiégea le trône pontifical du Vatican. Par son ardente assiduité à s'instruire dans la langue latine, il se mit bientôt en état de négocier avec le clergé d'Occident (2). L'orgueilleux Jules se laissa séduire par ses flatteries délicates, et diriger par ses conseils. Athanase persuada au pontife romain que la gloire de son siége était intéressée à recevoir son appel. Son innocence fut unanimement reconnue dans un concile composé de cinquante évêques d'Italie. Au bout des trois ans, le primat fugitif revint à Milan, à la sollicitation de Constans, qui conservait au milieu de ses déréglemens un zèle sincère pour la foi orthodoxe. L'or vint à l'appui de l'équité (3),

(1) Valois (*Observ. ad calcem*, t. II; *Hist. ecclés.*, l. I, c. 1-5) et Tillemont (*Mém. ecclés.*, t. VIII, p. 674, etc.) ont discuté avec soin les doutes chronologiques qui obscurcissent la question de la résidence de saint Athanase à Rome. J'ai suivi l'hypothèse de Valois, qui n'admet qu'un seul voyage après l'intrusion de Grégoire.

(2) Je ne puis résister à l'envie de transcrire une observation judicieuse de Wetstein (*Prolegomen.* N. T., p. 19). *Si tamen Historiam ecclesiasticam velimus consulere, patebit jam inde à seculo quarto, cum, ortis controversiis, Ecclesiæ grecicæ doctores in duas partes scinderentur, ingenio, eloquentiâ, numero, tantùm non æquales, eam partem quæ vincere cupiebat Romam confugisse, majestatemque pontificis comiter coluisse, eoque pacto oppressis per pontificem et episcopos latinos adversariis prævaluisse, atque orthodoxiam in conciliis stabilivisse. Eam ob causam, Athanasius, non sine comitatu, Romam petiit, pluresque annos ibi hæsit.*

(3) Philostorg. (l. III, c. 12.) En supposant que saint Athanase ait employé des moyens de séduction en faveur

et les ministres de Constans conseillèrent à leur souverain de convoquer une assemblée ecclésiastique qui pût agir comme représentant l'Église catholique.
A. D. 346. Quatre-vingt-quatorze évêques de l'Occident et soixante-seize de l'Orient se trouvèrent ensemble à Sardica, sur les confins des deux empires, mais dans les états du protecteur d'Athanase. Leurs débats firent bientôt place à des mesures hostiles. Les évêques d'Orient, se croyant en danger, cherchèrent précipitamment leur sûreté à Philippopolis dans la Thrace, et les deux conciles foudroyèrent réciproquement leurs ennemis, qu'ils appelaient pieusement les ennemis du vrai Dieu. Leurs décrets furent publiés et ratifiés dans leurs provinces respectives. Athanase était en même temps révéré comme un saint dans l'Occident, et abhorré comme un scélérat dans l'Orient (1). Le concile de Sardica découvrit les premiers symptômes de schisme et de discorde entre les Églises grecque et latine, séparées d'abord par une dissidence accidentelle dans leurs opinions

---

de la religion, on pourrait justifier ou au moins excuser sa conduite par l'exemple de Caton et de Sidney, dont le premier est accusé d'avoir payé, et l'autre d'avoir été payé pour défendre la liberté publique.

(1) Le canon qui accorde l'appel aux pontifes romains, a presque élevé le synode de Sardica au rang des conciles généraux, et on a confondu, ou par adresse, ou par ignorance, ses actes avec ceux du concile de Nicée. *Voy.* Tillemont, tom. VIII, p. 689; et *le Traité* de Geddes, vol. II, p. 419-460.

religieuses, et ensuite par la différence permanente de leur langage.

Seconde restauration d'Athanase. A. D. 349.

Durant son second exil en Occident, Athanase fut souvent admis en présence de l'empereur dans les différentes villes de Capoue, Lodi, Milan, Vérone, Padoue, Aquilée, et Trèves. L'évêque du diocèse l'accompagnait ordinairement dans ces entrevues, et le *grand-maître des offices* restait toujours devant le voile ou rideau qui masquait l'appartement du souverain. Le primat en appelle à ces témoins respectables de sa constante modération dans ces entretiens (1). La prudence devait suffire pour lui faire conserver le respect et ce ton de douceur qui conviennent à un sujet et à un évêque. Dans ces conversations familières avec le monarque de l'Occident, Athanase se bornait sans doute à déplorer l'aveuglement de Constance; mais ne ménageant ni les eunuques ni les prélats ariens, qu'il chargeait hardiment de la division de l'Église et du danger auquel la foi catholique se trouvait exposée, il excitait Constans à imiter le zèle et à mériter la gloire de son père. L'empereur déclara qu'il était résolu d'employer les forces militaires et les trésors de l'Europe à soutenir la foi orthodoxe, et fit savoir à son frère Constance, dans une lettre courte et impérative, que s'il

(1) Comme saint Athanase répandait secrètement des invectives contre Constance (*voyez l'Épître aux moines*), tandis qu'il l'assurait personnellement de son profond respect, nous pourrions raisonnablement nous défier des protestations de l'archevêque, t. 1, p. 677.

ne consentait pas à remettre immédiatement Athanase en possession de sa place et de ses droits, il irait lui-même, suivi d'une flotte et d'une armée, l'installer sur son siége archiépiscopal d'Alexandrie (1). Mais la condescendance de Constance prévint cette guerre religieuse qui eût fait horreur à la nature, et l'empereur d'Orient daigna faire des avances de réconciliation à un de ses sujets qu'il avait injustement persécuté. Athanase, usant d'une noble fierté, ne se rendit qu'après trois lettres consécutives de son souverain. Elles étaient remplies de protestations d'estime, d'assurances de protection et de bienveillance, et l'invitaient à se rendre dans son archevêché. Constance ajoutait l'humiliante précaution de faire attester par ses ministres la sincérité de ses intentions; il la manifesta d'une manière plus éclatante par les ordres positifs qui furent envoyés en Égypte pour rappeler tous les amis et les adhérens d'Athanase, leur rendre leurs priviléges, publier leur innocence, et faire disparaître des registres publics les arrêts illégaux arrachés par le crédit de la faction d'Eusèbe. Après avoir obtenu toutes les sûretés et toutes les satisfactions que pouvaient demander la justice et l'honneur, l'archevêque traversa lentement les provinces de la Thrace, de l'Asie et de la Syrie, et reçut dans sa route,

(1) Malgré le silence de saint Athanase et la fausseté manifeste de la lettre insérée par Socrate, ces menaces se trouvent constatées par le témoignage de Lucifer de Cagliari et de Constance lui-même. *Voyez* Tillemont, t. VIII, p. 693.

de la bassesse des évêques orientaux, des hommages qui excitaient son mépris sans tromper sa pénétration (1). Il vit à Antioche l'empereur Constance; reçut avec une assurance modeste les embrassemens et les protestations de son maître, et éluda la proposition d'accorder une église particulière aux ariens d'Alexandrie, en demandant une égale tolérance pour ceux de son parti dans les autres villes de l'empire. Cette réponse aurait pu paraître juste et modérée dans la bouche d'un prince indépendant. L'entrée de l'archevêque dans sa capitale fut une procession triomphale. Son absence et ses malheurs l'avaient rendu cher aux habitans d'Alexandrie. L'autorité qu'il exerçait avec rigueur se trouva plus solidement établie, et sa gloire se répandit dans tout le monde chrétien, depuis l'Éthiopie jusque dans la Bretagne (2).

Ressentiment de Constance. A. D. 351.

Mais le sujet qui force son souverain à dissimuler ne doit pas compter sur une réconciliation sincère et durable. La mort tragique de Constans priva bientôt

(1) J'ai toujours eu des doutes sur la rétractation d'Ursace et de Valens (saint Athan., t. I, p. 776); leurs épîtres à Julius, évêque de Rome, et à saint Athanase, ont une tournure et un style si différens, qu'elles ne peuvent sortir de la même source: l'une parle le langage de criminels qui confessent leur crime et leur infamie, et l'autre celui d'ennemis qui demandent à se réconcilier sous des conditions honorables.

(2) Les circonstances de ce second retour peuvent se tirer de saint Athanase lui-même, t. I, p. 769, 822, 843; Socrate, l. II, c. 18; Sozomène, l. III, c. 19; Théodoret, l. II, c. 11, 12; Philostorgius, l. III, c. 10.

Athanase d'un protecteur puissant et généreux. La guerre civile, entre l'assassin et le dernier frère de Constans, déchira pendant trois ans l'empire, et donna quelques instans de repos à l'Église catholique. Les deux rivaux ménagèrent l'amitié d'un prélat qui, par son autorité personnelle, pouvait fixer la résolution incertaine d'une province importante. Il donna audience aux ambassadeurs de Magnence, avec lequel on l'accusa depuis d'avoir conservé une correspondance secrète (1), et Constance assura le vénérable Athanase, son père chéri, que malgré les faux bruits débités par leurs ennemis communs, il avait hérité des sentimens aussi-bien que des états de son frère (2). La reconnaissance et l'humanité auraient pu sans doute disposer l'archevêque à déplorer la fin prématurée de Constans et à détester le crime de Magnence; mais comme Athanase était convaincu que les craintes de Constance étaient son unique sauvegarde, cette idée refroidissait peut-être un peu la ferveur des prières qu'il adressait au ciel pour le succès de la cause la plus juste. En effet, Athanase dut bientôt attendre sa ruine, non plus des complots et de la haine obscure de quelques évêques superstitieux ou

(1) Saint Athanase (t. 1, p. 677, 678) défend son innocence par des plaintes pathétiques, des assertions solennelles et des argumens spécieux. Il convient qu'on a forgé des lettres en son nom; mais il demande qu'on questionne ses secrétaires et ceux du tyran, et que l'on constate si les uns les ont écrites, et si les autres les ont reçues.

(2) Saint Athanase, t. 1, p. 825-844.

irrités, abusant de l'autorité d'un maître crédule, mais des efforts de l'empereur, qui, laissant éclater un ressentiment long-temps contenu, déclara la résolution de venger ses injures personnelles (1); et le premier hiver qu'il passa à Arles, après sa victoire, fut employé à assurer son triomphe sur un ennemi plus odieux que le tyran qu'il venait de vaincre.

Conciles d'Arles et de Milan. A. D. 353-355.

Si le caprice du souverain eût exigé la mort du citoyen le plus illustre et le plus vertueux de la république, la violence ouverte de ses satellites, et la perfide complaisance des magistrats, se seraient empressées à l'envi de le satisfaire. Les précautions, les lenteurs avec lesquelles il fut obligé de procéder à la condamnation et au châtiment d'un évêque aimé du peuple, les difficultés qu'il y trouva, apprirent à l'univers que les priviléges de l'Église avaient déjà ranimé, dans le gouvernement romain, le sentiment de l'ordre et de la liberté. La sentence prononcée par le synode de Tyr, et souscrite par la majorité des évêques d'Orient, n'avait pas été formellement annulée, et l'autorité qu'Athanase exerçait dans son diocèse, quoique dégradé par ses confrères, pouvait être regardée comme illégale et même criminelle. Mais Constance voulut d'abord ôter au primat la ressource puissante qu'il avait trouvée dans l'attachement du

(1) Saint Athanase, tom. I, p 861. Theodoret, l. II, c. 16. L'empereur déclara qu'il avait plus a cœur de dompter saint Athanase, qu'il n'avait désiré de vaincre Magnence ou Sylvanus.

clergé d'Occident, et s'assurer le consentement des évêques latins, avant de hasarder l'exécution de la sentence. Deux années se passèrent en négociations ecclésiastiques; la cause de l'empereur contre un de ses sujets fut solennellement débattue dans le synode d'Arles, et peu de temps après, dans le concile de Milan (1), en présence de trois cents évêques. Leur probité se laissa séduire peu à peu par les argumens de la faction arienne, par les artifices des eunuques et par les pressantes sollicitations d'un souverain qui sacrifiait sa dignité à sa vengeance, et manifestait ses propres passions en dirigeant celles du clergé. Il employa avec succès la corruption, le plus sûr indice d'une liberté constitutionnelle; des présens, des honneurs et des priviléges furent le prix offert, et accepté, des suffrages des évêques (2), et il repré-

(1) Les écrivains grecs ont raconté avec si peu de clarté ou de fidélité les affaires du concile de Milan, que nous sommes fort heureux d'avoir pour ressource quelques lettres d'Eusèbe, tirées par Baronius des archives de l'église de Verceiles, et une ancienne Vie de Denys de Milan, publiée par Bollandus. *Voyez* Baronius, A. D. 355, et Tillemont, t. VII, p. 1415.

(2) Les honnenrs, les présens et les fêtes qui séduisaient tant de prélats, sont mentionnés avec indignation par les évêques dont la probité ou la fierté n'avait point succombé à ces tentations. Nous combattons, disait saint Hilaire, évêque de Poitiers, contre Constance l'ante-christ, qui caresse le ventre au lieu de flageller les épaules, *qui non dorsa cædit sed ventrem palpat.* (S. Hil. *contrà Constant.*, c. 5, p. 1240.)

senta adroitement l'expulsion du primat comme le seul moyen de pacifier et de réunir l'Église catholique. Les amis d'Athanase ne manquèrent cependant ni à leur chef ni à la cause qu'ils avaient embrassée. Avec une véhémence que la sainteté de leur caractère rendait moins dangereuse, ils défendirent la cause de la justice et de la religion, dans les débats publics et dans leurs conférences particulières avec l'empereur. Ils lui déclarèrent que ni l'espoir de sa faveur, ni la crainte de sa colère ne les feraient consentir à condamner un confrère absent, innocent et respectable (1). Ils affirmaient, avec une apparence de raison, que le décret illégal du concile de Tyr était annullé depuis long-temps par les édits de l'empereur lui-même, par la réinstallation honorable de l'archevêque d'Alexandrie, et par la rétractation ou le silence de ses plus bruyans adversaires. Ils alléguaient que son innocence avait été unanimement attestée par tous les évêques de l'Égypte, et reconnue dans les conciles de Rome et de Sardica (2) par

(1) Ammien, qui n'avait qu'une connaissance très-obscure et très-superficielle de l'histoire ecclésiastique, dit quelque chose de cette opposition (XV, 7). *Liberius.... perseveranter renitebatur, nec visum hominem, nec auditum damnare nefas ultimum sæpe exclamans; apertè scilicet recalcitrans imperatoris arbitrio. Id enim ille Athanasio semper infestus*, etc.

(2) Ou plutôt par le parti orthodoxe du concile de Sardica. Si les évêques avaient donné de bonne foi leurs suffrages, la division se serait trouvée de quatre-vingt-quatorze à soixante-seize. M. de Tillemont (t. VIII, p. 1147-1158)

la sentence impartiale de l'Église latine ; et ils déploraient la destinée rigoureuse d'Athanase, qui, après avoir joui si long-temps de sa dignité, d'une grande réputation et de la confiance apparente de son souverain, se trouvait exposé de nouveau à se justifier d'accusations fausses et extravagantes. Leurs raisons paraissaient justes et leur conduite était respectable; mais dans ce débat long et opiniâtre, qui fixait tous les yeux de l'empire sur un seul évêque, les deux factions ecclésiastiques étaient réciproquement disposées à sacrifier la justice et la vérité à leur principal objet, qui était d'écarter ou de soutenir l'intrépide défenseur du symbole de Nicée. Les ariens jugeaient prudent de déguiser encore, sous un langage ambigu, leurs vrais sentimens et leurs projets réels; mais les évêques orthodoxes, soutenus de la faveur du peuple et du décret d'un concile général, insistèrent dans toutes les occasions, et particulièrement à Milan, sur la tache d'hérésie dont leurs adversaires devaient nécessairement se laver, avant d'être reçus à juger la conduite du grand Athanase (1).

Condamnation d'Athanase. A. D. 355.

Mais la voix de la raison, en supposant qu'elle fût du côté d'Athanase, fut réduite au silence par les clameurs d'une majorité factieuse et vénale ; et les conciles d'Arles et de Milan ne se séparèrent qu'après avoir solennellement condamné et déposé l'arche-

est étonné, avec raison, qu'une si faible majorité ait procédé avec tant de vigueur contre ses adversaires, dont le principal fut immédiatement déposé.

(1) Sulpice-Sever., *in Hist. sacrd*, l. II, p. 412.

vêque d'Alexandrie par la double sentence du clergé d'Orient et de celui d'Occident. On requit les évêques opposans de la souscrire et de s'unir en une seule communion religieuse avec les chefs suspects de leurs adversaires. Des messagers d'état portaient une formule de consentement aux évêques absens: et l'empereur, sous le prétexte d'exécuter les décrets de l'Église catholique, bannissait immédiatement ceux qui refusaient de soumettre leur opinion particulière à la sagesse inspirée des conciles d'Arles et de Milan. Parmi ces évêques confesseurs qui subirent l'honorable peine de l'exil, on distingue particulièrement Liberius de Rome, Osius de Cordoue, Paulin de Trèves, Denys de Milan, Eusèbe de Vercelles, Lucifer de Cagliari, et Hilaire de Poitiers. Le rang distingué de Liberius, qui gouvernait la capitale de l'empire, le mérite personnel et la longue expérience du vénérable Osius, l'ancien favori du grand Constantin, et le père de la foi de Nicée, plaçaient ces évêques à la tête de l'Église latine, et leur exemple, soit de résistance ou de soumission, pouvait entraîner une foule de prélats. Mais toutes les tentatives de l'empereur pour séduire ou pour intimider les évêques de Rome et de Cordoue furent long-temps inutiles. L'Espagnol déclara qu'il était prêt à souffrir sous Constance ce qu'il avait éprouvé soixante ans avant sous son grand-père Maximien. Le Romain soutint, en présence de son souverain, l'innocence d'Athanase, et la liberté de sa propre conscience. Lorsqu'on l'exila à Bérée dans la Thrace, il renvoya une

somme considérable d'argent qui lui avait été offerte pour fournir aux besoins de son voyage, et se permit d'insulter la cour de Milan, en observant que l'empereur et ses eunuques pourraient avoir besoin de cet or pour acheter des soldats et des évêques (1). La fermeté d'Osius et de Liberius ne tint cependant pas contre la gêne et les incommodités de leur exil. Le pontife romain acheta son retour par des concessions criminelles, qu'il expia ensuite par un juste repentir. On employa successivement la persuasion et la violence pour arracher la signature de l'évêque de Cordoue, vieillard centénaire, dont les forces étaient épuisées, et dont le grand âge avait probablement affaibli les facultés intellectuelles. Quelques membres de l'Église orthodoxe, irrités du triomphe insultant des ariens, ont jugé avec une sévérité cruelle la réputation ou plutôt la mémoire d'un vieillard infortuné à qui le christianisme même avait de si grandes obligations (2).

Exilés. La faiblesse de Liberius et d'Osius donna encore plus d'éclat à la fermeté des évêques qui restèrent

(1) Ammien (xv, 7) parle de l'exil de Liberius. *Voyez* Théodoret, l. II, c. 16; saint Athanase, t. I, p. 834-837; saint Hilaire, *Fragment.* I.

(2) Tillemont (tom. VIII, p. 524-561) a recueilli la vie d'Osius. C'est avec des expressions également extravagantes qu'il commence par l'exalter, et finit par le condamner. Dans leurs lamentations sur la chute de l'évêque de Cordoue, il faut distinguer la prudence de saint Athanase du zèle aveugle et indiscret de saint Hilaire.

fidèles à la cause d'Athanase et de leur conscience. L'ingénieuse malveillance de leurs ennemis, pour les priver des consolations et des conseils qu'ils pouvaient recevoir les uns des autres, avait dispersé ces illustres exilés dans les provinces les plus éloignées. En les séparant les uns des autres, on avait eu soin de les placer dans les cantons les plus inhabitables de ce grand empire (1). Mais ils éprouvèrent bientôt que les déserts de la Libye et les recoins les plus barbares de la Cappadoce étaient moins inhospitaliers que ces villes dans lesquelles un évêque arien pouvait satisfaire impunément les ressentimens envenimés de sa haine théologique (2). Ils trouvaient leur consolation dans la droiture de leur conduite, dans leur indépendance, dans les applaudissemens, les visites, les lettres, les aumônes libérales de leurs partisans (3), et dans les dissensions qui ne tardèrent

(1) Les confesseurs de l'Occident furent successivement bannis dans les déserts de l'Arabie et de la Thébaïde, entre les rochers du mont Taurus, et dans les cantons les plus sauvages de la Phrygie, occupés par les impies montanistes. Ætius l'hérétique, ayant été trop bien reçu à Mopsueste en Cilicie, où il était exilé, Acace le fit transporter à Amblada, dont les environs, habités par des sauvages, étaient en proie aux horreurs de la guerre et de la peste. (Philostorg., l. v, c. 2.)

(2) *Voyez* le traitement cruel qu'éprouva Eusèbe, et son étrange obstination, dans ses propres Lettres, publiées par Baronius, A. D. 356, n°s 92-102.

(3) *Cæterum exules satis constat, totius orbis studiis celebratos, pecuniasque eis in sumptum affatim congestas, lega-*

pas à diviser les adversaires de la foi de Nicée. Telles étaient les capricieuses délicatesses de la dévotion de Constance, et sa facilité à s'offenser de la plus légère déviation de la règle de foi qu'il avait imaginée, qu'il persécutait avec un zèle égal ceux qui affirmaient la consubstantialité, ceux qui croyaient à la parité de substance, et ceux qui niaient la similitude du père et du fils. Il eût été possible que trois évêques dégradés et bannis pour des opinions contraires, se rencontrassent dans le même lieu d'exil, et chacun d'eux, selon son caractère, aurait pris en pitié ou tourné en ridicule l'aveugle enthousiasme de ses adversaires qui se condamnaient en ce monde à des souffrances dont ils ne recevraient pas la récompense dans l'autre.

Troisième bannissement d'Athanase. A. D. 356.

La disgrâce et l'exil des évêques orthodoxes de l'Occident n'étaient que les moyens préparatoires de la chute d'Athanase(1). Vingt-six mois s'étaient écoulés durant lesquels la cour impériale avait mis en

---

tionibus quoque eos plebis catholicæ ex omnibus ferè provinciis frequentatos. (Sulpice-Sever., *Hist. sacra*, p. 414; saint Athanase, t. 1, p. 836-840.)

(1) On peut trouver dans les ouvrages de saint Athanase lui-même d'amples matériaux pour l'histoire de cette nouvelle persécution. *Voyez* l'Apologie très-bien faite qu'il adressa à Constance, t. 1, p. 673; la première Apologie de sa fuite, p. 701; sa prolixe Épître aux solitaires, p. 808; et l'original des protestations des Alexandriens contre les violences commises par Syrianus, p. 866. Sozomène (l. IV, c. 9) a inséré dans son récit deux ou trois circonstances lumineuses et importantes.

usage toutes sortes d'artifices pour l'éloigner d'Alexandrie et le priver des secours qu'il recevait de la libéralité des citoyens. Mais quand le primat d'Égypte, abandonné et condamné par le clergé latin, se trouva dépourvu de tout secours étranger, Constance fit partir deux de ses secrétaires chargés verbalement d'annoncer le bannissement d'Athanase, et de le faire exécuter. Comme la justice de cette sentence était publiquement reconnue par tout le parti, l'empereur ne pouvait avoir d'autre motif pour ne pas donner ses ordres par écrit que la crainte de l'événement, et le danger auquel la seconde ville de l'empire et une de ses plus florissantes provinces pouvaient se trouver exposées, si le peuple s'obstinait à défendre, par la force des armes, l'innocence de son père spirituel. Cette excessive précaution fournit au primat un prétexte spécieux pour nier respectueusement la vérité d'un ordre qu'il ne pouvait accorder avec l'équité non plus qu'avec les précédentes déclarations de son bienveillant souverain. Les magistrats ne purent lui persuader de quitter la ville, et, se trouvant trop faibles pour l'y contraindre, ils firent une convention avec les chefs du peuple, par laquelle il fut stipulé que toute hostilité serait suspendue jusqu'au moment où l'empereur ferait connaître plus évidemment sa volonté. Cette apparence de modération plongea les catholiques dans une fausse et fatale sécurité, tandis que, selon des ordres secrets, les légions de la Haute-Égypte et de la Libye s'avançaient à grandes journées pour assiéger ou surprendre une

capitale accoutumée aux séditions et enflammée de l'enthousiasme religieux (1). La position d'Alexandrie entre la mer et le lac Maréotis, facilitait l'approche et l'entrée des troupes, et elles se trouvèrent introduites dans la ville avant qu'on eût pu faire aucun mouvement pour fermer les portes ou pour occuper les postes susceptibles de défense. Environ à minuit, vingt-trois jours après la signature de la convention, Syrianus, duc d'Égypte, à la tête de cinq mille soldats armés et préparés comme pour un assaut, investit inopinément l'église de Saint-Théonas, où l'archevêque, avec une partie de son clergé, célébrait, en présence du peuple, des dévotions nocturnes. Les portes de l'édifice sacré cédèrent à l'impétuosité de cette attaque, qui fut suivie de tout ce que présentent de plus horrible le tumulte et le carnage; mais les cadavres des morts et les fragmens d'armes brisées demeurés entre les mains des catholiques, prouvèrent incontestablement, le lendemain, que l'entreprise devait être considérée comme une irruption faite avec succès, plutôt que comme une conquête définitive. Les autres églises de la ville furent profanées par les mêmes violences, et durant quatre

(1) Saint Athanase avait mandé récemment saint Antoine et quelques moines choisis de son couvent; ils descendirent de leurs montagnes, annoncèrent aux Alexandriens la sainteté d'Athanase, et furent honorablement reconduits par l'archevêque jusqu'à la porte de la ville. (Saint Athanase, t. II, p. 491, 492; *voy.* aussi Rufin, III 164, *in vit. Patr.*, p. 524.)

mois, au moins, Alexandrie fut en proie aux insultes d'un armée licencieuse, excitée par les ecclésiastiques du parti opposé. Un grand nombre de fidèles perdirent la vie, et purent mériter le nom de martyrs, s'ils n'ont pas provoqué leur sort, ou s'il n'a pas été vengé. Des évêques et des prêtres essuyèrent les traitemens les plus ignominieux. Des vierges consacrées furent dépouillées, fustigées et violées. Les maisons des riches citoyens furent pillées, et, sous le masque du zèle religieux, la débauche, la cupidité, la haine et la vengeance, exercèrent leurs fureurs avec impunité, et même avec éloge. Les païens d'Alexandrie, qui formaient encore un parti nombreux et mécontent, consentirent sans peine à abandonner un évêque qu'ils estimaient et redoutaient également. L'espérance de quelques grâces particulières, et la crainte d'être enveloppés dans le châtiment de la révolte, les engagèrent à promettre de soutenir le successeur désigné d'Athanase, le fameux George de Cappadoce. L'usurpateur, après avoir été consacré dans le synode arien, fut placé sur le siége archiépiscopal par le bras de Sébastien, nommé comte d'Égypte pour exécuter cette expédition. Dans l'exercice comme dans l'acquisition de sa puissance, George méprisa les lois de la religion, de la justice et de l'humanité; les scènes de scandale et de violence qui avaient eu lieu dans la capitale, se répétèrent dans plus de quatre-vingt-dix villes épiscopales de l'Égypte. Constance, encouragé par ce succès, se hasarda enfin à approuver la conduite de ses ministres. Il

fit publier une lettre pleine de violence, dans laquelle, après s'être félicité d'avoir délivré Alexandrie d'un tyran dangereux qui séduisait le peuple par la magie de son éloquence, il exalte les vertus et la piété du très-vénérable George, le nouvel évêque, et aspire, comme patron et bienfaiteur de la ville, à surpasser la gloire et la renommée d'Alexandre. Mais il déclare l'inébranlable résolution de poursuivre par le fer et le feu les adhérens d'Athanase, ce maudit qui a suffisamment constaté ses forfaits en se dérobant à la justice et à la mort ignominieuse qu'il a si souvent méritée (1).

Conduite d'Athanase.

Saint Athanase s'était mis à l'abri du danger le plus pressant; et les aventures de cet homme extraordinaire méritent de fixer un instant notre attention. Dans la nuit fatale où Syrianus, à la tête de ses troupes, avait investi l'église de Saint-Théonas, l'archevêque, assis sur son siége, y attendait la mort avec une dignité calme et inébranlable. Tandis que des cris de rage et de terreur interrompaient les cérémonies de la dévotion publique, Athanase encourageait son clergé tremblant à exprimer sa pieuse confiance par le chant d'un psaume de David qui célèbre le triomphe du Dieu d'Israël sur le tyran impie de l'Égypte. Les portes furent enfin brisées, une grêle de traits vint fondre sur le peuple (2). Les soldats s'élancèrent

(1) Saint Athanase, t. 1, p. 694. A travers le ressentiment de l'empereur ou de ses secrétaires ariens, on voit percer la crainte et l'estime que leur inspirait saint Athanase.

(2) Ces détails sont curieux, parce qu'ils sont transcrits

l'épée à la main jusque dans le sanctuaire. Leurs armes, frappées de la lumière des cierges qui brûlaient autour de l'autel, réfléchissaient une effrayante clarté. Les prêtres pressaient l'archevêque de sauver une vie qui leur était si précieuse; mais le courageux prélat refusa de quitter son siége avant qu'ils se fussent tous mis en sûreté. Le tumulte et l'obscurité de la nuit favorisèrent sa fuite. Perçant avec peine une foule effrayée qui l'écrasait, jeté à terre, foulé aux pieds, et quelque temps privé de sentiment, il retrouva promptement son indomptable courage, et sut tromper l'ardente recherche des soldats à qui leurs chefs ariens avaient persuadé que la tête d'Athanase serait le présent le plus agréable à l'empereur. Depuis ce moment, le primat de l'Égypte disparut aux yeux de ses ennemis, et resta six ans couvert d'une obscurité impénétrable (1).

Retraite d'Athanase. A. D. 356-362.

La puissance despotique de son implacable ennemi s'étendait dans tout le monde romain, et le monarque furieux écrivit une lettre pressante aux princes chrétiens d'Éthiopie, pour fermer à Athanase les parties les plus reculées de la terre. Des comtes, des

littéralement, et tirés des protestations qui furent présentées publiquement, trois jours après, par les catholiques d'Alexandrie. *Voyez* saint Athanase, t. 1, p. 867.

(1) Les jansénistes ont souvent comparé saint Athanase et Arnauld, et se sont étendus avec satisfaction sur la foi, le zèle, le mérite et l'exil de ces célèbres docteurs. L'abbé de La Bléterie a très-adroitement conduit ce parallèle. (*Vie de Jovien*, t. 1, p. 130.)

préfets, des tribuns et des armées entières, furent successivement employés à poursuivre un évêque fugitif; et de nombreux édits animèrent la vigilante activité des officiers civils et militaires. On promit de fortes récompenses à celui qui livrerait Athanase mort ou vif, et l'on menaça des châtimens les plus sévères ceux qui protégeraient l'ennemi public (1). Mais les déserts de la Thébaïde étaient alors peuplés d'une race de fanatiques sauvages et dévoués, qui respectaient plus les ordres de leur abbé que ceux de l'empereur. Les nombreux disciples d'Antoine et de Pachôme reçurent Athanase comme leur père. Ils admiraient la patience et l'humilité avec lesquelles le primat suivait strictement les règles austères de leur institution, et ils recueillaient toutes ses paroles comme les émanations de la sagesse divine. Les dangers qu'il courait pour défendre l'innocence et la vérité, leur paraissaient plus méritoires que les prières, les veilles et les jeûnes (2). Les monastères de l'Égypte étaient situés dans des cantons déserts, et isolés sur les sommets des montagnes et dans les îles du Nil, et le son connu de la trompette sacrée

(1) *Hinc jam toto orbe profugus Athanasius, nec ullus ei tutus ad latendum supererat locus. Tribuni, præfecti, comites, exercitus quoque, ad pervestigandum eum moventur edictis imperialibus : præmia delatoribus proponuntur, si quis eum vivum, si id minus, caput certè Athanasii detulisset.* (Rufin, l. 1, c. 16.)

(2) Saint Grég. Naz., t. I, *orat.* 21, p. 384, 385. *Voyez* Tillemont, *Mém. ecclés.*, t. VII, p. 176-410, 820-880.

de Tabenne rassemblait en un instant des milliers de moines robustes et déterminés, autrefois cultivateurs, pour la plupart, des pays circonvoisins. Lorsque des forces militaires, auxquelles il leur était impossible de résister, entraient dans leurs retraites obscures, ils tendaient la tête en silence au fer de leurs bourreaux; et, fidèles au caractère de leur nation, ils bravaient les tortures et la mort, sans se laisser arracher le secret qu'ils avaient résolu de ne point trahir (1). L'archevêque d'Alexandrie était confondu dans une multitude d'hommes, vêtus de la même manière, soumis à la même discipline, déterminés à le défendre au péril de leur vie. Quand le danger devenait trop pressant, les moines le transportaient rapidement d'une retraite dans une autre, et il parvint à ces formidables déserts que la sombre et crédule superstition a peuplés de démons et de monstres féroces. Athanase fut obligé de se cacher jusqu'à la mort de Constance, et passa la plus grande partie de ce temps parmi les moines qui lui servirent, avec la plus exacte fidélité, de gardes, de secrétaires et de messagers. Mais dès que l'activité des poursuites fut un peu ralentie, l'envie d'entretenir une liaison plus intime avec le parti catholique le ramena dans Alexandrie, où il confia sa personne à la discrétion de ses amis et de ses adhérens. Ses différentes aventures fourniraient la matière d'un roman intéressant.

(1) *Et nulla tormentorum vis inveniri adhuc potuit; quæ obdurato illius tractûs latroni invito elicere potuit, ut nomen proprium dicat.* (Ammien, XXII, 16; et Valois, *ad locum.*)

Il resta caché une fois dans une citerne qui était à sec, et dont il venait à peine de sortir lorsque le secret de cette retraite fut trahi par une fille esclave (1). Athanase choisit une fois un asile encore plus extraordinaire, la maison d'une vierge, âgée au plus de vingt ans, et célèbre dans toute la ville par sa beauté. A minuit, comme elle le raconta plusieurs années après, elle aperçut avec surprise l'archevêque vêtu très-négligemment, qui s'avançait vers elle avec précipitation. Il la supplia de lui accorder l'hospitalité qu'une vision céleste l'avait averti de venir chercher dans sa maison. La pieuse vierge accepta, et conserva soigneusement le dépôt sacré que le ciel daignait confier à sa prudence et à son courage. Sans en faire part à qui que ce fût, elle conduisit Athanase dans sa chambre la plus secrète, et veilla sur la sûreté du prélat avec la tendresse d'une amie et l'exactitude d'une esclave. Tant que le danger dura, elle lui fournit des vivres et des livres, lui lava les pieds, lui servit de secrétaire, et sut adroitement cacher aux yeux perçans du soupçon un commerce familier et solitaire entre un saint dont le caractère exigeait la chasteté la plus pure, et une jeune fille dont les charmes pouvaient exciter les plus dangereuses émotions (2). Durant six années

(1) Rufin, l. 1, c. 18; Sozomène, l. IV, c. 10. Cette histoire et la suivante paraîtront impossibles si nous supposons que saint Athanase habita toujours l'asile qu'il avait ou choisi ou accepté par hasard.

(2) Palladius, *Hist. Lausiac.*, c. 136, *in vit. Patrum*,

d'exil et de persécution, Athanase rendit plusieurs visites à sa belle et fidèle compagne ; et la déclaration formelle qu'il fait lui-même, d'avoir vu les conciles de Rimini et de Séleucie, nous oblige à croire que dans le temps de leur convocation, il se trouvait en secret au lieu où il furent rassemblés (1). L'avantage de négocier en personne avec ses amis, d'observer et de fomenter les divisions de ses adversaires, peut justifier, dans un politique habile, l'audacieuse entreprise d'Athanase. Alexandrie, l'entrepôt du commerce et de la navigation, entretenait des relations avec tous les ports de la Méditerranée. Du fond de sa retraite inaccessible, l'intrépide primat faisait sans cesse une guerre offensive au protecteur des ariens; et ses écrits publiés à propos, diligemment répandus et lus avec avidité, contribuaient à réunir et animer le parti orthodoxe. Dans les apologies publiques qu'il adressait à l'empereur, il affectait quelquefois de préconiser la modération, tandis que se livrant lui-même en secret aux plus violentes invectives, il représentait Coustance comme un prince

p. 776. L'auteur de cette anecdote avait conversé avec cette demoiselle, qui se rappelait encore avec plaisir, dans sa vieillesse, cette pieuse et honorable intimité. Je ne puis partager la délicatesse de Baronius, de Valois, de Tillemont, etc., qui rejettent cette histoire comme indigne de la gravité de l'histoire ecclésiastique.

(1) Saint Athanase, t. I, p. 869. Je crois avec Tillemont (t. VIII, p. 1197) que ces expressions annoncent qu'il visita les synodes, sans doute secrètement.

faible et corrompu, le bourreau de sa famille, le tyran de la république, et l'antechrist de l'Église. Au faîte de la prospérité, le monarque victorieux, qui avait puni l'audace de Gallus et éteint la révolte de Sylvanus, qui avait arraché le diadème du front de Vétranio et vaincu en bataille rangée la formidable armée de Magnence, recevait d'une main invisible des blessures qu'il ne pouvait ni guérir ni venger; et le fils de Constantin fut le premier des princes chrétiens qui éprouvât la force de ces principes qui, en matière de religion, résistent aux plus puissans efforts de l'autorité civile (1).

Évêques ariens.

La persécution de saint Anathase et de tant d'évêques respectables qui ont souffert pour la cause de la vérité, ou du moins pour les sentimens de leur conscience, enflammait de colère et d'indignation tous les chrétiens qui n'étaient pas aveuglément dévoués à la faction de l'arianisme. Les fidèles regrettaient la perte de leurs saints pasteurs, dont le bannissement était ordinairement suivi de l'intrusion d'un étranger dans la chaire pontificale (2). Ils se plai-

(1) L'Épître de saint Athanase aux moines est remplie de reproches dont le public doit sentir la vérité (vol. 1, p. 834-856); et, par égard pour ses lecteurs, il se sert de la comparaison de Pharaon, d'Achab et de Belshassar, etc. La hardiesse de saint Hilaire l'exposait à moins de dangers, s'il est vrai qu'il publia ses invectives dans la Gaule, après la révolte de Julien; mais Lucifer envoya ses libelles à Constance, et semblait rechercher l'honneur du martyre. *Voyez* Tillemont, t. VII, p. 905.

(2) Saint Athanase (t. 1, p. 811) blâme en général cette

gnaient hautement de ce qu'on avait violé les droits d'élection, et de ce qu'on les obligeait d'obéir à des usurpateurs mercenaires, dont la personne leur était inconnue et les principes suspects. Les catholiques avaient deux moyens de prouver qu'ils ne participaient pas à l'hérésie de leur chef ecclésiastique, en faisant une opposition publique, ou en se séparant absolument de sa communion. Antioche donna l'exemple du premier, et le succès en répandit l'usage dans toute la chrétienté. La doxologie, ou hymne sacrée qui célèbre la gloire de la sainte Trinité, est susceptible de beaucoup d'inflexions très-délicates, mais très-importantes, et la substance d'un symbole orthodoxe ou hérétique peut s'exprimer par la différence d'une particule copulative ou disjonctive. Flavius et Diodore, deux laïques dévots, actifs et très-attachés à la foi de Nicée, introduisirent des réponses alternatives et une psalmodie plus régulière (1). Sous leur conduite, un essaim de moines sortit du désert voisin; des troupes de chanteurs bien instruits remplirent la cathédrale d'Antioche. La gloire DU PÈRE, DU FILS ET DU SAINT ESPRIT, fut célébrée

Divisions.

pratique, dont il cite ensuite un exemple (p. 861) dans la prétendue élection de Félix : trois eunuques représentaient le peuple romain, et trois prélats qui suivaient la cour firent les fonctions des évêques des provinces.

(1) Thomassin (*Discipline de l'Église*, t. I, l. II, c. 72, 73, p. 966-984) a rassemblé des faits curieux relatifs à l'origine et aux progrès du chant des églises dans l'Orient et dans l'Occident.

par un chœur général de voix triomphantes (1); et les catholiques insultèrent, par la pureté de leur doctrine, l'évêque arien qui avait usurpé le siége du vénérable Eustathe. Le même zèle qui inspirait ces chants, engagea les membres les plus scrupuleux de l'Église orthodoxe à former des assemblées particulières, qui furent gouvernées par des prêtres jusqu'à ce que la mort de leur pasteur exilé permît d'en élire et d'en consacrer un autre (2). Les révolutions de la cour multipliaient le nombre des prétendans, et sous le règne de Constance, deux, trois ou quatre évêques se disputèrent souvent le gouvernement spirituel d'une ville. Ils exerçaient leur juridiction religieuse sur leurs partisans, perdaient et regagnaient alternativement les possessions temporelles de l'Église. L'abus du christianisme fit naître dans l'Empire romain de nouveaux sujets de tyrannie et de sédition. Les violences des factions religieuses rompi-

(1) Philostorgius, l. III, c. 13. Godefroy a examiné ce sujet avec beaucoup d'exactitude (p. 147, etc.). Il y avait trois formules hétérodoxes : Au Père *par* le Fils, *et* dans le Saint-Esprit; .... au Père *et* au Fils *dans* le Saint-Esprit; ... au Père *dans* le Fils *et* le Saint-Esprit.

(2) Après l'exil d'Eustathe, sous le règne de Constantin, le parti le plus rigide des orthodoxes se sépara des autres, et forma enfin un schisme qui dura quatre-vingts ans. (*Voyez* Tillemont, *Mém. ecclésiast.*, t. VII, p. 35-54, 1137-1158; t. VIII, p. 573-632, 1314-1332.) Dans beaucoup d'églises, les ariens et les *homoousiens*, qui rejetaient réciproquement la communion les uns des autres, continuèrent cependant quelque temps à prier ensemble. (Philostorg., l. III, c. 14.)

rent tous les liens de la société civile ; et le citoyen obscur qui pouvait regarder avec indifférence la chute ou l'élévation des empereurs, imaginait et éprouvait que sa vie et sa fortune se trouvaient liées avec les intérêts du chef ecclésiastique qu'il avait choisi. L'exemple des deux capitales, Rome et Constantinople, peut servir à nous donner une idée de l'état de l'empire, et du caractère des hommes sous le règne des fils de Constantin.

I. Les pontifes romains, aussi long-temps qu'ils se tinrent à leur rang et conservèrent leurs principes, furent gardés par le zèle et l'attachement d'un grand peuple, et purent rejeter avec dédain les prières, les menaces et les offres d'un prince hérétique. Quand les eunuques eurent secrètement ordonné l'exil de Liberius, les craintes fondées d'une révolte les obligèrent à n'entreprendre l'exécution de cette sentence qu'avec les plus grandes précautions. On investit la ville de tous côtés, et le préfet reçut ordre de se saisir de l'évêque par force ou par adresse. Il obéit. Liberius, avec bien de la peine, fut enlevé précipitamment à minuit, et éloigné des Romains avant que la fureur eût succédé à leur consternation. Dès qu'ils eurent appris que leur évêque était relégué au fond de la Thrace, on convoqua une assemblée générale, et le clergé de Rome s'engagea, par un serment public et solennel, à ne jamais abandonner le parti de son évêque, et à ne jamais reconnaître Félix, qui, par l'influence des eunuques, avait été irrégulièrement élu et consacré dans l'enceinte d'un palais pro- Rome.

faue. Au bout de deux ans, cette pieuse obstination subsistait encore dans toute sa force; et lorsque Constance visita Rome, les sollicitations du peuple l'assaillirent de tous côtés. Les Romains conservaient encore, pour tout reste de leur ancienne liberté, le droit de traiter avec leurs empereurs dans les termes d'une familiarité insolente. Les femmes d'un grand nombre de sénateurs et de citoyens distingués, après avoir pressé leurs maris d'intercéder en faveur de Liberius, pensèrent que cette commission serait moins dangereuse entre leurs mains, et peut-être mieux accueillie de leur part. Constance reçut avec politesse ces députés femelles, dont les habits et la parure magnifiques attestaient le rang et l'opulence. Il fut frappé de la ferme résolution qu'elles annoncèrent de suivre leur vénérable pasteur jusqu'à l'extrémité de la terre, et il consentit que les deux évêques, Liberius et Félix, gouvernassent en paix chacun leur congrégation. Mais des idées de tolérance étaient si opposées à la pratique et même aux inclinations de ces temps, que lorsqu'on lut publiquement la réponse de Constance dans le cirque de Rome, ce projet d'accommodement raisonnable n'excita que le mépris, et fut rejeté unanimement. Cette véhémence de passion qu'avaient coutume de manifester, au moment décisif, les spectateurs d'une course de chevaux, se trouvait maintenant dirigée vers des objets bien différens. Le cirque retentit des cris répétés de : « Un Dieu, un Christ, un évêque. » Le zèle du peuple romain pour la cause

de Liberius ne s'en tint pas à des paroles. La dangereuse et sanglante sédition qui éclata peu de temps après le départ de Constance, détermina ce prince à recevoir favorablement la soumission du prélat, et à lui rendre sans partage le gouvernement de la capitale. Après une résistance faible et inutile, le rival de Liberius fut expulsé de la ville avec le consentement de l'empereur et par la force du parti opposé. Les partisans de Félix furent inhumainement égorgés dans les rues, dans les places publiques, dans les bains, dans les églises même; et Rome, au retour d'un évêque chrétien, présenta de nouveau l'horrible spectacle des massacres de Marius et des proscriptions de Sylla (1).

Constantinople.

II. Quoique les chrétiens se fussent rapidement multipliés sous le gouvernement de la race flavienne, Rome, Alexandrie et les autres grandes villes de l'empire contenaient encore une nombreuse et puissante faction d'infidèles, qui enviaient la prospérité de l'Église chrétienne, et se moquaient publiquement sur leurs théâtres des questions théologiques. Constantinople jouissait seule de l'avantage d'être née dans le sein de l'Église, et de n'avoir jamais été souillée par le culte des idoles; tous ses habitans

(1) *Voyez*, pour la révolution ecclésiastique de Rome, Ammien, XV, 7; saint Athanase, t. I, p. 843-861; Sozomène, l. IV; c. 15; Théodoret, l. II, c. 17; Sulpice-Sévère, *Hist. sacra*, l. II, p. 413; saint Jérôme, *Chronique*; Marcellin et Faustin, *Libell.*, p. 3, 4; Tillemont, *Mém. ecclés.*, t. VI, p. 336.

avaient fortement embrassé les opinions, les vertus et les passions qui distinguaient les chrétiens de ce siècle de tout le reste de l'univers. Après la mort d'Alexandre, Paul et Macédonius se disputèrent le siége épiscopal. Ils en étaient dignes l'un et l'autre par leur zèle et par leurs talens; et si Macédonius l'emportait par la pureté des mœurs, son concurrent avait sur lui l'avantage d'une élection antérieure et d'une doctrine plus orthodoxe. L'inviolable attachement à la foi de Nicée, qui l'a placé au rang des saints et des martyrs, l'exposa au ressentiment des ariens. Dans l'espace de quatorze ans, il fut cinq fois chassé de son siége, et réinstallé plus souvent par la révolte du peuple que par la permission du souverain. La mort de Paul pouvait seule assurer à Macédonius la possession tranquille de son évêché. On traîna l'infortuné Paul, accablé sous le poids des chaînes, depuis les déserts sablonneux de la Mésopotamie jusqu'aux plus affreuses habitations du mont Taurus (1). On le tint enfermé dans un donjon obscur, où il resta six jours sans subsistance, et fut enfin étranglé par l'ordre de Phi-

(1) Cucusus fut son dernier séjour; il y trouva la mort et la fin de ses souffrances. La position de cette ville solitaire, sur les confins de la Cappadoce, de la Cilicie et de la petite Arménie, a occasionné quelques doutes géographiques; mais la voie romaine de Césarée à Anazarbe nous donne la position certaine. (*Voy.* Cellarius, *Géograph.*, t. II, p. 213; Wesseling, *ad Itiner.*, p. 179, 703.)

lippe, un des principaux ministres de Constance (1). La première fois que le sang coula dans la nouvelle capitale, ce fut pour des démêlés ecclésiastiques; et un grand nombre de citoyens des deux partis perdirent la vie dans des émeutes violentes et opiniâtres. Hermogènes, maître général de la cavalerie, avait été chargé de mettre à exécution la sentence qui condamnait Paul au bannissement; cette commission lui devint fatale. Les catholiques accoururent à la défense de leur évêque; ils réduisirent en cendres le palais d'Hermogènes, traînèrent par les talons ce premier officier militaire de l'empire dans toutes les rues de Constantinople; et, lorsqu'il eut perdu la vie, son corps inanimé demeura exposé à tous les outrages d'une populace en fureur (2). Le malheur d'Hermogènes servit de leçon à Philippe, préfet du prétoire, et lui apprit à se conduire avec plus de circonspection dans la même entreprise. Il fit demander à Paul, dans les termes les plus honorables, une entrevue amicale dans les bains de Zeuxippe, qui

(1) Saint Athanase (t. I, p. 703, 813, 814) affirme que Paul fut assassiné, et en appelle non-seulement à l'opinion publique, mais au témoignage irrécusable de Philagre, un des persécuteurs ariens. Cependant il avoue que les hérétiques prétendirent que l'évêque de Constantinople était mort de maladie. Socrate (l. II, c. 26) copie servilement saint Athanase; mais Sozomène, d'un esprit plus indépendant (l. IV, c. 2), ose laisser percer quelques doutes.

(2) Ammien (XIV, 10) nous renvoie à son propre récit de cet événement tragique; mais nous n'avons plus cette partie de son histoire.

communiquaient au palais et à la mer. Entraîné dans un vaisseau qui attendait au bas de l'escalier du jardin, tout prêt à mettre à la voile, le prélat était déjà en route pour Thessalonique, et le peuple ignorait encore ce projet sacrilége. Il vit bientôt, avec autant de surprise que d'indignation, les portes du palais s'ouvrir, et l'usurpateur Macédonius assis à côté du préfet, dans un char élevé, en sortir accompagné d'un nombreux cortége de gardes, l'épée nue à la main. Cette procession militaire s'avançait vers la cathédrale; les catholiques et les ariens se précipitèrent en foule pour s'en emparer. Cette sanglante émeute coûta la vie à trois mille cent cinquante habitans de Constantinople; et Macédonius, soutenu par des troupes régulières, remporta la victoire; mais son gouvernement fut continuellement troublé par des séditions et des clameurs. Des objets qui n'avaient aucun rapport au fond de la dispute, suffisaient pour nourrir et enflammer la discorde. La chapelle dans laquelle on avait déposé le corps de Constantin-le-Grand tombait en ruines; le prélat fit transporter les vénérables restes de l'empereur dans l'église de Saint-Acace. Cette pieuse et sage précaution passa pour une profanation odieuse aux yeux du parti qui suivait la doctrine de l'*homoousion*. Les deux factions prirent les armes; le terrain consacré servit de champ de bataille; et un historien ecclésiastique a observé comme un fait réel, et non pas par figure de rhétorique, que la fontaine située en face de l'église fut remplie du sang qui en débordait et coulait

dans les cours et dans les portiques des environs. L'historien, qui n'imputerait ces fureurs qu'aux principes religieux, annoncerait bien peu de connaissance du cœur humain : il faut avouer cependant que le motif qui aveuglait le zèle, et le prétexte qui déguisait le dérèglement des passions, éteignaient le remords qui, en toute autre occasion, aurait succédé aux transports furieux des chrétiens de Constantinople (1).

Cruautés des ariens.

Constance, dont les inclinations cruelles et despotiques n'attendaient pas toujours, pour se montrer, le crime ou la résistance, fut justement irrité du tumulte de sa capitale et de l'audace d'une faction qui insultait la religion et l'autorité de son souverain. Ce fut sur elle que tombèrent les peines de mort, d'exil, de confiscation; et les Grecs révèrent encore la mémoire des deux clercs, d'un lecteur et d'un sous-diacre qui, accusés du meurtre d'Hermogènes, eurent la tête tranchée aux portes de Constantinople. Par un édit contre les catholiques, qu'on n'a pas cru digne de tenir une place dans le code de Théodose, Constance condamna tous ceux qui refuseraient de communier des mains d'un évêque

(1) *Voyez* Socrate, l. II, c. 6, 7, 12, 13, 15, 16, 26, 27, 38; et Sozomène, l. III, c. 3, 4, 7, 9; l. IV, c. 11, 21. Les actes de saint Paul de Constantinople, dont Photius a fait un extrait (Phot., *Biblioth.*, p. 1419-1430), sont une assez mauvaise copie de ces historiens. Mais un Grec moderne qui a pu écrire la vie d'un saint sans y ajouter des fables et des miracles, mérite quelques éloges.

arien, et particulièrement de Macédonius, à perdre les priviléges d'ecclésiastiques et les droits de chrétiens. On les chassa de leurs églises, et on leur défendit sévèrement de s'assembler dans la ville. Le soin de faire exécuter cette loi injuste dans la Thrace et dans l'Asie-Mineure, fut confié au zèle de Macédonius. Les ministres de la puissance civile et militaire eurent ordre de lui obéir, et les horribles cruautés que ce tyran semi-arien exerça sous le prétexte de soutenir la foi *homoiousienne*, déshonorèrent le règne de Constance dont elles dépassèrent les ordres. On administrait de force les sacremens à ceux qui s'en défendaient, et qui abhorraient les principes de Macédonius. On arrachait les femmes et les enfans des bras de leurs parens et de leurs amis, pour leur conférer le baptême. On tenait la bouche ouverte aux communians avec des bâillons, et on leur enfonçait le pain consacré dans le gosier. On brûlait le sein des jeunes vierges avec des coquilles d'œufs rougies au feu, ou bien on le serrait inhumainement entre deux planches aiguës et pesantes (1). Le ferme attachement des novatiens de Constantinople et des environs pour la doctrine *homoousienne*, leur mé-

(1) Socrate, l. II, c. 27, 38; Sozomène, l. IV, c. 21. Macédonius eut pour principaux aides, dans les travaux de la persécution, les deux évêques de Nicomédie et de Cizique, dont on estimait généralement les vertus, et surtout la charité. Je ne puis m'empêcher de rappeler au lecteur que la différence de l'*homoousion* à l'*homoiousion* est presque imperceptible, même aux yeux de la plus fine théologie.

rita d'être confondus avec les catholiques. Macédonius, informé qu'un canton considérable de la Paphlagonie (1) était presque entièrement habité par ces sectaires, résolut de les convertir ou de les exterminer; et comme il comptait peu, dans cette occasion, sur l'influence d'une mission ecclésiastique, il fit marcher contre les rebelles un corps de quatre mille légionnaires, et leur ordonna de soumettre tout le territoire à son obéissance spirituelle. Les paysans novatiens, animés par le désespoir et la fureur religieuse, marchèrent hardiment contre ceux qui venaient envahir leur pays, et une multitude d'hommes, sans discipline et sans autres armes que des haches et des pelles, vengèrent la mort d'un grand nombre de leurs compatriotes par le massacre de quatre mille soldats, dont un très-petit nombre sauvèrent leur vie par une fuite ignominieuse. Le successeur de Constance a peint d'une manière énergique et concise une partie des malheurs dont les querelles théologiques affligèrent l'empire, et principalement les provinces orientales, sous le règne d'un prince esclave de ses propres passions et de celles de ses eunuques. « On emprisonnait, on persécutait et l'on bannissait les citoyens; on a égorgé, particulièrement à Cyzi-

(1) Nous ignorons la position exacte de Mantinium. En parlant de ces quatre troupes de légionnaires, Socrate, Sozomène et l'auteur des Actes de saint Paul, se servent des termes vagues de *αριθμοι, φαλαγγες, ταγματα*, que Nicéphore traduit, avec beaucoup de raison, par *milliers*. (Valois, *ad* Socrat., l. II, c. 38.)

que et à Samosate, des troupes entières de ceux qu'on appelle *hérétiques :* en Paphlagonie, en Bithynie, en Galatie, et dans beaucoup d'autres provinces, on voyait des villes et des villages entiers sans habitans et tout-à-fait détruits (1). »

Révolte et fureur des donatistes circoncellions. A. D. 345.

Tandis que la fureur des disputes de l'arianisme déchirait le cœur de l'empire, des ennemis particuliers désolaient les provinces de l'Afrique, sous le nom de ciconcellions. Ces fanatiques féroces étaient à la fois la force et la honte du parti des donatistes (2). L'exécution sévère des lois de Constantin avait excité l'esprit de mécontentement et de révolte; et la haine mutuelle, première cause de la séparation, s'était envenimée par les efforts assidus de son fils Constans pour opérer la réunion de l'Église. Les moyens de force et de corruption employés par les commissaires impériaux, Paul et Macaire, fournissaient aux schismatiques le prétexte d'un contraste odieux entre les maximes des apôtres et la conduite de leurs prétendus successeurs (3). Les villages de Numidie et de

(1) Julien., *Epist.*, l. II, p. 436, édit. Spanheim.

(2) *Voy.* Optat de Milève, III, 4, et l'*Hist. des donatistes* par Dupin, avec les pièces originales à la fin de l'édition. Les détails que saint Augustin donne sur la fureur des circoncellions contre les autres et contre eux-mêmes, ont été recueillis par Tillemont (*Mém. ecclés.*, t. VI, p. 147-165); et il a souvent rapporté sans dessein les insultes qui enflammaient la colère de ces fanatiques.

(3) Il est assez amusant de comparer le langage des différentes factions, quand elles parlent du même homme ou

Mauritanie étaient peuplés d'une race d'hommes féroces, peu soumis à l'autorité des lois romaines et imparfaitement convertis à la foi chrétienne, mais enflammés d'un zèle aveugle et d'un enthousiasme violent pour la cause de leurs prédicateurs donatistes. Ils voyaient avec indignation leurs évêques exilés, leurs églises démolies, et leurs assemblées interrompues. Les vexations des officiers de justice, soutenues le plus souvent par une garde militaire, étaient quelquefois repoussées avec violence, et la mort de plusieurs ecclésiastiques en possession de la faveur populaire qui furent massacrés dans des émeutes, enflammait ces féroces prosélytes du désir de venger leurs martyrs. Les ministres de la persécution succombaient souvent victimes de leur propre imprudence et de leur cruauté, et le crime d'un tumulte accidentel précipitait les coupables dans le désespoir

---

des mêmes événemens. Gratus, évêque de Carthage, commence ainsi les acclamations d'un synode orthodoxe : *Gratias Deo omnipotenti et Christo Jesu..... qui imperavit religiosissimo Constanti imperatori, ut votum gereret unitatis, et mitteret ministros sancti operis,* famulos Dei, *Paulum et Macarium.* (Monument. vet. ad calcem Optati, p. 313.) *Ecce subito* (dit l'auteur donatiste de la passion de Marculus) *de Constantis regis tyrannicâ domo..... pollutum macarianæ persecutionis murmur increpuit; et* duabus bestiis *ad Africam missis, eodem scilicet Macario et Paulo execrandum prorsùs ac dirum Ecclesiæ certamen indictum est; ut populus christianus ad unionem cum traditoribus faciendam, nudatis militum gladiis et draconum præsentibus signis, et tubarum vocibus cogeretur.* (Monument., p. 304.)

et dans la révolte. Chassés des villages où ils avaient pris naissance, les paysans donatistes s'assemblèrent en troupes formidables sur les confins des déserts de Gétulie. Ils abandonnèrent volontiers les travaux d'une vie pénible pour se livrer à l'oisiveté et au brigandage qu'ils exerçaient au nom de la religion, et que leurs docteurs condamnaient faiblement. Les chefs des circoncellions prenaient le titre de capitaines des saints. Peu fournis de lances et d'épées, ils se servaient ordinairement d'une forte massue qu'ils appelaient une *israélite*, et leur cri de guerre bien connu, *loué soit Dieu*, répandait la consternation dans toutes les provinces désarmées de l'Afrique. Le manque de subsistance fut le prétexte de leurs premières déprédations; mais leurs dévastations excédèrent bientôt leurs besoins; et, s'abandonnant à la débauche et à la cupidité, ils incendièrent les villages après les avoir pillés, et régnèrent en tyrans sur toute la campagne. L'agriculture et l'administration de la justice étaient interrompues : comme les circoncellions prétendaient rétablir l'égalité primitive du genre humain et réformer les abus de la société civile, ils offraient un asile aux esclaves et aux débiteurs qui accouraient en foule sous leurs drapeaux sacrés. Lorsqu'on ne leur résistait pas, ils se contentaient ordinairement de piller; mais la moindre opposition était suivie de violences et de meurtres; et ils firent souffrir les tortures les plus affreuses à quelques prêtres catholiques qui avaient voulu signaler imprudemment leur zèle. Les circoncellions n'avaient

pas toujours affaire à des ennemis désarmés; ils attaquèrent souvent, et mirent quelquefois en fuite les troupes militaires de la province. A la sanglante affaire de Bagai, ils tombèrent avec impétuosité, mais sans succès, au milieu d'une plaine, sur un détachement de la cavalerie impériale. On traitait en bêtes féroces les donatistes pris les armes à la main, et ils le méritèrent bientôt par leurs forfaits; on les faisait périr par l'épée, par la hache ou par le feu. Ils mouraient sans pousser un murmure, et leurs sanglantes représailles, en aggravant et multipliant les horreurs de la révolte, ne laissaient point d'espoir de réconciliation. Au commencement de notre siècle, on a vu se renouveler les scènes d'horreur de la guerre des circoncellions, dans la persécution, l'intrépidité, les crimes et l'enthousiasme des camisards; et si les fanatiques du Languedoc surpassèrent ceux de la Numidie en talens militaires, les Africains soutinrent leur féroce indépendance avec plus de courage et de fermeté (1).

Leurs suicides religieux.

De tels désordres sont les effets naturels de la tyrannie religieuse; mais la fureur des donatistes était enflammée par une frénésie d'une espèce extraordinaire et dont il n'y a jamais eu d'exemple dans aucun temps et dans aucun pays, s'il est vrai qu'ils l'aient poussée au degré d'extravagance qu'on

(1) L'Histoire des Camisards (en trois volumes *in*-12, *Villefranche*, 1760) est exacte et impartiale. On a quelque peine à découvrir la religion de l'auteur.

leur attribue. Une partie de ces fanatiques détestaient la vie et désiraient vivement de recevoir le martyre. Il leur importait peu par quel supplice ou par quelles mains ils périssaient, pourvu que leur mort fût sanctifiée par l'intention de se dévouer à la gloire de la vraie foi et à l'espérance d'un bonheur éternel (1). Ils allaient quelquefois insulter les païens au milieu de leurs fêtes et jusque dans leurs temples, dans l'espérance d'exciter les plus zélés idolâtres à venger l'honneur de leurs divinités. D'autres se précipitaient dans les lieux où se rendait la justice, et forçaient les juges effrayés à ordonner leur prompte exécution. Ils arrêtaient souvent les voyageurs sur les grands chemins, et les forçaient à leur infliger le martyre, en leur promettant une récompense s'ils consentaient à les immoler, et en les menaçant de leur donner la mort s'ils leur refusaient ce singulier service. Lorsque toutes ces ressources leur manquaient, ils annonçaient un jour où, en présence de leurs amis et de leurs parens, ils se précipiteraient du haut d'un rocher; et on montrait plusieurs précipices devenus fameux par le nombre de ces suicides religieux. Dans la conduite furieuse de ces enthousiastes, admirés par un parti comme les martyrs de la foi, et abhorrés par l'autre comme les victimes de Satan, un philosophe impartial découvre aisé-

(1) Les donatistes alléguaient, pour justifier leurs suicides, l'exemple de Razias, qui est rapporté dans le quatorzième chapitre du deuxième livre des Macchabées.

ment l'influence ou l'abus de l'inflexibilité d'esprit puisée dans le caractère et les principes de la nation juive.

Caractère général des sectes chrétiennes. A. D. 312-361.

Le simple récit des divisions intestines qui troublèrent la paix de l'Église et déshonorèrent son triomphe, confirmera la remarque d'un historien païen, et justifiera les plaintes d'un respectable évêque. L'expérience avait convaincu Ammien que les chrétiens, dans leurs mutuelles animosités, surpassaient en fureur les bêtes féroces que doit le plus redouter l'homme (1); et saint Grégoire de Nazianze se plaint pathétiquement de ce que le royaume de Dieu en proie à la discorde, présente l'image du chaos (2), d'une tempête nocturne, ou même de l'enfer. Les fougueux écrivains de ces temps, dont la partialité ne reconnaît que des vertus à leurs partisans et charge leurs adversaires de tous les crimes, semblent, dans leurs récits, peindre la guerre des anges contre les démons; mais notre raison plus calme rejette également l'idée de ces prodiges de sainteté et de ces monstres de vice : nous demeurerons persuadés, en la consultant, que les factions qui s'accusaient mutuellement d'hérésie, et prétendaient chacune être la seule orthodoxe, ont également, ou du moins indistinctement déployé des vices et des vertus. Elles avaient été élevées dans la même

(1) *Nullas infestas hominibus bestias, ut sunt sibi ferales plerique christianorum expertus*. (Ammien, XXII, 5.)

(2) Saint Grég. de Nazianze, *orat.* I, p. 33. *Voy.* Tillemont, t. VI, p. 501, édit. *in*-4°.

religion, dans la même société civile, dans les mêmes craintes et les mêmes espérances pour cette vie et pour celle qui doit la suivre. De quelque côté que fût l'erreur, elle pouvait être innocente dans les deux opinions. La foi pouvait être sincère et la pratique vertueuse ou corrompue. Les passions des deux partis étaient excitées par les mêmes objets; ils pouvaient alternativement abuser de la faveur de la cour ou de celle du peuple. Les opinions métaphysiques des disciples d'Arius ou de saint Athanase ne changeaient pas leur caractère moral, et ils étaient également animés par l'esprit d'intolérance que le fanatisme a su tirer des maximes pures et simples de l'Évangile.

Le paganisme toléré.

L'auteur moderne d'une histoire, qu'avec une juste confiance il a honorée du titre de politique et philosophique (1), accuse Montesquieu d'une réserve timide, parce qu'au nombre des causes qui ont entraîné la décadence de l'empire, il n'a pas compris une loi de Constantin qui supprimait absolument le culte des païens, et laissait une grande partie de ses peuples sans prêtres, sans temples, et sans religion publique. Le zèle de cet écrivain philosophe pour les droits de l'humanité, l'a fait acquiescer au témoignage équivoque des ecclésiastiques qui ont trop légèrement attribué à leur héros favori le mérite d'une persécution générale (2). Au

(1) Histoire politique et philosophique des établissemens des Européens dans les Deux-Indes, t. 1, p. 9.

(2) Selon Eusèbe (*in vit. Const.*, l. II, c. 45), l'empereur

lieu de donner foi à une loi imaginaire, qui, si elle eût existé, se placerait avec orgueil en tête des codes impériaux, nous pouvons nous en rapporter à la lettre originale de Constantin, que cet empereur adressait aux sectateurs de l'ancienne religion dans un temps où il ne déguisait plus sa conversion, et où son trône était affermi par la chute de tous ses rivaux. Il invite et exhorte dans les termes les plus pressans tous les sujets de l'Empire romain à imiter l'exemple de leur souverain; mais il déclare que ceux dont l'aveuglement résistera à la lumière céleste jouiront en paix de leurs temples et du culte de leurs dieux imaginaires. La suppression totale des cérémonies du paganisme est formellement démentie par l'empereur lui-même, qui motive sagement sa modération sur ce qu'il croit devoir accorder à l'empire invincible de l'habitude, des préjugés et de la superstition (1). Sans violer sa promesse, sans alarmer

Par Constantin.

défendit dans les villes et dans les campagnes les pratiques abominables de l'idolâtrie, τα μυσαρα..... της ειδωλολατρειας. Socrate (l. I, c. 17) et Sozomène (l. II, c. 4, 5) ont représenté la conduite de Constantin avec la vérité qui convient à l'histoire; mais elle a été fort négligée par Théodoret, l. V, c. 21, et par Orose, VII, 28. *Tum deinde*, dit le dernier, *primus Constantinus*, justo *ordine et* pio *vicem vertit edicto; siquidem statuit citra ullam hominum cædem, paganorum templa claudi.*

(1) *Voy.* Eusèbe, *in vit. Constant.*, l. II, c. 56-60. Dans le sermon que l'empereur prononça devant l'assemblée des saints, lorsque sa dévotion fut confirmée par les années, il déclare aux idolâtres (c. 11) qu'il leur permet d'offrir

les païens, le monarque adroit minait lentement et avec précaution le bizarre et ruineux édifice du polythéisme; quoique son zèle pour la foi chrétienne fût sans doute le motif secret de la sévérité qu'il exerçait dans des occasions particulières, il avait soin de la colorer d'un prétexte plausible de justice et d'utilité publiques, et il attaquait secrètement les fondemens de l'ancienne religion sous le prétexte d'en réformer les abus. A l'exemple de ses plus sages prédécesseurs, il condamna à des peines rigoureuses l'art impie de la divination, qui donnait des espérances illusoires et encourageait quelquefois les entreprises criminelles d'hommes inquiets ou mécontens de leur état. Il condamna à un silence ignominieux les oracles, dont on avait reconnu publiquement la fraude et la fausseté, et supprima les prêtres efféminés du Nil. Constantin remplit les devoirs d'un censeur romain, quand il fit démolir les temples de Phénicie, dans lesquels on pratiquait dévotement, en plein jour, toutes les espèces de prostitution en l'honneur de Vénus (1). La ville impériale de Constantinople s'éleva, en quelque façon, aux dépens des temples de la Grèce et de l'Asie, et s'embellit de leurs riches dépouilles : on confisqua leurs posses-

---

leurs sacrifices et d'exercer librement toutes les pratiques de leur religion.

(1) *Voyez* Eusèbe, *in vit. Constant.*, l. III, c. 54-58; et l. IV, c. 23, 25. Ces actes d'autorité peuvent se comparer à la suppression des Bacchanales, et à la démolition du temple d'Isis par les magistrats de Rome païenne.

sions, et des mains irrévérentes et grossières transportèrent les statues des dieux et des héros chez un peuple auquel, déchues des honneurs du culte, elles n'offrirent plus que des objets de curiosité. L'or et l'argent rentrèrent dans la circulation; et les magistrats, les évêques et les eunuques saisirent l'heureuse occasion de satisfaire à la fois leur zèle, leur avarice et leur vengeance. Mais ces déprédations n'attaquaient qu'une très-petite partie du monde romain, et les provinces étaient accoutumées depuis long-temps à supporter ces rapines sacriléges de la part des princes et des proconsuls, auxquels on ne pouvait soupçonner le dessein de détruire la religion qu'ils professaient (1).

Les fils de Constantin suivirent avec plus de zèle et moins de discrétion les traces de leur père, et multiplièrent les prétextes de vexation et de rapine (2). Dans leurs procédés les plus illégaux, les — Et ses fils.

(1) Euséb., *in vit. Constant.*, l. III, c. 54; et Libanius, *orat. pro templis*, p. 9, 10, édit. Godefroy. Ils racontent tous deux le pieux sacrilége de Constantin, qu'ils voyaient sous un jour fort différent. Le dernier déclare positivement « qu'il se saisit de l'argent et des richesses sacrées, mais qu'il ne toucha point au culte des temples, qui furent à la vérité appauvris, mais où l'on ne célébrait pas moins les cérémonies ordinaires de l'ancienne religion. » *Témoignages juifs et païens*, Lardner, vol. IV, p. 140.

(2) Ammien parle de quelques eunuques de cour qui furent *spoliis templorum pasti*. Libanius dit (*orat. pro temp.*, p. 23) que l'empereur faisait souvent présent d'un temple comme il aurait pu faire d'un chien, d'un cheval, d'un

chrétiens étaient toujours sûrs de l'indulgence; le moindre doute servait de preuve contre les païens, et l'on célébra la démolition de leurs temples comme un des événemens les plus heureux du règne de Constance et de Constans (1). Nous trouvons le nom de Constance à la tête d'une loi concise qui semblait devoir rendre superflue toute défense subséquente. « Nous ordonnons expressément que dans toutes les villes et lieux de notre empire tous les temples soient immédiatement fermés et gardés avec soin, afin qu'aucun de nos sujets n'ait l'occasion de s'y rendre coupable; nous leur ordonnons également à tous de s'abstenir de sacrifices, et si quelqu'un d'eux continuait à en faire malgré notre défense, nous voulons qu'il périsse par le glaive et que ses biens soient confisqués au profit du public. Nous condamnons aux mêmes peines les gouverneurs des provinces qui négligeront de punir les criminels (2). » Mais nous avons

esclave ou d'une coupe d'or; mais le pieux philosophe a grand soin d'observer que ces favoris sacriléges finissaient presque toujours malheureusement.

(1) *Voyez* Godefroy, *cod. Théod.*, t. VI, p. 262; Liban., *orat. parental.*, c. 10; *in* Fabric., *Biblioth. græc.*, t. VII, p. 235.

(2) *Placuit omnibus locis atque urbibus universis claudi protinùs templa, et accessu vetitis omnibus licentiam delinquendi perditis abnegari. Volumus etiam cunctos à sacrificiis abstinere. Quod siquis aliquid fortè hujusmodi perpetraverit, gladio sternatur: facultates etiam perempti fisco decernimus vindicari: et similiter adfligi rectores provinciarum, si facinora vindicare neglexerint.* (Cod. Théod., l. XVI, tit. 10, leg. 4.)

de fortes raisons pour croire que ce formidable édit n'a point été publié, ou du moins qu'il n'a pas eu d'exécution. Des faits connus et des monumens de cuivre et de marbre qui existent encore, prouvent que durant tout le règne des fils de Constantin la religion païenne eut son culte public. On laissa subsister un grand nombre de temples dans les villes et dans les campagnes de l'Orient et de l'Occident; et la multitude dévote put encore jouir de la pompe des sacrifices, des fêtes et des processions, sous la protection ou par l'indulgence du gouvernement civil. Quatre ans après la date supposée de ce sanglant édit, Constance visita les temples de Rome; et un auteur païen célèbre la conduite décente du souverain dans cette occasion, comme un exemple digne d'être imité par ses successeurs. « Cet empereur, dit Symmaque, respecta les priviléges des vestales. Il conféra les dignités sacerdotales aux nobles de Rome, accorda les sommes ordinaires pour les frais des fêtes et des sacrifices publics : et quoiqu'il eût embrassé une nouvelle religion, il n'entreprit

---

On a découvert une contradiction chronologique dans la date de cette loi extravagante, la seule peut-être qui ait jamais puni la négligence des magistrats par la mort et la confiscation de leurs biens. M. de La Bastie (*Mémoires de l'Acad.*, tom. XV, p. 98) conjecture, avec une apparence de raison, que cette loi prétendue n'était réellement qu'un projet de loi, qui fut trouvé parmi les papiers de Constantin, et inséré depuis comme un heureux modèle dans le Code de Théodose.

jamais de priver les sujets de l'empire du culte sacré de leurs ancêtres (1). » Le sénat conservait l'usage de consacrer, par des décrets publics, la mémoire *divine* des empereurs; et Constantin lui-même fut associé, après sa mort, aux dieux qu'il avait désavoués et insultés durant sa vie. Sept empereurs chrétiens acceptèrent sans difficulté le titre, les décorations et les priviléges de l'office de grand pontife, institué par Numa et adopté par Auguste. Ces princes eurent une autorité plus absolue sur la religion qu'ils avaient abandonnée que sur celle qu'ils professaient (2).

Les divisions des chrétiens suspendirent la ruine du paganisme (3). Les princes et les évêques, effrayés

(1) Symmaque, *epist.* x, 54.

(2) La quatrième dissertation de M. de La Bastie, sur le souverain pontificat des empereurs romains, dans les *Mém. de l'Acad.*, xv, 75-144, est très-savante et très-judicieuse. Elle présente l'état du paganisme depuis Constantin jusqu'à Gratien, et prouve que durant cette période il jouit du bienfait de la tolérance. L'assertion de Zosime, que Gratien fut le premier qui refusa la robe pontificale, est prouvée démonstrativement; et les murmures de la bigotterie à ce sujet sont presque réduits au silence.

(3) Comme je me suis servi librement, par anticipation, des mots de *païens* et de *paganisme*, je vais donner au lecteur un exposé des révolutions singulières qu'ont éprouvées dans leur signification des expressions si connues. 1°. Παγη en dialecte dorique, familier aux Italiens, signifiait une fontaine; et les campagnards du voisinage qui visitaient la fontaine, en tiraient la dénomination générale de *pagus* et *pagani*. (Festus *sub voce*; et Servius *ad Virgil. georgic.* II,

des crimes et des révoltes de leur parti, poussaient moins vigoureusement leur sainte guerre contre les

382.) 2°. Par une extension du mot, païen et campagnard devinrent presque synonymes. (Plin. *Hist. natur.*, XXVIII, 5.) L'on donna ce nom au bas peuple des campagnes, et il a été changé dans celui de paysans par les nations modernes de l'Europe. 3°. L'augmentation excessive de l'ordre militaire amena la nécessité d'une dénomination corrélative (*Essais de Hume*, vol. I, p. 555), et tous ceux qui ne s'enrôlaient point au service du prince étaient désignés par l'épithète dédaigneuse de païens. (Tacit., *Hist.*, III, 24, 43, 77; Juvénal, *Satyr.* XVI; Tertullien, *De Pallio*, c. 4.) 4°. Les chrétiens étaient les soldats de Jésus-Christ; leurs adversaires, qui refusaient le sacrement ou le serment militaire du baptême, pouvaient mériter la dénomination métaphorique de païens; et cette expression populaire de reproche fut introduite dès le règne de Valentinien, A. D. 365, dans les lois impériales (*Cod. Théod.*, l. XVI, tit. II, leg. 18) et dans les écrits théologiques. 5°. Les villes de l'empire furent peu à peu remplies de chrétiens. L'ancienne religion, du temps de Prudence (*adversus* Symmachum, l. I, *ad Fin.*, et Orose, *in Præfat. hist.*) se retirait et languissait dans les villages. Le mot de païen, avec sa nouvelle signification, retourna à sa première origine, et les païens devinrent des paysans. 6°. Depuis l'extinction du culte de Jupiter et de sa famille, on a donné le nom de païens à tous les idolâtres ou polythéistes anciens et modernes. 7°. Les chrétiens latins le donnèrent sans scrupule à leurs ennemis mortels les mahométans, et ainsi les unitaires les plus purs n'échappèrent point au reproche injuste de paganisme et d'idolâtrie. *Voyez* Gérard-Vossius, *Etymologicon linguæ latinæ*, dans ses ouvrages, t. I, p. 420; *Commentaire* de Godefroy sur le Code de Théodose, t. VI, p. 250; et Ducange, *Mediæ et infimæ latinitatis Glossar.*

infidèles. Les principes d'intolérance établis alors eussent pu justifier la destruction de l'idolâtrie (1); mais les sectes ennemies, qui dominaient alternativement à la cour, craignaient toujours d'aliéner et de pousser à bout une faction encore puissante, quoique affaiblie. Tous les motifs de mode, de raison et d'intérêt combattaient alors en faveur du christianisme; mais deux ou trois générations s'écoulèrent sans que leur influence victorieuse se fît généralement sentir. Un peuple nombreux, plus attaché à ses anciennes habitudes qu'à des opinions spéculatives, révérait encore une religion depuis si longtemps établie et si récemment encore dominante dans tout l'Empire romain. Constantin et Constance distribuèrent indifféremment à tous leurs sujets les honneurs civils et militaires, et parmi ceux qui professaient le polythéisme, il se trouvait beaucoup d'hom-

(1) Dans le langage pur de l'Ionie et d'Athènes ειδωλον et λατρεια étaient des mots anciens et familiers. Le premier signifiait une ressemblance, une apparition (*Odyss. d'Hom.*, XI, 601), une représentation, une image inventée par l'art ou par l'imagination. Le second désignait toute espèce de *service* ou d'esclavage. Les Juifs de l'Égypte qui traduisirent les écritures hébraïques, restreignirent l'usage de ces mots (*Exod.* XX, 4, 5) au culte religieux d'une image. L'idiome particulier des hellénistes ou juifs grecs, a été adopté par les historiens ecclésiastiques et sacrés; et le reproche d'idolâtrie (ειδωλολατρεια) s'est attaché à cette sorte de superstition matérielle et grossière que certaines sectes de chrétiens ne devraient pas trop se presser d'imputer aux polythéistes de la Grèce et de Rome.

mes savans, riches et courageux. Les superstitions du sénateur et du paysan, du poète et du philosophe, avaient une source différente; mais ils se réunissaient tous avec une égale dévotion dans les temples de leurs dieux. Le triomphe insultant d'une secte proscrite enflamma peu à peu leur zèle, et leur espoir se ranima par la confiance bien fondée que l'héritier présomptif de l'empire, le jeune et vaillant héros qui avait délivré la Gaule des Barbares, avait secrètement embrassé la religion de ses ancêtres.

CHAPITRE XXII.

Julien est déclaré empereur par les légions de la Gaule. Sa marche et ses succès. Mort de Constance. Administration de Julien.

Jalousie de Constance contre Julien.

TANDIS que les Romains languissaient sous la honteuse tyrannie des eunuques et des évêques, tout l'empire, excepté le palais de Constance, retentissait des louanges de Julien. Les Barbares de la Germanie redoutaient le jeune César dont ils avaient éprouvé la valeur. Ses soldats partageaient l'honneur de ses succès. Les provinces heureuses et tranquilles jouissaient avec reconnaissance des bienfaits de son règne. Mais ses vertus blessaient les favoris qui s'étaient opposés à son élévation. Ils regardaient avec raison l'ami du peuple comme le plus dangereux ennemi de la cour. Jusqu'au moment où sa gloire leur imposa silence, les bouffons du palais, dressés au langage de la satire, essayèrent contre lui le pouvoir de cet art qu'ils avaient si souvent exercé avec succès. Ils avaient aisément remarqué que sa simplicité n'était pas exempte d'affectation, et ils ne désignaient le philosophe guerrier que par les sobriquets insultans de *sauvage velu*, de *singe revêtu de la pourpre*. Ses modestes dépêches étaient tournées en ridicule comme les récits mensongers d'un Grec bavard, d'un soldat sophiste qui avait étudié l'art de la

guerre dans les jardins de l'académie (1). L'éclat de ses victoires et les acclamations du peuple étouffèrent la voix de cette absurde malignité. Le vainqueur des Francs et des Allemands ne pouvait plus être représenté comme un objet de mépris, et l'empereur lui-même eut la vile ambition de dérober à son lieutenant l'honorable récompense de ses travaux. Dans les lettres ornées de lauriers qu'il était d'usage d'adresser aux provinces, on omit exprès le nom de Julien. Elles annonçaient que « Constance avait fait en personne les dispositions du combat, et signalé sa valeur dans les premiers rangs. La victoire était le fruit de son intelligence, et le roi captif des Barbares lui avait été présenté sur le champ de bataille, » dont il était cependant à plus de quarante jours de marche au moment du combat (2). Une fable si ridicule ne

(1) *Omnes qui plus poterant in palatio, adulandi professores jam docti, rectè consulta, prosperèque completa vertebant in deridiculum : talia sine modo strepentes insulsè, in odium venit cum victoriis suis; capella, non homo; ut hirsutum Julianum carpentes, appellantesque loquacem talpam, et purpuratam simiam, et literionem græcum : et his congruentia plurima, atque vernacula principi resonantes; audire hæc taliaque gestienti, virtutes ejus obruere verbis imprudentibus conabantur, ut segnem incessentes et timidum et umbratilem, gestaque secus verbis comptioribus exornantem.* (Ammien, XVII, 11.)

(2) Ammien XVI, 12. L'orateur Themistius croyait à tout ce que contenaient les lettres impériales adressées au sénat de Constantinople. Aurelius-Victor, qui a publié son Abrégé dans la dernière année du règne de Constance,

pouvait cependant ni tromper le public, ni satisfaire la vanité de l'empereur. Secrètement convaincu que la gloire de Julien lui avait acquis la faveur et le vœu des Romains, l'esprit inquiet du faible Constance se trouvait disposé à recevoir les impressions de ces sycophantes artificieux qui cachaient leurs desseins perfides sous l'extérieur de l'attachement et de la fidélité pour leur souverain (1). Loin de dissimuler les brillantes qualités de Julien, ils reconnaissaient et même exagéraient l'éclat populaire de son nom, la supériorité de ses talens; l'importance de ses services, mais en insinuant obscurément que le brave et vertueux César pouvait devenir un ennemi criminel et dangereux, si le peuple inconstant sacrifiait son devoir à son enthousiasme, ou si le désir de la vengeance et d'une autorité indépendante venait tenter la fidélité du général d'une armée victorieuse. Le conseil de Constance décorait les craintes personnelles du souverain du nom respectable de sollicitude paternelle pour la tranquillité publique, tandis qu'en

Craintes et envie de Constance.

attribue les victoires remportées sur les Germains au génie de l'empereur et à la fortune du jeune César. Cependant cet historien fut, bientôt après, redevable à l'estime ou à la protection de Julien, des honneurs d'une statue de cuivre, et des importantes dignités de consulaire de la seconde Pannonie, et de préfet de la ville. (Ammien, XXI, 10.)

(1) *Callido nocendi artificio; accusatoriam diritatem laudum titulis peragebant.... Hæ voces fuerunt ad inflammanda odia probris omnibus potentiores.* Voyez Mamertin, *in Actione gratiarum, in vit. Panegyr.*, XI, 5, 6.

particulier, et peut-être vis-à-vis de lui-même, l'empereur déguisait, sous l'apparence d'une crainte moins odieuse que ses sentimens réels, l'envie et la haine qu'avaient imprimées dans son cœur ces vertus de Julien qu'il ne savait pas imiter.

Les légions de la Gaule sont rappelées dans les provinces orientales de l'empire. A. D. 360. Avril.

La tranquillité apparente des Gaules et les dangers qui menaçaient les provinces de l'Orient, offraient aux ministres impériaux un prétexte spécieux pour exécuter le dessein qu'ils avaient adroitement concerté. Ils résolurent de désarmer le César, de lui enlever les troupes fidèles, sûreté de sa personne et soutien de sa dignité, et d'employer dans une guerre éloignée contre le roi de Perse les intrépides vétérans qui venaient de dompter, sur les bords du Rhin, les plus belliqueuses nations de la Germanie. Tandis que Julien, dans ses quartiers d'hiver à Paris, dévouait ses heures laborieuses à l'administration du pouvoir, qui était pour lui l'exercice du bien, il vit avec étonnement arriver en toute diligence un tribun et un secrétaire impérial, chargés d'ordres positifs de l'empereur qui lui défendait de s'opposer à ce qu'ils exécutassent la commission dont ils étaient spécialement chargés. Quatre légions entières, les Celtes, les Hérules, les Pétulans et les Bataves, devaient immédiatement quitter les drapeaux de Julien, sous lesquels ils avaient marché à la gloire et s'étaient formés à la discipline, et on faisait dans toutes les autres un choix de trois cents des plus jeunes et des plus vigoureux soldats. Ce nombreux détachement, la force de l'armée des Gaules, était

sommé de se mettre en marche sans perte de temps, et d'user de la plus grande diligence pour arriver sur les frontières de la Perse avant l'ouverture de la campagne (1). Le César prévit et déplora les suites de cet ordre funeste. La plupart des auxiliaires s'étaient engagés volontairement, sous la condition expresse qu'on ne leur ferait jamais traverser les Alpes. La foi publique et l'honneur personnel de Julien avaient été les garans de ce traité militaire. Une si tyrannique perfidie ne pouvait que détruire la confiance et irriter les guerriers des Germains indépendans, qui regardaient la bonne foi comme la première des vertus, et la liberté comme le bien le plus précieux. Les légionnaires, qui jouissaient du nom et des priviléges des Romains, étaient enrôlés pour servir partout à la défense de la république; mais ces soldats mercenaires entendaient prononcer avec indifférence les noms de Rome et de république. Attachés par la naissance ou par l'habitude aux mœurs et au climat des Gaulois, ils chérissaient et respectaient Julien; ils méprisaient et haïssaient peut-être l'empereur, et ils redoutaient une marche

(1) Le court intervalle que l'on peut supposer entre l'*hieme adultâ* et le *primo vere* d'Ammien (xx, 1-4), loin de suffire à une marche de trois mille milles, ferait paraître les ordres de Constance aussi extravagans qu'ils étaient injustes. Les troupes de la Gaule n'auraient pas pu arriver en Syrie avant la fin de l'automne. Il faut que la mémoire d'Ammien ait été infidèle, ou qu'il se soit mal expliqué.

pénible, les traits des Persans, et les déserts brûlans de l'Asie. Ils regardaient comme leur patrie le pays qu'ils avaient sauvé, et s'excusaient de leur défaut de zèle sur le devoir plus sacré de défendre leurs parens et leurs amis. D'un autre côté, les habitans du pays voyaient avec effroi le danger inévitable dont ils étaient menacés; ils soutenaient qu'aussitôt que les Gaules n'auraient plus de forces respectables à leur opposer, les Germains rompraient un traité que la crainte seule leur avait fait accepter, et que, malgré la valeur et les talens militaires de Julien, le général d'une armée dont il n'existerait plus que le nom, accusé des malheurs publics, se trouverait bientôt, après une vaine résistance, prisonnier dans le camp des Barbares, ou retenu en criminel dans le palais de Constance. En obéissant, Julien souscrivait à sa propre destruction et à celle d'une nation qui méritait son attachement. Mais un refus positif était un acte de rebellion et une déclaration de guerre. L'inexorable jalousie de pouvoir qui dominait l'empereur, son ordre absolu et peut-être insidieux, ne laissaient ni excuse ni interprétation, et l'autorité précaire du jeune César lui permettait à peine le délai ou la délibération. Dans cette situation difficile, Julien se trouvait livré à lui-même; les artificieux eunuques avaient éloigné Salluste, son sage et fidèle ami. Il n'avait pas même, pour donner quelque force à ses représentations, l'appui de ses ministres, qui auraient été effrayés ou honteux d'approuver la destruction des Gaules. On

avait choisi le moment où Lupicinus (1), général de la cavalerie, était occupé en Bretagne à repousser les incursions des Pictes et des Écossais; et Florentius était allé à Vienne pour y recueillir les tributs. Ce dernier, vil et rusé politique, craignant de se charger, en cette occasion, d'une responsabilité dangereuse, éludait les lettres pressantes et réitérées par lesquelles Julien lui représentait que dans toutes les affaires importantes, le préfet devait indispensablement se trouver au conseil. D'un autre côté, les messagers de l'empereur persécutaient le César de leurs insolentes sollicitations : ils osaient lui faire entendre qu'en attendant le retour de ses ministres, il se trouverait coupable du délai, et leur donnerait tout le mérite de l'obéissance. Hors d'état de résister, ne pouvant se décider à obéir, Julien exprimait dans les termes les plus positifs, son désir et même son intention de quitter la pourpre qu'il ne pouvait plus porter avec gloire, mais à laquelle il ne pouvait renoncer sans danger.

Leur mécontentement.

Après un combat pénible, Julien fut forcé de s'avouer que le devoir du sujet le plus élevé en dignité était d'obéir, et que le souverain devait seul décider

(1) Ammien, xx, 1. Il reconnait la valeur et les talens militaires de Lupicinus; mais, dans son langage affecté, il le représente comme *élevant les cornes de son orgueil*, mugissant d'un ton terrible, et laissant douter qui l'emportait en lui de l'avarice ou de la cruauté. Les Pictes et les Ecossais menaçaient si sérieusement la Bretagne, que Julien fut un instant tenté d'y passer lui-même.

de l'intérêt public. Il donna les ordres nécessaires pour l'exécution des commandemens de l'empereur, et une partie des troupes se mit en marche vers les Alpes. Les détachemens des différentes garnisons s'avancèrent vers les lieux de rassemblement qui leur étaient indiqués. Ils perçaient avec peine la foule des citoyens tremblans et consternés qui cherchaient à exciter leur pitié par un morne désespoir et de bruyantes lamentations. Les femmes des soldats accouraient, portant leurs enfans dans leurs bras, reprochant à leurs maris de les abandonner, et mêlant dans leurs plaintes l'expression de la douleur, de la tendresse et de l'indignation. Cette scène de désolation affligeait la sensibilité de Julien. Il accorda un nombre suffisant de chariots pour transporter les femmes et les enfans (1), tâcha d'adoucir les rigueurs qu'il était obligé d'exercer, et, par le plus louable de tous les moyens politiques, il augmenta sa popularité en même temps qu'il enflammait le mécontentement des soldats qu'on bannissait loin de lui. La douleur d'une multitude armée se change aisément en fureur; les murmures, qui acquéraient d'heure en heure plus de hardiesse et de force, parcourant rapidement toutes les tentes, préparèrent les esprits à la plus audacieuse sédition. Les tribuns favorisèrent

(1) Il leur accorda la permission de se servir de ce que l'on nommait *currus clavularis* ou *clabularis*. Ces chariots de poste sont souvent cités dans le code, et passaient pour porter chacun quinze cents livres pesant. *Voyez* Valois, *ad Amm.*, xx, 4.

la circulation d'un libelle qui peignait des plus vives couleurs la disgrâce du César, les malheurs de l'armée et les vices méprisables du tyran de l'Asie. Le progrès de cette rumeur frappa de crainte et d'étonnement les messagers de Constance. Ils pressèrent le prince de hâter le départ de l'armée; mais ils rejetèrent imprudemment l'avis plein de sagesse et de loyauté que leur donna Julien de ne pas faire passer les troupes par la ville de Paris, en leur faisant pressentir l'inconvénient de les exposer à la tentation que pourrait leur faire naître une dernière entrevue avec leur général.

Julien est proclamé empereur.

Aussitôt qu'on annonça l'arrivée des légions, Julien alla au-devant d'elles, et monta sur un tribunal qu'il avait fait élever devant les portes de la ville. Après avoir donné des louanges particulières aux officiers et aux soldats qui méritaient cette distinction, Julien s'adressa, dans un discours soigné, à la généralité des troupes qui l'environnaient. Il vanta leurs exploits avec reconnaissance; les exhorta à accepter l'honneur de servir sous les yeux d'un monarque puissant et généreux, et les avertit qu'ils devaient aux ordres d'Auguste une obéissance prompte et volontaire. Les soldats ne voulant ni offenser leur général par des clameurs indécentes, ni démentir leurs sentimens par des acclamations fausses et mercenaires, gardèrent un morne silence, et, quelques instans après, furent renvoyés dans leurs quartiers. Julien traita les principaux officiers, et leur témoigna, dans les termes de la plus vive affection, le chagrin

de ne pouvoir récompenser comme il le désirait les braves compagnons de ses victoires. Ils se retirèrent de cette fête pleins de douleur et d'incertitude, et déplorèrent les rigueurs du destin qui, en les arrachant de leur pays natal, les séparait d'un général si digne de leur affection. Un seul expédient pouvait le leur conserver : on le discuta hardiment; il fut adopté. Le mécontentement de la multitude s'était insensiblement tourné en conspiration régulière ; les esprits échauffés exagérèrent de justes sujets de plaintes, et le vin échauffa encore les esprits. Le soir qui précéda leur départ, les soldats avaient eu la liberté de se livrer aux excès d'une fête. A minuit, cette impétueuse multitude armée d'épées, de torches et de bouteilles, s'élança dans les faubourgs, environna le palais (1), et, oubliant les dangers aux-

(1) Probablement le palais des Bains (*Thermarum*) dont il subsiste encore une salle dans la *rue de la Harpe*. Les bâtimens occupaient une grande partie du quartier connu aujourd'hui sous le nom de quartier de l'université ; et les jardins, sous les rois mérovingiens, communiquaient avec l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Les injures du temps et les ravages des Normands ont réduit en un tas de ruines, dans le douzième siècle, ce palais antique, dont l'intérieur obscur avait caché les excès de la débauche :

Explicat aula sinus, montemque amplectitur alis ;
Multiplici latebrâ scelerum tersura ruborem.
. . . . pereuntis sæpe pudoris
Celatura nefas, Venerisque accommoda furtis.

Ces vers sont tirés de l'*Architrenius* (l. IV, c. 8), ouvrage poétique de Jean de Hauteville ou Hauville, moine de Saint-

quels elle s'exposait, fit retentir la place du cri fatal et irrévocable de *Julien-Auguste*. Ce prince, dont les tristes réflexions avaient été interrompues par leurs acclamations tumultueuses, fit barricader ses portes, et, aussi long-temps qu'il lui fut possible, il déroba sa personne et sa dignité aux événemens d'un désordre nocturne. Mais au point du jour, les soldats, dont le zèle était irrité par sa résistance, entrèrent de force dans le palais; et, saisissant l'objet de leur choix avec une respectueuse violence, le portèrent sur son tribunal, le placèrent au milieu d'eux, et, l'épée à la main, traversant ainsi les rues de Paris, le saluèrent comme leur empereur, en répétant à grands cris les mots de *Julien-Auguste*. La prudence et la fidélité lui ordonnaient également de résister à leurs coupables desseins et de ménager à sa vertu l'excuse de la violence. S'adressant alternativement à la multitude et à quelques officiers, tantôt il les suppliait de ne pas le perdre, tantôt il leur exprimait toute son indignation; il les conjurait de ne pas souiller la gloire immortelle de leurs victoires. Enfin il alla jusqu'à leur promettre que s'ils rentraient à l'instant dans le devoir, il tâcherait non-seulement d'obtenir pour eux de l'empereur un pardon

Albans, vers l'an 1190. (*Voyez* l'*Histoire de la poésie anglaise*, par Warton, v. 1, dissert. 2.) De pareils vols étaient moins funestes à la tranquillité du genre humain que les disputes théologiques que la Sorbonne a agitées depuis sur le même terrain. (Bonamy, *Mém. de l'Acad.*, t. xv, pages 678-682.)

plein et sincère, mais encore de faire révoquer les ordres qui avaient excité leur mécontentement. Mais les soldats connaissaient toute l'étendue de leur faute, et comptaient plus sur la reconnaissance de Julien que sur la clémence de Constance. Leur zèle se changea en impatience, et leur impatience en fureur. L'inflexible César résista jusqu'à la troisième heure du jour à leurs instances, à leurs reproches et à leurs menaces ; il ne céda qu'aux clameurs réitérées, qui lui apprirent qu'il fallait ou mourir ou régner. On l'éleva sur un bouclier, aux acclamations de toute l'armée. Un riche collier militaire qui se trouva là par hasard lui tint lieu de diadème (1) ; la promesse d'une modique gratification (2) termina la cérémonie, et le nouvel empereur, accablé d'une douleur ou réelle ou simulée, se retira dans l'intérieur de ses appartemens secrets (3).

(1) Même dans ces momens de tumulte, Julien ne négligea pas les soins de la superstition, et il refusa obstinément de se servir, comme de mauvais augure, d'un collier de femme ou d'un ornement de cheval, dont les soldats impatiens voulaient qu'il fît usage faute de diadème.

(2) Une somme proportionnelle d'or et d'argent, cinq pièces d'or et une livre d'argent : le tout montait à peu près à la valeur de cinq livres sterling et dix schellings.

(3) On peut consulter sur le récit détaillé de cette révolte les ouvrages originaux et authentiques de Julien lui-même, *ad S. P. Q. Atheniensem*, page 282, 283, 284 ; Libanius, *Orat. parental.*, c. 44-48 ; dans Fabricius, *Biblioth. græc.*, t. VII, pages 269-273 ; Ammien, XX, 4 ; et Zosime, l. III, p. 151, 152, 153, qui, pour le règne de Julien, semble

Ses protestations d'innocence.

La douleur de Julien pouvait venir de son innocence; mais son innocence paraîtra douteuse (1) à ceux qui connaissent assez le caractère général des princes pour se méfier de leurs motifs et de leurs protestations. Son âme active et véhémente était susceptible des différentes impressions, de la crainte et de l'espoir, de la reconnaissance et de la vengeance, du devoir et de l'ambition, de l'amour de la gloire et de la crainte du reproche. Mais il est impossible de calculer le degré d'influence que put obtenir alors chacun de ces sentimens, et de prononcer positivement sur des motifs qui échappaient peut-être à lui-même dont ils dirigeaient ou plutôt précipitaient les pas. La méchanceté de ses ennemis avait excité le mécontentement des soldats; la révolte de ceux-ci était l'effet naturel de leur inquiétude et de leur ressentiment. Et en supposant que sous les apparences d'un hasard, Julien eût cherché à cacher des desseins secrets, il se serait donné, sans nécessité, et probablement sans réussir à tromper personne, tous les embarras de la plus profonde hyprocrisie. Il déclara

---

avoir suivi l'autorité plus respectable d'Eunape. Avec de pareils guides, nous avons pu nous passer des Abrégés et de l'*Histoire ecclésiastique*.

(1) Eutrope, témoin irrécusable, se sert de cette expression vague, *consensu militum*, x, 15. Saint Grégoire de Nazianze, dont l'ignorance pourrait excuser le fanatisme, accuse l'apostat de présomption, d'extravagance, et lui donne l'épithète de rebelle impie, *αυθαδεια, απονοια, ασεβεια*, orat. 3, p. 67.

solennellement, en présence de Jupiter, du Soleil, de Mars, de Minerve et de toutes les autres divinités, que jusqu'à la fin du jour qui précéda celui de son élévation, il ignora le dessein de l'armée (1), et il serait peu généreux de révoquer en doute l'honneur d'un héros et la véracité d'un philosophe. Cependant une conviction superstitieuse que Constance était l'ennemi des dieux dont il se flattait d'être lui-même le favori, put le pousser à désirer, à solliciter, à hâter même l'heureux moment de son règne marqué pour le rétablissement de l'ancienne religion du genre humain. Lorsqu'il eut été averti de la conspiration, il se résigna et prit quelques instans de sommeil; il a depuis raconté à ses amis qu'il avait vu le génie de l'empire à sa porte, demandant avec quelque impatience à entrer, et lui reprochant son défaut de courage et d'ambition (2). Surpris et agité, il s'était mis en prières, et le grand Jupiter, à qui il les adressait, lui avait sur-le-champ intimé, par un signe clair et

(1) Julien, *ad S. P. Q. Athen.*, p. 284. Le *pieux* abbé de La Blêterie (*Vie de Julien*, p. 159) parait tenté de respecter les *pieuses* protestations d'un païen.

(2) Ammien, XX, 5, avec la note de Lindenbrog sur le génie de l'empire. Julien lui-même, dans une lettre confidentielle à Oribase, son médecin et son ami (*epist.* XVII, p. 384), parle d'un songe antérieur à l'événement, et dont il fut frappé; d'un grand arbre renversé, et d'une petite plante qui poussait en terre une racine forte et profonde. L'imagination de Julien était sans doute agitée de craintes et d'espérances jusque dans son sommeil. Zosime, l. III, a rapporté un songe postérieur.

manifeste, l'ordre de se soumettre à la volonté des dieux et aux désirs de l'armée. Une conduite qui ne peut être jugée par les maximes ordinaires de la raison excite nos soupçons, et échappe à nos recherches. Quand l'esprit du fanatisme, à la fois si crédule et si artificieux, s'est introduit dans une âme généreuse, il y détruit insensiblement le germe de la vérité et de toutes les vertus.

Son ambassade à Constantinople.

Le nouvel empereur employa les premiers jours de son règne à modérer le zèle de son parti, à sauver la vie à ses ennemis (1), et à déconcerter, en les méprisant, les entreprises formées contre sa personne et son pouvoir. Quoique déterminé à conserver le titre qu'il venait de prendre, il aurait voulu éviter au pays qu'il gouvernait, les calamités d'une guerre civile, ne pas se commettre contre les forces supérieures de Constance, et conserver une réputation exempte du reproche d'ingratitude et de perfidie. Décoré des ornemens impériaux et environné d'une pompe militaire, il se montra dans le champ de Mars aux soldats, qui contemplèrent avec enthousiasme, dans leur empereur, leur élève, leur général et leur ami. Il récapitula leurs victoires, se montra sensible à leurs peines, enflamma leurs espérances, contint leur impétuosité, et ne rompit l'assemblée qu'après leur avoir fait solennellement promettre, si l'empe-

(1) Tacite (*Hist.* 1, 80-85) peint éloquemment la situation dangereuse du prince d'une armée rebelle; mais Othon était plus coupable et moins habile que Julien.

reur de l'Orient consentait à un traité équitable, de renoncer à toute conquête, et de se contenter de la paisible possession des Gaules. D'après cet arrangement, il écrivit, au nom de l'armée et au sien, une lettre adroite et modérée (1). Deux ambassadeurs, Pentadius, grand-maître des offices, et Euthérius, grand-chambellan, furent chargés de la remettre à Constance, d'examiner ses dispositions, et de rapporter sa réponse. La lettre de Julien est signée modestement du nom de César; mais il réclame positivement, quoique avec respect, la confirmation du titre d'Auguste, et en avouant l'irrégularité de son élection, il excuse à un certain point le mécontentement et la violence des soldats qui ont arraché son consentement. Il reconnaît la supériorité de son frère Constance, et s'engage à lui envoyer annuellement un présent de chevaux d'Espagne, à recruter tous les ans son armée d'une troupe choisie de jeunes Barbares, et à recevoir de sa main un préfet du prétoire d'une prudence et d'une fidélité reconnue; mais il se réserve la nomination de tous les autres officiers civils et militaires, le commandement des armées, les revenus et la souveraineté des provinces au-delà des Alpes. Il invite Constance à consulter les lois de la justice, à se méfier des flatteurs qui ne subsistent que de la discorde des princes, et à accepter la pro-

(1) A cette lettre ostensible il en ajouta, dit Ammien, de particulières, *objurgatorias et mordaces*, que l'historien n'a pas vues, qu'il n'aurait pas publiées, et qui n'ont peut-être jamais existé.

position d'un traité honorable, également avantageux pour les peuples et pour la maison de Constantin. Dans cette négociation, Julien ne réclamait que ce qu'il possédait d'avance. La Gaule, l'Espagne et la Bretagne, reconnaissaient, sous le nom indépendant d'Auguste, l'autorité qu'il exerçait depuis long-temps sur ces provinces, avec le titre subordonné de César. Les soldats et les peuples se félicitaient d'une révolution qui n'avait pas même été teinte du sang de ceux qui s'y étaient opposés. Florentius avait pris la fuite, Lupicinus était prisonnier; on s'était assuré des personnes malintentionnées pour le nouveau gouvernement; et les places vacantes avaient été accordées au mérite et aux talens, par un prince qui méprisait les intrigues de la cour et les clameurs des soldats (1).

Ses quatrième et cinquième expéditions au-delà du Rhin. A. D. 360-361.

De vigoureux préparatifs de guerre accompagnèrent et soutinrent ses propositions de paix. Les derniers désordres de l'empire aidèrent à recruter et à augmenter l'armée que Julien tenait prête à marcher. La cruelle persécution exercée contre la faction de Magnence avait formé dans la Gaule des bandes nombreuses de voleurs et de proscrits. Ils acceptèrent avec joie une amnistie générale, promise par un prince auquel ils pouvaient se fier, se soumirent à la discipline militaire, et ne retinrent de leurs

(1) *Voyez* les premières transactions de son règne, *in Julian.*, *ad S. P. Q. Athen.*, p. 285, 286; Ammien, xx, 5, 8; Liban., *Orat. parent.*, c. 49, 50, p. 273-275.

fureurs qu'une haine implacable pour la personne et le gouvernement de Constance (1). Aussitôt que la saison permit à Julien d'entrer en campagne, il se mit à la tête de ses légions, jeta un pont sur le Rhin auprès de Clèves, et courut châtier la perfidie des Attuaires, tribu des Francs, qui avait cru pouvoir profiter des dissensions de l'empire pour ravager impunément les frontières. La gloire et la difficulté de cette expédition consistaient dans une marche dangereuse et pénible, et Julien fut vainqueur dès qu'il eut pénétré dans un pays que plusieurs princes avaient jugé inaccessible. Après avoir accordé la paix aux Barbares, l'empereur visita soigneusement les forts le long du Rhin, depuis Clèves jusqu'à Bâle, et examina avec une attention particulière les cantons dont il avait expulsé les Allemands. Il passa par Besançon (2) qu'ils avaient cruellement saccagé, et marqua son quartier à Vienne pour l'hiver suivant. Après avoir réparé les fortifications de la barrière des

(1) Liban., *Orat. parent.*, c. 50, p. 275, 276. Étrange désordre, puisqu'il dura pendant plus de sept ans. Dans les factions des républiques grecques, les exilés montèrent au nombre de vingt mille; et Isocrate assure sérieusement Philippe qu'il serait plus aisé de former une armée des vagabonds, que des habitans des villes. *Voyez* les *Essais* de Hume, t. 1, p. 426-427.

(2) Julien (*epist.* XXXVIII, p. 414) donne une description abrégée de Vesontio ou Besançon, une peninsule pierreuse presque environnée par le Doubs, jadis ville magnifique, remplie de temples, et réduite actuellement à une petite ville qui sort de ses ruines.

Gaules, et en avoir ajouté de nouvelles, il se flatta que les Germains seraient contenus, pendant son absence, par le souvenir de ses victoires et par la terreur de son nom. Vadomair (1) était le seul prince des Allemands qui méritât l'estime de Julien, et qui pût lui donner de l'inquiétude. Tandis que le rusé Barbare feignait d'observer fidèlement les traités, le progrès de ses opérations militaires menaçait d'une guerre dont les circonstances augmentaient le danger. Dans cette situation critique, Julien ne dédaigna point d'imiter la conduite de son ennemi. Au milieu d'une fête où Vadomair s'était rendu imprudemment comme ami, sur l'invitation des gouverneurs romains, il fut saisi et envoyé prisonnier dans le fond de l'Espagne. Sans attendre que les Barbares sortissent de leur étonnement, l'empereur parut sur les bords du Rhin à la tête de son armée, et après l'avoir traversé, il renouvela dans leur pays l'impression de terreur et de respect qu'il y avait répandue par ses quatre expéditions précédentes (2).

Le traité est rejeté, et la guerre déclarée.

Julien avait ordonné à ses ambassadeurs d'exécuter leur commission avec la plus grande diligence. Mais les gouverneurs d'Italie et d'Illyrie inventèrent différens prétextes pour retarder leur marche. On

(1) Vadomair entra au service des Romains, et d'un roi barbare ils firent un duc de Phénicie. Vadomair conserva toujours la duplicité de son caractère (*Voyez* Ammien, XXI, 4); mais sous le règne de Valens, il signala sa valeur dans la guerre d'Arménie.

(2) Ammien, XX, 10; XXI, 3, 4; Zosime, l. III, p. 155.

les conduisit à petites journées de Constantinople à Césarée en Cappadoce, et lorsqu'ils furent enfin admis en présence de Constance, les dépêches de ses propres officiers l'avaient déjà instruit et prévenu défavorablement contre Julien et contre l'armée de la Gaule. L'empereur écouta la lecture de la lettre avec impatience, et renvoya les ambassadeurs tremblans avec indignation et avec mépris; ses regards, ses gestes et ses discours emportés, attestaient le désordre de son âme. Le lien de famille qui aurait pu contribuer à rapprocher le frère et le mari d'Hélène, venait d'être dissous par la mort de cette princesse : après plusieurs couches toujours fatales à ses enfans, elle venait de périr elle-même dans la dernière (1); et depuis la mort de l'impératrice Eusébia, qui avait conservé jusqu'au dernier moment pour Julien la tendre amitié qu'elle poussait jusqu'à la jalousie, et dont la douce influence aurait pu modérer le ressen-

(1) Ses restes furent envoyés à Rome, et enterrés près de sa sœur Contantina, dans le faubourg de la *Via Nomentana*. (Ammien, XXI, 1.) Libanius a composé une apologie très-faible pour justifier son héros d'une accusation très-absurde, d'avoir empoisonné sa femme, et récompensé son médecin en lui donnant les bijoux de sa mère. *Voyez* la septième des dix-sept nouvelles harangues publiées à Venise, 1754, d'après un manuscrit de la Bibliothéque de Saint-Marc, p. 117-127. Elpidius, le préfet du prétoire de l'Orient, au témoignage duquel l'accusateur de Julien en appelle, est traité par Libanius d'*efféminé* et d'*ingrat*; cependant saint Jérôme a loué la piété d'Elpidius (t. 1, p. 243), et Ammien a fait l'éloge de son humanité, XXI, 6.

timent de son époux, l'empereur était abandonné à ses propres passions et aux artifices de ses eunuques. Mais le danger pressant d'une invasion étrangère lui fit suspendre le châtiment de son ennemi personnel. Il continua de marcher vers les frontières de la Perse, et crut qu'il suffisait de dicter à Julien et à ses coupables partisans les conditions qui pourraient leur obtenir la clémence de leur souverain. Il exigeait que le présomptueux César renonçât immédiatement au titre et au rang d'Auguste qu'il avait accepté des rebelles, et qu'il redescendît au poste de ministre docile et subordonné; qu'il rendît les emplois civils et militaires aux officiers choisis par la cour impériale, et qu'il se fiât de sa sûreté aux assurances de pardon qui lui seraient données par Épictète, évêque arien de la Gaule, et l'un des favoris de Constance. Les deux empereurs, à trois mille milles l'un de l'autre, continuèrent pendant plusieurs mois, de Paris à Antioche, une négociation inutile. Voyant bientôt que sa respectueuse modération ne servait qu'à irriter l'orgueil de son implacable rival, Julien résolut courageusement de confier sa fortune et sa vie aux hasards d'une guerre civile. Il donna une audience publique et militaire au questeur Léonas, et on lut à la multitude attentive la lettre impérieuse de Constance. Julien protesta, avec la plus flatteuse déférence, qu'il était prêt à quitter le titre d'Auguste, si ceux qu'il reconnaissait comme les auteurs de son élévation voulaient y consentir. Cette proposition, faite avec peu de chaleur, fut repoussée

par une clameur générale; et ces mots : « Julien-Auguste, continuez à régner par la volonté de l'armée, du peuple et de l'état que vous avez sauvés, » éclatèrent avec le bruit du tonnerre de tous les points de la plaine, et pénétrèrent de terreur le pâle ambassadeur de Constance. On continua la lecture de la lettre, dans laquelle l'empereur se plaignait de l'ingratitude de Julien, qu'il avait revêtu des honneurs de la pourpre après l'avoir élevé avec soin et avec tendresse, avoir protégé son enfance lorsqu'il se trouvait orphelin et sans secours. « Orphelin! s'écria Julien, qui, pour justifier sa cause, se livrait à son ressentiment, l'assassin de mon père, de mes frères, et de toute ma famille, me reproche que je suis resté orphelin! Il me force à venger des injures que je tâchais depuis long-temps d'oublier. » L'assemblée se sépara; et Léonas, qu'il avait été difficile de mettre à l'abri de la fureur du peuple, retourna vers son maître avec une lettre, dans laquelle Julien peignait à Constance, avec toute l'énergie de l'éloquence enflammée par la colère, les sentimens de haine et de mépris qu'une dissimulation forcée envenimait depuis vingt ans dans son âme. Après ce message, qui équivalait à la déclaration d'une guerre implacable, Julien, qui, quelques semaines auparavant, avait célébré la fête de l'Épiphanie (1), déclara publiquement qu'il con-

(1) *Feriarum die quem celebrantes mense januario, Christiani* Epiphania *dictitant, progressus in eorum ecclesiam,*

fiait le soin de sa vie aux dieux immortels, et renonça avec la même publicité à la religion et à l'amitié de Constance (1).

Julien se prépare à attaquer Constantinople.

La situation de Julien demandait des mesures promptes et vigoureuses. Il avait découvert par des lettres interceptées, que son rival, sacrifiant l'intérêt de l'état à celui du monarque, excitait les Barbares à envahir les provinces de l'Occident. La position de deux magasins, l'un sur les bords du lac de Constance, et l'autre au pied des Alpes Cottiennes, semblait indiquer la marche de deux armées, et six cent mille muids de blé ou plutôt de farine contenus

---

solemniter numine orato, discessit. Amm., xxi, 2. Zonare observe que c'était la fête de la Nativité; et cette assertion ne contredit pas le passage précédent, puisque les Églises d'Égypte, d'Asie, et peut-être de la Gaule, célébraient le même jour, le 6 janvier, la nativité et le baptême de Jésus-Christ. Les Romains, aussi ignorans que leurs confrères, de la véritable date de sa naissance, fixèrent la fête au 25 décembre, les *brumalia* ou solstice d'hiver, époque à laquelle les païens célébraient tous les ans la naissance du Soleil. *Voyez* Bingham, *Antiquités de l'Église chrétienne*, l. xx, c. 4; et Beausobre, *Hist. crit. du manichéisme*, t. ii, pages 690-700.

(1) Le détail des négociations publiques et secrètes entre Constance et Julien, peut être tiré avec quelque précaution de Julien lui-même, *orat. ad S. P. Q. Athen.*, p. 286; de Libanius, *orat. parent.*, c. 51, p. 276; d'Ammien, xx, 9; de Zosime, l. iii, p. 154; et même de Zonare (t. ii, l. xiii, p. 20, 21, 22), qui semble avoir trouvé et employé dans cette occasion quelques bons matériaux.

dans chacun de ces magasins (1), annonçaient les forces et le nombre effrayant des ennemis qui se préparaient à l'environner. Mais les légions impériales étaient encore loin de la Gaule dans leur quartiers d'Asie; le Danube était faiblement gardé; et si Julien pouvait s'emparer par une incursion rapide des importantes provinces de l'Illyrie, il y avait lieu de présumer qu'une foule de soldats suivraient ses drapeaux, et que les riches mines d'or et d'argent de cette province l'aideraient à soutenir les frais de la guerre civile. Il convoqua ses troupes, et leur proposa cette audacieuse entreprise. Il sut leur inspirer une juste confiance en elles-mêmes et dans leur général, les exhorta à soutenir la réputation qu'elles avaient acquise d'être terribles pour les ennemis, douces avec leurs concitoyens, et dociles à leurs officiers. Son discours, rempli de force, fut reçu avec les plus vives acclamations; et les mêmes troupes qui venaient de prendre les armes contre Constance, parce qu'il avait voulu les faire sortir de la Gaule, déclarèrent qu'elles étaient prêtes à suivre Julien aux extrémités de l'Europe ou de l'Asie. Les soldats firent le serment de fidélité; frappant à grand bruit sur leurs boucliers, et, tournant la pointe de leurs

(1) Trois cents myriades ou trois millions de *medimni*, mesure de grains en usage chez les Athéniens, et qui contenait six *modii* romains. Julien explique en soldat et en politique le danger de sa situation, et la nécessité et l'avantage d'une guerre offensive, *ad S. P. Q. Athen.*, p. 286-287.

épées nues contre leur poitrine, ils se dévouèrent, avec d'horribles imprécations, au service du libérateur de la Gaule et du vainqueur des Germains (1). Cet engagement solennel qui semblait dicté par l'affection plutôt que par le devoir, ne rencontra d'opposition que de la part de Nebridius, récemment reçu préfet du prétoire. Ce fidèle ministre, sans autre secours que son courage, défendit les droits de Constance au milieu des armes d'une multitude irritée, dont il aurait été la victime honorable et inutile sans la protection de celui qu'il avait offensé. Après avoir perdu une de ses mains d'un coup d'épée, il se prosterna aux pieds de Julien, qui le couvrit de son manteau impérial, lui sauva la vie et le renvoya chez lui avec moins de considération peut-être que n'en méritait la vertu d'un ennemi (2). Salluste remplaça Nebridius dans le poste éminent de préfet du prétoire; et les Gaules, soulagées des taxes qui les accablaient, respirèrent sous l'administration douce autant qu'équitable de l'ami de Julien, libre alors de pratiquer les vertus qu'il avait inspirées à son élève (3).

(1) *Voyez* sa harangue et la conduite des troupes dans Ammien, xxi, 5.

(2) Il refusa durement sa main au préfet suppliant, et le fit partir pour la Toscane. Ammien, xxi, 5. Libanius, avec une fureur digne d'un sauvage, insulte Nebridius, approuve les soldats, et blâme presque l'humanité de Julien. (*Orat. Parental.*, c. 53, p. 278.)

(3) Amm., xxi, 8. Dans cette promotion, Julien obéissait

Sa marche des bords du Rhin en Illyrie.

Julien comptait moins sur le nombre de ses troupes que sur la célérité de ses mouvemens. Dans l'exécution d'une entreprise hasardeuse, ce prince n'oubliait aucune des précautions que la prudence pouvait lui suggérer; et quand la prudence ne pouvait plus rien, il se fiait du reste à sa valeur et à sa fortune. Il assembla son armée et la divisa dans les environs de Bâle (1). Nevitta, général de la cavalerie, conduisit un corps de dix mille hommes à travers le cœur des provinces de la Rhétie et de la Norique. Une autre division, sous les ordres de Jovien et de Jovin, suivit les chemins tortueux qui traversent les Alpes et les frontières septentrionales de l'Italie. Des instructions claires et précises enjoignaient à ces généraux de marcher avec diligence et en colonnes serrées, qui pussent toujours se changer en ordre de bataille selon les dispositions du terrain; de se défendre des surprises nocturnes par des postes avancés et par des gardes vigilantes, de prévenir la résistance par une arrivée imprévue, d'éviter par de prompts départs qu'on eût le temps de les reconnaître, de répandre l'opinion de leurs forces et la ter-

---

à la loi qu'il s'était publiquement imposée. *Neque civilis quisquam Judex, nec militaris rector, alio quodam præter merita suffragante, ad potiorem veniat gradum.* (Ammien, xx, 5.) L'absence ne diminua point son estime pour Salluste, et il honora le consulat en y nommant son ami. A. D. 363.

(1) Ammien (xxi, 8) prétend qu'Alexandre et d'autres généraux célèbres se conduisirent de même, d'après le même raisonnement.

reur du nom de Julien, et de joindre le plus tôt possible leur empereur sous les murs de Sirmium. Julien s'était réservé la tâche la plus difficile et la plus brillante; suivi de trois mille volontaires braves et agiles, et qui avaient renoncé, comme leur chef, à tout espoir de retraite, il s'enfonça dans l'épaisseur de la forêt Marcienne ou forêt Noire qui recèle les sources du Danube (1); et pendant bien des jours, le sort de Julien fut ignoré de l'univers. Le secret de sa marche, sa diligence et sa vigueur, surmontèrent tous les obstacles. Il pénétrait à travers les montagnes et les marais, s'emparait des ponts ou traversait les rivières à la nage, et suivait toujours son chemin en ligne directe (2), sans examiner s'il traversait le territoire

---

(1) Ce bois faisait partie de la forêt Hercynienne, qui, du temps de César, s'étendait depuis le pays des Rauraci (Bâle) jusque dans les contrées les moins connues du Nord. *Voy.* Cluvier, *Germania antiqua*, l. III, c. 47.

(2) Comparez Libanius (*orat. parent.*, c. 53, p. 278, 279) avec saint Grégoire de Nazianze, *orat.* 3, p. 68. Le saint est forcé d'admirer le secret et la rapidité de cette marche. Un théologien moderne pourrait appliquer à Julien des vers faits pour un autre apostat.

. . . . So eagerly the fiend,
O'er bog, or steep, through strait, rough, dense, or rare,
With head, hands, wings, or feet, pursues his way,
And swims, or sinks, or wades, or creeps, or flies.

Avec la même ardeur le prince des Enfers,
Tente mille moyens, mille chemins divers;
De ses mains, de ses pieds, de sa superbe tête,
Il combat, il franchit l'ouragan, la tempête,
Les défilés étroits, les gorges, les vallons,

des Romains ou celui des Barbares. Il parut enfin entre Vienne et Ratisbonne, dans l'endroit où il se proposait d'embarquer son armée sur le Danube. Par un stratagème bien concerté, il s'empara d'une flottille de brigantins (1) qui étaient à l'ancre, et d'une provision de vivres grossiers, mais suffisans pour satisfaire l'appétit vorace et peu délicat d'une armée de Gaulois qui s'abandonnèrent audacieusement au cours du Danube. La vigueur active des rameurs, aidée d'un vent favorable, porta la flotte à sept cents milles en onze jours (2); et Julien débarqua ses troupes à Bononia, qui n'est éloignée de Sirmium que de dix-neuf milles, avant que les ennemis pussent avoir aucun avis certain de son départ de la Gaule. Dans le cours de sa longue et rapide navigation, Julien ne s'écarta jamais de son objet principal. Il reçut les députations de quelques villes qui s'empressèrent

---

L'air pesant ou léger, ou la plaine ou les monts,
Les rocs, le noir limon qu'un flot dormant détrempe,
Va guéant ou nageant, court, gravit, vole ou rampe.
Paradis perdu, liv. II. (Trad. de M. Delille.)

(1) Dans cet intervalle, la *Notitia* place deux ou trois flottes, la *Lauriacensis* à Lauriacum ou Lorch, l'*Arlapensis*, la *Maginensis*; et fait mention de cinq légions ou cohortes de Liburnarii, qui devaient être des espèces de marins. Sect. LVIII, édit. Labb.

(2) Zosime est le seul qui rapporte cette circonstance intéressante. Mamertin (*in Paneg. vet.* XI, 6, 7, 8), qui accompagnait Julien comme comte des sacrées largesses, décrit ce voyage d'un style fleuri et d'une manière pittoresque, défie Triptolème, les Argonautes, etc.

de mériter sa faveur par une soumission volontaire; mais il passa devant les postes ennemis qui bordaient le Danube, sans être tenté de faire preuve d'une valeur inutile et déplacée. Une foule de spectateurs rassemblés sur les deux bords du fleuve, contemplaient la pompe militaire, anticipaient sur la réussite de l'entreprise, et répandaient dans les pays voisins la gloire d'un jeune héros qui s'avançait avec une rapidité plus qu'humaine à la tête des forces innombrables de l'Occident. Lucilien, général de cavalerie, qui commandait les forces militaires de l'Illyrie, fut alarmé et étourdi des rapports qu'il n'osait révoquer en doute, et qu'il avait cependant peine à croire. Il avait déjà pris quelques mesures lentes et incertaines pour rassembler ses troupes, lorsqu'il fut surpris par Dagalaiphus, officier actif, que Julien, aussitôt après son débarquement, envoya en avant avec un corps d'infanterie légère. On fit monter à la hâte sur un cheval le général captif et ne sachant s'il devait attendre la vie ou la mort; on le conduisit en présence de Julien, et l'empereur le relevant avec affabilité, dissipa la terreur et l'étonnement qui engourdissaient toutes ses facultés. Mais Lucilien, à peine rendu à lui-même, eut l'indiscrétion d'observer à Julien qu'il s'était imprudemment hasardé avec une si faible escorte au milieu de ses ennemis. « Réservez, lui dit Julien avec un sourire de mépris, vos timides remontrances pour votre maître Constance; en vous donnant le bas de ma robe à baiser, je ne vous ai pas reçu comme un conseiller, mais comme

un suppliant. » Convaincu que le succès pouvait seul justifier son entreprise, et que le succès dépendait de son audace, Julien attaqua immédiatement, à la tête de trois mille soldats, la ville la plus forte et la plus peuplée de la province d'Illyrie. Lorsqu'il traversa le long faubourg de Sirmium, le peuple et les soldats le reçurent avec des cris de joie; ils le couronnèrent de fleurs, le conduisirent avec des torches allumées jusqu'au palais impérial, et le reconnurent pour leur souverain. L'empereur se livra pendant deux jours à la joie publique manifestée par les jeux du cirque. Mais le troisième jour il partit de grand matin pour s'emparer du passage étroit de Succi, dans les défilés du mont Hœmus, qui, situé à une distance à peu près égale de Sirmium et de Constantinople, sépare les provinces de la Thrace et de la Dacie, et présentant du côté de la première une descente escarpée, se termine, du côté de l'autre, par une pente douce et facile (1). La défense de ce poste important fut confiée au brave Nevitta, qui, ainsi que les autres généraux de la division italienne, avait exécuté avec succès la marche et la

---

(1) La description d'Ammien, qui pourrait être appuyée de plusieurs témoignages, donne la situation précise des *Angustiæ Succorum*, ou défilés de Succi. M. d'Anville, d'après une légère ressemblance de noms, les a placés entre Sardica et Naissus. Pour ma propre justification, je suis obligé de relever la seule erreur que j'aie jamais aperçue dans les cartes et les écrits de cet admirable géographe.

jonction si habilement combinées (1) par le souverain.

Les craintes ou l'inclination des peuples étendirent l'autorité de Julien bien au-delà de ses conquêtes militaires (2). Taurus et Florentius gouvernaient les préfectures d'Italie et d'Illyrie, et joignaient cet important office au vain titre de consuls. Ces magistrats s'étaient retirés précipitamment à la cour d'Asie; et Julien, qui ne pouvait pas toujours contenir son penchant à la raillerie, couvrit les consuls de ridicule en ajoutant à leur nom, dans tous les actes de l'année, l'épithète de fugitif. Les provinces qu'ils avaient abandonnées reconnurent pour leur empereur un prince qui, unissant les qualités d'un soldat à celles d'un philosophe, se faisait également admirer dans les camps sur le Danube et dans les académies de la Grèce. De son palais, ou pour mieux dire, de son quartier général de Sirmium et de Naissus, il fit distribuer dans les principales villes de l'empire, une adroite apologie de sa conduite, dans laquelle il eut soin d'insérer les dépêches secrètes de Constance, et de soumettre au jugement du public le choix de deux princes, dont l'un chassait les Barbares, tandis que l'autre les appelait (3). Julien, pro-

(1) Quels que soient les détails que nous tirons d'autres auteurs, nous suivons, pour le fond du récit, Ammien, XXI, 8, 9, 10.

(2) Ammien, XXI, 9, 10; Libanius, *orat. parental.*, c. 54, p. 279, 280; Zosime, l. III, p. 156, 157.

(3) Julien (*ad* S. P. Q. *Athen.*, p. 286) assure positive-

fondément blessé du reproche d'ingratitude, n'était pas moins empressé de défendre sa cause par la force des argumens que par celle des armes, et voulait paraître aussi supérieur par ses talens d'écrivain que par son habileté dans l'art de la guerre. Dans sa lettre adressée au sénat et au peuple d'Athènes (1), il semble qu'animé d'enthousiasme pour la patrie des lettres, il soumette sa conduite et ses motifs à cette nation dégénérée avec une déférence aussi respectueuse que s'il eût plaidé du temps d'Aristide devant le tribunal imposant de l'aréopage. Sa démarche auprès du sénat de Rome, à qui l'on permettait encore de ratifier les élections des empereurs, était conforme aux usages de la république expirante. Tertullus, préfet de la ville, convoqua une assem-

ment qu'il intercepta les lettres de Constance aux Barbares; et Libanius affirme qu'il les lut aux troupes et dans les villes où il passait. Cependant Ammien (XXI, 4) emploie l'expression du doute : *Si famæ solius admittenda est fides*. Il cite pourtant une lettre interceptée de Vadomair à Constance, qui annonce une correspondance intime : *Cæsar tuus disciplinam non habet.*

(1) Zosime fait mention de ses épîtres aux Athéniens, aux Corinthiens et aux Lacédémoniens. La substance de toutes était probablement la même, quoique, selon ceux auxquels elles étaient adressées, il pût y avoir quelque différence dans la forme. L'Épître aux Athéniens existe encore, p. 268-287, et nous y avons puisé des instructions intéressantes. Elle a mérité les éloges de l'abbé de La Bléterie, *Préface à l'Histoire de Jovien*, p. 24, 25, et est un des meilleurs manifestes qui existent dans aucune langue.

blée. On lut la lettre de Julien, et comme il était pour le moment le maître de l'Italie, sa demande fut admise à l'unanimité. Mais les sénateurs n'approuvèrent pas également ses censures indirectes des innovations de Constantin, non plus que ses violentes invectives contre Constance. Ils s'écrièrent, tout d'une voix, comme si Julien eût été présent : « Ah! respectez, de grâce, l'auteur de votre fortune (1). » Cette exclamation équivoque était susceptible d'être expliquée comme un reproche d'ingratitude si l'usurpateur succombait; et dans le cas contraire, elle pouvait signifier qu'en contribuant à l'élévation de Julien, Constance avait suffisamment réparé toutes ses fautes.

Préparatifs de guerre.

Constance fut informé de l'entreprise et des succès de Julien au moment où la retraite de Sapor suspendait la guerre de Perse et permettait de s'occuper des rebelles. Déguisant l'angoisse de son âme sous l'extérieur du mépris, le fils de Constantin annonça son retour en Europe et le dessein de donner la chasse à Julien; car ce n'était jamais que comme d'une partie de chasse qu'il parlait de cette expédition (2); et quand il en fit part à l'armée dans le

(1) *Auctori tuo reverentiam rogamus.* Ammien, XXI, 10. Il est assez amusant d'examiner la conduite des sénateurs, qui flottaient entre la crainte et l'adulation. *Voyez* Tacite, *Hist.* I, 85.

(2) *Tanquam venaticam prædam caperet : hoc enim ad leniendum suorum metum subindè prædicabat.* (Ammien, XXI, 7.)

camp d'Hiérapolis, il ne fit mention que très-légèrement du crime et de l'imprudence de Julien, et assura ses soldats que si les mutins de la Gaule avaient l'audace de paraître devant eux en plaine, ils ne supporteraient pas le feu de leurs yeux, et seraient renversés du bruit seul de leurs cris de guerre. L'armée d'Orient applaudit au discours de l'empereur; et Théodote, président du conseil d'Hiérapolis, demanda avec des larmes d'adulation que la tête du rebelle Julien devînt un des ornemens de sa ville (1). Un détachement choisi partit dans des chariots de poste pour occuper, s'il en était temps encore, le passage de Succi. Les recrues, les chevaux, les armes et les magasins destinés pour les frontières de la Perse, furent employés contre les Gaulois; et le succès que Constance avait eu dans toutes les guerres civiles, laissa ses courtisans sans inquiétude. Un magistrat nommé Gaudentius s'étant assuré des provinces d'Afrique au nom de Constance, arrêta les approvisionnemens destinés pour Rome, et cette ville manqua de subsistances. L'embarras de Julien fut encore augmenté par un événement imprévu qui aurait pu avoir les suites les plus funestes. Deux légions et une cohorte d'archers, cantonnées auprès de Sirmium, s'étaient enrôlées sous ses dra-

(1) *Voyez* la harangue et les préparatifs dans Ammien, XXI, 13. Le lâche Théodote implora dans la suite et obtint son pardon de la clémence du vainqueur, qui déclara qu'il voulait diminuer le nombre de ses ennemis, et augmenter celui de ses amis, XXII, 14.

peaux ; mais, avec raison, il comptait peu sur la fidélité de ces troupes que l'empereur avait distinguées d'une manière particulière ; et, sous le prétexte de défendre les frontières de la Gaule, il les éloigna du théâtre d'une guerre active, la plus importante pour lui. Ce petit corps d'armée avança en murmurant jusqu'aux frontières de l'Italie. Mais bientôt la crainte des fatigues d'une longue marche, celle que leur inspirait la férocité des Germains qu'ils allaient combattre, achevèrent d'aliéner les soldats. Excités par un de leurs tribuns, ils s'arrêtèrent à Aquilée, et arborèrent les drapeaux de Constance sur les murs de cette ville imprenable. Julien aperçut d'un coup d'œil toute l'étendue du danger, et la nécessité d'y remédier avec promptitude. Jovin retourna par ses ordres en Italie avec une partie de l'armée ; il commença immédiatement le siége d'Aquilée et le poursuivit avec la plus grande vigueur. Mais ces légionnaires, qui avaient semblé renoncer à toute discipline, défendirent la place avec autant d'habileté que de constance, invitèrent toute l'Italie à imiter leur courage et leur fidélité, et menacèrent de couper la retraite de Julien s'il était forcé de céder à la supériorité du nombre des armées d'Orient (1).

(1) Ammien, XXI, 7, 11, 12. Il raconte avec une exactitude assez inutile les opérations du siége d'Aquilée, qui conserva dans cette occasion la réputation d'imprenable. Saint Grégoire de Nazianze (*orat.* 3, p. 68) attribue cette révolte accidentelle à la sagesse de Constance, dont il an-

Détruire ou périr, telle était la cruelle alternative qui s'offrait à l'humanité de Julien, et qu'il déplore si pathétiquement. Mais il n'y fut pas réduit, et la mort de Constance, arrivée à propos, préserva l'Empire romain des calamités d'une guerre civile. Pressé d'un désir de vengeance auquel ses favoris n'avaient osé s'opposer, il était parti d'Antioche malgré l'approche de l'hiver, avec une petite fièvre causée sans doute par l'agitation de son esprit. Les fatigues de la route l'augmentèrent, et Constance fut obligé de s'arrêter dans la petite ville de Mopsucrène, douze milles en-deçà de Tarse, où il expira après une courte maladie, dans la quarante-cinquième année de son âge, et la vingt-quatrième de son règne (1). Son caractère, que nous avons suffisamment fait connaître dans le récit des événemens civils et ecclésiastiques, était un composé de faiblesse et d'orgueil, de superstition et de cruauté. Un long

Mort de Constance. A. D. 361, 3 nov.

nonce d'avance la victoire. *Constantio quem credebat procul dubio fore victorem : nemo enim omnium tunc ab hac constanti sententia discrepebat.* (Ammien, XXI, 7.)

(1) Ammien fait un tableau fidèle de sa mort et de son caractère (XXI, 14, 15, 16); on ne peut se défendre d'un sentiment de haine et de mépris en lisant la calomnie absurde de saint Grégoire (*orat.* 3, p. 68), qui accuse Julien d'avoir tramé la mort de son bienfaiteur. Le repentir que l'empereur montra dans le particulier, d'avoir épargné et élevé Julien (p. 69, et *orat.* XXI, p. 39), est assez probable, et n'est point incompatible avec son testament verbal et public, que des raisons de prudence peuvent lui avoir dicté dans les derniers instans de sa vie.

abus de sa puissance en avait fait un objet redoutable aux yeux de ses contemporains; mais comme le mérite personnel a seul le droit d'intéresser la postérité, nous nous bornerons à remarquer que le dernier des fils de Constantin hérita de tous les défauts de son père sans aucun de ses talens. On dit qu'avant de mourir il nomma Julien pour son successeur; et il paraîtrait assez probable que son inquiétude pour une jeune épouse qu'il aimait tendrement, et qu'il laissait enceinte, l'eût emporté dans les derniers momens de sa vie sur des sentimens de haine et de vengeance. Eusèbe et ses coupables associés firent une faible tentative pour prolonger le règne des eunuques par l'élection d'un autre empereur; mais leurs intrigues furent rejetées avec dédain par une armée à qui toute idée de guerre civile était devenue odieuse. Deux des officiers principaux partirent sur-le-champ pour assurer Julien que tous les soldats de l'empire étaient prêts à marcher sous ses drapeaux. Cet heureux événement rendit inutiles les dispositions militaires du prince, et prévint trois différentes attaques qu'il dirigeait contre la Thrace; sans verser le sang de ses concitoyens, sans courir le hasard des combats, il obtint tous les avantages d'une victoire complète. Impatient de visiter le lieu de sa naissance et la nouvelle capitale de l'empire, il s'avança de Naissus à travers les montagnes d'Hœmus et les villes de la Thrace. Quand il eut atteint Héraclée, à soixante milles de Constantinople, la ville entière sembla sortir des murs pour le recevoir, et

il fit son entrée triomphale au milieu des soldats et du sénat. Une multitude innombrable l'environnait avec un respect avide, et fut peut-être désagréablement surprise de la petite taille et du costume simple d'un jeune héros, dont les premiers exploits avaient été la défaite des Germains, et qui venait de traverser, dans une expédition heureuse, tout le continent de l'Europe depuis les bords de la mer Atlantique jusqu'à ceux du Bosphore (1). Peu de jours après, lorsqu'on débarqua les restes de Constance dans le port, les sujets de Julien applaudirent à la sensibilité réelle ou affectée de leur souverain. A pied, sans diadème, et vêtu d'un habit de deuil, il accompagna le convoi jusqu'à l'église des Saints-Apôtres, où le corps fut déposé; et si cette démarche respectueuse peut être regardée comme un hommage rendu par la vanité au rang et à la naissance de son prédécesseur et de son parent, les larmes de Julien montrèrent à l'univers qu'oubliant les crimes de Constance, il se rappelait seulement les faveurs qu'il en avait reçues (2). Dès que les légions d'Aquilée apprirent

Julien fait son entrée dans Constantinople. 11 déc.

(1) Dans la description du triomphe de Julien, Ammien (XXII, 1, 2) prend le ton de l'orateur et du poète, tandis que Libanius (*orat. parental.*, c. 56, p. 281) se renferme dans la grave simplicité de l'historien.

(2) On trouve la description de la pompe funèbre de Constance dans Amm. XXI, 16; saint Grégoire de Nazianze, *orat.* 4, p. 119; Mamertin, *in Paneg. vet.* 11, 27; Liban., *orat. parent.*, c. 56, p. 283; Philostorg., l. VI, c. 6, avec les *Dissertations* de Godefroy, p. 265. Ces écrivains et leurs

avec certitude la mort de l'empereur, elle ouvrirent les portes de la ville, et par le sacrifice de quelques chefs coupables, obtinrent aisément leur pardon de l'indulgence ou de la prudence de Julien, qui, dans la trente-deuxième année de son âge, acquit la possession paisible de tout l'empire (1).

Il est reconnu par tout l'empire.

Son gouvernement civil et sa vie privée.

Julien avait appris de la philosophie à comparer les jouissances de la retraite à celles d'une vie active; mais l'éclat de sa naissance et les événemens ne lui avaient jamais laissé la liberté du choix. Il aurait peut-être sincèrement préféré les jardins de l'académie et la société d'Athènes; mais, forcé d'abord par la volonté de Constance et ensuite par son injustice à exposer sa personne et sa réputation aux dangers de la grandeur impériale, et à se rendre responsable devant l'univers et la postérité du bonheur de plusieurs millions d'hommes (2), Julien se ressouvint

partisans, païens, catholiques, ariens, etc., voyaient avec des yeux bien différens le nouvel empereur et celui qu'ils venaient de perdre.

(1) On ne sait pas bien exactement le jour ni l'année de la naissance de Julien. Le jour est probablement le 6 de novembre, et l'année doit être ou 331 ou 332. (Tillemont, *Hist. des emper.*, t. IV, p. 693; Ducang., *Fam. byzant.*, p. 50.) J'ai préféré la première de ces deux dates.

(2) Julien (p. 253-267) a expliqué lui-même ces idées philosophiques avec beaucoup d'éloquence et un peu d'affectation, dans une Épître très-soignée qu'il adressait à Thémistius. L'abbé de La Bléterie (t. II, p. 146-193), qui en a donné une traduction fort élégante, incline à croire que c'est le célèbre Thémistius dont les harangues existent encore.

avec frayeur d'une des pensées de Platon (1). Ce philosophe observe que le soin de notre bétail et de nos troupeaux est confié à des êtres qui leur sont supérieurs en intelligence, et que le gouvernement des hommes et des nations exigerait l'intelligence et le pouvoir célestes des dieux et des génies. En partant de ce principe, il conclut que l'homme qui a l'ambition de régner doit aspirer à une perfection plus que humaine, qu'il doit purifier son âme de toute la partie terrestre et mortelle, éteindre ses appétits, cultiver son intelligence, régler ses passions, et dompter la brute sauvage qui, selon la vive expression d'Aristote (2), manque rarement de monter sur le trône du despote. Celui de Julien, auquel la mort de Constance venait de donner une base solide et indépendante, fut le siége de la raison, de la vertu et peut-être de la vanité. Ce prince méprisa les honneurs, renonça aux plaisirs, et remplit avec la plus grande exactitude tous les devoirs d'un souverain. Il se serait trouvé peu d'hommes parmi ses sujets qui eussent consenti à le décharger du poids

(1) Julien à Thémistius, p. 258. Pétau (not., p. 95) observe que ce passage est tiré du quatrième livre *De legibus*; mais ou Julien citait de mémoire, ou ses MSS. étaient différens des nôtres. Xénophon commence la Cyropédie par une réflexion semblable.

(2) Ο δε ανθρωπον κελευων αρχειν, προστιθησι και θηριον. (Arist., *ap Julian.*, p. 261.) Le MS. de Vossius, peu satisfait d'un seul animal, y supplée par l'expression plus forte de θηρια, et semble être autorisé par l'expérience du despotisme.

de son diadème, s'il eût fallu qu'ils soumissent leur temps et leurs actions aux lois rigoureuses que s'était imposées leur empereur. Un de ses plus intimes amis (1), qui partageait souvent sa table simple et frugale, a remarqué que ses mets légers et peu abondans (ordinairement composés de végétaux) lui laissaient toujours la liberté de corps et d'esprit nécessaire aux différentes occupations d'un auteur, d'un pontife, d'un magistrat, d'un général et d'un monarque. Dans un même jour, il donnait audience à plusieurs ambassadeurs; il dictait et écrivait un grand nombre de lettres aux magistrats civils, à ses généraux, à ses amis particuliers et aux différentes villes de son empire. Il écoutait la lecture des mémoires qu'on lui présentait, réfléchissait sur les demandes, et dictait ses réponses plus vite qu'aucun secrétaire ne pouvait les écrire en abrégé. Il avait une si extrême flexibilité d'esprit, une attention si facile et si soutenue, qu'il pouvait employer en même temps sa main à écrire, son oreille à écouter, sa voix à dicter, et suivre ainsi à la fois trois différentes chaînes d'idées sans jamais hésiter ni les confondre. Lorsque ses ministres se reposaient, il volait d'un travail à un autre; après un court repas, il se retirait dans sa bibliothèque et se livrait à l'étude jusqu'à l'heure

(1) Libanius (*orat. parental.*, c. 84, 85, p. 310, 311, 312) a donné ce détail intéressant de la vie privée de Julien. Ce prince (*in Misopogon*, p. 350) parle lui-même de sa frugalité, et déclame contre la voracité sensuelle des habitans d'Antioche.

qu'il avait indiquée dans l'après-midi pour reprendre les affaires publiques. Le souper de l'empereur était un diminutif de son faible dîner. Son sommeil n'était jamais appesanti par les vapeurs de la digestion; et si l'on en excepte le court intervalle d'un mariage auquel la politique présida plutôt que l'amour, le chaste Julien n'admit jamais de compagnes dans son lit (1). Ses secrétaires se relevaient; ceux qui avaient dormi la veille se présentaient chez l'empereur de très-grand matin; et ses domestiques veillaient alternativement, tandis que leur infatigable maître ne se reposait guère qu'en changeant d'occupations. Les prédécesseurs de Julien, son oncle, son frère, son cousin, sous un prétexte spécieux de déférence pour les goûts du peuple, se livraient eux-mêmes à leur goût puéril pour les jeux du cirque, où ils passaient souvent la plus grande partie de la journée, spectateurs oisifs et faisant eux-mêmes partie du spectacle, jusqu'à ce que les vingt-quatre courses ordi-

(1) *Lectulus..... Vestalium toris purior.* Mamertin (*Paneg. vet.* XI, 13) adresse cette louange à Julien lui-même. Libanius affirme en peu de mots que Julien n'eut de familiarité avec aucune femme, ni avant son mariage, ni après la mort de sa femme. (*Orat. parent.*, c. 88, p. 313.) La chasteté de Julien est prouvée par le témoignage impartial d'Ammien (XXV, 4), et par le silence des chrétiens. Cependant Julien relève ironiquement le reproche que lui faisait le peuple d'Antioche de presque toujours (ὡς ἐπίπαν) coucher seul. *In Misopog.*, p. 345. L'abbé de La Bléterie (*Hist. de Jovien*, t. II, p. 103-109) explique cette expression suspecte avec autant d'esprit que de bonne foi.

naires fussent terminées (1). Aux jours de fêtes solennelles, Julien, qui peu soumis à la mode du moment, ne cherchait point à cacher sa répugnance pour ces frivoles passe-temps, avait la complaisance de paraître dans le cirque. Mais après avoir jeté quelques regards d'indifférence sur cinq ou six courses, il se retirait précipitamment avec l'impatience d'un philosophe qui regardait comme perdus tous les momens qu'il n'employait pas au bien public ou à la culture de son esprit (2). Par cette sévère économie de temps, il allongea en quelque façon la courte durée de son règne; et si les dates étaient moins certaines, nous ne pourrions pas croire qu'il ne s'est passé que seize mois entre la mort de Constance et le départ de son successeur pour la guerre de Perse. L'his-

(1) *Voyez* Saumaise sur Suétone, *in Claud.*, c. 21. On ajouta une vingt-cinquième course ou *missus*, pour compléter le nombre de cent chariots. Chaque course était composée de quatre chariots de différentes couleurs.

Centum quadrijugos agitabo ad flumina currus.

Il paraît qu'ils tournaient cinq ou sept fois autour de la borne ou *meta*. Suéton., *in Domitian.*, c. 4. Et d'après la mesure du *circus maximus* de Rome et de l'Hippodrome de Constantinople, la course devait être environ de quatre milles.

(2) Julien, *in Misopogon*, p. 340. Jules-César avait offensé les Romains en lisant des dépêches au moment de la course. Auguste se conforma à leur goût, on suivit le sien, en prêtant toujours la plus grande attention aux jeux importans du cirque, auxquels il assurait prendre le plus grand plaisir. (Suéton., *in August.*, c. 45.)

toire ne peut conserver que le souvenir de ses actions; mais ce qui existe encore de ses volumineux écrits atteste son application et l'étendue de son génie. Le Misopogon, les Césars, plusieurs de ses discours, et son ouvrage savant et rédigé avec soin contre la religion chrétienne, furent composés pendant les longues nuits de deux hivers, dont il passa le premier à Constantinople, et l'autre à Antioche.

Décembre A. D. 361. Mars A. D. 363.

Réforme du palais.

La réforme de la cour impériale fut un des premiers actes et des plus nécessaires du gouvernement de Julien (1). Peu après son entrée dans le palais de Constantinople, il eut besoin du service d'un barbier. Un officier magnifiquement vêtu se présenta respectueusement. « C'est un barbier que je demande, s'écria le prince avec une feinte surprise, et non pas un receveur général des finances (2). » Il lui demanda en quoi consistaient les profits de son emploi, et il apprit qu'en outre d'un salaire et de quelques profits considérables, le barbier avait encore la subsistance de vingt valets et d'autant de chevaux. L'abus d'un luxe inutile et ridicule avait créé mille charges de barbiers, mille chefs de gobelets, mille cuisiniers,

(1) La réforme du palais est détaillée par Ammien, XXII, 4; Libanius, *orat. Parent.*, c. 62, p. 288, etc.; Mamertin, *in Panegyr. vet.* XI, 11; Socrate, l. III, c. 1; et Zonare, t. II, l. XIII, p. 24.

(2) *Ego non* rationalem *jussi, sed tonsorem acciri.* Zonare substitue au mot de financier celui de *sénateur*, qui paraît moins naturel; cependant un officier des finances, rassasié de richesses, pouvait désirer et obtenir l'entrée du sénat.

et le nombre des eunuques ne pouvait se comparer qu'à celui des insectes dans un jour d'été (1). Le monarque, qui cédait volontiers à ses sujets la supériorité de mérite et de vertu, se distinguait par la désastreuse magnificence de ses habits, de sa table, de ses bâtimens et de sa suite. Les palais, construits par Constantin et par ses fils, étaient décorés d'un grand nombre de marbres colorés et d'ornemens d'or massif. Les jouissances de la sensualité la plus raffinée étaient rassemblées moins pour satisfaire leur goût que leur vanité. Des oiseaux des climats les plus éloignés, des poissons de l'extrémité des mers, des fruits hors de leur saison, des roses d'hiver et des neiges dans la canicule (2). La dépense de cette multitude de domestiques du palais surpassait celle des légions; et il n'y en avait qu'une faible partie qui servît à l'utilité ou même à la splendeur du trône. La plupart de ces charges vénales et obscures, la honte du prince et la ruine des peuples, n'étaient qu'honorifiques, et les plus vils de la nation pouvaient acheter

(1) *Μαγειρους μεν χιλιους, κουρεας δε ουκ ελαττους, οινοχοους δε πλειους, σμηνη τραπεζοποιων, ευνουχους υπερ τας μυιας παρα τοις ποιμεσι εν ηρι.* Telles sont les expressions de Libanius, que je transcris fidèlement, pour ne pas être soupçonné d'avoir exagéré les abus du palais.

(2) Mamertin s'exprime avec force et vivacité. *Quin etiam prandiorum et cœnarum laboratas magnitudines romanus populus sensit; cùm quæsitissimæ dapes non gustu, sed difficultatibus æstimarentur; miracula avium, longinqui maris pisces, alieni temporis poma, æstivæ nives, hybernæ rosæ.*

avec leur argent le droit de vivre dans l'aisance et dans l'oisiveté, aux dépens du revenu public. Le pillage d'une énorme maison ; les supplémens de profits et de gratifications bientôt réclamés comme un droit, et les dons qu'ils arrachaient également de ceux qui craignaient leur haine et de ceux qui réclamaient leur faveur, enrichissaient promptement ces valets audacieux. Ils dissipaient leurs richesses sans réfléchir à la misère dont ils venaient de sortir, et dans laquelle ils pouvaient encore retomber, et l'excès de leurs rapines et de leur vénalité ne pouvait se comparer qu'à l'extravagance de leurs dissipations. Ils portaient des robes de soie brodées d'or, leurs tables étaient servies avec délicatesse et profusion ; les maisons construites pour leur servir d'habitation occupaient plus de terrain que le patrimoine d'un ancien consul ; et les citoyens les plus distingués étaient forcés de descendre de leurs chevaux pour saluer respectueusement un eunuque qu'ils rencontraient sur les grands chemins. Le luxe du palais excita le mépris et l'indignation de Julien, qui couchait habituellement sur le plancher, qui s'accordait à peine les premières nécessités de la vie, et qui plaçait sa vanité, non pas dans l'imitation, mais dans le mépris du faste de la royauté. Il était impatient que la suppression totale d'un abus dont l'opinion publique exagérait encore l'étendue, diminuât les impôts et apaisât les murmures des peuples, qui supportent plus docilement le poids des taxes quand ils sont convaincus que le fruit de leur industrie est appliqué

au service de l'état. Mais on accuse Julien d'avoir exécuté ce changement salutaire avec trop de précipitation et de sévérité. Par un seul édit, il fit du palais de Constantinople un vaste désert, et renvoya ignominieusement les esclaves et les serviteurs (1) sans exception, et sans aucun des égards de justice ou du moins de bienveillance que pouvaient mériter l'âge, les services ou la pauvreté des fidèles domestiques de la famille impériale. Tel était à la vérité le caractère de Julien. Il oubliait souvent la maxime d'Aristote, qui place la véritable vertu à une distance égale entre les deux vices opposés. La parure fastueuse et efféminée des Asiatiques, la frisure, le fard, les bracelets et les colliers qui avaient couvert Constantin de ridicule, étaient indignes sans doute de la philosophie de son successeur; mais, en s'éloignant d'une élégance efféminée, Julien semblait renoncer à se vêtir décemment et s'enorgueillir de sa malpropreté. Dans un écrit satirique, et destiné au public, l'empereur appuie avec complaisance, et même avec un orgueil cynique, sur la longueur de ses ongles et sur l'encre dont ses mains sont toujours tachées; il proteste que, quoiqu'il ait presque tout le corps velu, jamais le rasoir n'a passé que sur sa

(1) Cependant Julien fut accusé d'avoir fait présent de villes entières à des eunuques. (*Orat.* 7, contre Polyclet., p. 117-127.) Libanius se contente de nier froidement, mais positivement, le fait, qui, à la vérité, semble plutôt convenir à Constance. Cette accusation est probablement motivée sur quelque circonstance qui nous est inconnue.

tête, et il fait avec satisfaction l'éloge de sa barbe touffue et *habitée*, qu'il chérit, à l'imitation des philosophes de la Grèce (1). Si Julien eût suivi les principes du bon sens, le premier magistrat des Romains aurait également dédaigné l'orgueil de Diogène et la vanité de Darius.

Chambre de justice.

Mais l'ouvrage de la réforme publique serait resté imparfait, si, en corrigeant les abus du règne précédent, Julien eût négligé d'en punir les crimes. « Nous sommes enfin delivrés, dit ce prince dans une lettre à un de ses amis familiers, nous sommes miraculeusement délivrés de la gueule dévorante de l'hydre (2). Ce n'est point mon frère Constance que je prétends désigner par cette épithète. Il n'est plus; que la terre repose légèrement sur sa tête! mais ses perfides et barbares favoris passaient leur vie à tromper et à irriter un prince dont il serait difficile de

(1) Dans le Misopogon, p. 338, 339, il fait un singulier portrait de lui-même, et les mots suivans sont étrangement caractéristiques, *αυτος προστεθεικα τον βαθυν τουτονι πωγωνα..... ταύτα τοι διαθεοντων ανεχομαι των φθειρων ωσπερ εν λοχμη των θηριων.* Les amis de l'abbé de La Bléterie le conjurèrent, au nom de la nation française, de ne pas traduire ce passage, qui choquait trop fortement leur délicatesse. (*Hist. de Jovien*, t. II, p. 94.) J'ai usé de la même discrétion, et me suis contenté d'une légère allusion; mais le petit animal que nomme Julien est un insecte familier à l'homme et un emblème d'affection.

(2) Julien, *epist.* XXIII, pag. 389. Il se sert des mots *πολυκεφαλον υδραν*, en écrivant à son ami Hermogène, à qui les poètes grecs étaient, comme à lui, très-familiers.

louer la douceur naturelle sans se rendre coupable d'adulation. Mon dessein n'est cependant pas que ceux-là même soient punis illégalement; on les accuse, ils jouiront du bienfait d'un jugement équitable et impartial. » Julien nomma, pour faire les informations, six juges d'un rang distingué dans l'état et dans l'armée, et pour éviter le reproche d'avoir condamné lui-même ses ennemis personnels, il plaça ce tribunal extraordinaire dans Chalcédoine, sur la rive asiatique du Bosphore, et autorisa les commissaires à prononcer et à exécuter leurs sentences finales sans appel et sans délai. Le vénérable préfet d'Orient, un second Salluste, occupa la place de président (1). Ses vertus lui conciliaient également l'estime des philosophes grecs et celle des prélats chrétiens; il avait pour adjoint l'éloquent Mamertin (2), un des deux consuls élus, dont le mérite supérieur nous est connu par le témoignage un peu

(1) On doit distinguer avec attention les deux Sallustes, l'un préfet de la Gaule, et l'autre préfet de l'Orient. (*Hist. des emper.*, t. IV, p. 696.) Je me suis servi de l'épithète commode de *secundus*. Le second Salluste obtint l'estime même des chrétiens; et saint Grégoire de Nazianze, qui condamnait sa religion, a célébré ses vertus. (*Orat.* 3, p. 90. *Voyez* une note curieuse de l'abbé de La Bléterie, *vie de Julien*, p. 363.)

(2) Mamertin loue l'empereur (XI, I) d'avoir confié les emplois de trésorier et de préfet à un homme sage, ferme et intègre comme lui Mamertin. Ammien le classe aussi dans le nombre des ministres de Julien, *merita quorum nôrat et fidem.*

suspect qu'il se donne à lui-même. Mais la sage équité des deux magistrats civils était contrebalancée par la violence féroce des quatre généraux, Nevitta, Agilo, Jovin et Arbetio. Arbetio, que le public aurait vu avec moins d'étonnement sur la sellette que sur un tribunal, passait pour avoir le secret de la commission. Les chefs armés et furieux des bandes Jovienne et Herculienne environnaient le tribunal, et les juges obéissaient alternativement aux règles de la justice et aux clameurs d'une faction (1).

Exécution des innocens et des coupables.

Le chambellan Eusèbe, qui avait abusé si longtemps de la faveur de Constance, expia par une mort ignominieuse, l'insolence, la corruption et les fureurs de son règne servile. Les exécutions de Paul et d'Apodème, dont le premier fut brûlé vif, passèrent pour une faible réparation aux yeux des veuves et des orphelins de cette foule de citoyens romains trahis et assassinés par eux. Mais la justice elle-même, si nous pouvons faire usage de l'expression pathétique d'Ammien (2), pleura sur le sort d'Ursule, trésorier de l'empire ; et sa mort fut une tache d'ingratitude dans la vie de Julien, que cet intrépide et vertueux ministre avait libéralement secouru dans ses besoins. La fureur des soldats irrités d'une dé-

(1) Ammien rend compte des formes judiciaires de cette chambre de justice, XXII, 3; et Libanius en fait l'éloge. (*Orat. parent.*, c. 74, p. 299, 300.)

(2) *Ursuli vero necem ipsa mihi videtur flêsse justicia.* Libanius, qui accuse les soldats de sa mort, tâche d'inculper le comte des largesses.

marche indiscrète du trésorier fut la cause de sa mort et lui servit d'excuse. L'empereur, profondément tourmenté par ses propres remords et par les reproches du public, offrit quelques consolations à la famille d'Ursule, en lui restituant sa fortune. Avant la fin de l'année dans laquelle ils avaient obtenu les honneurs de la préfecture et du consulat (1), Taurus et Florentius se virent réduits à implorer la clémence de l'inexorable tribunal de Chalcédoine, qui bannit le premier à Vercelles en Italie, et porta contre l'autre une sentence de mort. Un prince sage aurait récompensé le crime que l'on reprochait à Taurus : ce fidèle ministre, ne pouvant plus résister aux forces d'un rebelle, s'était réfugié à la cour de son bienfaiteur, de son légitime souverain. Mais Florentius méritait toute la sévérité de ses juges, et sa fuite fournit à Julien l'occasion de montrer sa générosité, en imposant silence au zèle intéressé d'un délateur qui voulait lui indiquer la retraite de ce misérable fugitif (2). Quelques mois après la suppression du redoutable tribunal de Chalcédoine, le subsitut du préteur d'Afrique, le magistrat Gaudentius et Artemius (3), duc d'Égypte, furent exécutés

(1) On respectait encore à tel point les noms vénérables et les dignités de la république, que le peuple fut surpris et indigné de voir dénoncer Taurus comme criminel sous le consulat de Taurus. On différa probablement jusqu'au commencement de l'année suivante le procès de son collègue.

(2) Ammien, xx, 7.

(3) Relativement aux crimes et à la punition d'Artemius,

à Antioche. Artemius, tyran cruel et corrompu, avait long-temps désolé une grande province : Gaudentius avait long-temps pratiqué l'art ténébreux de la calomnie contre les innocens, contre les citoyens vertueux et contre Julien lui-même. Cependant on conduisit si maladroitement leur procès et leur jugement, que ces hommes pervers passèrent dans l'opinion publique pour les victimes honorables de l'opiniâtre fidélité avec laquelle ils avaient soutenu la cause de Constance. Une amnistie générale fut accordée à tous les autres serviteurs, et ils purent jouir avec impunité des dons qu'ils avaient obtenus, soit pour défendre ou pour accabler les malheureux. Cette grâce, qui, considérée politiquement, peut mériter notre approbation, s'exécuta d'une manière qui semblait dégrader la majesté du trône. Une multitude d'importuns, la plupart Égyptiens, assiégeaient Julien sans relâche, et redemandaient hautement des dons obtenus frauduleusement ou accordés par imprudence. L'empereur, prévoyant une longue suite de procès sans fin, donna aux Égyptiens sa parole,

---

voyez Julien (épît. x, p. 379.), Ammien (XXII, 6), et Valois (*ad loc.*). Les Églises grecques et latines n'ont pu se défendre d'honorer Artemius comme martyr, parce qu'il eut le courage de démolir les temples des païens, et qu'il fut condamné à mort par un apostat. Mais comme l'histoire ecclésiastique atteste qu'Artemius était non-seulement un tyran, mais un hérétique arien, il ne serait pas aisé de justifier une promotion si indiscrète. (Tillemont, *Mém. ecclés.*, t. VII, p. 1319.)

qui aurait dû toujours être sacrée ; que s'ils voulaient se rendre à Chalcédoine, il irait lui-même écouter et juger leurs demandes ; mais à peine furent-ils arrivés au rendez-vous, que Julien publia une défense absolue à tous les mariniers de transporter aucun Égytien à Constantinople, et laissa en Asie ses cliens trompés, jusqu'au moment où leur bourse et leur patience étant également épuisées, ils retournèrent dans leur patrie avec des murmures d'indignation (1).

Clémence de Julien.

Julien congédia la nombreuse armée d'espions, d'agens et de délateurs que Constance avait enrôlés pour assurer le repos d'un seul homme, aux dépens de celui de tous les citoyens de l'empire. Son généreux successeur était lent dans ses soupçons, et modéré dans ses punitions ; un mélange de jugement, de courage et de vanité, portait Julien à dédaigner les traîtres. Intérieurement convaincu de la supériorité de son propre mérite, il n'imaginait pas qu'aucun de ses sujets osât se soulever ouvertement contre lui, attenter à sa vie en particulier, ni même s'asseoir sur son trône en son absence. Le philosophe savait excuser les imprudentes saillies du mécontentement, et le héros méprisait des projets ambitieux qui surpassaient la fortune et l'habileté des conspirateurs. Un citoyen de la ville d'Ancyre s'était

(1) *Voy.* Amm., XXII, 6 ; et Val., *ad. loc.* ; le *Code Théod.*, l. II, tit. 39, leg. 1, et le *Comm.* de God., t. 1, p. 218, *ad loc.*

fait faire une robe pourpre; l'officieuse importunité d'un de ses ennemis personnels instruisit Julien de cette indiscrétion, qui, sous le règne de Constance, aurait été regardée comme un crime capital (1). Le monarque, après s'être informé du rang et du caractère de son rival, lui envoya, par l'officieux délateur, une paire de pantoufles pourpres, pour compléter la magnificence de son vêtement impérial. Dix de ses gardes tramèrent une conspiration plus dangereuse, et firent le projet d'assassiner Julien à Antioche, dans l'endroit où l'on exerçait les troupes. Ils trahirent leur secret dans l'ivresse, et furent conduits chargés de chaînes en présence de l'empereur. Julien, après leur avoir vivement fait sentir le crime et l'imprudence de leur entreprise, au lieu des tortures et de la mort qu'ils méritaient et qu'ils attendaient, prononça une sentence de bannissement contre les deux principaux coupables. La seule occasion dans laquelle Julien semble s'être écarté de sa clémence ordinaire, est l'exécution d'un jeune imprudent, qui, d'une main faible et impuissante, voulut saisir les rênes de l'empire. Mais ce jeune ambitieux

(1) Le président de Montesquieu (*Considérations sur la grandeur*, etc., *des Romains*, c. 14) excuse cette absurde et misérable tyrannie, en supposant que les actions qui nous paraissent indifférentes aujourd'hui, pouvaient paraître dangereuses et coupables aux Romains, et il soutient cette étrange apologie par une méprise plus étrange encore sur les lois anglaises : « Chez une nation..... dit-il, où il est défendu de boire à la santé d'une certaine personne. »

était fils de Marcellus, le général de cavalerie qui, dans la première campagne contre les Gaulois, avait déserté les drapeaux du César et le parti des Romains. Julien, sans être soupçonné de vouloir venger son injure personnelle, pouvait confondre dans un même châtiment le crime du fils et celui du père. Mais il fut touché de la douleur de Marcellus, et l'empereur tâcha d'adoucir, par ses libéralités, la blessure que le général avait reçue par la main sévère de la justice (1).

Son penchant pour la liberté et pour la république.

Julien n'était point insensible aux avantages de la liberté publique (2). Il s'était imbu, dans ses études, de l'esprit des sages et des héros : sa fortune et sa vie avaient dépendu long-temps du caprice d'un tyran; et quand il monta sur le trône, son orgueil souffrit souvent, en réfléchissant que des esclaves qui n'osaient pas blâmer ses défauts, n'étaient pas dignes d'applaudir à ses vertus (3). Il abhorrait le système de despotisme oriental, que Dioclétien, Constantin et les patientes habitudes de quatre-vingts années

(1) Le récit de la clémence de Julien et de la conspiration qui fut formée contre sa vie, se trouve dans Ammien, l. XXII, 9, 10; et Valois, *ad loc.*; Libanius, *orat. parental.*, c. 99, p. 323.

(2) Selon quelques-uns, dit Aristote, cité par Julien et Themistius, p. 261, la forme d'un gouvernement absolu, *παμβασιλεια*, est contraire à la nature. Cependant le prince et le philosophe ont jugé à propos d'envelopper adroitement cette vérité éternelle d'une profonde obscurité.

(3) Ce noble sentiment est rapporté presque dans les termes employés par Julien lui-même. Ammien, XXII, 10.

avaient établies dans l'empire. Un motif de superstition l'empêcha d'exécuter le projet sur lequel il s'était souvent arrêté, de soustraire sa tête au joug d'un diadème trop chèrement payé (1). Mais il refusa toujours le titre de *dominus* ou *seigneur* (2), dénomination devenue si familière aux Romains, qu'ils ne se rappelaient plus son origine servile et humiliante. Ce prince, à qui les débris de la république inspiraient un sentiment de respect, chérissait l'office ou plutôt le nom de consul ; il adopta par choix et par inclination la conduite qu'Auguste avait suivie par prudence. Aux calendes de janvier, les nouveaux consuls Mamertin et Nevitta vinrent, dès le point du jour, présenter leurs respects à l'empereur. Quand on l'eut informé de leur approche, il descendit de son trône, alla au-devant d'eux, et força les magistrats embarrassés de recevoir les démonstrations de

A. D. 363, 1 janvier.

(1) Liban. (*orat. Parent.*, c. 95, p. 320) ; qui rend compte du désir et du dessein de Julien, insinue en langage mystérieux (θεων ετα γνοντων...... αλλ' ηι αμεινων ο κωλυων) que l'empereur en fut détourné par une révélation.

(2) Julien, *in Misopogon*, p. 343. Comme il n'abolit jamais par une loi publique les orgueilleuses dénominations de *despote* ou *dominus*, elles existent encore sur ses médailles. Ducange, *Fam. byzant.*, p. 38, 39 ; et la répugnance qu'il affectait en particulier ne servait qu'à donner une tournure différente à la basse adulation des courtisans. L'abbé de La Bléterie (*Hist. de Jovien*, tom. II, p. 99-102) a suivi avec soin le mot *dominus* depuis son origine à travers toutes les différentes significations qu'il eut successivement sous le gouvernement impérial.

son humilité affectée. Du palais ils allèrent au sénat; l'empereur à pied marchait devant leurs litières; et la foule du peuple étonné admirait l'image des anciens temps, ou blâmait peut-être en secret une conduite qui dégradait à ses yeux l'éclat de la pourpre (1). Mais Julien ne se démentit dans aucune occasion. Tandis qu'il assistait un jour aux jeux du cirque, il affranchit, ou par inadvertance, ou peut-être à dessein, un esclave en présence du consul. Dès qu'on l'eut averti qu'il empiétait sur la juridiction d'un autre magistrat, il se condamna lui-même à payer une amende de dix livres d'or, et saisit cette occasion de prouver qu'il était, comme tous les citoyens, soumis aux lois et même aux formes de la république (2). Des vues d'administration, et son respect pour le lieu de sa naissance, déterminèrent Julien à conférer au sénat de Constantinople les honneurs, les priviléges et l'autorité dont le sénat de

---

(1) Ammien, XXII, 7. Le consul Mamertin (*in Panegyr. vet.* XI, 28, 29, 30) célèbre cet heureux jour, comme un esclave éloquent étonné et enivré de la bonté de son maître.

(2) Les lois des Douze-Tables condamnaient les satires personnelles.

Si malè condiderit in quem quis carmina, jus est,
Judiciumque.

Julien, dans son *Misopogon* (p. 337), avoue lui-même avoir encouru la peine portée par la loi; et l'abbé de La Bléterie (*Hist. de Jovien*, t. II) a saisi avidement une déclaration si favorable à son propre sentiment et au véritable esprit de la constitution impériale.

Rome jouissait encore exclusivement (1). On supposa que la moitié du conseil national était passée en Orient, et cette fiction légale s'établit insensiblement dans l'opinion. Les successeurs despotiques de Julien acceptèrent le titre de sénateurs, et se reconnurent membres d'un corps respectable, qui conservait le droit de représenter la majesté du nom romain. L'attention du monarque ne se borna pas à Constantinople, elle s'étendit sur les sénats municipaux des provinces. Il supprima par plusieurs édits les exemptions injustes et pernicieuses qui éloignaient une foule de citoyens oisifs du service de leur pays; et par une distribution égale des charges publiques, il rendit la force et l'éclat, ou, pour nous servir de la brillante expression de Libanius (2), il rendit l'âme et la vie aux villes expirantes de l'empire. La vénérable antiquité de la Grèce inspirait à Julien une tendresse respectueuse, qui éclatait en transports, au souvenir des dieux, des héros et des hommes supérieurs aux héros et aux dieux, qui avaient légué à la dernière postérité les monumens de leur génie ou l'exemple de leurs vertus. Par ses soins pa-

(1) Zosime, l. III, p. 158.

(2) η της βουλης ισχυς ψυχη πολεως εστι. (*Voyez* Libanius, *orat. parent.*, c. 71, p. 296; Ammien, XXII, 9; et le *Code Théod.*, l. XII, tit. 1, leg. 50-55; les *Commentaires* de Godefroy, t. IV, p. 390-402.) Cependant tout le sujet des *Curiæ* est encore, malgré de très-amples matériaux, la partie la plus obscure de l'histoire de l'Empire.

Ses soins des villes de la Grèce.

ternels, les villes de l'Épire et du Péloponnèse (1) furent soulagées, et reprirent une partie de leur ancienne splendeur. Athènes le reconnaissait pour son bienfaiteur, et Argos avouait qu'elle lui était redevable de sa délivrance. L'orgueilleuse Corinthe, sortant de ses ruines avec le titre honorable de colonie romaine, exigeait rigoureusement un tribut des républiques voisines, pour défrayer les jeux de l'Isthme qui se célébraient dans son amphithéâtre par une chasse d'ours et de panthères. Les villes d'Élis, de Delphes et d'Argos, chargées par leurs ancêtres de perpétuer les jeux olympiques, les jeux pythiens et ceux de Némée, réclamaient avec justice l'exemption du tribut. Les Corinthiens respectèrent les priviléges d'Élis et de Delphes; mais la pauvreté d'Argos enhardit les violences de l'oppression, et la sentence du magistrat de la province, qui ne consultait que l'intérêt de la capitale où il faisait sa résidence, imposa silence aux plaintes des timides députés. Sept ans après cette sentence, Julien en admit l'appel (2).

---

(1) *Quæ paulò ante arida et siti anhelantia visebantur, ea nunc perlui, mundari, madere; Fora, Deambulacra, Gymnasia, lætis et gaudentibus populis frequentari; dies festos, et celebrari veteres, et novos in honorem principis consecrari.* (Mamertin, XI, 9.) Il rétablit particulièrement la ville de Nicopolis, et les jeux actiaques institués par Auguste.

(2) Julien, épît. XXXV, p. 407-411. Cette lettre, qui jette une grande lumière sur le déclin de la Grèce, a été omise par l'abbé de La Bléterie, et singulièrement défigurée par

au tribunal supérieur, et il employa son éloquence, probablement avec succès, à défendre la capitale d'Agamemnon (1), qui avait donné à la Macédoine une race de héros et de conquérans (2).

Julien juge et orateur.

Julien exerçait ses talens dans les travaux de l'administration civile et militaire, qui se multipliaient en proportion de l'étendue de l'empire, et il faisait en outre les fonctions de juge (3) et d'orateur (4), à

---

le traducteur latin, qui, en rendant *ἀτέλεια* par *tributum*, et *ἰδιῶται* par *populus*, fait dire à l'auteur précisément le contraire de ce qu'il dit.

(1) Il régnait à Mycène, éloignée d'Argos d'environ cinquante stades ou six milles. Ces villes, alternativement célèbres, ont été confondues par les poëtes grecs. (Strabon, l. VIII, p. 579, édit. Amster. 1707.)

(2) Marsham, *Canon. Chron.*, p. 421. Cette généalogie, qui remontait jusqu'à Hercule, peut être suspecte; cependant elle fut reconnue après des recherches exactes par les juges des jeux olympiques (Hérodote, l. V, c. 22), dans un temps où les rois de Macédoine ne jouissaient pas d'une grande considération chez les Grecs. Lorsque la ligue achéenne se déclara contre Philippe, on jugea décent de faire retirer les députés d'Argos. (Tite-Liv., XXXII, 22.)

(3) Son éloquence est célébrée par Libanius, qui distingue positivement en lui les différens orateurs que fait parler Homère. (*Orat. Parental.*, c. 75, 76, p. 300, 301.) Socrate (l. III, c. 1) a faussement assuré que Julien était le seul prince qui eût harangué le sénat depuis Jules-César. Tous les prédécesseurs de Néron et une partie de ses successeurs possédèrent le talent de parler en public; et on pourrait prouver par plusieurs exemples, qu'ils l'exercèrent souvent dans le sénat.

(4) Ammien (XXII, 10) a établi avec impartialité les

peine connues des souverains de l'Europe moderne. L'art de la persuasion, si cultivé par les premiers Césars, avait été négligé par l'ignorance guerrière et par l'orgueil asiatique de leurs successeurs; s'ils daignaient haranguer des soldats qu'ils craignaient, ils gardaient un silence dédaigneux avec les sénateurs qu'ils méprisaient. Julien regardait les assemblées du sénat, que Constance avait évitées, comme le lieu le plus propre à faire briller ses maximes républicaines et ses talens de rhéteur. Il y employait tour à tour les tons de la censure, de la louange et de l'exhortation, comme dans une école de déclamation. Son ami Libanius a remarqué que l'étude d'Homère lui avait appris à imiter le style simple et concis de Ménélas, l'abondance de Nestor, dont les paroles descendaient comme les flocons de la neige en hiver, et l'éloquence pathétique et victorieuse d'Ulysse. Julien se livrait, non-seulement par devoir, mais par amusement, aux fonctions de juge, qui sont quelquefois incompatibles avec celles d'un souverain; et quoique l'intégrité et le jugement de ses préfets du prétoire méritassent sa confiance, souvent assis auprès d'eux, il

---

avantages et les défauts de ces formes judiciaires. Libanius (*orat. parent.*, c. 90, 91, p. 315) n'a vu que le beau côté; mais son tableau, en flattant la personne du prince, établit du moins les devoirs du juge. Saint Grégoire de Nazianze (*orat.* IV, p. 120), qui omet les vertus et exagère les faibles défauts de l'apostat, demande d'un ton de triomphe si un pareil juge est digne de siéger entre Minos et Rhadamante dans les Champs-Élisées.

écoutait leurs jugemens. La vive pénétration de son esprit se plaisait à découvrir les ruses et à déconcerter les chicanes des avocats, qui tâchaient de déguiser la vérité des faits, ou de corrompre l'esprit de la loi. Il dérogeait quelquefois à la majesté de son rang, en hasardant des questions indiscrètes et déplacées, et trahissait l'impétuosité de ses passions par les éclats de sa voix, ou par la vivacité de ses gestes, quand il soutenait un avis contraire à celui des juges, des avocats ou de leurs cliens. Mais connaissant le vice de son propre caractère, il encourageait, il ordonnait même à ses amis et à ses ministres de l'en avertir; et quand ils hasardaient d'arrêter les écarts de sa vivacité, les spectateurs apercevaient avec satisfaction la honte et la reconnaissance de leur souverain. Julien fondait presque toujours ses décrets sur des principes de justice, et il résista constamment aux deux plus dangereuses tentations qui assiègent le tribunal d'un monarque sous la forme séduisante de l'équité et de la compassion. Il jugeait les causes sans égard à la condition des parties, et quoique disposé à soulager le pauvre, il le condamnait sans hésiter, quand la cause du riche adversaire était la plus juste. Il distinguait avec soin le juge du législateur (1); et

(1) Dans le nombre de lois que Julien promulgua durant un règne de seize mois, cinquante-quatre ont été admises dans les codes de Théodose et de Justinien. Godefroy, *Chron. legum*, p. 64-67. L'abbé de La Bléterie (t. II, p. 329-336) a choisi une de ces lois pour donner une idée de la

quoiqu'il méditât une réforme nécessaire dans la jurisprudence romaine, il prononçait ses sentences conformément au sens strict et littéral des lois établies, qui devaient servir de règle aux magistrats et aux citoyens.

Son caractère.

Si l'on dépouillait quelques princes de leur rang et de leurs richesses, si on les jetait nus au milieu du monde, ils tomberaient à l'instant dans la dernière classe, sans espoir de se tirer jamais de l'obscurité. Mais le mérite personnel de Julien était indépendant de sa fortune. Quelque état qu'il eût embrassé, l'intrépidité de son courage, la vivacité de son esprit, et la constance de son application, lui auraient obtenu, ou au moins lui auraient mérité les premiers honneurs de sa profession. Julien, dans un pays où il serait né simple citoyen, aurait pu s'élever, par son génie, au rang de ministre ou de général. Si la jalousie capricieuse de l'autorité avait trompé ses espérances, s'il s'était éloigné sagement des sentiers de la grandeur, l'exercice de ces mêmes talens, dans une studieuse solitude, aurait mis hors de l'atteinte des rois, le bonheur de sa vie et l'immortalité de sa gloire. Quand on examine le portrait de Julien avec une attention minutieuse ou peut-être malveillante, quelque chose semble manquer à la grâce et à la perfection de la figure. Son génie était moins vaste et moins sublime que celui de César, et il n'égalait point Au-

latinité de Julien. Son style est nerveux et soigné; mais il écrivait plus purement en grec.

guste en prudence. Les vertus de Trajan paraissent plus sûres et plus naturelles; la philosophie de Marc-Aurèle est plus simple et plus suivie. Cependant Julien a soutenu courageusement l'adversité, et il a joui de sa fortune avec modération. Après un intervalle de cent vingt ans, depuis la mort d'Alexandre-Sévère, les Romains virent paraître un empereur qui ne connaissait point d'autres plaisirs que ses devoirs, qui travaillait à soulager les malheureux et à ranimer le courage de ses sujets, qui tâchait de joindre toujours le mérite à l'autorité, et de donner le bonheur à la vertu. L'esprit de parti lui-même, et pour dire encore plus, l'esprit de parti religieux a été forcé de rendre hommage à la supériorité de son génie dans la paix et dans la guerre, et d'avouer, en soupirant, que Julien l'Apostat aimait son pays et méritait l'empire de l'univers (1).

---

(1) . . . . *Ductor fortissimus armis;*
Conditor et legum celeberrimus; ore manûque
Consultor patriæ; sed non consultor habendæ
Religionis; amans tercentûm millia Divûm.
Perfidus ille Deo, sed non et perfidus orbi.

PRUDENT., Apotheosis, 450, etc.

La conscience d'un sentiment généreux semble avoir élevé le poëte chrétien au-dessus de sa médiocrité ordinaire.

CHAPITRE XXIII.

La religion de Julien. Tolérance universelle. Ce prince veut rétablir et réformer le paganisme. Il essaie de reconstruire le temple de Jérusalem. Artifice qu'il mit dans sa persécution des chrétiens. Zèle et injustice des deux partis.

Religion de Julien.

Le titre d'Apostat a terni la réputation de Julien; et le fanatisme, en cherchant à obscurcir ses vertus, a exagéré la grandeur réelle et apparente de ses fautes. On le regarde, d'après d'autres préventions, comme un monarque philosophe, qui voulait protéger également les factions religieuses de l'empire, et calmer la fièvre théologique dont le peuple fut saisi depuis les édits de Dioclétien, jusqu'à l'exil de saint Athanase. Un examen plus soigné de son caractère et de sa conduite donnera une opinion moins favorable d'un prince qui n'échappa point à la contagion de son siècle. Nous avons l'avantage de pouvoir comparer les portraits que nous ont laissés de lui ses admirateurs les plus zélés et ses ennemis les plus ardens. Un historien judicieux et plein de candeur, qui a été le spectateur impartial de sa vie et de sa mort, raconte avec fidélité ses actions. Les déclarations publiques et particulières de l'empereur lui-même confirment le témoignage unanime de ses contemporains; et ses divers écrits annoncent la teneur uniforme de ses opinions religieuses, sur lesquelles la politique devait lui inspirer de la réserve plutôt

que de l'affectation. Un dévot et sincère attachement pour les dieux d'Athènes et de Rome, formait sa passion dominante. Des préjugés superstitieux (1) égarèrent et corrompirent en lui les facultés d'un esprit éclairé, et des fantômes qui n'existaient que dans l'imagination de l'empereur, eurent une influence réelle et pernicieuse sur le gouvernement de l'empire. Le zèle véhément des chrétiens, qui méprisaient le culte et qui renversaient les autels de ces divinités fabuleuses, le mit dans un état de guerre à mort avec une partie nombreuse de ses sujets; le désir de la victoire, et la honte de la défaite, l'excitèrent quelquefois à violer les lois de la prudence et même celles de la justice. Le triomphe du parti qu'il abandonna et qu'il combattit, a jeté une sorte d'infamie sur son nom, et un torrent de pieuses invectives, dont le signal fut donné par la trompette sonore (2) de saint Grégoire de Na-

(1) Je transcrirai quelques expressions d'un petit discours très-religieux que composa l'empereur pontife sur l'impiété d'un cynique: Αλλ' ομως ουτω δη τι τους θεους πεφρικα, και φιλω, και σεβω, και αζομαι, και πανθ' απλως τα τοιαυτα πασχω, ωσπερ αν τις και οια προς αγαθους δεσποτας, προς διδασκαλους, προς πατερας, προς κηδεμονας. *Orat.* 7, page 212. La variété et l'abondance de la langue grecque semblent ne pas suffire à la ferveur de sa dévotion.

(2) Cet orateur, dans un passage où il déploie quelque éloquence, beaucoup d'enthousiasme et encore plus de vanité, adresse son discours au ciel et à la terre, aux hommes et aux anges, aux vivants et aux morts, et surtout au grand Constance. (ει τις αισθησις, expression païenne et

zianze (1), accable aujourd'hui l'Apostat qui ne put accomplir ses desseins. Le règne très-court de ce monarque actif, offre une foule d'événemens de nature à inspirer un grand intérêt et à mériter un détail circonstancié. Ses motifs, ses conseils et ses actions, surtout dans leurs rapports avec l'histoire de la religion, seront le sujet de ce chapitre.

Son éducation et son apostasie.

On peut attribuer la cause de son étrange et funeste apostasie à ses premières années, durant lesquelles il fut abandonné aux assassins de sa famille. Les noms de Christ et de Constance, de religion et d'esclavage, s'associèrent alors dans son imagination, susceptible des impressions les plus vives. On confia le soin de son enfance à Eusèbe, évêque de Nicomédie (2), et son parent du côté de sa mère; jusqu'à

---

bizarre.) Il finit en assurant positivement qu'il a élevé un monument aussi durable et plus portatif que les colonnes d'Hercule. *Voyez* saint Grégoire de Nazianze, *orat.* 3, p. 50; 4, p. 134.

(1) *Voyez* cette longue invective, qu'on a mal à propos divisée en deux discours dans les ouvrages de saint Grégoire de Nazianze, t. I, p. 49-134; Paris, 1630. Elle fut publiée par saint Grégoire et par saint Basile, son ami (IV, p. 133), environ six mois après la mort de Julien, lorsque ses restes venaient d'être portés à Tarse (IV, p. 120). Mais Jovien était encore sur le trône (III, p. 54; IV, p. 117). J'ai profité d'une version française, publiée à Lyon en 1735, avec des remarques.

(2) *Nicomediæ ab Eusebio educatus episcopo, quem genere longiùs contingebat* (Ammien, XXII, 9). Julien ne montre nulle part aucune reconnaissance pour ce prélat

l'âge de vingt ans, il reçut de ses précepteurs chrétiens l'éducation, non pas d'un héros, mais celle d'un saint. L'empereur, moins jaloux des couronnes du ciel que d'un trône de ce monde, se contentait du mérite imparfait de catéchumène, tandis qu'il procurait les avantages du baptême (1) aux neveux de Constantin (2). On les admit aux fonctions subalternes de l'ordre ecclésiastique, et Julien lut publiquement les Saintes-Écritures dans l'église de Nicomédie. L'étude de la religion, dont ces princes s'occupèrent avec assiduité, sembla produire une abondante récolte des fruits de la foi et de la dévotion (3). Ils priaient, ils jeûnaient, ils distribuaient des aumônes aux pauvres et des largesses au clergé;

---

arien; mais il donne des éloges à son précepteur l'eunuque Mardonius, et il décrit son système d'éducation, qui inspira au jeune élève une admiration passionnée pour le génie, et peut-être pour la religion d'Homère. (*Misopogon*, p. 351, 352).

(1) Saint Grégoire de Nazianze, III, p. 70. On reproche à Julien d'avoir voulu effacer cette sainte marque dans le sang, peut-être d'une hécatombe. (Baronius, *Annal. ecclés.* A. D. 361, nos 3, 4.)

(2) Julien (*epist.* LI, page 454) assure les habitans d'Alexandrie qu'il avait été chrétien jusqu'à l'âge de vingt ans. Il voulait dire sans doute un chrétien sincère.

(3) *Voy.* son éducation chrétienne et même ecclésiastique, dans les écrits de saint Grégoire (III, p. 58), dans ceux de Socrate (l. III, c. 1); et dans ceux de Sozomène (l. V, c. 2). Il s'en fallut de peu qu'il ne devînt évêque, et peut-être qu'il ne fût un saint.

ils portaient des offrandes sur le tombeau des martyrs; et le magnifique monument de saint Mamas à Césarée fut élevé, ou du moins commencé par le zèle réuni de Gallus et de Julien (1). Ils conversaient respectueusement avec ceux des évêques qui se distinguaient par leur sainteté, et ils sollicitaient les bénédictions des moines et des ermites qui avaient introduit dans la Cappadoce les rigueurs volontaires de la vie ascétique. (2) Lorsque les deux princes approchèrent de l'âge d'homme, ils laissèrent apercevoir dans leurs opinions religieuses la différence de leurs caractères. L'esprit dur et obstiné de Gallus embrassa, avec un zèle aveugle, la doctrine chrétienne, qui n'influa jamais sur sa conduite; et qui jamais ne modéra ses passions. Le caractère plus doux de son jeune frère convenait mieux aux préceptes de l'Évangile, et un système de théologie

---

(1) La portion d'ouvrage dont Gallus était chargé fut exécutée avec ardeur et avec succès. Mais saint Grégoire dit (III, p. 59, 60, 61) que la terre rejeta et renversa opiniâtrément tout ce que fit la main sacrilége de Julien. Ce tremblement de terre partiel, attesté par un grand nombre de témoins alors encore existans, serait bien un des miracles les plus remarquables de l'histoire ecclésiastique.

(2) Le *philosophe* (*Fragment*, p. 288) tourne en ridicule les chaînes de fer de ces solitaires fanatiques, qui avaient oublié que l'homme est, par sa nature, un être sociable et doux, ανθρωπυ φυσει πολιτικυ ζωυ και ημερυ. *Voyez* Tillemont (*Mém. ecclés.*, t. IX, p. 661, 662.) Le païen suppose que pour punition d'avoir renoncé aux dieux ils étaient possédés de méchans démons qui les tourmentaient.

qui explique l'essence mystérieuse de la divinité, et qui offre dans l'avenir une perspective sans bornes de mondes invisibles, pouvait plaire à son active curiosité; mais son esprit indépendant refusa de se soumettre à l'obéissance passive que les ministres impérieux de l'Église exigeaient au nom de la religion. Ils érigeaient en lois positives leurs opinions personnelles qu'ils environnaient des terreurs d'un éternel châtiment; et, en prescrivant à ce jeune prince un rigide formulaire de pensées, de paroles et d'actions, en imposant silence à ses objections, et en réprimant, d'une manière sévère, la liberté de ses recherches, ils excitaient, sans le savoir, son esprit impatient à secouer l'autorité de ses guides ecclésiastiques. Il fut élevé dans l'Asie Mineure, au milieu des scandales de la querelle de l'arianisme (1). Les disputes violentes des évêques de l'Orient, les variations continuelles de leurs symboles, les motifs profanes qui semblaient diriger leur conduite, fortifièrent insensiblement, dans l'esprit de Julien, l'opinion qu'ils ne comprenaient pas cette religion pour laquelle ils combattaient avec tant d'impétuosité, qu'ils n'y croyaient même pas. Au lieu d'écouter

(1) *Voyez* Julien, *ap. S. Cyrill.*, l. VI, p. 206; l. VIII, p. 253, 262. « Vous persécutez, dit-il, ces hérétiques, qui ne pleurent pas l'homme mort précisément de la manière que vous approuvez. » Il se montre assez bon théologien, mais soutient cependant que la doctrine de saint Paul, de Jésus et de Moïse n'enseigne pas la Trinité des chrétiens.

les preuves du christianisme avec cette attention favorable qui augmente le poids des témoignages les plus respectables, il écoutait avec défiance, et il contestait avec obstination et subtilité une doctrine qui lui inspirait déjà une aversion invincible. Lorsqu'on obligeait les jeunes princes à composer des déclamations sur les controverses du temps, Julien se chargeait toujours de la cause du paganisme, sous le spécieux prétexte qu'en défendant la cause la plus faible, il exercerait et développerait mieux ses connaissances et son esprit.

Il embrasse la mythologie du paganisme.

Dès que Gallus fut revêtu de la pourpre, on permit à Julien de respirer l'air de la liberté, de la littérature et du paganisme (1). Les sophistes, que son goût et sa libéralité attirèrent en foule, avaient établi une alliance rigoureuse entre la littérature et la religion de la Grèce; et, au lieu d'admirer les poésies d'Homère comme les productions originales du génie d'un homme, ils les attribuaient sérieusement à l'inspiration céleste d'Apollon et des Muses. L'image des divinités de l'Olympe, telles que nous les a peintes le poète immortel, produit une impression profonde sur les esprits les moins portés à la crédulité de la superstition : notre familiarité avec leurs noms et leurs caractères, avec leurs formes et leurs attributs, semble donner une existence réelle

(1) Libanius, *orat. parent.*, c. 9, 10, p. 232, etc.; saint Grégoire de Nazianze, *orat.* 3, p. 61; Eunape, *vit. Sophist. in Maximo*, p. 68, 69, 70, édit. Commelin.

à ces êtres chimériques, et l'enchantement qu'ils nous causent fait pour quelques momens consentir notre imagination à celles de ces fables qui répugnent le plus à notre raison et à notre expérience. Au siècle de Julien, tout concourait à prolonger et à fortifier l'illusion; les magnifiques temples de la Grèce et de l'Asie, les chefs-d'œuvre des peintres et des statuaires, qui avaient rendu sur la toile ou sur le marbre les divines conceptions du poète, la pompe des fêtes et des sacrifices, les artifices des devins, souvent couronnés par le succès; les traditions populaires des oracles et des prodiges, et l'habitude des peuples, qui remontait à une antiquité de deux mille ans. Les prétentions modérées des polythéistes excusaient à quelques égards la faiblesse de leur système (1); et la dévotion des païens n'était pas incompatible avec le septicisme le plus licencieux. Au lieu de former un système régulier et indivisible, qui subjuguât toutes les facultés de l'esprit, la mythologie des Grecs était composée d'une foule d'idées peu dépendantes les unes des autres et flexibles en différens sens, et l'adorateur des dieux fixait lui-même le degré et la mesure de sa foi. Le symbole qu'adopta Julien lui laissait beaucoup de liberté; et, par une étrange contradiction, il dédaignait le joug salutaire de

(1) Un philosophe moderne a comparé avec esprit les effets du théisme et ceux du polythéisme, relativement au doute ou à la conviction qu'ils produisent dans l'esprit humain. *Voy.* Hume's *Essays*, vol. II, p. 444-457, *in*-8°, édit. 1777.

l'Évangile, tandis qu'il faisait le sacrifice volontaire de sa raison sur les autels d'Apollon et de Jupiter. Un de ses discours est consacré à l'honneur de Cybèle, la mère des dieux, qui exigeait de ses prêtres efféminés le sacrifice sanglant que l'insensé Atys ne craignit pas de lui offrir. Le pieux empereur raconte sans rougir, ou sans sourire, le voyage de la déesse des côtes de Pergame à l'embouchure du Tibre; et ce miracle singulier, qui convainquit le sénat et le peuple de Rome que le morceau d'argile apporté par leurs ambassadeurs était doué de vie, de sentiment et d'une puissance divine (1). Il en appelle aux monumens publics de la capitale sur la vérité de ce prodige, et il censure avec quelque aigreur le goût faux et dépravé de ces hommes qui ridiculisaient avec irrévérence les traditions sacrées de leurs ancêtres (2).

---

(1) Cybèle débarqua en Italie vers la fin de la seconde guerre punique. Le miracle de la vestale Claudia, qui prouva sa vertu en portant atteinte à la modestie des dames romaines, est attesté par une foule de témoins. Drakenborch (*ad Silium Italicum*, XVII, 33) a recueilli leurs témoignages. On peut observer que Tite-Live (XXIX, 14) glisse sur cet événement avec une discrète obscurité.

(2) Je ne puis m'empêcher de transcrire les expressions énergiques de Julien: *εμοι δε δοκει ταις πολεσι πιϛευειν μαλλον τα τοιαυτα, η τουτοισι τοις κομψοις, ων το ψυχαριον δριμυ μεν, υγιες δε ουδε εν βλεπει.* (*Orat.* 5, pag. 161.) Il déclare aussi sa ferme croyance aux *ancilia* ou boucliers sacrés qui tombèrent du ciel sur le mont Quirinal; et il a pitié de l'étrange

Les allégories.

Mais le philosophe dévot, qui adoptait sincèrement et qui encourageait avec chaleur la superstition du peuple, se réservait le privilége d'une libre interprétation ; et, du pied des autels, il se retirait en silence dans le sanctuaire du temple. L'extravagance de la mythologie grecque, disait hautement et clairement au pieux scrutateur de ses mystères, qu'au lieu de se scandaliser ou de se contenter du sens littéral, il devait chercher avec soin cette sagesse cachée que la prudence des anciens avait couverte du masque de la folie et de la fable (1). Les philosophes de l'école de Platon, Plotin, Porphyre et le divin Jamblique (2), étaient admirés comme les plus habiles maîtres de cette science d'allégories, qui voulait adoucir et accorder les traits difformes du paganisme. Julien lui-même, guidé dans ses recherches mystérieuses par Ædèse, vénérable successeur de Jamblique, aspirait à la possession d'un trésor que, si nous en croyons ses sermens solennels, il estimait

aveuglement des chrétiens, qui préféraient la croix à ces trophées célestes. *Apud. S. Cyrill.*, l. VI, p. 194.

(1) *Voyez* les *Principes de l'Allégorie*, dans les Discours de Julien, VII, pag. 216-222. Son raisonnement n'est pas aussi mauvais que celui de quelques théologiens modernes, qui disent : Qu'une doctrine extravagante ou contradictoire *doit être* divine, parce que personne n'a pu l'inventer.

(2) Eunape a fait une histoire partiale et fanatique de ces sophistes, et le savant Bruker (*Hist. philosoph.*, tom. II, p. 217-303) s'est donné beaucoup de peine pour jeter du jour sur leur vie obscure, et sur leurs systèmes incompréhensibles.

plus que l'empire du monde (1). C'était un trésor qui, en effet, tirait sa valeur de l'opinion; et quiconque se flattait d'avoir séparé ce métal précieux des matières grossières qui l'environnaient, s'arrogeait le droit de lui donner la forme et le nom les plus propres à flatter son imagination. Porphyre avait déjà expliqué la fable d'Atys et de Cybèle; mais ses travaux ne firent qu'exciter le zèle de Julien, qui inventa et publia une nouvelle explication de cette fable ancienne et mystérieuse. Cette liberté d'interprétation, qui pouvait satisfaire l'orgueil des platoniciens, montrait la vanité de leur art. On ne pourrait, sans entrer dans de fastidieux détails, donner à un lecteur moderne une juste idée des allusions bizarres, des étymologies forcées, des pompeuses minuties, et de l'obscurité impénétrable de ces sages qui avaient la prétention de dévoiler le système de l'univers. Les traditions de la mythologie païenne n'étant pas uniformes, les interprètes sacrés demeuraient libres de choisir les particularités qui leur convenaient le plus; et comme ils traduisaient un chiffre arbitraire, ils étaient les maîtres d'attribuer, à quelque fable que ce fût, le sens quelconque dont ils pouvaient avoir besoin pour l'adapter à leur système favori de religion et de philosophie. Ils met-

(1) Julien, *orat.* 7, p. 222. La dévotion la plus fervente et la plus enthousiaste lui dicte ses sermens, et il tremble de trop dévoiler ces saints mystères, que les profanes outrageraient par l'impiété d'un rire sardonique.

taient leur esprit à la torture pour découvrir dans les attraits lascifs d'une Vénus sans voile un précepte moral ou une vérité physique; et l'hommage insensé d'Atys représentait la révolution du soleil entre les tropiques, ou le mouvement de l'âme qui se détache du vice et de l'erreur. (1)

Système théologique de Julien.

Il paraît que le système théologique de Julien contenait les importans et sublimes principes de la religion naturelle. Mais la foi qui ne repose pas sur la révélation, manquant d'un ferme appui, le disciple de Platon retomba imprudemment dans les habitudes de la superstition vulgaire; et il semble avoir confondu dans la pratique, dans ses écrits et même dans ses idées, les notions populaires et les notions philosophiques de la divinité (2). Il reconnaissait et il adorait la cause éternelle de l'univers; il lui attribuait toutes les perfections d'une nature infinie, invisible aux yeux, et inaccessible à l'intelligence des faibles mor-

(1) *Voyez* le cinquième discours de Julien. Mais toutes les allégories inventées par l'école de Platon ne valent pas le petit poëme de Catulle sur cet étrange sujet. La transition par laquelle Atys passe de l'enthousiasme le plus frénétique à une plainte douce et pathétique sur la perte irréparable qu'il a faite, doit exciter la pitié d'un homme et le désespoir d'un eunuque.

(2) On peut juger de la véritable religion de Julien d'après les Césars, p. 308, avec les notes et les éclaircissemens de Spanheim, d'après les fragmens qu'on trouve dans saint Cyrille, l. II, p. 57, 58, et surtout d'après le discours théologique *in solem regem* (p. 130-158), adressé au préfet Salluste, dans la confiance de l'amitié.

tels. D'après son système, le Dieu suprême avait créé, ou plutôt, dans la langue des platoniciens, il avait engendré la chaîne graduelle des esprits subordonnés, savoir : les dieux, les démons, les héros et les hommes, et tout être qui tirait son existence immédiate de la cause première, en avait reçu l'immortalité inhérente à sa nature. Afin que d'indignes objets ne partagent pas un avantage si précieux, le Créateur, disait-il, a confié à l'habileté et à la puissance des dieux inférieurs, le soin de former le corps de l'homme, et de disposer la belle harmonie du règne animal ainsi que des deux autres ; il a remis à la conduite de ses divins ministres le gouvernement temporel de notre monde subalterne : mais leur administration imparfaite n'est pas exempte de discorde et d'erreur. Ils partagent entre eux le soin de la terre et de ses habitans, et on peut découvrir les caractères de Mars ou de Minerve, de Mercure ou de Vénus, dans les lois et les mœurs de leurs sectaires particuliers. Tant qu'une prison mortelle renferme nos âmes immortelles, il est de notre intérêt et de notre devoir de solliciter la faveur et de conjurer la colère des puissances du ciel, dont l'orgueil est flatté de la dévotion des hommes, et il y a lieu de croire que la partie la plus grossière de leur être tire sa nourriture de la fumée des sacrifices (1). Les divi-

(1) Julien adopte cette idée grossière en l'attribuant à son favori Marc-Aurèle (*Cæsares*, p. 333). Les stoïciens et les platoniciens hésitaient entre l'analogie des corps et la pureté des esprits ; cependant les plus graves philosophes

nités inférieures daignent quelquefois animer les statues et habiter les temples élevés en leur honneur ; elles visitent la terre de temps en temps ; mais les cieux sont leur trône et le symbole de leur gloire. Julien tirait, sans hésiter, de l'ordre invariable qu'observent le soleil, la lune et les étoiles, une preuve de leur durée *éternelle ;* et cette éternité lui démontrait suffisamment qu'ils étaient l'ouvrage, non pas d'une divinité inférieure, mais du roi tout-puissant. Dans la théorie des platoniciens, le monde visible est le type du monde invisible. Les corps célestes, animés de l'esprit divin, peuvent être considérés comme les plus dignes objets du culte religieux. Le soleil, dont l'heureuse chaleur pénètre et soutient l'univers, réclame à juste titre l'adoration du genre humain, comme l'éclatante représentation du *logos*, image animée, intelligente et bienfaisante du père intellectuel. (1)

Fanatisme des philosophes.

Les puissantes illusions de l'enthousiasme et les artifices décevans de l'imposture suppléent dans tous les siècles au défaut d'une véritable inspiration. Si,

---

disposés à prendre au sérieux la plaisanterie d'Aristophane et de Lucien, qu'une génération d'incrédules pourrait affamer les dieux immortels. *Voy.* les *Observations* de Spanheim, p. 288, 444, etc.

(1) *Ηλιον λεγω, το ζων αγαλμα και εμψυχον, και εννουν, και αγαθοεργον του νοητου πατρος.* (Julien, *epist.* 41.) Dans un autre endroit (*ad S. Cyrill.*, l. II, p. 69) il donne au soleil le nom de Dieu, et il l'appelle le trône de Dieu. Il croyait à la Trinité des platoniciens ; et il blâme seulement les chrétiens de préférer le *logos* mortel à un *logos* immortel.

à l'époque de Julien, les prêtres du paganisme avaient seuls employé ces supercheries pour le soutien d'une cause qui se perdait, la considération des intérêts et des habitudes de l'ordre sacerdotal pourrait disposer à quelque indulgence; mais on est surpris et scandalisé que les philosophes eux-mêmes aient voulu abuser de la crédulité superstitieuse des hommes (1), et qu'ils aient cherché à soutenir les mystères grecs par la magie ou théurgie des platoniciens. Ils se vantaient audacieusement de pouvoir contempler l'ordre mystérieux de la nature, pénétrer les secrets de l'avenir, commander aux démons inférieurs, jouir de la vue et de la conversation des dieux supérieurs; et, en dégageant l'âme de ses liens matériels, réunir à l'esprit divin cette immortelle particule de son être infini.

Initiation et fanatisme de Julien.

La dévote et entreprenante curiosité de Julien offrait aux philosophes une conquête aisée, et qui, d'après le rang du jeune prosélyte, pouvait devenir d'une grande importance. Ædèse, qui venait d'établir à Pergame son école errante et persécutée, enseigna au prince les premiers élémens de la doctrine des

(1) Les sophistes d'Eunape font autant de miracles que les saints du désert, et n'ont d'autre avantage que celui d'une imagination moins sombre. Au lieu de ces diables qui ont des cornes et des queues, Jamblique évoquait des fontaines voisines, les génies de l'Amour : *Eros* et *Anteros*, deux jolis enfans, sortaient du sein des eaux, l'embrassaient comme leur père, et se retiraient au premier mot de sa bouche. (P. 26, 27.)

platoniciens. Mais les forces défaillantes de ce vénérable sage ne pouvant suffire à l'ardeur, au zèle et à la conception rapide de son élève, celui-ci désira qu'il se fît remplacer par Chrysante et Eusèbe, deux de ses plus habiles disciples. Il paraît que ces philosophes se distribuèrent les rôles, et qu'après avoir excité l'impatient espoir de l'aspirant par de feintes disputes et d'obscures insinuations, ils le mirent entre les mains de leur associé Maxime, le plus effronté et le plus adroit de tous les maîtres de théurgie (1). Ce fut par lui que Julien, alors âgé de vingt ans, fut secrètement initié à Éphèse. Sa résidence à Athènes confirma cette alliance monstrueuse de la philosophie et de la superstition. On voulut bien l'initier solennellement aux mystères d'Éleusis, qui, au milieu de la décadence générale de l'idolâtrie, conservaient encore quelques vestiges de leur première sainteté; et tel était son zèle, qu'il appela ensuite le pontife d'Éleusis à la cour des Gaules, uniquement pour achever, par des cérémonies et des sacrifices, le grand ouvrage de sa sanctification. Comme les cérémonies se faisaient au fond des cavernes et dans le silence de la nuit, et que la discrétion des initiés n'en violait jamais le secret, je n'ai pas la prétention de pouvoir décrire l'épouvantable bruit et les

---

(1) Eunape (pag. 69-76) décrit avec naïveté le manége des sophistes, qui se renvoyaient l'un à l'autre le crédule Julien. L'abbé de La Bléterie a très-bien saisi le plan de toute cette comédie, et il l'expose avec netteté. *Vie de Julien*, p. 61-67.

flamboyantes apparitions qu'on offrait aux sens ou à l'imagination du crédule prosélyte (1), jusqu'au moment où des visions consolantes et instructives se présentaient environnées de l'éclat d'une lumière céleste (2). Un enthousiasme profond, inaltérable et sincère pénétra l'esprit de Julien dans les cavernes d'Éphèse et d'Éleusis; ce qui ne l'empêcha pas d'y mêler quelquefois dans sa conduite ces fraudes pieuses et cette hypocrisie, qu'on peut remarquer, ou du moins soupçonner chez les fanatiques qui semblent avoir le plus de bonne foi. Dès cet instant, il consacra sa vie au service des dieux, et lorsque l'étude et les travaux de la guerre et de l'administration vinrent à employer tous les instans de sa journée, plusieurs heures de la nuit furent invariablement consacrées à ses dévotions particulières. La sobriété qui ornait en lui les mœurs sévères du guerrier et du philosophe, était rigoureusement assujettie à des

(1) Julien, dans un moment de frayeur involontaire, fit le signe de la croix, et les démons disparurent, dit saint Grégoire de Nazianze. (*Orat.* 3, p. 71.) Il suppose que la frayeur saisit les démons; mais les prêtres du paganisme déclarèrent que les démons étaient indignés. Le lecteur pourra, d'après la mesure de sa foi, décider sur cette importante question.

(2) Dion-Chrysostôme, Themistius, Proclus et Stobée, nous laissent entrevoir une idée éloignée des terreurs et des joies de l'initiation. Le savant auteur de *la divine Légation* (vol. 1, p. 239, 247, 248, 280, édit. 1765) rapporte leurs paroles, qu'il applique tantôt avec adresse, tantôt péniblement, au soutien de son propre système.

règles frivoles d'abstinence religieuse; et afin de plaire à Pan ou à Mercure, à Hécate ou à Isis, il se privait, à certains jours, de divers alimens qu'il croyait odieux à ces divinités tutélaires. Par ces jeûnes, il préparait ses sens et son esprit aux visites fréquentes et familières dont l'honoraient les puissances célestes. Malgré son modeste silence, nous savons de l'orateur Libanius, son fidèle ami, qu'il vivait dans un commerce habituel avec les dieux et les déesses; que ces divinités descendaient sur la terre pour jouir de la conversation de leur héros favori; qu'elles interrompaient doucement son sommeil en touchant ses mains ou ses cheveux; qu'elles l'avertissaient de tous les dangers dont il se trouvait menacé; que leur sagesse infaillible le guidait dans chacune des actions de sa vie, et qu'enfin il était si familiarisé avec elles, qu'il distinguait sur-le-champ la voix de Jupiter de celle de Minerve, et la figure d'Apollon des formes d'Hercule (1). Ces songes ou ces visions, effets ordinaires de l'abstinence et de la superstition, ravalent l'empereur presque au niveau d'un moine égyptien; mais ces vaines occupations absorbaient entièrement l'inutile vie d'Antoine et de Pacome, tandis que Julien, toujours prêt à sortir d'une de ses rêveries superstitieuses pour mar-

(1) La modestie de Julien n'a laissé échapper que par occasion quelques mots obscurs sur cet objet; mais Libanius s'arrête avec plaisir sur les jeûnes et les visions du héros religieux. *Legat. ad Julian.*, p. 157; et *orat. parent.*, c. 83, p. 309, 310.

cher au combat, rentrant ensuite tranquillement dans sa tente après avoir vaincu les ennemis de Rome, y dictait des lois sages et salutaires, ou bien exerçait son goût délicat dans les travaux de la littérature et de la philosophie.

Sa dissimulation sur les matières religieuses.

Il confia le secret important de son apostasie aux *initiés* attachés à lui désormais par les liens sacrés de l'amitié et de la religion (1). L'agréable nouvelle en fut répandue avec précaution parmi les zélateurs de l'ancien culte; et dans toutes les provinces de l'empire, la future grandeur du jeune prince devint l'objet des espérances, des prières et des prédictions des païens. C'était du zèle et des vertus de ce royal prosélyte qu'ils attendaient avec confiance la guérison de tous les maux, le retour de tous les biens; et au lieu de désapprouver la vivacité de leurs pieux désirs, leur protecteur avouait ingénument qu'il souhaitait d'atteindre à un état où il pût être utile à son pays et à sa religion; mais le successeur de Constantin, dont les passions capricieuses sauvèrent et menacèrent tour à tour la vie de Julien, était contraire à cette religion. La magie et la divination étaient défendues par un gouvernement despotique qui daignait s'abaisser à les craindre; et comme on

(1) Libanius, *orat. parent.*, c. 10. p. 233, 234. Gallus eut quelque raison de soupçonner la secrète apostasie de son frère; et dans une lettre qu'on peut regarder comme authentique, il l'exhorte à demeurer attaché à la religion de leurs *ancêtres*; conseil qui était un peu prématuré. Voyez *Julian. Op.* p. 454; et *Hist. de Jovien*, t. II, p. 141.

avait eu peine à laisser aux païens l'exercice de leurs superstitions, Julien se trouvait excepté, par son rang, de la tolérance générale. L'apostat devint bientôt l'héritier présomptif de la monarchie, et sa mort seule aurait pu calmer les justes appréhensions des chrétiens (1). Mais, aspirant à la gloire d'un héros plutôt qu'à celle d'un martyr, il crut devoir à sa sûreté de dissimuler ses opinions religieuses, et les principes accommodans du polythéisme lui permirent de prendre part au culte public d'une secte qu'il méprisait au fond de son cœur. Loin de blâmer cette hypocrisie, son ami Libanius en a fait un sujet d'éloges. « L'aimable vérité, dit cet orateur, rentra dans l'esprit de Julien après qu'on l'eut purifié des erreurs et des folies de son éducation, ainsi qu'on replace dans un temple magnifique les statues des dieux, souillées autrefois par des ordures. Ses opinions n'étaient plus les mêmes ; mais comme il eût été dangereux de les avouer, il ne changea pas de conduite. Bien différent de l'âne d'Ésope, qui se cachait sous la peau d'un lion, notre lion fut contraint de se couvrir de la peau d'un âne, et, quoiqu'il eût adopté les maximes de la raison, d'obéir aux lois de la prudence et de la nécessité (2). » La dissimu-

(1) Saint Gregoire (III. p. 50), avec un zèle inhumain, reproche à Constance d'avoir épargné le jeune apostat (*κακως σωθεντα*). Son traducteur français (p. 265) a soin d'observer que ces expressions ne doivent pas être prises à la lettre.

(2) Libanius, *orat. parent.*, c. 9, p. 233.

lation de Julien dura plus de dix ans, depuis son initiation secrète à Éphèse jusqu'au commencement de la guerre civile : à cette époque, il se déclara tout à coup l'ennemi implacable du Christ et de Constance. Cet état de gêne donna peut-être une nouvelle force à sa dévotion, et après s'être montré, aux jours solennels, dans les assemblées des chrétiens, il allait, avec l'impatience de l'amour, brûler un encens libre et volontaire sur les autels domestiques de Jupiter et de Mercure. Comme toute espèce de dissimulation est pénible à un caractère né pour la franchise, Julien, obligé de professer le christianisme, n'en eut que plus d'aversion pour une religion qui opprimait la liberté de son esprit et le forçait à un déguisement contraire à la sincérité et au courage, les plus nobles attributs de la nature humaine.

Il écrit contre le christianisme.

Julien croyait bien avoir le droit de préférer les dieux d'Homère et des Scipions à la nouvelle religion que son oncle avait établie dans l'empire, et dans laquelle il avait reçu lui-même le sacrement du baptême. Il jugea cependant, en sa qualité de philosophe, devoir justifier son opinion contre le christianisme, qui se trouvait défendu par un grand nombre de prosélytes, par la chaîne des prophéties, l'éclat des miracles, et l'imposante autorité d'une foule de témoignages. L'ouvrage soigné qu'il composa au milieu des préparatifs de la guerre de Perse, contenait la substance des argumens qu'il avait long-temps médités dans son esprit (1). L'impétueux saint Cyrille

(1) Fabricius (*Bibl. græc.*, l. v, c. 8, p. 88-90) et Lardner

d'Alexandrie (1), son adversaire, en a transcrit et conservé quelques morceaux qui offrent un singulier mélange d'esprit et de savoir, de subtilité et de fanatisme. L'élégance du style et la dignité de l'auteur recommandaient ses écrits à l'attention publique (2), et le mérite et la réputation de ce prince le plaçaient dans la liste impie des ennemis du christianisme au-dessus du nom célèbre de Porphyre. Il séduisit, scandalisa ou alarma les fidèles; et ceux des païens qui osèrent quelquefois encore s'engager dans cette lutte inégale, tirèrent du livre populaire de leur noble missionnaire un fonds inépuisable d'objections captieuses. Mais, en se livrant à ces études avec assiduité, l'empereur des Romains contracta les préven-

(*Heathen testimonies*, vol. IV, p. 44-47) ont compilé avec soin tout ce qui reste aujourd'hui de l'ouvrage de Julien contre le christianisme.

(1) Environ soixante-dix ans après la mort de Julien, il remplit une tâche qu'avait entreprise sans succès Philippe de Sidon, écrivain prolixe et méprisable. L'ouvrage de saint Cyrille n'a cependant pas encore satisfait complétement les juges même les plus favorables; et l'abbé de La Bléterie (*Préface de l'Histoire de Jovien*, p. 30-32) désire qu'un *théologien philosophe* (composé rare et merveilleux) se charge de refuter Julien.

(2) Libanius (*orat. parent.*, c. 87, p. 313), qu'on soupçonne d'avoir aidé son ami, préfère cet ouvrage (*orat.* 9, *in necem Juliani*, p. 255, édit. Morel.) aux écrits de Porphyre. On peut contester son jugement (Socrate, l. III, c. 23); mais on ne peut l'accuser de flatterie envers un prince qui ne vivait plus.

tions et les passions peu généreuses d'un théologien polémique ; il se crut dès lors engagé à soutenir et à propager ses opinions religieuses, et s'applaudissant en secret de la force et de la dextérité avec lesquelles il maniait les armes de la controverse, il en vint facilement à soupçonner la sincérité de ses antagonistes ou à mépriser la faiblesse de leur jugement lorsqu'ils résistaient obstinément au pouvoir de sa raison et de son éloquence.

Tolérance universelle.

Les chrétiens, qui voyaient l'apostasie de Julien avec horreur et avec indignation, pensaient avoir plus lieu de craindre son pouvoir que ses argumens. Les païens, instruits de la ferveur de son zèle, attendaient peut-être avec impatience le moment prochain où ils pourraient allumer contre les ennemis des dieux les bûchers de la persécution ; ils se flattaient peut-être que la haine ingénieuse du prince inventerait quelque genre de mort ou quelque torture nouvelle inconnue à la fureur grossière et inexpérimentée de ses prédécesseurs. Mais la prudente humanité d'un empereur (1) qui s'occupait de sa réputation, de la paix publique, et des droits du genre humain, trompa, du moins en apparence, l'espoir et la crainte

(1) Libanius (*orat. parent.*, c. 58, p. 283, 284) a développé avec éloquence les principes tolérans et la conduite de l'empereur son ami. Dans une épître remarquable qu'il adressa au peuple de Bostra, Julien lui-même (*epist.* 52) parle de sa modération, et laisse apercevoir ce zèle qu'avoue Ammien, et dont l'accuse saint Grégoire de Nazianze, *orat.* 3, p. 72.

des factions religieuses. Instruit par l'histoire et la réflexion, Julien croyait que si une violence salutaire guérit quelquefois les maladies du corps, le fer et le feu ne peuvent arracher de l'esprit les opinions erronées. On peut en effet traîner une victime au pied des autels ; mais son cœur continue d'abhorrer et de désavouer le sacrilége dont on a rendu sa main coupable. La tyrannie irrite et fortifie l'opiniâtreté religieuse, et dès que la persécution se calme, ceux qui ont cédé rentrent dans leur secte comme pénitens, et ceux qui ont résisté sont honorés comme des saints et des martyrs. Julien sentait qu'en adoptant la cruauté infructueuse de Dioclétien et de ses collègues, il flétrirait sa mémoire et augmenterait le triomphe de l'Église catholique, à qui la rigueur des magistrats païens avait donné de la force et des prosélytes. Pénétré de ces maximes, et craignant de troubler le repos d'un règne mal affermi, il étonna le monde romain par une loi digne d'un homme d'état et d'un philosophe. Julien accorda une tolérance universelle à tous les sujets de l'empire, et la seule gêne qu'il imposa aux chrétiens, fut de leur ôter le pouvoir de tourmenter ceux de leurs concitoyens qu'ils flétrissaient des noms odieux d'idolâtres et d'hérétiques. On permit ou plutôt on ordonna aux païens d'ouvrir TOUS leurs temples (1), et on les

(1) Dans la Grèce, les temples de Minerve furent ouverts par l'ordre exprès de Julien, avant la mort de Constance (Libanius, *orat. parent.*, c. 55, pag. 280); et dans son

affranchit en même temps des lois oppressives et des vexations arbitraires qui les avaient accablés sous le règne de Constantin et de ses fils. Par le même édit, les évêques et les ecclésiastiques que le monarque arien avait bannis, furent rappelés et rétablis dans leurs églises ; les donatistes, les novatiens, les macedoniens, les eunomiens, et ceux qui, plus heureux, adhéraient à la doctrine du concile de Nicée, partagèrent la même faveur. L'empereur, qui comprenait leurs discussions théologiques, et qui s'en moquait, invita au palais les chefs des sectes ennemies, afin de jouir du spectacle de leurs violentes altercations; et plusieurs fois les clameurs de la controverse l'obligèrent à s'écrier : « Écoutez-moi ; les Francs et les Allemands m'ont écouté. » Mais il s'aperçut bientôt qu'il avait affaire à des ennemis plus obstinés et plus implacables ; et, quoiqu'il déployât toutes les ressources de l'éloquence pour leur inspirer la concorde ou du moins la paix, il fut parfaitement convaincu, avant de les congédier, qu'il ne devait pas craindre l'union des chrétiens. L'impartial Ammien attribue cette clémence affectée au désir de fomenter les divisions intestines de l'Église ; et le projet insidieux de miner les fondemens du christianisme s'unissait d'une manière inséparable dans le cœur de Julien à

manifeste public aux Athéniens, il déclare lui-même qu'il est païen. Cette preuve, sans réplique, détruit l'assertion précipitée d'Ammien, qui semble supposer que ce fut à Constantinople que Julien découvrit son attachement pour les dieux du paganisme.

son zèle déclaré pour le rétablissement de l'ancienne religion de l'empire (1).

Zèle et dévotion de Julien pour le rétablissement du paganisme.

Dès l'instant où Julien monta sur le trône, il prit, selon l'usage de ses prédécesseurs, le titre de souverain pontife, non-seulement comme le plus honorable de ceux qui se trouvaient attachés à la dignité impériale, mais comme le signe d'un emploi important et sacré dont il voulait remplir les devoirs avec une pieuse exactitude. Les affaires de l'état ne lui permettant pas d'assister chaque jour aux cérémonies religieuses du culte de ses sujets, il dédia une chapelle domestique au soleil, sa divinité tutélaire; ses jardins étaient remplis de statues et d'autels consacrés aux dieux, et chaque appartement du palais paraissait un temple magnifique. Tous les matins il offrait un sacrifice au père de la lumière : il versait le sang d'une autre victime lorsque le soleil se plongeait au-dessous de l'horizon; et son infatigable dévotion prodiguait ensuite, à différentes heures, des honneurs particuliers à la lune, aux étoiles et aux génies de la nuit. Aux fêtes solennelles, il ne manquait pas d'aller au temple du dieu et de la déesse dont on célébrait la fête, et tâchait d'animer, par l'exemple de son zèle, la religion du peuple et des

(1) Ammien, XXII, 5; Sozomène, l. V, c. 5. *Bestia moritur, tranquillitas redit..... omnes episcopi qui de propriis sedibus fuerant exterminati, per indulgentiam novi principis ad ecclesias redeunt.* (Saint Jérôme, *adversus luciferianos*, t. II, p. 143.) Optat reproche aux donatistes de devoir leur sûreté à un apostat (l. II, c. 16, p. 36, 37, édit. de Dupin).

magistrats. Loin de chercher à maintenir le pompeux appareil d'un monarque distingué par l'éclat de la pourpre et entouré des boucliers d'or de ses gardes, il sollicitait avec une ardeur respectueuse les moindres offices du culte des dieux. Au milieu de cette foule sacrée, mais licencieuse, des prêtres, des ministres inférieurs, et des danseuses dévouées au service du temple, l'empereur se chargeait d'apporter le bois, d'allumer le feu, d'égorger la victime, de plonger ses mains sanglantes dans les entrailles de l'animal, d'en tirer le cœur ou le foie, et d'y lire avec toute l'habileté d'un aruspice les présages imaginaires des événemens futurs. Parmi les païens mêmes, les hommes sages blâmaient une superstition extravagante qui affectait de mépriser les lois de la prudence et celles de la bienséance. Sous le règne d'un prince qui pratiquait rigoureusement les maximes de l'économie, les dépenses du culte religieux consumaient une grande partie du revenu public. Les climats les plus éloignés envoyaient sans cesse des oiseaux rares qu'on immolait sur les autels des dieux. Souvent on vit Julien sacrifier cent bœufs en un même jour et sur un seul de ces autels, et c'était une plaisanterie populaire que s'il revenait triomphant de la guerre de Perse, il éteindrait la race des bêtes à cornes. Ces frais eux-mêmes paraîtront peu considérables, si on les rapproche des magnifiques présens qu'il offrit de sa main ou qu'il adressa à tous les lieux de dévotion célèbres dans l'Empire romain, ou des sommes employées à la

réparation et à l'établissement des anciens temples qui avaient souffert, soit, à la longue, des insensibles outrages du temps, soit, récemment, des rapines des chrétiens. Les villes et les familles, excitées par l'exemple, les sollicitations et la libéralité du souverain, reprenaient l'usage des cérémonies qu'elles avaient négligées. « Toutes les parties du monde, s'écrie Libanius avec un pieux transport, étalaient le triomphe de la religion. On jouissait partout de l'agréable coup d'œil des autels où brûlait le feu sacré, des victimes qui versaient leur sang, de la fumée de l'encens, et du cortége pompeux des prêtres et des prophètes désormais sans crainte et à l'abri du danger. La voix de la prière et le son de la musique frappaient les oreilles sur le sommet des plus hautes montagnes, et le même bœuf qu'on offrait aux dieux en holocauste, servait à la table de leurs joyeux adorateurs (1). »

Mais tout le génie et toute la puissance de l'empereur ne suffisaient pas pour rétablir une religion Réforme du paganisme.

(1) Le rétablissement du culte païen est décrit par Julien (*Misopogon*, p. 346); par Libanius (*orat. parent.*, c. 60, p. 286, 287; et *orat. consular. ad Julian.*, p. 245, 246, éd. Morel.); par Ammien (XXII, 12), et par saint Grégoire de Nazianze (*orat.* 4, p. 121). Ces écrivains s'accordent sur les faits importans, et même sur ceux qui ne le sont pas; mais leurs diverses manières d'envisager l'extrême dévotion de Julien annoncent les gradations diverses du contentement de l'amour-propre, de l'admiration passionnée, des reproches modérés et des invectives partiales.

dénuée de l'appui des principes théologiques, des préceptes moraux, et de la discipline ecclésiastique, une religion qui se précipitait vers sa ruine et n'était susceptible d'aucune réforme solide et raisonnable. La juridiction du souverain pontife, surtout après qu'on eut réuni cet emploi à la dignité impériale, embrassait toute l'étendue de l'Empire romain. Julien nomma pour ses vicaires, dans les diverses provinces, les prêtres et les philosophes qu'il croyait les plus propres à l'exécution de son grand projet; et ses lettres pastorales (1), si l'on peut les nommer ainsi, offrent une esquisse curieuse de ses desseins et de ses intentions. Il veut que dans chaque ville l'ordre sacerdotal soit composé, sans distinction de naissance et de fortune, de ceux qui montrent le plus d'amour pour les dieux et pour les hommes. « S'ils sont coupables, continue-t-il, d'un délit scandaleux, le pontife supérieur doit les censurer ou les dégrader; mais tant qu'ils gardent leur dignité, ils ont droit au respect des magistrats et du peuple. Il faut que la simplicité de leur habit domestique annonce leur humilité, et que l'éclat de leurs vêtemens sacrés montre l'importance de leurs fonctions. Lorsqu'ils sont appelés à leur tour au service de l'autel, ils doivent, durant

(1) *Voyez* Julien, *epist.* 49, 62, 63; et un long et curieux fragment, dont nous n'avons ni le commencement ni la fin, p. 288-305. Le souverain pontife y tourne en ridicule l'histoire de Moïse et la discipline des chrétiens; il préfère les poëtes grecs aux prophètes hébreux; et il pallie avec l'astuce d'un jésuite le culte *relatif* des images.

le nombre de jours désignés, ne pas s'éloigner de l'enceinte du temple, et ne pas laisser passer un seul jour sans s'acquitter des prières et des sacrifices qu'ils sont obligés d'offrir pour la prospérité de l'état et des individus. La sainteté de leur ministère exige une pureté sans tache, soit de corps, soit d'esprit; et même en quittant le temple pour reprendre les occupations de la vie ordinaire, ils doivent observer encore plus de décence et de vertu que le reste de leurs concitoyens. Le prêtre des dieux ne doit jamais paraître aux théâtres ou dans les tavernes; sa conversation doit être chaste, son régime frugal, et ses amis de bonne réputation. S'il va quelquefois au Forum ou au palais, ce doit être seulement pour y défendre ceux qui ont imploré vainement la justice ou la clémence du prince ou des magistrats. Ses études doivent être analogues à la sainteté de sa profession. Les contes licencieux, les comédies ou les satires doivent être bannis de sa bibliothéque, qu'il est important de réduire à des ouvrages d'histoire ou de philosophie, à des histoires fondées sur la vérité, et à des écrits philosophiques qui aient du rapport avec la religion. Les systèmes impies d'Épicure et des sceptiques méritent son aversion et son mépris(1); mais il doit étudier avec soin ceux de Pythagore, de

(1) Julien, en sa qualité de pontife, put triompher (p. 301) de voir ces sectes impies éteintes, et leurs ouvrages même anéantis; mais un philosophe ne devait pas désirer de cacher aux hommes, même ce qui, dans leurs opinions, contrariait le plus les siennes.

Platon et des stoïciens qui enseignent unanimement qu'il y a *des* dieux; que leur providence gouverne le monde; que nous devons à leur bonté tous les avantages temporels, et qu'ils ont préparé à l'âme humaine un état futur de récompense ou de châtiment. » Le pontife couronné prêche ensuite, de la manière la plus persuasive, les devoirs de la bienveillance et de l'hospitalité; il exhorte le clergé inférieur à recommander la pratique universelle de ces vertus, promet de donner aux prêtres indigens les secours du trésor public, et annonce la résolution d'établir dans toutes les villes des hôpitaux où les pauvres seront reçus sans distinction de pays et de religion. Julien voyait avec envie les règlemens sages et humains de l'Église; il ne craint pas de déclarer qu'il veut priver les chrétiens des éloges et des avantages que leur a valu la pratique exclusive de la charité et de la bienfaisance (1). Il aurait pu, dans les mêmes vües, adopter plusieurs institutions des chrétiens dont le succès faisait sentir l'importance. Mais s'il eût réalisé ces plans de réforme imaginaire, sa copie imparfaite et forcée aurait été moins utile au paganisme qu'hono-

(1) Il insinue toutefois que les chrétiens, sous le masque de la charité, enlevaient des enfans à la religion et aux familles païennes; qu'ils les conduisaient à bord d'un vaisseau, et qu'après les avoir transportés dans un pays lointain, ils les dévouaient à la pauvreté ou à la servitude (p. 305). Si ce délit était prouvé, il devait non pas en faire la matière d'une vaine plainte, mais celle d'un châtiment.

rable à ses ennemis (1). Les gentils, qui suivaient en paix les usages de leurs ancêtres, furent plus surpris que charmés de l'introduction de ces mœurs étrangères, et durant le court intervalle de son règne, Julien eut souvent occasion de se plaindre du défaut de ferveur de son parti (2).

Son fanatisme le portait à regarder les amis de Jupiter comme ses amis personnels; et quoique dans sa prévention ce prince fît peu de cas de la constance des chrétiens, il admirait et récompensait la noble persévérance de ceux des idolâtres qui avaient préféré la faveur des dieux à celle d'un empereur (3). Ceux qui étaient en même temps disciples de la littérature et de la religion des Grecs, avaient un titre

Les philosophes.

---

(1) Saint Grégoire de Nazianze emploie tour à tour, sur cet objet, la plaisanterie, la sagacité de son esprit et sa dialectique. (*Orat.* 3, p. 101, 102, etc.) Il tourne en ridicule la folie de cette vaine imitation, et il s'amuse à examiner quelles leçons de morale et de théologie on pourrait tirer des fables grecques.

(2) Il accuse un de ses pontifes d'une secrète confédération avec les évêques et les prêtres chrétiens (épitre 62). *ορων εν πολλην μεν ολιγωριαν ουσαν ημιν προς τους θεους*; et il revient sur cette accusation dans l'épitre 63, *ημας δε ουτω ραθυμως*, etc.

(3) Il loue la fidélité de Callixène, prêtresse de Cérès, qui avait été deux fois aussi constante que Pénélope; et pour la récompenser, il la nomma prêtresse de la déesse de Phrygie à Pessinunte. Julien (*epist.* 21) donne des éloges à la fermeté de Sopater de Hiérapolis, dont Constance et Gallus avaient sollicité l'apostasie à diverses reprises.

de plus à son amitié, car Julien plaçait les Muses au nombre de ses divinités tutélaires. Les mots de piété et de littérature étaient presque synonymes dans son système de religion (1); et une foule de poètes, de rhéteurs et de philosophes se rendaient en hâte à la cour impériale pour y remplir les places des évêques qui avaient séduit la crédulité de Constance. Son successeur estimait plus les liens de l'initiation que ceux de la parenté; il choisit ses favoris parmi les sages les plus profondément instruits dans les sciences occultes de la magie et de la divination; et tout imposteur qui avait la prétention de révéler les secrets de l'avenir, était sûr de jouir à l'instant même des honneurs et de la fortune (2). Entre tous les philosophes, Maxime obtint la première place dans l'amitié de son auguste disciple, qui, au milieu de l'incertitude inquiétante de la guerre civile, lui communiquait sans réserve ses actions, ses sentimens et ses desseins sur la religion (3). Dès que Julien fut établi dans le palais de Constantinople, il appela auprès de lui Maxime, qui résidait alors à Sardes, ville

(1) Ο δε νομιζων αδελφα λογους τε και θεων ιερα. (*Orat. parent.*, c. 77, p. 302.) Ce sentiment est souvent reproduit par Julien, Libanins et les autres écrivains de leur parti.

(2) Ammien expose avec franchise la curiosité et la crédulité de Julien, qui essayait toutes les méthodes de l'art de la divination.

(3) Julien (*epist.* 38). Trois autres lettres où l'on retrouve le même ton de confiance et d'amitié, sont adressées au philosophe Maxime (15, 16, 39).

de Lydie, et Chrysanthe, qui partageait les études et les travaux de Maxime. Le prudent et superstitieux Chrysanthe ne voulut pas faire un voyage sur lequel les règles de la divination annonçaient des présages très-funestes; mais son compagnon, dont le fanatisme était plus hardi, continua d'interroger le ciel jusqu'à ce qu'il eût arraché des dieux une approbation apparente de ses projets et de ceux de l'empereur. Le voyage de Maxime à travers les villes de l'Asie étala le triomphe de la vanité philosophique; les magistrats s'efforcèrent à l'envi d'accueillir honorablement l'ami de leur souverain. Julien prononçait un discours au sénat lorsqu'on l'instruisit de l'arrivée de Maxime. Il s'arrêta sur-le-champ, fut à la rencontre du philosophe, et, après l'avoir embrassé avec tendresse, le conduisit par la main au milieu de l'assemblée, et déclara en public tout ce qu'il devait à ses instructions. Le philosophe (1), qui ne tarda pas à obtenir la confiance de l'empereur et à influer sur les conseils de l'empire, se laissa insensiblement séduire par les tentations qu'on rencontre à la cour. Il s'habilla d'une manière plus brillante; son maintien prit de la fierté, et, sous le règne suivant, il se vit exposé à d'humiliantes recherches sur

(1) Eunape (*in Maximo*, p. 77, 78, 79; et *in Chrysanthio*, p. 147, 148) raconte avec scrupule ces anecdotes, qui lui paraissent les événemens les plus importans de son siècle. Au reste, il ne cache pas la fragilité de Maxime. Libanius (*orat. parent.*, c. 86, p. 301) et Ammien (XXII, 7) décrivent sa réception à Constantinople.

les moyens que le disciple de Platon avait employés pour amasser pendant la courte durée de sa faveur une fortune si scandaleuse. Dans le nombre des autres philosophes ou sophistes que le caprice du prince ou les succès de Maxime avaient attirés dans la résidence impériale, peu parvinrent à conserver leur innocence et leur réputation (1). L'argent, les terres et les maisons qu'on leur prodiguait ne satisfirent pas leur avarice; le souvenir de leur pauvreté et de leurs protestations de désintéressement excitait avec justice l'indignation du peuple. Il n'est pas possible qu'ils soient parvenus à tromper toujours la pénétration de Julien; mais il se refusait à mépriser, pour leur caractère, des hommes dont il estimait les talens; les abandonner d'ailleurs c'était s'exposer au double reproche d'imprudence et de légèreté, et dégrader aux yeux des profanes la gloire des lettres et de la religion (2).

(1) Chrysanthe, qui n'avait pas voulu quitter la Lydie, fut nommé grand-prêtre de cette province. L'usage circonspect et modéré qu'il fit de son pouvoir assura sa tranquillité après la révolution, et il vécut en paix, tandis que les ministres chrétiens persécutèrent Maxime, Priscus, etc. Brucker a recueilli les aventures de ces sophistes fanatiques, t. II, p. 281-293.

(2) *Voy.* Libanius, *orat. parent.*, c. 101, 102, p. 324, 325, 326; et Eunape, *vit. sophis. in Proœresio*, p. 126. Quelques étudians qui avaient conçu des espérances peut-être mal fondées ou extravagantes, furent éloignés par des dégoûts. (Saint Grégoire de Nazianze, *orat.* 4, p. 120.) Il est étrange que nous ne trouvions rien à opposer au titre d'un

La faveur de Julien se partageait d'une manière presque égale entre les païens qui avaient eu la fermeté de tenir au culte de leurs ancêtres, et ceux des chrétiens qui embrassaient prudemment la religion de leur souverain. En acquérant de nouveaux prosélytes (1), il satisfaisait sa superstition et sa vanité, ses passions dominantes; et on l'entendit déclarer, avec l'enthousiasme d'un missionnaire, que quand même il aurait rendu chaque individu plus opulent que Midas, et chaque ville plus grande que Babylone, il ne se croirait pas le bienfaiteur du genre humain, à moins d'avoir fait cesser en même temps la révolte impie de ses sujets contre les dieux immortels (2). Un prince qui étudiait la nature humaine et qui possédait les trésors de l'Empire romain, adaptait sans peine à toutes les classes de chrétiens ses argumens, ses promesses et ses récompenses (3); et le mérite d'une conversion bien placée

Conversions.

des chapitres de Tillemont, *Hist. des emper.*, t. IV, p. 960 : *La cour de Julien est pleine de philosophes et de gens perdus.*

(1) Il y a eu, sous le règne de Louis XIV, des années où ses sujets de tous les rangs, aspiraient au titre de *convertisseurs*. Cette expression désignait leur zèle et leurs succès à faire des prosélytes. Le mot et l'idée paraissent être tombés en désuétude en France; puissent-ils ne s'introduire jamais en Angleterre !

(2) *Voy.* les expressions énergiques qu'emploie Libanius; c'étaient vraisemblablement celles de Julien lui-même. (*Orat. parent.*, c. 59, p. 285.)

(3) Lorsque saint Grégoire de Nazianze veut faire valoir la fermeté chrétienne de son frère Césarius, médecin de la cour impériale, il avoue que Césarius disputait avec un ad-

suppléait, dans son esprit, aux défauts du candidat, ou même expiait le délit du criminel. Comme les armées sont l'agent le plus irrésistible de l'autorité absolue, Julien eut un soin particulier de corrompre la religion de ses troupes. Toutes ses mesures, si elles ne s'y prêtaient pas de bon cœur, devenaient dangereuses et inutiles; la disposition naturelle des soldats rendit cette conquête aussi aisée qu'elle était importante. Les légions de la Gaule se dévouèrent à la foi ainsi qu'à la fortune de leur chef victorieux, et, même avant la mort de Constance, il eut la satisfaction d'annoncer à ses amis qu'elles assistaient, avec une dévotion fervente et un appétit vorace, aux hécatombes de bœufs gras qu'il offrait continuellement dans son camp (1). Les armées de l'Orient, accoutumées à marcher sous l'étendard de la croix et sous celui de Constance, exigèrent une méthode plus adroite et plus dispendieuse. Aux fêtes solennelles, l'empereur recevait l'hommage et récompensait le mérite de ses guerriers. Les enseignes militaires de Rome et de la république environnaient son trône;

versaire formidable. πολυν εν οπλοις, και μεγαν εν λογων δεινοτητι. Dans ses invectives il accorde à peine de l'esprit et du courage à l'apostat.

(1) Julien, *epist.* 38; Ammien, XXII, 12. *Adeo ut in dies pene singulos milites carnis distentiore saginâ victitantes incultius, potûsque aviditate correpti, humeris impositi transeuntium per plateas, ex publicis ædibus...... ad sua diversoria portarentur.* Le prince dévot et l'historien indigné décrivent la même scène, et les mêmes causes dûrent produire les mêmes effets à Antioche que dans l'Illyrie.

on avait effacé du *labarum* le saint nom du Christ ; et les emblèmes de la guerre, de la majesté du prince et de la superstition païenne se trouvaient si habilement confondus, que le sujet fidèle encourait le reproche d'idolâtrie lorsqu'il saluait respectueusement la personne ou l'image de son souverain. Tous les soldats passaient en revue, et chacun recevait de la main de Julien un don proportionné à son rang et à ses services ; mais on exigeait auparavant qu'il jetât des grains d'encens dans le feu qui brûlait sur l'autel. Quelques chrétiens résistèrent, d'autres se repentirent ; mais le plus grand nombre, séduit par la vue de l'or, et intimidé par la présence de l'empereur, contractait l'engagement criminel, et toutes les considérations possibles de devoir et d'intérêt assuraient pour l'avenir leur persévérance dans le culte des dieux. Julien, en usant souvent de ces artifices, et en prodiguant des sommes qui auraient payé le service de la moitié des peuples de la Scythie, obtint à son armée la protection imaginaire des dieux, et s'acquit plus réellement le ferme appui des légions romaines (1). Il est d'ailleurs plus que vraisemblable que le rétablissement du paganisme et la faveur qu'on lui accordait firent connaître une multitude de prétendus chrétiens qui, dans des vues temporelles, s'étaient soumis à la religion du règne précédent, et re-

(1) Saint Grégoire, *orat.* 3, p. 74, 75, 83-86 ; et Libanius, *orat. parent.*, c. 81, 82, p. 307, 308. *Περι ταυτην την σπουδην, ουκ αρνουμαι πλουτον ανηλωσθαι μεγαν.* Le sophiste avoue et justifie les dépenses de ces conversions militaires.

tournèrent ensuite, avec la même flexibilité de conscience au culte qu'embrassèrent les successeurs de Julien.

Les Juifs. Tandis que le zélé monarque s'occupait sans relâche du rétablissement et de la propagation de la religion de ses aïeux, il forma l'extraordinaire projet de relever le temple de Jérusalem. Dans une épître adressée aux Juifs (1) dispersés dans les provinces de l'empire, il plaint leur infortune, condamne leurs oppresseurs, loue leur constance, déclare qu'il les protégera, et se flatte de cette pieuse espérance qu'à son retour de la guerre de Perse, il lui sera permis d'adorer avec reconnaissance le Tout-Puissant dans sa sainte ville de Jérusalem. La superstition aveugle et la servitude abjecte de ces infortunés proscrits pouvaient exciter le mépris d'un empereur philosophe; mais leur haine implacable pour les disciples du Christ leur valut l'amitié de Julien. La stérile synagogue abhorrait et enviait la fécondité de l'Église rebelle; le pouvoir des Juifs n'égalait pas leur méchanceté, mais leurs plus graves rabbins approuvaient le meurtre secret d'un apostat (2), et

(1) Cette épître de Julien est la vingt-cinquième. Alde (*Venet.* 1499) la traite de ει γνησιος; mais Pétau et Spanheim, qui sont venus après lui, font disparaître avec raison cette flétrissure. Sozomène (l. v, c. 22) parle de cette lettre; et la teneur en est confirmée par saint Grégoire (*orat.* 4, p. 111), et par Julien lui-même (*Fragment.*, p. 295.)

(2) La Misnah prononçait la peine de mort contre ceux qui abandonnaient la religion judaïque. Marsham (*Canon.*

leurs clameurs séditieuses avaient souvent éveillé l'indolence des magistrats païens. Devenus, sous le règne de Constantin, sujets de leurs enfans révoltés, ils ne tardèrent pas à éprouver toute la dureté de la tyrannie domestique. Les princes chrétiens annulèrent peu à peu les immunités civiles que leur avait accordées ou assurées Sévère, et une émeute imprudente, qui s'éleva parmi ceux de la Palestine (1), sembla justifier les vexations lucratives qu'inventèrent les évêques et les eunuques de la cour de Constance. Le patriarche juif, qui exerçait toujours une juridiction précaire, résidait à Tibérias (2); et les autres villes de la Palestine étaient habitées par les restes d'un peuple tendrement attaché à la terre promise. Mais on renouvela l'édit d'Adrien, on lui donna une nouvelle force; ils virent de loin les murs de la sainte cité profanés à leurs yeux par le triomphe de la croix et la dévotion des chrétiens (3).

Chron., p. 161, 162, éd. *in-fol.* Londres, 1672) et Basnage (*Hist. des Juifs*, t. VIII, p. 120) expliquent comment on jugeait du zèle. Constantin fit une loi pour protéger ceux des Juifs qui embrasseraient le christianisme. (*Cod. Théodos.*, l. XVI, tit. 8, leg. 1; Godefroy, t. VI, p. 215.)

(1) *Et interea* (durant la guerre civile de Magnence) *Judæorum seditio, qui patricium nefarie in regni speciem sustulerunt, oppressa.* (Aurelius-Victor, *in Constantio*, c. 42. *Voyez* Tillemont, *Hist. des emper.*, t. IV, p. 379, *in-4°*.)

(2) Reland décrit la ville et la synagogue de Tibérias (*Palest.*, t. II, p. 1036-1042), et sa description est curieuse.

(3) Basnage a très-bien éclairci l'état des Juifs sous Constantin et ses successeurs (t. VIII, c. 4, p. 111-153).

Jérusalem. Jérusalem, placée au milieu d'un pays stérile et plein de rochers (1), renferme dans ses murs les deux montagnes de Sion et d'Acra, et forme un ovale d'environ trois milles d'Angleterre (2). La partie supérieure de la ville et la forteresse de David se trouvaient au sud, sur la pente escarpée de la montagne de Sion; au côté septentrional, les bâtimens de la ville basse se montraient sur le sommet spacieux du mont Acra; le temple majestueux de la nation juive couvrait une partie de la colline qu'on nommait Moriah, et que l'industrie de l'homme avait aplanie. Après la destruction totale du temple par les armes de Titus et d'Adrien, la charrue passa en signe d'interdiction sur le terrain sacré. La montagne de Sion fut abandonnée, et l'emplacement de la ville basse fut rempli par les édifices publics et privés de la colonie Ælienne, qui se répandit sur la colline adjacente du Calvaire. Des monumens d'idolâtrie souillèrent ces lieux révérés: et, soit à dessein, soit par

(1) Reland (*Palest.*, l. I, p. 309, 310; l. III, p. 838) décrit d'une manière savante et claire Jérusalem et l'aspect du pays adjacent.

(2) J'ai consulté un Traité rare et curieux de M. d'Anville (sur l'ancienne Jérusalem; *Paris*, 1747, p. 75). La circonférence de l'ancienne ville (Euséb., *Préparation évangélique*, l. IX, c. 36) était de vingt-sept stades ou deux mille cinq cent cinquante toises. Un plan levé sur les lieux n'en donne que dix-neuf cent quatre-vingts à la ville moderne. Des bornes naturelles, qu'on ne peut enlever, ou qu'on ne peut confondre avec d'autres objets, en déterminent le circuit.

hasard, on dédia une chapelle à Vénus, à l'endroit même qu'avaient sanctifié la mort et la résurrection de Jésus-Christ (1). Environ trois siècles après ces étranges événemens, la profane chapelle de Vénus fut démolie par ordre de Constantin, et le déblaiement de la terre et des pierres amassées en ce lieu découvrit au monde le saint sépulcre. Le premier empereur chrétien éleva sur ce terrain mystique une magnifique église, et sa pieuse libéralité s'étendit sur tous les lieux qu'avait consacrés la présence des patriarches, des prophètes et du fils de Dieu (2).

Pèlerinages.

Le désir passionné de contempler les monumens de notre rédemption, amenait à Jérusalem une foule successive de pèlerins qui venaient des bords de l'océan Atlantique et des pays de l'Orient les plus éloignés (3); leur piété s'autorisait de l'exemple de l'impératrice Hélène, qui paraît avoir réuni la cré-

(1) *Voyez* deux passages curieux dans saint Jérôme (t. I, p. 102; t. VI, p. 315), et les nombreux détails de Tillemont (*Hist. des emp.*, tom. I, p. 569; tom. II, p. 289, 294, éd. *in*-4°.)

(2) Eusèb., *in vit. Constant.*, l. III, c. 25-47, 51-53. L'empereur bâtit aussi des églises à Bethléem, sur la montagne des Oliviers et près du chêne de Mambre. Sandys (*Travels*, p. 125-133) décrit le saint Sépulcre; le Bruyn (*Voyage au Levant*, p. 288-296) l'a dessiné avec soin.

(3) L'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem fut composé en 333 pour l'usage des pèlerins, parmi lesquels saint Jérôme (t. I, p. 126) compte des Bretons et des Indiens. Wesseling, dans sa judicieuse et savante Préface, discute les causes de cette mode superstitieuse. (*Itinér.*, p. 537-545.)

dulité d'un âge avancé à la ferveur d'une nouvelle convertie. Les sages et les héros qui ont visité le théâtre de la sagesse et de la gloire des anciens, ont senti que le génie de ces lieux les inspirait (1); et le chrétien qui s'agenouillait devant le saint Sépulcre attribuait la vivacité de sa foi et la ferveur de sa dévotion à l'influence plus immédiate de l'esprit de Dieu. Le zèle, peut-être la cupidité du clergé de Jérusalem, excitait et multipliait ces utiles voyages. D'après une tradition qu'on dit incontestable, les prêtres indiquaient l'endroit où s'était passé chaque événement digne de souvenir. Ils montraient les instrumens de la passion de Jésus-Christ; les clous et la lance qui avaient percé ses mains, ses pieds et son côté; la couronne d'épines qu'on avait placée sur sa tête; la colonne où il fut battu de verges, et particulièrement cette croix où il expira, qu'on avait tirée du milieu des décombres sous le règne de l'un des princes qui placèrent le symbole du christianisme sur la bannière des légions romaines (2). Les

(1) Cicéron (*De Finibus*, t. 1) a exprimé d'une manière heureuse ce sentiment commun à tous les hommes.

(2) Baronius (*Annal. ecclés.*, A. D. 326, nº 42-50) et Tillemont (*Mém. ecclés.*, t. VII, p. 8-16) racontent et défendent l'*invention* miraculeuse de la croix sous le règne de Constantin. Parmi les témoignages qu'ils produisent, les plus anciens sont ceux de Paulin, de Sulpice-Sévère, de Rufin, de saint Ambroise, et peut-être de saint Cyrille de Jérusalem. Le silence d'Eusèbe et de l'Itinéraire de Bordeaux, en éclairant ceux qui pensent, embarrasse ceux qui

miracles qui semblaient nécessaires pour expliquer comment elle s'était si extraordinairement conservée et comment on l'avait découverte si à propos, se propagèrent par degrés et sans opposition. L'évêque de Jérusalem avait la garde de la *vraie croix*, il la montrait solennellement le jour de Pâques, et la dévotion curieuse des pèlerins, que lui seul avait le droit de satisfaire, obtenait de lui de petits morceaux de ce bois qu'ils garnissaient d'or et de pierreries, et qu'ils portaient en triomphe dans leur patrie. Mais comme cette branche de commerce si lucrative se serait bientôt épuisée, on crut devoir supposer que le bois merveilleux avait une force de végétation secrète, et que sa substance, diminuée chaque jour, demeurait toujours entière (1). On serait peut-être tenté de croire que l'influence des lieux et la conviction d'un miracle perpétuel dut avoir de salutaires effets sur la morale ainsi que sur la foi du peuple. Toutefois les plus respectables des écrivains ecclé-

---

croient. *Voy.* les *Remarques judicieuses de Jortin*, vol. II, p. 238–248.

(1) Paulin assure que cette reproduction avait lieu (*epist.* 36. *Voyez* Dupin, *Biblioth. ecclés.*, t. III, p. 149). Il paraît avoir déduit un fait réel d'une fleur de rhétorique de saint Cyrille. Il faut que le même miracle se soit renouvelé en faveur du lait de la sainte Vierge (Erasmi *Opera*, tom. I, p. 778. *Lugd. Batav.*, 1703, *in Colloq. de Peregrinatione religionis ergo*), des têtes de saints, et d'autres reliques qui se trouvent multipliées dans un si grand nombre d'églises différentes.

siastiques se sont vus contraints d'avouer que non-seulement on voyait, dans les rues de Jérusalem, le tumulte des affaires et des plaisirs (1), mais que les habitans de la cité sainte étaient familiarisés avec tous les crimes, avec l'adultère, le vol, l'idolâtrie, le meurtre et l'empoisonnement (2). La richesse et la prééminence de l'église de Jérusalem excitèrent l'ambition des candidats à l'épiscopat, soit ariens, soit orthodoxes; et les vertus de Cyrille, qu'on a depuis honoré du nom de saint, brillèrent davantage dans l'exercice des fonctions de son ministère (3) que dans les moyens qu'il avait employés pour y parvenir.

Julien essaie de rebâtir le temple

L'ambition et la vanité pouvaient inspirer à Julien le désir de rendre au temple de Jérusalem (4) son

(1) Saint Jérôme (t. I, p. 103), qui résidait à Bethléem, village voisin, décrit la corruption de Jérusalem d'après son expérience personnelle.

(2) Saint Grégoire de Nysse, *apud* Wesseling, p. 539. L'épître entière qui condamne la pratique ou l'abus des pèlerinages religieux, fait de la peine aux théologiens catholiques, tandis que les polémiques protestans la citent avec complaisance.

(3) Il abjura l'ordination orthodoxe qu'il avait reçue; il officia comme diacre, et fut ordonné une seconde fois par des prêtres ariens. Mais il changea ensuite avec les temps, et eut la prudence de se conformer au symbole de Nicée. Tillemont (*Mém. ecclés.*; t. VIII), qui montre de l'attachement et du respect pour sa mémoire, a placé ses vertus dans le texte, et ses fautes dans les notes, dans une obscurité décente, à la fin du volume.

(4) *Imperii sui memoriam magnitudine operum gestiens*

antique gloire. Les chrétiens étant fermement convaincus qu'un arrêt de destruction avait à jamais frappé tout l'édifice de la loi de Moïse, il voulait tirer du succès de son entreprise un argument spécieux contre la foi due aux prophéties et la vérité de la révélation (1). Le culte spirituel de la synagogue lui déplaisait; mais il approuvait les institutions de Moïse, qui n'avait pas dédaigné d'adopter plusieurs des rites et des cérémonies de l'Égypte (2). Un polythéiste qui ne cherchait qu'à multiplier le nombre des dieux, adorait sincèrement la divinité locale et nationale des Juifs (3); et telle était l'avidité de Julien pour

de Jérusalem.

---

propagare. (Ammien, XXIII, 1.) Le temple de Jérusalem avait été célèbre même parmi les gentils. Les païens avaient plusieurs temples dans chaque ville (on en comptait cinq à Sichem, huit à Gaza, et quatre cent vingt-quatre à Rome); mais la richesse et la religion du peuple juif se trouvaient concentrées dans un seul endroit.

(1) Le dernier évêque de Glocester, le savant et dogmatique Warburton a révélé les intentions secrètes de Julien. Il trace avec l'autorité d'un théologien les motifs et la conduite nécessaire de l'Être suprême. Son discours, intitulé *Julien* (deuxième édition, *Londres*, 1751), est fortement empreint de toutes les singularités qu'on reproche à son école.

(2) Je puis me retrancher ici derrière Maimonides, Marsham, Spencer, Le Clerc, Warburton, etc., qui ont franchement tourné en ridicule les craintes, la sottise et les mensonges de quelques théologiens superstitieux. (Voyez *Légation divine*, t. IV, p. 25, etc.)

(3) Julien (*Fragment.*, p. 295) la nomme respectueusement μεγας Θεος, et il en parle ailleurs (*epist.* 63) avec

les sacrifices, qu'il est possible que son émulation ait été excitée par la piété de Salomon, qui, lors de la dédicace du temple, immola vingt-deux mille bœufs et cent vingt mille moutons (1). Ces considérations purent influer sur ses desseins; mais la perspective d'un avantage important et immédiat ne permit pas à l'impatient monarque d'attendre l'événement éloigné et incertain de la guerre de Perse. Il résolut d'élever sans délai, sur la colline de Moriah, qui surpassait les autres en hauteur, un temple magnifique qui éclipsât la splendeur de l'église de la Résurrection, placée près de là sur le Calvaire; de créer un ordre de prêtres qui fussent intéressés à dévoiler l'artifice et à arrêter l'ambition des chrétiens leurs rivaux, et d'y établir une nombreuse colonie de Juifs dont le fanatisme opiniâtre serait toujours prêt à seconder et même à prévenir les mesures hostiles du gouvernement païen. Parmi les amis de l'empereur, si toutefois les noms d'empereur et d'ami peuvent aller ensemble, la première place était

---

encore plus de vénération. Il condamne doublement les chrétiens pour avoir cru et pour avoir renoncé à la religion des Juifs. Il croit que leur Dieu est un Dieu *véritable*, mais non pas le *seul*. (*Apud* saint Cyrille, l. IX, p. 305-306.)

(1) Premier *livre des Rois*, VIII, 63; second *des Chroniques*, VII, 5; Joseph., *Antiq. judaïq.*, l. VIII, c. 4, p. 431, éd. d'Havercamp. Comme le sang et la fumée de tant d'hécatombes devait être incommode, Lightfoot, rabbin chrétien, les fait disparaître au moyen d'un miracle. Le Clerc (*ad loc.*) ose douter de la fidélité des nombres

assignée par Julien lui-même au savant et vertueux Alypius (1). Une justice rigoureuse et une mâle fermeté tempéraient l'humanité d'Alypius; et, tandis qu'il exerçait ses talens dans l'administration de la Bretagne, il imitait dans ses compositions poétiques la douceur et l'harmonie des odes de Sapho. Ce ministre, à qui Julien communiquait sans réserve ses fantaisies les plus légères et ses desseins les plus graves, fut chargé de rebâtir le temple de Jérusalem et de lui rendre sa beauté primitive. Alypius demanda et obtint un ordre qui enjoignait au gouverneur de la Palestine de lui donner tous les secours possibles. Au signal donné par leur puissant libérateur, les Juifs accoururent de toutes les provinces de l'empire sur la montagne sainte, et leur triomphe insolent alarma et irrita les chrétiens qui se trouvaient à Jérusalem. Le désir de reconstruire le temple a toujours été, depuis sa destruction, la passion dominante des enfans d'Israël. Dans ce fortuné moment, les hommes oublièrent leur avarice et les femmes leur délicatesse. La vanité des riches se servit de bêches et de pioches d'argent, et on vit porter des décombres dans des manteaux de pourpre et de soie. Toutes les bourses s'ouvrirent; chacun prit part à ces pieux travaux, et un peuple entier exécuta avec enthousiasme les ordres d'un grand monarque (2).

---

(1) Julien, *epist.* 29, 30. La Bléterie a négligé de traduire la seconde de ces épîtres.

(2) *Voyez* le zèle et l'impatience des Juifs dans saint Gré-

L'entreprise ne réussit pas.

Mais, dans cette occasion, les efforts réunis du pouvoir et de l'enthousiasme demeurèrent infructueux, et l'emplacement du temple juif, occupé aujourd'hui par une mosquée musulmane (1), présenta toujours l'édifiant spectacle de la ruine et de la désolation. L'absence et la mort de l'empereur, les nouvelles maximes d'un règne chrétien expliquent peut-être l'interruption d'un ouvrage difficile, commencé seulement six mois avant la mort de Julien (2); mais les chrétiens devaient naturellement se flatter de la pieuse espérance que, dans cette lutte remarquable, un miracle signalé vengerait l'honneur de la religion. Des contemporains dont le témoignage est d'ailleurs imposant, attestent, avec quelques différences dans leur récit, que des tourbillons de vent et de feu renversèrent et dispersèrent les nouveaux fondemens du temple (3). Cet événement a été décrit

goire de Nazianze, *orat.* 4, p. 111; et dans Théodore, l. III, c. 20.

(1) Cette grande mosquée a été bâtie par Omar, le second calife, qui mourut A. D. 644. Elle couvre tout le terrain de l'ancien temple des Juifs, et forme presque un carré de sept cent soixante toises, ou d'un mille romain de circonférence. *Voyez* la *Jérusalem* de d'Anville, p. 45.

(2) Ammien indique les consuls de l'année 363, avant de rapporter les *pensées* de Julien. *Templum.... instaurare sumptibus* cogitabat *immodicis*. Warburton a le secret désir de faire remonter ce dessein plus haut; mais il aurait dû comprendre, d'après les exemples précédens, que l'exécution d'un pareil ouvrage demandait plusieurs années.

(3) Les témoins postérieurs, Socrate, Sozomène, Théo-

par saint Ambroise, évêque de Milan (1), dans une lettre à l'empereur Théodose, qui doit provoquer toute l'animadversion des juifs; par l'éloquent saint Chrysostôme (2), qui pouvait en appeler aux souvenirs des vieillards de son église d'Antioche; et par saint Grégoire de Nazianze (3), qui publia une relation du miracle avant la fin de la même année. Le dernier déclare hardiment que les infidèles ne contestaient pas cet événement surnaturel; et quelque étrange que paraisse son assertion, elle est confirmée par le témoignage irrécusable d'Ammien-Marcellin (4). Ce guerrier philosophe, qui aimait les vertus

---

doret, Philostorgius, etc., ajoutent des contradictions à ce récit, plutôt qu'ils ne lui donnent un nouveau poids. Comparez les objections de Basnage (*Hist. des Juifs*, t. VIII, p. 157-168) avec les réponses de Warburton (Julien, p. 174-258). L'évêque a ingénieusement expliqué, par les effets naturels de l'éclair, et l'exemple d'un fait semblable, les croix miraculeuses qu'on crut voir sur les vêtemens des spectateurs.

(1) Saint Ambroise, t. II, *epist.* 40, p. 946, édit. des Bénédictins. Il composa cette épître fanatique (A. D. 388) pour justifier un évêque qui avait brûlé une synagogue, et qui avait été condamné par le magistrat civil.

(2) Saint Chrysostôme, t. I, p. 580, *adversus Judæos* et *Gentes*, t. II, p. 547; de *S. Babild*, édit. de Montfaucon. J'ai adopté la supposition commune et naturelle; mais le savant bénédictin qui assigne à ces sermons la date de 383, est persuadé qu'ils ne furent jamais prononcés.

(3) Saint Grégoire de Nazianze, *orat.* 4, p. 110-113. *το δε ου περιβοητον πασι θαυμα και ουδε τοις αθεοις αυτοις απιστουμενον λεξων ερχομαι.*

(4) Ammien, XXIII, 1. *Cum itaque rei fortiter instaret Aly-*

de son maître sans adopter ses préjugés, a raconté dans l'histoire judicieuse et pleine de candeur qu'il nous a donnée de son temps, les obstacles extraordinaires qui arrêtèrent le rétablissement du temple de Jérusalem. « Tandis qu'Alypius, dit-il, aidé du gouverneur de la province, pressait les travaux avec ardeur, de redoutables globes de feu sortirent du milieu des fondemens; ils éclatèrent fréquemment sur les ouvriers; ils les blessèrent, ils leur rendirent quelquefois le terrain inaccessible; et ce feu vainqueur continuant à s'élancer avec opiniâtreté sur les travailleurs, comme s'il eût été résolu à les éloigner, on abandonna l'entreprise. » Une pareille autorité devrait satisfaire le croyant et étonner l'incrédule; mais le philosophe demandera de plus le témoignage authentique d'un spectateur intelligent et impartial. Au milieu de cette crise importante, tout phénomène singulier de la nature prenait l'apparence et produisait les effets d'un véritable prodige (1). Le

---

pius, juvaretque provinciæ rector, metuendi globi flammarum, prope fundamenta crebris assultibus erumpentes fecère locum exustis aliquoties operantibus inaccessum; hocque modo elemento destinatius repellente, cessavit inceptum. Warburton s'efforce (p. 60-90) d'arracher un aveu du miracle de la bouche de Julien et de celle de Libanius, et il cite le témoignage d'un rabbin qui vivait au quinzième siècle. De pareilles autorités ne peuvent être admises que par un juge très-favorablement prévenu.

(1) Michaelis a donné une explication ingénieuse et assez probable de ce fait singulier que le témoignage positif d'Ammien, contemporain et païen, ne permet guère de révo-

pieux artifice du clergé de Jérusalem et la crédulité du peuple ne tardèrent pas à embellir et à exagérer

---

quer en doute ; un passage de Tacite la lui a fournie : cet historien dit en décrivant Jérusalem : « La place, dans une assiette très-forte, était encore défendue par une masse d'ouvrages, qui, même dans une position faible, l'eussent rendue respectable. Il y avait deux coteaux d'une hauteur immense (la montagne de Sion et la montagne du Temple, placées l'une à côté de l'autre dans la partie méridionale de Jérusalem), tout bordés de murs artistement construits et pleins de saillies et d'*enfoncemens* qui mettaient le flanc des assiégeans à découvert de tous côtés.... Le temple lui-même était une espèce de citadelle qui avait aussi ses murs, encore mieux construits et plus fortifiés que le reste : jusqu'aux portiques qui régnaient autour du temple étaient une excellente fortification. Il y avait une fontaine qui ne tarissait point, *de vastes souterrains sous la montagne, des piscines et des citernes pour conserver l'eau des pluies.* » (Tac., *Hist.*, l. v, c. 11 et 12.)

Ces souterrains et ces citernes devaient être fort considérables. Celles-ci fournirent de l'eau pendant toute la durée du siége de Jérusalem, à onze cent mille habitans, pour qui la fontaine de Siloa ne pouvait suffire, et qui n'avaient point d'eau de pluie, le siége ayant eu lieu du mois d'avril au mois d'août, époque de l'année pendant laquelle il pleut rarement à Jérusalem. Quant aux souterrains, ils servaient, depuis et même avant le retour des Juifs de Babylone, pour renfermer, non-seulement les provisions d'huile, de vin et de blé, mais encore les trésors que l'on avait à garder dans le temple. Josèphe a raconté plusieurs traits qui indiquent quelle était leur étendue. Lorsque Jérusalem fut sur le point d'être prise par Titus, les chefs des rebelles, mettant leur dernière espérance dans ces vastes

cette glorieuse délivrance; et, vingt ans après, un historien romain, qui mettait peu d'importance aux

---

cavités (υπονομους, υπογαια, διωρυχας), formèrent le projet de s'y cacher et d'y rester pendant l'incendie de la ville et jusqu'à ce que les Romains se fussent éloignés. La plupart n'eurent pas le temps de l'exécuter; mais l'un d'eux, Simon, fils de Giora, s'étant pourvu de vivres et d'outils pour creuser la terre, descendit dans cette retraite avec quelques compagnons: il y resta jusqu'à ce que Titus fût parti pour Rome: la faim le pressant, il sortit tout à coup à l'endroit même où avait été le temple, et parut au milieu des gardes romaines. Il fut arrêté et conduit à Rome en triomphe. Son apparition fit supposer que d'autres Juifs pouvaient avoir choisi le même asile: on fit des recherches, et l'on en découvrit un grand nombre. (Joseph., *De bell. jud.*, l. VII, c. 2.)

Il est probable que la plupart de ces souterrains étaient des restes du temps de Salomon, où l'on avait coutume de travailler beaucoup sous terre: on ne peut guère leur assigner une autre date. Les Juifs, en revenant de l'exil, étaient trop pauvres pour entreprendre de pareils travaux; et quoique Hérode, en reconstruisant le temple, ait fait creuser quelques souterrains (Joseph., *Antiq. jud.*, XV, 11, 7), la précipitation avec laquelle cette construction fut achevée ne permet pas de croire qu'ils appartinssent tous à cette époque. Les uns étaient des cloaques et des égouts, les autres servaient à recéler les immenses trésors que Crassus avait pillés cent vingt ans avant la guerre des Juifs, et qui, sans doute, avaient été remplacés depuis. Le temple fut détruit l'an soixante-dix de J.-C.; les tentatives de Julien pour le rétablir, et le fait rapporté par Ammien, coïncident avec l'an trois cent soixante-trois; il s'était donc écoulé, entre ces deux époques, un intervalle d'environ trois cents ans, pendant lequel les souterrains obstrués par les décombres avaient

querelles des théologiens, a pu orner son ouvrage de ce prodige remarquable et éclatant (1).

Le rétablissement du temple juif avait une liai- Partialité de Julien.

dû se remplir d'air inflammable (*) : les ouvriers employés par Julien arrivèrent en creusant dans les souterrains du temple : ont dut prendre des torches pour les visiter ; des flammes subites repoussèrent ceux qui approchaient, des détonations se firent entendre, et le phénomène se renouvela chaque fois que l'on pénétra dans de nouvelles cavités. Cette explication est confirmée par le récit que fait Josèphe d'un événement à peu près semblable. Le roi Hérode avait entendu dire que d'immenses trésors avaient été cachés dans le tombeau de David ; il y descendit de nuit avec quelques hommes de confiance : il ne trouva dans un premier souterrain que des joyaux et des habits ; mais ayant voulu pénétrer dans un second souterrain fermé depuis long-temps, il fut repoussé, dès qu'il l'ouvrit, par des flammes qui tuèrent deux de ceux qui l'accompagnaient. (*Antiq. jud.*, XVI, 7, 1.) Comme il n'y avait pas ici lieu à miracle, on peut regarder ce fait même comme une nouvelle preuve de la vérité de celui que rapportent Ammien et les écrivains contemporains. (*Note de l'Éditeur.*)

(1) Le docteur Lardner est peut-être le seul de tous les critiques chrétiens qui ose douter de la vérité de ce célèbre miracle. (*Jewish and Heathen testimonies*, vol. IV, p. 47-71). Le silence de saint Jérôme ferait soupçonner que la même histoire célébrée au loin, était méprisée sur les lieux.

(*) C'est un fait devenu aujourd'hui populaire, que lorsqu'on ouvre des souterrains fermés depuis long-temps, il arrive de deux choses l'une ; ou les flambeaux s'éteignent et les hommes tombent d'abord évanouis et bientôt morts ; ou, si l'air est inflammable, on voit voltiger autour de la lampe une petite flamme, qui s'étend et se multiplie jusqu'à ce que l'incendie devienne général, soit suivi d'une détonation, et tue ceux qui se trouvent là.

son secrète avec la ruine de l'Église chrétienne. Julien continuait à maintenir la liberté du culte religieux, sans laisser voir si cette tolérance universelle venait de sa bonté ou de sa justice. Il affectait de plaindre les malheureux chrétiens, qui se méprenaient sur l'objet le plus important de la vie; mais son mépris faisait tort à sa compassion, et la haine aigrissait son mépris; il exprimait ses opinions par ces sarcasmes qui causent une blessure profonde et mortelle quand ils sortent de la bouche d'un souverain. Sachant que les chrétiens se glorifiaient du nom de leur rédempteur, il autorisa, et peut-être ordonna le surnom moins honorable de *galiléens* (1). Il déclara que la folie des galiléens, qu'il peignait comme des fanatiques dignes du mépris des hommes et de la haine des dieux, avait mis l'empire sur le bord de sa ruine; et il insinue dans un de ses édits, qu'une salutaire violence est quelquefois nécessaire à la guérison d'un malade frénétique (2). Julien, dans ses sentimens et dans sa conduite, se conforma à cette

---

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *orat.* 3, p. 81. Cette loi fut confirmée par l'usage invariable de Julien lui-même. Warburton observe avec justesse (p. 35), que les platoniciens croyaient à la vertu mystérieuse des mots, et que l'aversion de Julien pour le nom de Christ pouvait être un effet de la superstition, aussi-bien que de son mépris.

(2) *Fragment de Julien*, p. 288. Il tourne en ridicule la μωρια Γαλιλαιων (*epist.* 7), et il perd tellement de vue les principes de la tolérance, que dans la lettre quarante-deux il désire ακοντας ιασθαι.

idée peu généreuse, que, selon la différence de leurs opinions religieuses, une partie de ses sujets méritait sa faveur et son amitié, tandis que l'autre avait droit seulement aux avantages ordinaires que sa justice ne pouvait refuser à des citoyens soumis (1). D'après ce principe, source féconde d'injustices et de vexations, il transféra aux pontifes de sa religion l'administration des parties considérables du revenu public, que la piété de Constantin et de ses fils avait accordée à l'Église. L'orgueilleux système des immunités et des honneurs du clergé, qu'on avait élevé avec tant d'art et de travaux, fut anéanti; la rigueur des lois détruisit les espérances qu'on formait sur la libéralité des mourans, et les prêtres du christianisme se virent confondus avec la dernière et la plus ignominieuse classe du peuple. La sagesse d'un prince orthodoxe adopta bientôt après ceux de ces règlemens qui parurent nécessaires pour réprimer l'ambition et la cupidité des ecclésiastiques. Les distinctions particulières que la politique ou la superstition a prodiguées à l'ordre sacerdotal, ne *doivent* regar-

(1) Ου γαρ μοι θεμις εστι κομιζεμεν η ελεαιρειν
Ανδρας, οι κε θεοισιν απεχθωντ' αθανατοισιν.

Ces deux vers, dont Julien a perverti le sens à la manière d'un vrai fanatique (*epist.* 49), sont tirés des discours d'Éole, au moment où il refuse d'accorder encore des vents à Ulysse. (*Odyssée*, x, 73.) Libanius (*Orat. parent.* c. 59, p. 286) entreprend de justifier une conduite si partiale; et, dans cette apologie, l'esprit de persécution perce à travers le masque de la bonne foi.

der que les prêtres qui professent la religion de l'état; mais les préjugés et la passion dominaient le législateur, et les insidieuses combinaisons de Julien avaient pour objet de priver les chrétiens de tous les honneurs et de tous les avantages temporels qui les faisaient paraître respectables aux yeux du genre humain (1).

Il défend aux chrétiens de tenir des écoles.

On a critiqué sévèrement et avec raison la loi qui défendit aux chrétiens d'enseigner les arts de la grammaire et de la rhétorique (2). Les motifs que donne l'empereur pour justifier cette disposition tyrannique, ont pu commander pendant sa vie le silence des esclaves et l'approbation des flatteurs. Il abuse du sens ambigu d'un mot qu'on pouvait appliquer indifféremment à la langue et à la religion des *Grecs*. Il observe avec dédain que les hommes qui exaltent le mérite d'une foi implicite, sont hors d'état de réclamer ou de se procurer les avantages de la science; il prétend que s'ils refusent d'adorer les dieux d'Homère et de Démosthène, ils doivent se contenter d'expliquer les évangiles de Luc et de Matthieu dans les églises des galiléens (3). Dans

(1) L'existence de ces lois relatives au clergé nous est attestée par quelques mots de Julien lui-même (*epist.* 52); par les déclamations vagues de saint Grégoire (*orat.* 3, p. 86, 87), et par les assertions positives de Sozomène, l. v, c. 5.

(2) *Inclemens.... perenni obruendum silentio.* Ammien, XXII; 10, XXV, 5.

(3) On peut comparer l'édit qui subsiste encore dans les

toutes les villes de l'Empire romain, l'éducation de la jeunesse était confiée à des maîtres de grammaire et de rhétorique, nommés par les magistrats, payés par le public, et distingués par d'honorables et d'utiles priviléges. L'édit de Julien paraît comprendre les médecins et les professeurs de tous les arts libéraux; et le prince, qui se réservait le droit d'approuver le choix des candidats, recevait ainsi des lois le moyen de séduire ou de punir la persévérance religieuse des plus savans d'entre les chrétiens (1). Dès que la démission des maîtres les plus obstinés (2) eut établi l'empire des sophistes gentils, l'empereur invita la génération naissante à fréquenter les écoles publiques, convaincu avec raison que ces esprits

Épîtres de Julien (42) avec les vagues invectives de saint Grégoire (*orat.* 3, p. 96). Tillemont (*Mém. ecclés.*, t. VII, p. 1291-1294) a indiqué les différences qui semblent se trouver sur ce point entre les anciens et les modernes : il est facile de les accorder. On avait fait aux chrétiens la défense *directe* de donner des leçons; et on leur avait défendu *indirectement* de s'instruire, puisqu'ils ne voulaient pas fréquenter les écoles des païens.

(1) *Codex Theodos.*, l. XIII, t. III, *De medicis et professoribus*, *leg.* 5 (publiée le 17 juin, et admise à Spolette en Italie, le 25 juillet A. D. 363), avec les éclaircissemens de Godefroy, t. V, p. 31.

(2) Orose donne des éloges à leur noble résolution : *Sicut a majoribus nostris compertum habemus, omnes ubique prope modum.... officium quàm fidem deserere maluerunt*, VII, 30. Proæresius, sophiste chrétien, refusa d'accepter la faveur partiale de l'empereur. (Saint Jérôme, *in Chron.*, p. 185, *edit.* Scaliger; Eunape, *in Proæresio*, p. 126.)

encore tendres y recevraient les impressions de la littérature et de l'idolâtrie des Grecs. Lorsque les scrupules des jeunes chrétiens ou de leurs parens les empêchaient de se livrer à cette dangereuse méthode d'instruction, ils se voyaient contraints de renoncer aux avantages d'une bonne éducation : l'empereur avait lieu de croire qu'en peu d'années l'Église retomberait dans sa simplicité primitive, et qu'à ses théologiens, doués de savoir et d'éloquence autant que le pouvait comporter leur siècle, succéderait bientôt une génération d'aveugles et d'ignorans fanatiques, incapables de défendre la vérité de leurs principes et d'exposer les nombreuses extravagances du polythéisme (1).

Disgrâce et oppression des chrétiens.

Julien avait sans doute le désir et le projet de priver les chrétiens des avantages que donnent les richesses, les lumières et l'autorité; mais leur injuste exclusion de toutes les charges lucratives et de tous les emplois de confiance, paraît avoir été le résultat de son système général, plutôt que la suite immédiate d'aucune loi positive (2). Le mérite supérieur

---

(1) Ils avaient recours à l'expédient de composer des livres pour leurs écoles. En peu de mois, Apollinaris publia des imitations chrétiennes d'Homère (une *histoire sacrée* en vingt-quatre livres), de Pindare, d'Euripide et de Ménandre; et Sozomène est convaincu qu'ils égalaient ou même qu'ils surpassaient leurs modèles.

(2) L'Instruction de Julien à ses magistrats était (*epist.* 7) *προτιμασθαι μεν τοι τυς θεοσεβεις και πανυ φημι δειν*. Ce que disent Sozomène (l. v, c. 18) et Socrate (l. III, c. 13) doit

obtenait peut-être quelques exceptions extraordinaires; mais la plupart des officiers chrétiens furent insensiblement privés de leurs emplois dans l'administration, dans l'armée et dans les provinces. Les espérances de la jeunesse chrétienne furent entièrement anéanties par la partialité déclarée du prince, qui avertit malignement les adorateurs du Christ qu'il n'était pas permis à un chrétien de se servir du glaive de la justice ou de la guerre, et fit soigneusement environner le camp et les tribunaux des bannières de l'idolâtrie. Il confiait les pouvoirs du gouvernement à des païens qui montraient un zèle ardent pour la religion de leurs ancêtres; et comme les règles de la divination dirigeaient souvent son choix, les favoris, qu'il préférait comme les plus agréables aux dieux, n'obtenaient pas toujours l'approbation publique (1). Les chrétiens eurent beaucoup à souffrir, et plus encore à craindre sous l'administration de leurs ennemis. Julien abhorrait la cruauté par caractère, et le soin de sa réputation exposée aux yeux de l'univers, ne permettait plus au monarque philosophe de violer les lois de la justice et de la tolérance, qu'il avait lui-même si récemment établies. Mais ceux qui exerçaient son autorité dans

---

être réduit aux assertions de saint Grégoire (*orat.* 3, p. 94), qui n'était pas moins porté à l'exagération, mais qui ne s'y livrait pas autant, à cause des lumières de ses contemporains.

(1) *Ψηφῳ θεων και διδους και μη διδους.* (Libanius, *orat. parental.*, c. 88, p. 314.)

les provinces, se trouvaient moins sous les regards du public. Revêtus d'une autorité arbitraire, ils suivaient les désirs plutôt que les ordres de leur souverain, et accablaient sans crainte de vexations secrètes des sectaires à qui on ne leur permettait pas d'accorder la gloire du martyre; et l'empereur, après avoir dissimulé, aussi long-temps qu'il lui était possible, les injustices commises en son nom, faisait connaître par des reproches modérés et de grandes récompenses, le sentiment que lui inspirait réellement la conduite de ses officiers (1).

Ils sont condamnés à rétablir les temples païens.

La loi qui condamnait les chrétiens à l'entière réparation des temples détruits sous le règne précédent, était le moyen de tyrannie le plus efficace que l'on pût employer contre eux. Le zèle de l'Église triomphante n'avait pas toujours attendu la sanction de l'autorité publique; et les évêques, sûrs de l'impunité, avaient souvent attaqué et démoli, à la tête de leur congrégation, les forteresses du prince des ténèbres. Chacun connaissait les terres sacrées qui avaient enrichi le patrimoine du souverain ou celui du clergé; et leur restitution ne fut pas difficile; mais les chrétiens avaient bâti des églises sur ces terres, et sur les ruines des temples païens; et comme il fallait démolir l'église avant de pouvoir rebâtir le temple,

(1) Saint Grégoire de Nazianze (*orat.* 3, p. 74, 91, 92; Socrate, l. III, c. 14; Théodoret, l. III, c. 6.) Il faut cependant diminuer quelque chose de leurs rapports en raison de la violence de leur zèle, non moins partial que celui de Julien.

l'un des partis applaudissait à la justice et à la piété de l'empereur, tandis que l'autre déplorait et abhorrait sa violence sacrilége (1). Lorsque le terrain était libre, le rétablissement des immenses édifices qu'on avait rasés et la restitution des ornemens précieux qu'on avait convertis à l'usage du culte des chrétiens, donnaient lieu à un long chapitre de dommages et intérêts. Ceux qui avaient fait le mal, n'avaient ni les moyens ni la volonté de satisfaire à la demande de ces sommes accumulées; et un législateur impartial aurait montré de la sagesse, en prononçant d'une manière équitable et modérée sur les plaintes et les réclamations. Les imprudens édits de Julien jetèrent tout l'empire, et l'Orient en particulier, dans la confusion; et les magistrats gentils, excités par le fanatisme et la vengeance, abusèrent du rigoureux privilége que leur donnait la loi romaine, qui substitue à la propriété la personne du débiteur insolvable. Sous le dernier règne, Marc, évêque d'Aréthuse (2),

(1) Si on compare les expressions douces de Libanius (*orat. parent.*, c. 60, p. 286) avec les exclamations passionnées de saint Grégoire (*orat.* 3, p. 86, 87), on aura peine à croire que les deux orateurs parlent des mêmes événemens.

(2) Restan ou Aréthuse, située entre Emesa (Hems) et Epiphania (Hamath), à seize milles de ces deux endroits, fut fondée par Seleucus-Nicator, ou du moins elle en reçut son nom. Les médailles de la ville font remonter sa fondation à l'an de Rome 685. Lors de la ruine de l'empire des Séleucides, Emesa et Aréthuse tombèrent au pouvoir de l'Arabe Sampsiceramus, dont la postérité vassale de Rome,

avait employé, pour la conversion de son peuple, des armes plus efficaces que celles de la persuasion (1). Les magistrats réclamèrent la valeur entière d'un temple qu'avait détruit son zèle intolérant; mais bien instruits de sa pauvreté, ils voulaient seulement amener son caractère inflexible à la promesse d'une légère compensation. Ils firent saisir le vieux prélat; on le battit cruellement de verges, on lui arracha la barbe, et son corps, nu et couvert de miel, fut suspendu en l'air dans un filet, et exposé à la morsure des insectes et aux rayons du soleil brûlant de la Syrie (2). Ainsi suspendu, Marc continuait à se glorifier de son crime, et à insulter à la rage impuissante de ses persécuteurs. A la fin, arraché de leurs mains, il jouit de tout l'honneur de son triomphe. Les ariens célébrèrent la vertu de leur pieux confesseur; les catholiques le réclamèrent (3), et ceux des païens

subsistait encore sous le règne de Vespasien. *Voy.* les *Cartes et la Géographie ancienne de d'Anville*, t. II, p. 134; Wesseling, *Itiner.*, p. 188; et Noris., *Epoch. Syro-Maced.*, p. 480, 481, 482.

(1) Sozomène, l. v, c. 10. On est étonné que saint Grégoire et Théodoret suppriment une circonstance qui devait augmenter à leurs yeux le mérite religieux du confesseur.

(2) Le témoignage de Libanius, qui en convient à regret, (*epist.*, 730, pag. 350, 351, éd. de Wolf. *Amst.* 1738) atteste d'une manière irrécusable le supplice et la constance de Marc, peint par saint Grégoire d'une manière si tragique. (*Orat.* 3, p. 88-91.)

(3) περιμαχητος, *certatim cum sibi* (*christiani*) *vindicant.* C'est ainsi que La Croze et Wolf (*ad loc.*) ont expliqué un

qui étaient susceptibles de honte et de remords, craignirent désormais de se permettre des cruautés inutiles (1). Julien lui laissa la vie; mais si, comme on le dit, l'évêque d'Aréthuse avait sauvé l'enfance de Julien (2), la postérité condamnera l'ingratitude de l'empereur, plutôt que de donner des éloges à sa clémence.

Le temple et le bocage sacré de Daphné.

Les rois de Syrie, macédoniens, avaient consacré à Apollon un lieu de dévotion, qui se trouvait à cinq milles d'Antioche, et qui était un des plus agréables du monde païen (3). On y voyait un magnifique

---

mot grec, dont les premiers interprètes, et même Le Clerc, (*Bibl. anc. et modern.*, t. III, p. 371) avaient mal saisi le véritable sens. Tillemont est bien embarrassé (*Mém. eccl.*, t. VII, p. 1309), lorsqu'il examine comment saint Grégoire et Théodoret ont pu prendre pour un saint, un évêque semi-arien.

(1) *Voyez* l'opinion raisonnable de Salluste (Saint Grégoire de Nazianze, *orat.* 3, p. 90, 91). Libanius intercède pour un homme coupable du même délit; il dit qu'on doit craindre de trouver un grand nombre de *Marcs* : il convient toutefois que si Orion a soustrait les richesses consacrées aux dieux, il mérite d'être puni du supplice de Marsyas, c'est-à-dire d'être écorché vif. *Epist.* 730, p. 349-351.

(2) Saint Grégoire (*orat.* 3. 90) paraît convaincu qu'en sauvant l'apostat, Marc mérita plus de cruautés encore qu'on ne lui en fit souffrir.

(3) Strabon (l. XVI, p. 1089, 1090, édit. *Amst.* 1707), Libanius (Nænia; p. 185-188, Antiochic. *orat.* 11, p. 380, 381) et Sozomène (l. V, c. 109), décrivent le bocage et le temple de Daphné. Wesseling (*Itiner.*, p. 581), et Casau-

temple en l'honneur du dieu du Jour. Sa statue colossale (1) remplissait presque en entier le vaste sanctuaire qu'embellissaient l'or, les pierres précieuses, et le talent des artistes grecs. Le dieu était penché; il tenait une coupe d'or à la main, et faisait une libation sur la terre comme s'il suppliait cette mère vénérable de rendre à ses embrassemens la belle et froide Daphné; car la fiction avait pris soin d'ennoblir le terrain consacré, et l'imagination des poètes de Syrie avait transporté ce conte d'amour des bords du Pénée à ceux de l'Oronte. La colonie royale d'Antioche suivait les anciens rites de la Grèce. Un ruisseau prophétique, dont les prédictions égalèrent, pour l'autorité et la réputation, celles de l'oracle de Delphes, s'écoulait de la source *castalienne* de Daphné (2). Au moyen d'un privilége particulier qu'on acheta de la ville d'Élis, on construisit, dans les champs voisins,

bon (*ad Histor. August.*, p. 64) jettent du jour sur ce point curieux.

(1) *Simulacrum in eo Olympiaci Jovis imitamenti æquiparans magnitudinem.* (Ammien, XXII, 13.) Le Jupiter Olympien avait soixante pieds de hauteur, et sa masse était par conséquent égale à celle de mille hommes. *Voyez* un Mémoire curieux de l'abbé Gédoyn (*Acad. des inscript.* t. IX, p. 198.)

(2) Adrien lut sa fortune à venir sur une feuille plongée dans cette fontaine; supercherie que, selon le médecin Van-Dale, il était facile d'exécuter au moyen d'une préparation chimique (*De oraculis*, p. 281-282). Cet empereur ferma la source de ces connaissances dangereuses; mais elle fut rouverte par la superstitieuse curiosité de Julien.

un stade (1). Des jeux olympiques se célébrèrent aux dépens de la ville, et un revenu de *trente mille livres sterling* était affecté aux plaisirs du public (2). L'abord continuel des pèlerins et des curieux forma insensiblement, aux environs du temple, le village de Daphné, qui, par son étendue, sa population et sa richesse, ressemblait, sans en avoir le titre, à une ville de province. Le temple et le village étaient cachés dans un bois épais de lauriers et de cyprès de dix milles de tour, et qui, dans les plus grandes chaleurs de l'été, offrait un asile plein de fraîcheur et impénétrable aux rayons du soleil. Mille courans de l'eau la plus pure sortant de toutes les collines, conservaient la verdure du sol et la température de l'air; des sons harmonieux et des odeurs aromatiques y ravissaient les sens; la santé et la joie, le plaisir et l'amour habitaient ce bocage paisible. Le jeune homme ardent y poursuivait, comme Apollon,

(1) Le privilége fut acheté A. D. 44, l'an 92 de l'ère d'Antioche (*Noris Epoch. Syro-Macedon.*, p. 139-174), pour un terme de quatre-vingt-dix olympiades. Mais les jeux olympiques d'Antioche ne se célébrèrent pas régulièrement avant le règne de Commode. *Voyez* des détails curieux dans la *Chronique de Jean Malala*, (t. I, p. 290, 320, 372, 381), écrivain qui n'a de mérite et de poids que sur les objets relatifs à sa patrie.

(2) Quinze talens d'or légués par Sosibius, qui mourut sous le règne d'Auguste. On a comparé dans l'*Expositio totius Mundi*, p. 6 (Hudson, *Geograph. Minor.*, t. III), les spectacles des différentes villes de Syrie au siècle de Constantin.

l'objet de ses désirs; et le sort de Daphné avertissait les timides jeunes filles du danger d'une réserve hors de saison. Le soldat et le philosophe évitaient sagement les tentations de ce lieu de délices (1), où le plaisir, prenant le caractère de la religion, amollissait peu à peu la fermeté des vertus les plus courageuses. Mais le bocage de Daphné n'en obtint pas moins, durant plusieurs siècles, la vénération des naturels du pays et des étrangers; la munificence des empereurs augmenta les priviléges attachés à ce terrain sacré; et chaque génération accrut la splendeur du temple par de nouveaux ornemens (2).

Abandon et profanation du bocage de Daphné.

Lorsque Julien se mit en route pour aller rendre hommage à l'Apollon de Daphné dont on célébrait la fête, sa dévotion se monta au dernier degré de la ferveur. Sa vive imagination entrevoyait déjà toute la pompe des victimes, des libations et des cérémonies du temple; une longue procession de jeunes garçons et de jeunes filles, revêtus de robes blanches, symbole de leur pureté, et le concours tumultueux d'un peuple innombrable : mais le zèle de la ville

(1) *Avidio Cassio Syriacas legiones dedi luxuriâ diffluentes et* DAPHNICIS *moribus*. Ce sont les expressions de l'empereur Marc-Aurèle, dans une lettre originale conservée par son biographe (*in Hist. Aug.*, p. 41). Cassius renvoyait ou punissait tous les soldats qu'on voyait à Daphné.

(2) *Aliquantum agrorum Daphnensibus dedit* (Pompée) *quo lucus ibi spatiosior fieret; delectatus amœnitate loci et aquarum abundantiâ*. (Eutrope, VI, 14; Sextus-Rufus, *De Provinciis*, c. 16.)

d'Antioche avait pris, depuis l'établissement du christianisme, une direction différente. Au lieu des hécatombes de bœufs gras, sacrifiés par les diverses familles d'une ville opulente à la divinité tutélaire de l'endroit, il se plaint de n'avoir trouvé qu'une oie, fournie par un prêtre, pâle et solitaire habitant de ce temple tombé en ruines (1). L'autel était abandonné, l'oracle ne parlait plus, et les cérémonies funéraires du christianisme profanaient cette terre sacrée. Le corps de saint Babylas (2) (évêque d'Antioche, qui mourut en prison lors de la persécution de Dèce), après avoir reposé près d'un siècle dans son tombeau, avait été transporté au milieu du bocage de Daphné, par l'ordre de César Gallus. On y avait élevé une magnifique église; une portion des terres sacrées avait été appliquée à l'entretien du clergé et aux funérailles des chrétiens d'Antioche, jaloux de reposer aux pieds de leur évêque; les prêtres d'Apollon s'étaient retirés, avec leurs sectaires, remplis d'indignation et d'effroi. Lorsqu'une autre révolution sem-

(1) Julien (*Misopogon*, p. 361, 362) montre son caractère avec cette véritable naïveté, cette simplicité sans apprêts qui tient au naturel de l'homme.

(2) Saint Babylas est nommé par Eusèbe dans la liste des évêques d'Antioche. (*Hist. ecclés.*, l. VI, c. 29, 30.) Saint Chrysostôme (t. II, p. 536-579, édit. de Montfaucon) célèbre les triomphes qu'il remporta sur deux empereurs, et dont le premier est fabuleux. Tillemont (*Mém. ecclésiast.*, t. III, part. 2, p. 287-302-459-465) devient presque un sceptique.

bla rétablir la fortune du paganisme, on démolit l'église de saint Babylas, et on ajouta de nouveaux bâtimens à l'édifice à demi ruiné qu'avait fait construire la piété des rois de Syrie. Mais l'un des premiers soins de Julien, et celui dont il s'occupa le plus, fut de délivrer son dieu opprimé de l'odieuse présence des chrétiens morts ou vivans, qui avaient éteint la voix de l'imposture et de l'enthousiasme (1). Il purifia ce lieu d'infection, d'après les lois des anciens rituels; on enleva les corps avec décence, et on permit aux ministres de l'Église de porter les restes de saint Babylas dans les murs d'Antioche, d'où on les avait tirés. Le zèle des chrétiens dédaigna l'humble conduite qui aurait pu adoucir la malveillance d'un gouvernement ennemi de leur religion. Une multitude innombrable accompagna, suivit ou environna, à son arrivée, le char élevé qui transportait les ossemens de saint Babylas. Elle chantait au milieu des plus bruyantes acclamations ceux des psaumes de David qui expriment, avec le plus d'énergie, le mépris des idoles et des idolâtres. Le retour du saint fut un triomphe, et ce triomphe était une insulte à la religion de l'empereur, dont l'orgueil

On enlève les corps des chrétiens, et on démolit l'église bâtie à Daphné.

(1) Julien (*Misopogon*, p. 361) et Libanius (*Nænia*, p. 185) disent qu'Apollon fut troublé par le voisinage d'*un* mort; et les critiques ecclésiastiques, principalement ceux qui aiment les reliques, triomphent de cet aveu. Cependant Ammien (XXII, 12) procède à la purification de la totalité du terrain avec toutes les cérémonies employées par les Athéniens dans l'île de Délos.

dissimulait le ressentiment. Le temple de Daphné brûla durant la nuit qui termina cette procession indiscrète; la statue d'Apollon fut consumée, et il ne resta plus de l'édifice que les murs dépouillés; monumens effrayans de son désastre. Les chrétiens d'Antioche assurèrent, avec une confiance religieuse, que l'intercession de saint Babylas avait dirigé la foudre sur ce temple odieux. Réduit à l'alternative de supposer un crime ou un miracle, Julien, sans hésiter, sans aucune certitude, mais avec quelque apparence de probabilité, imputa l'incendie à la vengeance des galiléens (1). Leur délit, s'il avait été suffisamment prouvé, aurait pu justifier les représailles qu'exerça Julien en ordonnant aussitôt la clôture de la cathédrale d'Antioche, et la confiscation de ses richesses. On mit plusieurs ecclésiastiques à la torture, afin de découvrir les auteurs de la sédition, de l'incendie, et ceux qui avaient caché les richesses de l'Église (2); et le comte de l'Orient fit décapiter un

Julien ferme la cathédrale d'Antioche.

(1) Julien (*Misopogon*, p. 361) insinue leur crime plutôt qu'il ne l'affirme. Ammien (XXII, 13) traite l'imputation de *levissimus rumor*, et il raconte le fait avec une candeur singulière.

(2) *Quo tam atroci casû repente consumpto, ad id usque imperatoris ira provexit, ut quæstiones agitare juberet solito acriores.* (Cependant Julien blâme la douceur des magistrats d'Antioche.) *Et majorem ecclesiam Antiochiæ claudi.* Cette clôture fut accompagnée d'outrages et de profanations; le principal acteur de cette scène, un oncle de Julien, mourut fort à propos sur ces entrefaites, ce que l'abbé de La Blé-

prêtre appelé Théodoret. Mais Julien blâma cet arrêt précipité; il témoigna des regrets sincères ou affectés de ce que le zèle imprudent de ses ministres ternissait l'éclat de son règne par une persécution (1).

Le souverain avait froncé le sourcil; il n'en fallait pas davantage pour réprimer sur-le-champ le zèle de ses ministres : mais lorsque le père de la patrie se déclare chef d'une faction, il lui devient difficile de contenir la licence de la fureur populaire, il perd même le droit de la punir. Julien, dans un écrit officiel, applaudit à la dévotion et à la fidélité des villes de Syrie, dont les pieux habitans avaient détruit au premier signal les sépulcres des galiléens; et il se plaint faiblement de ce qu'ils ont vengé les injures des dieux avec moins de modération qu'il ne l'avait recommandé (2). D'après cet aveu fait à demi et avec tant de peine, on peut croire, ainsi que le disent les historiens ecclésiastiques, que dans les villes de Gaza, d'Ascalon, de Césarée, d'Héliopolis, etc., les païens abusèrent, sans prudence et sans remords, d'un instant de prospérité; que la mort seule termina les tortures des malheureuses victimes de leur cruauté; qu'on traîna leurs corps dans les rues; et que dans la

terie raconte avec une complaisance superstitieuse. *Vie de Julien*, p. 362-369.

(1) Outre les historiens ecclésiastiques, tous plus ou moins suspects, nous pouvons citer la passion de saint Théodore, dans les *Acta sincera*, de Ruinart, p. 591. Les plaintes de Julien lui donnent un air d'authenticité.

(2) Julien, *Misopogon*, p. 361.

rage universelle, des cuisiniers les percèrent de leurs broches, des femmes de leurs quenouilles; qu'enfin, les entrailles des prêtres et des vierges, après avoir souillé la bouche de ces fanatiques sanguinaires, furent mêlées d'orge et jetées aux animaux immondes de la ville (1). Ces traits de frénésie religieuse présentent la nature humaine sous le jour le plus méprisable et le plus odieux; mais le massacre d'Alexandrie attire encore plus l'attention, par la certitude du fait, le rang des victimes, et la splendeur de cette capitale de l'Égypte.

George de Cappadoce.

George (2), que l'origine de sa famille et le lieu de son éducation ont fait surnommer de Cappadoce, était né dans l'atelier d'un foulon, à Épiphanie, ville de Cilicie. Les talens d'un parasite l'élevèrent à la fortune, malgré son origine obscure et même servile.

---

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *orat.* 3, p. 87. Sozomène (l. 5, c. 9) peut être regardé comme un témoin original, quoiqu'il manque d'impartialité. Il était né à Gaza; il avait connu le confesseur Zeno, évêque de Maiuma, qui vécut jusqu'à cent ans (l. VII, c. 28); Philostorg. (l. VII, c. 4, avec les Dissertations de Godefroy, pag. 284) ajoute à ce récit quelques circonstances déplorables; comme la mort de quelques chrétiens, *réellement* immolés sur les autels des dieux, etc.

(2) Ammien (XXII, 11), saint Grégoire de Nazianze (*orat.* XXI, p. 382, 385, 389, 390), et Epiphane (*Hæres.* 76) racontent la vie et la mort de George de Cappadoce. Les invectives des deux saints ne mériteraient pas beaucoup de confiance, si les faits n'étaient confirmés par le récit froid et impartial de l'infidèle.

Ses protecteurs, qu'il flattait assidument, lui procurèrent une commission lucrative : on le chargea de fournir aux troupes du porc salé. L'emploi était ignoble ; il le rendit infâme. Il accumula des richesses par les plus vils moyens que puissent inspirer la fraude et la corruption ; et ses malversations devinrent si notoires, qu'il fut forcé de s'enfuir pour échapper aux recherches de la justice. Après cette aventure, dans laquelle il paraît avoir sauvé sa fortune aux dépens de son honneur, George embrassa l'arianisme de bonne foi, ou par hypocrisie. Aimant les lettres, ou affectant un goût qu'il n'avait pas, il rassembla une collection précieuse de livres d'histoire, de rhétorique, de philosophie et de théologie (1), et la faction dominante le porta sur le siége de saint Athanase. L'entrée du nouvel archevêque fut celle d'un conquérant barbare, et la cruauté, l'avarice, souillèrent chaque instant de son règne. Les catholiques d'Alexandrie et de l'Égypte se croyaient abandonnés à

(1) Après le massacre de George, Julien envoya des ordres à plusieurs reprises pour la conservation de sa bibliothéque, qu'il destinait à son usage particulier, et il ordonna de mettre à la torture les esclaves qu'on sonpçonnerait d'avoir caché quelques livres. Il donne des éloges à cette collection dont il avait emprunté et fait transcrire plusieurs manuscrits, lorsqu'il étudiait en Cappadoce. Il désirait, il est vrai, que les livres des galiléens fussent anéantis ; mais il voulait une liste exacte des volumes de théologie, de peur qu'on ne confondît des traités précieux avec les ouvrages qui lui semblaient inutiles. (Julien, *epist.* 9, 36.)

un tyran, que son naturel et son éducation rendaient propre au rôle de persécuteur; mais sa main impartiale étendit le poids de l'oppression sur tous les divers habitans de son vaste diocèse. Le primat de l'Égypte en étalant le faste et l'insolence de sa dignité, laissait toujours apercevoir les vices de sa basse extraction. Le monopole inique et presque universel du nitre, du sel, du papier, des funérailles, etc., qu'il vint à bout d'obtenir, appauvrit les marchands de sa capitale, et le père spirituel d'un grand peuple daigna s'abaisser aux viles fonctions d'un délateur. Les habitans d'Alexandrie ne purent jamais oublier ni lui pardonner l'impôt sur toutes les maisons de la ville, dont il avait donné l'idée, sous prétexte que le fondateur avait transmis la propriété du sol aux Ptolémées et aux Césars ses successeurs. Les gentils, qui s'étaient flattés de l'espoir de la liberté et de la tolérance, excitèrent sa cupidité; et les riches temples d'Alexandrie furent pillés ou insultés par le fier prélat, qui s'écriait d'une voix élevée et menaçante : « Jusqu'à quand laissera-t-on subsister ces sépulcres ? » La fureur, ou plutôt la justice du peuple le chassa de son siége sous le règne de Constance; et ce ne fut pas sans de violens efforts que l'autorité civile et militaire de l'état parvint à le rétablir et à satisfaire sa vengeance. L'envoyé qui proclama dans Alexandrie l'avénement de Julien, annonça la chute de l'archevêque. George et deux de ses vils ministres, le comte Diodore et Dracontius, maîtres de la monnaie, furent ignominieusement traînés en prison,

Il opprime Alexandrie et toute l'Égypte.

A. D. 361, Nov. 30.

chargés de fers : vingt-quatre jours après, une multitude superstitieuse, et ennuyée des délais d'une procédure, força leur prison. Ces ennemis des dieux et des hommes expirèrent au milieu des plus cruels outrages ; le corps de l'archevêque et ceux de ses complices furent portés en triomphe sur le dos d'un chameau à travers les rues, et l'on regarda l'inactivité du parti de saint Athanase, comme un exemple frappant de patience évangélique (1). Les restes de ces misérables criminels furent jetés à la mer, et les chefs de l'émeute déclarèrent qu'ils en agissaient ainsi pour tromper la dévotion des chrétiens, et prévenir les honneurs qu'on pourrait vouloir rendre à ces martyrs punis, ainsi que leurs prédécesseurs, par les ennemis de leur religion (2). Les craintes des gentils étaient bien fondées, et leurs précautions furent inefficaces. La mort de l'archevêque fit oublier sa vie. Les ariens aimaient et révéraient le rival de saint Athanase, et la conversion apparente de ses sectaires le fit adopter par l'Église catholique qui les recevait dans son sein (3). En déguisant le lieu et l'époque de

Il est massacré par le peuple.

(1) Philost., avec une malice circonspecte, insinue une accusation contre ce parti. Και τȣ Αθανασιȣ γνωμη ςρατηγησαι της πραξεως, l. VII, c. 2; Godefroy, p. 267.

(2) *Cineres projecit in mare, id metuens, ut clamabat, ne collectis supremis, ædes illis extruerent; ut reliquis, qui deviare à religione compulsi, pertulére cruciabiles pœnas, adusque gloriosam mortem intemeratâ fide progressi, et nunc* MARTYRES *appellantur.* (Ammien, XXII, 11.) Saint Épiphane prouve aux ariens que George n'est pas un martyr.

(3) Quelques donatistes (*voyez* Optatus Milev., p. 60,

sa mort on est parvenu à faire jouer à cet odieux étranger le rôle d'un martyr, d'un saint et d'un héros chrétien (1), et l'infâme George (2) de Cappadoce est devenu le fameux saint George d'Angleterre, patron des armes, de la chevalerie et de la jarretière (3).

Est révéré comme un saint et un martyr.

Vers le temps où Julien fut instruit de la sédition d'Alexandrie, il apprit qu'à Édesse, la riche et or-

303, édit. Dupin; et Tillemont, *Mém. ecclés.*, t. VI, p. 713, *in*-4°.), et des Priscillianistes (Tillemont, *Mém. ecclés.*, t. VIII, p. 517, *in*-4°.), ont usurpé de la même manière les honneurs saints et des martyrs de l'Église catholique.

(1) Les saints de la Cappadoce, Basile et les deux Grégoires, ne savaient pas que George fût un saint comme eux. Le pape Gélase (A. D. 494), le premier catholique qui ait reconnu saint George, le met au rang des martyrs : « *Qui Deo magis quàm hominibus noti sunt.* » Il rejette ses *Actes*, qu'il attribue à des hérétiques. Quelques-uns de ces Actes, qui ne sont peut-être par les plus anciens, existent encore; et, au milieu de toutes les fables qu'on y trouve, nous pouvons encore distinguer le combat que soutint saint George de Cappadoce contre le *magicien Athanase*, en présence de la reine Alexandra.

(2) On ne donne pas cette transformation comme absolument sûre, mais comme *extrêmement* probable. *Voyez* le *Longueruana*, t. I, p. 94.

(3) On peut tirer du docteur Heyling (*History*, *of saint George*, deuxième édition, *Londres*, 1633, *in*-4°., p. 429.) et des Bollandistes (*Acta Sanctorum Mens. April.*, t. III, p. 100-163.) une histoire curieuse des hommages rendus à saint George en qualité de saint, depuis le sixième siècle, époque où on le révérait déjà dans la Palestine, dans l'Arménie, à Rome, et à Trèves dans la Gaule. Sa réputation en Europe, et surtout en Angleterre, vient des croisades.

gueilleuse faction d'Arius insultait les faibles valentiniens, et commettait des désordres qu'on doit punir dans un état bien réglé. Sans s'asservir aux formes lentes de la justice, le prince irrité envoya aux magistrats d'Édesse (1) un ordre qui confisquait toutes les propriétés de l'Église. On distribua l'argent aux soldats; on réunit les terres aux domaines, et la plus cruelle ironie aggrava encore cet acte d'oppression. « Je me montre, dit l'empereur, le véritable ami des galiléens : leur *admirable* loi a promis le royaume des cieux aux pauvres ; et ils feront plus de progrès dans le chemin de la vertu et du salut éternel, quand je les aurai soulagés du poids des biens de ce monde. Prenez garde, continuait le monarque d'un ton plus sérieux, prenez garde de pousser à bout ma patience et ma douceur : si ces désordres continuent, je vengerai les crimes du peuple sur les magistrats, et vous aurez lieu de craindre, non pas seulement la confiscation et l'exil, mais le fer et le feu. » Les émeutes d'Alexandrie étaient sans doute plus sanguinaires et plus dangereuses; mais c'était un évêque chrétien qui avait péri par les mains des païens, et la lettre publique de Julien donne une preuve bien sensible de la partialité de son administration. Ses reproches aux citoyens d'Alexandrie sont entremêlés d'expressions d'estime et de tendresse, et il regrette que dans cette occasion ils se soient écartés de la douceur et de la générosité qui attestent leur origine

(1) Julien, Épître 43.

grecque. Il censure gravement le délit qu'ils ont commis contre les lois de la justice et de l'humanité; mais il récapitule avec une complaisance marquée les intolérables outrages qu'ils ont endurés si long-temps sous la tyrannie sacrilége de George de Cappadoce. Il admet le principe, qu'un gouvernement sage et ferme doit châtier l'insolence du peuple; toutefois, en considération d'Alexandre fondateur de la ville et de Sérapis sa divinité tutélaire, il pardonne entièrement et avec bonté à ces coupables habitans pour lesquels il conserve l'affection d'un frère (1).

Rétablissement de S. Athanase. A. D. 362, 21 févr.

Lorsque l'émeute d'Alexandrie fut apaisée, Athanase remonta, au milieu des acclamations publiques, sur le trône d'où son indigne compétiteur avait été précipité; et comme la prudence tempérait le zèle de l'archevêque, il eut soin de faire servir son autorité, non à continuer d'enflammer, mais à calmer le peuple. Sa vigilance pastorale ne se borna pas à l'enceinte étroite de l'Égypte. Son esprit vaste et actif embrassait le monde chrétien, et son âge, son mérite et sa réputation lui permirent d'exercer, dans un moment de danger, l'emploi de dictateur de l'Église (2). Trois ans ne s'étaient pas encore écoulés

(1) Julien, Épît. x. Il permit à ses amis d'adoucir sa colère. (Ammien, XXII, 11.)

(2) *Voyez* saint Athanase, *ad Rufin.*, t. II, p. 40, 41; et saint Grég. de Naz., *orat.* 3, p. 395, 396, qui regarde avec raison le zèle tempéré du primat comme beaucoup plus

depuis que la pluralité des évêques d'Orient, par ignorance ou contre leur gré, avait souscrit à la confession de Rimini. Ils se repentaient, ils adhéraient à la doctrine de l'Église catholique; mais ils craignaient la rigueur déplacée des orthodoxes. On sentit que si leur orgueil l'emportait sur leur foi, ils pourraient se jeter dans les bras des ariens, afin d'échapper à la honte d'une pénitence publique, qui les rabaisserait à l'état de laïcs obscurs. Les docteurs catholiques discutaient alors avec quelque chaleur, les questions sur l'union et la distinction des personnes divines, et cette controverse métaphysique faisait craindre une séparation éclatante et durable entre l'Église grecque et l'Église latine. La sagesse d'un synode choisi, auquel le nom et la présence d'Athanase donnèrent l'autorité d'un concile général, admit à la communion de l'Église, sans autre condition que celle de souscrire le symbole de Nicée, les évêques que leur imprudence avait jetés dans l'erreur : on n'exigea d'eux, ni une reconnaissance formelle de leur faute, ni des détails sur ce qu'ils pensaient des diverses opinions de l'école. Les conseils du primat de l'Égypte avaient déjà préparé le clergé de la Gaule, de l'Espagne, de l'Italie et de la Grèce à l'adoption de cet expédient salutaire; et malgré l'opposition de quelques esprits ardens (1), la crainte

méritoire que ses prières, ses jeûnes, et les persécutions qu'il a essuyées, etc.

(1) Je n'ai pas le temps de suivre l'histoire de l'aveugle obstination de Lucifer de Cagliari. *Voyez* ses aventures dans

de l'ennemi commun ramena l'harmonie et la paix parmi les chrétiens (1).

Athanase, par ses soins et son activité, avait su mettre à profit ces momens d'une tranquillité passagère que vinrent bientôt troubler les édits que dictait à l'empereur son inimitié (2). Il méprisait les chrétiens, mais il honorait saint Athanase en particulier d'une haîne sincère. Il l'avait en vue lorsqu'il introduisit une distinction arbitraire qui ne s'accordait pas du moins avec l'esprit de ses déclarations antérieures. Il soutint qu'en rappelant les galiléens de l'exil, cette faveur générale ne leur rendait pas les siéges qu'ils avaient occupés dans l'Église; et il parut étonné qu'un criminel, condamné à diverses reprises par les empereurs, osât insulter à la ma-

Il est persécuté et chassé de son siége par Julien. A. D. 362 413, Octobre.

Tillemont (*Mém. ecclés.*, t. VII, p. 900-926.), et observez comment la couleur de sa narration change peu à peu, à mesure que le confesseur devient schismatique.

(1) *Assensus est huic sententiæ Occidens, et, per tam necessarium concilium, Satanæ faucibus mundus ereptus.* Le dialogue vif et adroit de saint Jérôme contre les lucifériens (t. II, p. 135-155) nous peint la politique ecclésiastique de ces temps.

(2) Tillemont, qui suppose que George fut massacré au mois d'août, accumule dans un court intervalle les actions de saint Athanase. (*Mém. ecclés.*, t. VIII, p. 360.) Un fragment original, tiré de la vieille bibliothéque du chapitre de Vérone et publié par le marquis Maffei (*Osservazioni letterarie*, tom. 3, p. 60-92) donne plusieurs dates importantes qu'on reconnaît pour exactes d'après le calcul des mois égyptiens.

jesté des lois et usurper le trône archiépiscopal d'Alexandrie sans attendre les ordres de son souverain. Pour punir saint Athanase d'un délit imaginaire, Julien le bannit de nouveau de la ville, et jugea à propos de supposer que cet acte de justice devait être fort agréable à ses pieux sujets. Les sollicitations pressantes du peuple lui montrèrent bientôt que le plus grand nombre des habitans d'Alexandrie étaient chrétiens, et que la plupart de ces chrétiens étaient fermement attachés à la cause de leur archevêque opprimé. Mais quand il fut instruit de ces dispositions, loin de révoquer son décret, Julien relégua saint Athanase hors de l'enceinte de l'Égypte. Le zèle de la multitude le rendait plus inexorable : il craignait de laisser un chef populaire et entreprenant à la tête d'une ville soulevée; et les paroles que lui dicta son ressentiment découvrent l'opinion qu'il avait de la fermeté et des talens du primat. L'exécution de l'arrêt était différée par la circonspection ou la négligence d'Ecdicius, préfet de l'Égypte; une sévère réprimande le réveilla de sa léthargie. « Quoique vous négligiez de m'écrire sur d'autres sujets, lui dit Julien, vous devez au moins m'instruire de votre conduite à l'égard d'Athanase, l'ennemi des dieux. Il y a longtemps que vous savez mes intentions. Je jure par le grand Sérapis, que si, aux calendes de décembre, Athanase n'est pas hors d'Alexandrie, et même de l'Égypte, les officiers de votre gouvernement payeront une amende de cent livres d'or. Vous me connaissez; je ne me hâte pas de condamner, mais je

pardonne avec encore plus de lenteur. » Un court *post-scriptum* de la main de l'empereur ajoutait encore à la force des expressions de cette lettre : « Le mépris qu'on annonce pour les dieux me cause de la douleur et de l'indignation ; je ne verrai rien, je n'apprendrai rien avec plus de plaisir, que l'expulsion d'Athanase hors de l'Égypte. L'odieux misérable ! sous mon règne le baptême de plusieurs femmes grecques du rang le plus élevé a été l'effet de ses persécutions (1). » Il n'ordonnait pas *expressément* la mort de saint Athanase ; mais le préfet de l'Égypte sentit bien qu'il était plus sûr d'excéder que de négliger les ordres d'un maître irrité. L'archevêque se retira sagement dans les monastères du désert : il évita les piéges de l'ennemi avec son habileté ordinaire, et il vécut pour triompher sur les cendres d'un prince qui, dans des expressions dont il était aisé de pénétrer le terrible sens, avait déclaré qu'il voudrait que tout le venin de l'école galiléenne fût concentré dans la seule personne de saint Athanase (2).

---

(1) *Τον μιαρον, ος ετολμησεν Ελληνιδας, επ' εμου, γυναικας των επισημων βαπτισαι διωκεσθαι.* J'ai conservé le sens ambigu des derniers mots. Cette ambiguité est celle d'un tyran qui veut trouver ou créer des crimes.

(2) Les trois Épîtres de Julien qui développent ses intentions et sa conduite à l'égard de saint Athanase, doivent, selon l'ordre chronologique, être placées ainsi, 26, 10, 6. *Voyez* aussi saint Grégoire de Nazianze, XXI, p. 393 ; Sozomène, l. V, c. 15 ; Socrate, l. III, c. 14 ; Théodoret, l. III,

Zèle et imprudence des chrétiens.

J'ai tâché de développer fidèlement le système artificieux par lequel Julien voulait arriver aux effets de la persécution, sans en être ou du moins en paraître coupable. Mais si le poison mortel du fanatisme corrompait le cœur et l'intelligence d'un prince vertueux, il faut avouer aussi que les passions humaines et l'enthousiasme religieux exagérèrent et aigrirent les maux *réels* des chrétiens. La douceur et la résignation qui avaient distingué les premiers disciples de l'Évangile étaient plus louées qu'imitées par leurs successeurs. L'exercice du gouvernement civil et ecclésiastique, depuis plus de quarante années, leur avait donné les vices insolens de la prospérité (1), et l'habitude de croire que les saints méritaient seuls de régner sur la terre. Lorsque le clergé fut dépouillé par l'inimitié de Julien des priviléges dont l'avait revêtu la faveur de Constantin, il s'en plaignit comme de la tyrannie la plus cruelle; et la tolérance accordée aux idolâtres et aux hérétiques, devint un sujet de douleur et de scandale pour les orthodoxes (2). Le zèle du peuple continuait à se manifester par des actes de violence qui n'étaient plus autorisés par les magistrats. L'autel de Cybèle, à Pessinunte, fut renversé presque sous les yeux de l'empereur, et une

---

9; et Tillemont, *Mém. ecclés.*, t. VIII, p. 361-368, qui s'est servi de quelques matériaux fournis par les bollandistes.

(1) Saint Grégoire en convient franchement (*Orat.* 3, p. 61, 62.)

(2) Écoutez les plaintes que la fureur et la déraison dictent à Optat. (*De Schismat. donatist.*, l. II, c. 16, 17.)

émeute populaire détruisit à Césarée, en Cappadoce, le temple de la Fortune, le seul qu'on y eût laissé aux païens. Dans ces occasions, un monarque zélé pour l'honneur des dieux n'était pas tenté de s'opposer au cours de la justice; et ce fut pour lui un nouveau sujet de colère que de voir récompenser par les honneurs du martyre, des fanatiques qu'on avait punis comme incendiaires (1). Ceux des sujets de l'empire qui professaient le christianisme ne doutaient pas de la haine de leur souverain, et tous les actes de son gouvernement fournissaient à leur inquiétude des sujets de mécontentement ou de soupçon. Dans l'administration ordinaire des lois, on devait souvent condamner des chrétiens, puisqu'ils formaient une grande partie du peuple : leurs frères, portés à l'indulgence, sans examiner le fait, présumaient leur innocence; se trouvaient convaincus de la justice de leurs plaintes, et attribuaient la sévérité du juge à l'esprit de persécution (2). Ils représen-

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *orat.* 3, p. 91; 4, p. 133. Il loue les séditienx de Césarée, τουτων δε των μεγαλοφυων και θερμων εις ευσεβειαν. (*Voyez* Sozomène, l. v, 4, 11.) Tillemont (*Mém. ecclés.*, tom. VII, p. 649, 650) avoue que leur conduite n'était pas *dans l'ordre commun;* mais il ne lui reste aucun doute sur leur innocence, parce que le grand saint Basile célébra toujours la fête de ces martyrs.

(2) Julien jugea un procès contre la nouvelle ville chrétienne fondée à Maiuma, port de Gaza; et quoiqu'on puisse attribuer son arrêt au fanatisme, il n'a pas été révoqué par ses successeurs. (Sozomène, l. v, c. 3. Reland. Palestine, t. 2, p. 791.)

taient ces malheurs, assez grands par eux-mêmes, comme le faible prélude des autres calamités qui les menaçaient. Julien leur paraissait un tyran cruel et plein d'astuce, qui suspendait sa vengeance jusqu'à son retour de la guerre de Perse; ils comptaient qu'après avoir triomphé de ses ennemis au dehors, il déposerait le masque pénible de la dissimulation; que le sang des ermites et des évêques inonderait les amphithéâtres, et que les chrétiens, inébranlables dans leur foi, se verraient dépouillés des droits de la nature humaine et de la société (1). La crainte et la haine de ses adversaires adoptaient avec crédulité toutes les calomnies (2) qui pouvaient nuire à la réputation de l'apostat; et leurs clameurs indiscrètes aigrissaient un souverain qu'ils devaient respecter, et qu'il était de leur intérêt de flatter. Ils déclaraient toujours que les prières et les larmes étaient la seule défense qu'ils voulussent employer contre le tyran impie dont ils dévouaient la tête à la justice du ciel

(1) Saint Grégoire (*orat.* 3, p. 93, 94, 95; *orat.* 4, p. 114) prétend qu'il parle d'après le témoignage des confidens de Julien, qu'Orose (VII, 30) ne pouvait pas connaître.

(2) Saint Grégoire (*orat.* 3, p. 91) accuse l'apostat d'avoir sacrifié secrètement de petits garçons et de petites filles; et il assure positivement que leurs corps furent jetés dans l'Oronte. (*Voyez* Théodoret, l. III, c. 26, 27; et la candeur équivoque de l'abbé de La Bléterie, *Vie de Julien*, p. 351, 352.) Toutefois la haine des *contemporains* n'imputait pas à Julien, surtout en Occident, cette troupe de martyrs que Baronius adopte si avidement, et que Tillemont rejette d'une manière si faible. (*Mém. ecclés.*, t. VII, p. 1295-1315.)

offensé; mais ils insinuaient avec le ton d'une sombre résolution, qu'il ne fallait plus attribuer leur soumission à la faiblesse, et que, d'après l'imperfection des vertus humaines, la patience fondée sur les meilleurs principes, peut être épuisée par la persécution. Il est impossible de dire jusqu'où le fanatisme de Julien l'aurait emporté sur son humanité et sur sa raison; mais si on pense au pouvoir et à la fermeté de l'Église, on sera convaincu que l'empereur aurait plongé son pays dans les horreurs d'une guerre civile avant d'éteindre la religion de Jésus-Christ (1).

(1) Saint Grégoire (*orat.* 4, p. 123, 124) annonce une résignation édifiante. Toutefois l'officier de Julien qui voulut saisir l'église de Nazianze aurait perdu la vie, s'il n'avait pas cédé au zèle de l'évêque et du peuple. (*Orat.* 19, p. 308.) *Voyez* les réflexions de saint Chrysostôme, telles que les rapporte Tillemont, *Mém. ecclés.*, t. VII, p. 575.

CHAPITRE XXIV.

Séjour de Julien à Antioche. Son expédition contre les Perses, d'abord heureuse. Passage du Tigre. Retraite et mort de Julien. Élection de Jovien. Il sauve l'armée romaine par un traité déshonorant.

Les Césars de Julien.

LA fable philosophique *des Césars* (1), ouvrage de Julien, est une des productions les plus agréables et les plus instructives de l'esprit des anciens (2). Au milieu de la liberté et de l'égalité des Saturnales, Romulus a préparé un banquet pour les dieux de l'Olympe qui l'ont adopté comme leur digne associé,

(1) Cette fable ou cette satire se trouve dans l'édition de Leipzick des Œuvres de Julien, p. 306-336. La traduction française du savant Ézéchiel Spanheim (*Paris*, 1683) est d'un style lâche et sans élégance, mais elle est exacte; il a tellement accumulé les preuves, les notes, les éclaircissemens, etc., qu'ils forment cinq cent cinquante-sept pag. *in-4°*. d'un petit caractère. L'abbé de La Bléterie (*Vie de Jovien*, t. I, p. 241-393) a exprimé d'une manière plus heureuse l'esprit et le sens de l'original, qu'il éclaircit par des notes brèves et curieuses.

(2) Spanheim (dans sa préface) a discuté, d'une manière savante, l'étymologie, l'origine, le rapport et la différence des *Satires* grecques, espèces de drames qu'on jouait après la tragédie, et des *Satires* latines (du mot *Satura*), espèce de *mélanges* qu'on écrivait en vers ou en prose. Mais les *Césars* de Julien ont un caractère si original, qu'il ne sait dans quelle classe il faut les ranger.

et pour les princes de Rome qui ont donné des lois à son peuple guerrier, et aux nations de la terre vaincues par ses armes. Les immortels sont placés sur un trône, chacun à leur rang, et la table des Césars est servie au-dessous de la lune, dans la région supérieure de l'air. L'inexorable Némésis précipite dans le Tartare les tyrans indignes de la société des dieux et des hommes. Les autres Césars prennent successivement leurs places; et à mesure qu'ils s'avancent, le vieux Silène, moraliste jovial qui cache la sagesse d'un philosophe sous le masque d'un suivant de Bacchus, fait des observations malignes sur les vices, les défauts et les taches de leurs différens caractères (1). A la fin du repas, Mercure déclare, par ordre de Jupiter, qu'une couronne céleste sera la récompense du mérite supérieur. Il s'agit de choisir les candidats, et on désigne surtout Jules-César, Auguste, Trajan et Marc-Aurèle : l'efféminé Constantin (2) n'est pas exclu de cette honorable lice, et l'on exhorte Alexandre à se mêler aux héros romains pour disputer le prix de la gloire. Chacun des candidats a la permission de faire valoir le mérite de ses

(1) Ce caractère mixte de Silène est très-bien peint dans la sixième églogue de Virgile.

(2) Le lecteur impartial doit remarquer et condamner la partialité de Julien contre son oncle Constantin et contre la religion chrétienne. Les commentateurs ont été forcés, dans cette occasion, de démentir, pour un intérêt plus sacré, la fidélité jurée à l'auteur qu'ils commentent, et d'abandonner sa cause.

exploits; mais les dieux trouvent que le modeste silence de Marc-Aurèle parle mieux en sa faveur que les discours travaillés de ses orgueilleux rivaux. Lorsque les juges de cet imposant concours viennent à examiner le cœur et à scruter les motifs des actions de tous ces princes, la supériorité du stoïcien empereur se montre d'une manière encore plus décisive et plus éclatante (1). Alexandre et César, Auguste, Trajan et Constantin, avouent en rougissant que la réputation, la puissance ou le plaisir, ont été les premiers objets de leurs travaux; mais les dieux eux-mêmes contemplent avec respect et avec amour un mortel vertueux qui a pratiqué sur le trône les leçons de la philosophie, et qui, malgré notre imperfection, n'a pas craint d'aspirer aux attributs moraux de l'Être suprême. Le rang de l'auteur donne un nouveau prix à cet agréable ouvrage; un prince qui parle librement des vices et des vertus de ses prédécesseurs, souscrit à chaque ligne aux louanges ou à la censure que peut mériter sa propre conduite.

Il se décide à marcher contre les Perses. A. D. 362.

Dans les momens paisibles de la réflexion, Julien donnait la préférence aux vertus utiles et bienfaisantes de Marc-Aurèle; mais la gloire d'Alexandre enflammait son ambition, et il recherchait avec une égale ardeur l'estime des sages et les applaudissemens

(1) Julien avait une disposition secrète à préférer les Grecs aux Romains; mais lorsqu'il rapprochait sérieusement un héros d'un philosophe, il sentait que le genre humain doit plus à Socrate qu'à Alexandre. (*Orat. ad Themist.*, page. 264.)

de la multitude. A cette époque de la vie où les forces de l'esprit et du corps ont le plus de vigueur, l'empereur, instruit par l'expérience et animé par le succès de la guerre des Germains, résolut de signaler son règne par des exploits plus brillans et plus mémorables. Des ambassadeurs de l'Orient, du continent de l'Inde, et de l'île de Ceylan (1), étaient venus saluer, avec respect, la pourpre romaine (2). Les nations de l'Occident estimaient et craignaient les vertus personnelles de Julien dans la paix et dans la guerre. Il méprisait les trophées d'une victoire sur les Goths (3), et croyait que la terreur de son nom

(1) *Inde nationibus indicis certatim cum donis optimates mittentibus....: ab usque Divis et* SERENDIVIS. (Ammien, XX, 7.) Cette île, qu'on a successivement appelée Taprobane, Serendib et Ceylan, prouve combien les Romains connaissaient peu les mers et les terres situées à l'est du cap Comorin. 1°. Sous le règne de Claude, un affranchi qui tenait à ferme les douanes de la mer Rouge, fut jeté par les vents sur cette côte inconnue : il passa six mois avec les naturels du pays, et il persuada au roi de Ceylan, qui entendait parler pour la première fois de la puissance et de la justice de Rome, d'envoyer une ambassade à l'empereur. (Pline, *Hist. nat.*, VI, 24.) 2°. Les géographes (et Ptolémée lui-même) ont donné quinze fois trop d'étendue à ce nouveau monde, qu'ils prolongeaient jusqu'à l'équateur et aux environs de la Chine.

(2) Ces ambassades avaient été envoyées à Constance. Ammien, qui tombe sans s'en apercevoir dans une grossière flatterie, paraît avoir oublié la longueur du chemin et la brièveté du règne de Julien.

(3) *Gothos sæpe fallaces et perfidos; hostes quærere se*

et les nouvelles fortifications élevées sur les frontières de la Thrace et de l'Illyrie empêcheraient les Barbares du Danube de violer désormais la foi des traités. Le successeur de Cyrus et d'Artaxercès lui parut le seul rival digne de sa valeur; il se décida à conquérir la Perse, et à châtier la puissance orgueilleuse qui avait si long-temps résisté et insulté à la majesté de Rome (1). Dès que le monarque persan fut instruit qu'un prince bien supérieur à Constance occupait le trône, il daigna faire pour la paix quelques démarches peut-être simulées, peut-être sincères. Mais la fermeté de Julien étonna l'orgueil de Sapor. Le premier déclara nettement qu'il ne tiendrait jamais de conférence amicale au milieu des flammes et des ruines des villes de la Mésopotamie; et il ajouta, avec un sourire de mépris, qu'ayant résolu d'aller incessamment à la cour de Perse, il était inutile de traiter par des ambassadeurs. Son impatience pressa les préparatifs militaires. Il nomma les généraux, et

---

meliores aiebat : illis enim sufficere mercatores Galatas per quos ubique sine conditionis discrimine venundantur. En moins de quinze ans, ces esclaves goths menacèrent et subjuguèrent leurs maîtres.

(1) Dans la Satire des Césars (p. 324), Alexandre rappelle à César, son rival, qui atténuait la gloire et le mérite d'une victoire sur des Asiatiques, que Crassus et Antoine avaient senti les traits des Persans, et que les Romains, après une guerre de trois siècles, n'avaient pu parvenir encore à subjuguer la seule province de Mésopotamie ou d'Assyrie.

rassembla pour cette importante expédition une armée formidable; il partit lui-même de Constantinople, traversa les provinces de l'Asie Mineure, et arriva à Antioche, environ huit mois après la mort de son prédécesseur. Quoique Julien désirât vivement de pénetrer au centre de la Perse, il fut arrêté par l'indispensable nécessité de régler l'état de l'empire, par son zèle pour le culte des dieux, par les conseils de ses plus sages amis, qui lui démontrèrent la nécessité d'employer le repos de l'hiver à réparer les forces épuisées des légions de la Gaule, ainsi qu'à rétablir la discipline et à ranimer l'esprit militaire parmi celles de l'Orient. On le détermina à demeurer à Antioche jusqu'au printemps, au milieu d'un peuple malin, disposé à tourner en ridicule la précipitation, et à censurer la lenteur de son maître (1).

Julien va de Constantinople à Antioche. Au mois d'Août.

Si Julien s'était flatté que son séjour dans la capitale de l'Orient ferait naître entre le prince et le peuple des sentimens satisfaisans pour tous deux, il jugea mal son caractère et les mœurs d'Antioche (2). La chaleur du climat disposait les habitans à tout l'excès des plaisirs, du luxe et de l'oisiveté; ils unissaient la corruption joyeuse des Grecs à la mollesse

Mœurs licencieuses du peuple d'Antioche.

(1) Ammien (XXII, 7, 12), Liban. (*orat. parent.*, c. 79, 80, p. 305, 306), Zosime (l. III, p. 158), et Socrate (l. III, c. 19), indiquent le plan de la guerre de Perse.

(2) La satire de Julien et les Homélies de saint Chrysostôme offrent le même tableau des mœurs d'Antioche. La miniature que l'abbé de La Bléterie en a tirée (*Vie de Jul.*, p. 332) a de la précision et de l'exactitude.

héréditaire des Syriens. Ils ne suivaient d'autres lois que la mode; le plaisir était leur seule occupation, et l'éclat des vêtemens et des meubles, la seule distinction qui excitât leur envie. Ils honoraient les arts de luxe; ils tournaient en ridicule les vertus mâles et courageuses, et leur mépris de la pudeur et de la vieillesse annonçait une dépravation universelle. Les Syriens aimaient passionnément les spectacles; ils appelaient des villes voisines tous ceux qui s'y distinguaient par leur adresse (1). Ils employaient aux amusemens publics une partie considérable du revenu, et la magnificence des jeux du théâtre et du cirque était regardée comme le bonheur et la gloire d'Antioche. Les mœurs rustiques d'un prince qui dédaignait une pareille gloire et qui paraissait insensible à un bonheur de ce genre, ne convenaient pas à la délicatesse de ses sujets, qui ne pouvaient ni admirer ni imiter la simplicité sévère que Julien conservait toujours, et qu'il affectait quelquefois. Il ne déposait sa gravité philosophique que dans les jours de fête consacrés à l'honneur des dieux par un ancien usage; et c'étaient les seuls jours de l'année où les Syriens d'Antioche résistassent aux attraits du plaisir. La plupart d'entre eux se glorifiaient du nom de

(1) Laodicée leur fournissait des conducteurs de chars; Tyr et Béryte, des comédiens; Césarée, des pantomimes; Héliopolis, des chanteurs; Gaza, des gladiateurs; Ascalon, des lutteurs, et Castabala, des danseurs de corde. (Voyez l'*Expositio totius Mundi*, p. 6, dans le troisième tome des *Geographi minores* de Hudson.)

chrétiens, inventé par leurs ancêtres (1). Contens d'en négliger les préceptes moraux, ils ne croyaient pas pouvoir se permettre la plus légère infidélité à ses dogmes. Le schisme et l'hérésie troublaient l'Église d'Antioche; mais une sainte haine animait également, contre l'empereur, les ariens, les partisans de saint Athanase et ceux de Mélèce et de Paulin (2).

Leur aversion pour Julien.

Ils avaient la plus forte prévention contre un apostat, l'ennemi et le successeur d'un prince qui s'était attiré l'affection d'une secte nombreuse; l'enlèvement des restes de saint Babylas excita contre lui un implacable ressentiment. Le peuple, dominé par ses idées superstitieuses, disait hautement que la famine avait suivi les traces de l'empereur de Constantinople à Antioche; et le moyen peu judicieux qu'on employa dans cette disette acheva d'irriter des hommes que tourmentait la faim. L'inclémence de la saison (3)

---

(1) *χριςον δε αγαπωντες εχετε πολιυχον αντι τυ Διος.* Le peuple d'Antioche professait ingénieusement son attachement au χ *chi* (Christ) et au κ *kappa* (Constance). Julien, *Misopogon*, p. 357.

(2) Le schisme d'Antioche, qui dura quatre-vingt-cinq ans, fut excité par l'indiscrète ordination de Paulin pendant le séjour de Julien dans cette ville (A. D. 330-415). *Voyez* Tillemont, *Mém. ecclés.*, t. VII, p. 803, édit. *in-4°*. *Paris*, 1701, que je citerai désormais.

(3) Julien dit qu'avec une pièce d'or on achetait cinq, dix et quinze *modii* de blé, selon les divers degrés de l'abondance et de la disette (*Misopogon*, p. 369). D'après ce fait, et quelques autres pareils, je pense que sous les successeurs de Constantin, le prix ordinaire des grains était

Disette de blé, et mécontentement public.

avait nui aux récoltes de la Syrie et augmenté le prix du pain dans la capitale de l'Orient en proportion de la disette du blé. Mais l'avide monopole changea bientôt la juste proportion établie par le cours naturel des choses. Au milieu de cette lutte inégale, où un parti réclame les productions de la terre comme une propriété exclusive contre un second qui veut en faire un objet de spéculation, tandis qu'un troisième les demande pour sa subsistance journalière, le bénéfice des agens intermédiaires est en entier supporté par le consommateur exposé sans défense à leur avidité. L'impatience et les inquiétudes augmentèrent encore la détresse, et la crainte de manquer produisit peu à peu une famine apparente. Lorsque les voluptueux citoyens d'Antioche se plaignirent du haut prix de la volaille et du poisson, Julien déclara qu'une ville frugale devait être satisfaite dès qu'on lui fournissait du vin, de l'huile et du pain. Il avoua toutefois qu'un souverain est obligé de pourvoir à la nourriture de son peuple; mais dans cette vue salutaire, il adopta ensuite l'expédient dangereux et incertain de fixer la valeur du blé, qu'il

---

d'environ trente-deux schellings le *quarter* anglais, c'est-à-dire qu'il était égal au prix moyen des soixante-quatre premières années de ce siècle. (*Voy.* les Tables des monnaies, des poids et des mesures d'Arbuthnot, p. 88, 89; *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXVIII, p. 718-721; les *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, par Smith, vol. I, p. 246 de l'original; livre que je suis fier de citer comme le livre d'un sage et de l'un de mes amis.)

ordonna, dans un temps de disette, de vendre à un prix qu'on n'avait guère connu dans les années les plus abondantes; et pour fortifier ses lois de son exemple, il envoya au marché quatre cent vingt mille *modii* ou mesures qu'il fit venir des greniers d'Hiérapolis, de Chalcis et même de l'Égypte. Il n'était pas difficile de prévoir les suites de cette opération, et on ne tarda pas à les sentir. Les riches négocians achetèrent le blé de l'empereur; les propriétaires et les fournisseurs cessèrent d'approvisionner la ville, et le peu de grains qu'on y amena se vendit au-dessus du prix fixé. Julien s'applaudissait de son expédient; il accusa d'ingratitude le peuple qui murmurait, et prouva aux habitans d'Antioche qu'il avait hérité, sinon de la cruauté (1), du moins de l'obstination de son frère Gallus. Les remontrances du corps municipal ne servirent qu'à aigrir son esprit inflexible. Il croyait, peut-être avec raison, que les sénateurs d'Antioche, qui possédaient des terres et faisaient le commerce, avaient contribué aux malheurs de leur pays; et il attribuait leur hardiesse peu respectueuse, non pas au sentiment de leur devoir, mais à des vues d'intérêt. Deux cents des plus nobles et des plus riches

(1) *Nunquam à proposito declinabat, Galli similis fratris licet incruentus.* (Ammien, XXII, 14.) Il ne faut pas juger avec trop de rigueur l'ignorance où se trouvent réduits les princes même les plus éclairés; mais la manière dont Julien s'est défendu lui-même (*in Misopogon*, p. 368, 369, ou son *Apologie*, faite avec soin par Libanius, *orat. parental.*, c. 97, p. 321), ne sont nullement satisfaisantes.

citoyens formaient le sénat : ils furent conduits en corps du palais dans la prison; on leur permit, avant la fin du jour, de retourner chez eux (1). Mais l'empereur ne put obtenir le pardon qu'il avait accordé si aisément. Les mêmes maux, toujours subsistans, donnaient lieu à la continuation des mêmes plaintes que faisaient habilement circuler l'esprit et la légèreté des Grecs de Syrie. Durant la liberté des Saturnales, tous les quartiers de la ville retentirent de chansons insolentes qui tournaient en ridicule les lois, la religion, la conduite personnelle, et même *la barbe* de l'empereur : la connivence des magistrats et les applaudissemens de la multitude annoncèrent clairement l'opinion de la ville d'Antioche (2). Ces insultes populaires affectèrent trop profondément le disciple de Socrate; mais le monarque, doué d'une sensibilité très-vive et revêtu d'un pouvoir absolu, ne permit pas la vengeance à son ressentiment. Un tyran aurait arraché aux citoyens, sans distinction, la fortune et la vie; et les légions de la Gaule, dévouées aux ordres de leur empereur, auraient forcé les Syriens amollis à supporter patiemment leurs ou-

(1) Libanius ne dit qu'un mot en passant, sur l'emprisonnement de peu de durée et peu rigoureux que l'on fit subir au sénat. (*Orat. parent.*, c. 98, p. 322, 323.)

(2) Libanius (*ad Antiochenos de imperatoris irâ*, c. 17, 18, 19, *in Fabricius*, *Bibl. græca*, l. VII, p. 221-223), comme un habile avocat, critique avec sévérité la sottise du peuple, qui porta la peine du crime d'un petit nombre d'ivrognes obscurs.

trages, leurs rapines et leur cruauté. Julien pouvait du moins, par un plus doux châtiment, dépouiller la capitale de l'Orient des honneurs et des priviléges dont elle jouissait; et ses courtisans, peut-être même ses sujets, auraient donné des éloges à un acte de justice qui vengeait la dignité du magistrat suprême de la république (1). Mais au lieu d'abuser ou de se servir de l'autorité de l'état pour venger ses injures personnelles, il se contenta d'une espèce de vengeance innocente et que peu de princes seraient en état d'employer. Des satires et des libelles l'avaient outragé; et sous le titre de *l'Ennemi de la Barbe*, il écrivit une confession ironique de ses fautes et une satire amère des mœurs licencieuses et efféminées d'Antioche. Cette réponse fut exposée publiquement aux portes du palais; et le *Misopogon* (2), ce singulier monument de la colère, de l'esprit, de la douceur et de l'irréflexion de Julien est arrivé jusqu'à nous. Quoiqu'il affectât de rire, il ne pouvait pardonner (3). Il témoigna son mépris et satisfit peut-

Julien fait une satire contre Antioche.

---

(1) Libanius (*ad Antiochen.*, c. 7, p. 213) rappelle à Antioche la punition récente de Césarée; et Julien lui-même (*in Misopogon*, p. 355) laisse entrevoir comment Tarente expia l'insulte faite aux ambassadeurs romains.

(2) *Voy.* sur le *Misopogon*, Ammien, XXII, 14; Libanius, *orat. parent.*, c. 99, page 323; Grégoire de Naz., *orat.* 4, p. 133; et la *Chronique d'Antioche*, par Jean Malala, t. II, p. 15, 16. Je dois beaucoup à la traduction et aux notes de l'abbé de La Bléterie. (*Vie de Jovien*, t. II, p. 1-138.)

(3) Ammien remarque avec beaucoup de justesse, que,

être sa vengeance en donnant à Antioche un gouverneur (1) digne de commander à de pareils sujets; et abandonnant pour jamais cette ville ingrate, il annonça sa résolution de passer l'hiver suivant à Tarse en Cilicie (2).

Le sophiste Libanius. A. D. 314-390, etc.

Antioche comptait parmi ses citoyens un homme dont le génie et les vertus pouvaient expier, aux yeux de Julien, les vices et les sottises des autres habitans. Le sophiste Libanius avait reçu le jour dans la capitale de l'Orient : on le vit professer publiquement la rhétorique et la déclamation à Nicée, à Nicomédie, à Constantinople, à Athènes, et, sur la fin de sa carrière, à Antioche. Les jeunes Grecs fréquentaient assidument son école : ses disciples, quelquefois au nombre de plus de quatre-vingts,

---

Coactus dissimulare pro tempore, irâ sufflabatur internâ. La pénible ironie de Julien finit par des invectives sérieuses et directes.

(1) *Ipse autem Antiochiam egressurus, Heliopoliten quemdam Alexandrum Syriacæ jurisdictioni præfecit, turbulentum et sævum; dicebatque non illum meruisse, sed Anthiochensibus avaris et contumeliosis hujusmodi judicem convenire*. Ammien, XXIII, 2. Libanius (*epist.* 722, p. 346, 347), qui avoue à Julien lui-même qu'il avait partagé le mécontentement général, prétend toutefois qu'Alexandre fut un réformateur utile, mais un peu sévère, des mœurs et de la religion d'Antioche.

(2) Julien, *in Misopogon*, p. 364. Ammien XXIII, 2; et Valois, *ad loc.* Libanius, dans un discours qu'il lui adresse sur ce sujet, l'engage à retourner dans Antioche fidèle et repentante.

vantaient leur incomparable maître; et la jalousie de ses rivaux, qui le poursuivaient d'une ville à l'autre, confirmait l'opinion de la supériorité de son mérite que le sophiste lui-même vantait sans modestie. Les précepteurs de Julien lui avaient arraché une promesse imprudente mais solennelle de ne jamais assister aux leçons de leur adversaire. Cet engagement contrariait et augmentait la curiosité du jeune prince; il se procura secrètement les écrits de ce dangereux sophiste, et imita peu à peu si parfaitement son style, qu'il surpassa les plus laborieux des élèves de Libanius (1). Lorsqu'il monta sur le trône, il se montra très-empressé d'embrasser et de récompenser le sophiste de Syrie, qui, dans un siècle dégénéré, avait maintenu la pureté du goût, des mœurs et de la religion des Grecs. L'orgueil réservé du philosophe accrut et justifia la prévention de l'empereur. Au lieu de se précipiter avec tout ce qu'il y avait de plus distingué vers le palais de Constantinople, Libanius attendit tranquillement l'arrivée du prince à Antioche, se retira de la cour aux premiers symptômes de froideur et d'indifférence, n'y retourna jamais sans y être formellement invité, et donna à son souverain cette leçon importante, qu'on peut commander l'obéissance d'un sujet, mais qu'il faut mériter l'affection d'un ami. Les sophistes de tous les siècles méprisent ou affectent de mépriser les distinctions de naissance et de for-

(1) Libanius, *orat. parent.*, c. 7, p. 230, 231.

tune (1) que donne le hasard, et ils réservent leur estime pour les qualités supérieures de l'esprit dont ils se trouvent si abondamment pourvus. Si Julien dédaignait les acclamations d'une cour vénale qui adorait la pourpre, il était flatté des éloges, des avis, de la liberté et de la jalousie d'un philosophe indépendant qui refusait ses faveurs, aimait sa personne, célébrait son mérite, et devait un jour honorer sa mémoire. Les volumineux écrits de Libanius subsistent encore : la plupart offrent les vaines compositions d'un orateur qui cultivait la science des mots, ou les productions d'un penseur solitaire, qui, au lieu d'étudier ses contemporains, avait les yeux toujours fixés sur la guerre de Troie ou la république d'Athènes. Cependant, le sophiste d'Antioche ne se tenait pas toujours à cette élévation imaginaire : il a écrit une foule de lettres où l'on aperçoit le travail (2); il loua les vertus de son siècle; il censura

(1) Eunap. dit que Libanius ne voulut point accepter le titre honoraire de préfet du prétoire, qui lui parut moins illustre que celui de sophiste. (*In vit. Sophist.*) Les critiques ont remarqué le même sentiment dans une des épîtres de Libanius lui-même. XVIII, édit. de Wolf.

(2) Il nous reste environ deux mille de ses lettres, genre d'ouvrage où Libanius avait la réputation d'exceller : elles ont été publiées. Les critiques donnent des éloges à leur élégante concision; cependant le docteur Bentley (*Dissertation sur Phalaris*, p. 487) observe, peut-être avec raison, quoique avec affectation : « Qu'en lisant ces lettres inanimées et vides de choses, on s'aperçoit bien que l'on converse avec un pédant qui rêve le coude appuyé sur son bureau. »

avec hardiesse les torts du gouvernement et ceux des particuliers, et il plaida éloquemment la cause d'Antioche contre la juste colère de Julien et de Théodose. Le malheur ordinaire d'une vie poussée jusqu'à la vieillesse, c'est de perdre les avantages qui pourraient en faire désirer la prolongation (1); mais Libanius eut de plus la douleur de survivre à la religion et aux sciences auxquelles il avait consacré son génie. L'ami de Julien vit avec indignation le triomphe du christianisme; et son esprit superstitieux, qui obscurcissait pour lui le spectacle du monde visible, ne le soutenait point par les vives espérances de la gloire et de la béatitude célestes (2).

Marche de Julien vers l'Euphrate. A. D. 363, Mars 5.

Julien, dominé par son ardeur guerrière, se mit en campagne dès les premiers jours du printemps, et renvoya, avec des reproches et des marques de mépris, les sénateurs d'Antioche qui l'avaient accompagné au-delà des bornes de leur territoire (3),

(1) On fixe à l'année 314 l'époque de sa naissance. Il parle de la soixante-seizième année de son âge (A. D. 390), et semble faire allusion à des événemens postérieurs.

(2) Libanius a écrit l'histoire minutieuse et prolixe mais curieuse de sa vie (t. II, p. 1-84, édit. Morel.); et Eunap. (p. 130-135) nous a laissé sur ce point des détails concis et peu favorables. Parmi les modernes, Tillem. (*Hist. des emp.* t. IV, p. 571-576), Fabricius (*Bibliot. græc.*, t. VII, p. 378-414), et Lardner (*Heathen testimonies*, t. IV, p. 127-163), ont jeté du jour sur le caractère et les écrits de ce fameux sophiste.

(3) D'Antioche à Litarbe, sur le territoire de Chalcis, le chemin pratiqué à travers des collines et des marais était

où il était résolu de ne jamais rentrer. Après une marche laborieuse de deux jours, il s'arrêta le troisième jour à Bérée ou Alep, où il eut le déplaisir de trouver un sénat composé presque en entier de chrétiens, qui ne répondirent que par de froides et cérémonieuses démonstrations de respect, à l'éloquent discours de l'apôtre du paganisme. Le fils de l'un des plus illustres citoyens de cette ville ayant embrassé, par intérêt ou par persuasion, la religion de l'empereur, son père indigné le déshérita. Julien invita le père et le fils à la table impériale, et, se plaçant au milieu d'eux, il recommanda, sans succès, cette tolérance qu'il pratiquait lui-même; il affecta de souffrir avec calme le zèle indiscret du vieux chrétien, qui paraissait oublier les sentimens de la nature et les devoirs d'un sujet; et se tournant à la fin vers le jeune homme affligé : « Puisque vous avez perdu un père à cause de moi, lui dit-il, c'est à moi de vous en tenir lieu (1). » Il fut reçu d'une manière plus conforme à ses désirs, à Batnæ, petite ville

très-mauvais, et les pierres mal affermies de la voie ne tenaient l'une à l'autre que par du sable (Julien, Épît. 27). Il est assez singulier que les Romains aient négligé la grande communication d'Antioche à l'Euphrate. *Voyez* Wesseling, *Itinerar.*, p. 190; Bergier, *Hist. des grands chemins*, t. II, p. 100.

(1) Julien fait allusion à cet incident (*Epist.* 27), et Théodoret (l. III, c. 22) le raconte plus clairement. Tillemont (*Hist. des empereurs*, t. IV, p. 534), et même La Bléterie (*Vie de Julien*, p. 413) donnent des éloges à l'intolérance du père.

agréablement située dans un bocage de cyprès, à environ vingt milles d'Hiérapolis. Les habitans, qui semblaient attachés au culte d'Apollon et de Jupiter, leurs divinités tutélaires, avaient préparé un sacrifice pompeux et solennel; mais leurs applaudissemens tumultueux blessèrent sa piété sévère; il vit trop clairement que l'encens qu'on brûlait sur les autels était l'encens de la flatterie plutôt que celui de la dévotion. L'ancien et magnifique temple qui avait rendu la ville d'Hiérapolis (1) si long-temps célèbre, ne subsistait plus; et ces riches propriétés qui nourrissaient plus de trois cents prêtres, avaient peut-être hâté sa chute. Cependant Julien eut la satisfaction d'embrasser un philosophe et un ami dont la religieuse fermeté avait su résister aux pressantes sollicitations de Constance et de Gallus, renouvelées toutes les fois qu'ils avaient logé chez lui dans leur passage à Hiérapolis. C'est dans le trouble des préparatifs militaires et dans les épanchemens sans réserve d'un commerce familier, qu'on peut voir combien fut vif et soutenu le zèle de Julien pour sa religion. Il avait entrepris une guerre importante et difficile : inquiet sur son issue, il était plus attentif que jamais à observer et à noter les moindres présages capables, d'après les règles de la divination, de

(1) *Voyez* le Traité curieux *de Deâ Syriâ*, inséré parmi les ouvrages de Lucien (t. III. p. 451-490, édit. Reitz). La singulière dénomination de *Ninus Vetus* (Amm., XIV, 8) peut faire soupçonner qu'Hiérapolis avait été la résidence des rois d'Assyrie.

fournir quelques lumières sur l'avenir (1). Il instruisit Libanius des détails de son voyage jusqu'à Hiérapolis par une lettre élégamment écrite, qui annonce la facilité de son esprit et sa tendre amitié pour le sophiste d'Antioche (2).

Il déclare le projet d'envahir la Perse.

Hiérapolis, situé presque sur les bords de l'Euphrate (3), était le rendez-vous général des troupes romaines. Elles passèrent aussitôt ce fleuve sur un pont de bateaux qui les attendait (4). Si les inclinations de Julien eussent été les mêmes que celles de son prédécesseur, il aurait perdu la saison la plus propre à agir et la plus importante, dans le cirque de Samosate ou dans les églises d'Édesse. Mais c'était Alexandre, et non pas Constance, que le belliqueux empereur avait choisi pour son modèle ; il se rendit sans délai à Carrhes (5), ville très-ancienne de la

---

(1) Julien (*Epist.*, 28) note avec exactitude tous les présages heureux, mais il supprime les présages défavorables qu'Ammien (XXIII, 2) a grand soin de rappeler.

(2) Julien, épître XXVII, p. 399-402.

(3) Je m'empresse de déclarer que je dois beaucoup à la *Géographie de l'Euphrate et du Tigre*, que vient de publier M. d'Anville (*Paris*, 1780, *in-4°.*), et qui jette un grand jour sur l'expédition de Julien.

(4) On peut passer l'Euphrate en trois endroits situés à quelques milles l'un de l'autre. 1°. Zeugma, célèbre chez les anciens ; 2°. Bir, fréquenté par les modernes ; 3°. le pont de Menbigz ou d'Hiérapolis, qui se trouve à quatre parasanges de la ville.

(5) Haran ou Carrhes fut jadis la résidence des Sabéens et d'Abraham. *Voyez* l'*Index geographicus* de Schultens

Mésopotamie, à quatre-vingts milles d'Hiérapolis. Le temple de la Lune excita sa dévotion; mais le peu de jours qu'il y demeura furent principalement employés à terminer les immenses préparatifs de la guerre de Perse. Julien avait jusqu'alors renfermé en lui-même le secret de l'expédition; mais Carrhes se trouvant au point de séparation des deux grandes routes, il ne pouvait plus se dispenser de faire connaître si son dessein était d'attaquer les domaines de Sapor du côté de l'Euphrate ou de celui du Tigre. Il détacha trente mille hommes sous les ordres de Procope, son allié, et de Sébastien, qui avait été duc de l'Égypte. Il leur enjoignit de marcher vers Nisibis, et avant de tenter le passage du Tigre, de mettre la frontière à l'abri des incursions de l'ennemi. Il abandonna à l'habileté de ses généraux la direction des opérations subséquentes; il espérait qu'après avoir ravagé les fertiles cantons de la Médie et de l'Adiabène, ils arriveraient sous les murs de Ctésiphon, à peu près au temps où, s'avançant lui-même le long de l'Euphrate, il commencerait le siége de la capitale de la Perse. Le succès de ce plan bien calculé dépendait en grande partie du zèle et des secours du roi d'Arménie, qui, sans exposer la sûreté de ses états, pouvait fournir aux Romains quatre mille hommes de cavalerie et vingt mille fantassins (1).

Le roi d'Arménie est mal intentionné.

(*ad Calcem vit. Saladin.*), ouvrage dont j'ai tiré beaucoup de lumières empruntées aux Orientaux sur la géographie ancienne et moderne de la Syrie et des contrées voisines.

(1) *Voyez* Xénophon, *Cyropédie*, l. III, p. 189, édit. de

Mais le faible Arsace Tiranus (1), qui gouvernait l'Arménie, était encore plus loin que son père Chosroès des mâles vertus du grand Tiridate. Ce monarque pusillanime redoutait les entreprises dangereuses, et pouvait couvrir sa timide mollesse du prétexte honorable de la religion et de la reconnaissance. Il témoignait un pieux attachement pour la mémoire de Constance, qui lui avait donné en mariage Olympias, fille du préfet Ablavius; et un roi barbare croyait pouvoir s'enorgueillir de l'alliance d'une femme élevée pour l'empereur Constans (2). Tiranus professait le christianisme; il régnait sur un peuple de chrétiens, et sa conscience ainsi que son intérêt lui défendaient de contribuer à une victoire qui devait achever la ruine de l'Église. L'imprudence de Julien, qui traita le roi d'Arménie comme *son* esclave et comme l'ennemi des dieux, irrita son esprit d'ailleurs mal disposé. Le style fier et menaçant des lettres de l'empereur (3) excita l'indignation secrète d'un

---

Hutch. Artavasdes peut fournir à Marc-Antoine seize mille cavaliers armés et disciplinés à la manière des Parthes. (Plutarque, *Vie de Marc-Antoine.*)

(1) Moïse de Chorène (*Hist. Armeniac.*, l. III, c. 2, p. 242) dit qu'il monta sur le trône (A. D. 354) la dix-septième année du règne de Constance.

(2) Ammien, XX, 11. Saint Athanase (t. I, p. 856) dit en termes généraux, que Constance lui donna la veuve de son frère, τοῖς βαρβάροις, expression qui convenait plus à un Romain qu'à un chrétien.

(3) Ammien (XXIII, 2) emploie l'expression beaucoup

prince qui, malgré l'humiliation de sa dépendance, se souvenait que les Arsacides, ses ancêtres, avaient été les maîtres de l'Orient et les rivaux de la puissance romaine.

Préparatifs militaires.

L'habile Julien avait combiné ses préparatifs de manière à tromper les espions et à détourner l'attention de Sapor. Les légions semblaient marcher vers Nisibis et le Tigre. Tout à coup elles se replièrent à droite; elles traversèrent la plaine nue et découverte de Carrhes, et le troisième jour elles arrivèrent aux bords de l'Euphrate où la forte ville de Nicephorium ou Callinicum avait été bâtie par les rois macédoniens. L'empereur poursuivit ensuite sa marche plus de quatre-vingt-dix milles le long des rivages sinueux de l'Euphrate, et après une route d'un mois depuis son départ d'Antioche, il découvrit les tours de Circesium, la dernière place de son empire. Son armée, la plus nombreuse que les Césars eussent jamais opposée aux Perses, se montait à soixante-cinq mille soldats bien disciplinés. On avait choisi dans les différentes provinces les plus vieilles bandes d'infanterie et de cavalerie, soit romaines, soit barbares; et parmi celles-ci le prix de la valeur et de la fidélité était justement accordé aux braves Gau-

---

trop douce de *monucrat.* Muratori (Fabricius, *Bibl. græc.*, t. 7, p. 86) a publié une Épître de Julien au Satrape Arsace: cette épître est d'un style violent et grossier; et quoiqu'elle ait trompé Sozomène (l. VI, c. 5), elle ne paraît pas authentique. La Bléterie (*Hist.* de Jovien, t. 2, p. 339) la traduit et la rejette.

lois chargés de garder le trône et la personne de leur monarque chéri. Julien disposait en outre d'un corps formidable de Scythes auxiliaires, venus d'un autre climat et presque d'un autre monde, pour envahir un pays éloigné, dont ils avaient ignoré jusqu'alors la position et même le nom. L'amour du pillage et de la guerre avait attiré sous ses drapeaux plusieurs tribus de Sarrasins ou d'Arabes errans, auxquels il avait ordonné de marcher à sa suite en même temps qu'il leur refusait avec indignation les subsides qu'on avait accoutumé de leur payer : une flotte de onze cents navires qui devaient suivre les mouvemens et fournir aux besoins de son armée, remplissait le large canal de l'Euphrate (1). La force militaire de cette flotte consistait en cinquante galères armées, accompagnées d'un égal nombre de bateaux plats, qu'on pouvait dans l'occasion réunir en forme de pont. Les autres navires construits en bois et recouverts de peaux non préparées, offraient un magasin presque inépuisable d'armes et de machines de

(1) *Latissimum flumen Euphratem artabat.* (Amm., XXIII, 3.) Un peu plus haut, aux gués de Thapsacus, la largeur de la rivière est de quatre stades ou huit cents verges, c'est-à-dire d'environ un demi-mille d'Angleterre (Xénophon, *Retraite des dix milles*. l. I, p. 41, édit de Hutchinson, avec les observations de Forster, p. 29, etc., dans le second volume de la traduction de Spelman). Si la largeur de l'Euphrate à Bir et à Zeugma n'est pas de plus de cent trente verges (*Voyages de Niebuhr*, t. II, p. 335), cette différence énorme doit venir surtout de la profondeur du canal.

guerre, d'ustensiles et de munitions. L'empereur, qui s'occupait de la santé de ses soldats, avait fait embarquer une grande provision de vinaigre et de biscuit; mais il défendit à ses troupes l'usage du vin, et renvoya impitoyablement une longue file de chameaux superflus qui avaient essayé de suivre les derrières de l'armée. Le Chaboras tombe dans l'Euphrate à Circesium (1) : au premier signal de la trompette, les Romains passèrent cette petite rivière qui séparait deux empires puissans et armés l'un contre l'autre. Julien, d'après les anciens usages, devait prononcer un discours militaire, et il ne négligeait pas les occasions de déployer son éloquence. Il excita l'ardeur des légions, en leur rappelant le courage intrépide et les glorieux triomphes de leurs ancêtres: il excita leur fureur par une peinture animée de l'insolence des Perses, et il les exhorta à imiter sa ferme résolution de détruire cette nation perfide, ou de mourir pour la république. Il augmenta l'effet de son discours, par le don de cent trente pièces d'argent à chaque soldat. On abattit à l'instant le pont du Chaboras, afin de convaincre les troupes qu'elles ne devaient plus placer leur espoir que dans leur succès. La prudence de Julien l'engagea cependant à pourvoir à la sûreté d'une frontière éloignée, toujours exposée aux incursions des Arabes. Il laissa à

Julien entre sur le territoire de Perse. Avril 7.

(1) *Monumentum tutissimum et fabrè politum, cujus mœnia abora* (les Orientaux aspirent la première lettre de Chaboras ou Chabour), *et Euphrates ambiunt flumina, velut spatium insulare fingentes.* (Ammien, XXIII, 5.)

Circesium un détachement de quatre mille soldats, ce qui porta à dix mille hommes les troupes régulières de cette forteresse importante (1).

Sa marche dans les déserts de la Mésopotamie.

Du moment où les Romains entrèrent sur le territoire (2) d'un ennemi célèbre par son activité et par ses ruses, l'ordre de la marche fut dirigé sur trois trois colonnes (3). Le plus fort détachement de l'infanterie, et par conséquent la force de l'armée, était placée au centre sous le commandement particulier de Victor, maître général de l'infanterie. Sur la droite, le brave Nevitta menait le long de l'Euphrate, et presque en vue de la flotte, une colonne formée de plusieurs légions. La cavalerie protégeait le flanc gauche de l'armée; Hormisdas et Arintheus en avaient le commandement, et les singulières aventures du premier (4) méritent d'être remarquées. Il était persan et

(1) Julien lui-même (*Epist.*, xxvii) décrit son entreprise et son armement. *Voyez* aussi Ammien-Marcellin, xxiii, 3, 4, 5; Libanius, *orat. parental.*, c. 108, 109, p. 332, 333; Zosime, l. iii, p. 160, 161, 162; Sozomène, l. vi, c. 1; et Jean Malala, t. 2, p. 17.

(2) Ammien, avant de conduire son héros sur le territoire de Perse, décrit (xxiii, 6, p. 396-419, édit. Gronov., *in*-4°.) les dix-huit grandes Satrapies ou provinces (jusqu'aux frontières de la Sérique ou de la Chine) qui étaient soumises aux Sassanides.

(3) Ammien (xxiv, 1) et Zosime (l. iii, p. 162, 163) ont décrit la marche avec exactitude.

(4) Zosime (l. ii, p. 100-102.) et Tillemont (*Hist. des empereurs*, tome iv, p. 198) racontent les aventures de Hormisdas, et y mêlent quelques fables. Il est à peu près

prince du sang royal des Sassanides. Emprisonné durant les troubles de la minorité de Sapor, il avait brisé ses fers et cherché un asile à la cour de Constantin. Hormisdas excita d'abord la compassion, et finit par acquérir l'estime de son nouveau maître; sa valeur et sa fidélité l'élevèrent aux premiers rangs de la carrière des armes; et, quoique chrétien, il s'applaudit peut-être en secret de prouver à son ingrate patrie, qu'un sujet opprimé peut devenir le plus dangereux des ennemis. Voici quelle était la disposition des trois colonnes principales : Lucilianus, avec un détachement volant de quinze cents soldats armés à la légère, couvrait le front et les flancs de l'armée; il observait tout ce qui se montrait au loin, se hâtait d'instruire les généraux de l'approche de l'ennemi. Dagalaiphus et Secondinus, duc de l'Osrhoëne, conduisaient l'arrière-garde; le bagage marchait en sûreté dans les intervalles des colonnes; et pour laisser plus de liberté aux soldats, ou pour grossir leur nombre aux yeux des spectateurs, les rangs étaient si peu serrés, que, de la tête à la queue, l'armée formait une ligne d'environ dix milles d'étendue. Julien avait fixé son poste à la tête de la colonne du centre; mais comme il préférait les devoirs du général à la représentation du monarque, il se portait avec rapidité, suivi d'une petite escorte de cavalerie légère, à la tête de l'ar-

impossible qu'il fût le frère (*frater germanus*) d'un prince son aîné, et *posthume*. Je ne me rappelle pas non plus qu'Ammien lui donne jamais ce titre.

mée, à l'arrière-garde, sur les flancs, et partout où sa présence pouvait animer ou protéger ses troupes. Les pays qu'il traversa, du Chaboras aux terres cultivées de l'Assyrie, peut être regardé comme une portion de ce désert de l'Arabie, dont les puissans efforts de l'industrie humaine ne parviendraient pas à vaincre la stérilité. Il parcourut le terrain foulé sept siècles auparavant par l'armée de Cyrus le jeune, et décrit par l'un de ceux qui l'accompagnèrent, le sage et magnanime Xénophon (1). « Le pays offrait de tous côtés une plaine aussi unie que la mer, et remplie d'absynthe; le petit nombre d'arbrisseaux et de broussailles qu'on y trouvait d'ailleurs, avaient une odeur aromatique; mais on n'y voyait aucune espèce d'arbres. Les outardes et les autruches, les gazelles et les onagres (2) semblaient être les seuls habitans de ce désert, et les plaisirs de la chasse diminuaient la fatigue de la route. » Le sable sec et léger du désert, élevé par le vent, formait des tourbillons de poussière, et un ouragan subit renversait tout à coup les tentes et les soldats d'une partie de l'armée.

---

(1) *Voyez* le premier livre de la *Retraite des dix mille*, p. 45, 46. Cet ouvrage plein d'agrément est authentique; mais la mémoire de Xénophon, qui écrivait peut-être long-temps après l'expédition, l'a trahi quelquefois, et ni le militaire ni le géographe ne peuvent admettre l'étendue de ses distances.

(2) M. Spelman, qui a traduit en anglais la *Retraite des dix mille*, confond (vol. 1, p. 51) la gazelle avec le chevreuil, et l'onagre avec le zèbre.

Les plaines sablonneuses de la Mésopotamie étaient abandonnées aux gazelles et aux onagres du désert; mais des villes très-peuplées et de jolis villages couvraient les bords de l'Euphrate et les îles que forme ce fleuve. La ville d'Annah ou Anatho (1), résidence actuelle d'un émir arabe, est composée de deux longues rues; son enceinte, que la nature elle-même a fortifiée, renferme une petite île, et un terrain fertile et assez considérable, sur l'un et l'autre côté de l'Euphrate. Les braves habitans d'Anatho montraient quelque disposition à arrêter la marche de Julien; mais les douces remontrances du prince Hormisdas, la vue effrayante de la flotte et de l'armée qui s'approchaient, les détournèrent de ce fatal dessein. Ils implorèrent et éprouvèrent la clémence de l'empereur; il les transporta dans un territoire avantageusement situé, près de Chalcis en Syrie, et il donna à Pusæus, leur gouverneur, une place distinguée dans son service et dans son amitié. Mais l'imprenable forteresse de Thilutha se voyait en état de dédaigner la menace d'un siége, et il fallut que l'empereur se contentât de la promesse insultante, que lorsqu'il aurait subjugué les provinces intérieures de la Perse, Thilutha ne refuserait plus d'embellir son triomphe. Les Ses succès.

(1) *Voyez* les *Voyages* de Tavernier, part. I, l. III, p. 316, et surtout les *Viaggi di Pietro della Valle*, t. I, lettr. 17, p. 671, etc. Il ignorait l'ancien nom et l'ancien état de Hannah. Il est rare que nos voyageurs aient cherché à s'instruire d'avance sur les pays qu'ils vont parcourir. Shaw et Tournefort méritent une exception qui leur fait honneur.

habitans des villes ouvertes, hors d'état de faire résistance, et ne voulant pas céder, s'enfuirent avec précipitation. Les soldats romains occupèrent leurs maisons pleines de richesses et de provisions, et massacrèrent, sans remords et avec impunité, quelques femmes sans défense. Durant la marche, le Surenas, ou général persan, et Malek-Rodosaces, fameux émir de la tribu de Gassan (1), harcelaient sans cesse l'armée impériale : ils enlevaient tous les traîneurs; ils attaquaient tous les détachemens, et le vaillant Hormisdas eut quelque peine à s'échapper de leurs mains; mais enfin on les repoussa. Le pays devenait chaque jour moins favorable aux opérations de la cavalerie; et quand l'armée arriva à Macepracta, on aperçut les ruines de la muraille qu'avaient construite les anciens rois d'Assyrie, pour mettre leurs domaines à l'abri des incursions des Mèdes. Ces commencemens de l'expédition de Julien paraissent avoir employé quinze jours, et on peut compter environ trois cents milles de la forteresse de Circesium au mur de Macepracta (2).

(1) *Famosi nominis latro*, dit Ammien, et c'est un grand éloge pour un Arabe. La tribu de Gassan était établie sur les confins de la Syrie; elle donna des lois à Damas, sous une dynastie de trente-un rois ou émirs, depuis le temps de Pompée jusqu'à celui du calife Omar. (D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, p. 360; Pococke, *Specimen Hist. Arab.*, p. 75-78.) Le nom de Rodosaces ne se trouve pas dans la liste.

(2) *Voyez* Ammien, XXIV, 1, 2; Libannius, *orat. parent.*, c. 110, 111, p. 334; Zosime, l. III, p. 164-168.

Description de l'Assyrie.

La fertile province d'Assyrie (1), qui se prolongeait au-delà du Tigre jusqu'aux montagnes de la Médie (2), formait une étendue d'environ quatre cents milles, de l'ancien mur de Macepracta au territoire de Basra, où l'Euphrate et le Tigre réunis ont leur embouchure dans le golfe Persique (3). Tout ce territoire peut réclamer le nom de Mésopotamie, puisque les deux fleuves, qui ne sont jamais éloignés de plus de cinquante milles l'un de l'autre, ne se trouvent entre Bagdad et Babylone qu'à vingt-cinq milles de distance. Une foule de canaux creusés sans beaucoup de travail, dans une terre molle, établissaient

(1) La description de l'Assyrie est tirée d'Hérodote (l. I, c. 192, etc.), qui écrit quelquefois pour les enfans et quelquefois pour les philosophes ; de Strabon, l. XVI, p. 1070-1082 ; et d'Ammien, l. XXIII, c. 6. Les plus utiles des voyageurs modernes sont Tavernier, part I, l. II, p. 226-258 ; Otter, t. II, p. 35-69 et 189-224 ; et Niebuhr, t. II, p. 172-288. Mais je regrette beaucoup qu'on n'ait pas traduit l'*Irak Arabi* d'Abulféda.

(2) Ammien observe que l'ancienne Assyrie, qui comprenait Ninus (Ninive) et Arbèle, avait pris la dénomination plus récente d'Adiabène ; et il paraît indiquer Teredon, Vologesia et Apollonia comme les *dernières* villes de la province d'Assyrie, telle qu'elle était de son temps.

(3) Les deux fleuves se réunissent à Apamée ou Corna, à cent milles du golfe de Perse, où ils ne forment plus que le large courant du Pasitigris ou Shat-ul-Arab. L'Euphrate arrivait autrefois à la mer par un canal séparé, que les citoyens d'Orchoé obstruèrent et détournèrent environ vingt milles au sud de la moderne Basra. (D'Anville, *Mém. de l'Académ. des inscript.*, t. XXX, p. 170-191.)

la communication des deux rivières, et coupaient la plaine d'Assyrie. Ils servaient à plusieurs usages importans : ils conduisaient les eaux superflues d'une rivière dans l'autre, à l'époque de leurs inondations respectives. Divisés et subdivisés en un grand nombre de petites branches, ils arrosaient les terres sèches, et suppléaient à la pluie; ils facilitaient en temps de paix les communications nécessaires pour le commerce; et comme on pouvait en un moment briser les écluses, ils offraient au désespoir des habitans le moyen d'arrêter, par une inondation, les progrès de l'ennemi. La nature avait refusé au sol et au climat de l'Assyrie, le vin, l'olive, le figuier, et quelques autres de ses dons les plus précieux; mais elle y produisait, avec une fertilité inépuisable, tout ce qu'exige la subsistance de l'homme, et en particulier le froment et l'orge. Il n'était pas rare de voir le grain semé par le cultivateur, rapporter jusqu'à deux et même trois cents pour un. D'innombrables palmiers y formaient une multitude de bocages (1), et les industrieux habitans du pays célébraient en vers et en prose les trois cent soixante usages qu'on faisait du tronc, des branches, des feuilles, du suc et du fruit de cet arbre si utile. Divers genres d'ouvrages, particulièrement les cuirs et les toiles, occupaient l'industrie d'un peuple nombreux, et fournissaient des

(1) Le savant Kœmpfer a traité à fond, comme botaniste, comme antiquaire et comme voyageur, tout ce qui regarde les palmiers. (*Amœnitat. Exoticæ*, *Fascicul.* IV, p. 660-764.)

matières précieuses au commerce extérieur, dont il paraît toutefois que des étrangers dirigeaient seuls l'entreprise. Babylone avait été convertie en un parc royal; mais près des ruines de l'ancienne capitale, de nouvelles villes s'étaient formées successivement, et la multiplicité des bourgs et des villages, bâtis avec des briques séchées au soleil, et cimentées avec du bitume, productions particulières au canton, annonçaient la population du pays. Sous le règne des successeurs de Cyrus, la province d'Assyrie fournissait seule, durant quatre mois de l'année, à la somptueuse abondance de la table et de la maison du grand roi. Ses chiens de l'Inde absorbaient les revenus de quatre gros villages; on entretenait aux dépens du pays huit cents étalons et seize mille jumens pour les écuries du prince; le tribut journalier qu'on payait au satrape, équivalait à un boisseau d'Angleterre rempli d'argent, et on peut évaluer le revenu de l'Assyrie à plus de douze cent mille livres sterling (1).

(1) L'Assyrie payait chaque jour au satrape de Perse une *artaba* d'argent. La proportion bien connue des poids et des mesures (*voyez* les laborieuses recherches de l'évêque Hooper), la pesanteur spécifique de l'or et de l'argent et la valeur de ce métal, donneront, après un calcul peu difficile, le revenu annuel que j'ai indiqué. Cependant, le grand roi ne tirait pas de l'Assyrie plus de mille talens d'Eubée ou de Tyr (deux cent cinquante-deux mille liv. st.). La comparaison de deux passages d'Hérodote (l. I, c. 192; l. III, c. 89-96) fait voir une différence importante entre le produit *brut* et le produit *net* du revenu de la Perse, entre les sommes payées par la province, et l'or et l'argent qui

Invasion de l'Assyrie, A. D. 363, Mai.

Julien livra les champs de l'Assyrie aux malheurs de la guerre; et le philosophe se vengea sur des sujets innocens, des actes de rapine et de cruauté que l'orgueil de leur maître s'était permis dans les provinces romaines. Les Assyriens épouvantés appelèrent les eaux à leur secours, et complétèrent, de leurs propres mains, la ruine de leur pays: ils rendirent les chemins impraticables; ils inondèrent le camp ennemi, et durant plusieurs jours, les troupes de l'empereur eurent à lutter contre les embarras les plus fâcheux. Mais la persévérance des légionnaires, habitués à la fatigue ainsi qu'aux dangers, et animés par le courage de leur chef, surmonta tous les obstacles. Ils réparèrent peu à peu le dommage; firent rentrer les eaux dans leurs lits, abattirent des bosquets de palmiers, dont ils placèrent les débris sur les parties du chemin qui avaient été rompues, et l'armée traversa les canaux, les plus larges et les plus profonds, sur des radeaux flottans, soutenus par des vessies. Deux villes d'Assyrie osèrent résister aux armes d'un empereur romain, et leur témérité fut sévèrement punie. Perisabor, ou Anbar, située à cinquante milles de la résidence royale de Ctésiphon, tenait le second rang dans la province; elle était grande, peuplée, très-bien fortifiée et enceinte d'un double mur qu'entourait presque en son entier une

Siége de Perisabor.

---

arrivaient au trésor royal. Le monarque pouvait retirer chaque année trois millions six cent mille livres sterling des dix-sept ou dix-huit millions qu'il levait sur son peuple.

branche de l'Euphrate; elle était défendue par le courage d'une nombreuse garnison. Elle traita avec mépris Hormisdas, qui l'exhortait à se rendre, et ce prince persan eut la mortification de s'entendre reprocher, avec justice, qu'il oubliait sa naissance, pour conduire une armée d'étrangers contre son prince et sa patrie. Les Assyriens témoignèrent leur fidélité à leur prince par une habile et vigoureuse défense; mais un coup de bélier ayant fait une grande brèche, en brisant un des angles de la muraille, les habitans et la garnison gagnèrent à la hâte la citadelle. Les soldats de Julien se précipitèrent dans la ville : après tous les excès auxquels se livrent des soldats en pareille occasiou, ils réduisirent Perisabor en cendres, et ils établirent sur les ruines fumantes des maisons, les machines qui devaient foudroyer la citadelle. Une grêle continuelle d'armes de traits prolongea le combat; l'avantage du terrain, qu'avaient les assiégés, contrebalançait la supériorité que pouvaient tirer les Romains de la force de leurs balistes et de leurs catapultes; mais dès que les assiégeans eurent achevé un *hélépolis* qui les mettait au niveau des plus hautes murailles, l'aspect effrayant de cette tour mobile, qui ne laissait plus d'espoir de résistance ou de pardon, réduisit les défenseurs de la citadelle à une humble soumission, et la place se rendit deux jours après l'arrivée de Julien sous ses murs. Deux mille cinq cents personnes des deux sexes, faibles restes d'une population florissante, eurent la permission de se retirer; les riches magasins de blé, d'armes, ou

d'équipages de guerre, furent en partie distribués aux troupes, et en partie réservés pour le service public. On brûla ou on jeta dans l'Euphrate les munitions inutiles, et la ruine totale de Perisabor vengea les malheurs d'Amida.

Siége de Maogamalcha.

La ville, ou plutôt la forteresse de Maogamalcha, était défendue par seize fortes tours, un fossé profond, et deux murs épais et solides construits de briques et de bitume; il paraît qu'on l'avait élevée pour garantir la capitale de la Perse, dont elle se trouvait éloignée de onze milles. L'empereur ne voulant pas laisser une place si importante sur ses derrières, en forma sur-le-champ le siége; il fit trois divisions de l'armée romaine. Victor, à la tête de la cavalerie, et d'un corps d'infanterie pesamment armé, eut ordre de balayer le pays jusqu'aux bords du Tigre et aux faubourgs de Ctésiphon. Julien se chargea de l'attaque; et tandis qu'il semblait placer toute sa confiance dans les machines qu'on élevait contre les murailles, il s'occupait secrètement d'un moyen plus sûr pour introduire furtivement ses troupes dans la ville. On ouvrit les tranchées à une distance considérable, sous la direction de Nevitta et de Dagalaiphus, et on les conduisit peu à peu jusqu'au bord du fossé. On combla ce fossé en peu de temps, et par le travail infatigable des soldats, on conduisit jusque sous les murs de la ville une mine où l'on avait placé de distance en distance des poutres pour empêcher le terrain de s'ébouler. Les soldats de trois cohortes choisies traversèrent, un à un et sans bruit, cet obscur et dan-

gereux passage; et leur intrépide chef fit avertir l'empereur qu'ils allaient déboucher dans la place ennemie. Julien réprima leur ardeur, afin d'assurer leur succès; et sans perdre un instant, il détourna l'attention des assiégés par le tumulte et les cris d'un assaut général. Les Perses, qui du haut de leurs murs voyaient avec dédain les efforts impuissans des assiégeans, chantaient en triomphe la gloire de Sapor, et ils ne craignirent pas d'assurer l'empereur qu'il monterait à la demeure étoilée d'Ormuzd, avant de se rendre maître de l'imprenable Maogamalcha. En ce moment la place était déjà prise. L'histoire nous a transmis le nom d'un simple soldat qui, sortant de la mine, monta le premier dans une tour, où il ne rencontra personne. Ses camarades se précipitèrent avec une valeur impatiente, et agrandirent l'ouverture : quinze cents Romains se trouvaient au milieu de la ville. La garnison étonnée abandonna les murs, et ne conserva plus l'espoir de se défendre. Bientôt on enfonça les portes; les troupes massacrèrent indistinctement quiconque leur tomba sous la main, et la débauche et la cupidité suspendirent seules la vengeance. Le gouverneur, qui avait mis bas les armes sur une promesse de pardon, fut brûlé vif, quelques jours après, pour avoir, disait-on, tenu quelques propos peu respectueux contre le prince Hormisdas. On rasa les fortifications, et on ne laissa pas un seul vestige qui pût rappeler l'existence de Maogamalcha. Trois immenses palais, où l'on avait rassemblé avec peine tout ce qui pouvait satisfaire le

luxe et l'orgueil d'un monarque d'Orient, embellissait les environs de la capitale de la Perse. Des fleurs, des fontaines, disposées symétriquement selon le goût des Perses, ornaient les jardins placés, dans une situation charmante, sur les bords du Tigre; et de grands parcs, enclos de murs, renfermaient des ours, des lions et des sangliers qu'on entretenait à grands frais pour les plaisirs du roi. Par l'ordre de l'empereur, on abattit les murs de ces parcs, on livra les animaux aux traits des soldats, et on réduisit en cendres les palais de Sapor. Julien ne connaissait pas, ou ne voulut point observer ici ces égards que la prudence et la civilisation ont établis de nos jours entre les ennemis. Au reste, ces inutiles ravages ne doivent pas exciter dans nos cœurs un sentiment bien vif d'indignation ou de pitié: une simple statue, fruit des talens d'un artiste grec, est plus réellement précieuse que ne l'étaient ces monumens grossiers et dispendieux de l'art des Barbares; et si la ruine d'un palais nous affecte plus que l'incendie d'une chaumière, notre humanité s'est fait une bien fausse idée des vraies misères de la vie humaine (1).

---

(1) Les opérations de la guerre d'Assyrie sont racontées en détail par Ammien (XXIV, 2, 3, 4, 5), par Libanius (*orat. parent.*, c. 112-123, p. 335-347), par Zosime (l. III, p. 168-180), et par saint Grégoire de Nazianze (*orat.* 4, p. 113-144). Tillemont, son fidèle esclave, copie dévotement les critiques du saint sur des points de l'*Art de la guerre*.

Conduite personnelle de Julien.

Julien était un objet de terreur et de haine pour les Persans, et les peintres de cette nation le représentaient sous l'emblème d'un lion furieux, qui vomit de sa bouche un feu dévorant (1). Le héros philosophe paraissait sous un jour plus favorable aux yeux de ses amis et de ses soldats, et jamais ses vertus ne se montrèrent mieux que dans cette dernière periode, la plus active de sa vie. Il suivait, sans effort et presque sans mérite, les lois de la tempérance et de la sobriété. Fidèle aux principes de cette sagesse raisonnée qui exerce un empire absolu sur l'esprit et le corps, il ne se permettait pas la moindre indulgence pour ses penchans les plus naturels (2). Dans ces climats dont la chaleur commande aux voluptueux Assyriens la jouissance de tous les plaisirs des sens (3), le jeune conquérant conserva une chasteté pure et sans tache. Ses belles

(1) Libanius, *De ulciscendâ Juliani nece*, c. 13, p. 162.

(2) Les traits fameux qu'on cite de la continence de Cyrus, d'Alexandre et de Scipion, étaient des actes de justice : celle de Julien fut volontaire, et, dans son opinion, méritoire.

(3) Salluste (*ap. vet. Schol. Juven. satir.* 1, 104) observe que *nihil corruptius moribus*. Les matrones et les vierges de Babylone étaient mêlées sans pudeur avec les hommes dans des festins licencieux ; à mesure qu'elles éprouvaient l'ivresse du vin et de l'amour, elles se délivraient successivement et presque en entier de la gêne de leurs vêtemens. *Ad ultimum ima corporum velamenta projiciunt.* (Quinte-Curce, v, 1.)

captives (1), loin de résiter à ses fantaisies, se seraient disputé l'honneur de ses caresses. Il n'eut pas même la curiosité de les voir; il soutint les travaux de la guerre avec la même fermeté qu'il opposait aux charmes de l'amour. Lorsque l'armée traversait des terrains inondés, il marchait à pied à la tête des légions; il partageait leurs fatigues, il excitait leur ardeur. Toutes les fois qu'il s'agissait d'un travail nécessaire, il mettait avec zèle la main à l'ouvrage; et l'on voyait la pourpre impériale humide et salie, ainsi que le vêtement grossier du dernier des soldats. Les deux siéges lui donnèrent plusieurs occasions de signaler une valeur que les généraux prudens ne peuvent guère déployer, quand l'art militaire est parvenu à un certain degré de perfection. Il se tint devant la citadelle de Perisabor, sans songer aux dangers qu'il courait. Tandis qu'il encourageait son armée à forcer les portes de fer, il fut presque terrassé par les armes de trait et les grosses pierres qu'on dirigeait sur sa personne. Au siége de Maogamalcha, il examinait les fortifications extérieures de la place, lorsque deux Persans, se dévouant pour leur pays, tombèrent sur lui le cimeterre au poing; il se couvrit adroitement de son bouclier qui reçut

(1) *Ex virginibus autem, quæ speciosæ sunt captæ, et in Perside, ubi fœminarum pulchritudo excellit, nec contrectare aliquam voluit, nec videre.* (Ammien, XXIV, 4.) La race des Persans est petite et laide; mais le mélange continuel du sang de Circassie l'a embellie. (Hérod., l. III, c. 97; Buffon, *Hist. nat.*, t. III, p. 420.)

leurs coups; et d'un seul des siens, dirigé d'une main ferme et adroite, il renversa mort à ses pieds l'un de ses ennemis. L'estime d'un souverain qui possède les vertus auxquelles il donne des éloges, est la plus belle récompense du mérite d'un sujet, et l'autorité que tirait Julien de son mérite personnel, facilita le rétablissement de l'ancienne discipline. Il punit de mort, ou par la honte, des soldats de trois cohortes de cavalerie qui s'étaient déshonorés en perdant un de leurs étendards dans une escarmouche contre le Surenas, et il distribua des couronnes *obsidionales* (1) aux soldats qui entrèrent les premiers dans la ville de Maogamalcha. Après le siége de Perisabor, il eut besoin de toute sa fermeté pour réprimer la cupidité de ses troupes qui osaient se plaindre hautement de ce qu'on récompensait leurs services par un misérable don de cent pièces d'argent. L'empereur, indigné, répondit aux soldats avec la noblesse et la gravité des premiers Romains : « Les richesses sont-elles l'objet de vos désirs? Il y a des richesses dans les mains des Perses, et pour prix de votre valeur et de votre discipline, on vous offre les dépouilles de leur fertile contrée. Croyez-moi, ajouta-t-il, la république romaine, qui jadis possédait d'immenses trésors, se trouve dans le besoin et la détresse, de-

(1) *Obsidionalibus coronis donati.* (Ammien, XXIV, 4.) Julien ou son historien était un mauvais antiquaire. Il fallait dire des couronnes *murales*. On donnait la couronne *obsidionale* au général qui avait délivré une ville assiégée. (Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, V, 6.)

puis que des ministres faibles et intéressés ont persuadé à nos princes de payer à prix d'or la tranquillité que nous laissent les Barbares. Les dépenses absorbent les revenus; les villes sont ruinées, et la population diminue dans les provinces. Pour moi, le seul héritage que j'aie reçu des princes mes aïeux, est une âme inaccessible à la crainte; et bien convaincu que les qualités de l'esprit sont le seul avantage réel, je ne rougirai pas d'avouer une pauvreté honorable, qui, aux jours de l'antique vertu, faisait la gloire de Fabricius. Vous pouvez partager cette gloire et cette vertu, si vous écoutez la voix du ciel et celle de votre général. Mais si vous ne mettez pas fin à vos témérités, si vous voulez renouveler le honteux et criminel exemple des anciennes séditions, continuez. — Je suis disposé à mourir debout, ainsi qu'il convient à un empereur qui s'est vu au premier rang parmi les hommes, et je dédaigne une vie précaire, qu'un accès de fièvre nous enlève en un moment. Si je me suis montré indigne de l'autorité, il y a parmi vous (et je le dis avec orgueil et avec plaisir), il y a parmi vous plusieurs chefs qui ont assez de talens et d'expérience pour conduire la guerre la plus difficile. Telle a été la douceur de mon règne, que je puis rentrer sans crainte dans l'obscurité d'une condition privée (1). » Son modeste courage lui valut les applaudissemens

(1) Ce discours me paraît authentique. Ammien a pu l'entendre, il a pu le copier, et il était incapable de l'imaginer. Je me suis permis quelques libertés, et je l'ai terminé par la phrase la plus énergique.

unanimes et l'obéissance empressée des Romains; ils déclarèrent tous qu'ils comptaient sur la victoire tant qu'ils suivraient les drapeaux de ce héros. Leur valeur était encore animée par certaines formules familières à Julien et ses sermens les plus ordinaires : « Puissé-je ainsi réduire les Persans sous le joug! Puissé-je ainsi rétablir la force et la splendeur de la république! » L'amour de la gloire était sa passion dominante; mais ce ne fut qu'après avoir marché sur les ruines de Maogamalcha, qu'il se permit de dire : « Nous avons maintenant fourni quelques matériaux au sophiste d'Antioche (1). »

Fait conduire sa flotte de l'Euphrate sur le Tigre.

Son heureuse valeur triomphant jusqu'ici de tous les obstacles l'avait conduit jusqu'aux portes de Ctésiphon ; mais la réduction, ou même le siége de la capitale de la Perse était encore éloignée; et on ne peut juger le mérite de cette campagne sans connaître le pays qui servait de théâtre à ses hardies et savantes opérations (2). Les voyageurs ont observé, à vingt milles au sud de Bagdad et sur la rive orientale du Tigre, les ruines du palais de Ctésiphon, ville grande et très-peuplée à l'époque où vivait Ju-

(1) Ammien, XXIV, 3; Liban., *orat. par.*, c. 122, p. 346.

(2) M. d'Anville (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXVIII, p. 246-259) a déterminé la position de Babylone, de Séleucie, de Ctésiphon, de Bagdad, etc., et leurs distances respectives. Pietro della Valle est celui qui semble avoir examiné cette fameuse province avec le plus de soin. C'est un homme du monde et un homme instruit; mais il a une vanité et une prolixité insupportables.

lien. Le nom, la gloire de Séleucie, situće aux environs, avaient disparu, et les restes de cette colonie grecque avaient repris avec la langue et les mœurs de l'Assyrie, l'ancienne dénomination de Coche. Coche se trouvait sur la rive occidentale du Tigre, mais on la regardait comme le faubourg de Ctésiphon, et on peut croire qu'un pont de bateaux la réunissait à cette ville. C'était à la réunion de ces diverses parties que s'appliquait la dénomination d'*al modain* (les cités) dont les Orientaux se servaient pour désigner la résidence d'hiver des Sassanides: enfin Ctésiphon, capitale de la Perse, était défendue de tous côtés par les eaux du fleuve, par des murs élevés, et par des marais impénétrables. L'armée de Julien campait près des ruines de Séleucie, un fossé et un rempart la garantissaient des sorties de la nombreuse garnison de Coche. Cette contrée agréable et fertile offrait en abondance, aux Romains, de l'eau et du fourrage, et plusieurs forts qui auraient embarrassé les mouvemens des troupes, cédèrent, après quelque résistance, à l'effort de leurs armes. La flotte passa de l'Euphrate dans un canal profond et navigable qui porte au Tigre les eaux de cette rivière un peu *au-dessous* de la capitale. Si les navires eussent suivi ce canal qui portait le nom de Nahar-Malcha (1),

(1) Le canal royal (*Nahar-Malcha*) a pu être réparé, changé, partagé, etc. à différentes époques (Cellarius, *Géograph. Antiquit.*, t. II, p. 453), et ces changemens peuvent expliquer les contradictions qui paraissent se trouver

et qui avait été construit par les rois du pays, Coche, située dans l'intervalle, aurait séparé la flotte et l'armée des Romains : si par un effort imprudent on eût voulu remonter le Tigre, et pénétrer à travers tant d'obstacles au milieu d'une capitale ennemie, la flotte romaine pouvait difficilement échapper à une destruction totale. La prudence de Julien prévit le danger, et il trouva le remède. Il avait soigneusement étudié les opérations de Trajan sur le même terrain ; il se souvint que ce prince avait ouvert un nouveau canal, qui, laissant Coche à droite, versait les eaux du Nahar-Malcha dans le Tigre, un peu *au-dessus* de Ctésiphon. A l'aide de quelques paysans, il suivit les traces de cet ancien ouvrage, que le temps ou la prévoyance des ministres de Perse avait presque effacées. Ses infatigables soldats ouvrirent bientôt un large et profond canal aux eaux de l'Euphrate ; on éleva une forte digue pour interrompre le courant du Nahar-Malcha : les flots se précipitèrent avec impétuosité dans leur nouveau lit ; et les navires romains arrivant en triomphe au milieu du Tigre, insultèrent aux vaines barrières que les habitans de Ctésiphon avaient voulu opposer à leur passage.

Passage du Tigre, et victoire des Romains.

Comme il était nécessaire de faire passer le Tigre à l'armée, il fallut se livrer à un autre travail, moins pénible, mais plus dangereux. Le lit du fleuve était

---

dans les anciens auteurs. Au temps de Julien, il devait tomber dans l'Euphrate, *au-dessous* de Ctésiphon.

large et profond, ses bords escarpés et difficiles, et les retranchemens formés sur la rive opposée étaient garnis d'une nombreuse armée de cuirassiers difficiles à ébranler, d'habiles archers et de puissans éléphans, qui, selon l'extravagante hyperbole de Libanius, auraient foulé aux pieds une légion de Romains aussi facilement qu'un champ de blé (1). Il n'y avait aucun moyen de construire un pont devant de tels ennemis; et l'intrépide Julien, qui saisit sur-le-champ le seul expédient praticable, cacha son dessein aux Barbares, à ses troupes, à ses généraux eux-mêmes, jusqu'à l'instant de l'exécution. On déchargea peu à peu quatre-vingts navires, sous prétexte d'examiner l'état des magasins, et un corps d'élite qui paraissait destiné à une expédition secrète, eut ordre de prendre les armes au premier signal. L'empereur dissimulait son inquiétude sous l'apparence de la confiance et de la joie. Pour distraire et insulter les nations ennemies, il ordonna des jeux militaires sous les murs de Coche. Cette journée fut consacrée au plaisir; mais dès que l'heure du repas du soir fut écoulée, il manda les généraux dans sa tente, et il leur déclara qu'il voulait passer le Tigre durant la nuit. Étonnés, ils gardèrent tous d'abord un respectueux silence; mais le vénérable Salluste, profitant des droits de son âge et de

---

(1) Και μεγεθεσιν ελεφαντων, οις ισον εργον δια σταχυων ελθειν, και φαλαγγος. *Rien n'est beau que le vrai.* Cette maxime devrait être gravée sur le bureau de tous les rhéteurs.

son expérience, les autres chefs appuyèrent librement ses prudentes remontrances (1). Julien se contenta de répondre que la conquête de la Perse et la sûreté des troupes dépendaient de cette tentative; que le nombre des ennemis, loin de diminuer, s'augmenterait par des renforts successifs; qu'un plus long délai ne diminuerait pas la largeur du fleuve et n'abaisserait point la hauteur de ses bords. Sur-le-champ il fit donner le signal et fut obéi. Les plus impatiens des légionnaires sautèrent sur les cinq navires qui se trouvèrent près de la rive; et comme ils manièrent la rame avec une extrême ardeur, on ne tarda pas à les perdre de vue dans l'obscurité de la nuit. On aperçut des flammes sur le rivage opposé; et l'empereur, qui comprit trop bien que les Perses avaient mis le feu à ses premiers navires, tira habilement de leur extrême danger un présage de la victoire. « Nos camarades, s'écria-t-il, sont déjà maîtres du rivage ennemi : voyez, ils font le signal convenu; hâtons nous d'égaler et d'aider leur courage. » La force réunie et le mouvement rapide de cette grande flotte rompit la violence du courant, et les Romains atteignirent la rive orientale assez tôt pour éteindre les flammes et sauver du péril leurs audacieux compagnons. Il fallait gravir une côte escarpée d'une

(1) Libanius désigne comme l'auteur de ces remontrances celui des généraux qui avait le plus d'autorité. Je me suis permis de nommer Salluste. Ammien dit de tous les chefs : *Quòd acri metu territi duces concordi precatu fieri prohibere tentarent.*

assez grande hauteur; la pesanteur des armes du soldat, l'obscurité de la nuit, accroissaient les difficultés; une grêle de dards, de pierres et de matières enflammées incommodaient les assaillans, qui, après une pénible lutte, parvinrent enfin à gravir sur le bord, et arborèrent le drapeau de la victoire au haut du rempart. Julien avait conduit l'attaque à la tête de son infanterie légère (1), et, dès qu'il se vit maître enfin d'une position où il pouvait combattre de niveau, il la mesura en un instant du coup d'œil de l'habileté et de l'expérience. Selon les préceptes d'Homère (2), il plaça au front et sur les derrières ses soldats les plus courageux, et toutes les trompettes sonnèrent la charge. Les Romains, après avoir poussé les cris de guerre, s'avancèrent en réglant leurs pas sur le mouvement animé d'une musique martiale : ils lancèrent leurs formidables javelines, et se précipitèrent l'épée à la main, afin d'attaquer les Barbares corps à corps, et de les priver ainsi de leurs armes de trait. On se battit durant plus de douze heures; à la fin, la retraite graduelle des Persans devint une fuite en désordre, dont les princi-

---

(1) *Hinc imperator..... dit Ammien, ipse cum levis armaturæ auxiliis per prima postremaque discurrens, etc.*; mais si l'on en croit Zosime, qui d'ailleurs lui est favorable, il ne passa la rivière que deux jours après la bataille.

(2) *Secundùm Homericam dispositionem.* Dans le quatrième livre de l'*Iliade*, on attribue la même disposition au sage Nestor; et les vers d'Homère étaient toujours présens à l'esprit de Julien.

paux chefs et le Surenas lui-même donnèrent le honteux exemple. Ils furent poussés jusqu'aux portes de Ctésiphon, et les vainqueurs seraient entrés dans la ville épouvantée (1), si Victor, l'un des généraux, dangereusement blessé d'une flèche, ne les avait pas conjurés d'abandonner une entreprise qui devait leur être fatale, si elle ne réussissait pas complétement. S'il faut en croire les Romains, ils ne perdirent que soixante-quinze hommes, et les Barbares laissèrent sur le champ de bataille deux mille cinq cents, ou, selon d'autres versions, six mille de leurs plus braves guerriers. Le butin fut tel qu'on pouvait l'espérer de la richesse et du luxe d'un camp d'Asiatiques : on y trouva une quantité considérable d'or et d'argent, de magnifiques armes, et des harnois brillans, des lits et des tables d'argent massif. L'empereur distribua, pour prix de la valeur, des couronnes civiques, murales et navales, que lui, et peut-être lui seul, estimait plus que les trésors de l'Asie. Il offrit un sacrifice solennel au dieu de la guerre; mais les entrailles des victimes annoncèrent de funestes présages, et des signes moins équivoques apprirent bientôt à Julien qu'il était arrivé au terme de sa prospérité (2).

(1) *Persas terrore subito miscuerunt, versisque agminibus totius gentis, apertas Ctesiphontis portas victor miles intrâsset, ni major prædarum occasio fuisset, quàm cura victoriæ.* (Sextus-Rufus, *De provinciis*, c. 28.) Leur cupidité les disposa peut-être à écouter l'avis de Victor.

(2) Ammien (XXIV, 5, 6), Libanius (*orat. parentalis*,

Situation et opiniâtreté de Julien. A. D. 363, Juin.

Le surlendemain de la bataille, les gardes domestiques, les Joviens, les Herculiens et le reste des troupes, qui formaient à peu près les deux tiers de l'armée, passèrent tranquillement le Tigre (1). Tandis que les habitans de Ctésiphon examinaient du haut de leurs murs la dévastation des alentours de la ville, Julien jetait souvent des regards inquiets vers le nord : après avoir pénétré en vainqueur jusqu'aux portes de la capitale, il comptait que Sébastien et Procope, ses lieutenans, déployant le même courage et la même activité, ne tarderaient pas à le joindre. Ses espérances furent trompées par la trahison du roi d'Arménie, qui permit et qui vraisemblablement ordonna la désertion des troupes qu'il avait données comme auxiliaires aux Romains (2),

c. 124-128, p. 347-353), saint Grégoire de Nazianze (*orat.* 4, p. 115), Zosime (l. III, p. 181-183) et Sextus-Rufus (*De provinciis*, c. 28) décrivent les travaux du canal, le passage du Tigre et la victoire de Julien.

(1) Les navires et l'armée formaient trois divisions : la première seulement avait passé durant la nuit. (Ammien, XXIV, 6). Le πασα δορυφορια, à qui Zozime fait passer le fleuve le troisième jour, était peut-être composé des *protecteurs*, parmi lesquels servaient l'historien Ammien, et Jovien, qui devint ensuite empereur, de quelques *écoles* de domestiques, et des Joviens et des Herculiens, qui faisaient souvent le service des gardes.

(2) Moïse de Chorène (*Hist. Armen.*, l. III, c. 15, p. 246) rapporte une tradition nationale et une lettre supposée. Je n'y ai pris que le principal fait, qui est d'accord avec la vérité, avec la vraisemblance, et avec Libanius. (*Orat. parent.*, c. 131, p. 355.)

et par la mésintelligence des généraux qui ne purent s'accorder sur la formation ou l'exécution des plans. Lorsqu'il n'espéra plus de voir arriver ce renfort important, il consentit à assembler un conseil de guerre; et chacun ayant donné librement son avis, il approuva l'opinion de ceux de ses généraux à qui le siége de Ctésiphon paraissait une opération inutile et dangereuse. Il n'est pas aisé de concevoir par quel progrès dans l'art de fortifier les places, une ville assiégée et prise trois fois par les prédécesseurs de Julien, était devenue imprenable à une armée de soixante mille Romains que commandait un général expérimenté et brave, qui avait à sa suite une flotte et des vivres, des machines de siége et des munitions de guerre en abondance; mais d'après ce qu'on sait du caractère de Julien, son amour pour la gloire et son mépris du danger nous sont de sûrs garans qu'il ne se laissa point décourager par des obstacles faibles ou imaginaires (1). A l'époque même où il craignit d'entreprendre le siége de Ctésiphon, il rejeta avec inflexibilité et avec mépris les ouvertures de paix les plus flatteuses. Sapor, long-temps accoutumé aux lentes démonstrations de Constance, et surpris de l'intrépide activité de son successeur, avait ordonné aux

(1) *Civitas inexpugnabilis, facinus audax et importunum.* (Ammien, XXIV, 7.) Eutrope, qui l'accompagna dans cette guerre, élude la difficulté qui se présente ici; il se contente de dire: *Assyriamque populatus, castra apud Ctesiphontem stativa aliquandiù habuit: remeansque victor*, etc., X, 16. Zosime est artificieux ou ignorant, et Socrate inexact.

satrapes de toutes les provinces, jusqu'aux confins de l'Inde et de la Scythie, d'assembler les troupes et de venir sans délai au secours de leur monarque. Mais ils prolongèrent leurs préparatifs, ne hâtèrent point leurs mouvemens, et Sapor n'avait point encore d'armée lorsqu'il apprit la triste nouvelle de la dévastation de l'Assyrie, de la ruine de ses palais, et du massacre de l'élite de ses troupes qui défendait le passage du Tigre. L'orgueil de la royauté fut abaissé jusqu'à la dernière humiliation; le despote prit ses repas assis sur la terre, et le désordre de sa chevelure annonça les peines et les inquiétudes de son esprit. Peut-être n'eût-il pas refusé de payer de la moitié de son royaume la sûreté du reste; peut-être se fût-il trouvé heureux de se déclarer, dans un traité de paix, l'allié fidèle et soumis du conquérant romain. Un ministre distingué par son rang et la confiance de son maître, partit sous le prétexte d'une affaire particulière, vint en secret se jeter aux pieds de Hormisdas, et demanda, en suppliant, qu'on lui permît de voir l'empereur. Le prince sassanien, soit qu'il écoutât la voix de l'orgueil ou celle de l'humanité, soit qu'il fût entraîné par le sentiment de sa naissance ou par les devoirs de sa position, favorisa une mesure salutaire qui devait terminer les malheurs de la Perse, et assurer le triomphe de Rome : il fut étonné de l'inflexible fermeté d'un héros qui, malheureusement pour lui, se souvint qu'Alexandre avait toujours rejeté les propositions de Darius. Julien sachant que l'espoir d'une paix sûre et honorable

ralentirait l'ardeur de ses soldats, pressa Hormisdas de renvoyer sans bruit le ministre du roi de Perse, et de dérober aux troupes une si dangereuse tentation (1).

Il brûle sa flotte.

La gloire et l'intérêt de Julien ne lui permettaient pas de perdre son temps sous les murs invincibles de Ctésiphon ; et toutes les fois qu'il appela dans la plaine les Barbares qui défendaient la ville, ils répondirent sagement que s'il voulait exercer sa valeur, il pouvait chercher l'armée du grand roi. Il sentit l'insulte que renfermaient ces paroles, et suivit le conseil qu'on lui donnait. Au lieu d'asservir sa marche aux rives de l'Euphrate et du Tigre, il résolut d'imiter la hardiesse d'Alexandre, et de pénétrer assez loin dans les provinces de l'intérieur, pour forcer son rival à lui disputer, peut-être dans les plaines d'Arbèles, l'empire de l'Asie. Sa magnanimité fut applaudie et trahie par un noble Persan, qui, pour sauver son pays, eut la générosité de se soumettre à un rôle plein de danger, de dissimulation et de honte (2). Ce Persan était arrivé au camp

(1) Libanius, *orat. parent.*, c. 130, p. 354 ; c. 139, p. 361 ; Socrate, l. III, c. 21. L'historien ecclésiastique dit qu'on refusa la paix, d'après l'avis de Maximus. Un pareil avis était indigne d'un philosophe ; mais ce philosophe était aussi un magicien qui flattait les espérances et les passions de son maître.

(2) Le témoignage des deux abréviateurs (Sextus-Rufus et Victor), les mots que laissent échapper Libanius (*orat. parent.*, c. 134, p. 357) et Ammien (XXIV, 7), semblent

de Julien avec un cortége de fidèles soldats; il fit un conte spécieux, il raconta les injustices qu'il avait essuyées; il exagéra la cruauté de Sapor, le mécontentement du peuple et la faiblesse de la monarchie, et il offrit aux Romains de leur servir d'otage et de guide. La sagesse et l'expérience de Hormisdas exposèrent sans effet tout ce qui devait donner des soupçons. Le crédule empereur accueillant le traître, se laissa entraîner à une résolution précipitée que tout l'univers a regardée comme également propre à faire douter de sa prudence et à compromettre sa sûreté. Il détruisit en une heure toute cette flotte transportée à une distance de cinq cents milles, au prix de tant de fatigues, de trésors et de sang, et il ne réserva que douze ou au plus vingt-deux petites embarcations qui devaient suivre l'armée sur des voitures et servir de pont lorsqu'il faudrait passer des rivières. On ne garda des vivres que pour vingt jours, et le reste des magasins et les onze cents navires qui mouillaient dans le Tigre furent abandonnés aux flammes par l'ordre absolu de l'empereur. Saint Grégoire et saint Augustin insultent à la folie de l'apostat, qui exécuta lui-même un décret de la justice divine. Leur autorité, faible d'ailleurs sur une question de l'art militaire, se trouve appuyée du jugement plus calme d'un guerrier expérimenté qui

prouver l'artifice de ce nouveau Zopire. (Saint Grégoire de Nazianze, *orat.* 4, p. 115, 116.) Une lacune qui se trouve dans le texte d'Ammien, interrompt ici bien mal à propos l'histoire authentique de Julien.

vit brûler la flotte et qui ne put désapprouver le murmure des troupes (1). Toutefois, s'il fallait justifier cette résolution, on ne manquerait pas de raisons spécieuses et peut-être assez solides. L'Euphrate n'a jamais été navigable qu'à partir de Babylone, et le Tigre à partir d'Opis (2). Opis était peu éloigné du camp des Romains, et Julien aurait renoncé bientôt à la vaine entreprise de faire remonter une grande flotte contre le courant d'un fleuve rapide (3), embarrassé en plusieurs endroits de cataractes naturelles ou artificielles (4). La force des voiles et des rames ne suffisait pas, il eût fallu remorquer les navires : ce pénible travail aurait épuisé vingt mille soldats ; et si les Romains eussent continué leur

(1) *Voyez* Ammien, XXIV, 7 ; Libanius, *orat. parent.*, c. 132, 133, p. 356, 357 ; Zosime, l. III, p. 183 ; Zonare, t. II, l. XIII, p. 26 ; saint Grégoire de Nazianze, *orat.* 4, p. 116 ; saint Augustin, *De civit. Dei*, l. IV, c. 29 ; l. V, c. 21. De tous ces écrivains Libanius est le seul qui essaie faiblement de justifier son héros, lequel, selon Ammien, prononça lui-même sa condamnation, puisqu'il essaya trop tard et en vain d'éteindre les flammes.

(2) Consultez Hérodote, l. I, c. 194 ; Strabon, l. XVI, p. 1074, et Tavernier, part. I, l. II, p. 152.

(3) *A celeritate Tigris incipit vocari, ita appellant Medi sagittam.* (Pline, *Hist. nat.*, VI, 31.)

(4) Tavernier (part. I, l. II, p. 226) et Thévenot (part. II, l. I, p. 193) parlent d'une digne qui produit une cascade ou cataracte artificielle. Les Perses et les Assyriens travaillaient à interrompre la navigation du fleuve. (Strabon, l. XV, p. 1075 ; d'Anville, l'*Euphrate et le Tigre*, p. 98, 99.)

marche sur les bords du fleuve, ils auraient pu seulement espérer de revenir en Europe, mais sans avoir rien fait de digne du génie ou de la fortune de leur chef. En supposant au contraire qu'il fût avantageux de pénétrer dans l'intérieur des états du roi de Perse, la destruction de la flotte et des magasins se trouvait le seul moyen d'enlever ce butin précieux aux troupes nombreuses et actives qui pouvaient sortir tout à coup des portes de Ctésiphon. Si les armes de Julien avaient été victorieuses, nous admirerions maintenant la prudence et le courage d'un héros qui, ôtant à ses soldats l'espoir de la retraite, ne leur laissait que l'alternative de vaincre ou de mourir (1).

Il marche contre Sapor.

Les Romains ne connaissaient presque pas ce train embarrassant d'artillerie et de fourgons qui retardent les opérations de nos armées modernes (2). Mais, dans tous les siècles, la subsistance de soixante mille hommes doit avoir été un des premiers soins d'un général prudent, et il ne peut tirer cette subsistance que de son pays ou de celui de l'ennemi. Quand Julien aurait pu maintenir sa communication avec le

(1) On peut se souvenir de la hardiesse heureuse et applaudie d'Agathocle et de Cortès, qui brûlèrent leurs flottes sur la côte d'Afrique et sur celle du Mexique.

(2) *Voyez* les réflexions judicieuses de l'auteur de l'*Essai sur la Tactique*, t. II, p. 287-353; et les savantes remarques que fait M. Guichardt (*Nouveaux Mémoires militaires*, t. I, p. 351-382) sur le bagage et la subsistance des armées romaines.

Tigre, quand il aurait pu garder les places de l'Assyrie dont il venait de faire la conquête, une province dévastée eût été hors d'état de lui fournir des secours bien considérables et bien réguliers à une époque de l'année où l'Euphrate inondait les terres (1), et où des millions d'insectes obscurcissaient une atmosphère malsaine (2). Le pays ennemi offrait un aspect bien plus séduisant; des villages et des villes remplissaient l'espace qui se trouve entre le Tigre et les montagnes de la Médie, et une culture perfectionnée y aidait presque partout à la fertilité naturelle de la terre. Julien avait lieu de croire qu'avec du fer et de l'or, ces deux grands moyens de persuasion, un vainqueur obtiendrait de la crainte ou de la cupidité des naturels, des vivres en abondance. Cette agréable perspective s'évanouissait à l'approche de ses troupes. Dès qu'on les voyait paraître, les habitans abandonnaient les villages et se réfugiaient dans les villes

(1) Les eaux du Tigre s'enflent au sud, et celles de l'Euphrate au nord des montagnes de l'Arménie. L'inondation du premier fleuve arrive au mois de mars, celle du second au mois de juillet. Une dissertation géographique de Forster, insérée dans l'expédition de Cyrus (éd. de Spelman, t. II, p. 26), explique très-bien ces détails.

(2) Ammien (XXIV, 8) décrit les incommodités de l'inondation, de la chaleur et des insectes, qu'il avait éprouvées. Malgré la misère et l'ignorance du cultivateur, les terres de l'Assyrie opprimées par les Turcs, et ravagées par les Kurdes ou les Arabes, donnent encore une récolte de dix, quinze et vingt pour un. (*Voyages de Niebuhr*, tom. II, p. 279-285.)

fortifiées : ils chassaient leur bétail devant eux, mettaient le feu aux fourrages et aux champs de blés mûrs ; et à la fin de l'incendie, qui interrompait la marche des soldats, l'empereur n'avait plus devant lui que le désolant aspect d'une terre déserte, fumante et dépouillée. Ce moyen désespéré, mais efficace, ne peut être employé que par l'enthousiasme d'un peuple qui met l'indépendance au-dessus des richesses, ou par la rigueur d'un gouvernement absolu qui s'occupe de la sûreté publique sans laisser à ses sujets la liberté du choix. Le zèle et l'obéissance des Persans secondèrent en cette occasion les ordres de Sapor, et bientôt Julien se vit réduit à la faible provision de vivres qu'il avait conservée, et qui diminuait chaque jour entre ses mains. L'effort d'une marche rapide et bien dirigée pouvait le conduire, avec ce qu'il en restait, aux portes des villes riches et peu guerrières d'Ecbatane et de Suse (1). Mais comme il ne savait pas les chemins et qu'il fut trompé par ses guides, cette dernière ressource lui manqua. Ses troupes errèrent plusieurs jours dans le pays qui se trouve à l'orient de Bagdad ; le déserteur persan, après les avoir amenées dans le piége, échappa à leur fureur, et les soldats de sa suite, mis à la tor-

(1) Isidore de Charax (*Mansion Parthic.*, p. 5, 6, dans Hudson, *Géograph. Min.*, tom. II) compte cent vingt-neuf *schœni* de Séleucie à Ecbatane ; et Thévenot (part. I, l. I, II, p. 209-245) donne cent vingt-huit heures de marche de Bagdad à la même ville. Le *schœnus* ne peut excéder une parasange ordinaire, ou trois milles romains.

ture, avouèrent le secret de la conspiration. Les conquêtes imaginaires de l'Hyrcanie et de l'Inde, qui avaient si long-temps amusé l'esprit de Julien, faisaient alors son tourment. Sentant bien que la détresse générale était le résultat de son imprudence, il balança avec inquiétude, et sans obtenir une réponse satisfaisante des dieux ou des hommes, les différentes chances de succès ou de salut qui pouvaient lui demeurer encore. Il adopta enfin le seul expédient praticable; il résolut de se diriger vers les bords du Tigre, espérant sauver son armée par une marche forcée vers les confins de la Corduène, province fertile qui reconnaissait la souveraineté de Rome. Lorsqu'on donna aux troupes découragées le signal de la retraite, il ne s'était écoulé que soixante-dix jours depuis qu'elles avaient passé le Chaboras, bien convaincues qu'elles renverseraient le trône de la Perse (1). **16 juin.**

Retraite et détresse de l'armée romaine.

Tant que l'armée parut continuer à s'avancer dans le pays, sa marche fut harcelée par différens corps de cavalerie persane, qui, se montrant quelquefois en bandes détachées, et d'autres fois en troupes réunies, escarmouchèrent contre l'avant-garde; mais

(1) Ammien (XXIV, 7, 8), Libanius (*orat. parent.*, c. 134, p. 357) et Zosime (l. III, p. 183) racontent en détail, mais sans netteté, la retraite de Julien depuis les murs de Ctésiphon. Les deux derniers paraissent ignorer que leur conquérant se retirait; et Libanius a l'absurdité de le supposer sur les bords du Tigre lorsqu'il est environné par l'armée persane.

des forces plus considérables soutenaient ces détachemens, et du moment où les colonnes tournèrent vers le Tigre, on vit un nuage de poussière s'élever sur la plaine. Les Romains, qui ne songeaient plus qu'à se retirer à la hâte et sans accident, tâchèrent d'attribuer cette inquiétante apparition à l'approche de quelques troupes d'onagres, ou d'une tribu d'Arabes amis. Ils s'arrêtèrent, dressèrent leurs tentes, fortifièrent leur camp, passèrent la nuit dans de continuelles alarmes, et découvrirent, à la pointe du jour, qu'une armée de Persans les environnait. Cette armée, qui n'était encore que l'avant-garde des Barbares, fut bientôt suivie d'un immense corps de cuirassiers, d'archers et d'éléphans que commandait Meranes, général d'une grande réputation. Il était accompagné de deux fils du roi et des principaux satrapes: la renommée et la crainte exagérèrent la force du reste des troupes, qui s'avançaient lentement sous la conduite de Sapor. Les Romains s'étant remis en marche, leur longue ligne, obligée de se plier ou de se diviser, selon que l'exigeait le terrain, offrit souvent des occasions heureuses à leur vigilant ennemi. Les Perses attaquèrent avec fureur à diverses reprises; les Romains les repoussèrent toujours avec fermeté; et au combat de Maronga, qui mérite presque le nom d'une bataille, Sapor perdit un grand nombre de satrapes, et, ce qui avait peut-être à ses yeux le même prix, un grand nombre d'éléphans. Julien, pour obtenir ces succès, perdait à peu près autant de monde que l'ennemi; plusieurs officiers de dis-

tinction furent tués ou blessés; et l'empereur, qui, dans tous les périls, inspirait et guidait la valeur de ses troupes, fut obligé d'exposer sa personne et de déployer tous ses talens. Le poids des armes offensives et défensives des Romains, qui faisaient leur force et leur sûreté, ne leur permettait pas de poursuivre long-temps l'ennemi après l'action; et les cavaliers de l'Orient, habitués à lancer au galop et dans toutes les directions possibles (1), leurs javelines et leurs traits, ne se montraient jamais plus formidables qu'au moment d'une fuite rapide et désordonnée. Pour les Romains, d'ailleurs, de toutes les pertes, la plus irréparable était celle du temps. Les braves vétérans, accoutumés au climat froid de la Gaule et de la Germanie, étaient accablés par la chaleur brûlante de l'été d'Assyrie; des marches et des combats perpétuels épuisaient leur vigueur, et les précautions qu'exigeait une retraite dangereuse devant un ennemi actif, ralentissaient leur marche. Chaque jour, chaque heure augmentait la valeur et le prix des vivres dans le camp (2). Julien, qui se contentait d'une

(1) Chardin, le plus judicieux des voyageurs modernes, décrit (t. III, p. 57, 58, édit. *in*-4°.) l'éducation et la dextérité des cavaliers persans. Brisson (*De regno persicó*, p. 650-661, etc.) a recueilli sur ce point les témoignages de l'antiquité.

(2) Lors de la retraite de Marc-Antoine, un chænix de blé se vendait cinquante drachmes, ou, en d'autres mots, une livre de farine coûtait douze ou quatorze schellings; le pain d'orge s'échangeait contre son poids en argent. Il

nourriture qu'aurait dédaignée un soldat affamé, distribuait à ses troupes les provisions destinées à sa maison, et tout ce qu'il pouvait épargner sur les gens de bagage des tribuns et des généraux : mais ce faible secours faisait mieux sentir la détresse générale; et les Romains, dans leurs sombres appréhensions, commençaient à se persuader qu'avant d'arriver aux frontières de l'empire, ils périraient tous par la famine ou par le glaive des Barbares (1).

Julien reçoit une blessure mortelle.

A cette époque où Julien luttait contre les insurmontables difficultés de sa situation, il donnait encore à l'étude et à la contemplation les heures silencieuses de la nuit. Lorsqu'il fermait les yeux pour se livrer quelques momens à un sommeil interrompu, des angoisses pénibles agitaient ses esprits; et il ne faut pas s'étonner que dans ces momens de trouble il ait pu voir le génie de l'empire couvrant d'un voile funèbre sa tête et sa corne d'abondance, et s'éloignant lentement des tentes impériales. Le monarque quitta précipitamment sa couche, et étant sorti de sa tente pour calmer ses esprits par la fraîcheur de l'air de la nuit, il aperçut un météore de feu qui traversa le ciel, et s'évanouit au même in-

---

est impossible de lire les détails intéressans que donne Plutarque, sans remarquer que les mêmes ennemis et la même détresse poursuivirent Marc-Antoine et Julien.

(1) Ammien, XXIV, 8; XXV, 1; Zosime, l. III, p. 184, 185, 186; Libanius, *orat. parent.*, c. 134, 135, p. 357, 358, 359. Le sophiste d'Antioche paraît ignorer que la disette régnait parmi les troupes.

stant. Il croyait fermement avoir aperçu la figure menaçante du dieu de la guerre (1). Les aruspices toscans qu'il rassembla (2) prononcèrent d'une voix unanime qu'il ne devait pas livrer de combat; mais la raison et la nécessité l'emportèrent sur la superstition, et à la pointe du jour les trompettes sonnèrent la charge. L'armée s'avança à travers un pays coupé de collines dont les Persans s'étaient rendus maîtres. Julien conduisait l'avant-garde avec l'habileté et l'attention d'un général consommé : on vint l'avertir que l'ennemi tombait sur son arrière-garde. La chaleur l'ayant déterminé à quitter sa cuirasse, il arracha un bouclier des mains de l'un de ses soldats, et courut à la tête d'un renfort considérable pour soutenir ses derrières. La tête de l'armée, bientôt attaquée, le rappela à sa défense, et au moment où il traversait au galop les intervalles des colonnes, le centre de la gauche fut assailli et presque écrasé par l'impétuosité de la cavalerie et des éléphans.

(1) Ammien, XXV, 2. Julien avait juré dans un moment de colère, *nunquam se Marti sacra facturum*. Ces bizarres querelles étaient assez communes entre les dieux et leurs insolens adorateurs. Le sage Auguste lui-même, ayant vu sa flotte faire naufrage deux fois, ôta à Neptune les honneurs du culte public. *Voyez* les réflexions philosophiques de Hume sur ce sujet, *Essays*, vol. II, p. 418.

(2) Ils conservaient le monopole de la science vaine, mais lucrative, qu'on avait inventée en Étrurie; ils faisaient profession de tirer leurs connaissances, les signes et les présages, des anciens livres de Tarquitius, l'un des sages de l'Étrurie.

Une évolution de l'infanterie légère, qui fit tomber adroitement ses traits sur le dos des cavaliers et sur les jambes des éléphans, ne tarda pas à mettre en déroute cette masse effrayante de guerriers et d'animaux. Les Barbares prirent la fuite; et Julien, qui se montrait toujours à l'endroit le plus dangereux, excitait ses troupes de la voix et du geste à la poursuite des Persans. Ses gardes tremblans, dispersés ou pressés par la foule tumultueuse des amis et des ennemis, avertirent leur intrépide souverain qu'il n'avait point d'armure, et le conjurèrent de se soustraire au péril qui le menaçait (1). A l'instant même, les escadrons en déroute firent pleuvoir une grêle de dards et de traits; et une javeline, après avoir rasé le bras de l'empereur, lui perça les côtes et se logea dans la partie inférieure du foie. Julien essaya d'arracher de ses flancs le trait mortel, mais le tranchant de l'acier lui coupa les doigts, et il tomba de cheval sans connaissance. Ses gardes volèrent à son secours, et, relevé avec précaution, il fut porté du milieu de l'action dans une tente voisine. Cette affreuse nouvelle se répandit de rang en rang; la douleur des Romains leur donna une valeur invincible et leur inspira le désir de la vengeance. Les deux armées se battirent avec fureur jusqu'à ce qu'elles fussent séparées par la profonde obscurité

(1) *Clamabant hinc inde* CANDIDATI (*voyez* la note de Valois) *quos disjecerat terror, ut fugientium molem tanquam ruinam male compositi culminis declinaret.* (Amm., xxv, 3.)

de la nuit. Les Persans tirèrent quelque gloire de l'avantage qu'ils obtinrent contre l'aile gauche, où Anatolius, maître des offices, fut tué, et où le préfet Salluste manqua de périr. Mais l'issue de la journée fut contraire aux Barbares; ils abandonnèrent le champ de bataille; ils y laissèrent Meranes et Nohordates (1), leurs deux généraux, cinquante nobles ou satrapes, et une multitude de leurs plus braves soldats; et si Julien eût survécu, ce succès des Romains aurait pu avoir les suites d'une victoire décisive.

Mort de Julien. A. D. 363, le 26 juin.

Les premiers mots que prononça Julien lorsqu'il fut revenu de l'évanouissement occasionné par la perte de son sang, annoncèrent sa valeur. Il demanda son cheval et ses armes, et il voulait se jeter de nouveau au milieu des combattans. Ce pénible effort acheva de l'épuiser, et les chirurgiens qui examinèrent sa blessure, découvrirent les symptômes d'une mort très-prochaine. Il employa ses derniers momens avec la tranquillité d'un héros et d'un sage. Les philosophes qui l'avaient suivi dans cette fatale expédition, comparèrent sa tente à la prison de Socrate; et ceux que le devoir, l'attachement ou la curiosité avaient rassemblés autour de sa couche, écoutèrent avec une douleur respectueuse ces der-

(1) Sapor déclara aux Romains que, pour consoler les familles des satrapes qui mouraient dans un combat, il était dans l'usage de leur envoyer en présent les têtes des gardes et des officiers qui n'avaient pas été tués à côté de leur maître. (Libanius, *De nece Julian. ulciscend.*, c. 13, p. 163.)

nières paroles de leur empereur mourant (1) : « Mes amis et mes camarades, leur dit-il, la nature me redemande ce qu'elle m'a prêté; je le lui rends avec la joie d'un débiteur qui s'acquitte, et non point avec la douleur ni les remords que la plupart des hommes croient inséparables de l'état où je suis. La philosophie m'a convaincu que l'âme n'est vraiment heureuse que lorsqu'elle est affranchie des liens du corps, et qu'on doit plutôt se réjouir que s'affliger lorsque la plus noble partie de nous-mêmes se dégage de celle qui la dégrade et qui l'avilit. Je fais aussi réflexion que les dieux ont souvent envoyé la mort aux gens de bien comme la plus grande récompense dont ils pussent couronner leur vertu (2). Je la reçois à titre de grâce; ils veulent m'épargner des difficultés qui m'auraient fait succomber, sans doute, ou commettre quelque action indigne de moi. Je meurs sans remords, parce que j'ai vécu sans crime, soit

(1) Le caractère et la position de Julien font soupçonner qu'il avait composé d'avance le discours travaillé qu'Ammien entendit, et qu'il a transcrit dans son ouvrage. La traduction de l'abbé de La Bléterie est fidèle et élégante (*). J'ai exprimé d'après lui la doctrine platonique des émanations, obscurément exprimée dans l'original.

(2) Hérodote (l. 1, c. 31) a exposé cette doctrine dans un conte agréable. Mais Jupiter, qui (au seizième livre de l'Iliade) déplore avec des larmes de sang la mort de Sarpedon son fils, avait une idée très imparfaite du bonheur et de la gloire qu'on trouve au-delà du tombeau.

(*) C'est celle que nous donnons ici.

dans les temps de ma disgrâce, lorsqu'on m'éloignait de la cour et qu'on me confinait dans des retraites obscures et écartées, soit depuis que j'ai été élevé au pouvoir suprême. J'ai regardé le pouvoir dont j'étais revêtu comme une émanation de la puissance divine : je crois l'avoir conservée pure et sans tache, en gouvernant avec douceur les peuples confiés à mes soins, et ne déclarant ni ne soutenant la guerre que par de bonnes raisons. Si je n'ai pas réussi, c'est que le succès ne dépend, en dernier ressort, que du bon plaisir des dieux. Persuadé que le bonheur des sujets est la fin unique de tout gouvernement équitable, j'ai détesté le pouvoir arbitraire, source fatale de la corruption des mœurs et des états. J'ai toujours eu des vues pacifiques, vous le savez; mais dès que la patrie m'a fait entendre sa voix et m'a commandé de courir aux dangers, j'ai obéi avec la soumission d'un fils aux ordres absolus d'une mère. J'ai considéré le péril d'un œil fixe, je l'ai affronté avec plaisir. Je ne vous dissimulerai point qu'on m'avait prédit, il y a long-temps, que je mourrais d'une mort violente. Ainsi je remercie le dieu éternel de n'avoir pas permis que je périsse ni par une conspiration, ni par les douleurs d'une longue maladie, ni par la cruauté d'un tyran. J'adore sa bonté sur moi de ce qu'il m'enlève du monde par un glorieux trépas, au milieu d'une course glorieuse; puisqu'à juger sainement des choses, c'est une lâcheté égale de souhaiter la mort lorsqu'il serait à propos de vivre, et de regretter la vie lorsqu'il est temps de mourir. Mes forces

m'abandonnent; je ne puis plus vous parler. — Quant à l'élection d'un empereur, je n'ai garde de prévenir votre choix; le mien pourrait mal tomber, et perdrait peut-être, si on ne le suivait pas, celui que j'aurais désigné. Mais en bon citoyen, je souhaite d'être remplacé par un digne successeur. » Après ce discours, prononcé d'une voix douce et ferme, il disposa, dans un testament militaire (1), de sa fortune particulière. Ayant ensuite demandé pourquoi il ne voyait pas Anatolius, Salluste répondit qu'il était tombé sous les coups des Persans; et l'empereur, par une inconséquence qui avait quelque chose d'aimable, regretta la perte de son ami. Il désapprouva en même temps la douleur immodérée des spectateurs, et les conjura de ne pas avilir par des larmes de faiblesse la mort d'un prince qui, en peu de momens, se trouverait uni au ciel et aux étoiles (2). Chacun se taisait, et Julien entama, avec les philosophes Priscus et Maxime, une conversation de métaphysique sur la nature de l'âme. Ces efforts de corps et

(1) Les soldats qui faisaient à l'armée leur testament verbal ou noncupatif (*in procinctu*), étaient affranchis des formalités de la loi romaine. *Voy.* Heinec., *Antiquit. jur. roman.*, t. I, p. 504; et Montesquieu, *Esprit des Lois*, l. XXVII.

(2) Cette union de l'âme humaine avec la substance éthérée et divine de l'univers est l'ancienne doctrine de Pythagore et de Platon; mais elle paraît exclure toute immortalité personnelle et sentie. *Voyez* les observations savantes et judicieuses de Warburton sur ce point, *Div. lég.*, vol. II, p. 199-216.

d'esprit abrégèrent probablement sa vie de quelques heures. Sa blessure se rouvrit et donna du sang en abondance; le gonflement des veines embarrassa la respiration; il demanda de l'eau froide, et dès qu'il eut cessé de boire, il expira sans douleur vers le milieu de la nuit. Ainsi mourut cet homme extraordinaire, à l'âge de trente-deux ans, après avoir régné vingt mois depuis la mort de Constance son collègue. Il déploya dans ses derniers instans, peut-être avec un peu d'ostentation, l'amour de la vertu et de la gloire qui avaient été ses passions dominantes (1).

Élection de l'empereur Jovien. A. D. 363, 27 juin.

En négligeant d'assurer, par le choix prudent et judicieux d'un collègue et d'un successeur, l'exécution future de ses projets, Julien fut en quelque sorte la cause du triomphe du christianisme et des calamités de l'empire; mais il se trouvait le dernier de la famille royale de Constance Chlore, et s'il forma jamais sérieusement le dessein de revêtir de la pourpre le plus digne d'entre les Romains, la difficulté du choix, la jalousie du pouvoir, la crainte de l'ingratitude, et la présomption qu'inspirent la santé, la jeunesse et la fortune, éloignèrent l'effet de cette résolution. Sa mort inattendue laissa l'empire sans maître et sans

(1) La mort de Julien est racontée par le judicieux Ammien (xxv, 3), qui en fut le spectateur. Libanius, qui détourne les yeux de cette scène, nous a pourtant fourni plusieurs détails. (*Orat. parental.*, c. 136-140, p. 359-362.) On peut maintenant garder le silence du mépris sur les calomnies répandues dans les écrits de saint Grégoire, et dans les légendes de quelques saints venus après lui.

héritier, dans un embarras et dans un danger où il ne s'était pas trouvé depuis l'élection de Dioclétien, c'est-à-dire, depuis quatre-vingts ans. Sous un gouvernement qui avait presque oublié les distinctions de la noblesse, on fesait peu de cas de la supériorité de la naissance; les prétentions que donnaient les emplois étaient précaires et accidentelles; et ceux qui sollicitaient le trône vacant, ne pouvaient compter que sur leur mérite personnel ou sur la faveur populaire. Mais la situation des troupes romaines qui manquaient de vivres, et qu'une armée de Barbares environnait de tous côtés, abrégea les momens donnés à la douleur et à la délibération. Au milieu de cette inquiétude et de cette détresse, on embauma honorablement le corps de Julien, ainsi qu'il l'avait ordonné, et à la pointe du jour, les généraux convoquèrent un conseil militaire, où furent appelés les chefs des légions et les officiers de cavalerie et d'infanterie. Les trois ou quatre dernières heures de la nuit avaient suffi pour former quelques cabales; et lorsqu'on proposa l'élection d'un empereur, l'esprit de faction se montra dans l'assemblée. Victor et Arinthæus réunirent ceux des guerriers qu'on avait vus à la cour de Constance; les amis de Julien s'attachèrent à Dagalaiphus et Nevitta, deux chefs Gaulois; et on avait lieu de craindre les suites les plus funestes de la mésintelligence de deux partis si opposés par leurs caractères et leurs intérêts, par leurs maximes de gouvernement, et peut-être par leurs principes de religion. Les vertus éminentes de Salluste pouvaient seules écarter la dis-

corde et réunir les suffrages; et ce respectable préfet eût été sur-le-champ déclaré successeur de Julien, s'il n'eût avec sincérité représenté d'un ton aussi ferme que modeste, que son âge et ses infirmités ne lui laissaient plus la force de soutenir le poids du diadème. Les généraux, surpris et embarrassés de son refus, parurent disposés à suivre l'avis salutaire d'un officier inférieur (1), qui leur conseilla de faire ce qu'ils eussent fait dans l'absence de l'empereur, de mettre en œuvre tous les moyens pour tirer l'armée de la situation effrayante où elle se trouvait, et, s'ils avaient le bonheur de gagner les confins de la Mésopotamie, de procéder alors, avec maturité et de bonne intelligence, à l'élection d'un souverain légitime. Pendant qu'ils délibéraient, un petit nombre de voix saluèrent des noms d'empereur et d'Auguste, Jovien, qui n'était que le premier des domestiques (2). Cette acclamation tumultueuse fut répétée au même instant par les gardes qui environnaient la tente, et en peu de minutes elle se répandit jusqu'aux extrémités du camp. Jovien, étonné de sa fortune et revêtu à la hâte du costume impérial, reçut le serment de

(1) *Honoratior aliquis miles;* ce fut peut-être Ammien lui-même. Cet historien modeste et judicieux décrit l'élection à laquelle il assista sûrement, xxv, 5.

(2) Le *primus* ou *primicerius* jouissait des mêmes dignités que les sénateurs, et quoiqu'il ne fût que tribun, il avait le rang des ducs militaires. (*Cod. Theod.*, l. vi, tit. 24.) Au reste, ces priviléges sont peut-être postérieurs au règne de Jovien.

fidélité de ces généraux, dont il sollicitait l'instant d'auparavant la faveur et la protection. La meilleure recommandation de Jovien était le mérite de son père, le comte Varronien, qui jouissait, dans une glorieuse retraite, du fruit de ses longs services. Son fils, dans l'obscure indépendance d'une condition privée, s'était livré à son goût pour le vin et pour les femmes; il s'était cependant montré avec courage comme chrétien (1) et comme soldat. Quoiqu'il ne possédât aucune de ces qualités brillantes qui excitent l'admiration et l'envie des hommes, sa figure agréable, la gaîté de son humeur, et la vivacité de son esprit, lui avaient acquis l'attachement de ses camarades; et les généraux des deux partis consentirent d'autant plus volontiers à une élection approuvée de l'armée, qu'elle n'était point la suite des artifices du parti opposé à celui qu'ils soutenaient. L'orgueil de ce succès inattendu fut tempéré par la juste crainte qu'éprouva le nouvel empereur, de voir le même jour terminer sa vie et son règne. On obéit sans délai à la voix pressante de la nécessité, et les premiers ordres qu'il donna peu d'heures après la mort de son prédéces-

(1) Les historiens ecclésiastiques, Socrate (l. III, c. 22), Sozomène (l. VI, c. 3) et Théodoret (l. IV, c. 1), attribuent à Jovien le mérite d'un confesseur sous le règne précédent; et leur piété va jusqu'à supposer qu'il n'accepta la pourpre que lorsque l'armée se fut écriée, d'une voix unanime, qu'elle était chrétienne. Ammien, qui continue tranquillement sa narration, renverse tout le récit de la légende par ces seuls mots : *Hostiis pro Joviano extisque inspectis, pronunciatum est*, etc., XXV, 6.

seur furent de continuer une marche qui seule pouvait sauver les Romains (1).

Danger et difficulté de la retraite. 27 juin, 1er juillet.

La crainte d'un ennemi est le plus sûr témoignage de son estime, et la joie qu'il ressent de sa délivrance indique d'une manière assez exacte le degré de sa crainte. L'heureuse nouvelle de la mort de Julien, qu'un déserteur porta au camp de Sapor, donna au monarque découragé la confiance subite de la victoire. Il détacha sur-le-champ la cavalerie royale, peut-être les dix mille *immortels* (2), à la poursuite des Romains, et avec le reste de ses forces il tomba sur leur arrière-garde. Cette arrière-garde fut mise en désordre; les éléphans enfoncèrent et foulèrent aux pieds ces légions si célèbres qui tenaient leurs noms de Dioclétien et de son belliqueux collègue, et trois tribuns perdirent la vie en voulant arrêter la fuite de leurs soldats. La bravoure opiniâtre des Romains rétablit enfin le combat. Les Persans furent repoussés; ils perdirent un grand nombre de guerriers et d'éléphans; et l'armée, après avoir

(1) Ammien (xxv, 10) fait un portrait de Jovien qui est impartial. Victor le jeune y a ajouté quelques traits remarquables. L'abbé de La Bléterie (*Hist. de Jovien*, t. 1, p. 1-238) a publié une histoire très-travaillée de ce règne si court. Cette histoire est remarquable par l'élégance du style, les recherches critiques et les préventions religieuses.

(2) *Regius equitatus.* Il paraît, d'après Procope, que les Sassanides avaient rendu l'existence, s'il est permis de se servir d'une expression si impropre, à ce corps des immortels, si célèbre sous Cyrus et ses successeurs. (Brisson, *De regno persico*, p. 268, etc.)

marché ou combattu depuis le matin jusqu'au soir d'un long jour de l'été, arriva le soir à Sumara, sur les bords du Tigre, environ cent milles au-dessus de Ctésiphon (1). Le lendemain, les Barbares, au lieu de harasser la marche de Jovien, attaquèrent son camp, qui se trouvait placé dans une vallée profonde. Du haut des collines, les archers persans insultèrent et chargèrent les légionnaires fatigués; et un corps de cavalerie qui, avec un courage forcené, s'était précipité jusque dans le prétoire, fut taillé en pièces près de la tente de l'empereur, après un combat dont l'issue avait été d'abord incertaine. Les hautes digues du fleuve protégèrent la nuit suivante le camp de Carche; et quatre jours après la mort de Julien, l'armée romaine, quoique harcelée sans cesse par les Arabes, établit ses tentes près de la ville de Dura (2). Elle avait toujours le Tigre à sa gauche; elle se voyait à peu près à la fin de ses espérances et de ses vivres; et les soldats, qui s'étaient persuadés qu'ils avaient peu de chemin à faire pour arriver aux

(1) On ignore aujourd'hui le nom des villages de l'intérieur du pays, et on ne peut dire à quel endroit fut tué Julien; mais M. d'Anville a déterminé la position de Sumara, de Carche et de Dura, situées sur les bords du Tigre. (*Voy.* sa *Géographie ancienne*, t. II, p. 248, et l'*Euphrate et le Tigre*, p. 95, 97.) Au neuvième siècle, Sumère ou Sumara devint, avec un léger changement de nom, la résidence des califes de la maison d'Abbas.

(2) Dura était une ville fortifiée à l'époque des guerres d'Antiochus contre les rebelles de la Médie et de la Perse. (Polybe, V, c. 48, 52, p. 548-552, éd. de Casaubon, *in*-8°.)

frontières de l'empire, supplièrent, dans leur impatience, le nouveau souverain de hasarder le passage du fleuve. Jovien, aidé des plus sages officiers, essaya de combattre leur téméraire projet en leur représentant que s'ils avaient assez d'adresse et de vigueur pour dompter le torrent d'un fleuve rapide et profond, ils ne feraient que se livrer nus et sans défense aux Barbares qui occupaient le rivage opposé. Cédant enfin à leurs importunes clameurs, il permit à cinq cents Gaulois et Germains, accoutumés dès leur enfance aux eaux du Rhin et du Danube, de tenter cette entreprise, dont le résultat devait servir d'encouragement ou d'avertissement au reste de l'armée. Ils traversèrent le Tigre à la nage dans le silence de la nuit; ils surprirent un poste de l'ennemi, mal gardé, et au point du jour ils arborèrent le signal, preuve de leur courage et de leur succès. Cette épreuve disposa l'empereur à écouter ses ingénieurs, qui promirent de construire, avec des peaux de moutons, de bœufs et de chèvres, cousues et remplies de vent, un pont flottant, qu'ils couvriraient de terre et de fascines (1). On employa vainement à ce travail deux jours bien importans dans la situation de l'armée; et les légions, qui déjà man-

(1) On proposa le même expédient lors de la retraite des dix mille; mais leur chef eut la sagesse de le rejeter. (Xénophon, *Retraite des dix mille*, l. III, p. 255, 256, 257.) Il paraît, d'après les voyageurs modernes, que des radeaux, flottans sur des vessies, font le commerce et la navigation du Tigre.

quaient de vivres, jetèrent un regard de désespoir sur le fleuve et sur les Barbares, dont le nombre et l'acharnement augmentaient en proportion de la détresse de l'armée impériale (1).

Négociation et traité de paix. Juillet.

Dans cette affreuse situation, des bruits de paix ranimèrent l'espoir des Romains. Quelques momens avaient fait évanouir la présomption de Sapor; il remarquait avec douleur qu'une suite de combats lui avait enlevé ceux de ses nobles qui se distinguaient le plus par leur fidélité et leur valeur, ses plus braves soldats, et la plus grande partie de ses éléphans. Ce monarque expérimenté craignit de provoquer le désespoir de l'ennemi, les vicissitudes de la fortune, et les forces encore entières de l'Empire romain, qui ne tarderaient peut-être pas à secourir ou à venger le successeur de Julien. Le Surenas lui-même, accompagné d'un autre satrape, arriva au camp de l'empereur (2), et déclara que la clémence de son maître voulait bien annoncer à quelles conditions il

(1) Ammien (xxv, 6), Libanius (*orat. parent.*, c. 146, p. 364) et Zosime (l. III, pag. 189, 190, 191) racontent les premières opérations militaires du règne de Jovien. Quoiqu'on doive se défier de la bonne foi de Libanius, le témoignage d'Eutrope, témoin oculaire, *uno à Persis atque altero prælio victus* (x, 17), nous dispose à croire qu'Ammien s'est montré trop jaloux de l'honneur des armes romaines.

(2) La vanité nationale a fourni un misérable subterfuge à Sextus-Rufus (*De Provinciis*, c. 29). *Tanta reverentia nominis Romani fuit*, dit-il, *ut à Persis* PRIMUS *de pace sermo haberetur.*

consentait à épargner et à renvoyer l'empereur avec les restes de son armée captive. La fermeté des Romains se laissa séduire par l'espérance du salut. L'avis du conseil et les cris des soldats obligèrent Jovien à recevoir la paix qui lui était offerte, et le préfet Salluste fut envoyé sur-le-champ, avec le général Arinthæus, pour savoir les intentions du grand roi. Le rusé Persan renvoya, sous différens prétextes, la conclusion du traité; il éleva des difficultés, demanda des éclaircissemens, suggéra des moyens, revint sur ce qu'il avait promis, forma de nouvelles prétentions, et employa en négociations quatre jours, pendant lesquels les Romains achevèrent de consommer le peu de vivres qui restait dans leur camp. Si Jovien avait été capable d'exécuter un projet hardi et prudent, il aurait sans relâche continué sa marche; la négociation du traité aurait suspendu les attaques des Persans, et avant la fin du quatrième jour, il serait arrivé sain et sauf dans la fertile province de Corduène, qui n'était éloignée que de cent milles (1). Ce prince irrésolu, au lieu de rompre les lacs dont cherchait à l'envelopper l'ennemi, attendit son sort avec résignation, et accepta les humiliantes condi-

---

(1) Il y a de la présomption à combattre Ammien, qui entendait l'art de la guerre, et qui était de l'expédition. Mais il est difficile de concevoir comment les montagnes de Corduène pouvaient s'étendre sur la plaine d'Assyrie jusqu'au confluent du Tigre et du grand Zab, ou comment une armée de soixante mille hommes pouvait faire cent milles en quatre jours.

tions d'une paix qu'il n'était plus en son pouvoir de refuser. Les cinq provinces au-delà du Tigre, cédées aux Romains par le grand-père de Sapor, furent rendues au monarque persan; il acquit, par un seul article du traité, l'importante ville de Nisibis, qui, durant trois siéges consécutifs, avait bravé l'effort de ses armes; Singara, et le château des Maures, l'une des plus fortes places de la Mésopotamie, furent également détachées de l'empire en sa faveur. La permission qu'il accorda aux habitans de se retirer avec leurs effets fut regardée comme une grâce; mais il exigea que les Romains abandonnassent à jamais le roi et le royaume d'Arménie. Les deux nations ennemies signèrent une paix, ou plutôt une trève de trente années. Le traité fut accompagné de sermens solennels et de cérémonies religieuses; et de part et d'autre on livra des otages d'un rang distingué (1).

Faiblesse et humiliation de Jovien.

Le sophiste d'Antioche, indigné de voir le sceptre de son héros dans la faible main d'un prince disciple du christianisme, semble admirer la modération de Sapor qui se contenta d'une si petite portion de

(1) On trouve les détails du traité de Dura dans Ammien (xxv, 7) qui en parle avec douleur et avec indignation; dans Libanius (*orat. parent.*, c. 142, p. 364); dans Zosime (l. III, p. 190, 191); dans saint Grégoire de Nazianze (*orat.* 4, p. 117, 118), qui attribue les fautes à Julien, et la délivrance à son successeur; dans Eutrope (x, 17), ce dernier écrivain, l'un des guerriers de l'armée, dit, en parlant de cette paix : *necessariam quidem, sed ignobilem.*

l'Empire romain. S'il eût porté ses prétentions jusqu'à l'Euphrate, sûrement, dit Libanius, il n'eût pas essuyé de refus; s'il eût exigé que l'Oronte, le Cydnus, le Sangarius, ou même le Bosphore de Thrace, servissent de bornes au royaume de Perse, la cour de Jovien n'aurait pas manqué de flatteurs qui se seraient empressés de convaincre le timide empereur que le reste de ses provinces suffisait encore à lui fournir abondamment toutes les jouissances du luxe et de la domination (1). Sans adopter en entier cette supposition dictée par l'humeur, il faut avouer que l'ambition particulière de Jovien donna de grandes facilités au roi de Perse pour la conclusion d'un traité si ignominieux à l'empire. Un obscur domestique, élevé au trône par la fortune plutôt que par son mérite, désirait vivement de sortir des mains du roi de Perse, afin de prévenir les desseins de Procope, général de l'armée de Mésopotamie, et de soumettre à son autorité, jusque-là peu certaine, les légions et les provinces qui ignoraient encore le choix précipité fait au-delà du Tigre, et par une armée en tumulte (2). C'est aux environs du même fleuve, et à peu de di-

(1) Libanius, *orat. parent.*, c. 143, p. 364, 365.

(2) *Conditionibus.... dispendiosis romanœ reipublicœ impositis.... quibus cupidior regni quàm gloriœ Jovianus imperio rudis acquievit.* (Sextus-Rufus, *De Provinciis*, c. 29.) La Bléterie a développé dans un long discours ces considérations spécieuses de l'intérêt public et de l'intérêt particulier. (*Hist. de Jovien*, t. 1, p. 39, etc.)

stance du funeste camp de Dura (1), que les dix mille Grecs, éloignés de plus de douze cents milles de leur patrie, furent abandonnés, sans généraux, sans guides et sans munitions, au ressentiment d'un monarque victorieux. La différence de conduite et de succès, de la part de l'armée romaine et de la petite armée des Grecs, est une suite du caractère plutôt que de la position. Au lieu de se soumettre tranquillement aux délibérations secrètes et aux vues particulières d'un individu, le conseil des Grecs fut inspiré par l'enthousiasme généreux d'une assemblée populaire, où l'amour de la gloire, l'orgueil de la liberté et le mépris de la mort, remplissent l'âme de chaque citoyen. Convaincus de la supériorité que leur donnait sur les Barbares la nature de leurs armes autant que leur discipline, ils se fussent indignés de l'idée seule de se soumettre, et refusèrent de capituler : à force de patience, de courage et de talent, ils surmontèrent tous les obstacles, et la mémorable retraite des dix mille insulta, en la dévoilant, à la faiblesse de la monarchie des Perses (2).

---

(1) Les généraux grecs furent tués sur les bords du Zabate (*Anabasis*, liv. II, p. 156; liv. III, p. 226) ou grand Zab, rivière d'Assyrie, qui a quatre cents pieds de largeur, et qui tombe dans le Tigre à quatorze heures de marche au-dessous de Mosul. Les Grecs donnèrent au grand et au petit Zab les noms de *loup* (λυκος) et de *chèvre* (καπρος). Leur imagination se plut à placer ces animaux autour du *Tigre* de l'Orient.

(2) La Cyropédie est vague et languissante, la Retraite

Pour prix de ses honteuses concessions, Jovien aurait pu demander, comme un des articles du traité, que son camp affamé fût abondamment fourni de vivres (1), et qu'on lui permît de passer le Tigre sur le pont qu'avaient construit les Perses; mais supposé qu'il ait osé solliciter de si justes conditions, elles lui furent absolument refusées par l'orgueilleux despote de l'Orient, dont la clémence se bornait à pardonner aux étrangers qui étaient venus envahir ses états. Durant la marche des Romains, les Sarrasins interceptèrent quelquefois les traîneurs; mais les généraux et les troupes de Sapor respectèrent la trève, et on permit à l'empereur de chercher l'endroit le plus commode pour le passage du fleuve. On se servit des petits navires qu'on avait sauvés lors de l'incendie de la flotte: ils transportèrent d'abord le prince et ses favoris, et après eux, en différens voyages, la plus grande partie de l'armée. Mais l'inquiétude qu'éprouvait chacun pour sa sûreté personnelle, et l'impatience des soldats, qui craignaient de se voir abandonnés sur une rive ennemie, ne leur permettant pas toujours d'attendre le retour tardif des navires, ils se jetèrent sur de légères claies ou sur des

Jovien continue sa retraite jusqu'à Nisibis.

des dix mille est précise et animée. C'est la différence qu'il y aura toujours entre la fiction et la vérité.

(1) Selon Rufin, le traité stipula qu'on fournirait des vivres aux Romains; et Théodoret assure que les Perses remplirent fidèlement cette condition. Ce fait n'a rien d'invraisemblable, mais il est incontestablement faux. *Voyez* Tillemont, *Hist. des emper.*, t. IV, p. 702.

peaux enflées de vent; et, traînant leurs chevaux après eux, essayèrent, avec plus ou moins de succès, de traverser ainsi la rivière. Plusieurs furent engloutis par les vagues; d'autres, qu'entraînait le courant, offrirent une proie facile à la cupidité ou à la cruauté des farouches Arabes, et la perte de l'armée, lors du passage du Tigre, ne fut pas inférieure à celle d'un jour de bataille. Dès que les Romains eurent débarqué sur la rive occidentale, ils furent délivrés des attaques des Barbares; mais une marche de deux cents milles, sur les plaines de la Mésopotamie, leur fit souffrir les dernières extrémités de la faim et de la soif. Ils se virent obligés de parcourir un désert sablonneux qui, dans un espace de soixante-dix milles, n'offrait ni un brin d'herbe douce, ni un filet d'eau fraîche, et qui, dans toute son étendue, désolé, inhabitable, ne présentait pas une seule trace de créatures humaines, soit amies, soit même ennemies. Si l'on découvrait dans le camp quelques mesures de farine, vingt livres de ce précieux aliment étaient avidement achetées au prix de dix pièces d'or (1).

(1) On peut rappeler ici quelques vers où Lucain (*Pharsale*, IV, 95) décrit une détresse semblable éprouvée en Espagne par l'armée de César :

Sæva fames aderat.....
Miles eget : toto censu non prodigus emit
Exiguam Cererem. Proh lucri pallida tabes!
Non deest prolato jejunus venditor auro.

Voyez Guichardt (*Nouveaux Mémoires Militaires*, t. I, p. 379-382). Son analyse des deux campagnes d'Espagne

Les bêtes de somme servaient de nourriture ; on trouvait dispersés çà et là les armes et le bagage des soldats romains, qui, par leur maigreur et leurs vêtemens déchirés, faisaient assez connaître leurs souffrances passées, et la misère qui les accablait encore. Un petit convoi de provisions vint à la rencontre de l'armée jusqu'au château d'Ur, et ce secours fut d'autant plus agréable, qu'il attestait la fidélité de Sébastien et de Procope. A Thilsaphata (1), l'empereur reçut, avec les plus grands témoignages de bienveillance, les généraux de l'armée de Mésopotamie; et les restes de cette armée, naguère si florissante, se reposèrent enfin sous les murs de Nisibis. Les messagers de Jovien avaient déjà annoncé, avec les éloges de la flatterie, son élection, son traité et son retour; et le nouveau souverain avait pris les mesures les plus efficaces pour assurer l'obéissance des armées et des provinces de l'Europe, en plaçant l'autorité dans les mains des officiers qui, par intérêt ou par inclination, devaient soutenir avec fermeté la cause de leur bienfaiteur (2).

---

et d'Afrique est le plus beau monument qu'on ait jamais élevé à la gloire de César.

(1) M. d'Anville (*voyez* ses *Cartes*, et *l'Euphrate et le Tigre*, p. 92, 93) trace leur marche et détermine la véritable position de Hatra, Ur et Thilsaphata, dont Ammien a fait mention. Il ne se plaint pas du Samiel, ce vent mortel et brûlant que Thévenot (*Voyages*, part. II, l. I, p. 192) redoute si fort.

(2) Ammien (XXV, 9), Libanius (*orat. parent.*, c. 143,

Les amis de Julien avaient prédit avec confiance le succès de son expédition. Ils espéraient que les dépouilles de l'Orient enrichiraient les temples des dieux; que la Perse, réduite à l'humble état de province tributaire, serait gouvernée par les lois et les magistrats de Rome; que les Barbares adopteraient l'habit, les mœurs et le langage du conquérant, et que la jeunesse d'Ecbatane et de Suse étudierait l'art de la rhétorique sous des maîtres grecs (1). L'empereur avait pénétré si avant, qu'il avait perdu toute communication avec l'empire; et du moment où il eut passé le Tigre, ses fidèles sujets ignorèrent sa destinée et sa fortune. Tandis que leur imagination calculait des triomphes chimériques, ils apprirent la triste nouvelle de sa mort, et ils continuèrent à la révoquer en doute, lors même qu'ils ne pouvaient plus la nier (2). Les émissaires de Jovien répandirent que la paix avait été nécessaire, et qu'elle était sage; la voix de la Renommée, plus forte et plus

p. 365) et Zosime (l. III, p. 194) décrivent la retraite de Jovien.

(1) Libanius, *orat. parent.*, c. 145, p. 366. Tels étaient les vœux et les espérances que devait naturellement former un rhéteur.

(2) Les habitans de Carrhes, ville dévouée au paganisme, enterrèrent sous un monceau de pierres le messager qui leur apporta cette nouvelle de funeste augure. (Zosime, l. III, p. 196.) Libanius, en l'apprenant, jeta les yeux sur son épée; mais il se souvint que Platon condamne le suicide, et qu'il devait vivre pour composer le panégyrique de Julien. (Libanius, *De vitâ suâ*, t. II, p. 45, 46.)

sincère, révéla la honte de l'empereur et les conditions de l'ignominieux traité. Le peuple fut rempli d'étonnement, de douleur, d'indignation et de crainte, en apprenant que l'indigne successeur de Julien abandonnait les cinq provinces conquises par Galère, et rendait honteusement aux Barbares l'importante ville de Nisibis, le plus fort boulevard des provinces de l'Orient (1). On agitait librement, dans les entretiens populaires, ce point obscur et dangereux à traiter, de la morale des gouvernemens, qui fixe jusqu'où l'on doit observer la foi publique lorsqu'elle est contraire à la sûreté de l'état, et l'on eut une sorte d'espoir que l'empereur ferait oublier sa conduite pusillanime par un acte éclatant de perfidie patriotique. L'inflexible courage du sénat de Rome avait toujours rejeté les conditions inégales qu'on imposait de force à ses armées captives; et si, pour satisfaire l'honneur de la nation, il eût fallu livrer aux Barbares le général criminel, la plupart des sujets de Jovien auraient suivi avec joie, sur ce point, l'exemple des anciens temps (2).

(1) On peut admettre Ammien et Eutrope comme des témoins sincères et dignes de foi, des propos et de l'opinion du public. Le peuple d'Antioche se répandit en invectives contre une paix ignominieuse, qui l'exposait aux coups des Persans sur une frontière sans défense. (*Excerpt. Valesian.*, p. 845, *ex Johanne Antiocheno.*)

(2) Quoique l'abbé de La Bléterie soit un casuite sévère, il a prononcé (*Hist. de Jovien*, l. 1, p. 212-227) que Jovien n'était pas obligé de tenir sa promesse, puisqu'il ne *pouvait*

Jovien évacue Nisibis et rend les cinq provinces aux Persans. Août.

Mais l'empereur, quelles que fussent les bornes de son autorité constitutionnelle, se trouvait, par le fait, disposer absolument des lois et des forces de l'état, et les motifs qui l'avaient contraint à signer le traité de paix le pressaient d'en remplir les conditions. Il désirait avec ardeur de s'assurer un empire aux dépens de quelques provinces, et il cachait son ambition et ses craintes sous le masque de la religion et de l'honneur. Malgré les sollicitations respectueuses des habitans, la décence et la sagesse ne lui permirent pas de loger dans le palais de Nisibis : le lendemain de son arrivée, Bineses, l'ambassadeur de Perse, entra dans la place, déploya, du haut de la citadelle, l'étendard du grand roi, et annonça en son nom la cruelle alternative de l'exil ou de la servitude. Les principaux citoyens de la ville, qui jusqu'à ce fatal moment avaient compté sur la protection de leur souverain, se jetèrent à ses pieds et le conjurèrent de ne pas abandonner, ou du moins de ne pas livrer une colonie fidèle à la fureur d'un tyran barbare, irrité par les trois défaites qu'il avait éprouvées successivement sous les murs de Nisibis. Ils avaient encore des armes et assez de courage pour repousser l'ennemi de leur pays; ils se bornèrent à lui demander la permission de s'en servir : ils dirent qu'après avoir assuré leur indépendance, ils vien-

---

ni démembrer l'empire, ni transférer à un autre, sans l'aveu de son peuple, le serment de fidélité que lui avaient prêté ses sujets : je n'ai jamais trouvé beaucoup de plaisir ni d'instruction dans toute cette métaphysique politique.

draient implorer la faveur d'être admis de nouveau au rang de ses sujets. Leurs raisons, leur éloquence, leurs larmes, ne purent rien obtenir. Jovien fit valoir, en rougissant, la sainteté des sermens; et la répugnance avec laquelle il avait accepté d'eux le présent d'une couronne d'or, ne leur laissant plus d'espoir, Sylvanus, l'un des orateurs du peuple, s'écria indigné: « Empereur, puissiez-vous être ainsi couronné par toutes les villes de vos domaines! » Jovien, qui en peu de semaines avait déjà pris les habitudes d'un prince (1), fut choqué de la hardiesse et de la vérité du propos; et comme il voyait que le mécontentement des habitans pourrait bien les porter à se soumettre au roi de Perse, un édit leur ordonna, sous peine de mort, de sortir de la ville dans trois jours. Ammien a peint avec énergie la désolation générale, qui paraît avoir excité en lui une vive compassion (2). La belliqueuse jeunesse de Nisibis abandonna, avec une indignation douloureuse, des murs qu'elle avait si glorieusement défendus; des parens en deuil versaient une dernière larme sur la tombe d'un fils ou d'un mari, qui allait être profanée par la main grossière des Barbares; et le vieillard baisait le seuil,

(1) Il le montra à Nisibis par une action vraiment *royale*. Un brave officier qui portait le même nom que lui, et qu'on avait cru digne de la pourpre, fut enlevé au milieu d'un souper, jeté dans un puits, et tué à coups de pierres, sans aucune forme de procès, et sans que rien prouvât qu'il était coupable. (Ammien, XXV, 8.)

(2) Ammien, XXV. 9; Zosime, l. III, p. 194, 195.

s'attachait aux portes de la maison où il avait passé les jours tranquilles et fortunés de son enfance. Une multitude effrayée remplissait les grands chemins ; les distinctions de rang, de sexe et d'âge s'évanouissaient au milieu de la consternation générale. Chacun s'efforçait d'emporter quelques débris du naufrage de sa fortune ; et ne pouvant se procurer sur-le-champ un nombre suffisant de chevaux et de chariots, ils étaient réduits à laisser la plus grande partie de leurs richesses. Il paraît que la barbare insensibilité de Jovien aggrava les peines de ces infortunés. On les établit cependant dans un quartier d'Amida, nouvellement reconstruit ; et, augmentée d'une colonie aussi considérable, cette ville, qui commençait à se relever, recouvra bientôt son antique splendeur, et devint la capitale de la Mésopotamie (1). L'empereur expédia des ordres pareils pour l'évacuation de Singara, du château des Maures, et pour la restitution des cinq provinces situées au-delà du Tigre. Sapor goûta pleinement la gloire et les fruits de sa victoire, et cette paix ignominieuse a été regardée, avec raison, comme une époque mémorable dans la décadence et la chute de l'Empire romain. Les prédécesseurs de Jovien avaient quelquefois renoncé à des provinces éloignées et peu utiles ; mais depuis la fondation de Rome, le génie de cette ville, le dieu Terme, qui gardait les

(1) *Chron. Paschal.*, p. 300. On peut consulter les *Notitiæ ecclesiasticæ*.

bornes de la république, n'avait jamais reculé devant le glaive d'un ennemi victorieux (1).

Réflexions sur la mort de Julien.

Lorsque Jovien eut rempli ce traité, que les cris de son peuple auraient pu lui donner le désir d'enfreindre, il s'éloigna de la scène de son déshonneur, et alla avec toute sa cour jouir des plaisirs d'Antioche (2). Il n'écouta point les inspirations du fanatisme religieux, et l'humanité ainsi que la reconnaissance l'engagèrent à rendre les derniers honneurs à son souverain (3); mais, sous le prétexte de charger des funérailles Procope, qui déplorait de bonne foi la mort de l'empereur, on lui ôta le commandement de l'armée. Le corps de Julien fut transporté de Nisibis à Tarse. Le convoi, qui marchait lentement, employa quinze jours à faire ce chemin; et lorsqu'il traversa les villes de l'Orient, les diverses factions l'accueillirent ou par des cris de douleur, ou par des outrages. Les païens plaçaient déjà leur héros bien aimé au rang de ces dieux dont il avait ré-

(1) Zosime, l. III, p. 192, 193; Sextus-Rufus, *De Provinciis*, c. 29; saint Augustin, *De civit. Dei*, l. IV, c. 29. Il ne faut admettre cette assertion générale qu'avec précaution.

(2) Ammien, XXV 9; Zosime, l. III, p. 196. Il pouvait être *edax, et vino Venerique indulgens*; mais je rejette avec La Bléterie (t. I, p. 148-154) le sot conte d'une orgie (*apud Suidam*) célébrée à Antioche par l'empereur, sa *femme* et une troupe de concubines.

(3) L'abbé de La Bléterie (t. I, p. 156-209) ne déguise point la brutalité du fanatisme de Baronius, qui aurait voulu jeter aux chiens le corps de l'empereur apostat. *Ne cespititiâ quidem sepulturâ dignus.*

tabli le culte ; tandis que les chrétiens précipitaient son âme aux enfers et poursuivaient son corps jusque dans la tombe (1). Un parti déplorait la ruine prochaine du paganisme, et l'autre célébrait la délivrance miraculeuse de l'Église. Les chrétiens applaudissaient en termes pompeux et ambigus à la vengeance céleste suspendue si long-temps sur la tête coupable de Julien. Ils affirmaient qu'au moment où le tyran expira au-delà du Tigre, sa mort fut *révélée* aux saints de l'Égypte, de la Syrie et de la Cappadoce (2) ; et au lieu de convenir qu'il avait perdu la vie par le dard d'un Persan, leur indiscrétion attribuait ce grand exploit à la main cachée de quelque champion mortel ou immortel de la foi (3). La malveillance ou la crédulité de leurs adversaires adop-

(1) Comparez le sophiste et le saint (Libanius, *Monod.*, t. II, p. 251, et *orat. parent.*, c. 145, p. 367 ; c. 156, p. 377 ; et saint Grégoire de Nazianze, *orat.* 4, p. 125-132). L'orateur chrétien exhorte faiblement à la modestie et au pardon des injures ; mais il est bien convaincu que les souffrances de Julien excèdent de beaucoup les tourmens fabuleux d'Ixion et de Tantale.

(2) Tillemont (*Hist des emper.*, t. IV, p. 549) rapporte ces visions. On avait remarqué que quelque saint ou quelque ange s'était absenté cette nuit même pour une expédition secrète, etc.

(3) Sozomène (l. VI, 2) applaudit à la doctrine des Grecs sur le *tyrannicide* ; mais le président Cousin a prudemment supprimé le passage entier, qu'un jésuite n'aurait pas craint de traduire.

tèrent avidement cette imprudente déclaration (1). Ceux-ci insinuèrent secrètement ou assurèrent avec confiance que les chefs de l'Église avaient excité ou dirigé la main d'un assassin domestique (2). Seize ans après la mort de Julien, cette accusation fut renouvelée avec appareil et avec véhémence, par Libanius, dans un discours public adressé à l'empereur Théodose. Le sophiste d'Antioche ne cite point de faits; il ne donne pas de bonnes raisons, et on ne peut estimer que son zèle généreux pour les cendres refroidies d'un ami qu'on oubliait (3).

---

(1) Immédiatement après la mort de Julien, il se répandit un bruit sourd, *telo cecidisse romano*. Des déserteurs portèrent cette nouvelle au camp des Perses, et Sapor et ses sujets reprochèrent aux Romains d'avoir assassiné leur empereur. (Ammien, XXV, 6; Libanius, *De ulciscenda Juliani nece*, c. 13, p. 162, 163.) On alléguait, comme une preuve décisive, qu'aucun Persan ne se présenta pour obtenir la récompense qu'avait promise le roi. (Libanius, *orat. parent.*, c. 141, p. 363.) Mais le cavalier qui, en fuyant, lança la funeste javeline, put ignorer le coup qu'elle avait porté; peut-être qu'il fut ensuite tué lui-même dans le combat. Ammien ne parait avoir aucun soupçon sur ce point.

(2) *Ος τις εντολην πληρων τω σφων αυτων αρχοντι.* Ces mots obscurs et équivoques peuvent avoir rapport à saint Athanase, qui se trouvait incontestablement, et sans rivaux, le premier des prêtres chrétiens. (Libanius, *De ulcisc. Jul. nece*, c. 5, p. 149; La Bléterie, *Hist. de Jov.* t. I, p. 179.)

(3) L'orateur Fabricius (*Biblioth. græc.*, t. VII, p. 145-179) jette des soupçons, demande une enquête, et insinue qu'on pourra obtenir des preuves. Il attribue les succès des

Funérailles de Julien.

D'après un ancien usage, dans les cérémonies des funérailles et du triomphe des Romains, la voix de la satire et du ridicule venait modifier celle de la louange. Au milieu de ces pompes éclatantes qui étalaient la gloire des vivans ou celle des morts, on dévoilait leurs imperfections à l'univers (1). C'est ce qu'on vit à l'enterrement de Julien. Les comédiens se souvenant de son aversion et de son mépris pour le théâtre, représentèrent et exagérèrent, avec l'applaudissement des chrétiens, les fautes et les bizarreries du défunt empereur. Les inconséquences de son caractère et la singularité de ses manières ouvrirent un vaste champ à la plaisanterie et au ridicule (2). Dans l'exercice de ses talens extraordinaires, il avait souvent dégradé la majesté de la pourpre. Alexandre s'était transformé en Diogène, et le philosophe s'était abaissé aux emplois d'un prêtre. Son excessive vanité avait nui à la pureté de ses vertus; ses superstitions

---

Huns au criminel oubli qui a laissé la mort de Julien sans vengeance.

(1) Aux funérailles de Vespasien, le comédien qui jouait le rôle de cet empereur économe, demanda avec inquiétude combien coûterait sa sépulture; et lorsqu'on lui eut répondu quatre-vingt mille livres (*centies*): « Donnez-moi, dit-il, la dixième partie de cette somme, et jetez mon corps dans le Tibre. » Sueton., *in Vesp.*, c. 19, avec les notes de Casaubon et de Gronovius.

(2) Saint Grégoire (*orat.* 4, p. 119, 120) compare cette ignominie et ce ridicule prétendus, aux honneurs que reçut Constance au moment de ses funérailles, où un chœur d'anges chanta ses louanges sur le mont Taurus.

avaient troublé la paix et compromis la sûreté d'un vaste empire; et ses saillies irrégulières avaient d'autant moins de droits à l'indulgence, qu'on y voyait les laborieux efforts de l'art et même ceux de l'affectation. Son corps fut enterré à Tarse en Cilicie; mais le vaste tombeau qu'on lui éleva sur les bords du froid et limpide Cydnus (1) ne satisfit pas les fidèles amis que cet homme extraordinaire laissait si pénétrés d'amour et de respect pour sa mémoire. Le philosophe témoignait le désir bien raisonnable de voir le disciple de Platon reposer au milieu des bocages de l'académie (2); et le guerrier s'écriait avec hardiesse, qu'on devait placer les cendres de Julien à côté de celles de César, dans le champ de Mars, et parmi les anciens monumens de la valeur romaine (3). Il est rare que l'histoire des princes donne lieu à de semblables discussions.

(1) Quinte-Curce, l. III, c. 4. On a souvent critiqué le luxe de ses descriptions; mais l'historien pouvait décrire une rivière dont les eaux avaient manqué d'être si funestes à Alexandre.

(2) Libanius, *orat. parental.*, c. 156, p. 377. Il convient cependant, avec reconnaissance, de la libéralité des deux frères du sang royal, qui décorèrent le tombeau de Julien. (*De ulcisc. Jul. nece*, c. 7, p. 152.)

(3) *Cujus suprema et cineres, si quis tunc justè consuleret, non Cydnus videre deberet, quamvis gratissimus amnis et liquidus: sed ad perpetuandam gloriam rectè factorum præterlambere Tiberis, intersecans urbem æternam, divorumque veterum monumenta præstringens.* (Ammien, XXV, 10.)

FIN DU TOME QUATRIÈME.



TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.